



RD782 - Contournement de Le Faouët

Communes de le Faouët et Lanvéneën

Canton de Gourin

Département Morbihan (56)

Etude d'impact - Tome 1



PIECES DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est la suivante :

- Pièce I : Résumé non technique
- Pièce II : Notice explicative
- Pièce III : Contexte réglementaire
- Pièce IV : Plan général de situation
- Pièce V : Plan général des travaux
- Pièce VI : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Pièce VII : Appréciation sommaire des dépenses
- **Pièce VIII : Etude d'impact**
- Pièce IX : Dossier de classement et déclassé de voirie
- Pièce X : Bilan de la concertation
- Pièce XI : Avis sur le projet

La présente pièce « Étude d'impact » correspond à la pièce VIII du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

SOMMAIRE

PARTIE 1 - CADRAGE PREALABLE	10
I. AUTEURS DES ETUDES	11
II. PREAMBULE	12
III. SITUATION GENERALE.....	12
PARTIE 2 - DESCRIPTION DES METHODES UTILISEES	14
IV. DEMARCHE GENERALE.....	15
V. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES.....	16
V.1. Périmètre d'étude préalable.....	16
V.2. Aire d'étude immédiate (AEI).....	16
V.3. Aire d'étude rapprochée (AER).....	16
V.4. Aire d'étude éloignée (AEE).....	16
VI. RECUEIL DES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....	18
VI.1. Principaux organismes et sites internet consultés.....	18
VI.2. Bases de données cartographiques.....	18
VI.3. Sources bibliographiques.....	19
VII. METHODES PROPRES AUX ETUDES SPECIFIQUES.....	20
VII.1. Etude de la faune et de la flore.....	20
VII.2. Etude des zones humides.....	35
VII.3. Etude acoustique.....	39
VIII. LIMITES DE L'EVALUATION ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	44
PARTIE 3 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	45
IX. MILIEU PHYSIQUE.....	46
IX.1. Contexte climatique.....	46
IX.2. Topographie et relief.....	48
IX.3. Géologie.....	50
IX.4. Pédologie.....	52
IX.5. Risques naturels.....	53
X. MILIEU AQUATIQUE.....	58
X.1. Eaux superficielles.....	58
X.2. Zones humides.....	73
X.3. Eaux souterraines.....	79
X.4. Usages de l'eau.....	83
X.5. Documents de planification.....	85
XI. MILIEU NATUREL.....	87
XI.1. Zonages des milieux naturels.....	87
XI.2. Continuités écologiques.....	96
XI.3. Flore.....	105
XI.4. Invertébrés.....	128
XI.5. Poissons.....	139
XI.6. Amphibiens.....	148
XI.7. Reptiles.....	154
XI.8. Avifaune.....	157
XI.9. Mammifères (hors Chiroptères).....	194
XI.10. Chiroptères.....	199
XI.11. Enjeux pour la Faune.....	220
XI.12. Synthèse des enjeux pour les milieux naturels.....	227
XII. PAYSAGE ET PATRIMOINE.....	230
XII.1. Approche systémique du paysage.....	230
XII.2. Analyse paysagère.....	231
XII.3. Analyse patrimoniale.....	257
XII.4. Synthèse de l'analyse patrimoniale.....	268
XII.5. Analyse paysagère et patrimoniale à l'échelle du fuseau retenu.....	270
XIII. MILIEU HUMAIN.....	302
XIII.1. Contexte administratif.....	302

XIII.2. Documents d'urbanisme et de planification.....	303
XIII.3. Démographie, population, habitat.....	311
XIII.4. Réseaux de communication.....	312
XIII.5. Activités économiques.....	317
XIII.6. Etude agricole et sylvicole.....	321
XIII.7. Contraintes et servitudes techniques.....	329
XIII.8. Risques industriels et technologiques.....	331
XIII.9. Cadre de vie et santé humaine.....	335
XIV. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS D'AMENAGEMENT.....	341
PARTIE 4 - SCENARIO DE REFERENCE ET COMPARAISON DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	345
XV. DEMARCHE D'ETUDE DES VARIANTES.....	346
I.1. La démarche globale.....	346
I.2. Le système de notation.....	346
XVI. SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PROJET.....	347
XVII. JUSTIFICATION DU PROJET.....	354
XVII.1. Justification de l'intérêt public majeur du projet.....	354
XVII.2. Justification de l'absence de solution alternative satisfaisante au projet.....	356
XVIII. COMPARAISON DES VARIANTES.....	361
XVIII.1. Présentation des variantes.....	361
XVIII.2. Analyse de chaque variante.....	370
XIX. DESCRIPTION DE LA SOLUTION RETENUE.....	378

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES ORGANISMES ET DES PRINCIPAUX SITES INTERNET CONSULTES.....	18
TABLEAU 2 : CALENDRIER DES INVENTAIRES REALISES SUR LE PROJET.....	20
TABLEAU 3 : CATEGORIES UICN DES LISTES ROUGES.....	23
TABLEAU 4 : CALENDRIER DES INVENTAIRES POUR L'ENTOMOFAUNE.....	24
TABLEAU 5 : CALENDRIER DES INVENTAIRES AVIFAUNISTIQUES SELON LES PERIODES D'ACTIVITE.....	27
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES, CLASSEES PAR ORDRE D'INTENSITE D'EMISSION DECROISSANTE, AVEC LEUR DISTANCE DE DETECTION ET LE COEFFICIENT DE DETECTABILITE QUI EN DECOULE SELON QU'ELLES EVOLUENT EN MILIEU OUVERT OU EN SOUS-BOIS (BARATAUD, 2015).....	30
TABLEAU 7 : TYPES D'HABITATS DES POINTS D'ECOUTE POUR LES CHIROPTERES.....	31
TABLEAU 8 : CALENDRIER DES INVENTAIRES POUR LES CHIROPTERES.....	31
TABLEAU 9 : INDICATEURS RETENUS POUR LA SYNTHÈSE GLOBALE.....	37
TABLEAU 10 : LA MOYENNE DES PRECIPITATIONS MENSUELLES ENTRE 1971 ET 2014 (METEO CLIMAT).....	46
TABLEAU 11 : LA MOYENNE DES TEMPERATURES MENSUELLES EN °C ENTRE 1971 ET 2014 (METEO CLIMAT).....	46
TABLEAU 12 : LA MOYENNE D'ENSOLEILLEMENT MENSUEL ENTRE 1971 ET 2014 (METEO CLIMAT).....	46
TABLEAU 13 : LES MOYENNES MENSUELLES DE JOURS DE GELEES RECENSES ENTRE 1971 ET 2014 (METEO CLIMAT).....	46
TABLEAU 14 : LA VITESSE DU VENT MOYENNEE SUR 10 MN EN M/S ENTRE 1986 ET 2000 (METEO FRANCE).....	47
TABLEAU 15 : LES PRINCIPAUX RISQUES RECENSES SUR LES COMMUNES DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE.....	53
TABLEAU 16 : LES ARRETES DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE SUR LA COMMUNE DE LE FAOUE.....	53
TABLEAU 17 : DEBITS CARACTERISTIQUES DE L'ELLE ET DE L'INAM.....	62
TABLEAU 18 : BASSINS VERSANTS INTERCEPTE PAR LA ZONE D'ETUDE.....	63
TABLEAU 19 : ESTIMATION DES DEBITS DE PONTE VICENNAL ET CENTENNAL AU DROIT DU PROJET.....	65
TABLEAU 20 : ESTIMATION NPHE VICENNAL ET CENTENNAL.....	67
TABLEAU 21 : OBJECTIFS DE QUALITE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE.....	69
TABLEAU 22 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE 2007 A 2018.....	70
TABLEAU 23 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT BIOLOGIQUE DE 2007 A 2018.....	70
TABLEAU 24 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE DE 2007 A 2018.....	70
TABLEAU 25 : ÉVOLUTION DE L'ÉTAT CHIMIQUE DE 2015 A 2018.....	71
TABLEAU 26 : CONTRIBUTION DE L'ELLE ET DES AFFLUENTS A LA PRODUCTION DE SAUMONS JUVENILES DU BASSIN.....	71
TABLEAU 27 : RESULTATS DES PECHES ELECTRIQUES SUR L'ELLE DE 2007 A 2018 (DENSITE NB INDIVIDUS / 10HA).....	72
TABLEAU 28 : RESULTATS DES PECHES ELECTRIQUES DE L'INAM DE 2007 A 2018 (DENSITE NB INDIVIDUS / 10HA).....	72
TABLEAU 29 : FONCTIONS ET VALEURS DES ZONES HUMIDES, EFFETS DES DESTRUCTIONS ET DEGRADATIONS.....	73
TABLEAU 30 : RAPPORT ENTRE LA DENSITE DU TRAFIC ROUTIER ET L'EFFET BARRIERE CHEZ LES MAMMIFERES.....	100

TABLEAU 31 : LISTE DES ESPECES VEGETALES PROTEGEES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE LE FAOUET 105

TABLEAU 32 : LISTE DES ESPECES VEGETALES INVASIVES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE LE FAOUET 105

TABLEAU 33 : LISTE DES HABITATS CORINE BIOTOPE CORRESPONDANT AUX DIFFERENTS MILIEUX BOISES 107

TABLEAU 34 : LISTE DES HABITATS CORINE BIOTOPE CORRESPONDANT AUX LANDES ET FOURRES 112

TABLEAU 35 : LISTE DES HABITATS CORINE BIOTOPE CORRESPONDANT AUX HAIES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES 116

TABLEAU 36 : LES TYPES DE HAIES RECENSEES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE SELON LA TYPOLOGIE DU POLE BOCAGE DE L'OFB 116

TABLEAU 37 : LISTE DES HABITATS CORINE BIOTOPE CORRESPONDANT AUX DIFFERENTS MILIEUX OUVERTS 118

TABLEAU 38 : LISTE DES AUTRES HABITATS CORINE BIOTOPE PRESENTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE 123

TABLEAU 39 : NOTES UTILISEES POUR LE CALCUL DE L'INDICE DE PATRIMONIALITE DE LA FLORE 125

TABLEAU 40 : NOTES UTILISEES POUR LE CALCUL DE L'INDICE DE PATRIMONIALITE DES HABITATS FLORISTIQUES 125

TABLEAU 41 : NOTES UTILISEES POUR LE CALCUL DE LA SENSIBILITE LOCALE A LA DESTRUCTION DES HABITATS 125

TABLEAU 42 : TABLEAU DE CROISEMENT DES INDICES DE PATRIMONIALITE ET DE SENSIBILITE A LA DESTRUCTION DES HABITATS D'ESPECES 125

TABLEAU 43 : TABLEAU DE CROISEMENT DES INDICES DE PATRIMONIALITE ET DE SENSIBILITE A LA DESTRUCTION DES HABITATS FLORISTIQUES 125

TABLEAU 44 : HIERARCHISATION DES ENJEUX CONCERNANT LA FLORE 126

TABLEAU 45 : LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE LE FAOUET ENTRE 2016 ET 2019 (SOURCE : WWW.FAUNE-BRETAGNE.ORG 128

TABLEAU 46 : RESULTATS DES PECHEES ELECTRIQUES SUR L'ELLE ET L'INAM DE 2007 A 2018 (DENSITE NB INDIVIDUS / 10HA) 140

TABLEAU 47 : LISTE DES ESPECES PISCICOLES PRESENTES POTENTIELLEMENT DANS L'INAM ET L'ELLE AU NIVEAU DU PROJET 140

TABLEAU 48 : LISTE DES AMPHIBIENS INVENTORIES 148

TABLEAU 49 : LISTE DES REPTILES INVENTORIES SUR LE SITE 154

TABLEAU 50 : REPARTITION DE L'AVIFAUNE INVENTORIEE PAR CORTEGES D'HABITATS 157

TABLEAU 51 : LISTE DES OISEAUX OBSERVES SUR LE SITE ET LEURS STATUTS (ESPECES EN BLEU DANS LE TABLEAU : ESPECES PATRIMONIALES.) 159

TABLEAU 52 : LISTE DES ESPECES INVENTORIEES SUR LE SITE 195

TABLEAU 53 : VENTILATION DES ESPECES INVENTORIEES DANS DES GUIDES ECOLOGIQUES DEFINIS EN FONCTION DES HABITATS DE CHASSE ET DE LEUR SPECIALISATION ALIMENTAIRE (BARATAUD, 2015) 199

TABLEAU 54 : ESPECES ET GROUPES D'ESPECES INVENTORIES 200

TABLEAU 55 : ACTIVITE (EN CONTACTS/HEURE) PONDEREE ET PART DES ESPECES PAR POINT D'ECOUTE ACTIVE 201

TABLEAU 56 : ACTIVITE (EN CONTACTS/NUIT) ET PART DES ESPECES PAR POINT D'ECOUTE PASSIVE (MOYENNE SUR LES 2 NUITS) 201

TABLEAU 57 : NOTES UTILISEES POUR LE CALCUL DE L'INDICE DE PATRIMONIALITE DE LA FAUNE 220

TABLEAU 58 : NIVEAUX DE PATRIMONIALITE DE LA FAUNE 221

TABLEAU 59 : NOTES UTILISEES POUR LE CALCUL DE LA VULNERABILITE A LA DESTRUCTION DES HABITATS 222

TABLEAU 60 : EXEMPLES DE CALCUL DE LA VULNERABILITE A LA DESTRUCTION DES HABITATS 222

TABLEAU 61 : ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS POUR L'AVIFAUNE - CROISEMENT DE LA PATRIMONIALITE ET DE LA SENSIBILITE A LA DESTRUCTION DES HABITATS 222

TABLEAU 62 : CALCUL DES ENJEUX LIES A LA CONSERVATION DES HABITATS POUR LA FAUNE 223

TABLEAU 63 : HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS POUR L'AVIFAUNE 224

TABLEAU 64 - NIVEAUX ET NOTES DE VULNERABILITE A LA MORTALITE 225

TABLEAU 65 - CALCUL DES ENJEUX LIES A LA MORTALITE POUR LA FAUNE 225

TABLEAU 66 : SYNTHESE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS 227

TABLEAU 67 : POPULATION (INSEE) 311

TABLEAU 68 : LES LOGEMENTS (INSEE) 311

TABLEAU 69 : LISTE DES MAEC OUVERTES SUR LES BASSINS VERSANTS ELLE-ISOLE-LAITA ET AVEN-BELON-MERRIEN 324

TABLEAU 70 : LISTE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU SEIN DU FUSEAU D'ETUDE 326

TABLEAU 71 : ICPE DE LA COMMUNE DE LE FAOUET 331

TABLEAU 72 : SITES DE LA BASE BASIAS 332

TABLEAU 73 : SITUATION DES MESURES A LORIENT PAR RAPPORT AUX VALEURS REGLEMENTAIRES EN 2016 340

TABLEAU 74 : SYNTHESE DES ENJEUX 341

TABLEAU 75 : SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PROJET 347

TABLEAU 76 : SYNTHESE DES APPRECIATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DEVELOPPEES POUR CHAQUE SCENARIO (EXTRAIT DU TABLEAU 29 DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE) 357

TABLEAU 77 : ANALYSE MULTICRITERE DES SCENARIOS DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DE 2017 359

PHOTO 4 : OH-PC-4 (Ø 600) SOUS VOIE COMMUNALE 60

PHOTO 5 : PONT SUR L'INAM SUR LA RD782 – EXTREMITÉ OUEST DU FUSEAU D'ETUDE 60

PHOTO 6 : OH-K-1 (0,70 x 0,55) SOUS LA VOIE COMMUNALE 61

PHOTO 7 : OH-K-2 (Ø500) SOUS LA RD 782 61

PHOTO 8 : VALLEE BOISEE DE L'INAM AU SUD DE L'AIRES D'ETUDE 101

PHOTO 9 : RUISSEAU DE PARK CHARLES AU NORD DE L'AIRES D'ETUDE 101

PHOTO 10 : MELITEE DU MELAMPYRE (MELITAEA ATHALIA) PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 130

PHOTO 11 : CORDULEGASTRE ANNELE (CORDULEGASTER BOLTONII) PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 130

PHOTO 12 : CRIQUET ENSANGLANTE (STETHOPHYMA GROSSUM) PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 130

PHOTO 13 : ESCARGOT DE QUIMPER PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 131

PHOTO 14 : PROSPECTION AU BATHYSCOPE SUR LE RUISSEAU DE PARK CHARLES LE 15 OCTOBRE 2021 131

PHOTO 15 : LUCANE CERF-VOLANT MALE ET FEMELLE (D. DESCOUENS ©) 132

PHOTO 16 : LUCANE CERF-VOLANT FEMELLE (LUCANUS CERVUS) PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 132

PHOTO 17 : MELITEE DU MELAMPYRE (MELITAEA ATHALIA) PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE (JULIAN GAUVIN) 133

PHOTO 18 – ESCARGOT DE QUIMPER PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE 135

PHOTO 19 : MULETTE PERLIERE (V. PRIE ©) 137

PHOTO 20 : ANGUILE EUROPEENNE (GERARD M ©) 141

PHOTO 21 : CHABOT COMMUN (HANS HILLEWAERT ©) 142

PHOTO 22 – LAMPROIE DE PLANER (BAS KERS ©) 143

PHOTO 23 – LAMPROIES MARINES (ECOFAC ©) 144

PHOTO 24 – SAUMON ATLANTIQUE 145

PHOTO 25 – TRUITE FARIO JUVENILE (JOÃO CARROLA ©) 146

PHOTO 26 : GRENOUILLE AGILE PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE 148

PHOTO 27 : CRAPAUD EPINEUX PHOTOGRAPHIE SUR LE SITE 149

PHOTO 28 : GRENOUILLE AGILE PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE 150

PHOTO 29 : PONTES DE GRENOUILLE ROUSSE PHOTOGRAPHIEES SUR LE SITE EN JANVIER 2018 151

PHOTO 30 : MARE DU SITE OU DES LARVES DE SALAMANDRE TACHETEE ONT ETE PHOTOGRAPHIEES 152

PHOTO 31 : JEUNE LEZARD VIVIPARE (TERO LAAKSO ©) 155

PHOTO 32 : ALOUETTE LULU (AUGUSTIN POVEDANO ©) 161

PHOTO 33 : BOUVREUIL PIVOINE MALE (CLEMENT FOURREY ©) 163

PHOTO 34 : CHARDONNETS ELEGANTS (CLEMENT FOURREY ©) 165

PHOTO 35 : ENGOULEVENT D'EUROPE (DURZAN CIRANO ©) 167

PHOTO 36 : FAUCON CRECERELLE (CLEMENT FOURREY ©) 169

PHOTO 37 : FAUVETTE DES JARDINS (BILLY LINDBLOM ©) 171

PHOTO 38 : GOBEMOUCHE GRIS (CLEMENT FOURREY ©) 173

PHOTO 39 : HIRONDELLE DE FENETRE (STEFAN BERNDTSSON ©) 175

PHOTO 40 : HIRONDELLE RUSTIQUE (KEN BILLINGTON ©) 176

PHOTO 41 : MARTINET NOIR (PAU ARTIGAS ©) 177

PHOTO 42 : MARTIN-PECHEUR D'EUROPE (CLEMENT FOURREY ©) 179

PHOTO 43 : MESANGE NONNETTE (CLEMENT FOURREY ©) 181

PHOTO 44 : PIC EPEICHETTE MALE (CLEMENT FOURREY ©) 183

PHOTO 45 : PIC MAR (CLEMENT FOURREY ©) 185

PHOTO 46 : MALE ET JEUNES DE PIC NOIR (ALASTAIR RAE ©) 186

PHOTO 47 : ROITELET HUPPE (CLEMENT FOURREY ©) 188

PHOTO 48 : SERIN CINI (CLEMENT FOURREY ©) 190

PHOTO 49 : VERDIER D'EUROPE (CLEMENT FOURREY ©) 192

PHOTO 50 : EMPREINTE DE BLAIREAU PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE 195

PHOTO 51 : CROTTE PROBABLE DE MARTRE DES PINS PHOTOGRAPHIEE SUR LE SITE 195

PHOTO 52 : POMMES DE PINS PROBABLEMENT RONGEES PAR UN ECUREUIL ROUX SUR LE SITE 196

PHOTO 53 : EPREINTES DE LOUTRE RELEVES SUR LE SITE 197

PHOTO 54 : HABITATION DU PETIT COAT LORET POTENTIELLEMENT ABATTUE SANS INDICES DE PRESENCE DE CHAUVES-SOURIS 203

PHOTO 55 : HETRE ET CHENE AVEC DES CAVITES POTENTIELLES POUR LES CHAUVES-SOURIS 203

PHOTO 56 : BARBASTELLE D'EUROPE EN VOL (MONIQUE L. ©) 205

PHOTO 57 : GRAND RHINOLOPHE EN HIBERNATION (ALEXANDRE ROUX ©) 206

PHOTO 58 : MURIN DE NATTERER (GUIDO GERDING ©) 207

PHOTO 59 : MURIN DE DAUBENTON (CLEMENT FOURREY ©) 208

PHOTO 60 : MURIN A OREILLES ECHANCREES EN HIBERNATION (CLEMENT FOURREY ©) 209

PHOTO 61 : MURIN A MOUSTACHES EN VOL (ERAY SIMSEK ©) 210

PHOTO 62 : MURIN D'ALCATHOE (MANUEL RUEDI ©) 211

TABLE DES PHOTOS

PHOTO 1 : RUISSEAU DE PARK CHARLES ENTRE LA RD790 ET 769 59

PHOTO 2 : OH-PC-1 (2,00 x 1,10) SOUS LA RD 769 60

PHOTO 3 : OH-PC-2 (1,00 x 1,20) SOUS LA RD 782 60

PHOTO 63 : NOCTULE DE LEISLER EN VOL (ANTTON ALBERDI ©).....	212	PHOTO 122 : L'ALLEE PLANTEE DEPUIS LES VIEILLES HALLES.....	259
PHOTO 64 : OREILLARD GRIS (JASJA DEKKER. ©).....	213	PHOTO 123 : L'ENTREE OUEST DES VIEILLES HALLES.....	261
PHOTO 65 : PIPISTRELLE COMMUNE EN VOL (CHRISTOPHE ROUSSEAU ©).....	214	PHOTO 124 : L'ENTREE NORD DES VIEILLES HALLES SURMONTÉE D'UNE HORLOGE.....	261
PHOTO 66 : PIPISTRELLE DE KUHL EN VOL (MILAN PODANY ©).....	215	PHOTO 125 : LES LUCARNES PROTEGEES D'UNE MAISON – DEUXIEME A DROITE DE LA MAIRIE.....	261
PHOTO 67 : PIPISTRELLE DE NATHUSIUS (L. ARTHUR ©).....	216	PHOTO 126 : LA CHAPELLE DE L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES.....	262
PHOTO 68 : PIPISTRELLE PYGMEE (EVGENIY YAKHONTOV ©).....	217	PHOTO 127 : LA CHAPELLE SAINT-FIACRE.....	262
PHOTO 69 : SEROTINE COMMUNE EN VOL (ROBERT HARDING ©).....	218	PHOTO 128 : LE JUBE POLYCHROME DE LA CHAPELLE SAINT-FIACRE.....	262
PHOTO 70 : LOUTRE D'EUROPE (FABRICE CAPBER ©).....	220	PHOTO 129 : LA CHAPELLE SAINTE-BARBE.....	263
PHOTO 71 : GRAND RHINOLOPHE (CLEMMENT FOURREY ©).....	220	PHOTO 130 : LA FAÇADE DE LA MAISON DU GARDE DE LA CHAPELLE SAINTE-BARBE.....	263
PHOTO 72 : CRAPAUD EPINEUX SUR UNE ROUTE (GREGOIRE LANNOY ©).....	225	PHOTO 131 : L'ARRIERE DE LA MAISON DU GARDE DE LA CHAPELLE SAINTE-BARBE.....	263
PHOTO 73 : L'ABATTAGE DES VIEUX ARBRES, UN RISQUE DE MORTALITE IMPORTANT POUR LES CHIROPTERES ET LES OISEAUX SUR LE SITE.....	226	PHOTO 132 : L'EGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION.....	264
PHOTO 74 : LE PLATEAU VALLONNE DE GOURIN.....	231	PHOTO 133 : L'ENTREE DU MANOIR DE KERIHUEL.....	265
PHOTO 75 : LES ALIGNEMENTS D'ARBRES SUR TALUS LE LONG DES ROUTES COMMUNALES.....	231	PHOTO 134 : LES BASSINS DE LA FONTAINE SAINT-FIACRE.....	266
PHOTO 76 : LA VALLEE DE L'ELLE.....	232	PHOTO 135 : LES BASSINS DE LA FONTAINE SAINT-FIACRE.....	266
PHOTO 77 : LES ABORDS DE L'ELLE.....	232	PHOTO 136 : LE FOUR A PAINS DU HAMEAU DE KERCADORET.....	266
PHOTO 78 : LES PRAIRIES APPORTANT DE LA LUMIERE ET UN PEU DE PROFONDEUR A CE PAYSAGE FERME.....	232	PHOTO 137 : LE LAVOIR DE LA VILLE DE LE FAOUËT.....	267
PHOTO 79 : LE BOCAGE ET LES BOIS S'ENTREMELENT ET FERMENT L'HORIZON.....	232	PHOTO 138 : LE PUIS SITUÉ AU HAMEAU DE SAINT-FIACRE.....	267
PHOTO 80 : LA MAILLE BOCAGERE CLOISONNE UN VERGER ET FERME LES VUES.....	233	PHOTO 139 : LE PUIS SITUÉ AU HAMEAU DE KERLY.....	267
PHOTO 81 : LE PANORAMA EXISTANT DEPUIS LE SITE DE LA CHAPELLE SAINTE-BARBE.....	233	PHOTO 140 : PERCEPTION DE L'INAM A PROXIMITE DE MOULIN BADEN DEPUIS LE FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU.....	274
PHOTO 82 : LES HAIES MIXTES DE CONIFERES ET DE FEUILLUS DU BOCAGE SOULIGNANT LA TOPOGRAPHIE.....	233	PHOTO 141 : LA VALLEE DE L'INAM ET MOULIN BADEN - VUE DU CIEL. SOURCE PHOTO : F. HENRY.....	274
PHOTO 83 : LE BOCAGE OFFRE UNE PROFONDEUR SUPPLEMENTAIRE AUX PERCEPTIONS DU PAYSAGE DE LE FAOUËT.....	233	PHOTO 142 : RELIEF MARQUE DE LA VALLEE DE L'INAM PERCEPTIBLE DEPUIS LES HAUTEURS DU FUSEAU RETENU.....	275
PHOTO 84 : L'INAM A GAUCHE, L'ELLE A DROITE.....	233	PHOTO 143 : RUISSEAU PERMANENT SERPENTANT AU NORD DU FUSEAU RETENU.....	275
PHOTO 85 : UN RUISSEAU AFFLEURANT TRAVERSANT LES PRAIRIES VALLONNEES.....	237	PHOTO 144 : RUISSEAU TEMPORAIRE DEVALANT LES PENTES DU RELIEF MARQUE DU FUSEAU RETENU.....	275
PHOTO 86 : UNE PRAIRIE A L'ACCES DIFFICILE.....	237	PHOTO 145 : FOSSE EN EAU SITUÉ A LA RENCONTRE DE DEUX PARCELLES AGRICOLES.....	275
PHOTO 87 : UN COTEAU BOISE A L'AMBIANCE INTIMISTE.....	237	PHOTO 146 : HAIE PLURISTRATIFIEE SITUÉE A GAUCHE DE L'IMAGE.....	276
PHOTO 88 : LA VALLEE DE L'INAM DISCRETE ET FILTREE PAR LA VEGETATION DENSE.....	237	PHOTO 147 : HAIES ARBOREES BORDANT LES SENTIERS DE RANDONNEE.....	276
PHOTO 89 : LA MAILLE BOCAGERE S'ADAPTANT AU RELIEF.....	239	PHOTO 148 : ALLEE PLANTEE MENANT AU CHATEAU DE KERIHUEL.....	276
PHOTO 90 : UNE OUVERTURE PONCTUELLE A TRAVERS LA MAILLE BOCAGERE.....	239	PHOTO 149 : ESPACE BOISE FERMANT LES VUES.....	277
PHOTO 91 : LA PLACE CENTRALE DE LE FAOUËT AVEC LES VIEILLES HALLES.....	240	PHOTO 150 : PETITE PRAIRIE CEINTUREE PAR DES PARCELLES BOISEES FERMANT LES VUES LOINTAINES.....	277
PHOTO 92 : L'ENTREE DE VILLE SUD AVEC UN TISSU URBAIN EPARSE DEPUIS LE HAMEAU DE TOUL PRY.....	241	PHOTO 151 : PARCELLE LAISSEE EN FRICHE FERMANT LE PAYSAGE.....	277
PHOTO 93 : LE COTEAU BOISE AVANT L'ENTREE DE VILLE DE LE FAOUËT DEPUIS LA RD132.....	241	PHOTO 152 : PRAIRIE HUMIDE ENFRICHEE PAR LES RONCES.....	277
PHOTO 94 : LE HAMEAU DE QUILLIOU SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LANVENEGEN EN LIMITE SUD-OUEST DE LE FAOUËT.....	241	PHOTO 153 : VERGER SITUÉ LE LONG DE LA RUE DE SAINT-FIACRE.....	278
PHOTO 95 : LE HAMEAU DE COAT-EN-HAIE A L'IMPLANTATION BATIE LINEAIRE.....	241	PHOTO 154 : HAMEAU DE PONT ER LANN DEPUIS LA RD782 EN DIRECTION DE LA RD769.....	281
PHOTO 96 : UN JARDIN CLOS, ANCIEN PUIS AU HAMEAU DE SAINT-FIACRE.....	242	PHOTO 155 : HAMEAU DE PONT ER LANN DEPUIS LA RD782 EN DIRECTION DU BOURG DE LE FAOUËT.....	281
PHOTO 97 : UN JARDIN CLOS AU HAMEAU DE KERLY.....	242	PHOTO 156 : MAISON ISOLEE SITUÉE LE LONG DE LA RD782 AU NORD DU TRONÇON ETUDIE.....	281
PHOTO 98 : UN JARDIN CLOS AU HAMEAU DE SAINT-FIACRE.....	242	PHOTO 157 : ABORDS BOCAGERS ET BOISES DE LA RD782 FERMANT LES VUES.....	282
PHOTO 99 : UN ESPACE OUVERT EN DIRECTION DE LA CHAPELLE SAINT-FIACRE.....	242	PHOTO 158 : LA GR38 LONGEANT L'ETANG PRIVE D'UNE DES HABITATIONS.....	283
PHOTO 100 : LA ZONE INDUSTRIELLE DE PONT-MIN EN CONTREBAS DU COTEAU BOISE.....	243	PHOTO 159 : LA GR38 LONGEANT UNE HABITATION SITUÉE LE LONG DE LA RUE DE SAINT-FIACRE.....	283
PHOTO 101 : LA ZONE ARTISANALE ET COMMERCIALE DE KERNOT-VIHAN.....	243	PHOTO 160 : LA RUE DE SAINT-FIACRE AU NIVEAU DE L'INTERSECTION DE LA GR38.....	283
PHOTO 102 : LE DOMAINE DE BEG ER ROCH.....	243	PHOTO 161 : PERCEES VISUELLES PEU PROFONDES DEPUIS LA RUE DE SAINT-FIACRE AU NORD DU FUSEAU ETUDIE.....	283
PHOTO 103 : UN EXEMPLE DE VUES FERMEES PAR LA VEGETATION DES COTEAUX BOISES DEPUIS LA RD782.....	245	PHOTO 162 : HABITAT RESIDENTIEL DU HAMEAU DE KERROUSSEAU.....	284
PHOTO 104 : UN EXEMPLE D'OUVERTURES CREEES PAR LA MAILLE BOCAGERE DEPUIS LA RD790.....	245	PHOTO 163 : GROUPEMENT DE BATI ANCIEN SITUÉ LE LONG DE LA RD790.....	284
PHOTO 105 : LA CHAPELLE SAINTE-BARBE.....	247	PHOTO 164 : SEULE OUVERTURE VISUELLE DU SECTEUR 3 EN DIRECTION D'UN HANGAR AGRICOLE.....	285
PHOTO 106 : LA FONTAINE SAINTE-BARBE.....	247	PHOTO 165 : PERCEPTION D'UN PAYSAGE FERME DEPUIS LA RD790 AVEC EN ARRIERE-PLAN UN HABITAT RESIDENTIEL.....	285
PHOTO 107 : LA CHAPELLE SAINT-FIACRE.....	249	PHOTO 166 : MAILLAGE BOCAGE ET PERCEPTION D'UNE MAISON DE KERROUSSEAU DEPUIS UNE PARCELLE AGRICOLE.....	285
PHOTO 108 : LE JUBE POLYCHROME DE LA CHAPELLE SAINT-FIACRE.....	249	PHOTO 167 : ARRIVEE SUR LE HAMEAU DE KERLY DEPUIS LE SENTIER DE RANDONNEE.....	286
PHOTO 109 : LA FONTAINE SAINT-FIACRE SITUÉE AU CREUX D'UN VALLON.....	249	PHOTO 168 : VUE FILTREE DU HAMEAU DE KERLY PAR LA VEGETATION ET LA TOPOGRAPHIE DEPUIS LA RD782.....	286
PHOTO 110 : LES VIEILLES HALLES DE LE FAOUËT SITUÉE AU CENTRE DE LA VILLE.....	249	PHOTO 169 : VUE FILTREE DU HAMEAU DE KERLY PAR LA VEGETATION ET LA TOPOGRAPHIE DEPUIS LA RD782.....	286
PHOTO 111 : LE MUSEE DU FAOUËT.....	250	PHOTO 170 : HABITATIONS DE KEROZEC LES PLUS PROCHES DE LA RD782.....	287
PHOTO 112 : LA COUR DU MUSEE DE L'ABEILLE VIVANTE ET LA CITE DES FOURMIS.....	250	PHOTO 171 : LES BATIMENTS AGRICOLES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE DE KEROZEC PERCEPTIBLES DEPUIS LES PARCELLES AGRICOLES ENVIRONNANTES.....	287
PHOTO 113 : LE CIRCUIT DES CHAPELLES, RANDONNEE LOCALE.....	251	PHOTO 172 : ROUTE DESCENDANT VERS L'INAM BORDEE A DROITE PAR LE COTEAU BOISE ET A GAUCHE PAR LE REMBLAI ACCOMPAGNANT LA RD782.....	288
PHOTO 114 : LE CIRCUIT PEDESTRE ET VTT LOCAL.....	251	PHOTO 173 : EN DESCENDANT VERS L'INAM, LE COTEAU BOISE EST PLUS MARQUE.....	288
PHOTO 115 : LA GRANDE RANDONNEE 38 MENANT A LA FONTAINE SAINT-FIACRE.....	251	PHOTO 174 : PERCEE VISUELLE EN DIRECTION DE LA VALLEE DE L'INAM DEPUIS LA RD782.....	288
PHOTO 116 : LE SENTIER PEDESTRE SITUÉ ENTRE LA CHAPELLE ET LA FONTAINE SAINTE-BARBE.....	251	PHOTO 175 : MOULIN BADEN ET SES BATIMENTS TEMOINS D'UN PATRIMOINE LOCAL.....	288
PHOTO 117 : LE DOMAINE DE BEG ER ROCH (ANCIEN CAMPING MUNICIPAL DE LE FAOUËT).....	252	PHOTO 176 : AU LIEU-DIT DE TOUL BREN, UNE MAISON EST SITUÉE AU BORD DE LA RD 782.....	289
PHOTO 118 : L'ACCES A L'ELLE DEPUIS LE DOMAINE.....	252	PHOTO 177 : LA GR38 SITUÉE A PROXIMITE DE PONT ER LANN.....	290
PHOTO 119 : LA CHAPELLE SAINTE-BARBE ET FONTAINE SAINTE-BARBE.....	258	PHOTO 178 : LA GR38 SITUÉE A PROXIMITE DU HAMEAU DE LA LANDE DE SAINT-FIACRE.....	290
PHOTO 120 : LES ABORDS DE LA CHAPELLE, ESCALIERS, ROCHERS PITTORESQUES ET SENTIERS ESCARPES SUR UN COTEAU BOISE.....	258	PHOTO 179 : UN SENTIER DE RANDONNEE AUX ABORDS DU HAMEAU DE KERROUSSEAU.....	290
PHOTO 121 : L'ALLEE PLANTEE.....	259	PHOTO 180 : SENTIER DE RANDONNEE A L'AMBIANCE HUMIQUE AU RELIEF MARQUE.....	291

PHOTO 181 : PERCEPTION DU RELIEF VALLONNE DES ABORDS DE LA FONTAINE SAINT-FIACRE.....	291
PHOTO 182 : A DROITE DU CADRAGE, PERCEPTION DU MANOIR DE KERIHUEL ET SON ALLEE PLANTEE QUI S'ETIRE ENTRE LES PARCELLES CULTIVEES. SOURCE PHOTO : F. HENRY.....	291
PHOTO 183 : PERCEE VISUELLE SUR LE HAMEAU DE PONT ER LANN.....	293
PHOTO 184 : OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DU HAMEAU DE KERROUSSEAU.....	293
PHOTO 185 : OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DU BOURG DE LE FAOUËT SITUEE A L'EST DU FUSEAU.....	295
PHOTO 186 : OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DU BOURG DE LE FAOUËT SITUEE AUX ABORDS DU HAMEAU DE LA LANDE DE SAINT-FIACRE.....	295
PHOTO 187 : PERCEE VISUELLE EN DIRECTION DE LA VALLEE DE L'INAM DEN DIRECTION DU HAMEAU DE KEROZEC.....	295
PHOTO 188 : PERCEE VISUELLE EN DIRECTION DE LA VALLEE DE L'INAM DEPUIS LA TRAME BOCAGERE.....	295
PHOTO 189 : COURTE OUVERTURE VISUELLE SUR LES BOISEMENTS DE LA VALLEE DE L'INAM EN CONTREBAS.....	295
PHOTO 190 : OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DU CHATEAU DE KERIHUEL DEPUIS LA RD790.....	296
PHOTO 191 : OUVERTURE VISUELLE EN DIRECTION DES HAMEAUX DE KERLY ET KEROZEC DEPUIS LA ROUTE DE KEROZEC.....	296
PHOTO 192 : LA RD782 DANS LA TRAVERSEE URBAINE, EN EXTREMITÉ OUEST DE LA ROUTE DE QUIMPER.....	313
PHOTO 193 : LA RD782 DANS LA TRAVERSEE URBAINE, EN PARTIE OUEST DE CARREFOUR MARKET.....	313
PHOTO 194 : LA RD782 DANS LA TRAVERSEE URBAINE, ENTRE CARREFOUR MARKET ET LA RUE DE LA POSTE.....	314
PHOTO 195 : LA RD782 DANS LA TRAVERSEE URBAINE, ENTRE LA RUE DE LA POSTE ET LA RUE DE SAINT-FIACRE.....	314
PHOTO 196 : LA RD782 AU DROIT DE LA PLACE BELLANGER.....	314
PHOTO 197 : LA RD782 RUE POHER.....	314
PHOTO 198 : LA RD782 RUE DE LORIENT AU DROIT DU COLLEGE SAINTE-BARBE ET DE L'ECOLE DU SACRE-CŒUR.....	314
PHOTO 199 : LA RD782 AU SUD DE KERANNA.....	314
PHOTO 200 : LE CARREFOUR GIRATOIRE RD769/RD790.....	315
PHOTO 201 : L'ANCIENNE BRETELLE DE SORTIE DE LA RD769 VERS LE CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT.....	315
PHOTO 202 : LA RD790 AU NORD DU CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT.....	315
PHOTO 203 : LA RD790 EN ENTREE NORD DU CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT.....	315
PHOTO 204 : LA RD790 EN CONTOURNEMENT OUEST DU CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT, AU DROIT DU COLLEGE JEAN CORENTIN CARRE.....	315
PHOTO 205 : LE CARREFOUR EN CROIX RD790/RD782 AU SUD/OUEST DU CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT.....	315
PHOTO 206 : LA RD790 AU SUD DE LA RD782.....	316
PHOTO 207 : LA RD790A, PENETRANTE NORD DU CENTRE-VILLE DE LE FAOUËT.....	316
PHOTO 208 : LA RD790A, SECTION A SENS UNIQUE EN CONTOURNEMENT DES HALLES.....	316
PHOTO 209 : VOIE COMMUNALE VC11 EN TRAVERSEE DU HAMEAU DE COAT LORET.....	357

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : PRINCIPALES ETAPES DE CONDUITE D'UNE ETUDE D'IMPACT.....	15
FIGURE 2 : CALENDRIER DES PHASES AQUATIQUES DES DIFFERENTES ESPECES D'AMPHIBIENS.....	26
FIGURE 3 : EXEMPLES DE GITES ARBORICOLES POTENTIELS (PENICAUD, 2000).....	31
FIGURE 4 : CLASSEMENT DES SOLS EN FONCTION DES CARACTERES HYDROMORPHIQUES (D'APRES GEPPA, 1981).....	35
FIGURE 5 : REPRESENTATION SIMPLIFIEE DES INDICATEURS DANS LE SITE ET DES SOUS-FONCTIONS CORRESPONDANTES (SOURCE : GUIDE DE LA METHODE NATIONALE D'EVALUATION DES ZONES HUMIDES - VERSION 1.0 - MAI 2016).....	36
FIGURE 6 : REPRESENTATION SIMPLIFIEE DES INDICATEURS DANS L'ENVIRONNEMENT DU SITE ET DES SOUS-FONCTIONS CORRESPONDANTES (SOURCE : GUIDE DE LA METHODE NATIONALE D'EVALUATION DES ZONES HUMIDES - VERSION 1.0 - MAI 2016).....	37
FIGURE 7 : LA ROSE DES VENTS DE LA STATION DE ROSTRENEN (METEO FRANCE).....	47
FIGURE 8 : EVOLUTION DU DEBIT DE POINTE EN FONCTION DE L'OCCURRENCE DE RETOUR.....	65
FIGURE 9 : PROFILS DU PONT DE LA RD 782 ET DU MOULIN BADEN.....	67
FIGURE 10 : LA NOTION DE BON ETAT : EAUX DE SURFACE.....	69
FIGURE 11 : CLASSEMENT DES SOLS EN FONCTION DES CARACTERES HYDROMORPHIQUES (D'APRES GEPPA, 1981).....	73
FIGURE 12 : SCHEMA CONCEPTUEL D'UN AQUIFERE DE SOCLE.....	79
FIGURE 13 : UNE STATION DE RENOUÉE DU JAPON EN BORD DE ROUTE.....	105
FIGURE 14 : UN BOISEMENT DE FEUILLUS (CHENES ET HETRES DOMINANTS, A GAUCHE) ET UN BOISEMENT DE RESINEUX DERRIERE UNE HAIE DE CHATAIGNIERS (A DROITE).....	107
FIGURE 15 : UN FOURRE DE NOISETIERS.....	112
FIGURE 16 : UN RONCIER.....	112
FIGURE 17 : UNE HAIE SUR TALUS.....	116
FIGURE 18 : L'ALIGNEMENT DE MARRONNIERS DE PART ET D'AUTRE DE L'ALLEE MENANT AU CHATEAU DE KERIHUEL.....	116
FIGURE 19 : UNE PRAIRIE HUMIDE A JONCS (A GAUCHE) ET UNE PRAIRIE AMELIOREE (A DROITE).....	118
FIGURE 20 : LE NOMBRE D'ESPECES D'ODONATES PAR MAILLE UTM (SOURCE : BRETAGNE VIVANTE, MARS 2016).....	128
FIGURE 21 : LA CARTE DE REPARTITION PRELIMINAIRE DE L'ESCARGOT DE QUIMPER EN BRETAGNE (SOURCES : SEPNEB, 2001).....	129

FIGURE 22 : LE NOMBRE D'ESPECES D'AMPHIBIENS RECENSEES PAR MAILLE UTM DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES AMPHIBIENS DE BRETAGNE.....	148
FIGURE 23 : LE NOMBRE D'ESPECES DE REPTILES RECENSEES PAR MAILLE UTM DANS LE CADRE DE L'ATLAS DES REPTILES DE BRETAGNE.....	154
FIGURE 24 : LA COUPE TOPOGRAPHIQUE AA' – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X1,7.....	235
FIGURE 25 : LA COUPE TOPOGRAPHIQUE BB' – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X1,6.....	235
FIGURE 26 : LA COUPE TOPOGRAPHIQUE CC' – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X1,2.....	235
FIGURE 27 : LE BLOC DIAGRAMME DU RELIEF A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE -AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X2.....	236
FIGURE 28 : LE TABLEAU DE LA FONTAINE SAINTE-BARBE PAR HENRI BARNOUIN (SOURCE : MUSEE DU FAOUËT).....	250
FIGURE 29 : COUPE AA' A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X2,4.....	273
FIGURE 30 : COUPE BB' A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X1,6.....	273
FIGURE 31 : BLOCS DIAGRAMME DU FUSEAU RETENU – AUGMENTATION ALTIMETRIQUE X2.....	274
FIGURE 32 : PRECONISATIONS POUR L'INSERTION DU PROJET DE FAÇON RESPECTUEUSE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE.....	300
FIGURE 33 : PRECONISATIONS POUR LA PRESERVATION DE LA MAILLE BOCAGERE ET BOISEE STRUCTURANTE DU PAYSAGE DE LE FAOUËT.....	300
FIGURE 34 : PRECONISATION D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA TRAVERSEE D'UN BOIS PAR LE PROJET.....	300
FIGURE 35 : PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT D'UNE INTERSECTION DU PROJET AVEC UN AXE EXISTANT.....	301
FIGURE 36 : PRECONISATIONS DE REAMENAGEMENT DES SENTIERS DE RANDONNEE POTENTIELLEMENT IMPACTES PAR LE PROJET.....	301
FIGURE 37 : PERIMETRE COUVERT PAR LE SCOT.....	303
FIGURE 38 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS A LE FAOUËT.....	311
FIGURE 39 : EXTRAIT DU SCHEMA DE TRAFIC ROUTIER MESURE EN 2019 AUTOUR DE LE FAOUËT.....	316
FIGURE 40 : REPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITES PAR COMMUNE : EN NOMBRE D'ETABLISSEMENTS.....	317
FIGURE 41 : REPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITES PAR COMMUNE EN %.....	317
FIGURE 42 : LA REPARTITION DES DOMAINES D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU SEIN DE ROI MORVAN COMMUNAUTE.....	318
FIGURE 43 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET PAR DE LA SAU PAR COMMUNE DU BV EIL.....	321
FIGURE 44 : NATURE DES SURFACES AGRICOLES EN ZONES HUMIDES PAR COMMUNE DU BV EIL.....	322
FIGURE 45 : CHEFS D'ENTREPRISE ET SALARIES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE ROI MORVAN COMMUNAUTE.....	323
FIGURE 46 : REPARTITION DES EMISSIONS REGIONALES DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES (SOURCE SRCAE).....	340

TABLE DES CARTES

CARTE 1 : SITUATION GENERALE DU PROJET.....	13
CARTE 2 : LES AIRES D'ETUDE DU PROJET.....	17
CARTE 3 : TRANSECTS REALISES POUR RECHERCHER LES INVERTEBRES.....	25
CARTE 4 : POINTS ET PARCOURS D'INVENTAIRES POUR L'AVIFAUNE.....	28
CARTE 5 : REPARTITION DES POINTS D'ECOUTE POUR LES CHIROPTERES.....	32
CARTE 6 : PLAN DE SITUATION DU SITE DE L'ETUDE.....	40
CARTE 7 : LA DENSITE DE FOUDDROIEMENT ANNUEL AU KM ² EN FRANCE (SOURCE METEORAGE).....	47
CARTE 8 : RELIEF ET HYDROGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE.....	48
CARTE 9 : RELIEF ET HYDROGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE ET DU FUSEAU D'ETUDE.....	49
CARTE 10 : CARTE LITHOLOGIQUE SIMPLIFIEE.....	50
CARTE 11 : CARTE GEOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE.....	51
CARTE 12 : UNITES CARTOGRAPHIQUES DES SOLS.....	52
CARTE 13 : LE ZONAGE SISMIQUE EN VIGUEUR.....	53
CARTE 14 : RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES DANS LE SECTEUR DE L'AER.....	54
CARTE 15 : ZONES INONDABLES DE L'ELLE ET L'INAM AU SEIN DE L'AER.....	55
CARTE 16 : RISQUE DE REMONTEES DE NAPPES.....	56
CARTE 17 : RISQUE DE REMONTEES DE NAPPES.....	57
CARTE 18 : MASSES D'EAU PAR SOUS-BASSINS.....	58
CARTE 19 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	59
CARTE 20 : STATIONS DE MESURE SUR LE BV EIL.....	62
CARTE 21 : BASSINS VERSANTS NATURELS ET OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS.....	64
CARTE 22 : CARTE DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES PROBABLES.....	66
CARTE 23 : ANALYSE DES CRUES DE L'INAM A MOULIN BADEN.....	68
CARTE 24 : LOCALISATION DES STATIONS DE MESURES DE LA QUALITE DES EAUX.....	69
CARTE 25 : NOMBRE DE FRAYERES DE LAMPROIE MARINE PAR TRONÇON SUR LE COURS PRINCIPAL DE L'ELLE.....	71
CARTE 26 : PRESENCE D'ANGUILLES SUR LE BASSIN VERSANT ELLE-ISOLE-LAÏTA.....	72
CARTE 27 : PRESENCE DE LA GRANDE ALOSE EN BRETAGNE.....	72
CARTE 28 : LA PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES (SOURCE : DREAL BRETAGNE).....	75
CARTE 29 : LES ZONES HUMIDES IDENTIFIEES DANS L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE (SOURCE : PLU LE FAOUËT, 2012).....	76

CARTE 30 : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES FLORISTIQUES ET PEDOLOGIQUES	78	CARTE 86 : HABITATS DE L'ENGOULEVENT D'EUROPE.....	168
CARTE 31 : LOCALISATION DES FORAGES PROCHES DU PERIMETRE D'ETUDE ET PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	80	CARTE 87 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU FAUCON CRECERELLE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	169
CARTE 32 : LOCALISATION DES PRINCIPALES SOURCES	80	CARTE 88 : HABITATS DU FAUCON CRECERELLE	170
CARTE 33 : ETAT CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES	82	CARTE 89 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE LA FAUVETTE DES JARDINS ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	171
CARTE 34 : DELIMITATION DU BASSIN VERSANT DE L'ELLE	86	CARTE 90 : HABITATS DE LA FAUVETTE DES JARDINS.....	172
CARTE 35 : LE SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELLE » A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	88	CARTE 91 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU GOBEMOUCHE GRIS ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	173
CARTE 36 : LE SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELLE » A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	89	CARTE 92 : HABITATS DU GOBEMOUCHE GRIS	174
CARTE 37 : LES ZNIEFF	93	CARTE 93 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'HIRONDELLE DE FENETRE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	175
CARTE 38 : LES ESPACES NATURELS SENSIBLES	95	CARTE 94 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'HIRONDELLE RUSTIQUE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	176
CARTE 39 : LES RESERVOIRS REGIONAUX DE BIODIVERSITE ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES REGIONAUX (SOURCE : SRCE BRETAGNE).....	98	CARTE 95 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU MARTINET NOIR ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	177
CARTE 40 : LES GRANDS ENSEMBLES DE PERMEABILITE (SOURCE : SRCE BRETAGNE).....	99	CARTE 96 : HABITATS DE L'HIRONDELLE DE FENETRE, DE L'HIRONDELLE RUSTIQUE ET DU MARTINET NOIR	178
CARTE 41 : LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DE ROI MORVAN COMMUNAUTE (SOURCE : SCOT DE ROI MORVAN COMMUNAUTE, DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS, NOVEMBRE 2018)	102	CARTE 97 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU MARTIN-PECHEUR ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	179
CARTE 42 : LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	103	CARTE 98 : HABITATS DU MARTIN-PECHEUR D'EUROPE.....	180
CARTE 43 : ENJEUX CONCERNANT LES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	104	CARTE 99 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE LA MESANGE NONNETTE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	181
CARTE 44 : LOCALISATION DES ESPECES INVASIVES AVEREES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	106	CARTE 100 : HABITATS DE LA MESANGE NONNETTE.....	182
CARTE 45 : TYPOLOGIE DES HABITATS BOISES DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	111	CARTE 101 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU PIC EPEICHETTE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	183
CARTE 46 : TYPOLOGIE DES LANDES ET FOURRES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	115	CARTE 102 : HABITATS DU PIC EPEICHETTE	184
CARTE 47 : LES TYPES DE HAIES SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE (SELON LA TYPOLOGIE POLE BOCAGE DE L'OFB)	117	CARTE 103 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU PIC MAR ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	185
CARTE 48 : TYPOLOGIE DES MILIEUX OUVERTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	122	CARTE 104 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU PIC NOIR ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	186
CARTE 49 : TYPOLOGIE DES AUTRES MILIEUX PRESENTS SUR L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	124	CARTE 105 : HABITATS DU PIC MAR ET DU PIC NOIR	187
CARTE 50 : LES ENJEUX CONCERNANT LA FLORE	127	CARTE 106 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU ROITELET HUPPE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	188
CARTE 51 - REPARTITION DES DONNEES CONNUES DE MULETTE PERLIERE EN BRETAGNE (PASCO, BLAIZE & CAPOULADE, 2018).....	129	CARTE 107 : HABITATS DU ROITELET HUPPE.....	189
CARTE 52 : REPARTITION DU LUCANE CERF-VOLANT EN FRANCE (BENSETTITI & GAUDILLAT, 2004).....	132	CARTE 108 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU VERDIER D'EUROPE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	190
CARTE 53 : REPARTITION DE LA MELITEE DU MELAMPYRE EN FRANCE (BENSETTITI & GAUDILLAT, 2004).....	133	CARTE 109 : HABITATS DU SERIN CINI	191
CARTE 54 : REPARTITION DES OBSERVATIONS D'INSECTES PATRIMONIAUX ET DE LEURS HABITATS.....	134	CARTE 110 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU VERDIER D'EUROPE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	192
CARTE 55 - REPARTITION EN FRANCE DE L'ESCARGOT DE QUIMPER (BENSETTITI & GAUDILLAT, 2004)	135	CARTE 111 : HABITATS DU VERDIER D'EUROPE.....	193
CARTE 56 : HABITATS POTENTIELS DE L'ESCARGOT DE QUIMPER SUR LE SITE	136	CARTE 112 : REPARTITION DE L'ECUREUIL ROUX DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	196
CARTE 57 : DISTRIBUTION DE LA MULETTE PERLIERE EN BRETAGNE	137	CARTE 113 : EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA LOUTRE D'EUROPE DE 1980 A 2015 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	197
CARTE 58 : DONNEES DE MULETTE PERLIERE AUTOUR DU PROJET	138	CARTE 114 : LES HABITATS UTILISES PAR LES MAMMIFERES PATRIMONIAUX	198
CARTE 59 : CARTE DE REPARTITION DES POISSON MIGRATEURS SUR LE BASSIN DE VERSANT LAITA-ELLE-ISOLE EN 2012 (SOURCES : IAV, ONEMA)	139	CARTE 115 : DIVERSITE ET ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE PAR POINT D'ECOUTE ACTIVE.....	202
CARTE 60 : REPARTITION ET CYCLE DE VIE DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.....	141	CARTE 116 : GITES ARBORICOLES ET ANTHROPIQUES POTENTIELS POUR LES CHIROPTERES.....	204
CARTE 61 : REPARTITION DU CHABOT EN FRANCE (INPN/SPN, 2001).....	142	CARTE 117 : REPARTITION DE LA BARBASTELLE D'EUROPE ENTRE 2005 ET 2014 EN BRETAGNE (LOIRE-ATLANTIQUE COMPRISE) (GMB, 2015).....	205
CARTE 62 - REPARTITION DE LA LAMPROIE DE PLANER EN FRANCE (INPN/SPN, 2001).....	143	CARTE 118 : REPARTITION DES DONNEES ET DES GITES CONNUS DE GRAND RHINOLOPHE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015).....	206
CARTE 63 - REPARTITION DE LA LAMPROIE MARINE EN FRANCE (INPN/SPN, 2001)	144	CARTE 119 : REPARTITION DU MURIN DE NATTERER DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	207
CARTE 64 - REPARTITION DU SAUMON ATLANTIQUE EN FRANCE (INPN/SPN, 2001).....	145	CARTE 120 : REPARTITION DU MURIN DE DAUBENTON DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015).....	208
CARTE 65 - REPARTITION DE LA TRUITE COMMUNE EN FRANCE (MNHN 2015).....	146	CARTE 121 : REPARTITION DES DONNEES DE MURIN A OREILLES ECHANCREES ENTRE 2005 ET 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	209
CARTE 66 - HABITATS POUR LES ESPECES PISCICOLES PATRIMONIALES.....	147	CARTE 122 : REPARTITION DU MURIN A MOUSTACHES DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015).....	210
CARTE 67 : REPARTITION EN FRANCE DU CRAPAUD COMMUN/EPINEUX (LESCURE & MASSARY., 2012)	149	CARTE 123 : REPARTITION DU MURIN D'ALCATHOE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	211
CARTE 68 : REPARTITION DES DONNEES DE CRAPAUD COMMUN/EPINEUX EN BRETAGNE ENTRE 2015 ET 2019 (COLLECTIF, WWW.FAUNE-BRETAGNE.ORG).....	149	CARTE 124 : REPARTITION DE LA NOCTULE DE LEISLER DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	212
CARTE 69 : REPARTITION EN FRANCE DE LA GRENOUILLE AGILE (LESCURE & MASSARY., 2012)	150	CARTE 125 : REPARTITION DE L'OREILLARD GRIS DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015).....	213
CARTE 70 : REPARTITION DES DONNEES DE GRENOUILLE AGILE EN BRETAGNE ENTRE 2015 ET 2019 (COLLECTIF, WWW.FAUNE-BRETAGNE.ORG).....	150	CARTE 126 : REPARTITION DE LA PIPISTRELLE COMMUNE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	214
CARTE 71 : REPARTITION EN FRANCE DE LA GRENOUILLE ROUSSE (LESCURE & MASSARY., 2012)	151	CARTE 127 : REPARTITION DE LA PIPISTRELLE DE KUHLE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015).....	215
CARTE 72 : REPARTITION DES DONNEES DE GRENOUILLE ROUSSE EN BRETAGNE ENTRE 2015 ET 2019 (COLLECTIF, WWW.FAUNE-LOIRE-ATLANTIQUE.ORG)	151	CARTE 128 : REPARTITION DE LA PIPISTRELLE DE NATHUSIUS DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	216
CARTE 73 : REPARTITION EN FRANCE DE LA SALAMANDRE TACHETEE (LESCURE & MASSARY., 2012).....	152	CARTE 129 : REPARTITION DE LA PIPISTRELLE PYGMEE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (GMB, 2015)	217
CARTE 74 : REPARTITION DES DONNEES DE SALAMANDRE TACHETEE EN BRETAGNE ENTRE 2015 ET 2019 (COLLECTIF, WWW.FAUNE-BRETAGNE.ORG).....	152	CARTE 130 : REPARTITION DE LA SEROTINE COMMUNE DE 2005 A 2014 EN BRETAGNE (LOIRE-ATLANTIQUE COMPRISE) (GMB, 2015).....	218
CARTE 75 : LES HABITATS POTENTIELS POUR LES AMPHIBIENS SUR LE SITE.....	153	CARTE 131 : HABITATS UTILISES PAR LES CHIROPTERES.....	219
CARTE 76 : REPARTITION EN FRANCE DU LEZARD VIVIPARE (LESCURE & MASSARY., 2012)	155	CARTE 132 : SYNTHESE DES ENJEUX CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS.....	229
CARTE 77 : REPARTITION DES DONNEES DE LEZARD VIVIPARE EN BRETAGNE ENTRE 2015 ET 2019	155	CARTE 133 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE	234
CARTE 78 : HABITATS POTENTIELS DU LEZARD VIVIPARE	156	CARTE 134 : L'OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	238
CARTE 79 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'ALOUETTE LULU ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	161	CARTE 135 : LA TYPOLOGIE DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	240
CARTE 80 : HABITATS POTENTIELS DE L'ALOUETTE LULU.....	162	CARTE 136 : LES SENSIBILITES POTENTIELLES DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE	244
CARTE 81 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU BOUVREUIL PIVOINE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	163	CARTE 137 : LES AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE	246
CARTE 82 : HABITATS DU BOUVREUIL PIVOINE.....	164	CARTE 138 : LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	248
CARTE 83 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DU CHARDONNETER ELEGANT ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012)	165	CARTE 139 : LES SENSIBILITES POTENTIELLES DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	253
CARTE 84 : HABITATS DU CHARDONNETER ELEGANT.....	166	CARTE 140 : LES SITES CLASSES ET INSCRITS A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	257
CARTE 85 : REPARTITION DES INDICES DE NIDIFICATION DE L'ENGOULEVENT D'EUROPE ENTRE 2004 ET 2008 EN BRETAGNE (GOB COORD., 2012).....	167	CARTE 141 : LES MONUMENTS HISTORIQUES A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE	260
		CARTE 142 : LES ELEMENTS DU PATRIMOINE NON PROTEGES A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE.....	265
		CARTE 143 : LA SYNTHESE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE A L'ECHELLE DU PERIMETRE D'ETUDE	269
		CARTE 144 : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS PAYSAGERES ET PATRIMONIALES ISSUES DE L'ETAT INITIAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	271

CARTE 145 : RELIEF ET HYDROGRAPHIE A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU	272	CARTE 189 : LA VARIANTE O1E.....	364
CARTE 146 : LA VEGETATION A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE.....	279	CARTE 190 : LA VARIANTE S1.....	365
CARTE 147 : LE DECOUPAGE EN 5 SECTEURS DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	280	CARTE 191 : LA VARIANTE S2.....	365
CARTE 148 : LE SECTEUR 1 – HAMEAU DE PONT ER LANN	281	CARTE 192 : LA VARIANTE S3A.....	366
CARTE 149 : LE SECTEUR 2 – HAMEAU DE LA LANDE SAINT-FIACRE.....	282	CARTE 193 : LA VARIANTE S3B.....	366
CARTE 150 : LE SECTEUR 3 – HAMEAU DE KERROUSSEAU.....	284	CARTE 194 : LA VARIANTE E0.....	367
CARTE 151 : LE SECTEUR 4 – HAMEAU DE KERLY.....	285	CARTE 195 : LA VARIANTE E1.....	367
CARTE 152 : LE SECTEUR 5 – HAMEAU DE KEROZEC ET MOULIN BADEN	287	CARTE 196 : LA VARIANTE E1B.....	368
CARTE 153 : LES ELEMENTS TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU.....	292	CARTE 197 : LA VARIANTE E2.....	368
CARTE 154 : LES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DU PAYSAGE ENVIRONNANT DEPUIS LE FUSEAU	294	CARTE 198 : LA VARIANTE E3.....	369
CARTE 155 : LES OUVERTURES VISUELLES EN DIRECTION DU FUSEAU DEPUIS LE PAYSAGE ENVIRONNANT	297	CARTE 199 : LA VARIANTE E4.....	369
CARTE 156 : LA SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU	299	CARTE 200 : LES PRINCIPES DE LA VARIANTE O1F.....	373
CARTE 157 : CONTEXTE ADMINISTRATIF	302	CARTE 201 : LES PRINCIPES DE LA VARIANTE E5.....	377
CARTE 158 : PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LE FAOUËT.....	310	CARTE 202 : LE PROJET RETENU.....	378
CARTE 159 : RESEAU ROUTIER DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE.....	312		
CARTE 160 : ZONES ACCUEILLANT OU POUVANT ACCUEILLIR DES ACTIVITES A CARACTERE INDUSTRIEL.....	319		
CARTE 161 : OCCUPATION AGRICOLE DES TERRES (RPG 2012) AU SEIN DU PERIMETRE IMMEDIAT DU PROJET	320		
CARTE 162 : PARCELLAIRES AGRICOLES EN MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DU FUSEAU D'ETUDE (CHAMBRE D'AGRICULTURE).....	325		
CARTE 163 : PARCELLAIRES AGRICOLES ET FORESTIERS.....	327		
CARTE 164 : REPARTITION DES TERRES PAR CHEF D'EXPLOITATION ; SOURCE : CHAMBRE D'AGRICULTURE	328		
CARTE 165 : ABSENCE DE CANALISATIONS DE GAZ SUR LA COMMUNE DE LE FAOUËT.....	329		
CARTE 166 : LOCALISATION DES RESEAUX ET CANALISATIONS.....	330		
CARTE 167 : LOCALISATION DES ICPE.....	331		
CARTE 168 : LOCALISATION DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS OU ACTIVITES AYANT PU GENERER UNE POLLUTION DES SOLS.....	332		
CARTE 169 : LOCALISATION DES RISQUES TDM DANS LE MORBIHAN	333		
CARTE 170 : CARTE DE BRUIT A 4 METRES DE HAUTEUR EN SITUATION INITIAL POUR L'INDICATEUR LAEQ(6H-22H).....	335		
CARTE 171 : CARTE DE BRUIT A 4 METRES DE HAUTEUR EN SITUATION INITIAL POUR L'INDICATEUR LAEQ(22H-6H).....	336		
CARTE 172 : CARTE DE BRUIT A 4 METRES DE HAUTEUR SANS PROJET A LONG TERME POUR L'INDICATEUR LAEQ(6H-22H)	349		
CARTE 173 : CARTE DE BRUIT A 4 METRES DE HAUTEUR SANS PROJET A LONG TERME POUR L'INDICATEUR LAEQ(6H-22H)	350		
CARTE 174 : LES POLES GENERATEURS DE TRAFIC A LE FAOUËT ET LES FLUX DE TRAFIC POIDS-LOURDS ASSOCIES.....	354		
CARTE 175 : CARTE EXTRAITE DE BREIZHGO DATANT DE L'AUTOMNE 2020	355		
CARTE 176 : ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE ET ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES AUTOUR DE LE FAOUËT ...	355		
CARTE 177 : LA SOLUTION EN AMENAGEMENT EN PLACE (EXTRAIT DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE).....	356		
CARTE 178 : SCENARIOS EN TRACES NEUFS	357		
CARTE 179 : ESTIMATION DES FLUX DE TRANSIT PRINCIPAUX (EXTRAIT DE L'ETUDE DE CIRCULATION PRESENTE EN ANNEXES)	358		
CARTE 180 : SCENARIO O3 (EXTRAIT DU BILAN DE CONCERTATION PRESENT EN ANNEXES)	358		
CARTE 181 : FUSEAUX S2, S3A ET S3B (EXTRAITS DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE DE 2017)	359		
CARTE 182 : EXEMPLE DE LA VARIANTE O1E AVEC ABAISSEMENT DU PROFIL EN LONG PERMETTANT DE REDUIRE DES REMBLAIS SUR LE CORRIDOR ECOLOGIQUE D'UN AFFLUENT DE L'INAM.	360		
CARTE 183 : LOCALISATION DES SECTEURS ETUDIES.....	361		
CARTE 184 : LA VARIANTE O1A.....	362		
CARTE 185 : LA VARIANTE O1B.....	362		
CARTE 186 : LA VARIANTE O1c1.....	363		
CARTE 187 : LA VARIANTE O1c2.....	363		
CARTE 188 : LA VARIANTE O1D.....	364		

PARTIE 1 - CADRAGE PREALABLE

I. AUTEURS DES ETUDES

PORTEUR DU PROJET

Département du Morbihan

Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 Vannes
Tél : 02 97 54 80 00



AUTEURS DES ETUDES

La rédaction finale de l'étude d'impact a été réalisée par AEPE-Gingko. Les rédacteurs des différentes études spécifiques sont présentés ci-après.

Étude d'impact	AEPE Gingko Audrey MARTINEAU - Chargée d'études en environnement 7, rue de la Vilaine 49250 LOIRE AUTHION Tél : 02 41 68 06 95	
Étude naturaliste	AEPE Gingko Sabrina TIERCELIN et Julian GAUVIN - Chargés d'études naturaliste 7, rue de la Vilaine 49250 LOIRE AUTHION Tél : 02 41 68 06 95	
Étude paysagère	AEPE Gingko Marie BRICHET - Chargée d'études paysagiste 7, rue de la Vilaine 49250 LOIRE AUTHION Tél : 02 41 68 06 95	
Étude acoustique	GAMBA Acoustique 7, Rue Alexandre Fleming 49000 ANGERS Tél : 02 41 88 69 28	
Étude hydraulique	Aménagement Pierres et Eau Vincent RAYMOND - Chargé d'étude hydraulique et environnement 3 rue Amedeo AVOGADRO 49070 BEAUCOUZE Tél : 02 41 20 91 00	

II. PREAMBULE

Le projet de contournement du centre-ville de Le Faouët fait l'objet d'une étude d'impact. En effet, conformément

Le projet de contournement du centre-ville de Le Faouët fait l'objet d'une étude d'impact. En effet, conformément au décret 2016-1110 du 11/08/2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, le projet est soumis à un examen cas par cas **au titre de la rubrique 6 du tableau figurant en annexe de l'article R 122-2 du code de l'environnement**, à la suite duquel un arrêté préfectoral de décision a confirmé la nécessité de réaliser une étude d'impact.

Sur la base de cette étude d'impact, le Département du Morbihan, maître d'ouvrage de cette opération, a déposé en mars 2021, une demande d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (objet de la présente enquête) et une demande d'autorisation environnementale. L'objectif était d'envisager une seule enquête publique pour ces deux demandes objet de deux instructions différentes par les services de l'Etat.

L'instruction de la demande de déclaration d'utilité publique s'est achevée en 2022 après un complément apporté en novembre 2021 et un avis de l'Autorité Environnementale.

Cependant l'instruction de la demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'une nouvelle demande de complément en mai 2022.

Ce complément n'est pas de nature à remettre en cause l'appréciation des incidences du projet. Les deux procédures étant distinctes, le Département du Morbihan a souhaité poursuivre la procédure de déclaration d'utilité publique afin de présenter au public la solution qu'il a retenue, il y a maintenant 2 ans, et de permettre à tous les acteurs du territoire d'intégrer ce projet et son étude d'impact détaillée à leurs réflexions.

L'objet de la présente enquête est bien la déclaration d'utilité publique et non la demande d'autorisation environnementale qui devra faire l'objet d'une seconde enquête publique.

L'objectif ici est donc bien d'aider le public à apprécier l'intérêt de ce projet pour le territoire et de déterminer son utilité publique.

NB : la structure et le contenu détaillé de l'étude d'impact ont été conservés, c'est pourquoi le lecteur pourra trouver dans l'étude d'impact des références à cette demande d'autorisation environnementale qui regroupera la demande d'autorisation loi sur l'eau, la demande de dérogation sur espèces protégées et la demande d'autorisation de défrichement.

III. SITUATION GENERALE

La route départementale N° 782 trouve son origine à Rosporden (Finistère) où elle rejoint la RD 765 (ancienne RN 165 Nantes/Brest). Elle dessert Scaër (Finistère), Le Faouët, Guémené-sur-Scorff et Pontivy et rejoint la RD 768 (axe Lorient/St-Brieuc et Vannes/St-Brieuc).

Elle constitue un axe routier d'intérêt prioritaire car elle contribue à relier des territoires excentrés du centre Bretagne à de grands axes de communication. Cette priorité se traduit notamment par une viabilité hivernale classée en niveau de service prioritaire R1.

La RD 782 offre des conditions de circulation peu satisfaisantes en termes de fluidité du trafic et de sécurité, principalement en traversée du bourg de Le Faouët. Le trafic de poids-lourds en transit de l'agglomération est estimé à 210 véhicules par jour. Une partie de ce trafic passe devant un collège et emprunte un carrefour urbain contraint. Une autre partie du trafic emprunte une déviation partielle mise en place au Sud du centre-ville de Le Faouët, via une voie communale inadaptée traversant les hameaux de Coat Loret et Saint Fiacre.

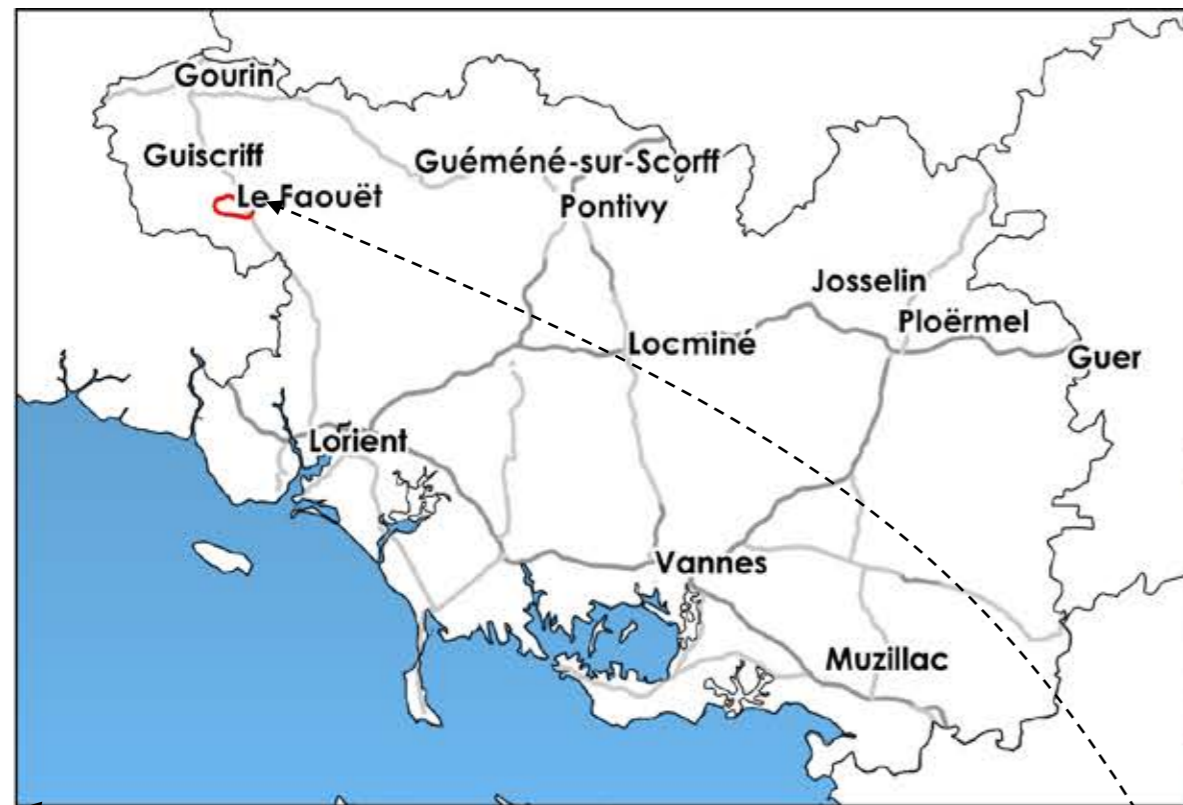
Au vu de ses caractéristiques routières ponctuellement inadaptées et de l'impact négatif du trafic sur le cadre de vie du bourg de Le Faouët, le département envisage d'en réaliser le contournement.

Les objectifs du projet de contournement sont les suivants :

- améliorer la **sécurité des usagers en traversée d'agglomération**, notamment en sortant les poids lourds en transit,
- améliorer la **sécurité dans les hameaux**,
- améliorer la **desserte du territoire** en confortant un **itinéraire prioritaire**,
- améliorer le **cadre de vie**.

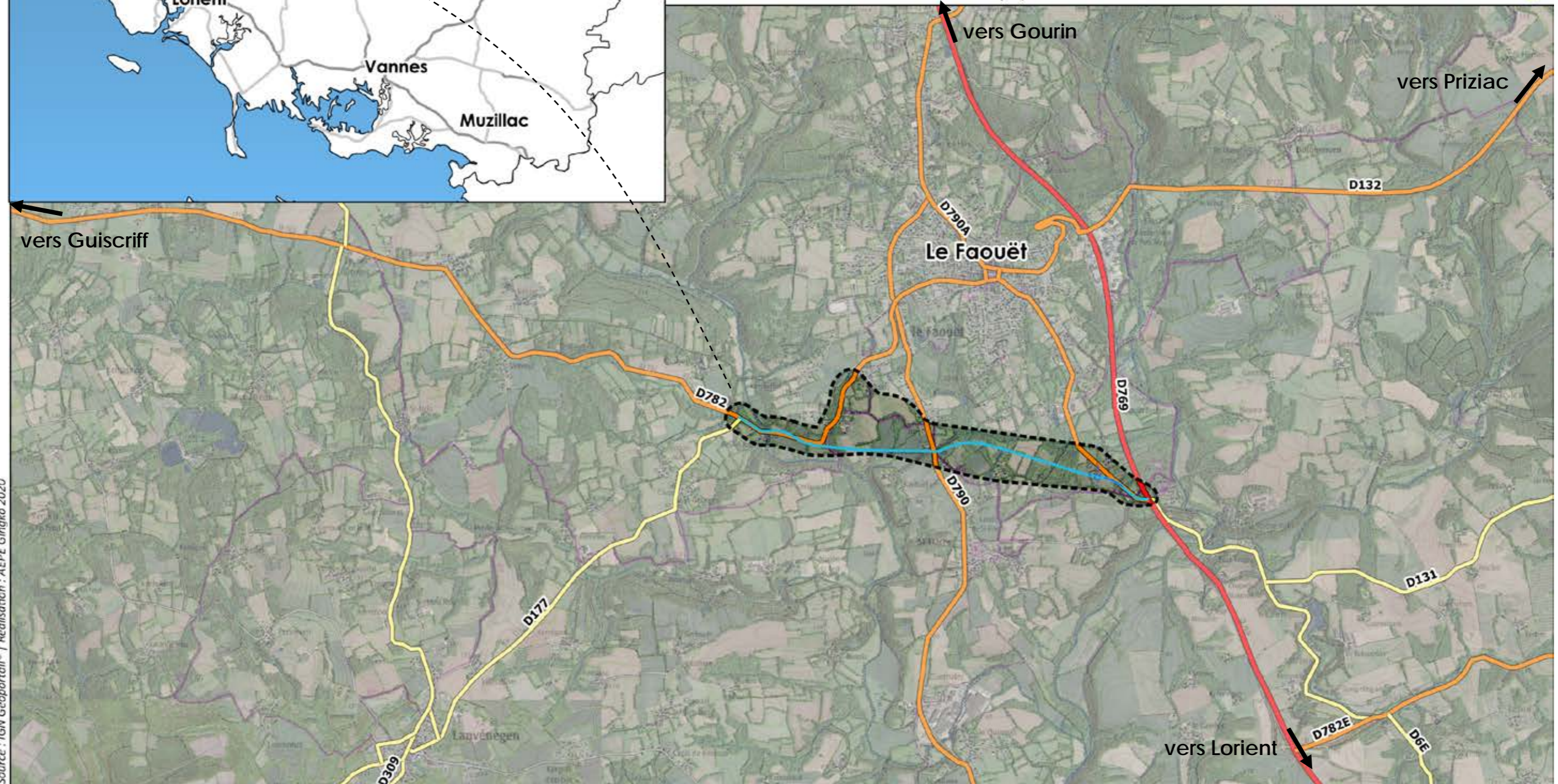
Le projet aura en outre un impact positif sur le désenclavement de la Bretagne intérieure. Il pourra mettre plus rapidement en rapport Scaër et les communes de l'intérieur (Guiscriff, Lanvéneq) avec le réseau à 2 x 2 voies du réseau national ou les grands axes départementaux tels que la RD 769 (Lorient/Roscoff). Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire.

Le projet a déjà fait l'objet d'une concertation du public dans le cadre d'une démarche volontaire du maître d'ouvrage, dont le bilan a été mis en ligne sur les sites des mairies de Lanvéneq et Le Faouët en novembre 2019.



Situation générale du projet

- Aire d'étude
- Projet de RD 782



Source : IGN Géoportail® / Réalisation : AEPE Gingko 2020

Carte 1 : Situation générale du projet

PARTIE 2 - DESCRIPTION DES METHODES UTILISEES

IV. DEMARCHE GENERALE

Le II de l'article R. 122-5 du code de l'environnement prévoit que l'étude d'impact comporte « une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement ».

L'étude d'impact est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur l'environnement, et notamment sur la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique (cf. art. L. 511-1 du code de l'environnement). Dans ce cadre, le présent chapitre présente les méthodes et outils utilisés tant pour dresser l'état initial des lieux que pour évaluer les conséquences prévisionnelles de l'aménagement. Ce chapitre présente également les difficultés rencontrées et les limites de l'analyse conduite.

L'étude d'impact sur l'environnement est conduite en quatre étapes principales :

1. L'état initial de l'environnement : il a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les enjeux existants à l'état actuel du site d'étude. La notion d'enjeu est indépendante de celle d'effet ou d'impact. Pour l'ensemble des thèmes environnementaux, étudiés dans l'étude d'impact, les enjeux sont hiérarchisés de la façon suivante :

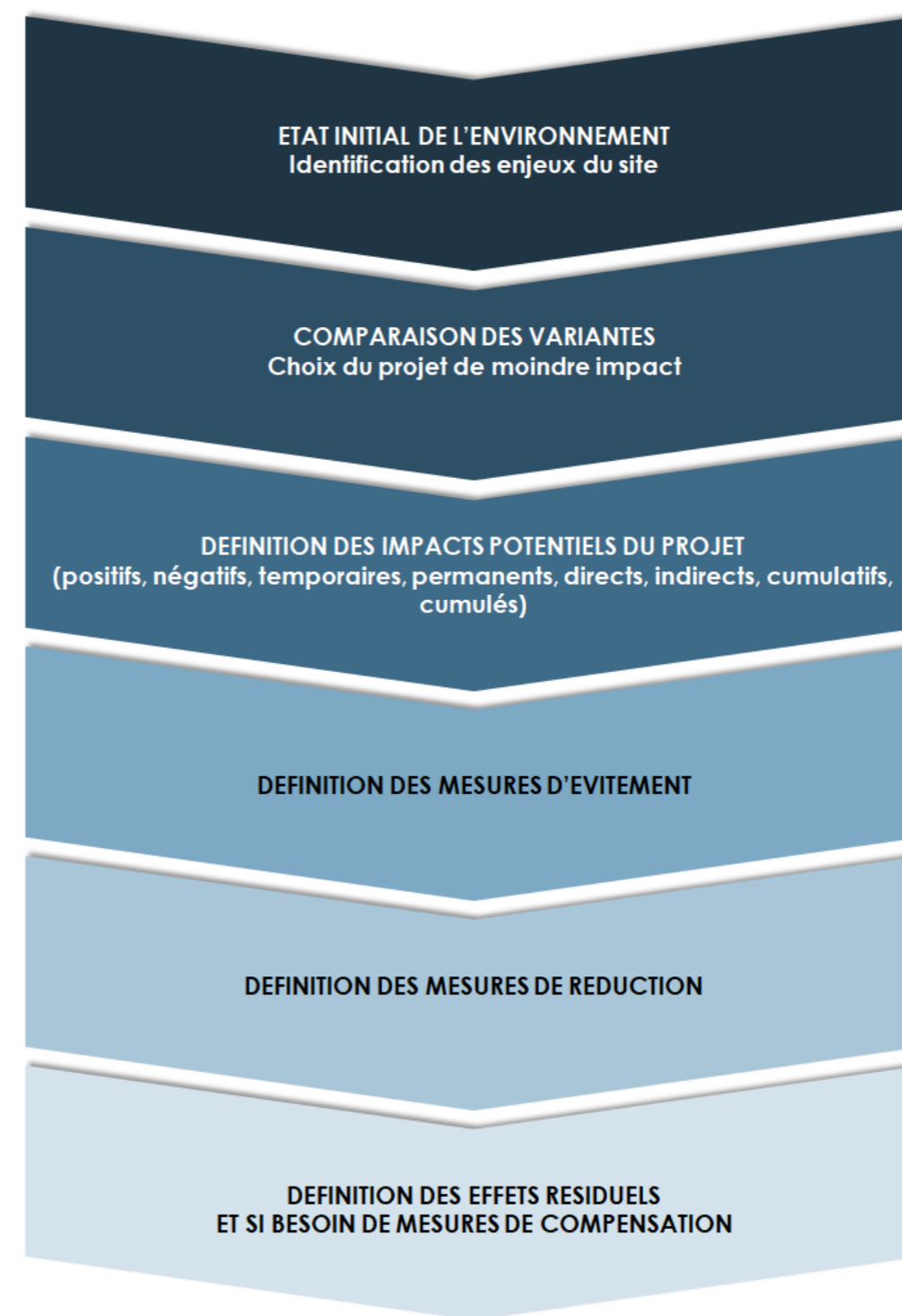


2. La comparaison des variantes : elle vise à évaluer les différents projets envisagés sur le site au regard des enjeux définis dans l'état initial de l'environnement. Cette étape est essentielle car elle permet de conduire au projet de moindre impact. Elle est réalisée sous forme d'échanges et de réunions entre le porteur de projet et les différents acteurs de l'étude d'impact afin d'obtenir un consensus autour du meilleur projet. La partie de l'étude d'impact traitant de cette thématique est un compte rendu des échanges et réflexions qui découlent de ce travail de concertation.

3. La définition des impacts potentiels du projet : malgré les efforts réalisés pour arriver au projet de moindre impact, tout aménagement induit des incidences sur l'environnement. Cette étape a pour objet de quantifier et qualifier les impacts potentiels (avant la mise en œuvre de mesures). Le niveau des impacts est hiérarchisé comme indiqué ci-dessous :



4. La définition des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation : En cas d'impact potentiel significatif du projet sur l'environnement, le maître d'ouvrage doit s'engager à mettre en œuvre des mesures permettant de rendre l'impact acceptable. Cette démarche est conduite selon la logique Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Les mesures ne doivent pas être des recommandations mais des engagements du maître d'ouvrage. Elles doivent être faisables, décrites, économiquement chiffrées et faire l'objet de mesures de suivi. À l'issue de cette étape, une conclusion sur les impacts résiduels est attendue.



AEPE-Gingko, 2020

Figure 1 : Principales étapes de conduite d'une étude d'impact

V. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

Les éléments présentés ci-après concernent la démarche générale de définition des aires d'étude. Pour chaque thématique, les aires d'étude peuvent faire l'objet d'une adaptation de leur périmètre afin de prendre en considération les enjeux du territoire. En cas d'adaptation pour une des thématiques abordées (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, paysage & patrimoine), la définition précise des aires d'étude modifiée est présentée en introduction de l'état initial de la thématique concernée.

Les limites maximales des aires d'étude sont généralement définies par l'impact potentiel ayant les répercussions notables les plus lointaines. Elles peuvent varier en fonction de la thématique abordée (paysage et patrimoine, biodiversité...). Ainsi, la présence d'un élément inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, de couloirs migratoires des oiseaux, d'établissements sensibles aux nuisances sonores peut faire varier significativement un périmètre. Ceci n'implique pas d'étudier chacun des thèmes avec le même degré de précision sur la totalité de l'aire d'étude maximale ainsi définie. Il est donc utile de définir plusieurs aires d'étude. On distinguera ainsi trois aires d'étude : les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

V.1. PERIMETRE D'ETUDE PREALABLE

Le périmètre d'étude correspond à un territoire élargi permettant de prendre en considération les enjeux notables situés dans l'aire d'influence du projet ; celle-ci permet, au niveau paysager et patrimonial, une étude à une échelle suffisamment large pour évaluer l'incidence du projet dans son environnement.

Le périmètre d'étude comprend l'ensemble du territoire distant d'environ 3 km autour du centre de la ville de Le Faouët englobant les principales vallées et le site protégé de la chapelle Sainte-Barbe.

Ce périmètre permet l'analyse du paysage et du patrimoine proche (enjeux paysagers et patrimoniaux, perceptions...).

V.2. AIRE D'ETUDE IMMEDIATE (AEI)

L'aire d'étude immédiate inclut la zone de projet et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. C'est la zone où sont notamment menées les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu.

Cette aire d'étude correspond à la zone dans laquelle des inventaires ciblés sont réalisés sur des habitats pouvant représenter un enjeu (boisement, marais...), ou sur des groupes d'espèces à enjeux forts. Ces éléments permettent notamment de définir les habitats des espèces patrimoniales et les corridors utilisés.

Cette aire d'étude correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration des aménagements et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les vues seront les plus prégnantes. Cette aire d'étude correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration des aménagements et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les vues seront les plus prégnantes.

À l'intérieur de cette aire, les aménagements auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

V.3. AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (AER)

L'aire d'étude rapprochée correspond à une zone tampon de 400 m autour de l'aire d'étude immédiate.

Cette aire d'étude correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration des aménagements et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les vues seront les plus prégnantes.

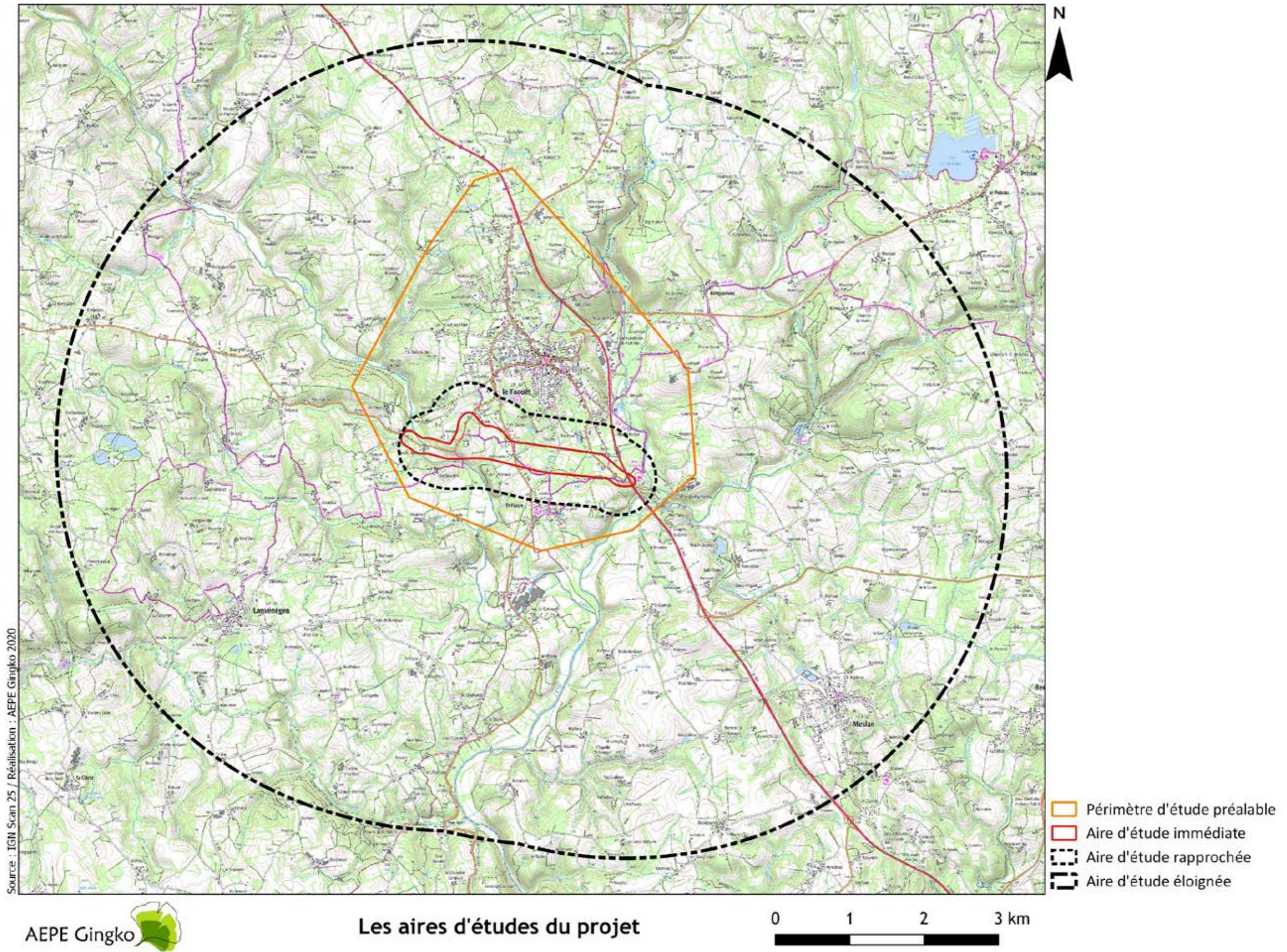
Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante.

V.4. AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet.

D'un point de vue environnemental, il permet de prendre en compte des données naturalistes afin d'estimer les points vitaux et les couloirs de déplacement de la faune, et spécifiquement ceux de l'avifaune et des chiroptères. C'est à cette échelle que sont répertoriées les différentes zones réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...). Les éléments bibliographiques sont exploités sur ce secteur afin d'affiner les enjeux et les impacts sur les espèces patrimoniales.

Trois aires d'études ont été définies autour de l'emprise du projet : aire immédiate, rapprochée et éloignée.



Carte 2 : Les aires d'étude du projet

VI. RECUEIL DES INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La première étape de l'étude d'impact concerne la recherche bibliographique. Cette démarche préalable, fondée sur les données déjà existantes de connaissance du territoire, permet de rassembler les informations répertoriées nécessaires à la connaissance du site et au montage du projet (servitudes techniques auprès des organismes détenteurs ou via leur base de données, données d'inventaires écologiques déjà réalisés, inventaire du patrimoine...),

VI.1. PRINCIPAUX ORGANISMES ET SITES INTERNET CONSULTÉS

Les sources de données proviennent de la consultation de différents organismes et sites Internet listés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Liste des organismes et des principaux sites internet consultés

Thématique	Organismes consultés
Climat	Météo France, Météo Climat http://www.windatlas.ademe.fr/
Géologie, Sismicité et autres risques naturels	Notice géologique du BRGM http://infoterre.brgm.fr/ http://www.georisques.gouv.fr
Hydrologie	Les documents de cadrage (SDAGE/SAGE) http://www.adeseaufrance.fr/ http://www.sandre.eaufrance.fr/ http://www.gesteau.fr/ http://www.inondationsnappes.fr/donnees.asp?DPT=56
Captage AEP	Agence Régionale de la Santé (ARS)
Qualité de l'air	Air Bretagne Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Bretagne
Patrimoine environnemental	DREAL Bretagne INPN - https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
Sites archéologique	DRAC – Ministère de la Culture
Architecture, Patrimoine	UDAP – Ministère de la Culture
Tourisme	Office du tourisme
Socio-économie	http://agreste.agriculture.gouv.fr https://www.inao.gouv.fr https://www.insee.fr
Règles d'urbanismes	DDTM du Morbihan Commune de Le Faouët
Servitudes techniques	http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr Gestionnaires et exploitants d'ouvrages, réseaux et canalisations

Thématique	Organismes consultés
Servitudes radioélectriques	http://servitudes.anfr.fr https://www.cartoradio.fr/cartoradio/web/
Risques industriels et technologiques	Dossier départemental des risques majeurs http://basias.brgm.fr/ http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/
Infrastructures routières	Conseil départemental du Morbihan

VI.2. BASES DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES

Plusieurs éléments cartographiques ont été collectés dans le cadre de l'étude. Ils sont essentiellement issus des sources suivantes :

- Cartographies et orthophotographies aériennes issues de Géoportail (IGN),
- BD Carthage,
- Cartographie géologique d'Infoterre (BRGM),
- Site de l'Atlas des patrimoines,
- Recensement Parcellaire Graphique (RPG),
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

VI.3. SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sans être exhaustif, les références listées ci-dessous sont les principales sources bibliographiques qui ont été consultées pour la réalisation de la présente étude d'impact sur l'environnement :

- BARATAUD M. (2015). *Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe*. 3^e édition. Biotope Editions. 344 p.
- BARUSSAUD E. (2015). Mortalité des batraciens sur les routes : quelles espèces concernées ?. Blog de BET Barussaud. Article du 16 octobre 2015.
- BENSETTITI F., et GAUDILLAT. (coord.) (2002). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. 353 p.
- Centre de ressources Trame verte et bleue (2011). Présentation de la Trame verte et bleue. Récupéré sur le site www.trameverteetbleue.fr/
- ELKINS N. (1998). *Weather and Bird Behaviour*. Editions T. & A. D. Poyser-Colton Angleterre. 280 p.
- HAGEMIJER W. J M & BLAIR M. J (1997). *The EBCC Atlas of European Breeding Birds*. 900 p.
- HELST. & BUCHWALD E. (2001). *The effect of road kills on amphibian populations*. Biological Conservation, 99 (3), 331-340.
- LEGROS B., PUISSAUVE R. & DE MASSARY J.-C. (2015). Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées. Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema
- LESCURE J. & DE MASSARY J.-C. (coords) (2012). Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; MNHN, Paris, 272 p.
- MARCHADOUR B. (coord.) (2014). Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. 576 p.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Récupéré sur le site <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Portail ADES – Eaufrance (2015). Les Zones humides. Récupéré sur le site <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>
- UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. 8p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. 31 p.
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. 11 p.
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. 12p.
- UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. 7 p.

VII. METHODES PROPRES AUX ETUDES SPECIFIQUES

Plusieurs volets de l'étude d'impact nécessitent des études spécifiques dont les méthodologies sont exposées ci-après.

VII.1. ETUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

VII.1.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'étude de la faune et de la flore a été réalisée par le bureau d'étude AEPE-Gingko qui dispose des compétences et moyens techniques nécessaires à la réalisation d'une étude écologique dans le cadre d'un projet.

Tableau 2 : Calendrier des inventaires réalisés sur le projet

Date	Conditions climatiques	Durée	Groupes inventoriés	Personnes présentes
19&20/09/2017	T=9 à 17°C, V=0 à 15 km/h, N= 6 à 7/8	2 demi-journées	Flore, Repérage accès, Insectes, Avifaune migratrice	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
19/09/2017	T=13 à 15°C, V=0 à 10 km/h, N= 7/8	1 soirée	Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
13/11/2017	T=0 à 5°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 demi-journée	Escargot de Quimper, Avifaune migratrice, Mammifères semi-aquatiques	Julian GAUVIN
15/01/2018	T=9 à 12°C, V=15 à 55 km/h, N= 8/8	1 journée	Avifaune hivernante, Amphibiens, Chiroptères, Insectes	Julian GAUVIN
19/02/2018	T=10 à 11°C, V=0 à 10 km/h, N= 8/8	1 journée	Escargot de Quimper, Avifaune migratrice et nicheuse, Amphibiens, Chiroptères	Julian GAUVIN
22/03/2018	T=4 à 8°C, V=0 à 15 km/h, N= 7/8	1 journée	Escargot de Quimper, Avifaune migratrice et nicheuse, Amphibiens	Julian GAUVIN
9&10/04/2018	T=8 à 12°C, V=0 à 5 km/h, N= 6 à 8/8	2 demi-journées	Flore, Escargot de Quimper, Avifaune nicheuse, Amphibiens	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
9/04/2018	T=10°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 soirée	Avifaune nocturne, Amphibiens, Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
9/04/2018	T=7 à 10°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 nuit	Mammifères semi-aquatiques (pose d'un piège photo)	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
22/05/2018	T=15 à 17°C, V=0 à 5 km/h, N= 6/8	1 soirée	Avifaune nocturne, Amphibiens, Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
23&24/05/2018	T=12 à 24°C, V=0 à 5 km/h, N= 1 à 5/8	2 journées	Flore, Avifaune nicheuse, Avifaune nocturne, Amphibiens, Reptiles, Insectes	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
23/05/2018	T=10 à 17°, V=0-5km/h N=4/8	1 nuit	Mammifères semi-aquatiques (pose d'un piège photo)	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
18/06/2018	T=17 à 18°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 soirée	Avifaune nocturne, Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
18&19/06/2018	T=16 à 19°C, V=0 à 10 km/h, N= 8/8	2 demi-journées	Flore, Avifaune nicheuse, Avifaune nocturne, Reptiles, Insectes	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY

Date	Conditions climatiques	Durée	Groupes inventoriés	Personnes présentes
23&24/08/2018	T=10 à 20°C, V=0 à 5 km/h, N= 6/8	2 journées	Avifaune migratrice, Insectes	Julian GAUVIN
23/08/2018	T=15 à 17°C, V=0 à 15km/h, N= 4/8	1 soirée	Chiroptères	Julian GAUVIN
21/03/2019	T=10 à 14°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 demi-journée	Escargot de Quimper, Avifaune migratrice et nicheuse, Amphibiens	Julian GAUVIN
16/04/2019	T=9 à 10°C, V=0 à 5 km/h, N= 8/8	1 soirée	Avifaune nocturne, Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
16&17/04/2019	T=11 à 18°C, V=0 à 20 km/h, N= 4 à 8/8	2 demi-journées	Flore, Avifaune nicheuse, Amphibiens, Mammifères semi-aquatiques	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
27/05/2019	T=14°C, V=0-15 km/h, N= 8/8	1 soirée	Avifaune nocturne, Chiroptères	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
27&28/05/2019	T=11 à 16°C, V=0-15 km/h, N= 8/8	1 demi-journée et 1 journée	Flore, Avifaune nicheuse, Amphibiens, Reptiles, Insectes	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
23/01/2020	/	1 journée	Chiroptères (recherche de gîtes arboricoles et anthropiques potentiels)	Julian Gauvin
18/01/2021	/	1 demi-journée	Chiroptères (recherche de gîtes anthropiques potentiels)	Julian Gauvin
Compléments 2020 partie ouest				
23/01/2020	T=3°C, V=0-20 km/h, N= 1/8	1h	Avifaune hivernante, Amphibiens	Julian Gauvin
26/03/2020	T=11 à 12°C, V=0-15 km/h, N= 1/8	1h30	Escargot de Quimper, Avifaune migratrice et nicheuse, Amphibiens, Mammifères semi-aquatiques	Julian Gauvin
28/04/2020	T=11°C, V=0-15 km/h, N= 8/8	1h30	Flore, Escargot de Quimper, Avifaune nicheuse, Amphibiens, Reptiles	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
28/05/2020	T=20-24°C, V=0-30 km/h, N= 0/8	1h30	Flore, Avifaune nicheuse, Reptiles, Insectes, Mammifères semi-aquatiques	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
30/06/2020	T=15-16°C, V=0-20 km/h, N= 7/8	1h30	Flore, Avifaune nicheuse, Insectes	Julian GAUVIN Sabrina ROUMY
Compléments 2021				
15/09/2021	T=16-20°C, V=0-5 km/h, N= 7/8	1 demi-journée	Mulette perlière, Campagnol amphibie	Julian GAUVIN, Valentin LEHERICEY, Nina MORVAN
24/09/2021	T=17-21°C, V=0-5 km/h, N= 5/8	2h	Mulette perlière	Julian GAUVIN

T=Température - V=Vent - N=Nébulosité

VII.1.2. STATUTS DE BIOEVALUATION (PROTECTION ET CONSERVATION)

VII.1.2.1. STATUTS DE PROTECTION

DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE

La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

- **Annexe I** : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- **Annexe II** : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- **Annexe IV** : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- **Annexe V** : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

DIRECTIVE OISEAUX

La directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 liste les espèces d'oiseaux sauvages bénéficiant d'une protection au niveau européen.

- Les espèces mentionnées à l'**annexe I** font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Les espèces énumérées à l'**annexe II partie A**, peuvent être chassées dans la zone géographique et terrestre d'application de la directive.
- Les espèces énumérées à l'**annexe II partie B**, peuvent être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.
- Pour les espèces visées à l'**annexe III partie A**, la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
- Les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'**annexe III, partie B**, les activités décrites au paragraphe précédent et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

PROTECTION NATIONALE

LA FLORE

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. Lequel a été modifié à trois reprises : par l'arrêté du 31 août 1995, par celui du 14 décembre 2006 et par celui du 23 mai 2013.

- **Article 1**

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

- **Article 2**

Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.

LES OISEAUX

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour les espèces d'oiseaux citées à l'article 3 de cet arrêté :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés.

LES MAMMIFERES

Arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- **Article 2** : Pour les espèces de Mammifères citées à cet article :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés.

LES AMPHIBIENS ET REPTILES

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

- Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 2** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

- Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 3** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

- Pour les espèces de reptiles inscrites à l'**article 4** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

- Pour les espèces d'amphibiens figurant à l'**article 5** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

LES INSECTES ET AUTRES INVERTEBRES

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- **Article 2** : Pour les espèces d'Insectes citées à cet article :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III.- Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés.

- **Article 3** : Pour les espèces d'Insectes citées à cet article :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

LES POISSONS

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.

- **Article 1** : Pour les espèces citées à cet article sont interdits en tout temps sur tout le territoire national :

I. - La destruction ou l'enlèvement des œufs.

II. - La destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction, désignés par arrêté préfectoral.

PROTECTION REGIONALE

Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale.

- **Article 1**

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Bretagne, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

VII.1.2.2. STATUTS DE CONSERVATION

LISTES ROUGES FRANÇAISES

Etablies conformément aux critères internationaux de l'UICN, les Listes Rouges nationales dressent des bilans objectifs du degré de menace pesant sur les espèces en métropole et en outre-mer. Elles permettent de déterminer le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel

ou qui y sont régulièrement présentes. Cet état des lieux est fondé sur une solide base scientifique, et élaboré à partir des meilleures connaissances disponibles.

Les Listes rouges des espèces menacées en France sont réalisées par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN/SPN). Leur élaboration repose sur la contribution d'un large réseau d'experts et associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces.

Elles sont régulièrement mises à jour par des groupes d'espèces :

- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (2018)
- Liste rouge des Orchidées de France métropolitaine (2009)
- Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine (2016)
- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (2017)
- Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015)
- Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (2012)
- Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (2016)
- Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (2004).
- Liste rouge des Poissons d'eau douce de France métropolitaine (2019)

La Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine attribue un statut de conservation par période de l'année pour la plupart des espèces : en période de reproduction, en période de migration et en période d'hivernage.

Pour l'ensemble des groupes faunistiques, les espèces sont classées par catégories définies dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Catégories UICN des listes rouges

Catégorie U.I.C.N	
	RE Espèce disparue de métropole
Espèces menacées de disparition de métropole	CR En danger critique d'extinction
	EN En danger
	VU Vulnérable
	NT Quasi-menacée
	DD Données insuffisantes
	LC Préoccupation mineure
	NA Non applicable
	NE Non évaluée

LISTES ROUGES REGIONALES

Ces listes ont été rédigées par des coordinations régionales s'appuyant sur des experts scientifiques et structures locales (associations, réserves naturelles, ONCFS, Parcs naturels régionaux). A l'instar des listes rouges nationales, les listes régionales dressent des bilans sur les degrés de menace et donc priorité de conservation à l'échelle régionale pour les espèces étudiées. Plusieurs documents existent en région Bretagne :

- Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Bretagne (2015)
- Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Reptiles & Batraciens de Bretagne (2015)
- Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Rhopalocères de Bretagne (2018)
- Liste rouge des Odonates de Bretagne (2019)
- Liste rouge des Oiseaux nicheurs de Bretagne (2015)
- Liste rouge des Oiseaux migrateurs de Bretagne (2015)
- Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Mammifères de Bretagne (2015)
- Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Poissons d'eau douce de Bretagne (2015)
- Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Crustacés décapodes d'eau douce de Bretagne (2015)

ESPECES DETERMINANTES ZNIEFF

La liste des espèces déterminantes des ZNIEFF continentales en Bretagne a pour but de constituer un outil d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration des inventaires et de la gestion des milieux. Elle n'a pas de caractère réglementaire mais constitue un indicateur intéressant en termes de priorité pour les prospections de terrain visant à améliorer la connaissance du statut des espèces et à localiser des stations à préserver et gérer.

La liste des espèces déterminantes date de 2010.

Cette liste regroupe :

- des espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN ou extraites de livres rouges publiés nationalement, régionalement ou à l'échelle d'un département,
- des espèces protégées nationalement, régionalement, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional,
- des espèces à intérêt patrimonial moindre, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières, en limite d'aire ou dont la population est particulièrement exceptionnelle par son effectif, sa qualité...

ESPECES ET HABITATS INDICATEURS DES ZONES HUMIDES

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et précisé par la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides énonce les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement.

Cet arrêté précise les espèces végétales caractéristiques de zones humides et les habitats considérés comme humides.

VII.1.3. METHODOLOGIES D'INVENTAIRES

VII.1.3.1. FLORE

Lors des passages de mai à juin 2018 et d'avril et mai 2019, des inventaires les plus exhaustifs possibles ont été réalisés sur les parcelles présentant a priori des habitats naturels ou semi-naturels. Les parcelles ciblées sont situées à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate. Sur chaque parcelle échantillonnée, les relevés floristiques ont été faits sur des surfaces variables, le plus souvent homogènes. L'analyse des éléments provenant de l'étude de terrain nous a permis de mettre en évidence le statut et la richesse patrimoniale des espèces rencontrées (statuts de protection et de conservation, espèces déterminantes ZNIEFF).

La détermination des habitats floristiques à l'échelle de l'aire immédiate découle directement de l'inventaire des espèces floristiques. Ils ont été caractérisés selon la typologie Corine Biotope. La correspondance avec la typologie Natura 2000 a été mise en avant lorsque des habitats d'intérêt communautaire (Annexe de la directive Habitats Faune Flore) ont été identifiés.

Les principaux habitats rencontrés sont décrits suivant leur physionomie, les taxons caractéristiques et les codes attribués (Corine Biotope et Natura 2000 quand il existe).

L'inventaire a été réalisé à vue sur la base de la typologie établie par le Pôle Bocage de l'ONCFS. La typologie a été légèrement remaniée afin d'intégrer les arbres isolés.

VII.1.3.2. INVERTEBRES

L'inventaire des invertébrés a consisté à recenser les espèces protégées et patrimoniales (listes départementales, régionales et nationales). Une attention particulière a été portée sur les Coléoptères xylophages, les Odonates (libellules et demoiselles), les Lépidoptères (papillons) et les Orthoptères, groupes qui constituent d'excellents indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux.

Pour tous ces groupes d'espèces, des parcours ou transects sont réalisés dans les habitats favorables et aux périodes adéquates. La carte ci-après indique les parcours réalisés. Pour chaque groupe d'espèces, des méthodologies d'inventaires spécifiques sont mises en place.

LES COLEOPTERES XYLOPHAGES

Un effort particulier de prospection a été réalisé pour deux espèces d'insectes xylophages protégés et potentiellement présentes dans ce secteur : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Dans un premier temps, les vieux arbres feuillus ont été repérés et cartographiés. Tous les indices pouvant laisser supposer la présence d'insectes xylophages ont été notés (fèces, loges, sciure). Lors des passages suivants, les arbres ont été à nouveau prospectés, si présence d'arbres creux, afin de vérifier la présence ou non de larves ou d'individus adultes.

LES LEPIDOPTERES

Le recensement des espèces s'est fait à vue (individus adultes ou chenilles) ou après capture au filet lorsque la détermination était plus difficile. Les prospections ont été réalisées dans un panel d'habitats représentatifs de l'aire

d'étude immédiate. Toutefois, les milieux les plus favorables à ces insectes ont été davantage prospectés (habitats humides, prairies, bords de chemins).

LES ODONATES

Les milieux les plus favorables pour observer des Odonates sont les milieux humides ensoleillés bordés d'une végétation riveraine. Mais les individus peuvent aussi s'éloigner des zones humides et des individus peuvent être observés dans tous les types d'habitats même très éloignés de plans d'eau. Le recensement des espèces s'est fait à vue ou après capture au filet lorsque la détermination était plus difficile.

LES ORTHOPTERES

L'identification des spécimens a été effectuée à vue et/ou à l'ouïe. En effet, la stridulation des mâles est un complément important dans la détermination et est même indispensable pour différencier certains groupes d'espèces. Les individus pour lesquels la détermination s'avère plus difficile sont capturés au filet. Les inventaires des Orthoptères se sont déroulés principalement lors de journées ensoleillées et sans vent entre 10h et 18h avec des écoutes crépusculaires et nocturnes en complément. Par ailleurs, les enregistrements ultrasonores réalisés pour les chiroptères ont également été exploités afin de déterminer les stridulations des Orthoptères nocturnes (en particulier pour la famille des sauterelles).

Tableau 4 : Calendrier des inventaires pour l'Entomofaune

Date du passage	Groupes inventoriés
19 & 20 septembre 2017	Orthoptères
15 janvier 2018	Coléoptères xylophages (recherche d'indices)
23 & 24 mai 2018	Lépidoptères, Odonates
18 & 19 juin 2018	Coléoptères xylophages, Lépidoptères, Odonates
23 & 24 août 2018	Coléoptères xylophages, Lépidoptères, Odonates, Orthoptères
27 & 28 mai 2019	Lépidoptères, Odonates
23 janvier 2020	Coléoptères xylophages (recherche d'indices)
28 mai 2020	Lépidoptères, Odonates
30 juin 2020	Lépidoptères, Odonates

L'ESCARGOT DE QUIMPER

Le seul gastéropode ayant fait l'objet de recherches dans cette étude est l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*). En effet, cette espèce est protégée au niveau national et figure sur l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore.

Il a été recherché dans les habitats favorables à sa présence : haies et boisements frais avec présence de vieux feuillus et d'une litière épaisse. La prospection consiste à rechercher à vue ou en fouillant la litière des individus vivants ou coquilles vides. Les prospections sont réalisées lorsque les escargots sont plus mobiles et sortent de la litière, c'est-à-dire au printemps et en automne. L'Escargot de Quimper a ainsi été recherché spécifiquement lors des passages de septembre, novembre, février, mars et avril.

Source : IGN SCAN 25®, ORTHOPHOTO IGN / Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les transects réalisés pour la recherche des invertébrés



- Aire d'étude immédiate
- Transects réalisés afin de rechercher les invertébrés

Carte 3 : Transects réalisés pour rechercher les invertébrés

LA MULETTE PERLIÈRE

La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) ou Moule perlière d'eau douce est un mollusque vivant dans les cours d'eau clairs, rapides et bien oxygénés. Cette espèce est protégée à l'échelle nationale et inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore. Elle a fait l'objet d'un programme européen LIFE+ entre 2010 et 2016 sur le Massif armoricain et d'un plan national d'action (PNA) entre 2012 et 2017. Elle fait désormais l'objet d'une déclinaison régionale du PNA pour la Mulette perlière en Bretagne (2016-2021).

Cette espèce est donc bien connue et suivie en Bretagne. Toutefois, en plus des nombreuses données de répartition existantes pour cette espèce, un inventaire spécifique a été réalisé sur l'ensemble du ruisseau de Park Charles et l'Inam au niveau du pont de Moulin Baden (200 mètres en amont et en aval du pont) les 15 et 24 septembre 2021. Cet inventaire consiste à prospecter le substrat des cours d'eau à l'aide d'un aquascope (ou bathyscope) par bande d'environ 2 mètres de large en remontant le courant afin de ne pas créer de turbidité dans l'eau. Ces inventaires sont réalisés idéalement en dehors de la période de frai des poissons (novembre à juillet).

VII.1.3.3. POISSONS

Les populations piscicoles du bassin versant de l'Ellé (Inam compris) sont bien connues et suivies par l'AFB, la fédération de pêche du Morbihan et le SMEIL (suivi espèces migratrices, pêches électriques, données Natura 2000 et ZNIEFF).

Etant donné le bon niveau de connaissance, aucun inventaire piscicole n'a été réalisé dans le cadre de ce projet. Les données bibliographiques seront étudiées et utilisées afin de mesurer l'enjeu des espèces piscicoles dans le cadre du projet.

Toutefois, une étude hydromorphologique a été réalisée en 2021 sur les cours d'eau potentiellement traversés par le projet, à savoir des affluents de l'Inam et du ruisseau de Park Charles. Cette étude a notamment permis de définir les potentialités d'accueil pour la faune piscicole en détaillant le gabarit, le faciès d'écoulement, la granulométrie et le colmatage des cours d'eau.

VII.1.3.4. AMPHIBIENS

La démarche consiste à recenser les sites de reproduction potentiels (à partir des documents cartographiques existants, des données bibliographiques et des orthophotoplans). Il s'agit de détecter les populations d'amphibiens à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs en échantillonnant les adultes et les larves par détection visuelle, auditive (surtout pour les Anoures) et par pêche (essentiellement pour les Urodèles).

Les comptages ont été réalisés en période de reproduction, moment où les adultes reproducteurs sont en phase aquatique et sont les plus actifs et les moins discrets. L'identification s'est alors basée sur l'écoute des chants nuptiaux et sur l'observation nocturne des adultes reproducteurs.

Il existe plusieurs pics d'activités selon les espèces d'amphibiens :

- espèces précoces : Urodèles (Tritons et Salamandres), Anoures (Crapaud épineux/commun, Crapaud calamite, Grenouille agile) dont le pic d'activité survient en mars ;
- espèces tardives : Grenouilles vertes, Alytes actifs en mai.

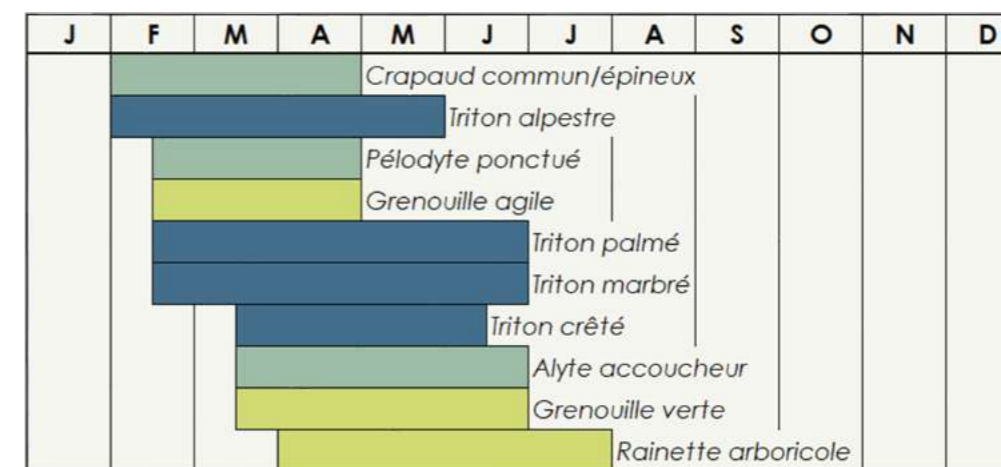


Figure 2 : Calendrier des phases aquatiques des différentes espèces d'amphibiens

Les Amphibiens ont été spécifiquement recherchés dans les sites de reproduction potentiels (étangs, mares, dépressions, ornières) entre les mois de janvier et de mai :

- le 15 janvier 2018, le 19 février 2018 et le 23 janvier 2020 : recherche en journée des pontes de Grenouille rousse ;
- le 22 mars 2018, le 21 mars 2019 et le 28 avril 2020 : recherche en journée des pontes de Grenouille agile, de Crapaud épineux et de Pélodyte ponctué ;
- le 9 avril 2018, le 23 mai 2018 et le 16 avril 2019 : recherche de nuit des Tritons, des larves de Salamandre tachetée, des têtards de Grenouilles et des chanteurs de Rainette arboricole, Grenouille verte et Alyte accoucheur.

VII.1.3.5. REPTILES

Les inventaires pour les reptiles reposent sur 2 types d'observations :

- Des recherches orientées lors de parcours à pied dans les milieux favorables (lisières ensoleillées principalement). Ces recherches sont mutualisées avec la recherche des odonates et lépidoptères utilisant les mêmes habitats. Ces recherches orientées ont été réalisées lors des passages du 20 septembre 2017, du 24 mai 2018, du 19 juin 2018, du 24 août 2018, du 28 mai 2019, du 28 avril 2020 et du 28 mai 2020.
- Des observations inopinées lors des autres inventaires spécifiques (avifaune, amphibiens, mammifères et Escargot de Quimper).

VII.1.3.6. AVIFAUNE

Les inventaires avifaunistiques ont été réalisés tout au long de l'année. En effet les espèces observées diffèrent d'une période à l'autre sachant que de nombreuses espèces d'oiseaux sont migratrices. Il faut préciser que, selon les mois, certaines espèces peuvent être observées en nidification alors que d'autres sont en migration. Les 4 périodes étudiées sont décrites dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Calendrier des inventaires avifaunistiques selon les périodes d'activité

Périodes	Mois concernés	Nombre d'inventaires réalisés	Extension ouest 2020
Hivernage	Décembre et janvier	1	1
Migration pré-nuptiale	Février, mars et avril	5	2
Nidification	Mars, avril, mai, juin et juillet	7	4
Migration post-nuptiale	Août, septembre, octobre et novembre	3	0

L'AVIFAUNE HIVERNANTE

Le recensement durant cette période a consisté à identifier les regroupements hivernaux. Il s'agit principalement des groupes de vanneaux, pluviers, turdidés, pigeons, alouettes et fringilles (pinsons, chardonnerets, linottes, verdiers...). Pour effectuer ce recensement, l'ensemble de l'aire d'étude immédiate a été parcouru mais les habitats susceptibles d'accueillir ces regroupements ont été plus spécifiquement prospectés (prairies, cultures, boisements).

L'AVIFAUNE MIGRATRICE

Le suivi de l'avifaune en période de migration (pré-nuptiale et post-nuptiale) permet de déterminer s'il existe des flux migratoires et/ou des haltes migratoires d'espèces patrimoniales sur l'aire d'étude. Pour réaliser ces inventaires, l'ensemble de l'aire d'étude immédiate a été parcouru mais les habitats susceptibles d'accueillir ces regroupements ou espèces patrimoniales en halte migratoire ont été plus spécifiquement prospectés.

Bien que les vols et haltes migratoires aient été en priorité recherchés et détaillés, toutes les observations ont été notées sachant que pour de nombreuses espèces il est très difficile de distinguer les nicheurs précoces, les nicheurs tardifs, les hivernants ou les sédentaires des oiseaux en migration.

L'AVIFAUNE NICHEUSE

L'inventaire des oiseaux nicheurs a été principalement réalisé à l'aide d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Ce type de protocole standardisé fournit des données semi-quantitatives. Il s'agit de relever le nombre de contacts visuels ou sonores enregistrés par l'observateur au niveau de points d'écoute fixes pendant 20 minutes. Ces relevés sont réalisés préférentiellement le matin, période de la journée où l'activité de chant est la plus importante. Les emplacements des points d'écoute ont été choisis pour être représentatifs de la diversité des habitats présents sur le site.

Les IPA étant principalement efficaces pour repérer les oiseaux chanteurs (passereaux, pics, columbidés), des inventaires visuels plus spécifiques ont été réalisés afin d'identifier la présence d'oiseaux plus discrets (rapaces, pie-grèches, ardéidés...). Ces inventaires visuels sont réalisés lors du déplacement à pied entre les IPAs.

Concernant les oiseaux avec une activité nocturne (chouettes, hiboux, Engoulevent d'Europe), la méthode de la repasse a été utilisée simultanément aux écoutes chiroptérologiques. Ainsi, des écoutes spécifiques oiseaux nocturnes ont été réalisées en avril, mai et juin sur 8 points d'écoute.



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



- Aire d'étude immédiate
- Parcours pédestres entre et autour des IPA
- Indices ponctuels d'abondance (IPA)
- Points d'écoute nocturne

Les points et parcours d'inventaire pour l'Avifaune



Carte 4 : Points et parcours d'inventaires pour l'Avifaune

VII.1.3.7. MAMMIFERES TERRESTRES

Pour l'ensemble des mammifères, les observations directes et les indices de présence (moquettes, crottes, empreintes, couchettes, frottis, bauges, restes de repas) ont été systématiquement notés dans les milieux favorables lors des autres inventaires (Avifaune, Entomofaune, Amphibiens, Reptiles). Les grands mammifères sensibles aux collisions routières ont été plus particulièrement recherchés (Cerf élaphe, Chevreuil, Sanglier, Renard roux, Blaireau).

Des recherches spécifiques ont été menées pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), mammifères semi-aquatiques protégés en France. Le 19 septembre 2017, le 9 avril 2018, le 16 avril 2019 et le 15 septembre 2021 les cours d'eau et leurs berges ont été parcourus à pied à la recherche d'empreintes pour la Loutre d'Europe, des crottes, des empreintes et des restes de repas pour le Campagnol amphibie.

VII.1.3.8. CHIROPTERES

LA DETECTION ULTRASONORE

La détection et l'identification des chauves-souris par les ultrasons reposent sur le principe de l'écholocation. En effet, les chauves-souris utilisent des ultrasons pour s'orienter et pour localiser leurs proies. Chaque espèce émet des signaux avec des fréquences caractéristiques. La méthode de la **détection ultrasonore** a donc été utilisée dans le cadre de cette étude. Cela nous permet de réaliser des inventaires :

- **qualitatifs** : détermination des espèces ou groupes d'espèces contactés sur les points d'écoute suivis sur la zone d'étude ;
- **quantitatifs** : mesure de l'activité (niveau et type) des individus contactés sur les points d'écoute suivis sur la zone d'étude.

L'analyse acoustique des chiroptères associe deux procédés : **l'analyse auditive** et **l'analyse informatique**.

LE MATERIEL UTILISE

Le matériel utilisé sur le terrain lors de cette étude est un détecteur d'ultrasons. Cet appareil appelé plus communément « batbox » est capable de décoder les ultrasons en les transposant dans le domaine audible à l'homme. Ce décodage peut être réalisé de deux façons avec ce matériel : grâce à l'hétérodyne et/ou grâce à l'expansion de temps.

L'**hétérodyne** est issu de la radiotélégraphie, cette technique compare les ondes reçues avec celles générées et ajustables par le récepteur, grâce à un variateur de fréquence présent sur le détecteur. Cette technique permet sur le terrain d'entendre le battement d'un signal de chauve-souris résultant de la différence entre fréquence reçue et fréquence ajustée. Le son est d'autant plus grave que cette différence diminue et lorsque les 2 fréquences sont égales on obtient le silence. L'hétérodynage donne en direct des images sonores pouvant fournir des informations pour la détermination de l'espèce détectée (maximum d'énergie de la fréquence, structure de la fréquence, rythme et intensité des signaux). Cependant, cette technique ne permet pas l'analyse sonographique au bureau (Barataud, 2015).

L'**expansion de temps** est une technique de décodage qui utilise des supports de mémoire informatique. Le signal est digitalisé puis rejoué sous forme analogique, à une vitesse plus lente pour le rendre audible. L'expansion de temps utilisée lors de cette de cette étude est un ralenti de 10. Les signaux de chauve-souris se situant entre 20 000 et 120 000 Hz, ils seront rejoués entre 2 000 et 12 000 Hz (Barataud, 2015). L'enregistrement des signaux expansés sur

le terrain via le détecteur d'ultrasons permet ensuite de les étudier sur des logiciels spécialisés : SonoChiro® et Batsound®.

LES INVENTAIRES QUALITATIFS (DIVERSITE)

La détermination acoustique des espèces ou groupes d'espèces est ici réalisée de manière auditive et informatique grâce à l'expansion de temps. En effet, cette détermination associe deux procédés :

- **l'analyse auditive** des enregistrements qui permet de différencier le groupes d'espèces et plus rarement l'espèce ;
- **l'analyse des spectrogrammes** (durée du son, amplitude, fréquence terminale, type de son) qui permet de déterminer le groupe d'espèces et selon les enregistrements l'espèce.

LES INVENTAIRES QUANTITATIFS (ACTIVITE)

Le **contact** acoustique est l'élément de base, l'unité quantitative qui va permettre la comparaison entre les études. Cette unité est utilisée dans la très grande majorité des études aujourd'hui réalisées sur les Chiroptères. Elle est plus particulièrement décrite par Michel Barataud (2015) dans la 3^e édition de son ouvrage « Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe », ouvrage qui fait office de référence pour l'étude acoustique de ce groupe.

Un contact correspond donc à l'occurrence de signaux d'une espèce de chiroptère, captés en hétérodyne par tranches de 5 secondes. Ce choix résulte du calcul de la durée moyenne d'une séquence issue d'un simple passage de chiroptère en vol. Un train de signaux, même très court, constitue un contact. Si un individu reste audible plus de 5 secondes, on comptabilisera autant de contacts que de tranches de 5 secondes occupées. Ainsi, une séquence de 2 secondes sera notée comme 1 contact et une séquence de 8 secondes comme 2 contacts. Si les signaux de plusieurs individus sont perçus simultanément, on additionnera les contacts pour chacun.

Un indice d'activité se mesure en nombre de contacts par unité de temps. Le nombre de contacts par heure est le plus souvent utilisé pour les points d'écoute active. Cet indice peut s'appliquer à n'importe quelle échelle spatiale (point, zone d'étude, habitat, région) mais il faut garder à l'esprit que l'unité de base des relevés acoustiques reste le volume de perception du microphone, appelé « point d'écoute ». Pour les écoutes dites passives réalisées sur des nuits entières, l'activité peut être exprimée en contacts par nuit étant donné que le nombre d'heures d'une nuit varie selon la date de l'écoute (nuits plus longues à l'automne).

LES LIMITES DE LA METHODOLOGIE

Bien que la détection ultrasonore soit une technique d'inventaire présentant de nombreux avantages (identification des espèces et groupes d'espèces, mesure de l'activité), elle présente toutefois des limites :

- Limites des inventaires quantitatifs (activité)

Pour les chauves-souris, les signaux sonar sont seulement des outils leur permettant de sonder leur environnement afin de se déplacer et de repérer des proies. Contrairement à l'avifaune, elles n'émettent pas de messages depuis des postes fixes envoyés à des congénères pour indiquer la revendication d'un territoire. En période de nidification, lorsqu'un oiseau chante ou alarme, il le fait souvent depuis des postes fixes à distance raisonnable des autres mâles chanteurs. Ce comportement permet d'isoler des territoires de chant et donc de comptabiliser de manière assez précise le nombre d'individus utilisant une zone d'étude. Or chez les chiroptères, les individus sont très mobiles et peuvent chasser isolément ou en groupes, en réponse à des conditions sociales et trophiques très variables et souvent éphémères. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés. Par exemple, 50 contacts de Pipistrelle commune sur un point

d'écoute peuvent aussi bien refléter le passage de 50 individus différents comme le passage d'un seul individu. Il est donc important de ne pas parler de suivis de populations mais de suivis de pression d'utilisation de l'habitat (Barataud, 2015).

Par ailleurs, des référentiels d'activité existent mais il est difficile de qualifier les niveaux d'activité chiroptérologique. Ainsi, il est difficile de dire si un niveau d'activité sur un point d'écoute ou sur un groupe de points est faible, moyen ou fort (Barataud, 2015). En effet, vouloir instituer une norme standardisée à l'échelle nationale ou même régionale est difficile étant donné que plusieurs variables viennent directement influencer le niveau d'activité : la zone biogéographique, le type de milieu, la période de l'année, la période de la nuit, les conditions météorologiques et le type d'enregistreurs. Il est donc nécessaire de contextualiser chaque zone d'étude et chaque méthodologie avant de pouvoir qualifier et comparer les niveaux d'activité obtenus.

- Limites des inventaires qualitatifs (diversité spécifique)

Certaines espèces émettent des signaux à des fréquences très proches. Malgré l'enregistrement de signaux en expansion de temps, l'analyse informatique ne permet pas toujours d'identifier précisément les espèces. Des difficultés d'identification existent plus particulièrement chez les murins (*Myotis sp*), les « sérotules » (*Eptesicus sp* et *Nyctalus sp*), les oreillards (*Plecotus sp*) et certaines pipistrelles (*Pipistrellus sp*). C'est pourquoi les espèces rencontrées sont regroupés en groupes d'espèces ou guildes écologiques.

Par ailleurs, chaque espèce est dotée d'un sonar avec des caractéristiques adaptées à son comportement de vol et ses habitats. La portée des signaux acoustiques dépend de leur durée, de leur intensité, de leur type de fréquence mais aussi des conditions météorologiques. Ainsi, certaines espèces sont audibles avec le détecteur à une centaine de mètres (comme les noctules) tandis que d'autres ne sont détectables qu'à moins de 10 mètres (comme les rhinolophes) (Barataud, 2015). Il est donc possible que certaines espèces ne soient pas détectées et donc non inventoriées.

Tableau 6 : Liste des espèces de chiroptères, classées par ordre d'intensité d'émission décroissante, avec leur distance de détection et le coefficient de détectabilité qui en découle selon qu'elles évoluent en milieu ouvert ou en sous-bois (Barataud, 2015)

milieu ouvert ou semi ouvert				sous-bois			
Intensité d'émission	Espèces	Distance détection (m)	Coefficient détectabilité	Intensité d'émission	Espèces	Distance détection (m)	Coefficient détectabilité
Très faible à faible	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5	5,00	Très faible à faible	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5	5,00
	<i>Rhinolophus ferr/eur/meh.</i>	10	2,50		<i>Plecotus spp</i>	5	5,00
	<i>Myotis emarginatus</i>	10	2,50		<i>Myotis emarginatus</i>	8	3,13
	<i>Myotis alcaethoe</i>	10	2,50		<i>Myotis nattereri</i>	8	3,13
	<i>Myotis mystacinus</i>	10	2,50		<i>Rhinolophus ferr/eur/meh.</i>	10	2,50
	<i>Myotis brandtii</i>	10	2,50		<i>Myotis alcaethoe</i>	10	2,50
	<i>Myotis daubentonii</i>	15	1,67		<i>Myotis mystacinus</i>	10	2,50
	<i>Myotis nattereri</i>	15	1,67		<i>Myotis brandtii</i>	10	2,50
	<i>Myotis bechsteinii</i>	15	1,67		<i>Myotis daubentonii</i>	10	2,50
	<i>Barbastella barbastellus</i>	15	1,67		<i>Myotis bechsteinii</i>	10	2,50
Moyenne	<i>Myotis oxygnathus</i>	20	1,25	Moyenne	<i>Barbastella barbastellus</i>	15	1,67
	<i>Myotis myotis</i>	20	1,25		<i>Myotis oxygnathus</i>	15	1,67
	<i>Plecotus spp</i>	20	1,25		<i>Myotis myotis</i>	15	1,67
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	25	1,00		<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	20	1,25
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	25	1,00		<i>Miniopterus schreibersii</i>	20	1,25
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	25	1,00		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	25	1,00
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	25	1,00		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	25	1,00
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	30	0,83		<i>Pipistrellus nathusii</i>	25	1,00
Forte	<i>Hypsugo savii</i>	40	0,63	Forte	<i>Hypsugo savii</i>	30	0,83
	<i>Eptesicus serotinus</i>	40	0,63		<i>Eptesicus serotinus</i>	30	0,83
Très forte	<i>Eptesicus nilssonii</i>	50	0,50	Très forte	<i>Eptesicus nilssonii</i>	50	0,50
	<i>Eptesicus isabellinus</i>	50	0,50		<i>Eptesicus isabellinus</i>	50	0,50
	<i>Vespertilio murinus</i>	50	0,50		<i>Vespertilio murinus</i>	50	0,50
	<i>Nyctalus leisleri</i>	80	0,31		<i>Nyctalus leisleri</i>	80	0,31
	<i>Nyctalus noctula</i>	100	0,25		<i>Nyctalus noctula</i>	10	0,25
	<i>Tadarida teniotis</i>	150	0,17		<i>Tadarida teniotis</i>	150	0,17
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	150	0,17		<i>Nyctalus lasiopterus</i>	150	0,17

LE PROTOCOLE MIS EN PLACE

- Ecoutes actives et manuelles (points d'écoute de 10 minutes)

Au total, 8 points d'écoute ont été suivis lors de 7 soirées sur l'aire d'étude immédiate, soit au total 70 minutes d'écoute par point et donc 9h20 d'écoute pour l'ensemble des points. La carte ci-après localise les points d'écoutes réalisés lors des 7 soirées d'écoutes. Ces points ont été placés de manière à réaliser des écoutes dans les différents habitats présents sur l'aire d'étude. L'ordre des points est modifié lors des différentes soirées d'écoute afin de limiter le biais lié à l'horaire d'inventaire, l'activité des Chiroptères étant plus importante dans les trois heures suivant le crépuscule (Barataud, 2015).

La durée des points d'écoute est de 10 minutes. Il s'agit de la durée moyenne d'écoute appliquée dans les protocoles standards dont l'objectif est de déterminer la diversité spécifique, les fréquences d'activité et le type d'activité dans les différents habitats présents sur un site d'étude (Barataud, 2015).

Le détecteur d'ultrasons utilisé pour ces écoutes est la Batlogger M®.

- Ecoutes passives et automatiques (écoutes sur une nuit entière)

Trois points d'écoute ont été suivis durant 2 nuits : fin mai (reprise d'activité et début de mise-bas) et fin août (accouplement et migration). Les objectifs de ces écoutes sont la recherche de nouvelles espèces non inventoriées lors des écoutes actives. Les 3 points d'écoute ont été répartis sur l'aire d'étude au niveau d'habitats attractifs pour les chiroptères.

Le détecteur d'ultrasons utilisé pour ces écoutes est la Batlogger A+®.

Tableau 7 : Types d'habitats des points d'écoute pour les chiroptères

Point d'écoute	Type d'écoute	Habitat
A	Active	Pont au-dessus de l'Inam avec ripisylves multistrates
B	Active	Chemin bordé de 2 haies multistrates avec vieux arbres
C	Active	Prairie pâturée
D	Active	Chemin bordé de 2 alignements de vieux arbres
E	Active	Berges d'étang avec alignements de vieux arbres
F	Active	Chemin bordé de 2 haies multistrates avec vieux arbres
G	Active	Pont au-dessus du ruisseau nord-est avec ripisylves multistrates
H	Active	Chemin bordé de 2 haies multistrates avec vieux arbres
X	Passive	Berges de l'Inam avec ripisylves multistrates
Y	Passive	Bosquet en lisière d'un chemin bordé de haies avec de vieux arbres
Z	Passive	Berges du ruisseau nord-est avec ripisylves multistrates

Tableau 8 : Calendrier des inventaires pour les chiroptères

Période	Date	Heure	Températures	Vent moyen	Pluie	Type d'écoute
Printemps : reprise d'activité et migration	09/04/2018	21h05-23h20	8 à 12°C	0 à 5 km/h	Absente	Active (8 points)
	16/04/2019	21h30-23h15	9 à 10°C	0 à 10 km/h	Absente	Active (8 points)
	22/05/2018	22h20-00h25	15 à 17°C	0 à 5 km/h	Absente	Active (8 points)
Été : mise-bas	27/05/2019	22h10-00h10	14°C	0 à 15 km/h	Absente	Active (8 points)
	18/06/2018	22h35-00h35	17 à 18°C	0 à 5 km/h	Absente	Active (8 points)
Automne : swarming et migration	23/08/2018	21h50-23h35	15 à 17°C	0 à 15 km/h	Absente	Active (8 points)
	19/09/2017	20h30-22h25	13 à 15°C	0 à 10 km/h	Absente	Active (8 points)
Recherche de gîtes	23/01/2020	9h00-18h00	/	/	/	/

LA RECHERCHE DE GITES

Cette recherche consiste à rechercher des gîtes potentiels, des indices de présence (guano, traces d'urine, coulures...) et d'éventuels individus en gîte estival ou hivernal. Les gîtes recherchés peuvent être naturels (gîtes arboricoles, souterrains ou fissures rocheuses) ou anthropiques (habitations, bâtiments agricoles, anciens bâtiments, ouvrages d'art...).

Concernant les gîtes anthropiques, la recherche consiste à visiter les bâtiments ayant un potentiel d'accueil pour les chauves-souris (caves, greniers, vides sanitaires, linteaux...). Concernant les gîtes arboricoles, les vieux individus présentant des fissures, des trous de pics ou des écorces décollées ont été recherchés.

Etant la surface importante de l'aire d'étude, les recherches se sont concentrées sur les arbres et bâtiments potentiellement détruits par le projet. Cette recherche de gîtes a été réalisée le 23/01/2020.

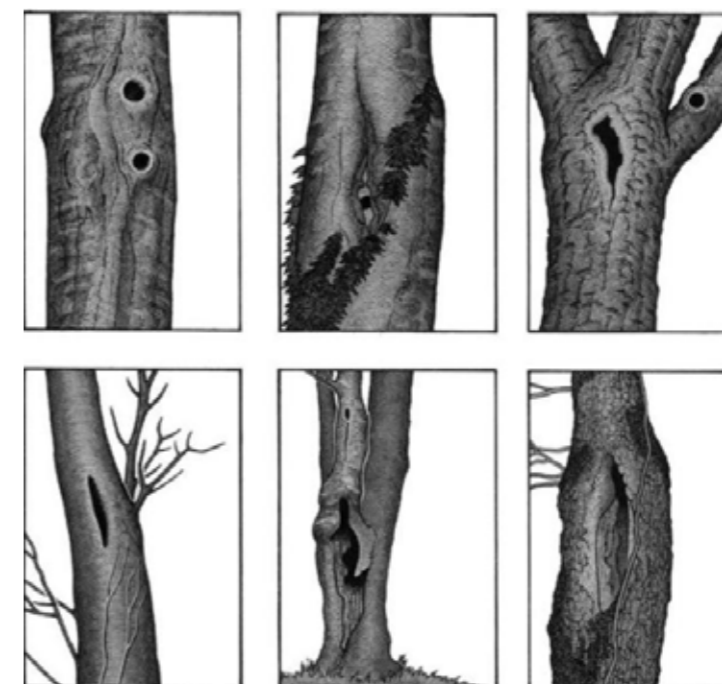
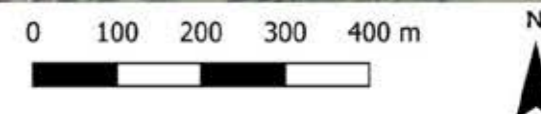


Figure 3 : Exemples de gîtes arboricoles potentiels (Pénicaud, 2000)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Aire d'étude immédiate

Points d'écoute Chiroptères

- Ecoute active
- Ecoute passive

Les points d'écoute pour les Chiroptères

Carte 5 : Répartition des points d'écoute pour les Chiroptères

VII.1.4. DEROGATION ESPECES PROTEGEES

La loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fixé les principes et les objectifs de la politique nationale de la protection de la faune et de la flore sauvage. Elle a ainsi institué un régime spécial de protection d'espèces animales et végétales par le double jeu de l'inscription sur des listes et d'une série d'interdictions concernant notamment l'atteinte aux spécimens, leur intégrité ou leur commerce. Ce régime de protection stricte est repris aux articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement.

Les articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement fixent les principes de protection des espèces et prévoient notamment l'établissement de listes d'espèces protégées. Ainsi, on entend par « espèces protégées » toutes les espèces visées par les arrêtés ministériels de protection.

VII.1.4.1. CONTEXTE JURIDIQUE

ARTICLE L411-1

I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites ;

5° La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent.

ARTICLE L411-2

I. – Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :

1° La liste limitative des habitats naturels, des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologique, y compris des types de cavités souterraines, ainsi protégés ;

2° La durée et les modalités de mise en œuvre des interdictions prises en application du I de l'article L. 411-1 ;

3° La partie du territoire sur laquelle elles s'appliquent, qui peut comprendre le domaine public maritime, les eaux intérieures la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental ;

4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;

e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

5° La réglementation de la recherche, de la poursuite et de l'approche, en vue de la prise de vues ou de son, et notamment de la chasse photographique des animaux de toutes espèces et les zones dans lesquelles s'applique cette réglementation, ainsi que des espèces protégées en dehors de ces zones ;

6° Les règles que doivent respecter les établissements autorisés à détenir ou élever hors du milieu naturel des spécimens d'espèces mentionnés au 1° ou au 2° du I de l'article L. 411-1 à des fins de conservation et de reproduction de ces espèces ;

7° Les mesures conservatoires propres à éviter l'altération, la dégradation ou la destruction des sites d'intérêt géologique mentionnés au 1° et la délivrance des autorisations exceptionnelles de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement.

II. – Un décret en Conseil d'Etat détermine également les conditions dans lesquelles, lorsque l'évolution des habitats d'une espèce protégée au titre de l'article L. 411-1 est de nature à compromettre le maintien dans un état de conservation favorable d'une population de cette espèce, l'autorité administrative peut :

1° Délimiter des zones où il est nécessaire de maintenir ou de restaurer ces habitats ;

2° Etablir, selon la procédure prévue à l'article L. 114-1 du code rural et de la pêche maritime, un programme d'actions visant à restaurer, à préserver, à gérer et à mettre en valeur de façon durable les zones définies au 1° du présent II ;

3° Décider, à l'expiration d'un délai qui peut être réduit compte tenu des résultats de la mise en œuvre du programme mentionné au 2° au regard des objectifs fixés, de rendre obligatoires certaines pratiques agricoles favorables à

l'espèce considérée ou à ses habitats. Ces pratiques peuvent bénéficier d'aides lorsqu'elles induisent des surcoûts ou des pertes de revenus lors de leur mise en œuvre.

ARRETE DU 19 FEVRIER 2007

Il fixe les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de la faune et de la flore sauvages protégées.

ARRETE DU 6 JANVIER 2020

Il fixe liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature.

ARRETES DE PROTECTION D'ESPECES

Les arrêtés interdisent en règle générale :

- L'atteinte aux spécimens (destruction, mutilation, capture, enlèvement des animaux quel que soit leur stade de développement, et de tout ou partie des plantes) ;
- La perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ;
- La dégradation des habitats et en particulier les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée ;
- La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel.

La mise en conformité des textes de protection avec les directives européennes (Faune Flore Habitats et Oiseaux) a notamment pour conséquence :

- L'ajout de la notion de perturbation intentionnelle ;
- La protection des sites de reproduction et des aires de repos dans les zones de présence de l'espèce ;
- Le raisonnement à l'échelle de la population et non plus du seul individu pour caractériser les dérogations possibles.

VII.1.4.2. PROCEDURE DE LA DEMANDE DE DEROGATION

PRINCIPE

L'article L.411-2 du code de l'environnement introduit la possibilité de déroger aux interdictions concernant les espèces protégées sous réserve de remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- **1. La demande doit répondre à l'un des cinq cas de dérogation prévus :**
 - dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages, et de la conservation des habitats naturels ;
 - pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
 - dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

- à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes,
- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.
- **2. Il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante au projet.**
- **3. La dérogation ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.**

Les dérogations sont généralement accordées aux porteurs de projets par les préfets de département, après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) ou du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Dans certains cas, elles sont accordées par le Ministre chargé de l'écologie et / ou le Ministre chargé des pêches maritimes.

CONTENU DU DOSSIER

La circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages précise le contenu attendu des demandes de dérogations pour juger de la recevabilité des dossiers. Ainsi, dans tous les cas, les dossiers doivent comporter :

- les nom et prénom du demandeur ou de son représentant pour les personnes morales, l'adresse, la qualification et la nature des activités du demandeur ;
- la description détaillée de l'opération ;
- finalité et justification de la dérogation ;
- espèces (et le cas échéant du nombre, du sexe, de l'âge ou du stade de développement des spécimens) faisant l'objet de la demande ;
- période ou dates à laquelle l'opération doit être conduite ;
- lieu(x) où se déroule l'opération ;
- protocole des opérations : modalités techniques, qualification des personnes procédant aux opérations, procédés mis en œuvre, modalités d'enregistrement des opérations ;
- le cas échéant, impact de l'activité envisagée sur l'état de conservation des espèces et des populations concernées et, en cas d'impact négatif, les mesures prises pour éviter, réduire ou, si besoin, compenser cet impact avant le début de l'activité ;
- les modalités de compte-rendu de l'opération.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale du projet de contournement de Le Faouët, la demande de dérogation pour les espèces protégées est intégrée à l'étude d'impact. Les différents éléments demandés pour cette dérogation sont donc compris dans le corps du présent document.

VII.2. ETUDE DES ZONES HUMIDES

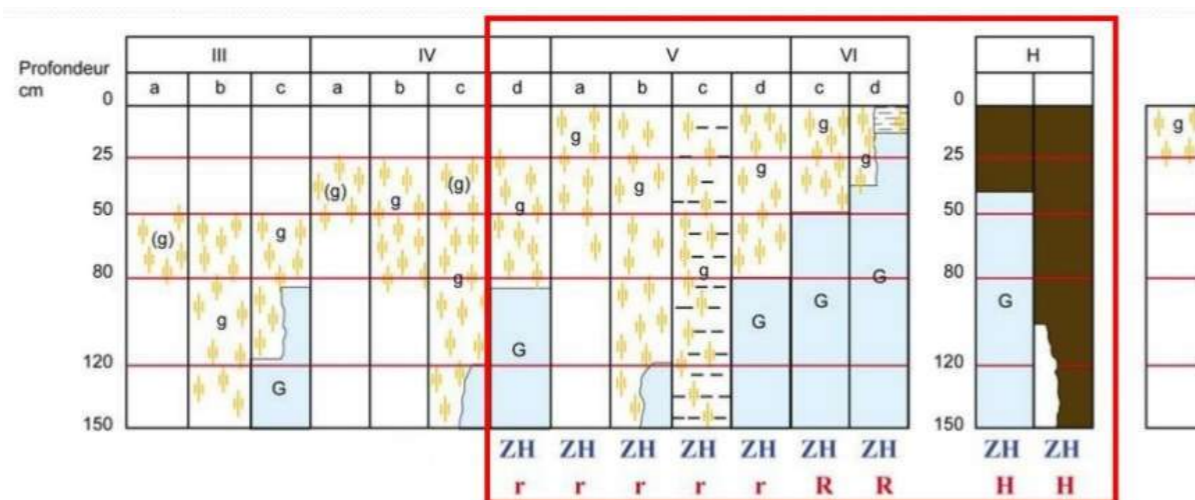
VII.2.1. CRITERES DE CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement sert de référence vis-à-vis des zones humides.

Au sens de l'arrêté précité, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1. Les sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques donnés ci-dessous :

- tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié
- tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA
- Aux autres sols caractérisés par :
 - i. des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
 - ii. ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 4 : Classement des sols en fonction des caractères hydromorphiques (D'après GEPPA, 1981)

2. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 de l'arrêté du 1er octobre 2009.

Pour l'étude du sol, la méthode précise utilisée est celle décrite à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. Elle vise principalement à déterminer les profondeurs d'apparition des traits réductiques ou rédoxiques des différents types de sols rencontrés sur la zone d'étude. La morphologie des sols est ensuite rapprochée du tableau du GEPPA 1981 (Classes d'Hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée).

VII.2.2. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA RECHERCHE DE ZONES HUMIDES COMPENSATOIRES

Afin de répondre aux prescriptions du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Elle-Isole-Laïta relatives à la proposition de mesures compensatoire équivalentes sur le plan fonctionnel, la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides développée par l'ONEMA a été mise en œuvre dans le ce dossier afin d'évaluer les fonctions des zones humides impactées et des zones de compensation.

L'étude s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Diagnostic des fonctions des zones humides impactées, lequel permet de caractériser les zones impactées et ainsi définir les besoins de compensation ;
- Recherche de sites de compensation et définition des actions écologiques ;
- Diagnostic des fonctions des sites de compensation retenus ;
- Justification du respect des prescriptions du SDAGE Loire Bretagne : proximité géographique, additionnalité et équivalence.

VII.2.2.1. METHODE NATIONALE D'ÉVALUATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

L'objectif de l'application de cette méthode est d'évaluer, d'une part, les évolutions des fonctions des zones humides impactées avant et après le projet d'aménagement, et d'autre part, les évolutions des fonctions des zones humides compensatoires avant et après mise en œuvre des actions écologiques. Une comparaison entre zone humide impactée et zone humide de compensation après action écologique peut ensuite être réalisée afin d'estimer si l'équivalence fonctionnelle est atteinte.

La méthode nationale ONEMA permet d'évaluer trois grandes fonctions « vraisemblablement réalisées » par les zones humides, chacune déclinée en plusieurs sous-fonctions :

- **Fonctions hydrologiques** : ralentissement des ruissellements, recharge des nappes, rétention des sédiments ;

- **Fonctions biogéochimiques** : dénitrification des nitrates, assimilation végétale de l'azote, adsorption / précipitation du phosphore, assimilation végétale des orthophosphates, séquestration du carbone ;
- **Fonctions d'accomplissement du cycle biologique des espèces** : support des habitats, connexion des habitats.

Le niveau d'expression des fonctions est déterminé suite à l'analyse d'indicateurs calculés à partir de données issues d'analyses géomatiques et de relevés de terrain. Ces indicateurs sont mesurés :

- Au niveau du site évalué et dans son environnement proche. L'analyse de ces paramètres permet de déterminer **la capacité de la zone humide à exprimer les fonctions**.
- A plus grande échelle sur différents périmètres (zone contributive, paysage, zone tampon) car les caractéristiques de l'environnement d'une zone humide ont une influence potentiellement importante sur les possibilités pour cette dernière à réaliser certaines fonctions. Ces résultats permettent de définir **l'opportunité pour un site d'accomplir certaines sous-fonctions**.

Les différentes échelles d'analyse des fonctions sont les suivantes :

- Le site : correspondant au site pour lequel les fonctions risquent d'être altérées ou susceptible de faire l'objet d'actions écologiques au titre de mesures de compensation ;
- La zone contributive : étendue spatiale d'où provient potentiellement l'essentiel des écoulements superficiels et souterrains alimentant le site ;
- La zone tampon : espace immédiatement au contact du site ayant un effet tampon sur les écoulements en provenance de la zone contributive ;
- le paysage : zone dans laquelle des flux d'individus animaux ou végétaux ont potentiellement lieu entre le site et l'extérieur.

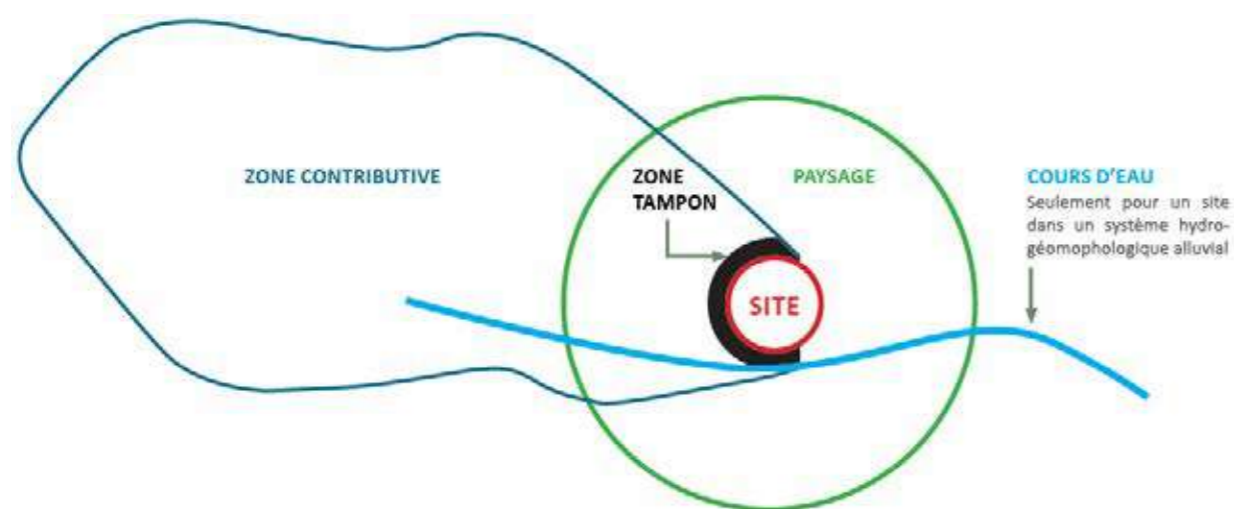


Figure 1 : Représentation schématique des zones prises en compte pour évaluer les fonctions des zones humides (source : Guide de la méthode nationale d'évaluation des zones humides - Version 1.0 - Mai 2016)

Les indicateurs mesurés dans le site et son environnement proche et à plus grande échelle sont présentés sur les figures ci-après.

PARAMÈTRE À LA BASE DE L'INDICATEUR	NOM DE L'INDICATEUR	SOUS-FONCTIONS RENSEIGNÉES
Le couvert végétal	Couvert végétal permanent	Végétalisation du site
	Type de couvert végétal	Couvert végétal 1
		Couvert végétal 2
Les systèmes de drainage	Rigoles	Rareté des rigoles
	Fossés	Rareté des fossés
	Fossés profonds	Rareté des fossés profonds
	Couvert végétal dans les fossés et fossés profonds	Végétalisation des fossés et fossés profonds
	Drains souterrains	Rareté des drains souterrains
L'érosion	Ravines sans couvert végétal permanent	Rareté du ravinement
	Berges sans couvert végétal permanent	Végétalisation des berges*
Le sol	pH	Acidité du sol 1
		Acidité du sol 2
	Episolum humifère	Matière organique incorporée en surface
	Episolum humifère enfoui	Matière organique enfouie
	Horizons histiques	Tourbe en surface
	Horizons histiques enfouis	Tourbe enfouie
	Texture entre 0 et 30 cm	Texture en surface 1
		Texture en surface 2
	Texture entre 30 et 120 cm	Texture en profondeur
	Texture et horizons histiques entre 0 et 30 cm	Conductivité hydraulique en surface
Texture et horizons histiques entre 30 et 120 cm	Conductivité hydraulique en profondeur	
Traits d'hydromorphie	Hydromorphie	
Les habitats	Habitats EUNIS niveau 1	Richesse des grands habitats
		Equipartition des grands habitats
		Proximité des habitats
		Similarité avec le paysage
	Habitats EUNIS niveau 3	Richesse des habitats
		Equipartition des habitats
		Rareté des lisières
Espèces végétales invasives	Rareté de l'artificialisation de l'habitat	
	Rareté des invasions biologiques végétales	

* l'indicateur est spécifique aux sites dans des systèmes hydrogéomorphologiques alluviaux.
 Les ronds pleins indiquent les sous-fonctions renseignées par indicateur :
 - en bleu, les sous-fonctions hydrologiques : R Ralentissement des ruissellements N Recharge des nappes S Rétention des sédiments
 - en rouge, les sous-fonctions biogéochimiques : Nd Dénitrification des nitrates Nv Assimilation végétale de l'azote
 Pa Adsorption, précipitation du phosphore Pv Assimilation végétale des orthophosphates C Séquestration du carbone
 - en vert, les sous-fonctions d'accomplissement du cycle biologique des espèces : S Support des habitats C Connexion des habitats

Figure 5 : Représentation simplifiée des indicateurs dans le site et des sous-fonctions correspondantes (source : Guide de la méthode nationale d'évaluation des zones humides - Version 1.0 - Mai 2016)

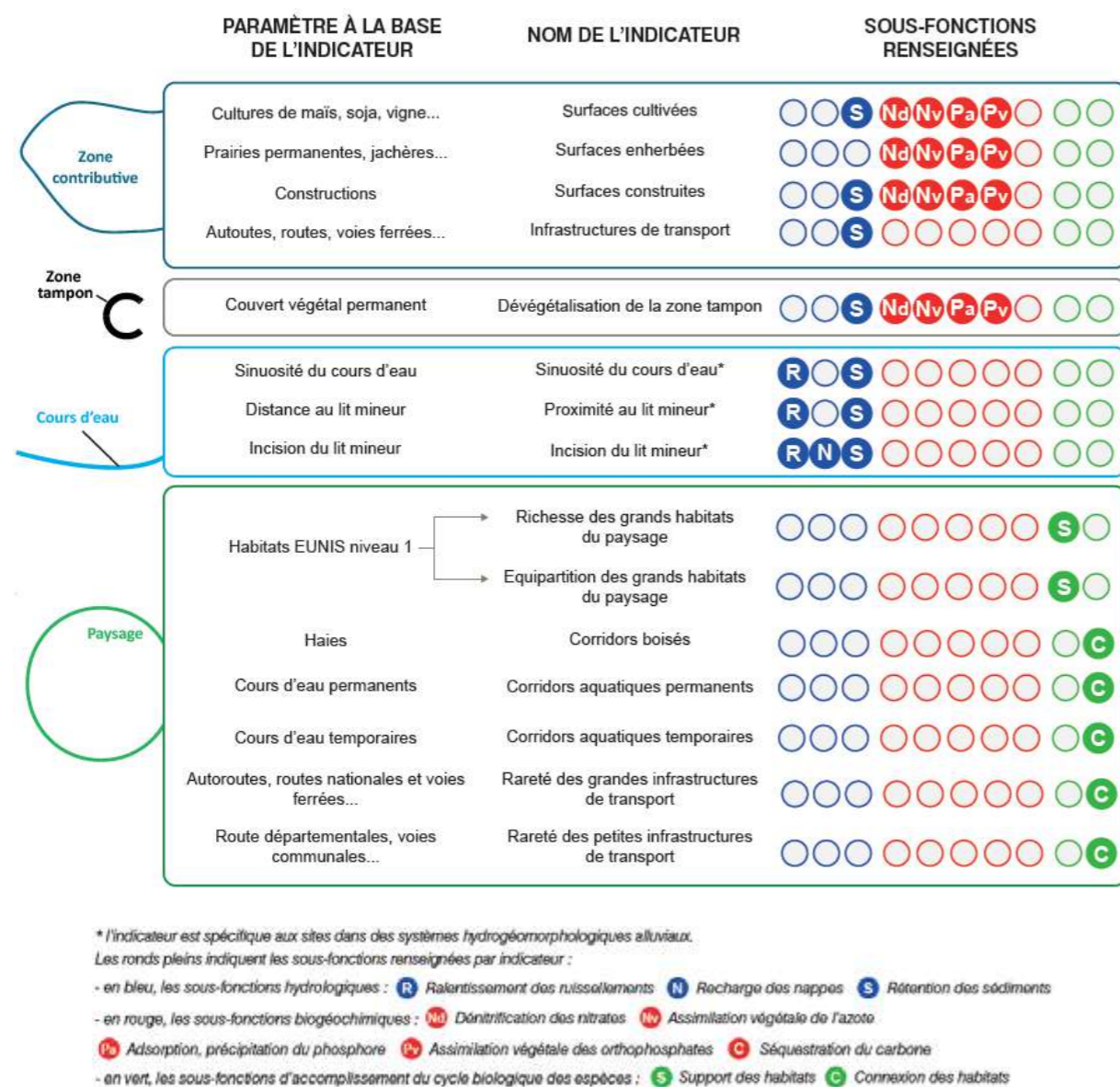


Figure 6 : Représentation simplifiée des indicateurs dans l'environnement du site et des sous-fonctions correspondantes (source : Guide de la méthode nationale d'évaluation des zones humides - Version 1.0 - Mai 2016)

globale du projet. En effet, à l'issue de l'application de la méthode nationale ONEMA seule une analyse littérale par indicateur est possible.

La méthode utilisée pour réaliser la synthèse globale est présentée en annexes.

Cette synthèse est réalisée à partir des résultats obtenus dans la méthode nationale ONEMA pour les principaux indicateurs représentatifs des enjeux locaux et des impacts du projet.

Pour chaque indicateur retenu, il a été procédé à une somme des pertes et des gains en valeurs absolues telle que le définit la méthode nationale ONEMA.

Pour rappel :

- PERTES = Valeur relative comprise entre 0 et 1 x surface du site impacté
- GAINS = [Valeur relative comprise entre 0 et 1 x surface du site compensatoire AVANT restauration] - [Valeur relative comprise entre 0 et 1 x surface du site compensatoire APRÈS restauration]

Au niveau des sous-fonctions, la synthèse des pertes et des gains a été réalisée en faisant la moyenne des valeurs absolues des indicateurs représentatifs de la sous-fonction.

Au niveau fonctions, la synthèse des pertes et des gains a été réalisée en faisant la moyenne des pertes et des gains des sous-fonctions.

Enfin, pour chaque fonction et sous-fonction, un ratio Gain/Perte a été calculé afin d'évaluer le niveau de compensation globale de l'opération.

Ø Choix des indicateurs

Dix indicateurs ont été retenus pour la synthèse globale au regard des enjeux locaux du SAGE et des impacts du projet. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Indicateurs retenus pour la synthèse globale

Indicateurs	Paramètre associé	Interprétation simplifiée
-------------	-------------------	---------------------------

VII.2.2.2. COMPLEMENT AU DIAGNOSTIC FONCTIONNEL

Un complément à la méthode nationale ONEMA a été développé par le CD 56 afin de présenter un score synthétique par fonction et sous fonction permettant de démontrer l'équivalence fonctionnelle de la compensation à l'échelle

Indicateurs retenus pour la synthèse	Végétalisation du site	Couvert végétal permanent	... la proportion du site avec un couvert végétal permanent croît → Capacité à retenir les sédiments et nutriments (N et P) accrue
	Couvert végétal 1	Type de couvert végétal et éventuellement pratiques anthropiques associées	... le couvert végétal tend vers un couvert herbacé (avec export de biomasse) et/ou arbustif et/ou arboré → Capacité d'assimilation végétale des nutriments (N et P) accrue
	Couvert végétal 2	Type de couvert végétal et éventuellement pratiques anthropiques associées	... le couvert végétal tend vers un couvert arboré → Capacité de séquestration du carbone accrue
	Rareté des rigoles	Rigoles (profondeur < 0,3 m)	... la densité du réseau de rigoles décroît → Capacité de rétention des flux hydro-sédimentaires, de recharge des nappes, d'assimilation végétale et rétention des nutriments (N et P) accrue
	Rareté des fossés	Fossés (profondeur ≥ 0,3 m et < 1 m)	... la densité du réseau de fossés décroît → Capacité de rétention des flux hydro-sédimentaires, de recharge des nappes, d'assimilation végétale et rétention des nutriments (N et P) accrue
	Matière organique incorporée en surface	Episolum humifère	... l'épaisseur moyenne de l'épisolum humifère croît → Capacité de rétention des sédiments, de dénitrification des nitrates, d'assimilation végétale de l'azote et de séquestration du carbone accrue
	Richesse des grands habitats	Habitats EUNIS niveau 1	... le nombre d'habitats EUNIS niveau 1 croît → Capacité d'accueil pour la faune et la flore accrue
	Similarité avec le paysage	Habitats EUNIS niveau 1 dans le site et dans son paysage	... la ressemblance entre la composition des habitats du site et celle du paysage croît → Connectivité entre les habitats accrue
	Richesse des habitats	Habitats EUNIS niveau 3	... le nombre d'habitats EUNIS niveau 3 croît → Capacité d'accueil pour la faune et la flore accrue
Rareté de l'artificialisation de l'habitat	Habitats EUNIS niveau 3 et type de communautés végétales associé	... l'artificialisation des habitats est moins forte → Capacité d'accueil pour la faune et la flore accrue	

VII.3. ETUDE ACOUSTIQUE

VII.3.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans un contexte routier, les textes réglementaires en vigueur à ce jour sont :

- L'article L571-9 du Code de l'Environnement, suite à la loi cadre n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
- Les articles R571-44 à R571-52 du Code de l'Environnement (Codification des articles 1 à 10 de l'ancien décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et des infrastructures de transports terrestres),
- L'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières,
- La circulaire n° 97-110 du 12 décembre 1997 relative à la prise en compte du bruit dans la construction de routes nouvelles ou l'aménagement de routes existantes du réseau national.

VII.3.1.1. LES INDICATEURS DE BRUIT

La potentialité de gêne due au bruit d'une infrastructure de transports terrestres est caractérisée par des indicateurs qui prennent en compte les nuisances sonores des périodes représentatives de la gêne des riverains de jour et de nuit.

Les indicateurs de gêne ainsi que les périodes à prendre en compte sont :

- Pour la **période diurne**, le niveau de pression acoustique pondéré A pendant la période de 6 heures à 22 heures (noté LAeq (6h-22h))
- Pour la **période nocturne**, le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A pendant la période de 22 heures à 6 heures (noté LAeq (22h-6h))

Définition : Le LAeq (Niveau sonore Equivalent pondéré A) correspond à la dose de bruit perçue (énergie acoustique cumulée) pendant une période donnée à un emplacement donné. Il s'exprime en décibels (dB) pondérés A (dB(A)). La pondération A est à un filtre de pondération prenant en compte le fait que l'oreille humaine n'est pas sensible de la même façon aux différentes fréquences (graves – mediums – aigus).

VII.3.1.2. CAS D'UNE INFRASTRUCTURE NOUVELLE

La conception, l'étude et la réalisation d'une infrastructure de transports terrestres doivent s'accompagner de mesures destinées à éviter des nuisances sonores excessives.

L'arrêté précise les niveaux sonores limites pour la contribution du projet exprimés en LAeq(6h-22h) pour la période diurne et LAeq(22h-6h) pour la période nocturne. Les objectifs de niveaux sonores sont dépendants de la nature du bâti et de l'ambiance sonore préexistante comme l'indique le tableau suivant :

Usage et nature des locaux	Niveaux sonores admissibles pour la contribution du projet à 2 m devant les façades du bâti (en dB(A))
----------------------------	--

	LAeq(6h-22h)	LAeq(22h-6h)
Logements en zone d'ambiance préexistante modérée	60	55
Etablissement d'enseignement	60	/
Etablissement de santé, de soins et d'action sociale	60	55
Autre logement	65	60
Bureaux en zone d'ambiance préexistante modérée	65	/

Ainsi, nous nous préoccupons, dans l'analyse de l'état initial, de déterminer les zones dites d'ambiance préexistante modérée ou non selon les critères indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bruit ambiant existant avant travaux (toutes sources) en dB(A)		Ambiance sonore préexistante
LAeq(6h-22h)	LAeq(22h-6h)	
< 65	< 60	Modérée
> 65	< 60	Modérée de nuit
< 65	> 60	Non modérée
> 65	> 60	Non modérée

VII.3.1.3. CAS D'UNE MODIFICATION D'INFRASTRUCTURE EXISTANTE

La modification d'une infrastructure existante est considérée comme significative si elle est susceptible d'entraîner une augmentation des niveaux sonores de plus de 2 dB(A) entre les situations à terme sans aménagement et à terme avec aménagement.

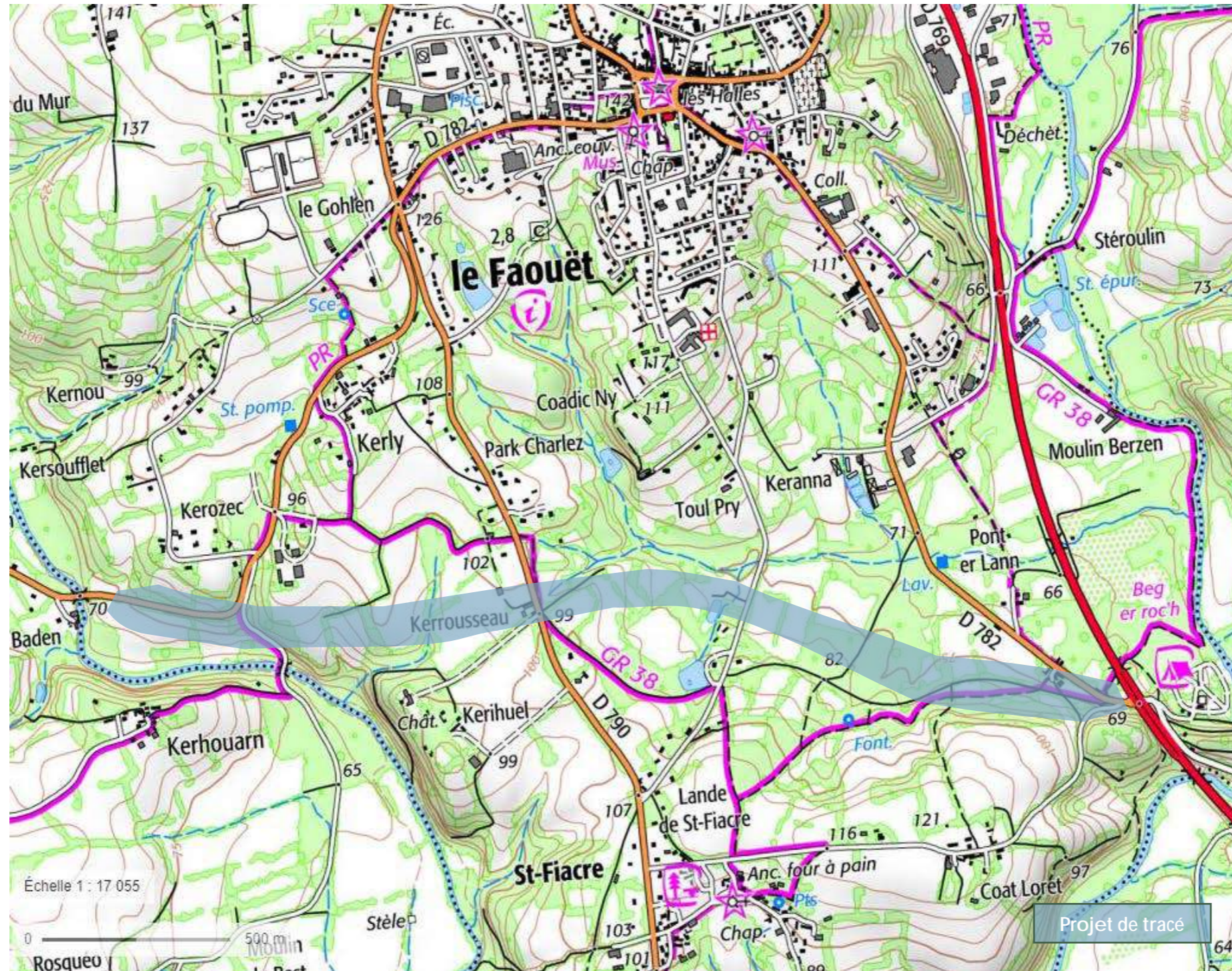
De plus, l'arrêté précise les niveaux sonores limites pour la contribution du projet exprimés en LAeq(6h-22h) pour la période diurne et LAeq(22h-6h) pour la période nocturne. Ces objectifs de niveaux sonores sont dépendants de la nature du bâti et de l'ambiance sonore préexistante due à l'ensemble des sources de bruit présentes.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs applicables aux logements en période diurne. Pour la période nocturne, les seuils sont à abaisser de 5 dB(A).

Nature des locaux	Ambiance sonore préexistante	Contribution actuelle de la route étudiée	Seuil à respecter pour la seule route après transformation
Logements	Modérée	£ 60 dB(A)	60 dB(A)
		> 60 et £ 65 dB(A)	Valeur de la contribution actuelle de la route
	Non modérée	/	65 dB(A)

Seules les habitations pour lesquelles la modification est significative doivent alors être protégées.

Sur cette étude, le tronçon « Est » correspond à une modification d'infrastructure.



Carte 6 : Plan de situation du site de l'étude

VII.3.2. METHODOLOGIE GENERALE DE L'ETUDE

L'étude est basée sur une campagne de mesures "in situ" réalisée par le Cerema visant à quantifier les niveaux sonores actuels sur le site et ainsi à établir un état acoustique initial sur la zone d'étude.

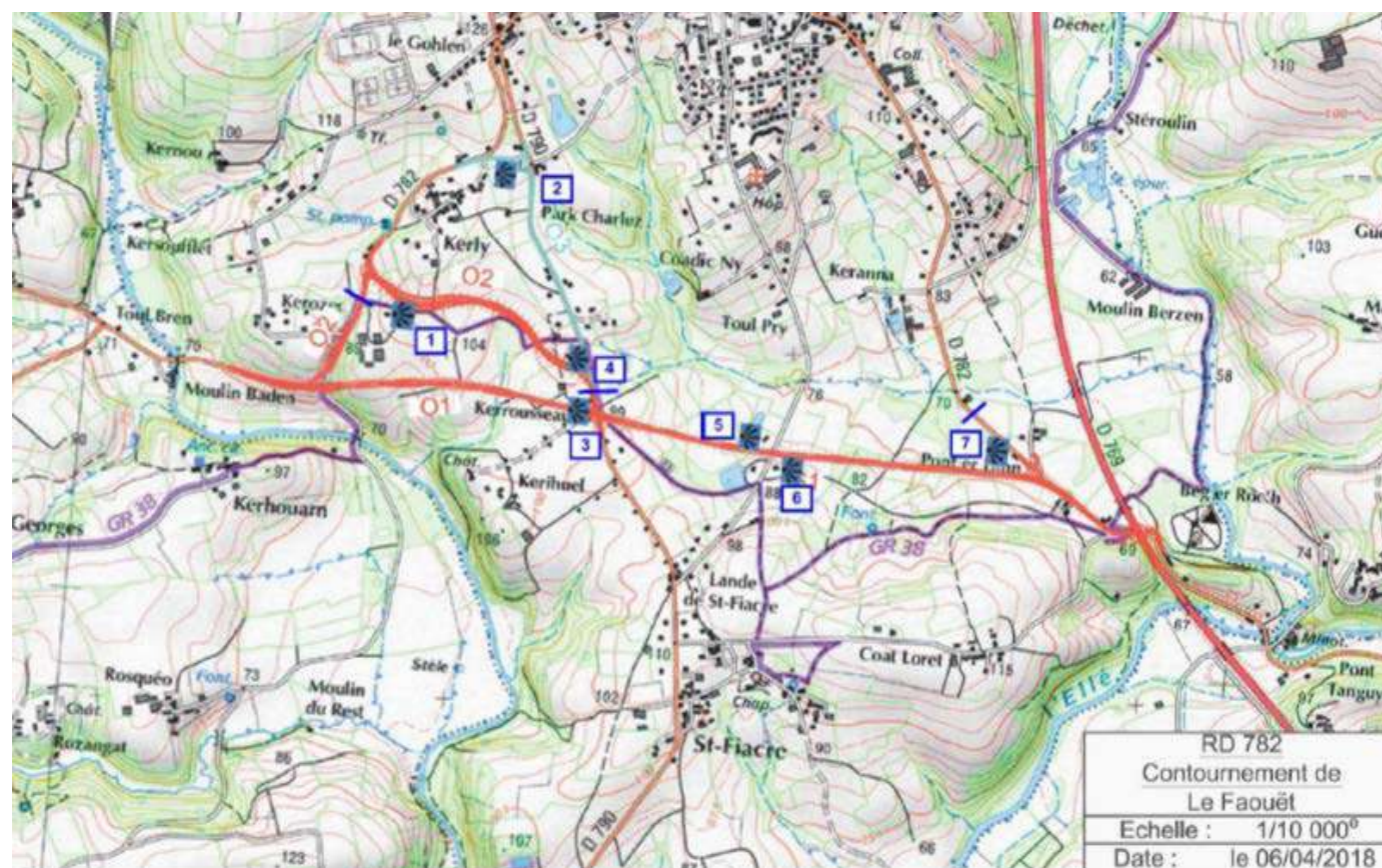
Les objectifs réglementaires sont définis à partir de l'analyse de l'état initial.

Le site est ensuite modélisé à l'aide du logiciel CadnaA version 2019 qui permet de calculer la propagation acoustique d'une infrastructure routière et de prendre en compte les paramètres influents (relief, nature du sol, météo, bâti).

VII.3.3. CAMPAGNE DE MESURES ACOUSTIQUES

La campagne de mesures acoustique a été réalisée par le Cerema. Elle est présentée sous le rapport intitulé « *Etudes acoustiques environnementales contournement de LE FAOUET* » daté du 16/07/2018.

Dans cette partie nous reprenons donc les résultats de cette campagne de mesures. Elle a été réalisée en 6 points fixes de 24h, qui permettent un maillage sur l'ensemble du tracé envisagé pour la déviation. Le plan ci-dessous fait apparaître l'ensembles des points de mesures.



Le tableau ci-après présente les niveaux de bruit LAeq mesurés (en dB(A)) :

	6h-22h	22h-6h
Niveau de bruit mesuré P1	49,1	39,5
Niveau de bruit mesuré P3	50,0	38,0
Niveau de bruit mesuré P4	49,1	40,0
Niveau de bruit mesuré P5	50,2	43,7
Niveau de bruit mesuré P6	51,5	43,2
Niveau de bruit mesuré P7	53,3	44,1

Pour chacun des points de mesure, les niveaux de bruit diurne et nocturne sont respectivement en deçà des seuils de 60 dB(A) et 55 dB(A), caractérisant ainsi une **ambiance sonore modérée**.

Comme le maillage des points de mesures est suffisamment important, il est possible de considérer que l'ensemble de la zone d'étude correspond à une ambiance sonore modérée. **Les objectifs réglementaires dans le cadre de la création de voie seront donc 60dB(A) de 6h à 22h et 55dB(A) sur la période nuit.**

VII.3.4. SIMULATION ACOUSTIQUE

VII.3.4.1. RECALAGE DU MODELE EN SITUATION DE REFERENCE (2018)

METHODOLOGIE DE SIMULATION

La situation projet est **modélisée en 3D** sous le logiciel CadnaA (version 2019) à partir du levé topographique fourni et complété par des relevés de terrain sur l'ensemble du site. Ce logiciel permet de modéliser la propagation acoustique des infrastructures de transport et de prendre en compte les paramètres influents pour la propagation (relief, nature du sol, météo, bâti).

La topographie du site, les principales voies routières ont été numérisées à partir du levé topographique du site d'étude.

Une fois la modélisation géométrique du site effectuée, la simulation de la propagation sonore est basée sur un algorithme de recherche des trajets acoustiques entre des sources de bruit (routes) et des évaluations de bâtiments. La puissance acoustique des voies de circulation est calculée à partir des caractéristiques du trafic supporté par chaque voie.

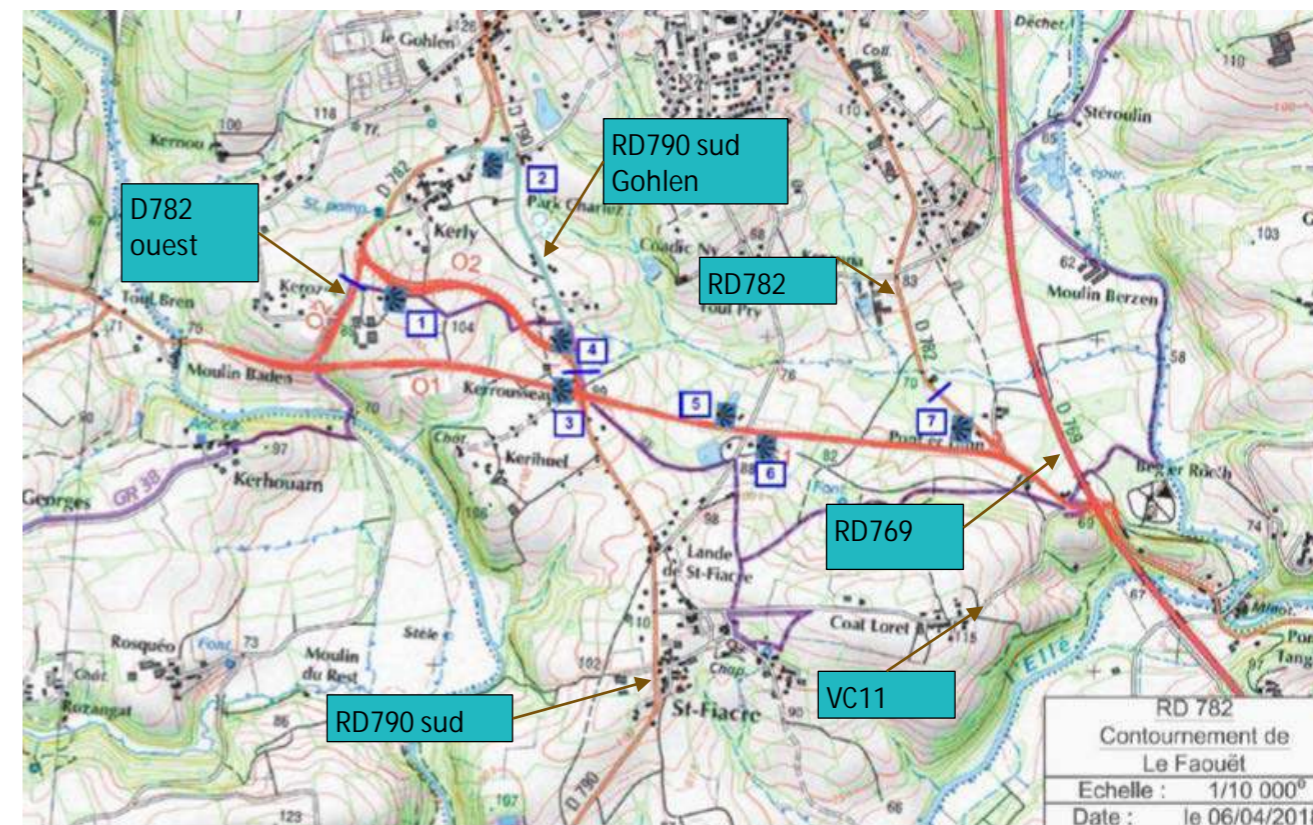
Pour le trafic routier, on considère le trafic horaire de véhicules légers et poids lourds sur les périodes diurne et nocturne et la vitesse de circulation.

Les **hypothèses météorologiques** de long terme prises en compte correspondent à la station de Nantes. Ces hypothèses sont définies sur les périodes réglementaires conformément aux données qui figurent dans la NMPB08. Ces données sont présentées dans le tableau suivant :

		Pays: France																	
		Nantes (2)																	
		Valeurs d'occurrences météo. favorables																	
		20°	40°	60°	80°	100°	120°	140°	160°	180°	200°	220°	240°	260°	280°	300°	320°	340°	360°
Jour:		40	37	35	36	37	38	39	39	39	43	48	50	50	49	48	46	44	43
Soir:		40	37	35	36	37	38	39	39	39	43	48	50	50	49	48	46	44	43
Nuit:		55	51	48	47	47	49	49	49	47	49	52	55	56	56	56	59	60	59

NB : Le choix de la station dans le logiciel de simulation est associé à une base de données limitées. Notons que la sensibilité de ce paramètre est faible, notamment pour des habitations situées à proximité d'une source de bruit (en l'occurrence une voie routière).

Les calculs acoustiques sont conduits en application de la méthode normalisée **NMPB2008** (Nouvelle Méthode de Prévision du Bruit) qui intègre les effets météorologiques.



HYPOTHESES DE MODELISATION DES SOURCES DE TRANSPORTS

Les **données de trafics routiers** sont issues des trafics moyens journaliers (TMJA) et des pourcentages de poids lourds fournis par le département du Morbihan. Nous les avons convertis en trafic moyen horaire sur les périodes 6h-22h et 22h-6h. Pour cette conversion nous avons suivi la note 77 du guide du SETRA en considérant les routes comme des routes interurbaines à fonction régionale.

Le tableau ci-contre présente les trafics routiers retenus pour la situation initiale en termes de Trafics Moyens Journaliers Tous Véhicules et Poids-Lourds.

ID	TMJA TV	%PL	TMH 6h-22h	TMH 22h-6h	%PL 6h-22h	%PL 22h-6h
RD782ouest	2037	5.1	119	18	4.8	8.0
Rd790 sud Gohlen	1406	5.6	82	12	5.3	8.9
RD790 sud	1745	6.5	102	15	6.2	10.3
RD782 est	2721	2.9	160	23	2.7	4.7
RD769 B7	4446	11.5	260	40	10.9	17.6
Vc11	569	7.6	33	5	7.2	11.8

VALIDATION DU MODELE CADNA

Le recalage du modèle est effectué sur la base des résultats de mesure aux points fixes.

Le tableau suivant présente les écarts constatés arrondis au ½ dB(A) près entre les résultats de mesures et ceux de calculs.

Réf.	Niveaux Mesurés		Niveaux Calculés		Ecart calcul - mesure	
	LAeq 6h-22h	LAeq 22h-6h	LAeq 6h-22h	LAeq 22h-6h	6h-22h	22h-6h
PF1	49.1	39.5	47.2	40	-1.9	0.5
PF3	50	38	49.2	39.9	-0.8	1.9
PF4	49.1	40	49.1	39.8	0	-0.2
PF5	50.2	43.7	39.7	32.7	-10.5	-11
PF6	51.5	43.2	40.7	33.1	-10.8	-10.1
PF7	53.3	44.1	52.7	45.1	-0.6	1

Préalablement à l'analyse de ces résultats, rappelons que :

Le manuel du Chef de Projet relatif au bruit et études routières co-édité par le SETRA et le CERTU en octobre 2001 indique la précision acceptable en usage normal. Pour un logiciel comme CADNA, cette précision est de ± 2 dB(A) pour des sites simples ou à proximité des voies (moins de 100m) et est de ± 4 dB(A) pour des sites complexes ou à distance des voies (plus de 100 m où les résultats peuvent être influencés par les conditions météorologiques).

Dans le cas présent, les écarts constatés entre les résultats de mesures et ceux de calculs ne dépassent pas 2 dB(A). Sauf pour les points PF6 et PF7 ; sur ces deux points il n'y a pas eu de comptage sur la voie la plus proche, c'est la raison pour laquelle les niveaux sont inférieurs aux niveaux mesurés.

Dans ces conditions, le modèle CadnaA peut donc être considéré comme représentatif et valide pour la suite de l'étude. Une fois l'opération de validation réalisée, le logiciel permet alors de faire varier les paramètres influant sur l'émission du bruit (données de trafic pour différents horizons avec des conditions de circulation et de vitesse usuelles) et d'évaluer alors les niveaux sonores résultant des circulations de transport terrestre en façade du bâti.

VIII. LIMITES DE L'ÉVALUATION ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réglementation en matière de protection de l'environnement est en constante évolution et nécessite une adaptation régulière du contenu de l'étude d'impact. Ce travail nécessite d'assurer une veille réglementaire assidue afin que l'étude d'impact réponde aux exigences en vigueur lors de sa réalisation. Le bureau d'étude AEPE-Gingko a assuré cette veille réglementaire avec tout le sérieux nécessaire et a adapté ses méthodes d'investigation au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

La principale difficulté réside dans le fait que, bien souvent, des textes réglementaires, schémas d'orientation (...) sont en préparation, voire proche de leur validation, sans pour autant être entrés en vigueur ou devenus opposables avant le dépôt de l'étude d'impact. Conscient de cette difficulté, la démarche du bureau d'étude AEPE-Gingko a consisté à, d'une part prendre en compte les documents opposables qui s'imposent à tout projet d'aménagement, d'autre part faire une analyse prospective basée sur les textes et documents d'orientation, lorsque leur contenu provisoire était accessible.

Au niveau de l'approche cartographique, le croisement des données transmises avec la localisation du projet a permis de mettre en évidence des éventuelles imbrications et d'évaluer, à partir de là, les impacts du projet. Compte tenu de la précision nécessaire pour le plan des travaux, les relevés nécessaires ont été réalisés par un géomètre.

Concernant les impacts acoustiques, les difficultés concernent notamment l'organisation pour la pose des sonomètres chez les particuliers qui doivent donner leur accord pour pénétrer sur leur propriété et être présents lors de leur installation.

Concernant le paysage, les difficultés sont de plusieurs ordres. Compte tenu de l'étendue de l'aire d'étude éloignée, une analyse très détaillée de tous les secteurs depuis lesquels il est possible de percevoir le projet est peu réaliste. L'analyse « fine » du relief et de l'occupation des sols ne peut par conséquent concerner que quelques secteurs précis, les secteurs les plus sensibles car remarquables ou très fréquentés.

L'évaluation de l'impact du projet sur l'identité et sur les caractéristiques du paysage concerné peut être appréhendée à partir de l'analyse des corrélations entre celles-ci et le projet. Cette évaluation, même si elle s'appuie sur ces données objectives, ne pourra pas intégrer les dimensions subjectives liées à chaque individu, à sa perception du territoire, à sa culture...

PARTIE 3 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

IX. MILIEU PHYSIQUE

IX.1. CONTEXTE CLIMATIQUE

Les données présentées ci-après sont issues des données de Rostrenen (sources Météo Climat) qui sont représentatives pour la commune de Le Faouët située à environ 30 km.

IX.1.1. PRECIPITATIONS

Le site d'étude est localisé sur la façade nord-ouest -atlantique française. Le secteur est globalement arrosé du fait de la récurrence des entrées maritimes issues des flux de nord-ouest. Ainsi la pluviosité est relativement régulière sur l'année et importante (de l'ordre de 1099 mm par an). Les précipitations les plus élevées se manifestent d'octobre à février (moyennes mensuelles supérieures à 100 mm) avec un pic sur le mois de décembre. Les mois d'été sont moins pluvieux, la moyenne mensuelle minimale étant enregistrée en juin avec environ 50 mm.

Tableau 10 : La moyenne des précipitations mensuelles entre 1971 et 2014 (Météo Climat)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Précipitations (mm)	129,6	106,4	91	76,6	81,2	52,1	59,7	58,7	79,4	113,5	115,7	136,1	1100

IX.1.2. TEMPERATURES

Du fait de la présence proche de l'océan atlantique qui joue un rôle de régulateur thermique, les températures sont relativement douces tout au long de l'année. La moyenne annuelle est de 10,6°C. L'hiver est assez peu marqué (2,7°C de température mensuelle moyenne minimale en janvier) et l'été est doux (21,3°C de température mensuelle moyenne maximale pour le mois d'août).

Tableau 11 : La moyenne des températures mensuelles en °C entre 1971 et 2014 (Météo Climat)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Température minimale	2,7	2,6	3,8	4,9	7,8	10,3	12,3	12,4	10,7	8,4	5,3	3,4
Température maximale	7,4	8,2	10,6	12,7	15,9	19	21,2	21,3	18,8	14,8	10,7	8,2
Température moyenne	5,1	5,4	7,2	8,8	11,9	14,6	16,8	16,9	14,7	11,6	8	5,8

IX.1.3. ENSOLEILLEMENT

La durée annuelle d'ensoleillement varie en France métropolitaine entre 1 500 et 2 900 h. Le site d'étude dispose d'un ensoleillement moyen de 1 554 h par an ce qui le place dans la fourchette basse à l'échelle du territoire français. Par ailleurs, l'ensoleillement est très nettement concentré sur la période d'avril à septembre avec une moyenne mensuelle de plus de 150 h, soit environ 5h de soleil par jour. À contrario les mois d'hiver sont très peu ensoleillés : 60 heures de soleil en moyenne pour les mois de décembre et janvier, soit environ 2 h d'ensoleillement par jour.

Tableau 12 : La moyenne d'ensoleillement mensuel entre 1971 et 2014 (Météo Climat)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Ensoleillement (h)	60,9	78,9	117	157,8	177,5	191,1	189,4	179,6	158,9	107,2	75,3	60,8

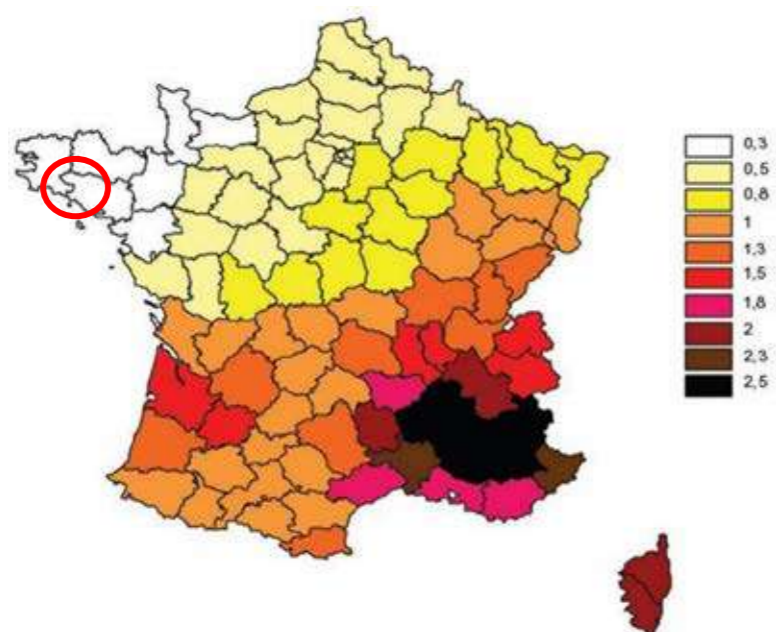
IX.1.4. JOURS DE GEL

La situation de la zone d'étude dans un climat breton doux régulé par la masse de l'océan atlantique proche induit un nombre de jour de gel relativement limité. Les fortes gelées (température inférieure à 5°C) sont recensées moins de 2 jours par an en moyenne. Elles se concentrent particulièrement sur les mois de décembre, janvier et février. Les températures de grand froid (inférieure à -10°C) sont quant à elles anecdotiques (0,16 jour par an).

Tableau 13 : Les moyennes mensuelles de jours de gelées recensés entre 1971 et 2014 (Météo Climat)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	Année
Gelée (Tn<=0°C)	7,4	6,8	3,6	1,5	0	0	0	0	0	0	2,1	6,6	28,16
Forte Gelée (Tn<=-5°C)	1,0	0,7	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,3	2,16
Grand Froid (Tn<=-10°C)	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,16

IX.1.5. ORAGES



Carte 7 : La densité de foudroiement annuel au km² en France (source Météorage)

La Bretagne est la région française offrant la moins importante densité de foudroiement du territoire français avec une moyenne de l'ordre de 0,3 impacts de foudre au sol par km² et par an.

IX.1.6. VENTS

Les vents sont présents toute l'année ; la moyenne annuelle (vent moyenné sur 10 mn) à une altitude de 10 m sur la station de Saint-Brieuc est de 4,7 m/s. Le maximum est relevé au mois de janvier et le minimum au mois d'août.

Tableau 14 : La vitesse du vent moyennée sur 10 mn en m/s entre 1986 et 2000 (Météo France)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Vitesse en m/s	5,7	5,6	5,1	5,1	4,4	4,2	4,0	3,7	4,2	4,7	4,9	5,4

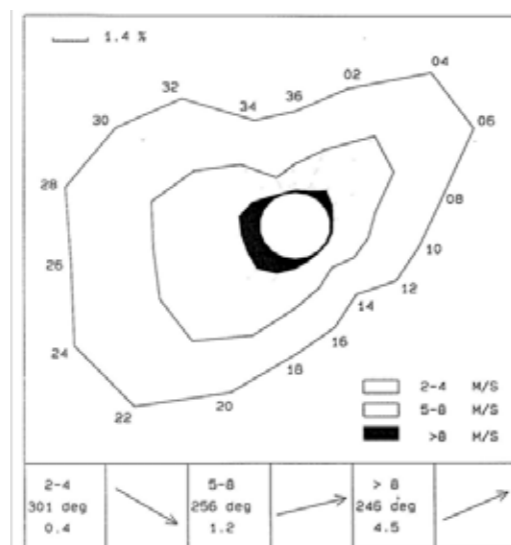


Figure 7 : La rose des vents de la station de Rostrenen (Météo France)

Les données de la station météorologique de Rostrenen, située à 35 kilomètres à l'ouest du projet dans le département des Côtes-d'Armor, permettent d'illustrer la direction dominante du vent. Celle-ci est globalement d'orientation sud-ouest/nord-est avec des vents faibles provenant essentiellement du nord-ouest et des vents moyens/forts provenant essentiellement du sud-ouest.

Le climat local se situe dans un contexte océanique qui génère des précipitations relativement importantes et des températures douces tout au long de l'année. L'ensoleillement est faible et les gelées très limitées. Les vents dominants sont d'axe sud-ouest/nord-est avec une prépondérance des entrées de sud-ouest pour les vents forts.

Les conditions climatiques ne présentent pas de sensibilité particulière dans le cadre du projet.

IX.2. TOPOGRAPHIE ET RELIEF

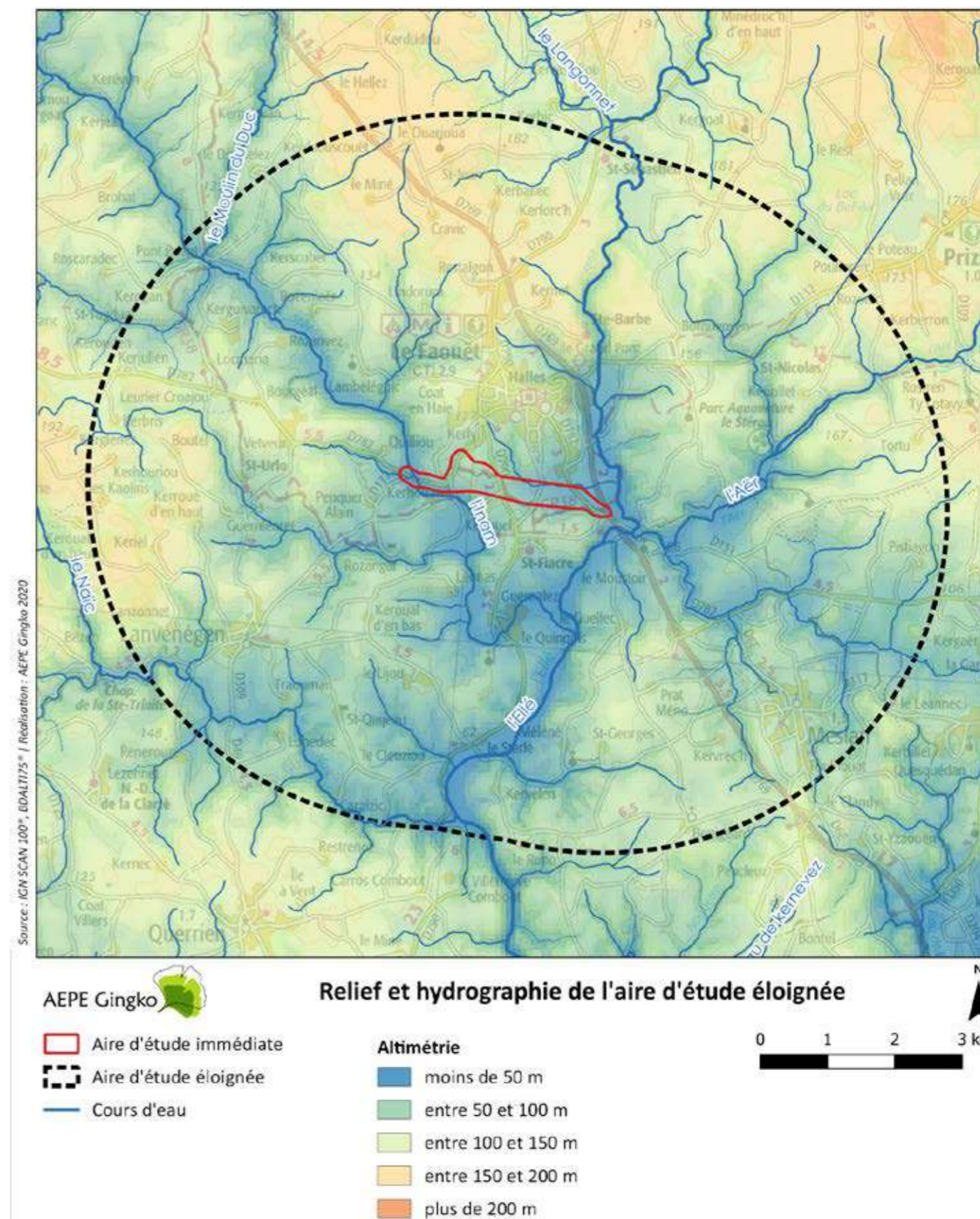
IX.2.1. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE GENERAL

L'aire d'étude éloignée sur projet s'étend à 5 km autour du fuseau dans lequel sont envisagées les variantes de tracé. Le secteur se caractérise par un relief très vallonné en raison d'un réseau hydrographique dense formé par les vallées encaissées de l'Inam (ou Stër Laër) et de l'Aër, qui rejoignent la vallée de l'Ellé au niveau des communes de Lanvénegen et Meslan.

La partie sud de l'aire d'étude éloignée (AEE) est concernée par un relief situé entre 30 m NGF pour le lit des cours d'eau et 70 à 110 m d'altimétrie en bord de coteaux. Les points plus hauts présentent une altimétrie plus élevée d'environ 135 m à 150 m NGF.

Les parties nord et ouest de l'aire d'étude éloignée (AEE), présentent des collines d'une altimétrie plus importante :

- Une altimétrie entre 150 m et 200 m NGF au nord du bourg de Le Faouët et qui s'accroît en direction du nord de l'AEE,
- Une altimétrie entre 150 m et 200 m NGF à l'ouest de l'AEE sur la commune de Langénéven, en direction de Guisriff du bourg de Le Faouët et qui s'accroît en direction du nord de l'AEE,



Carte 8 : Relief et hydrographie de l'aire d'étude éloignée

IX.2.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE DU SITE

Le contexte topographique est largement décrit dans le chapitre consacré à l'analyse paysagère du site.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les différences altimétriques sont marquées.

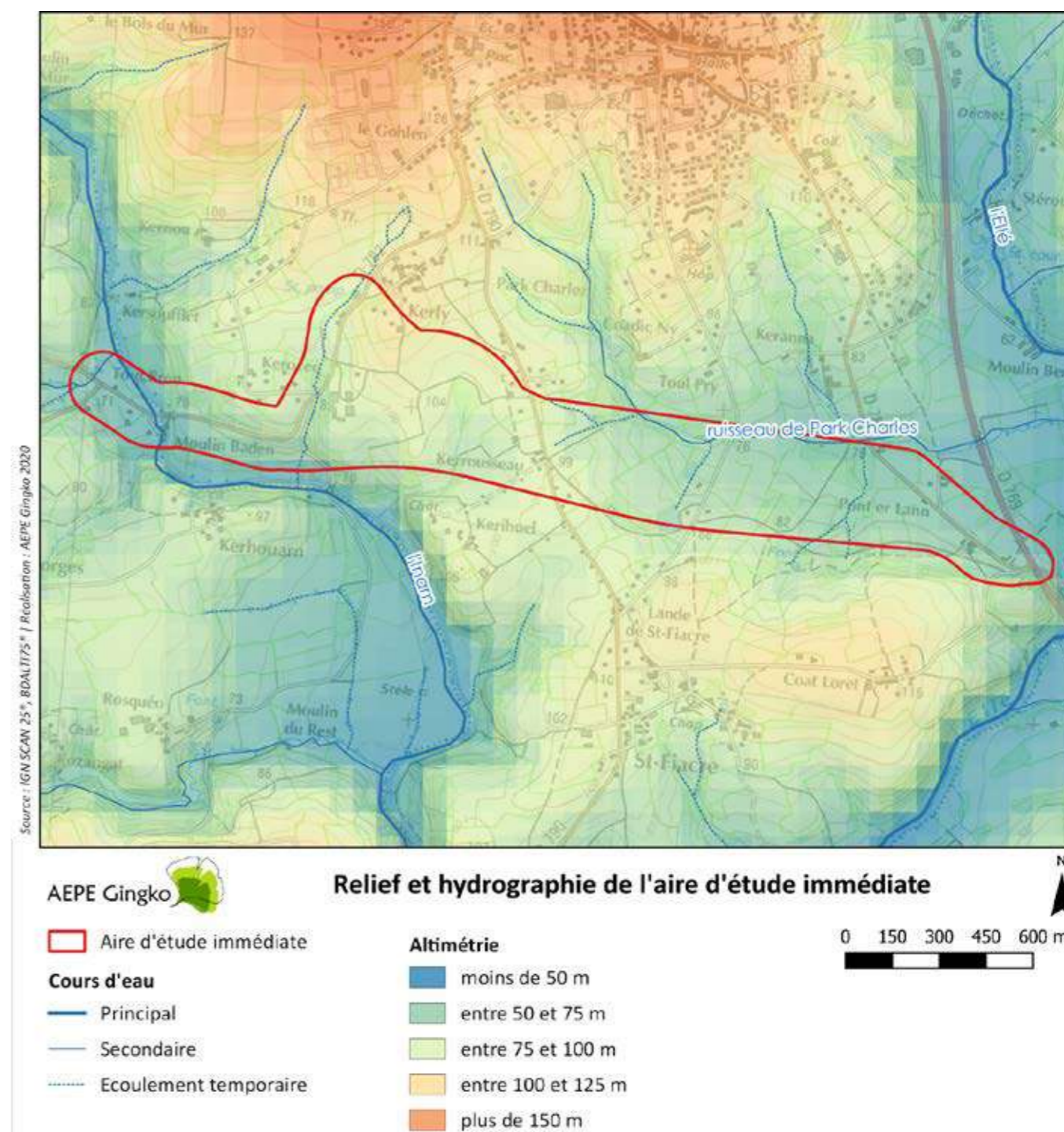
Les plateaux présentent une altitude de l'ordre de 100 m NGF, et 145 m au nord de l'aire d'étude au niveau des zones bâties de Le Faouët.

Les plus fortes pentes sont observées au niveau du vallon très encaissé de l'Inam à l'ouest du fuseau notamment au niveau du Moulin Baden. L'altimétrie est comprise entre 27 m et 70 m NGF en fond de vallon sur ce cours d'eau.

L'aire d'étude immédiate est par ailleurs traversée par plusieurs cours d'eau intermittents qui créent des microvallons et des vallonnements nombreux avec une variation altimétrique d'une trentaine de mètres entre les points plus hauts et les points plus bas, les pentes étant plus douces sur ces secteurs.

Ce chevelu hydrographique crée des vallonnements importants à l'échelle du site d'étude.

Le profil vallonné de ce territoire implique un enjeu moyen, et relativement contraignant à l'ouest du fuseau qui nécessite une prise en compte particulière dans l'élaboration des solutions de tracés envisagés.



Carte 9 : relief et hydrographie de l'aire d'étude rapprochée et du fuseau d'étude

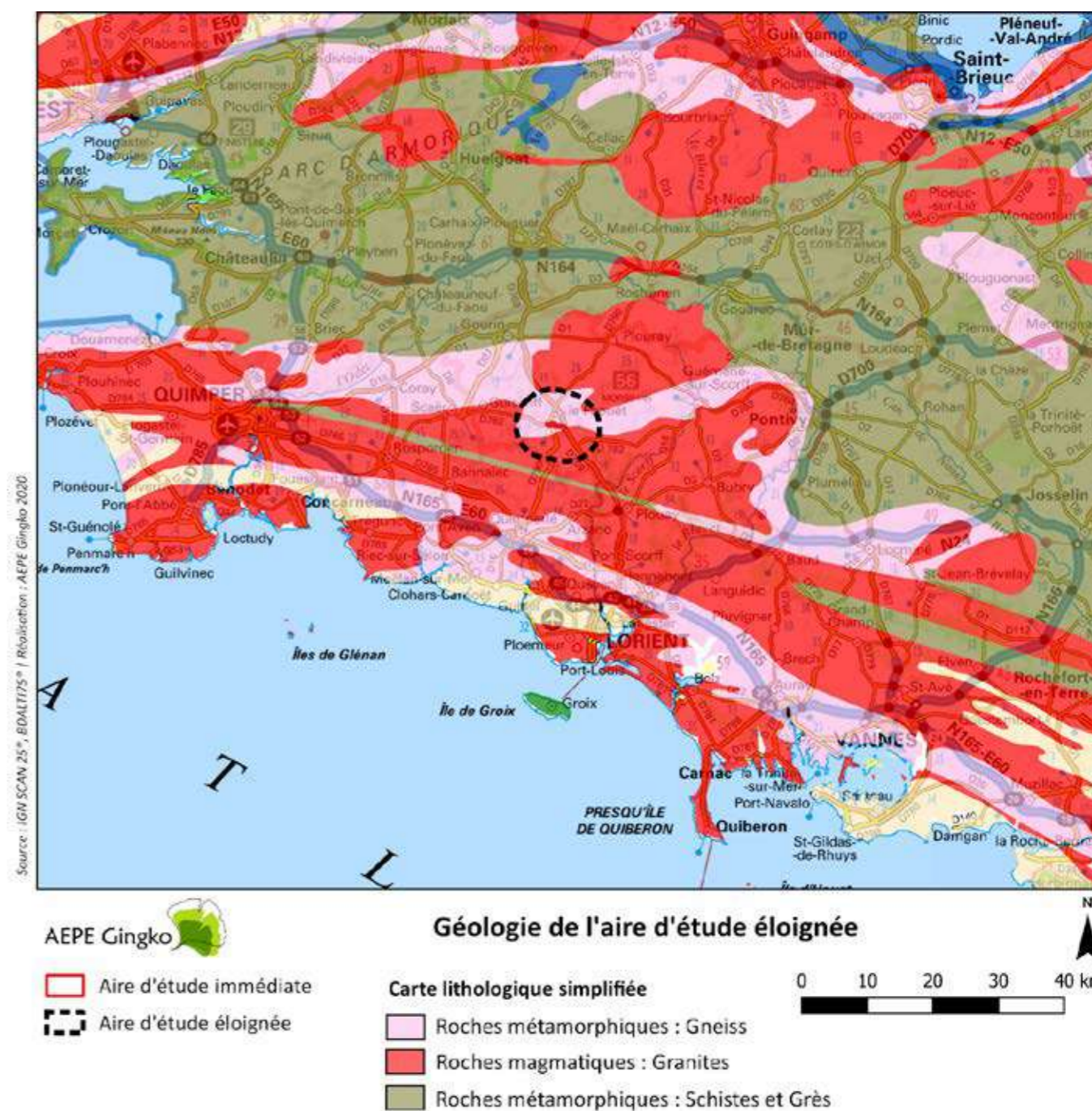
IX.3. GEOLOGIE

IX.3.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL

La zone d'étude est située au sein du grand domaine géologique varisque ou hercynien de Bretagne centrale (360 millions d'années).

Le secteur est essentiellement constitué de roches sédimentaires déformées en schistes peu à pas métamorphiques. Les dépôts les plus anciens datent du Protérozoïque supérieur (570 millions d'années, les fameux schistes du Briovérien) et proviennent de l'érosion de la chaîne cadomienne située au Nord (Chantraine et al., 1988 ; Le Corre et al., 1991).

L'aire d'étude éloignée est essentiellement constituée de formations de roches de la chaîne hercynienne, à savoir des roches métamorphiques (Gneiss) au nord de l'aire d'étude éloignée, et des roches magmatiques (Granites) en partie sud de l'aire d'étude éloignée.



Carte 10 : Carte lithologique simplifiée

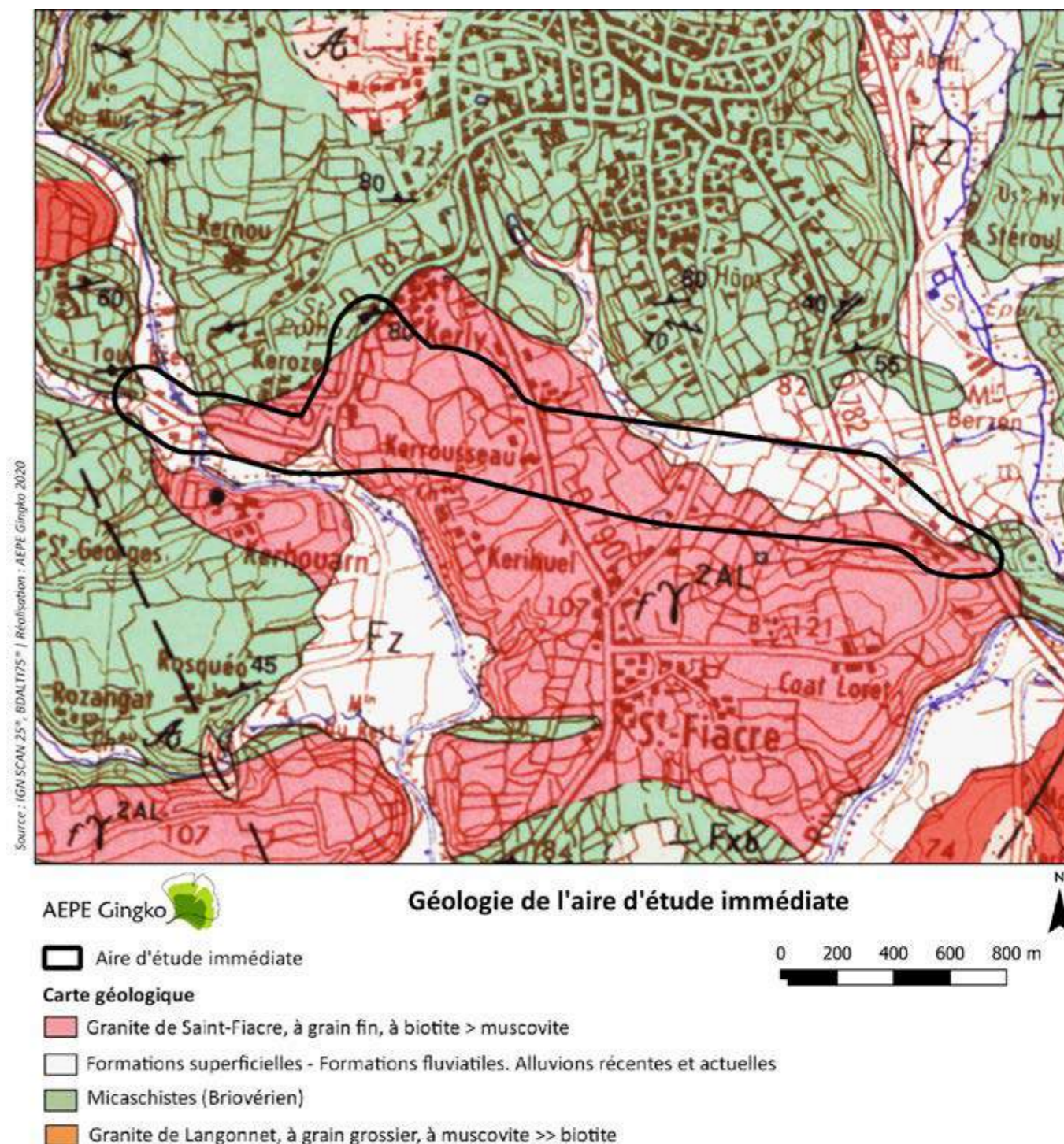
IX.3.2. COUCHES GEOLOGIQUES DU SITE

A une échelle plus rapprochée, la feuille géologique n°348 PLOUAY (BRGM) apporte les éléments de connaissances sur la géologie du site bien que proche de l'océan, est essentiellement continentale ; située pour partie en Cornouaille (Kerne) sud-orientale dans le département du Finistère (Penn-ar-Bed), elle s'étend cependant et principalement, sur le sud-ouest du département du Morbihan. Les principales localités, outre Plouay, sont Quimperlé (Kemperle) au Sud-Ouest et Le Faouët au Nord-Ouest.

Le fuseau d'étude est essentiellement concerné par des collines de roche granitique alternant avec des vallées couvertes de formations superficielles d'alluvions le long des cours d'eau qui traversent le secteur.

Les vallées des cours d'eau permanents comportent généralement des épaisseurs plurimétriques d'alluvions avec localement, tel aux « Roches du Diable », des chaos de boules résiduelles de granites. Ces dépôts sont discontinus lorsque les cours d'eau entaillent des gorges étroites dans les granites. Les alluvions dérivent du démantèlement des formations superficielles et du socle sain, ce sont des dépôts argilo-sableux à cailloutis et galets de quartz et de granites.

Le fuseau d'étude est essentiellement concerné par des roches granitiques alternant avec des formations alluviales. La géologie du site ne présente pas d'enjeu particulier pour le projet.



Carte 11 : Carte géologique de l'aire d'étude immédiate

IX.4. PEDOLOGIE

Source : Bureau d'étude Pierre & eau d'après : Unités cartographiques des sols, UMR 1069 SAS INRA - Agrocampus Ouest.

IX.4.1. DELIMITATION DES UNITES GEOMORPHOLOGIQUES

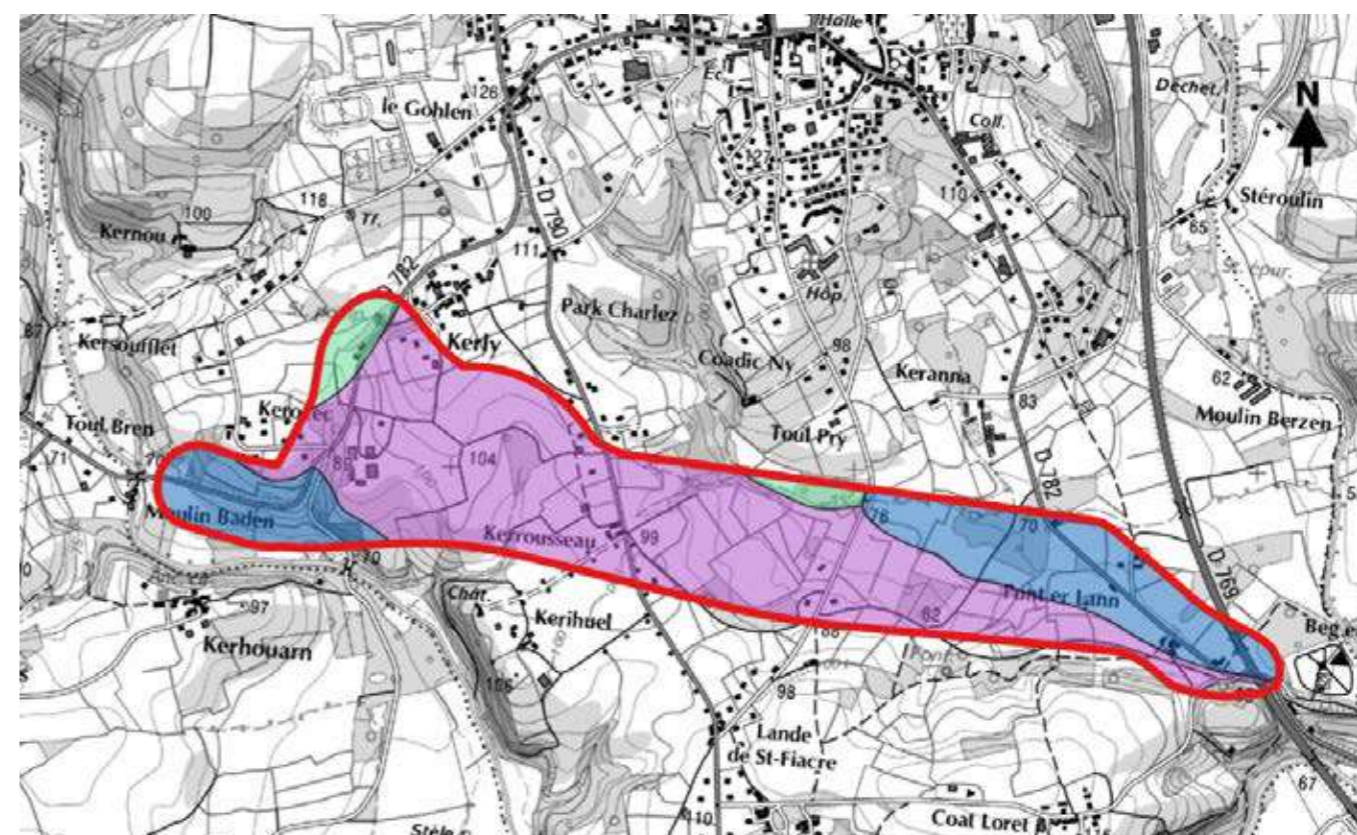
Les unités géomorphologiques de l'aire d'étude appartiennent au domaine varisque septentrional de Bretagne centrale. Le sous-sol est constitué en grande partie du Granite de Saint-Fiacre. L'extrémité Nord du Fuseau ainsi que l'agglomération de Le Faouët repose sur des Micaschistes (Briovérien). Le relief du secteur d'étude est modelé par la fracturation du socle granitique et l'action de l'eau (érosion).

Le croisement des informations disponibles sur le département (géologie, relief, géomorphologie, occupation du sol, données pédologiques) a permis de délimiter les pédopaysages du Morbihan. Chaque unité cartographique des sols est définie comme une portion de paysage dans laquelle les facteurs de genèse des sols (matériau parental, morphologie, climat, occupation du sol) sont homogènes. Cette couche d'information fait partie du Référentiel régional pédologique (1/250 000).

Sur le fuseau, trois Unités cartographiques des sols sont identifiées :

- **Vallées alluviales** : rivière de l'Inam et ruisseau de Park Charles ;
- Versant à pentes moyenne à forte sur gneiss et micachiste : extrémité Nord du fuseau
- Versant à pentes moyenne à forte sur granit : quasi-totalité du fuseau

La carte ci-après représente la répartition géographique des Unités cartographiques des sols sur le fuseau retenu.



Source : Scan 25 - UMRSAS / Réalisation : Aménagement Pierres et Eau

0 250 500 750 m

- 2018-05-29_Fuseau-retenu
- Vallées alluviales
- Versants a pente moyenne a forte sur gneiss et micachiste
- Versants a pente moyenne a forte sur granite

Carte 12 : Unités cartographiques des sols

IX.5. RISQUES NATURELS

L'étude des risques naturels s'est concentrée sur la commune de Le Faouët, concernée par l'aire d'étude immédiate du projet susceptible d'accueillir des aménagements liés au projet. Les principaux risques naturels répertoriés sur ces communes par le site www.prim.net sont listés ci-après.

Tableau 15 : les principaux risques recensés sur les communes de l'aire d'étude immédiate

Commune	Type de risques
Le Faouët	Inondation
	Mouvement de terrain - Tassements différentiels
	Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
	Séisme Zone de sismicité : 2

IX.5.1. ARRETES DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Entre 1987 et 2014, sept évènements naturels ont donné lieu à un arrêté de catastrophe naturelle sur la commune de Le Faouët (Base de données Gaspar).

Tableau 16 : Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune de Le Faouët

Type de catastrophe	Début	Fin	Date arrêté
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995
	11/12/2000	13/12/2000	21/12/2000
	05/01/2001	05/01/2001	12/02/2001
	23/12/2013	24/12/2013	31/01/2014
	24/07/2014	24/07/2014	02/10/2014
Tempête	5/10/1987	16/10/1987	22/10/1987

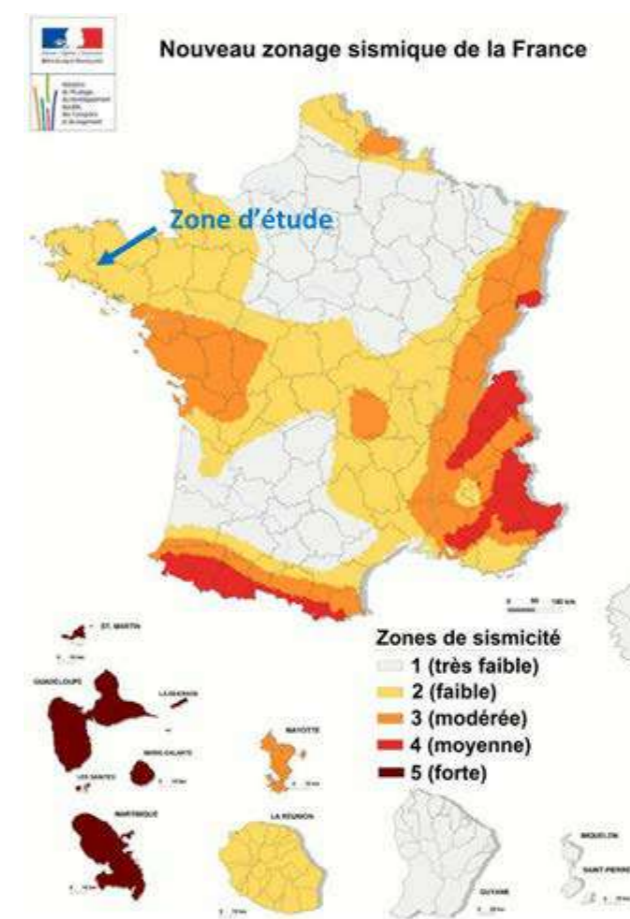
Ces phénomènes concernent les risques suivants, traités plus loin individuellement :

- Inondations,
- coulées de boue
- Mouvements de terrains
- Tempête

IX.5.2. RISQUE SISMIQUE

Le zonage sismique de la France est défini par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010. Il découpe la France en 5 zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 du 22 octobre 2010 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010).

Zonage	Aléa sismique	Règle de construction
Zone 1	Très faible	Règles de construction parasismiques applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières
Zone 2	Faible	
Zone 3	Modéré	
Zone 4	Moyen	
Zone 5	Fort	



Carte 13 : le zonage sismique en vigueur

La zone d'étude est répertoriée en tant que zone de sismicité 2, à risque faible. Ainsi, à Le Faouët, des évènements sismiques sont régulièrement ressentis, d'intensité moyenne, entre IV et VII sur une échelle de I non ressentis à XII pratiquement tous les bâtiments sont détruits : I : Non ressentis ; II : A peine perceptible ; III : Ressenti par certains ; IV : Ressenti par la plupart, objets vibrent ; V : Frayeur, chutes d'objets ; VI : Dégâts légers (fissuration plâtres) ; VII : Dégâts (chutes cheminées, fissures murs) ; VIII : Dégâts importants (effondrements murs) ; IX : Destructions ; X et + : Catastrophe

Le dernier séisme répertorié remonte à janvier 1959. Il s'agit d'un séisme d'intensité VI à VII.

La commune de Le Faouët n'est pas soumise à un PPRN Séisme.

Ce risque n'a pas d'enjeu vis-à-vis de projet. En effet, les prescriptions constructives liées à ce niveau de sismicité s'appliquent aux bâtiments principalement, et à certains ouvrages.

IX.5.3. RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

D'après la base de données, Géorisques, aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune de Le Faouët.

IX.5.4. RISQUE LIÉ AUX CAVITES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

D'après le site <http://www.georisques.gouv.fr>, il n'y a aucune cavité recensée sur la commune de Le Faouët.

IX.5.5. RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

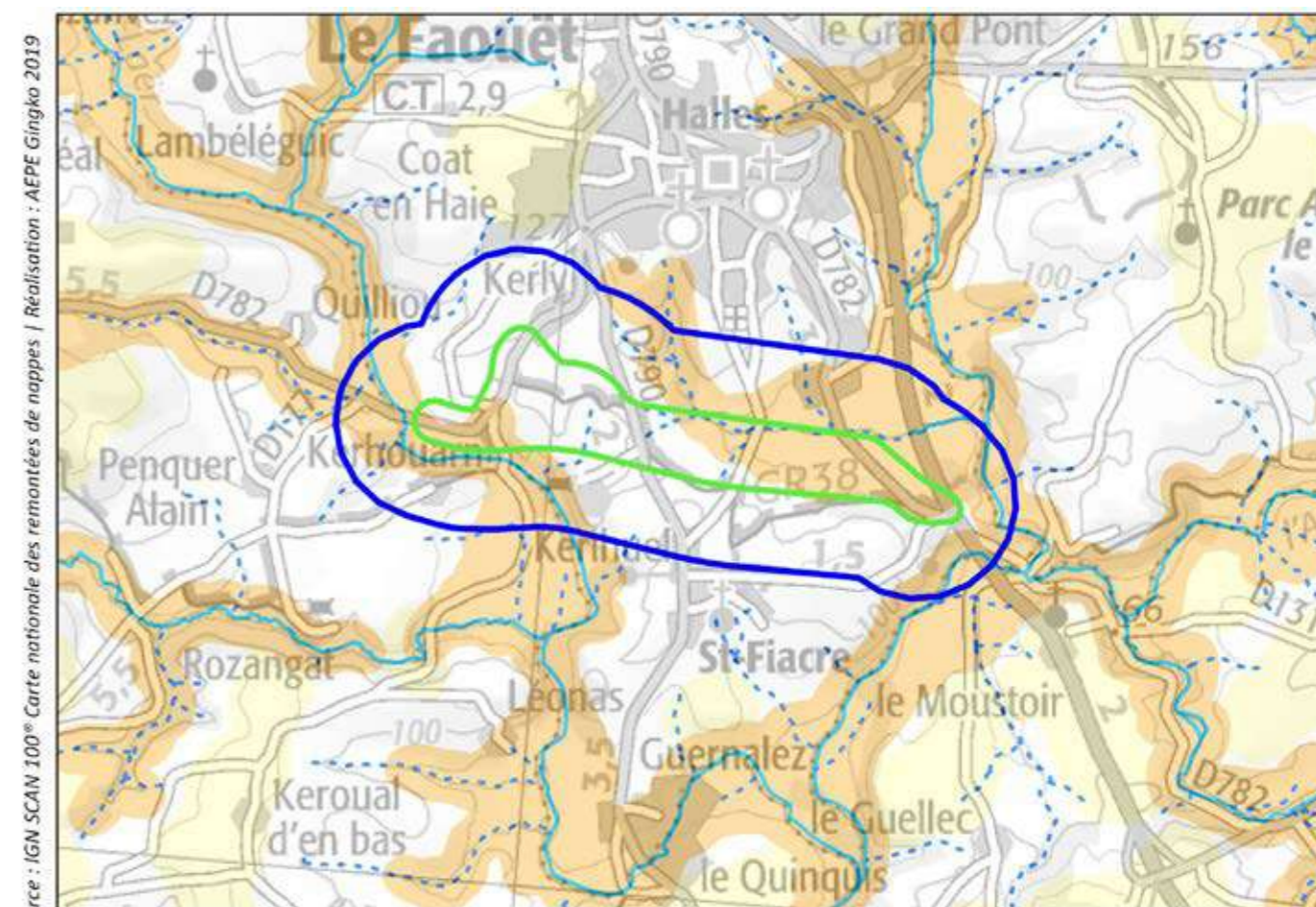
- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs) et les constructions.

Les données et cartes éditées par le l'État ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement d'argiles et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a

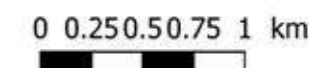
priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface.

D'après la carte d'aléa retrait et gonflement des argiles (échelle de validité : 1/50 000^{ème}) présentée ci-après, l'aléa sur la zone d'étude est considéré comme globalement « moyen » sur les secteurs traversés par un cours d'eau et « nul » sur le reste du territoire.



Aléa retrait-gonflement des argiles

- Fuseau retenu : aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aléa moyen
- Aléa faible



Carte 14 : Risque de retrait-gonflement des argiles dans le secteur de l'AER

IX.5.6. RISQUE D'INONDATION

Selon le site <http://www.georisques.gouv.fr/>, 25 évènements historiques d'inondations sont identifiés dans le département du Morbihan.

D'après les données géologiques du BRGM, le risque d'inondation est relativement important dans la partie basse de certaines vallées alluviales où sont parfois implantées des usines ; sur le territoire de la feuille on peut ainsi noter des zones sensibles comme le Nord de Quimperlé dans la vallée de l'isole, la zone de Guernalez au Sud du Faouët dans la vallée de l'Inam, et la zone industrielle de Guerlédan au Sud-Est du Faouët dans la vallée de l'Ellé.

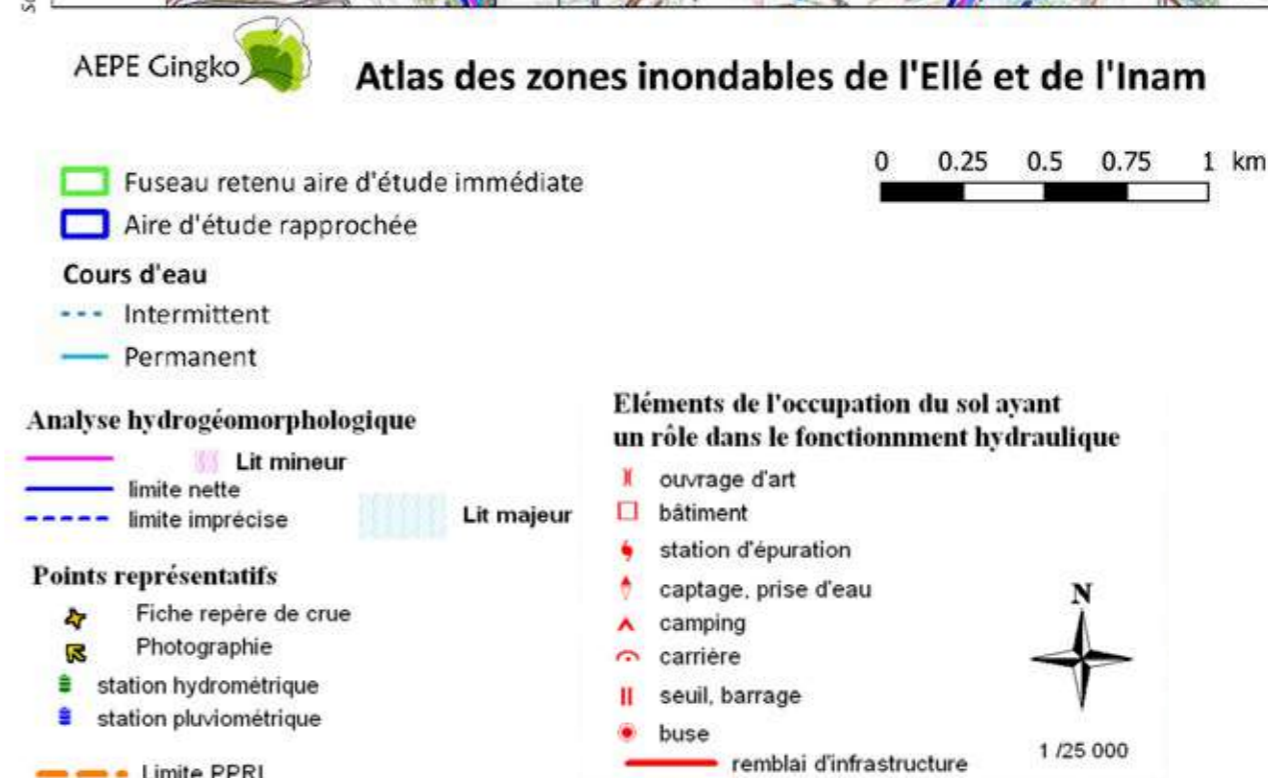
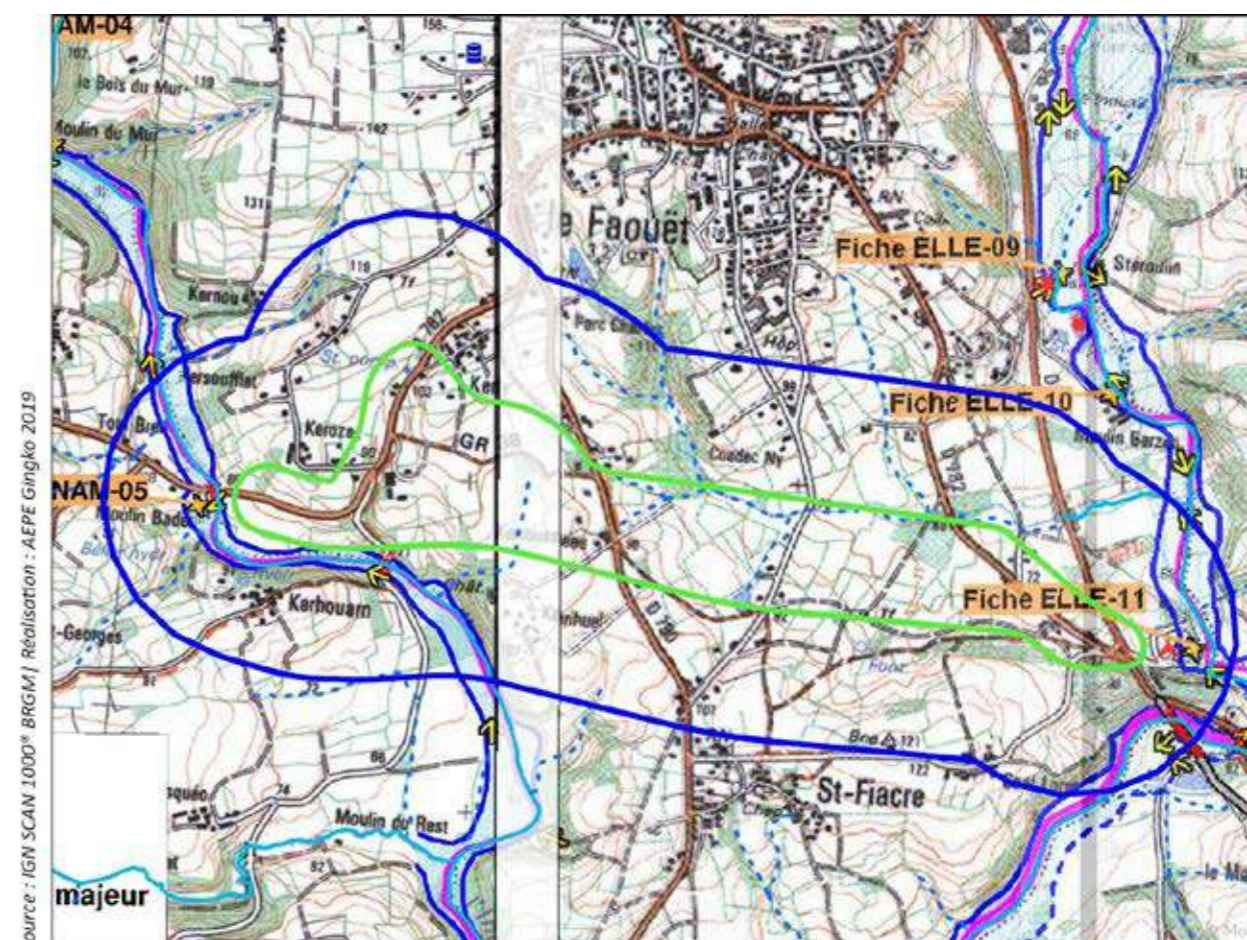
D'après la plateforme Géorisques.gouv.fr, la commune de Le Faouët :

- N'est pas exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI),
- Est recensée dans un atlas des zones inondables (AZI) : « AZI hydrogéomorpho. ELLE INAM » pour l'aléa Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau,
- Fait l'objet d'un programme de prévention (PAPI) 56DREAL20160001 - PAPI LAÏTA pour l'aléa, Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau signé le 20/10/2016
- N'est pas soumise à un PPRN inondation.

Sur la carte ci-après, les extraits des cartographies de l'atlas des zones inondables de l'Ellé et l'Inam ont été représentés sur la carte ci-après.

- A l'ouest de l'aire d'étude rapprochée traverse l'Inam. Une fiche repère de crue est disponible pour l'Inam (fiche 05) cette fiche indique qu'il y a eu 3 inondations de puis 1965, et que la dernière crue de 2000 a impliqué une montée des eaux à 1 m d'eau dans la cours au niveau du lieu-dit de Moulin Baden et dans la cave de la maison.
- A l'est de l'aire d'étude rapprochée traverse l'Ellé. Une fiche repère de crue est disponible pur l'Ellé (fiche 11) cette fiche indique par témoignage que la dernière crue de 2000 a impliqué une montée des eaux jusqu'au mini-golf du Camping de Beg er Roch.

Le fuseau retenu est situé en dehors des limites de lit majeur de ces cours d'eau, mis-à-part au niveau de la partie sud-ouest du fuseau, qui intersecte la limitation du lit majeur du cours d'eau.



Carte 15 : Zones inondables de l'Ellé et l'Inam au sein de l'AER

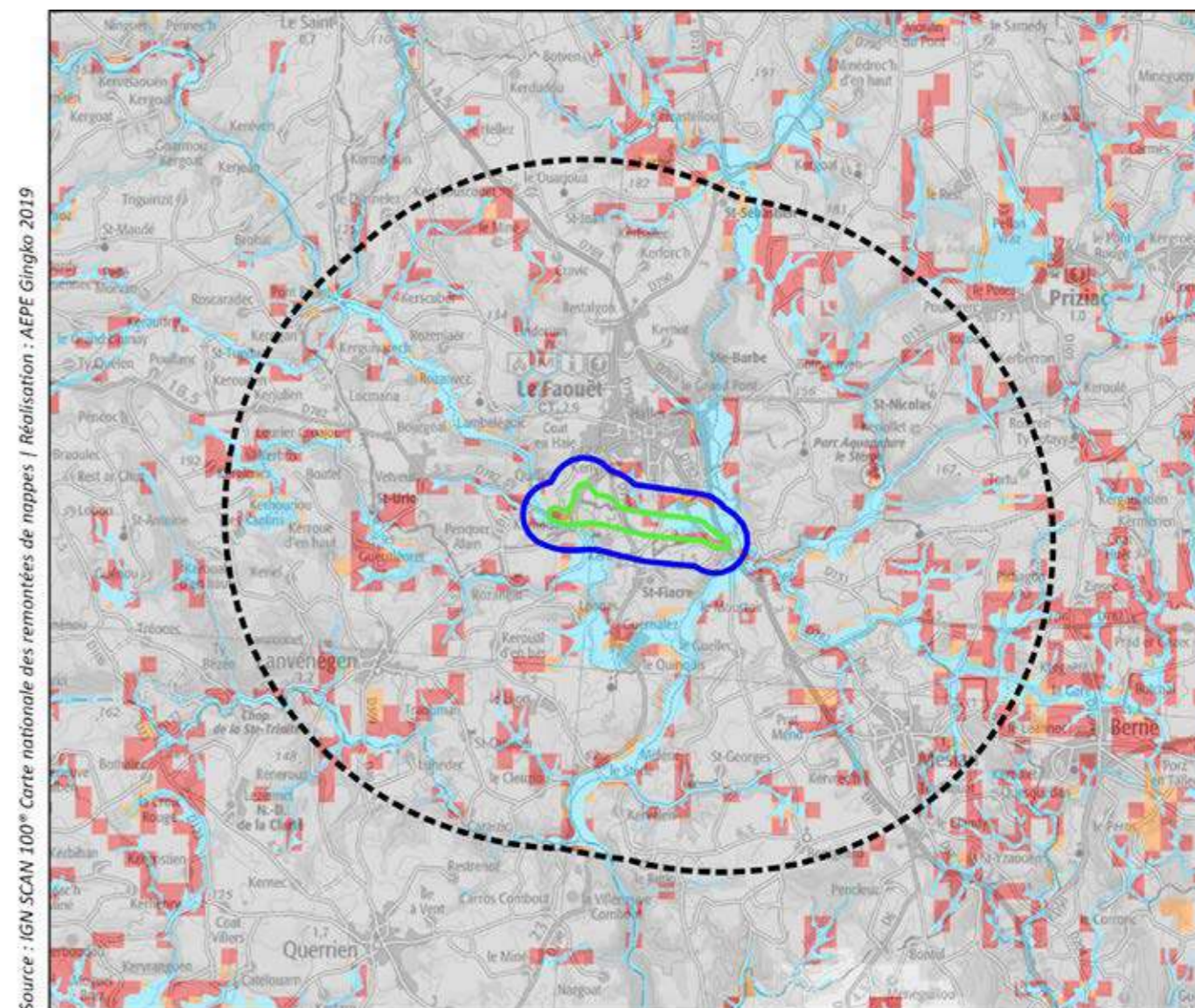
IX.5.7. RISQUE DE REMONTEE DE NAPPES

La carte proposée pour la métropole et la Corse permet de localiser les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe. Cependant, la qualité de l'information n'est pas homogène et varie suivant la géologie, le relief et le nombre de points disponibles lors de l'interpolation. Une estimation de la fiabilité des résultats a été réalisée en s'appuyant sur différents critères : fiabilité du Modèle Numérique de Terrain et fiabilité des données eaux souterraines. La carte réalisée ne devra pas être exploitée à une échelle supérieure au 1/100 000ème.

Au regard des incertitudes liées aux cotes altimétriques, il a été décidé de proposer une représentation en trois classes qui sont :

- « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est négative ;
- « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est comprise entre 0 et 5 m ;
- « pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

Comme l'illustrent les deux cartes ci-après, les secteurs potentiellement concernés par le risque de remontée de nappe sont la vallée de l'Inam à l'ouest du fuseau d'étude et le secteur nord-est du fuseau, à proximité de la vallée de l'Ellé. Ces remontés de nappe sont liés à la nappe alluviale du ruisseau de Park Charles.



Source : IGN SCAN 100® Carte nationale des remontées de nappes | Réalisation : AEPE Gingko 2019

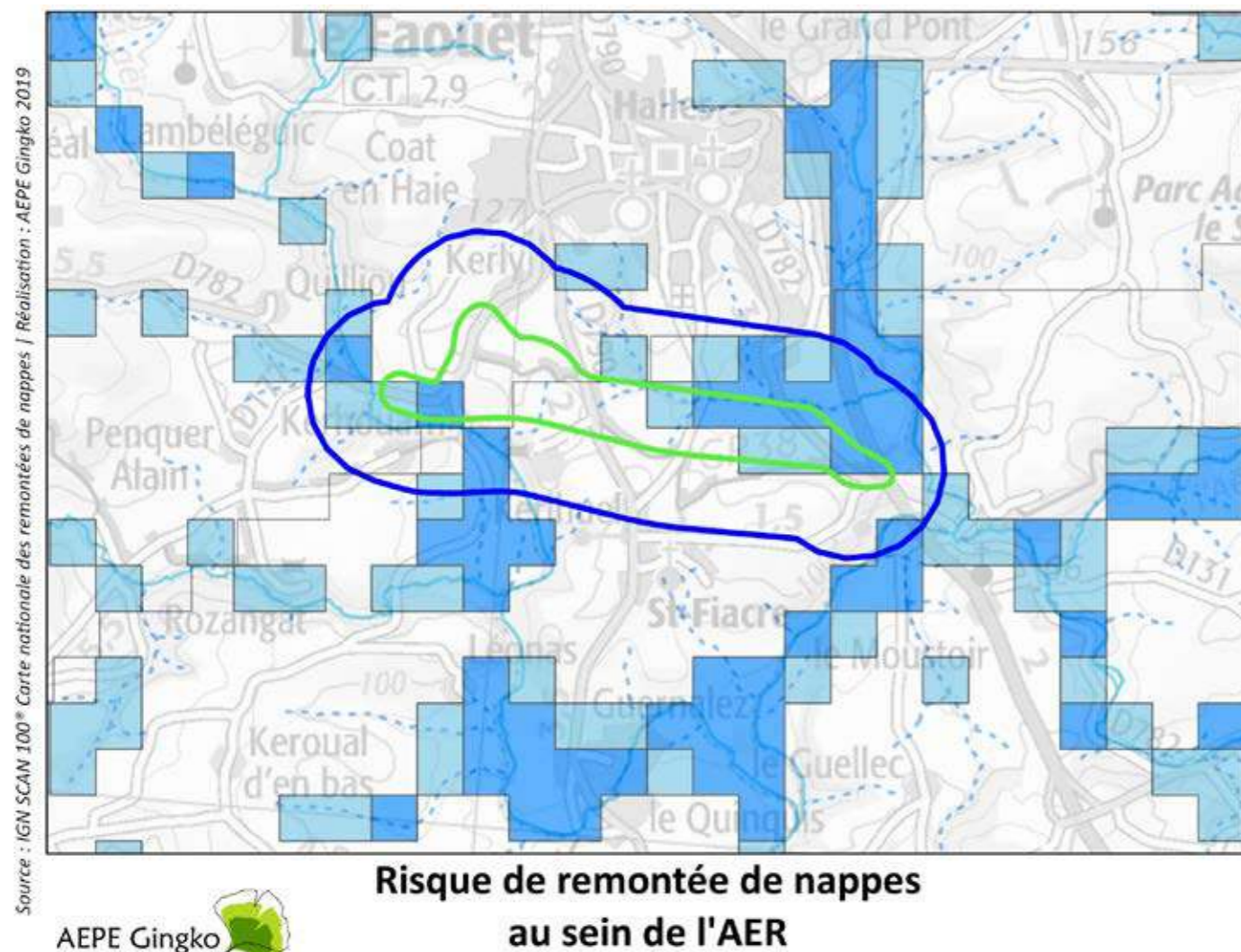


Risque de remontée de nappes



- Fuseau retenu : aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles|cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare|(Source : MTES/DGPR)
- Zones potentiellement sujettes|aux inondations de cave|fiabilité FORTE
- Zones potentiellement sujettes|aux inondations de cave|fiabilité MOYENNE
- Zones potentiellement sujettes|aux débordements de nappe|fiabilité FORTE
- Zones potentiellement sujettes|aux débordements de nappe|fiabilité MOYENNE

Carte 16 : Risque de remontées de nappes



- Fuseau retenu : aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Risque de remontée de nappes

- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Carte 17 : Risque de remontées de nappes

Note : Attention l'échelle présentée sur cette carte n'est pas conforme à l'échelle à laquelle l'information est utilisable. Cette carte zoomée permet simplement de repérer les secteurs de l'aire d'étude potentiellement concernés par la remontée de nappes.

L'analyse des risques naturels a permis de mettre en évidence un seul enjeu vis-à-vis du projet :

- La nappe est susceptible de remonter en partie ouest du projet au niveau de la vallée de l'Inam, et sur le quart nord-est du fuseau d'étude, autour de la vallée de l'Ellé et de ses cours d'eau affluents également.

X. MILIEU AQUATIQUE

X.1. EAUX SUPERFICIELLES

Réalisé par le bureau d'étude Aménagement Pierre & eau.

Sources : IGN, SCAN 25 ; Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta ; Fédération de Pêche du Morbihan ; Bretagne Grands Migrateurs

X.1.1. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique du secteur d'étude est représenté sur les deux cartes de la partie Relief ci-avant.

X.1.1.1. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE GENERAL

L'aire d'étude éloignée fait partie du grand bassin versant hydrographique du SAGE Ellé-Isole-Laïta.

Plus spécifiquement, la zone d'étude est implantée sur deux masses d'eau :

- Masse d'eau FRGR0079 : « L'Ellé et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aer »
- Masse d'eau FRGR0090 : « L'Inam et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé »

X.1.1.2. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DU FUSEAU D'ETUDE

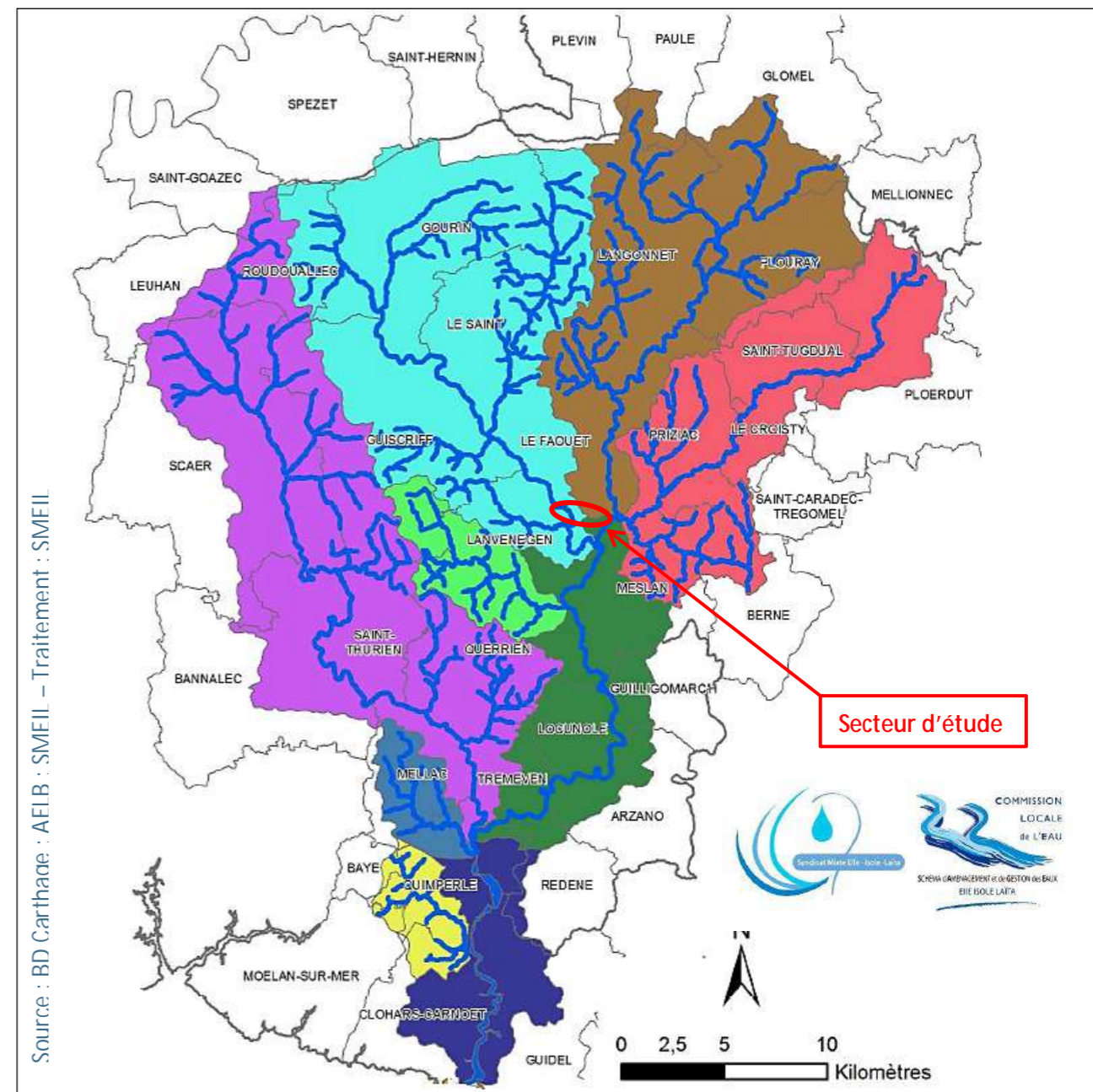
Cf. Carte du réseau hydrographique – ci-après

La partie est du fuseau d'étude appartient au bassin-versant de l'Ellé et plus précisément au sous bassin-versant du ruisseau de Park Charles.

La partie Ouest du fuseau d'étude fait partie du bassin-versant de l'Inam et ses affluents.

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les principaux cours d'eau qui s'écoulent sont :

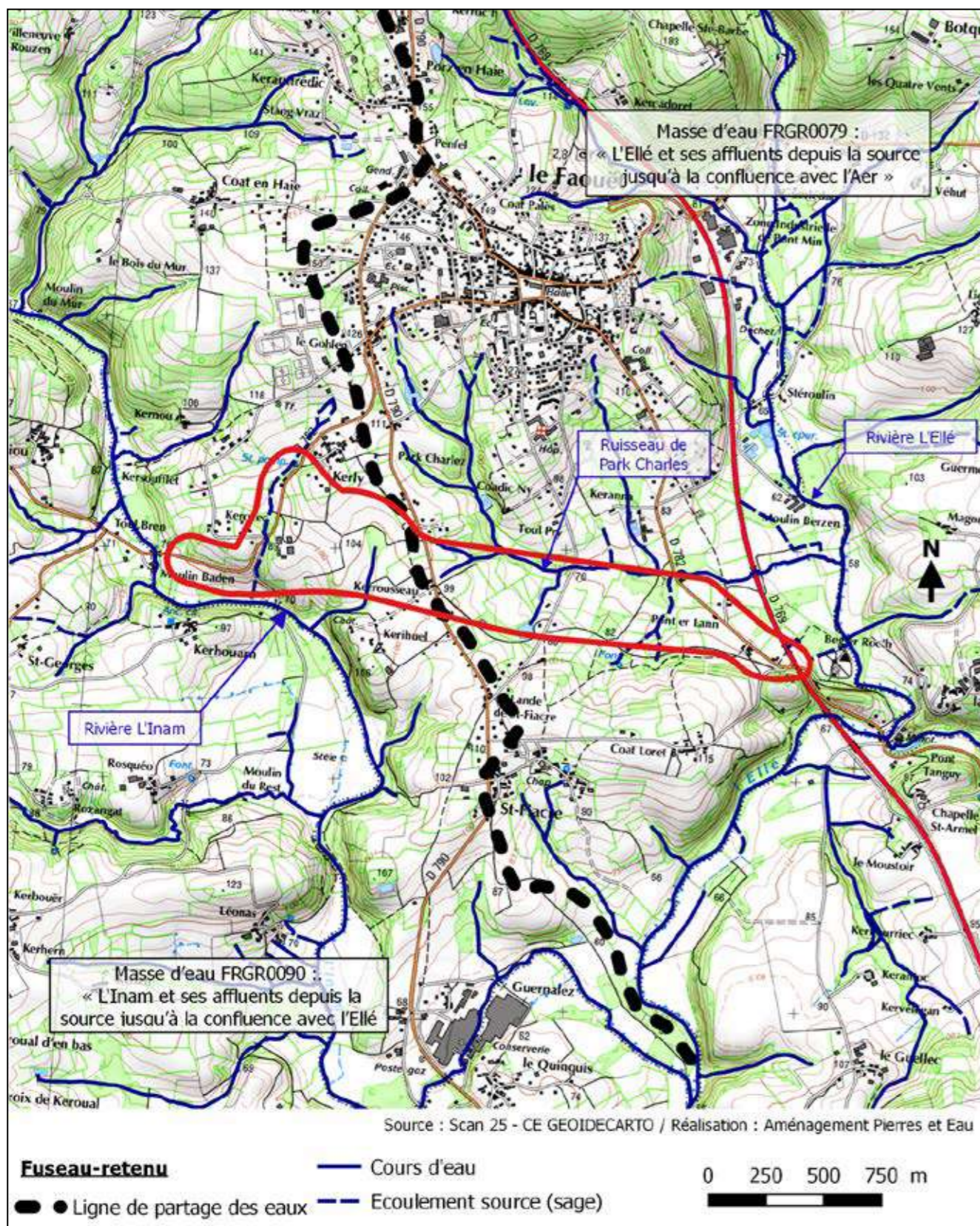
- Le ruisseau de Park Charles et ses affluents. Ce ruisseau intermittent s'écoulant d'ouest en est au niveau de la limite nord du fuseau d'étude. Ce ruisseau draine la quasi-totalité de l'agglomération de Le Faouët et rejoint l'Ellé à Prad Pont Uzet, au Sud de Moulin Berzen.
- L'Ellé à l'est, via un écoulement intermittent au niveau du lieu-dit « Beg Er Roc'h ».
- L'Inam à l'ouest de l'aire d'étude, et deux de ses affluents intermittent l'alimentant



Masses d'eau cours d'eau (par sous-bassins)

 L'ISOLE	 LA LAITA (Masse d'eau de transition)
 L'INAM & SES AFFLUENTS	 LE NAÏC
 L'ELLE AMONT	 LE FROUT
 L'AER ET SES AFFLUENTS	 LE DOURDU
 L'ELLE AVAL	

Carte 18 : Masses d'eau par sous-bassins



Carte 19 : Réseau hydrographique

X.1.1.3. LES COURS D'EAU DU FUSEAU D'ETUDE

Une étude hydromorphologique a été réalisée en 2021. Elle est présentée en annexe 12 (tome 2).

L'ELLE

L'Ellé est un cours d'eau naturel et un estuaire non navigable de 75,96 km. Il prend sa source dans la commune de Glomel et rejoint la rivière la Laïta à l'interface entre les départements du Morbihan et du Finistère, et qui se jette dans l'océan atlantique au niveau des communes de Guidel et Le Pouldou, sur la côte sud du littoral breton.

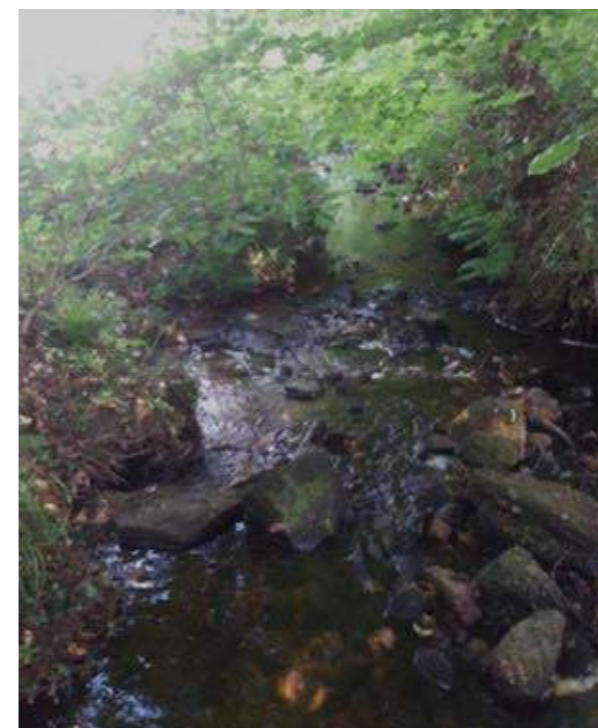
Cette rivière n'est pas située pas dans le fuseau d'étude, mais reçoit les écoulements de la partie est du fuseau, via le ruisseau de Park Charles et un écoulement intermittent.

LE RUISSEAU DE PARK CHARLES

Ce ruisseau longe la limite Nord-Est de l'aire d'étude. Il est alimenté par des petits affluents intermittents et des fossés coupant le fuseau du Nord au Sud.

Ce ruisseau à écoulement temporaire sur la carte IGN est orienté d'ouest en est et draine les écoulements provenant du bourg de Le Faouët au Nord et le coteau granitique de la butte de Coat Loret au Sud. Il traverse de nombreuses zones boisées et est fortement ombragé. Son lit sinueux présente un substrat différencié avec la présence de nombreux blocs.

Photo 1 : Ruisseau de Park Charles entre la RD790 et 769



Le ruisseau de Park Charles est franchi par quatre voies de circulation :

- la RD 769 (OH-PC-1), Cadre de 2,00 x 1,10 m (largeur x hauteur),
- la RD 782 (OH-PC-2) : dalot de dimension 1,00 x 1,20 m (largeur x hauteur).
- un chemin rural (OH-PC-3) : 2 buses Ø 600 mm en mauvais état
- la voie communale reliant Le Faouët à la Lande Saint Fiacre (OH-PC-4) : buse Ø 600 mm

Selon le diagnostic du CTMA de l'Ellé et ses affluents, les ouvrages sous les RD 769 et 782 sont infranchissables pour la truite Fario, hauteur d'eau trop faible et chute trop importante en sortie.

On notera que les deux ouvrages Ø 600 mm constituent également des obstacles à la continuité écologique et sédimentaire du ruisseau.

Cf. Localisation des OH sur la Carte 21 en page 64.

Photo 2 : OH-PC-1 (2,00 x 1,10) sous la RD 769



Photo 3 : OH-PC-2 (1,00 x 1,20) sous la RD 782



Photo 4 : OH-PC-4 (Ø 600) sous voie communale



L'INAM

L'Inam ou Stêr Laër est un cours d'eau naturel non navigable de 34,43 km. Il prend sa source dans la commune de Gourin et se jette dans L'Ellé au niveau de la commune de Lanvégen. Cette rivière, généralement calme, coule souvent dans un fond de vallée plat occupé par des prairies. Mais elle traverse aussi des sections encaissées, notamment au niveau du Moulin Baden et Kerhouarn, au niveau desquelles son écoulement est plus rapide.

La RD 782 franchit l'Inam à l'extrémité ouest du Fuseau d'étude.

Photo 5 : Pont sur l'Inam sur la RD782 – Extrémité ouest du fuseau d'étude



LES AFFLUENTS DE L'INAM

Deux affluents en rive gauche de l'Inam traversent le fuseau d'étude. Ces ruisseaux intermittents sont répertoriés sur la carte départementale des cours d'eau.

Le ruisseau de Kerozec commence au niveau d'une source au Nord du hameau de Kerly. Cet écoulement naturel longe la RD 782 et rejoint l'Inam au Sud du hameau de Kerozec. Dans l'emprise de l'aire d'étude ce ruisseau est franchi par deux voies : la voie communale menant à Moulin du Rest et Rosquéo grâce à un ponceau de 0,70 x 0,55 m (OH-K-1) et la RD 782 grâce à une buse Ø 500 (OH-K-2).

Le ruisseau de Kerrousseau débute dans un bois humide et traverse un petit vallon naturel encaissé. Aucune voie de circulation ne franchit ce cours d'eau. On notera néanmoins la présence d'un ponceau en pierres sous un accès agricole.

Photo 6 : OH-K-1 (0,70 x 0,55) sous la voie communale



Photo 7 : OH-K-2 (Ø500) sous la RD 782



Le fuseau d'étude est traversé par des affluents du ruisseau de Park Charles et de l'Inam.
Ils présentent un enjeu modéré dans le cadre du projet.

X.1.2. ASPECT QUANTITATIF

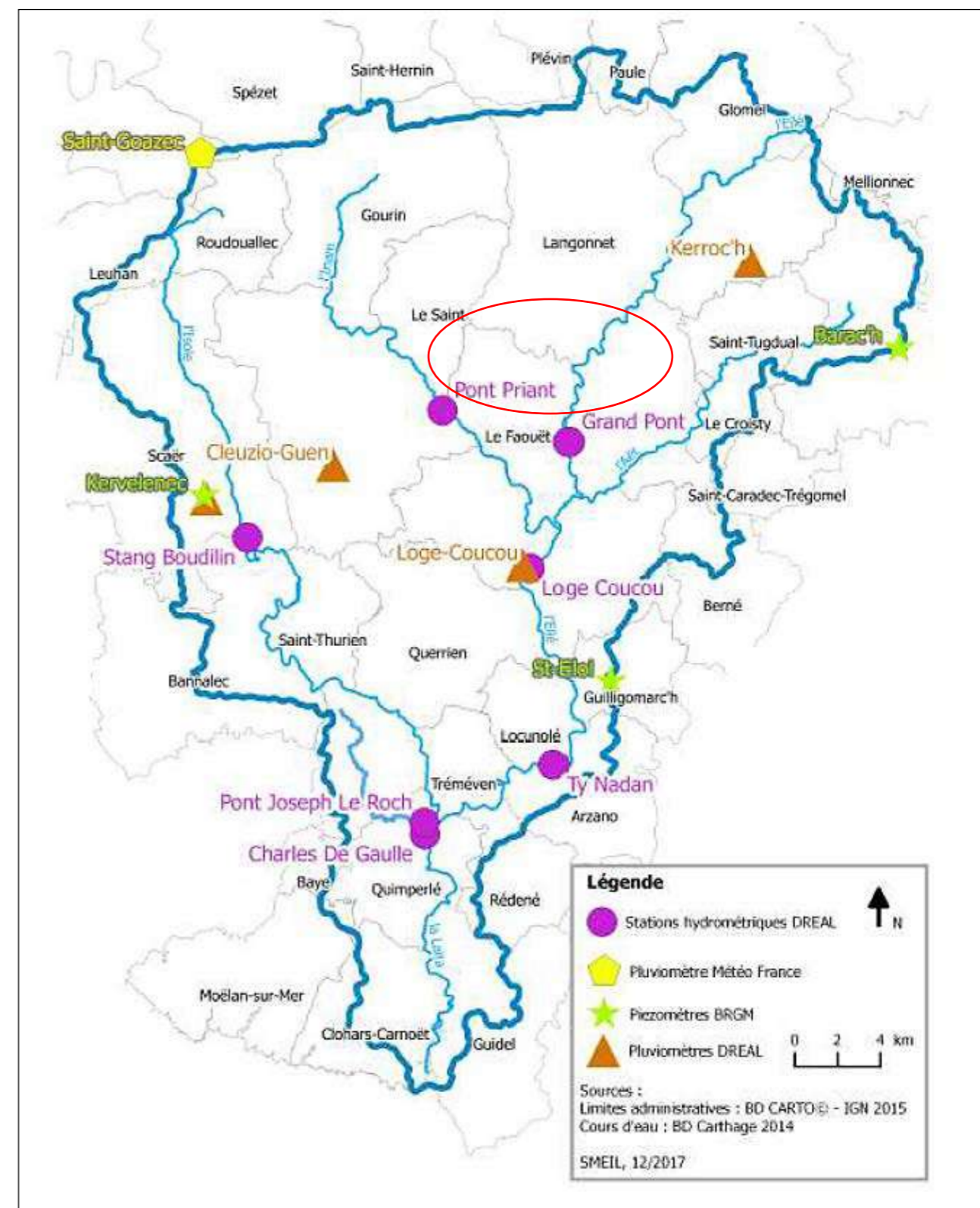
X.1.2.1. DEBITS CARACTERISTIQUES DES COURS D'EAU

Deux stations de jaugeage permettent de mesurer les débits de l'Ellé et de l'Inam sur la commune de le Faouët. Les caractéristiques hydrauliques de ces stations sont présentées ci-après.

Tableau 17 : Débits caractéristiques de l'Ellé et de l'Inam

Station de jaugeage	L'Ellé au Faouët (Grand pont)	L'Inam au Faouët (Pont Priant)
Code station	J4712020	J4734010
Période de mesure	1969 – 2019 (49 ans)	1979 – 2019 (41 ans)
Superficie bassin versant	145 km ²	118 km ²
Module (moyenne)	2,77 m ³ /s	2,30 m ³ /s
Débit d'étiage (QMNA1/5)	0,17 m ³ /s	0,22 m ³ /s
Débit de crue décennale (Q10)	37,00 m ³ /s	42,00 m ³ /s
Débit de crue cinquantennale (Q50)	49,00 m ³ /s	59,00 m ³ /s
Débit de crue centennale (Q100)	Non calculé	Non calculé
Débit instantané maximal connu	52,40 m ³ /s (11/02/1974)	88,30 m ³ /s (24/12/2013)

Source : Banque Hydro



Carte 20 : Stations de mesure sur le BV EIL

X.1.2.2. DELIMITATION DES BASSINS VERSANTS

Voir carte « Bassins versants naturels et ouvrages hydrauliques existants » ci- après.

La zone d'étude intercepte 16 bassins versants, décrits d'Ouest en Est dans le tableau suivants.

Tableau 18 : Bassins versants intercepté par la zone d'étude

Bassin versant naturel	Nature de l'écoulement	Exutoire final	Commentaire
BV 1	Talweg	Rivière L'Inam	Interception des écoulements par le fossé nord de la RD 782 et rejet au droit du pont franchissant l'Inam
BV 2	Nappe	Rivière L'Inam	Versant Nord de la vallée de l'Inam. Prairie intercalée entre la RD 782 et l'Inam
BV 3	Ruisseau	Rivière L'Inam	Écoulement naturel prenant sa source au sud du lieu-dit « le Gohlen ». Ce ruisseau collecte, le complexe sportif, le hameau de Kerly et de Kerozec, ainsi qu'une partie de la RD 782. Un ouvrage hydraulique (Ø500) permet de franchir la RD 782 et un dalot (0,70 x 0,55) permet le franchissement de la voie communale en aval.
BV 4	Ruisseau	Rivière L'Inam	Petit vallon naturel encaissé s'écoulant vers le Sud-Ouest. Terrain occupé par de grandes parcelles agricoles (cultures et prairies) et quelques zones boisées drainées par un petit ruisseau débutant dans un bois humide.
BV 5	Ruisseau	Ruisseau de Park Charles	Affluent rive droite du ruisseau de Park Charles. Petit bassin versant peu urbanisé collectant une partie de la RD 790.
BV 6	Talweg	Ruisseau de Park Charles	Bassin versant naturel (cultures, prairies) ruisselant vers ruisseau de Park Charles. Collectes des eaux de surface par un fossé dans le sens de la pente.
BV 7	Ruisseau	Ruisseau de Park Charles	Affluent rive droite du ruisseau de Park Charles. Petit bassin versant naturel collectant une partie du hameau La Lande de Saint Fiacre. Présence de deux plans d'eau de loisirs.
BV 8	Talweg	Ruisseau de Park Charles	Écoulement diffus en rive droite du ruisseau de Park Charles reprenant des espaces naturel (prairies) et une seule habitation. Présence d'un fossé busé le long de la route de Saint Fiacre (Ø400 ; longueur : 60 m)
BV 9	Talweg	Ruisseau de Park Charles	Bassin versant naturel (prairies, friches) ruisselant vers ruisseau de Park Charles. Collectes des eaux de surface par un fossé dans le sens de la pente.
BV 10	Talweg	Ruisseau de Park Charles	Bassin versant naturel (Bois, prairies, friches) ruisselant vers ruisseau de Park Charles. Collectes des eaux de surface par un fossé dans le sens de la pente.
BV 11	Ruisseau	Ruisseau de Park Charles	Écoulement naturel alimenté par des sources, fontaine en bordure du GR 18. Bassin versant fortement boisé et humide.

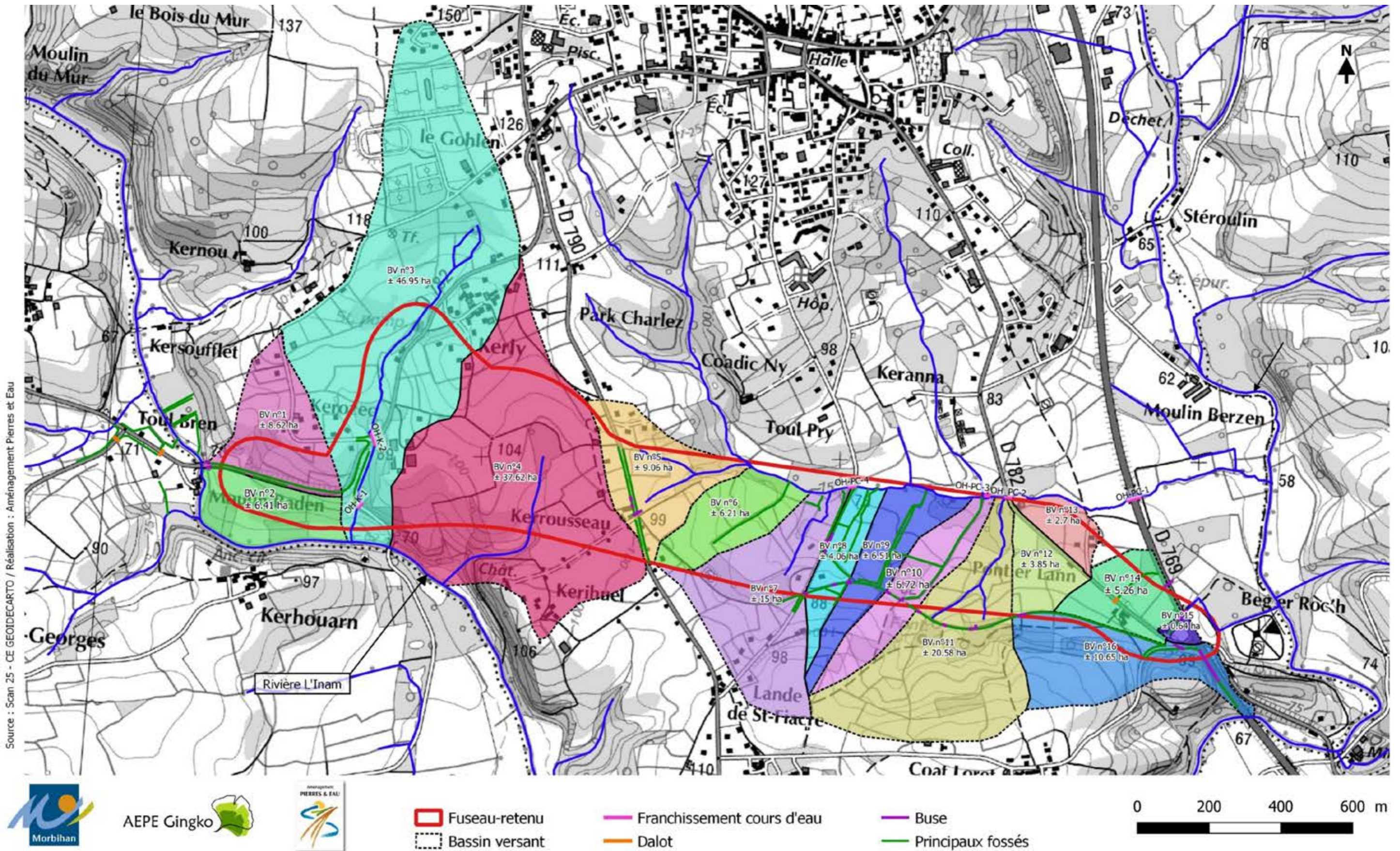
Bassin versant naturel	Nature de l'écoulement	Exutoire final	Commentaire
BV 12	Nappe	Ruisseau de Park Charles	Bassin versant naturel (cultures, prairies) intercepté par le fossé de la RD 782 dans le secteur de Pont er Lann. Rejet dans le ruisseau de Park Charles en amont du Lavoir.
BV 13	Nappe	Ruisseau de Park Charles	Versant Nord du ruisseau de Park Charles. Prairie intercalée entre la RD 782 le ruisseau.
BV 14	Nappe	Rivière l'Éllé	Terrains agricoles et une habitation intercalés entre un chemin de randonnée et la RD 782 puis zone humide (prairies et bois) intercalées entre la RD 782 et la RD 769 Les eaux sont captées par le fossé de la RD 782, passage sous la RD 782 de type dalot de dimension 0,70 x 0,40 puis écoulement dans un fossé jusqu'à la RD 769 (bois humide) Une buse Ø500 permet de franchir la RD 769 et de rejoindre l'Éllé distante de 250 m environ.
BV 15	Nappe	Rivière l'Éllé	Terrain mixte (bois, prairies, habitat) au niveau de la jonction entre les RD 782 et 769. Les eaux de surface passent par le passage sous-terrain permettant au chemin de randonnée de franchir la RD769 (OH-6), puis rejoignent un ruisseau temporaire affluent rive droite de l'Éllé.
BV 16	Nappe	Rivière l'Éllé	Terrain naturel (bois, prairies) capté par le fossé du chemin de randonnée et le carrefour RD 782 / RD 769. Rejet des eaux de surface au droit du pont de la RD 769 franchissant l'Éllé. Le fossé de la RD 769 est busé sur une longueur d'environ 95 m.

Les bassins versants impactés par le fuseau retenu pour le projet de contournement de Le Faouët couvrent une surface totale de 190,8 ha.

X.1.2.3. REJETS DES ROUTES DEPARTEMENTALES DANS LE FUSEAU D'ETUDE

Les RD 782, 790 et 769 conduisent actuellement à environ 11 rejets dans le milieu naturel. On notera d'Ouest en Est :

- 2 rejets de la RD 782 au droit du pont franchissant l'Inam (BV n°1);
- 2 rejets de la RD 782 au niveau de l'OH-1 dans le ruisseau drainant le BV n°3
- 1 rejet de la RD790 dans un affluent en rive droite du ruisseau de Park Charles (BV n°5) ;
- 2 rejets de la RD782 au droit du ponceau franchissant le ruisseau de Park Charles (BV n°12) ;
- 1 rejet de la RD782 dans la rivière l'Éllé en aval de l'OH-7 (BV n°14) ;
- 1 rejet de la RD769 dans la rivière l'Éllé en aval de l'OH-6 (BV n°15) ;
- 2 rejets de la RD769 au droit du pont franchissant l'Éllé (BV n°16) ;



Carte 21 : Bassins versants naturels et ouvrages hydrauliques existants

X.1.3. ZONE INONDABLE

Sources : Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta ; Inventaire des Zones d'Expansion des Crues bureau, Hardy Environnement, Mai 2018, CETE DE L'OUEST

X.1.3.1. ATLAS DES ZONES INONDABLES

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta, une étude sur les zones d'expansion de crues (ZEC) de l'amont du bassin versant Ellé- Isole- Laïta a été mandaté au bureau d'étude X. HARDY.

La première phase a permis d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les zones d'expansion des crues afin de mettre en place des mesures de protection.

La carte suivante présente les zones d'expansion des crues probables sur le secteur d'étude. On remarquera que la partie Nord-Est du fuseau est légèrement impacté par les crues du ruisseau de Park Charles. Les crues l'Ellé affluent l'extrémité Est du fuseau.

Selon l'étude sur les zones d'expansion de crues (ZEC) du PAPI, l'extrémité Ouest du projet est située dans le champ d'expansion des crues de l'Inam. On notera des différences importantes entre la carte produite dans le cadre du PAPI et l'AZI Bretagne élaboré par le CETE de l'Ouest en 2006.

La limite de zone inondable de l'AZI Bretagne semble plus cohérente avec l'état des connaissances du Département qui n'a enregistré aucun débordement sur la RD 782 à ce jour et les informations recueillies auprès des riverains. La fiche relative au Moulin Baden réalisée dans le cadre de l'AZI indique une hauteur d'eau d'environ 1 m dans le sous-sol (rez de jardin) de l'habitation du Moulin lors de la crue du 13 décembre 2000 (crue de fréquence de retour supérieur à 20 ans).

X.1.3.2. ANALYSE DES CRUES DE L'INAM AU DROIT DU PONT DE LA RD782

Afin de comprendre le fonctionnement hydraulique du secteur du Moulin Baden, une modélisation simplifiée des écoulements en amont et en aval de la RD 782 a été réalisée à partir de la formule de Manning - Strickler. Les niveaux des crues vicennales et centennales ont été estimés.

L'étude hydraulique a consisté à modéliser l'écoulement sous le pont de la RD782 et au droit du seuil du moulin Baden. Compte tenu de l'obstacle à l'écoulement occasionné par le moulin, le débit de surverse en rive droite de l'Inam a également été simulé.

Les caractéristiques des ouvrages sont présentées sur la Figure 5 :

- Le pont de la RD 782 est composé d'une seule voûte de 11,6 de large et 4,5 m de hauteur,
- Le moulin Baden comprend un seuil de 25 m et un déversoir de 5,5 m, la cote radier du déversoir non relevée est estimé à moins 60 cm par rapport au seuil dont la cote est de 65,07 m NFF,
- Le débordement en rive droite s'effectue à partir de la cote 66 m NGF sur une largeur comprise entre 11,7 et 25,6 m.

ESTIMATION DES DEBITS DE POINTE VICENNAL ET CENTENNAL AU DROIT DE LA RD 782

La station de mesure la plus proche est localisée à Pont Priant, à environ 5,2 km en amont du pont du Moulin Baden. Le débit centennal de l'Inam n'étant pas calculé pour cette station, le débit de pointe centennale a été estimé en réalisant une régression logarithmique des débits caractéristiques connus (Cf. Figure 4). On notera que cet exercice conduit à multiplier le débit décennal par 1,6 (coefficient communément utilisée dans le cadre des études hydrauliques).

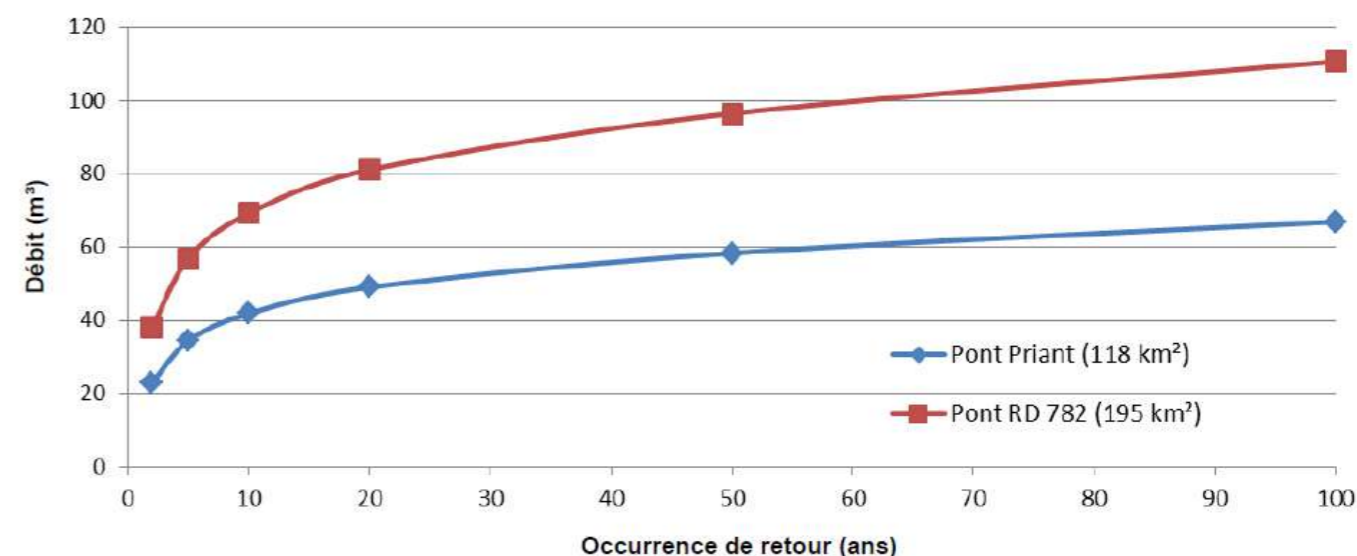


Figure 8 : Evolution du débit de pointe en fonction de l'occurrence de retour

Le débit de référence centennal pris en compte pour la station de Pont Priant est donc de 67 m³/s pour un bassin versant amont global de 118 km².

Entre Pont Priant et le pont de la RD 782, l'Inam reçoit 3 principaux affluents : le ruisseau du Moulin Coz, le ruisseau du Moulin du Duc et le ruisseau de Diarnelez. La surface du bassin versant augmente de 77 km² et passe à 195 km².

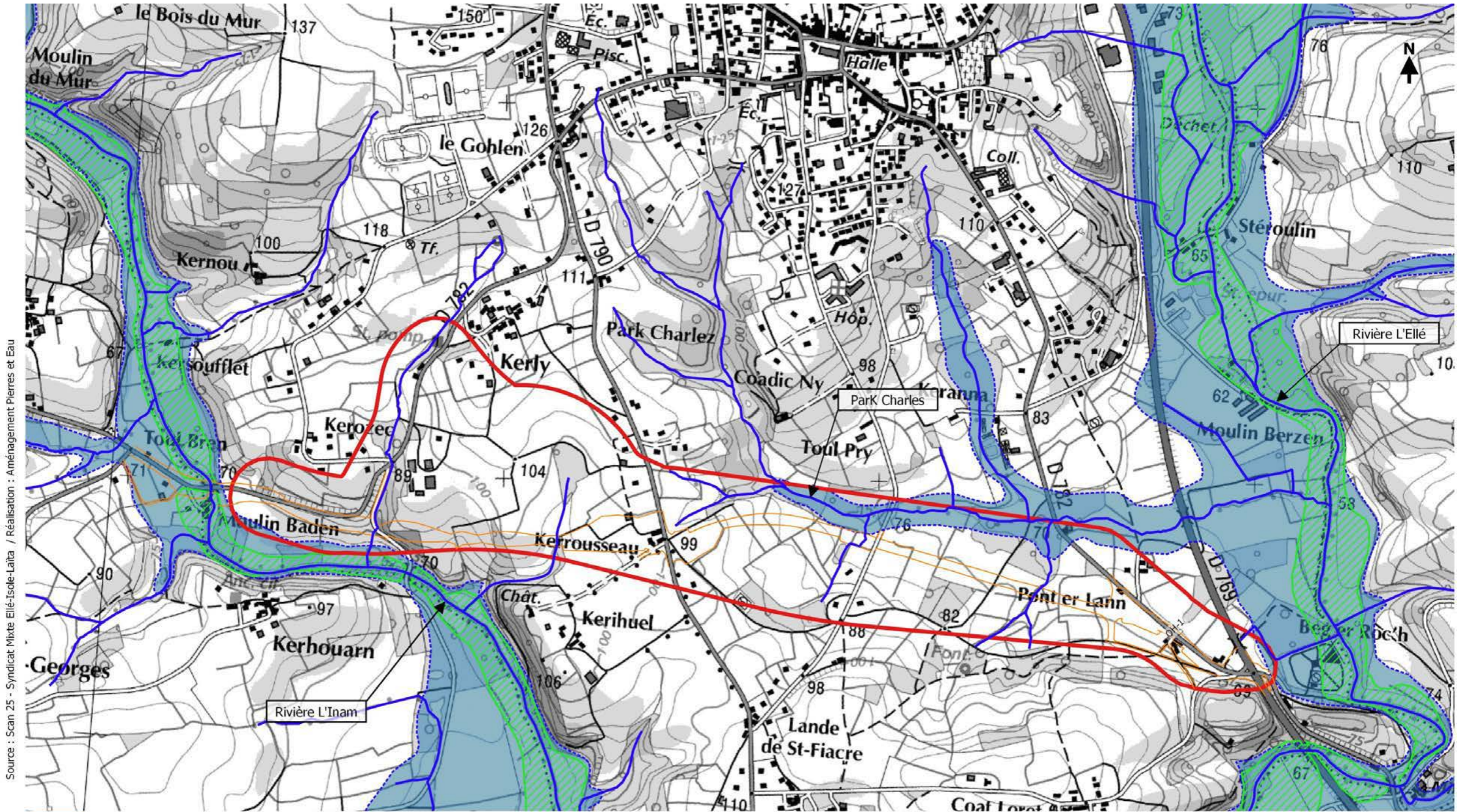
Les débits caractéristiques au droit de la traversé de la DR 782 (bassin versant collecté de 195 km²) sont estimés avec la formule suivante :

$$Q_{\text{projet}} = Q_{\text{station}} \times (\text{Surface BV projet} / \text{Surface BV station})$$

On obtient un débit de pointe vicennal de 81 m³/s et un débit de pointe centennal de 111 m³/s au droit du projet.

Tableau 19 : Estimation des débits de pointe vicennal et centennal au droit du projet

	L'Inam au Faouët (Pont Priant)	Estimation au droit de la RD782 (Moulin Baden)
Superficie bassin versant	118 km²	195 km²
Débit de crue décennale (Q10)	42,00 m³/s	42,00 m³/s
Débit de crue vicennal (Q20)	49,00 m³/s	81,00 m³/s
Débit de crue centennal (Q100)	67 m³/s	111,00 m³/s



Source : Scan 25 - Syndicat Mixte Ellé-Isle-Laïta / Réalisation : Aménagement Pierres et Eau



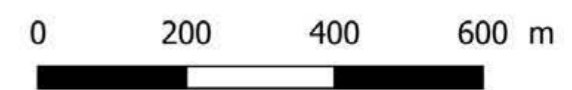
Fuseau-retenu

Emprise du projet

Cours d'eau (DDTM2020)

AZI Bretagne (CETE de l'Ouest)

Zone inondable probable (étude PAPI)



Carte 22 : Carte des zones d'expansion des crues probables

ESTIMATION DES NIVEAU DES PLUS HAUTES EAUX EN AMONT ET EN AVAL DE LA RD 782

Les débits sous le Pont de la RD 782 ont été estimés d'après la formule de Manning-Strickler :

- Pont RD 782, formule d'écoulement à surface libre : $Q = K \times S \times R_h^{2/3} \times p^{1/2}$

Avec :

Q : débit (m³/s) ; S : section mouillée (m²) ; R_h : rayon hydraulique R_h = S/P (m) ;
 K : coefficient de rugosité (Strickler) ; p : pente de l'ouvrage en m/m ; P : périmètre mouille (m).

- Seuil et déversoir, formule déversoir seuil épais : $Q = m \times (2.g)^{1/2} \times L \times H^{3/2}$

Avec :

Q : débit (m³/s) ; L : largeur du seuil (m) ; c : épaisseur du seuil (m)
 m : coefficient de contraction ; H : hauteur charge (m) ; m

Les résultats des calculs sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Estimation NPHE vicennal et centennal

Crue vicennale (20 ans)	OA RD 782	Moulin Baden		
		Déversoir	Seuil	Surverse rive droite
Largeur	11,61 m	5,50 m	25,00 m	11,67 m
Hauteur de charge	2,8 m ³ /s	1,90 m	1,33 m	0,40 m
Débit (Q)	80,9 m ³ /s	22 m ³ /s	58 m ³ /s	1,0 m ³ /s
Débit Global (Q)	81 m³/s		81 m³/s	
Cote NPHE vicennal	66,74 m		66,40 m	

Crue centennale (100 ans)	OA RD 782	Moulin Baden		
		Déversoir	Seuil	Surverse rive droite
Largeur	11,61 m	5,50 m	25,00 m	25,62 m
Hauteur de charge	3,6 m ³ /s	2,17 m	1,60 m	0,67 m
Débit (Q)	110,9 m ³ /s	27 m ³ /s	77 m ³ /s	7 m ³ /s
Débit Global (Q)	111 m³/s		111 m³/s	
Cote NPHE centennal	67,48 m		66,67 m	

Les simulations permettent d'estimer une cote de crue centennale d'environ 67,48 m NGF en amont de la RD 782 et de 66,67 m NGF en aval, soit une différence de niveau d'environ 80 cm.

Le résultat obtenu pour la crue vicennal en aval de la RD 782 de 66,40 m NGF est conformes au constat réalisé lors de la crue du 13 décembre 2000 qui indiquait une hauteur d'eau d'environ 1 m dans le sous-sol (rez de jardin) de l'habitation du Moulin. Les altitudes devant l'entrée du garage sont comprises entre 65,19 et 65,48 m NGF, ce qui fait un niveau d'eau compris entre 92 cm à 1,21 m.

On notera que le point le plus bas de la RD 782 est à la cote 67,98 m NGF, aucun débordement sur la chaussée n'est donc envisagé.

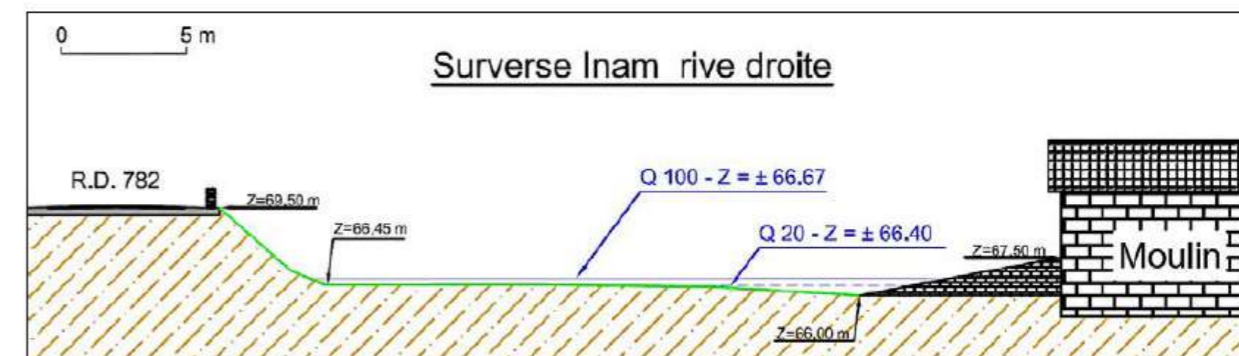
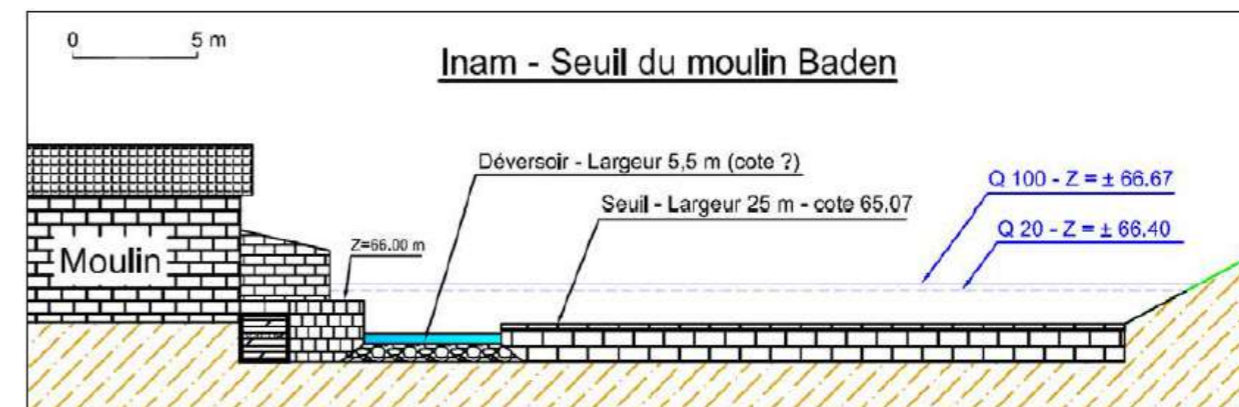
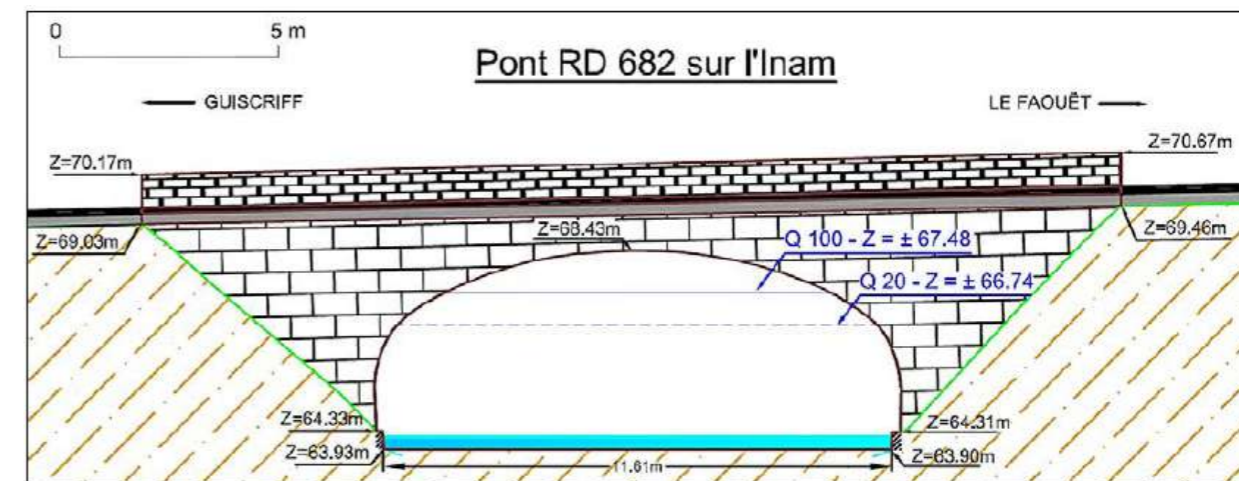
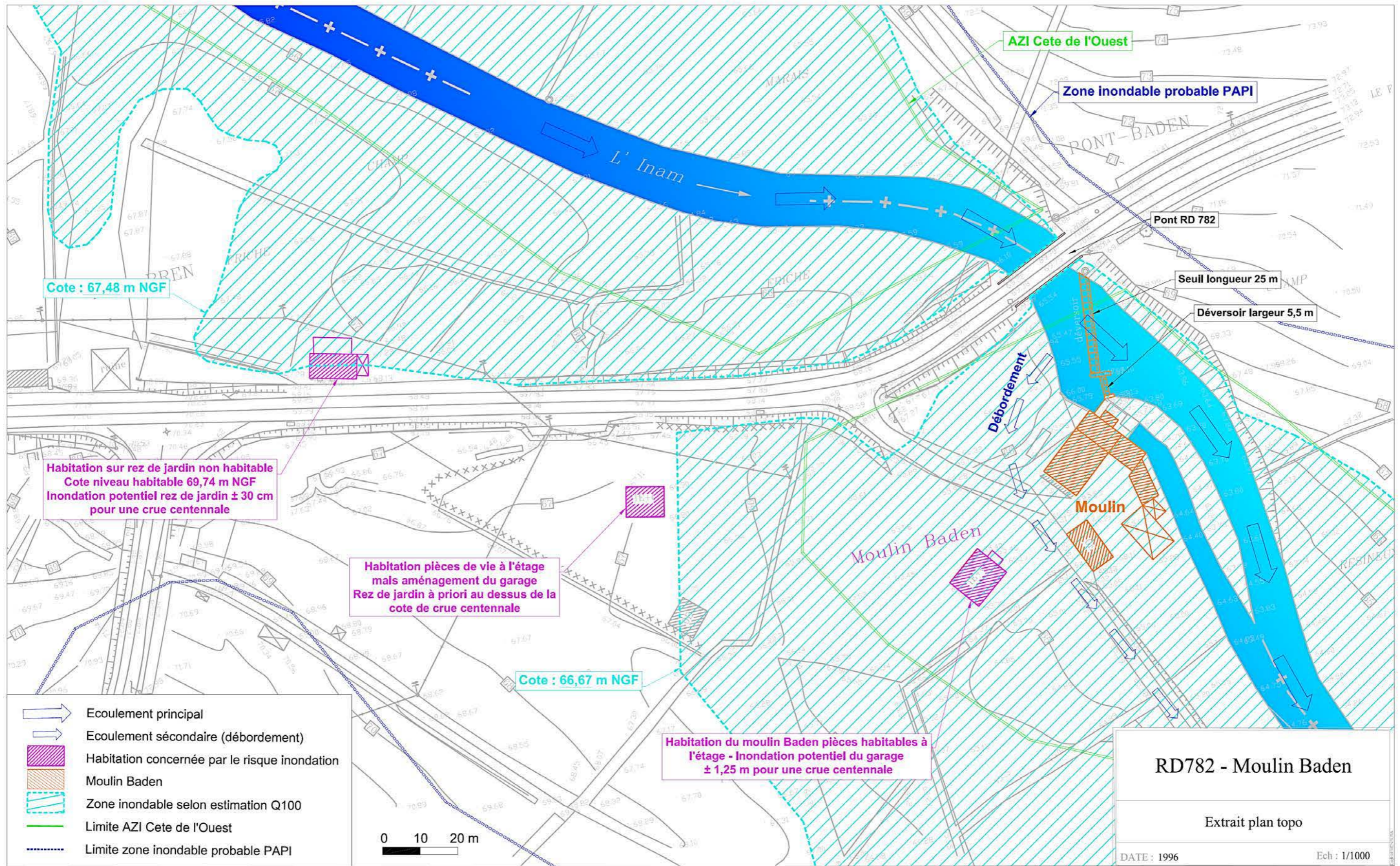


Figure 9 : Profils du Pont de la RD 782 et du Moulin Baden

X.1.3.3. RISQUES POUR LA SECURITE CIVILE

Les trois habitations situées à proximité de l'Inam prennent en compte le risque inondation en ayant implanté les pièces de vie à l'étage. L'habitation du moulin Baden à moins de 50 m de l'Inam est la plus exposée. On peut estimer un niveau d'eau d'environ 1,25 m au rez-de-jardin pour une crue centennal et l'habitation n'est plus accessible. L'habitation au nord de la RD 782 est accessible en permanence par la RD et le rez-de-jardin (non habitable) est peu inondé, seulement 30 cm d'eau pour une crue centennale.

Bien que dans le périmètre d'inondation probable du PAPI, la troisième habitation ne semble pas inondable, comme l'indique l'AZI du CETE de l'Ouest. Le niveau du rez-de-jardin est environ 50 cm au-dessus de la cote de crue centennale. Le propriétaire a d'ailleurs aménagé le garage en pièce de vie.



Carte 23 : Analyse des crues de l'Inam à Moulin Baden

X.1.4. ASPECT QUALITATIF

X.1.4.1. OBJECTIFS DE QUALITE

SOURCE : LA NOTION DE BON ETAT : EAUX DE SURFACE © AFB, D'APRES L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines.

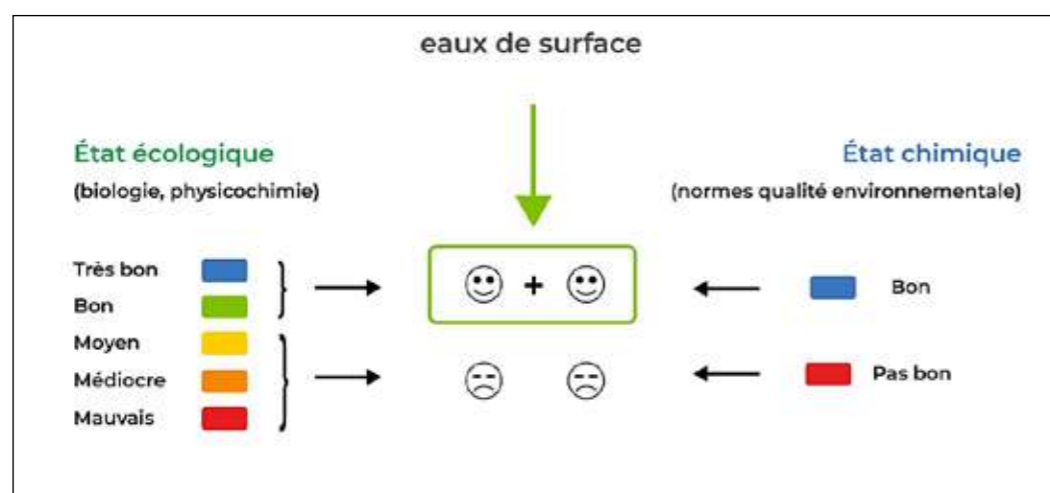
La DCE définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

L'état **écologique** d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse de d'eau (par exemple : petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse...), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

L'état **chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect).

41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE)

Figure 10 : La notion de bon état : eaux de surface



Les objectifs de qualité définis par le SDAGE pour la masse d'eau au droit du fuseau d'étude sont le **Bon état global pour 2015**. Le Plan de Gestion et d'Aménagement Durable (PGAD) du SAGE précise qu'un objectif de non-dégradation doit également être respecté, en particulier pour les masses d'eau en très bon état.

Tableau 21 : Objectifs de qualité des masses d'eau superficielle

Masse d'eau	Objectif global	Objectif écologique	Objectif chimique
Masse d'eau FRGR0079 : « L'Ellé et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aer »	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état Non défini
Masse d'eau FRGR0090 : « L'Inam et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ellé »	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état Non défini

X.1.4.2. LE RESEAU DE MESURES ET LES DONNEES EXISTANTES

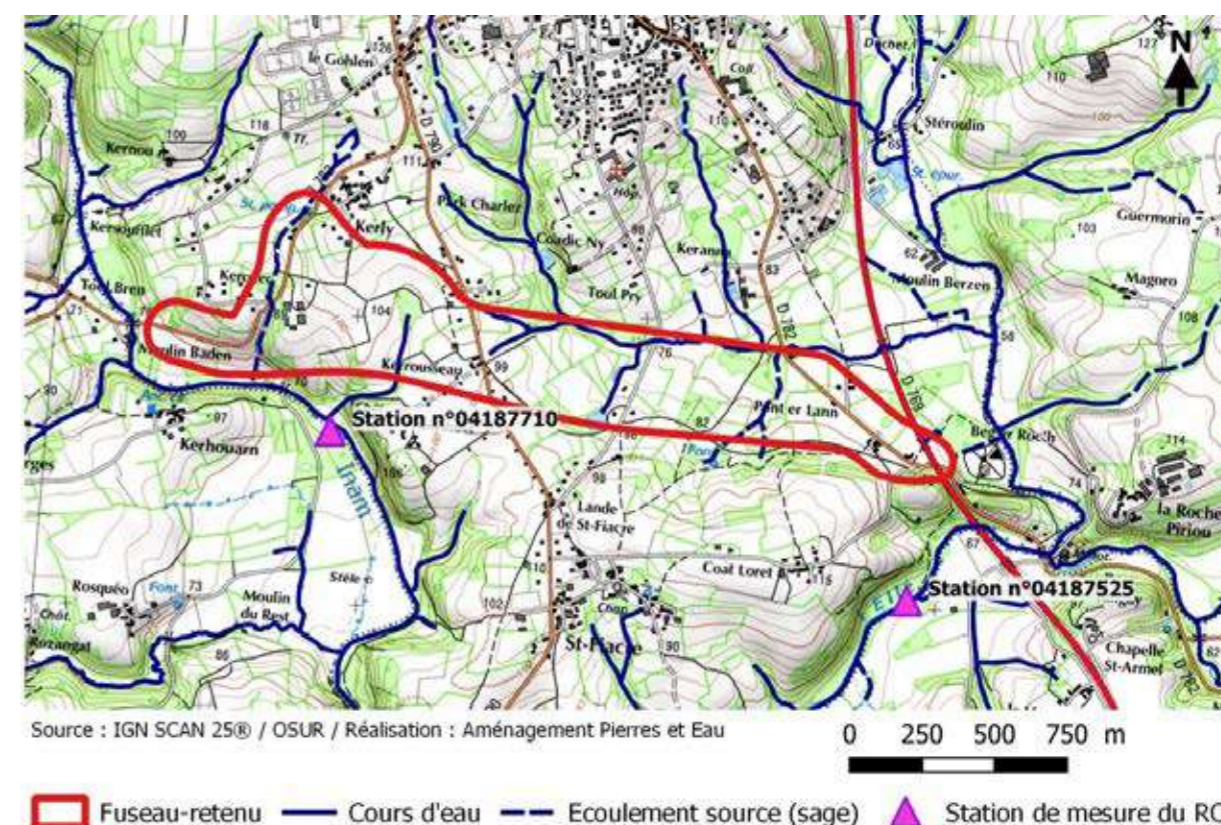
La qualité de la ressource en eau dans le Département du Morbihan est analysée grâce à un réseau de surveillance impliquant différents partenaires : Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS), Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et Département pour ce qui est de la qualité des eaux de surfaces.

Les cours d'eau de la zone d'étude ne font pas l'objet de suivi de la qualité des eaux. **Seul l'Ellé et l'Inam font l'objet d'un suivi.**

Les stations de mesures sont situées à proximité de l'aire d'étude :

- Station 04187525 – L'ELLÉ à Le Fauoët
- Station 04187710 – STER LAER ou INAM à Lanvégen

La carte ci-contre présente les points de suivi de la qualité des eaux à proximité de la zone d'étude



Carte 24 : Localisation des stations de mesures de la qualité des eaux

X.1.4.3. ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Source : Evolution 2007-2018 de l'état des cours d'eau, OSUR Agence de l'eau Loire Bretagne, Réalisation Aquascope

L'objectif du bon état écologique est atteint depuis 2009 pour l'Inam et 2013 pour l'Ellé.

Les déclassements en « État Moyen » ont été observés pour les années 2009 et 2013 pour l'Ellé et 2009 pour l'Inam.

Les paramètres déclassants sont uniquement physico-chimique.

Tableau 22 : Évolution de l'état écologique de 2007 à 2018

Année	L'ELLÉ à Le Faouët (Station : 04187525)				L'Inam à Lanvénege (Station : 04187710)			
	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique		Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique	
			Paramètres généraux	Polluants spécifiques			Paramètres généraux	Polluants spécifiques
2018	Bon	Bon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	Bon
2017	Bon	Bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon
2016	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	
2015	Bon	Bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon
2014	Bon	Bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon
2013	Moyen	Bon	Moyen		Bon	Très bon	Bon	Bon
2012	Bon	Bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon
2011	Bon	Bon	Bon		Bon	Bon	Bon	Bon
2010	Bon	Bon	Bon		Bon	Bon	Bon	
2009	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Très bon	Bon	Moyen
2008	Bon	Bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon
2007	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

ÉTAT BIOLOGIQUE

L'évolution de l'état biologique de l'Inam et de l'Ellé est présentée dans le tableau ci-après. On notera que l'état biologique est bon à très bon pour l'Ellé et généralement très bon pour l'Inam.

ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique est globalement bonne à très bonne. On note des déclassements pour les années 2009 et 2013 pour l'Ellé et 2009 pour l'Inam.

Les paramètres déclassants sont notamment de la demande chimique en oxygène (COD), la température et les teneurs en Arsenic et en Zinc.

Remarque : Entre la grille DCE et le SEQ-EAU, le seuil entre le très bon et le bon a été modifié pour les nitrites et le plus grand changement concerne les nitrates, le déclassement entre bon état et pas bon se situe à 50 mg/L au lieu de 10 m/L dans le SEQ-EAU. Avec la grille du SEQ-EAU, la qualité Nitrates est moyenne pour l'Ellé et médiocre pour l'Inam.

Tableau 23 : Évolution de l'état biologique de 2007 à 2018

Année	L'ELLÉ à Le Faouët (Station : 04187525)				L'Inam à Lanvénege (Station : 04187710)			
	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes	Diatomées	Invertébrés	Poissons	Macrophytes
2018	Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Bon	
2017	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon
2016	Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	
2015	Bon	Très bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
2014	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	
2013	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
2012	Bon	Très bon		Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	
2011	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon
2010	Bon	Très bon		Bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon
2009	Bon	Très bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon		
2008	Très bon	Très bon	Bon		Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
2007		Très bon	Bon	Bon		Très bon	Bon	Très bon

Tableau 24 : Évolution de l'état physico-chimique de 2007 à 2018

Année	L'ELLÉ à Le Faouët (Station : 04187525)						L'Inam à Lanvénege (Station : 04187710)					
	PARAMETRES GENERAUX				POLLUANTS SPECIFIQUES		PARAMETRES GENERAUX				POLLUANTS SPECIFIQUES	
	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Synthétique	Non synthétique	Bilan O2	Température	Nutriments	Acidification	Synthétique	Non synthétique
2018	Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Très bon	Bon
2017	Très bon	Très bon	Bon	Très bon			Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Bon
2016	Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon	Bon	Très bon		
2015	Très bon	Très bon	Bon	Très bon			Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Bon
2014	Très bon	Très bon	Bon	Très bon			Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	
2013	Très bon	Moyen	Bon	Bon			Très bon	Très bon	Bon	Bon		
2012	Très bon	Très bon	Bon	Très bon			Très bon	Très bon	Bon	Très bon		
2011	Bon	Très bon	Bon	Très bon			Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	
2010	Bon	Très bon	Bon	Très bon			Bon	Très bon	Bon	Très bon		
2009	Bon	Très bon	Bon	Très bon		Moyen	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Moyen
2008	Très bon	Très bon	Bon	Très bon			Très bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	
2007	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon		Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon	

X.1.4.4. ETAT CHIMIQUE

L'état chimique est évalué sur la base des 37 substances, hors ubiquistes, listées dans l'arrêté du 17 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance des eaux. Les résultats ne sont présentés que pour les stations RCS.

Les données relevées sur les stations de l'Ellé à Le Faouët et l'Inam à Lanvénegen sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Evolution de l'état chimique de 2015 à 2018

Année	L'ELLÉ à Le Faouët (Station : 04187525)		L'Inam à Lanvénegen (Station : 04187710)	
	Concentration moyenne	Concentration maximale	Concentration moyenne	Concentration maximale
2018	Bon	Bon	Bon	Bon
2017			Bon	Bon
2016	Bon	Bon		
2015			Bon	Bon

Pour l'état chimique : la liste identifie 33 substances prioritaires dont trois pesticides analysés par le SMEIL : l'atrazine, le diuron et l'isoproturon. En moyenne annuelle comme en concentration maximale mesurée, les normes de qualité environnementale (NQE) sont respectées toutes les années de suivi (lorsque la moyenne annuelle était calculable).

X.1.4.5. PEUPEMENT PISCICOLE

Source : SAGE Ellé-Isole-Laita - Actualisation de l'état des lieux – validée par la CLE le 27/03/2018

LES ESPECES PISCICOLES MIGRATRICES

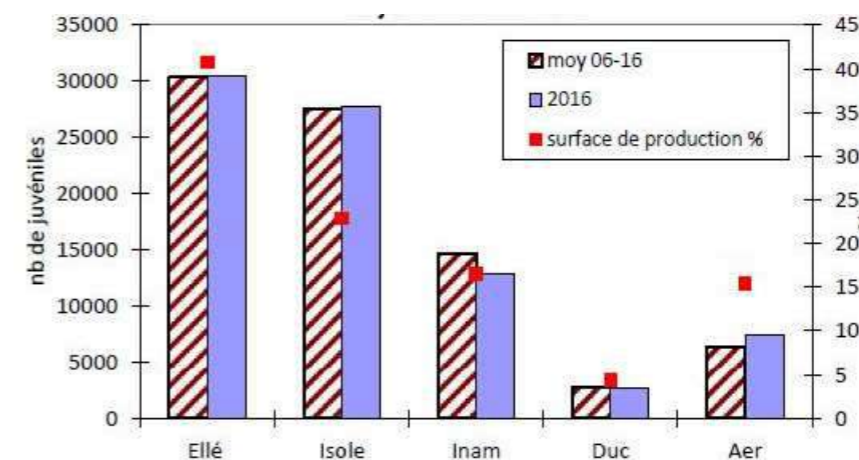
Les principales espèces de poissons migrateurs font l'objet de suivis réguliers menés par les FDPMA dans le cadre d'un plan de gestion (PLAGEPOMI 2013-2017) porté par Bretagne Grands Migrateurs. Les données d'inventaire des frayères pour le Saumon atlantique et la Lamproie marine sont également disponibles entre 1991 et 2013 sur les principaux cours d'eau via les relevés du Conseil Supérieur de la Pêche poursuivis par l'AFB.

Trois espèces piscicoles migratrices d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la « Rivière Ellé » en site Natura 2000 : Saumon atlantique, Grande alose et Lamproie marine en plus de la Lamproie de Planer et du Chabot.

Le Saumon atlantique : le bassin versant Ellé-Isole-Laita est le contributeur principal de Bretagne en termes d'effectifs de saumon atlantique avec 22,49 % du total régional. Les sous-bassins versants de l'Ellé et de l'Isole ont la plus importante production de juvéniles du territoire. (Cf. Tableau 26)

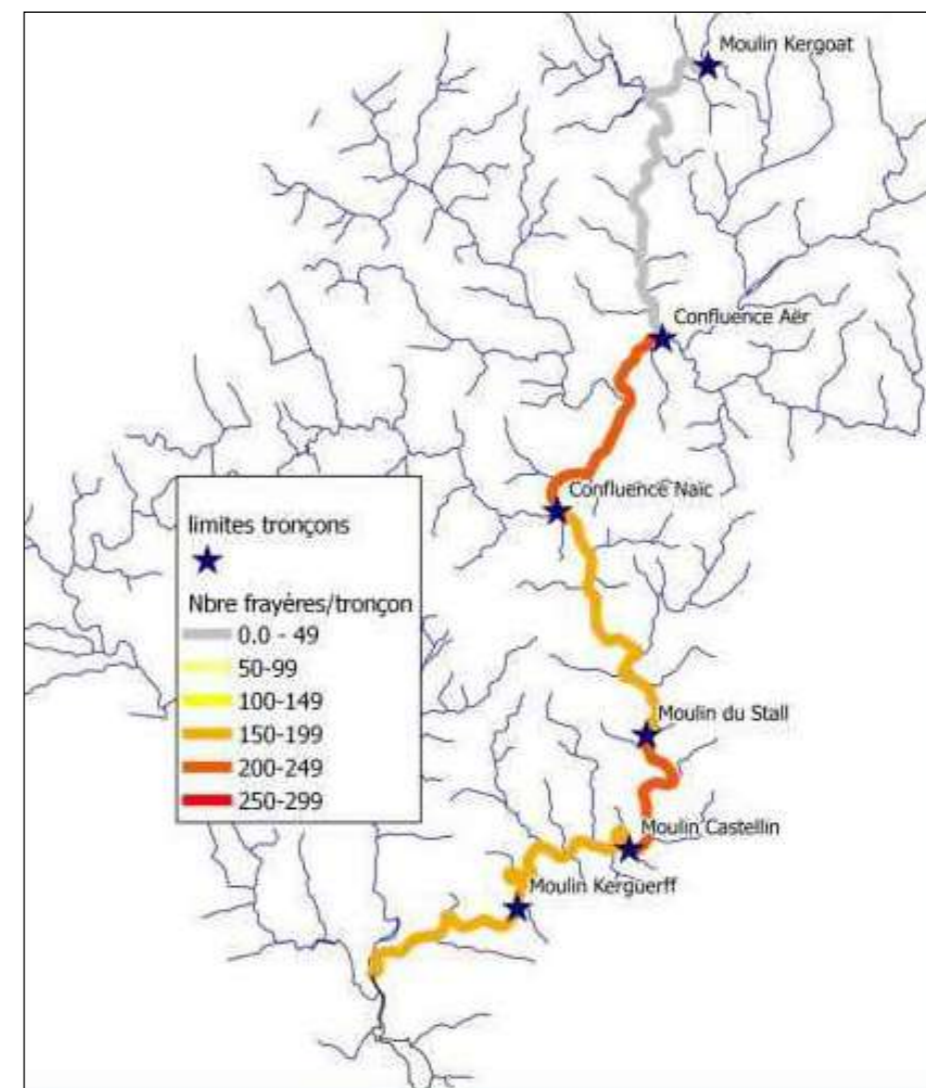
La Lamproie marine fait l'objet d'un suivi annuel par l'intermédiaire du recensement de ses zones de frai. Sur l'Ellé, le suivi n'est effectué que depuis 2015 sur six tronçons allant de Moulin Kergoat à Priziac jusqu'à la confluence avec l'Isole à Quimperlé. L'évolution entre 2015 et 2016 montre une baisse du nombre de frayères recensées sur tous les tronçons. On notera que le tronçon de Le Faouët dispose d'un nombre de frayères élevé (200 à 249). (Cf. Carte 25 : Nombre de frayères de lamproie marine par tronçon sur le cours principal de l'Ellé.

Tableau 26 : Contribution de l'Ellé et des affluents à la production de saumons juvéniles du bassin



Source : Fédération de Pêche du Morbihan / SAGE Ellé-Isole-Laita

Carte 25 : Nombre de frayères de lamproie marine par tronçon sur le cours principal de l'Ellé



Source : Fédération de Pêche du Morbihan / SAGE Ellé-Isole-Laita

L'Anguille européenne fait l'objet d'un suivi tous les trois ans par pêche électrique afin d'établir les indices d'abondance. Elles traduisent les bonnes conditions de circulation de l'espèce sur le bassin avec une colonisation des deux tiers des cours d'eau. (Cf. Carte 26)

La Grande alose : des données ONEMA de 2011 font état de la présence régulière de l'espèce dans l'estuaire de la Laita et jusqu'à la confluence entre l'Ellé et l'Isole où des sites de fraies sont observés. Les aloses n'ayant pas d'aptitude au saut, elles ne sont pas capables de franchir les obstacles aménagés sur les axes de migration vers les frayères. On sait donc qu'en amont des obstacles, l'espèce ne sera pas présente. C'est le cas au niveau du seuil des Goreds sur l'Ellé alors même que les habitats favorables à l'espèce sont présents en amont. (Cf. Carte 27)

Les autres espèces piscicoles : le peuplement piscicole est caractéristique des cours d'eau salmonicoles de 1ère catégorie, avec le cortège des espèces d'accompagnement. Une vingtaine d'espèces de poissons sont recensés dans les cours d'eau du territoire, dont quatre espèces dominantes et représentant 75% des effectifs : le vairon, la loche franche, le chabot et le saumon atlantique, d'après la compilation des données de l'observatoire de l'eau entre 1990 et 2015. Cette proportion varie peu d'une année sur l'autre ces dix dernières années.

SUIVI DU PEUPEMENT PISCICOLE (PECHES ELECTRIQUES)

Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne.

L'Agence française pour la Biodiversité (AFB) réalise depuis les années 1980 des pêches électriques sur les cours d'eau du Morbihan. Les jeux de données permettent de réaliser une analyse des peuplements piscicoles (densité nb individus / 10ha), par station et par espèce. Les tableaux suivants montrent les résultats des des pêches électriques sur l'Ellé et l'Inam de 2007 à 2018.

Tableau 27 : Résultats des pêches électriques sur l'Ellé de 2007 à 2018 (densité nb individus / 10ha)

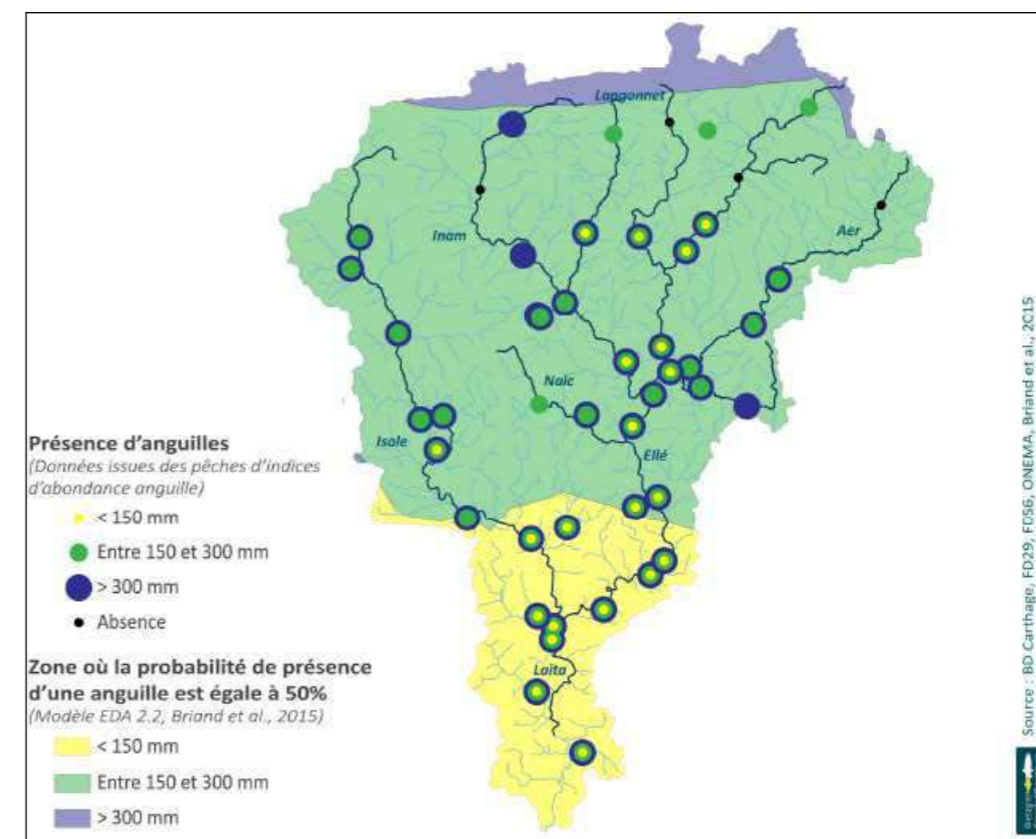
L'ELLÉ à Le Faouët	2007	2008	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Anguille européenne	11	9	28	17	13	3	15	11	11	2
Chabot	12	38	5	17	22	3	19	27	13	3
Gardon	8	3	5	25			2	3	1	
Goujon	21	7	11	3	2		1			
Lamproie de Planer	21	17	26	31	51	30	34	32	24	40
Lamproie marine		3	1	3	7		3	1		
Loche franche	38	38	45	164	76	22	63	223	170	62
Perche	2		2			1				
Saumon atlantique	15	21	32	53	40	19	37	19	38	6
Truite (mer, commune, d'Europe)	14	15	16	13	10	4	10	16	8	5
Vairon	125	58	252	245	500	286	186	341	536	180

Tableau 28 : Résultats des pêches électriques de l'Inam de 2007 à 2018 (densité nb individus / 10ha)

L'INAM à Lanvégen	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Anguille européenne	9	17	26	19		6	6	3	8	7	6	3
Chabot	16	41	36	121	44	32	21	67	58	50	37	23
Lamproie de Planer	8	21	13	26	11	17	45	28	17	17	6	30
Loche franche	9	14	24	18	14	31	14	15	12	18	13	26
Saumon atlantique	20	22	45	61	54	29	31	30	59	29	30	17

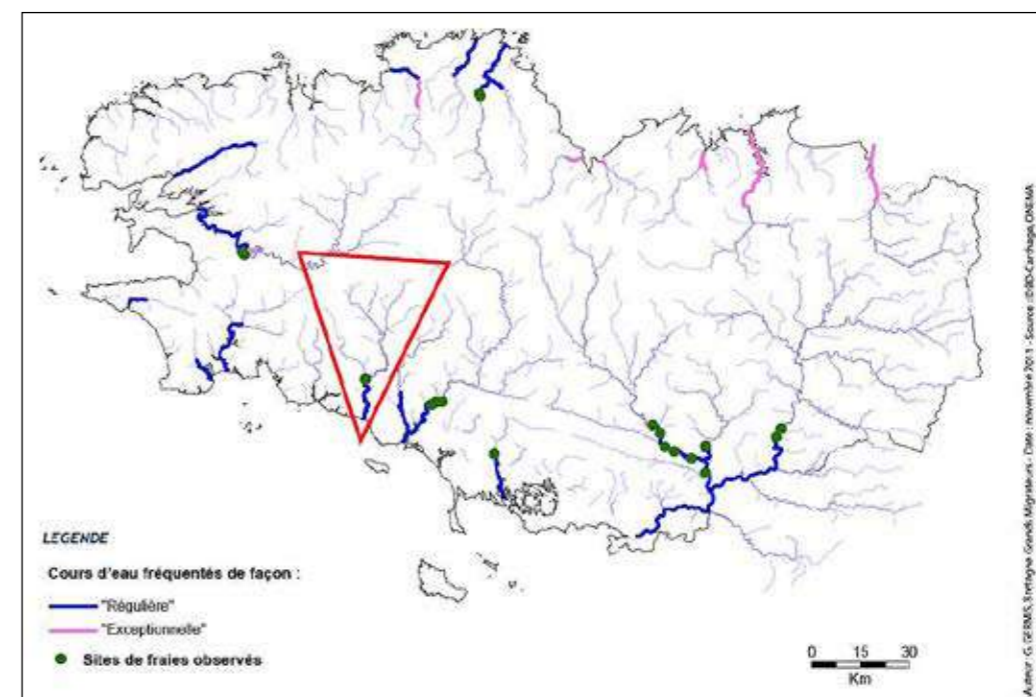
Truite (mer, commune, d'Europe)	31	35	74	45	36	26	35	17	26	19	21	12
Vairon	22	14	57	108	79	96	95	64	87	49	37	25

Carte 26 : Présence d'anguilles sur le bassin versant Ellé-Isole-Laita



Source : Bretagne Grands Migrateurs / SAGE Ellé-Isole-Laita

Carte 27 : Présence de la grande alose en Bretagne



Source : Bretagne Grands Migrateurs / SAGE Ellé-Isole-Laita

X.2. ZONES HUMIDES

Source : Etude de Pierre et eau.

X.2.1. DEFINITION

La définition qui est donnée d'une zone humide, au sens de la loi sur l'eau n°92-3 du janvier 1992 correspond à "des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire". La loi vise à préserver et protéger les écosystèmes aquatiques et des zones humides, afin de contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

X.2.2. REGLEMENTATION

La préservation et la gestion durable des zones humides s'inscrivent dans le cadre des politiques européennes de gestion durable des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité (directive-cadre 2000/60/CE sur l'eau, réseau « Natura 2000 » issu des directives 92/43/CEE « habitats » et 79/409 /CEE « Oiseaux », notamment). La mise en œuvre au niveau national de ces deux directives doit se traduire par la recherche d'un développement équilibré des territoires.

L'article L. 211-1 du code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il vise en particulier la préservation des zones humides, dont il donne la définition en droit français.

X.2.3. ROLE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides présentent de nombreuses fonctions comme la prévention du risque d'inondation et l'épuration des eaux. La figure ci-après reprend les principales fonctions des zones humides et les conséquences de leur destruction.

Tableau 29 : Fonctions et valeurs des zones humides, effets des destructions et dégradations

Fonctions et valeurs	Effets des destructions et dégradations
Action tampon vis-à-vis des crues, régulation du débit des cours d'eau	Inondations plus fréquentes et plus importantes
Stockage des eaux et recharge des nappes phréatiques	Sécheresse plus fréquente et sévère
Stockage, élimination, transformation des nutriments (azote et phosphore), épuration des eaux polluées	Dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des taux de pollution
Zones d'habitat, d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces	Disparition de certaines espèces, diminution de la diversité écologique
Loisirs	Perte de zones de détente (promenade, valeur pédagogique...)
Valeurs paysagère, patrimoniale, esthétique	Destruction de biens communs

X.2.4. CRITERES DE CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement sert de référence vis-à-vis des zones humides.

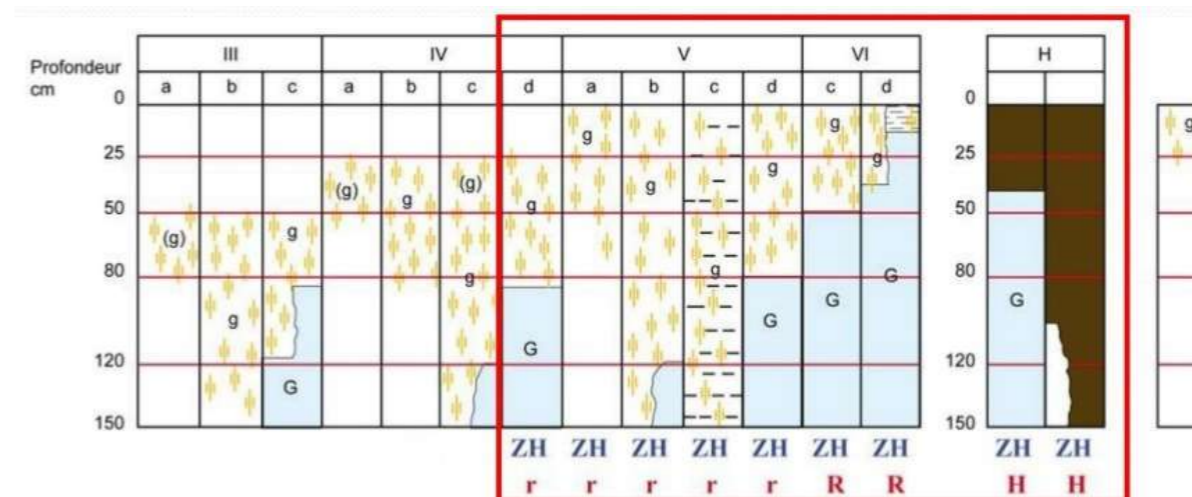
Au sens de l'arrêté précité, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1. Les sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques donnés ci-dessous :

- tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié
- tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA

- Aux autres sols caractérisés par :

- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 11 : Classement des sols en fonction des caractères hydromorphiques (D'après GEPPA, 1981)

2. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 de l'arrêté du 1er octobre 2009.

Pour l'étude du sol, la méthode précise utilisée est celle décrite à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. Elle vise principalement à déterminer les profondeurs d'apparition des traits réductiques ou rédoxiques des différents types de sols rencontrés sur la zone d'étude. La morphologie des sols est ensuite rapprochée du tableau du GEPPA 1981 (Classes d'Hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée).

X.2.5. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

X.2.5.1. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES EN REGION BRETAGNE

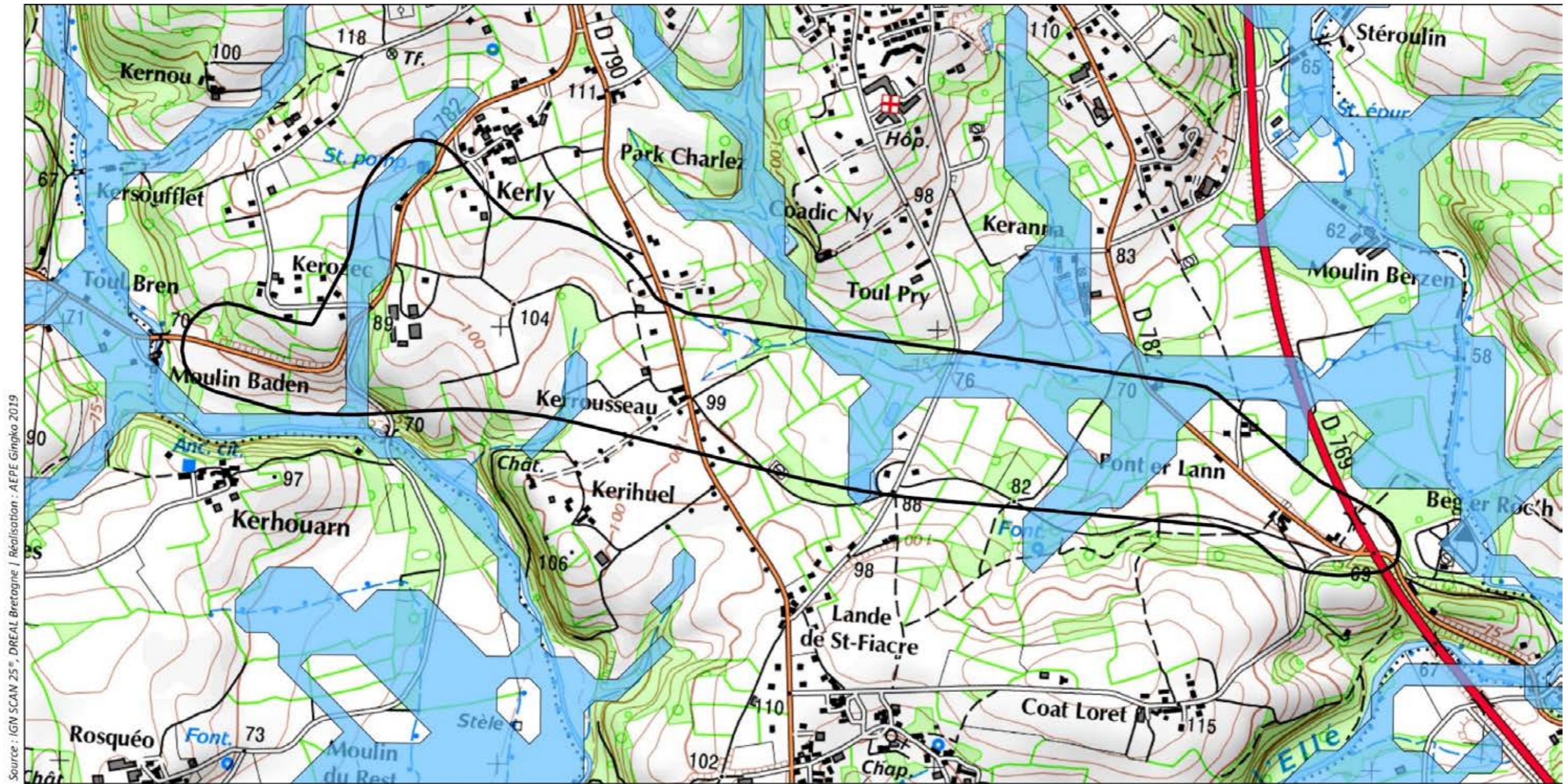
Grâce à la prélocalisation des zones humides de la DREAL Bretagne, un premier aperçu de la localisation des zones humides est disponible (carte page suivante).

Cette prélocalisation est réalisée en suivant une méthode précise qui présente plusieurs étapes :

- Une collecte/synthèse des prélocalisations et des inventaires « acteurs ». Les « acteurs » sont ceux qui réalisent les inventaires des zones humides à l'échelle des bassins versants.
- Une collecte/synthèse des protections réglementaires, des « porter à connaissance » et des autres inventaires nationaux.
- Une analyse topographique et des traitements spatiaux sur le réseau hydrographique.
- Une synthèse des données et une représentation cartographique.

X.2.5.2. ZONES HUMIDES IDENTIFIEES DU BASSIN VERSANT, DE LA COMMUNE OU DE L'INTERCOMMUNALITE

Par ailleurs, les zones humides ont été identifiées en 2012 sur la commune de Le Faouët. Sur l'aire d'étude immédiate, de nombreuses zones humides sont identifiées (carte pages suivantes).



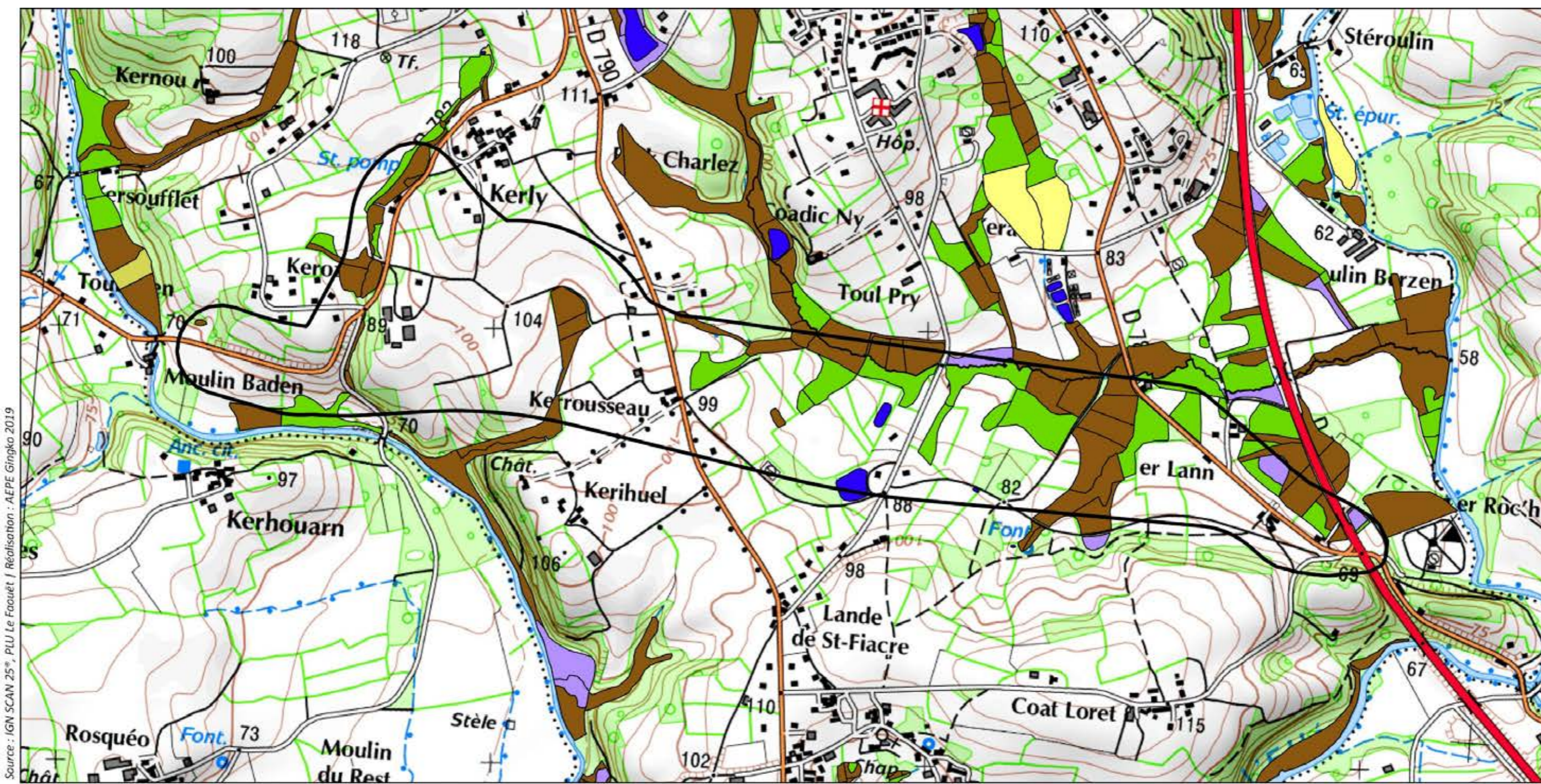
Source : IGN SCAN 25°, DREAL Bretagne | Réalisation : AEPE Gingko 2019



La prélocalisation des zones humides

- Aire d'étude immédiate
- Prélocalisation des zones humides de Bretagne

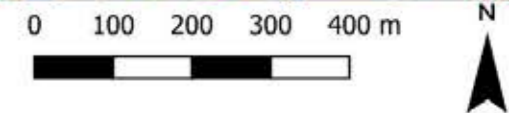
Carte 28 : La prélocalisation des zones humides (source : DREAL Bretagne)



Source : IGN SCAN 25°, PLU Le Faouët / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Les zones humides identifiées dans l'aire d'étude immédiate



- | | | | | |
|---|---------------------------------|-----------------|-------------------------|--------|
| Aire d'étude immédiate | Bois marécageux | Marais tourbeux | Plantations | Autres |
| Types de zones humides identifiées | Etang mares et bordures humides | Mégaphorbiaies | Prairies | |
| Bois | Landes | Peupleraies | Zones humides dégradées | |

Carte 29 : Les zones humides identifiées dans l'aire d'étude immédiate (source : PLU Le Faouët, 2012)

X.2.6. APPLICATION AU SITE DU PROJET

Les investigations phytosociologiques ont été réalisées par AEPE Gingko (Cf. Partie sur le milieu naturel). D'après les relevés floristiques effectués, plusieurs habitats sont, en totalité ou en partie, considérés comme zones humides. Les zones humides floristiques sont assez présentes au sein de l'aire d'étude immédiate.

Les principales espèces indicatrices sont :

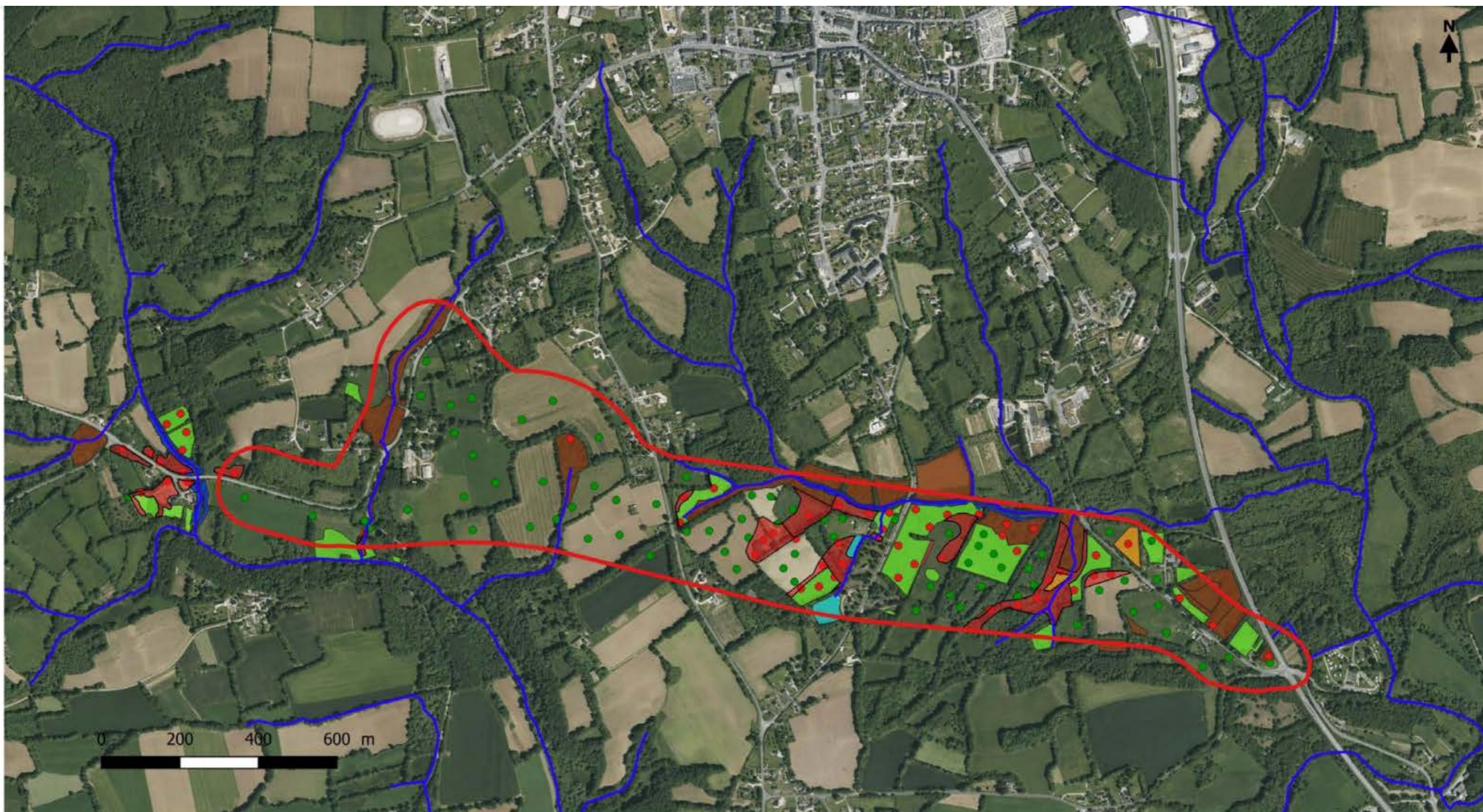
- le Jonc diffus (*Juncus effusus*),
- le Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*),
- la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*),
- la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*),
- la Silène fleur de Coucou (*Lychnis flos-cuculi*),
- la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*),
- le Cirse des marais (*Cirsium palustre*),
- l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*),
- le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*).

L'étude pédologique (sondages des sols) réalisée sur le site a permis de localiser les zones humides ne présentant pas de végétation caractéristique des zones humides au sens des annexes 2.1 et 2.2 de l'arrêté du 1er octobre 2009.

La carte ci-après fait la synthèse des zones humides inventoriées.

Au-delà des 22,69 ha de zones humides identifiées sur le critère floristique dans le fuseau d'étude, une surface complémentaire de 6,5 ha de zones humides a été identifiée sur le seul critère pédologique. Avec une surface totale 29,19ha, les zones humides du site représentent un enjeu de conservation fort.

Source : RGE BD ORTHO® - PLU / Réalisation : Aménagement Pierres et Eau



- | | | |
|------------------------|--------------------|----------------|
| Fuseau-retenu | Sol de zone humide | ZH pédologique |
| Cours d'eau (DDTM2020) | Sol sain | |

- | | | |
|------------|----------------|------------|
| Boisements | Haies | Prairies |
| Etangs | Landes/friches | Ripisylves |

Carte 30 : Inventaire des zones humides floristiques et pédologiques

X.3. EAUX SOUTERRAINES

X.3.1. HYDROGEOLOGIQUE

X.3.1.1. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Source : BRGM ; Atlas de l'environnement du Morbihan

Seules les formations du socle présentent un intérêt hydrogéologique. Elles sont composées soit de roches métamorphiques (micaschistes, gneiss, métarhyolites, etc.), soit de roches plutoniques (granites, diorites, etc.). Dans les roches dures du socle, sans porosité d'interstices, les eaux souterraines circulent à la faveur de cassures et de fractures.

Les sous-sols constitués de terrains anciens agencés de façon complexe, comme celui du Morbihan, ne permettent pas le stockage de l'eau sous la forme de vastes nappes phréatiques classiquement décrites dans les régions à sous-sol sédimentaire (bassin parisien par exemple).

Dans le Morbihan, les eaux de pluie s'écoulent superficiellement en alimentant le réseau hydrographique mais s'infiltrent aussi pour partie dans les roches. Elles y demeurent piégées en formant, au sein de réseaux de fracturation, des réserves plus ou moins importantes et irrégulières selon le degré d'altération des roches.

Le socle géologique du Morbihan est donc faiblement aquifère dans son ensemble ; cependant, la ressource en eau souterraine est très compartimentée et peut, localement, s'avérer abondante.

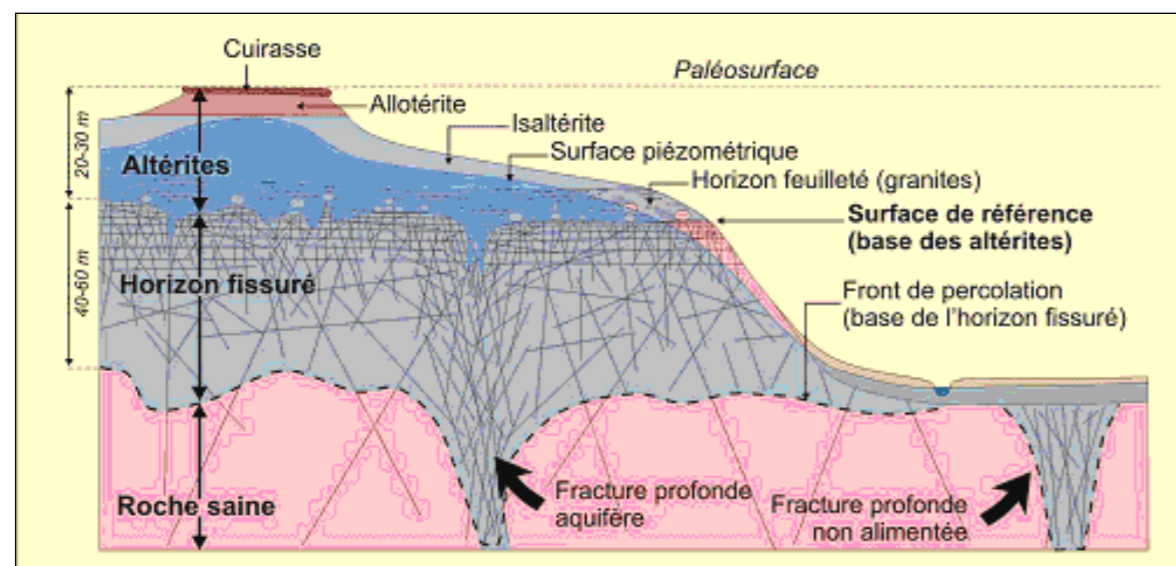


Figure 12 : Schéma conceptuel d'un aquifère de socle

En règle générale, les eaux sont peu minéralisées (conductivité inférieure à 500 $\mu\text{s}/\text{cm}$), douces, légèrement acides et agressives, contenant très fréquemment du fer (et du manganèse) à teneur élevée (supérieure à 1,0 mg/l) ainsi que des nitrates (des valeurs supérieures à 50 mg/l ne sont pas rares).

X.3.1.2. CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le territoire de la feuille de Plouay est essentiellement constitué de terrains magmatiques et métamorphiques anciens, dits de socle.

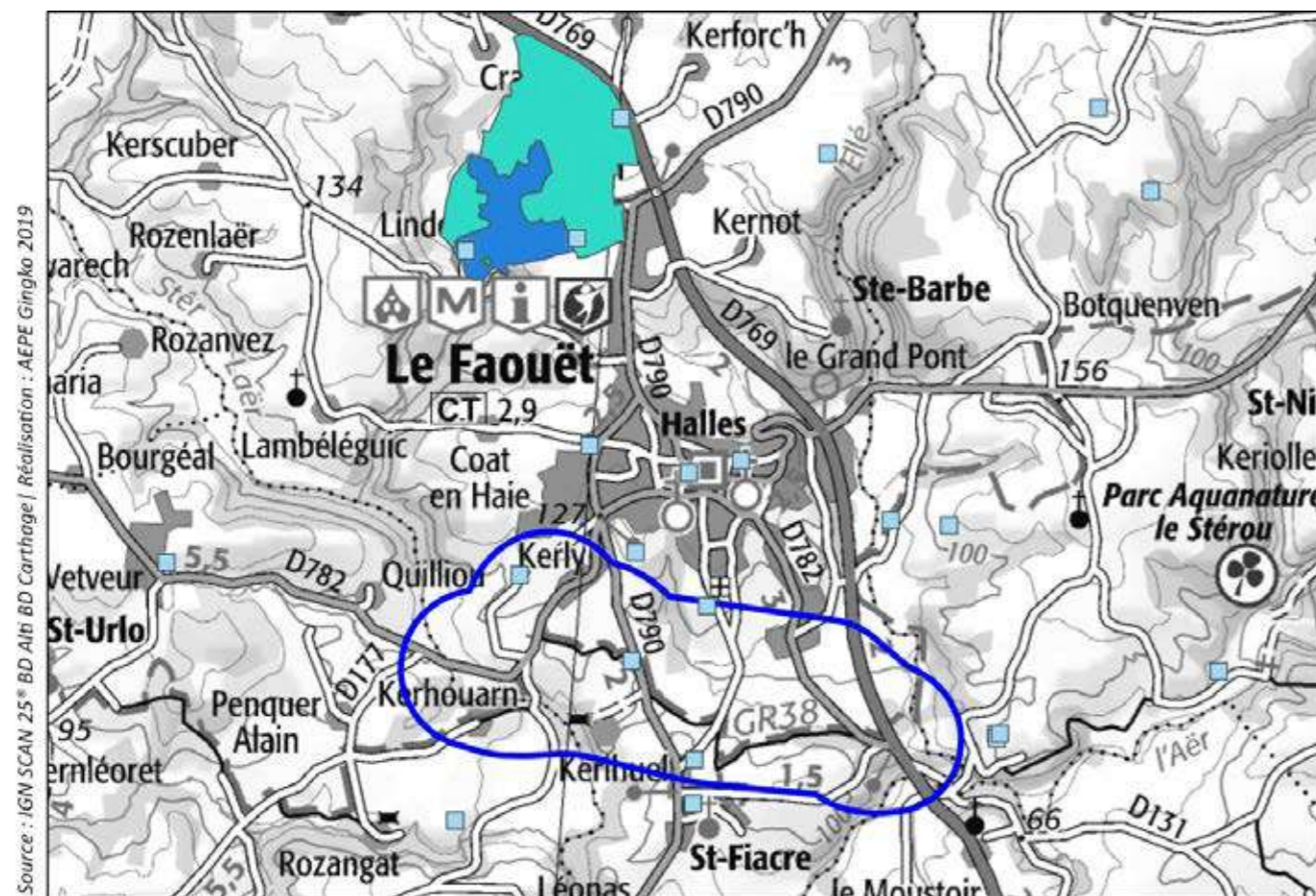
Dans ce contexte géologique, la présence d'eaux souterraines exploitables est liée à la présence de vides développés par l'altération et/ou la fracturation. Les altérites dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs dizaines de mètres, constituent l'horizon supérieur. Elles se caractérisent par une forte porosité et une faible perméabilité ; elles jouent un rôle capacitif et alimentent l'horizon sous-jacent par drainage ;

Du fait de l'érosion qui a décapé la couche d'altération et à l'exception des nappes d'accompagnement des cours d'eau, les aquifères du secteur étudié correspondent donc à des réservoirs fissurés ; de plus ces derniers sont potentiellement compartimentés par le développement d'argiles au sein des fissures et des fractures.

En domaine de socle, la productivité des aquifères est donc étroitement liée à l'épaisseur des altérites noyées et au degré de fracturation des niveaux sous-jacents ; toutefois, en règle générale, elle n'atteint pas, celle observée au sein des aquifères poreux ou karstiques.

Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Le périmètre de protection de captage d'eau potable le plus proche est le captage de Lindorum situé, à plus de 1,7 km au nord de l'aire d'étude rapprochée, au nord du bourg de Le Faouët.



Source : IGN SCAN 25® BD Alti BD Carthage | Réalisation : AEPE Gingko 2019



Forages recensés



- Aire d'étude rapprochée
- Protection de captage d'eau potable**
- Protection éloignée
- Protection rapprochée
- Protection immédiate
- Référentiel points d'eau

Carte 31 : Localisation des forages proches du périmètre d'étude et périmètres de protection de captage

X.3.1.3. FORAGES

SOURCE : BRGM

Il est recensé plusieurs forages sur le secteur, celui situé au sein de l'aire d'étude immédiate est un forage de 30 m de profondeur, mais ne comporte pas d'information concernant le niveau d'eau (objet de la recherche : géothermie).

X.3.1.4. SOURCE ET RESURGENCES

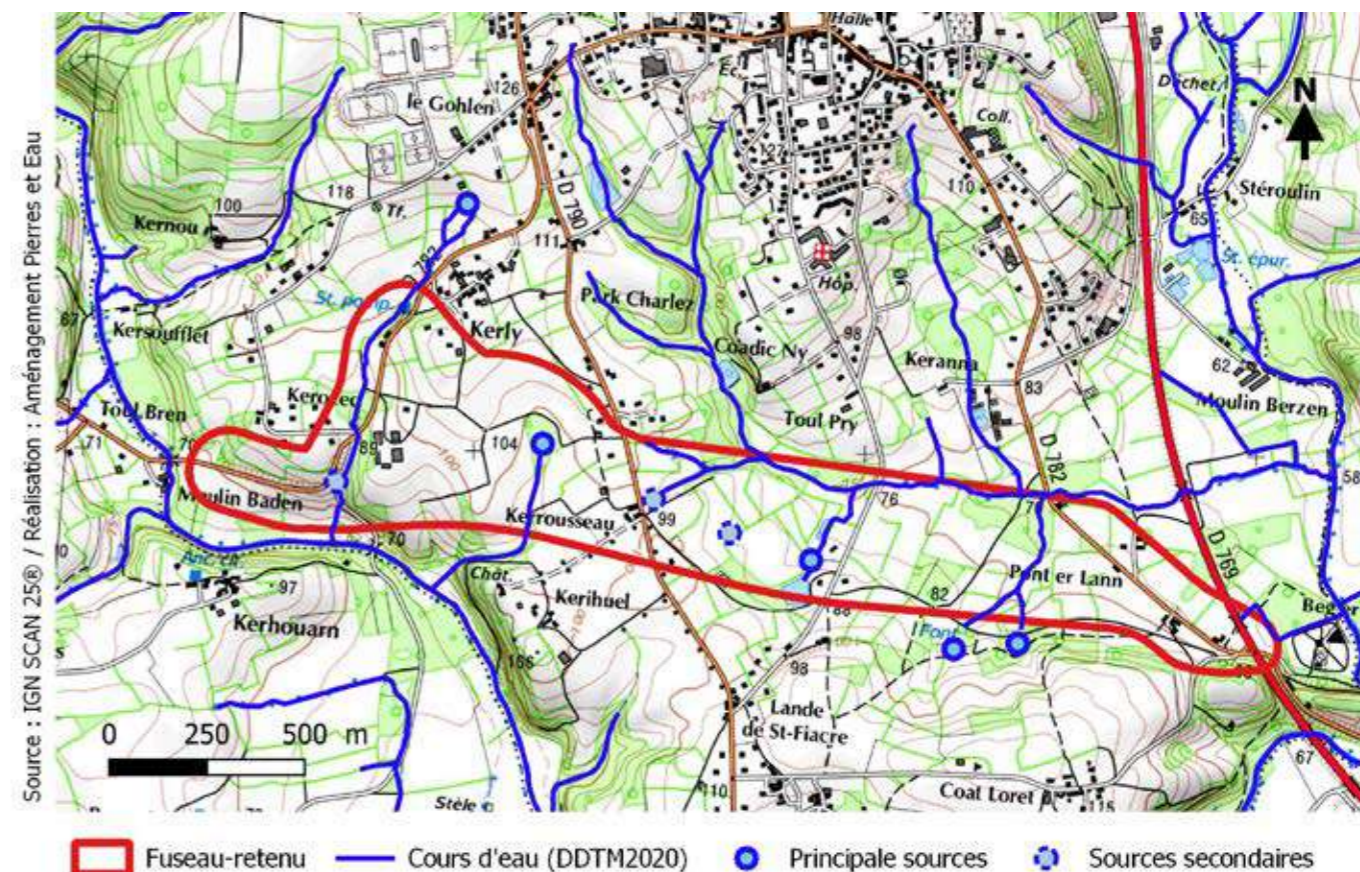
Source : Carte IGN Scan 25 / inventaire de terrain Aménagement Pierres et Eau

Plusieurs petits écoulements prennent leur source sur la zone d'étude ou en périphérie.

On notera notamment d'Ouest en Est :

- La source au Nord du hameau de Kerly, à l'origine de l'écoulement longeant la RD 782 jusqu'à l'Inam, bassin versant n°3 ;
- La source de l'écoulement du bassin versant n°4, localisée dans le bois humide au Nord-Est de Kerousseau ;
- Un écoulement débutant en aval d'un étang sur le bassin versant n°8.
- Deux sources, dont une fontaine, localisées dans les bois humides du bassin n°12

Carte 32 : Localisation des principales sources



Source : IGN SCAN 25® / Réalisation : Aménagement Pierres et Eau

- Fuseau-retenu
- Cours d'eau (DDTM2020)
- Principale sources
- Sources secondaires

X.3.2. MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta

Le territoire du SAGE Ellé-Isole-Laïta compte une masse d'eau souterraine : Masse d'eau FRGG006 « Laïta ».

X.3.2.1. OBJECTIF DE QUALITE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

L'objectif fixé par le Sdage Loire-Bretagne pour la masse d'eau souterraine du bassin versant de la Laïta (Code GG006) était le bon chimique pour 2015.

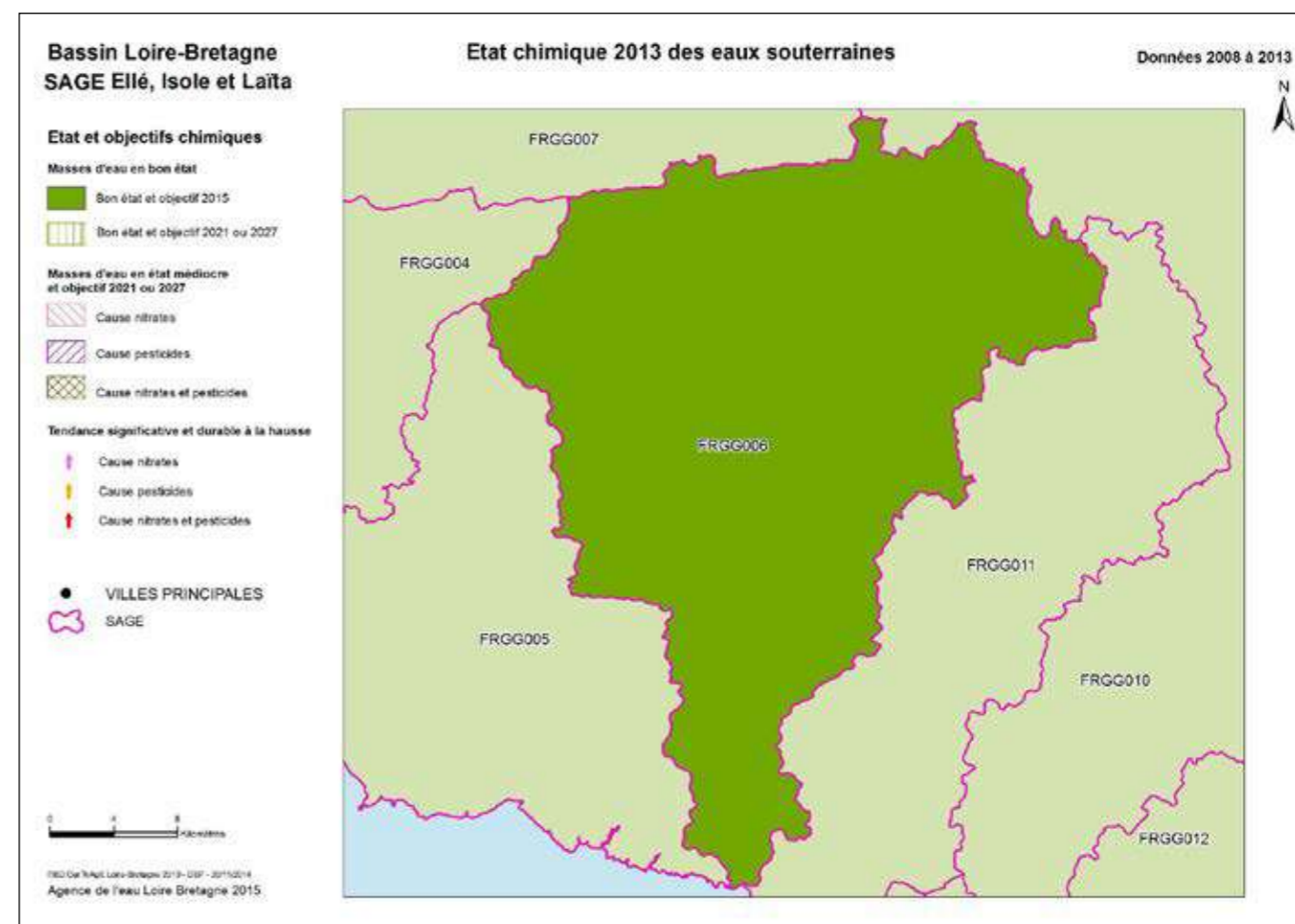
Cet objectif étant atteint, l'objectif fixé pour la période 2016-2021 est la conservation de ce bon état chimique.

X.3.2.2. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

La dernière évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraines à l'échelle Loire-Bretagne remonte à 2015. L'état chimique 2013 est estimé ici à partir des données issues des réseaux de mesures de 2008 à 2013.

L'état quantitatif des eaux souterraines a été actualisé par l'AELB en 2013 à partir des données historiques disponibles jusqu'en 2012. C'est cette évaluation, jugée suffisamment pertinente, qui est inscrite dans l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

L'unique masse d'eau souterraine du territoire est classée en bon état chimique en 2013 et en bon état quantitatif en 2012.



Carte 33 : Etat chimique des eaux souterraines

X.4. USAGES DE L'EAU

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta

X.4.1. EAU POTABLE

Cf. Carte 31 – page 80

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable représentent environ 36 % des prélèvements totaux du bassin versant, soit 4,4 millions de m³.

Le périmètre de protection de captage d'eau potable le plus proche est le captage de Lindorum situé, à plus de 1,7 km au nord de l'aire d'étude rapprochée, au nord du bourg de Le Faouët.

Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection au sein de l'aire d'étude rapprochée.

X.4.2. ACTIVITES DOMESTIQUES

Au total, 22 stations d'épuration sont dénombrées sur le territoire du bassin versant Isole-Ellé-Laïta, représentant une capacité de traitement de 116 686 Equivalent-Habitant (EH), avec en majorité un traitement par boues activées.

Sur le bassin versant amont de la zone d'étude, l'Inam compte 4 rejets de stations d'épuration (communes de Gourin, Roudouallec, Le Saint et Guiscriff), alors que l'Ellé en compte 2 avec notamment la station d'épuration de Le Faouët et de Languonnet.

Le rejet le plus importants sont constitué par la station d'épuration de Le Faouët (20600 EH en 2017) et Gourin (3400 EH en 2017).

Notons que la commune de Gourin utilise la station d'épuration industrielle de l'entreprise ARDO SA (25 000 EH) pour traiter ses effluents. Une station d'épuration communale de capacité 4700 EH est en cours de construction.

X.4.3. ACTIVITES INDUSTRIELLES

Les prélèvements pour l'industrie représentent environ 52 % des prélèvements totaux du bassin versant, soit 4,4 millions de m³.

PRELEVEMENTS

Sur la période 2012-2014, les prélèvements en propre liés aux activités industrielles sur le bassin versant Isole-Ellé-Laïta concernent 6,2 millions de m³ d'eau en moyenne par an. Les volumes prélevés ont fortement chuté entre 2008 et 2012. Plus des trois quarts des volumes sont prélevés dans les cours d'eau naturel et 81% au total sur eaux superficielles. Seulement 19% des volumes prélevés proviennent des nappes profondes.

Le secteur « papeterie » représente environ 80 % des volumes prélevés, et ceci essentiellement en eaux de surface.

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Sur le bassin versant amont de la zone d'étude, 2 entreprises disposent d'une station d'épuration autonome correspondant à une capacité de traitement de 175 000 EH maximum :

- Les vollailles de Keranna à Guiscriff, capacité de traitement 75 000 EH
- Ado SA à Gourin, capacité de traitement 100 000 EH

Deux entreprises de plus de 100 salariés sont raccordées à station d'épuration communale de Le Faouët : CADF et Monfort viandes.

On notera la présence d'une carrière de schistes à andalousite située à Glomel (Imerys Refractory Minerals), traitement à la chaux.

HYDROELECTRIQUE

Sur le territoire du SAGE du bassin versant Isole-Ellé-Laïta, sont recensées deux principales installations :

- Pont rouge sur l'Aër à Priziac : 600 KW avec un tronçon court circuité de 1,5 km ;
- La Boissière sur l'Isole à Scaër : puissance normale de 360 KW avec TCC d'environ 640 m.

Il existe six petites installations (inventaire issu de l'observatoire du Morbihan et du ROE), pas forcément en service mais pour lesquelles existent un référencement d'usage :

- Moulin Baden sur l'Inam (Le Faouët – Lanvénege) : 23 KW ;
- Moulin de Kerbiquet sur l'Inam (Gourin) ;
- Moulin de Kerivarc'h sur le Naic (Lanvénege) : 7 KW ;
- Moulin Trancher sur le Moulin du Duc (Gourin – Languonnet) ;
- Moulin du Duc sur le Moulin du Duc (Le Saint – Languonnet) ;
- Moulin de Kerfloc'h sur l'Ellé (Priziac) : puissance maximale nouvellement installée de 15 KW acté par arrêté préfectoral en 2016.

X.4.4. ACTIVITE AGRICOLE

Le bassin versant Isole-Ellé-Laïta compte environ 900 exploitations agricoles. Les exploitations du bassin amont de l'Ellé et du bassin versant de l'Inam sont en majorité tournées vers la polyculture élevage bovin.

L'activité agricole représente 12 % des prélèvements d'eau du bassin-versant (élevage et irrigation), soit 1,4 millions de m³ par an.

On notera la présence de 2 entreprises agro-alimentaires spécialisées dans la transformation de légumes pour la conserve (Conserverie Morbihannaise à Lanvénege et Ardo à Gourin) dont les besoins en eau sont importants (cultures irriguées).

X.4.5. PECHE

Les bassins versants de l'Ellé et de l'Inam ne sont pas concernés par la pêche professionnelle.

L'activité de pêche de loisirs est assez soutenue. Sur les dernières années, on compte environ 2 000 adhérents dans l'ensemble des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) du bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

Les rivières de l'Ellé et de l'Inam sont gérées 2 AAPPMA : l'Entente du Haut Ellé (506 adhérents en 2016) et l'AAPPMA de Gourin Ellé (151 adhérents en 2016). Les espèces particulièrement recherchées sont : la truite fario, le saumon, le vairon, le chabot et les carnassiers. Ces deux rivières sont réputées pour la pratique de la pêche à la mouche et au toc.

X.4.6. ACTIVITES NAUTIQUES

Les activités nautiques de loisir du bassin versant Isole-Ellé-Laïta se concentre principalement dans l'estuaire de la Laïta avec la pratique du canoë-kayak, du Stand up paddle et de la voile légère

La pratique du canoë-kayak d'eau vive s'effectue également sur l'Ellé, notamment sur le site des Roches du Diable.

Sur les bassins versants de l'Ellé et de l'Inam, la baignade s'effectue principalement en étang : Etang de Pontigou à Langonnet.

X.5. DOCUMENTS DE PLANIFICATION

X.5.1. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 adopté par le comité de bassin du 4 novembre 2015, approuvé par arrêté le 18 novembre 2015 et paru au journal officiel le 20 décembre 2015, définit les enjeux cruciaux de la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau pour les années à venir, avec comme objectif prioritaire l'atteinte du « bon état » pour 61 % des eaux en 2021. Les dispositions sont articulées suivant 14 chapitres :

- 1. repenser les aménagements des cours d'eau
- 2. réduire la pollution par les nitrates
- 3. réduire la pollution organique et bactériologique
- 4. maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- 5. maîtriser et réduire la pollution due aux substances dangereuses
- 6. protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- 7. maîtriser les prélèvements d'eau
- 8. préserver les zones humides
- 9. préserver la biodiversité aquatique
- 10. préserver le littoral
- 11. préserver les têtes de bassin versant
- 12. faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 13. mettre en place des outils réglementaires et financiers
- 14. informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Ces dispositions interpellent les responsables ou gestionnaires d'une collectivité, les commissions locales de l'eau, les agriculteurs, les industriels, les particuliers, l'état, l'agence de l'eau. Le projet devra être compatible avec les orientations des chapitres 1, 5, 7, 8 et 11 de ce document, avec une attention particulière sur les sous rubriques suivantes :

- 1C. Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques
- 3D. Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée
- 5B. Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives
- 7B. Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage
- 8A. Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- 8B. Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités
- 11A. Restaurer et préserver les têtes de bassin versant.

X.5.2. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Le projet de SAGE Ellé - Isole - Laita a été adopté par la Commission Locale de l'eau (CLE) le 7 mai 2009.

Les bassins versants Ellé-Isole-Laita ont été divisés en 8 sous-bassins versants. Ces sous-bassins sont associés aux principaux cours d'eau.

Bassin versant	Surface du bassin (km ²)
Ellé amont	102
Langonnet	52
Aër	128
Inam	215
Ellé aval	106
Isole amont	112
Isole aval	114
Laita	88

Source : BD CarThAgE AELB, 1996

Les cours d'eau principaux drainant le bassin versant sont L'Ellé et l'Isole, ils forment la Laita après leur confluence à Quimperlé.

Le territoire du SAGE couvre 917 km² et s'étale sur 38 communes. Les principaux enjeux sont les suivants :

- 1) La gestion quantitative de la ressource en eau
- 2) Les inondations et la gestion des crues
- 3) Les milieux aquatiques et les Zones Humides
- 4) La qualité des eaux
- 5) L'estuaire

Le projet devra être compatible avec l'ensemble des articles du règlement du SAGE, à savoir :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Article 1 : Règle concernant les objectifs de débit aux points nodaux
 - Article 2 : Règle relative à la révision des débits réservés
- Inondations
 - Article 3 : Règle relative à l'urbanisation en zones inondables
- Milieux aquatiques et zones humides
 - Article 4 : Règles pour la gestion des cours d'eau
 - Article 5 : Protection des zones humides connues
 - Article 6 : Compenser la destruction de zones humides

Lorsque la destruction de zones humides ne peut être évitée pour des aménagements d'intérêt général (alimentation en eau potable, infrastructure de transport de grande ampleur, exploitation minière stratégique...), les mesures compensatoires venant en complément de la justification des projets devront correspondre, sur au moins le double de la surface détruite, de préférence à proximité du site impacté, dans le périmètre du SAGE. Ces mesures compensatoires correspondront à la restauration ou à la recréation d'anciennes zones humides ayant perdu totalement ou partiellement leurs caractères de zones humides, cela pour des fonctionnalités équivalentes.

Ces zones feront l'objet d'une acquisition foncière ou d'une convention de restauration/entretien avec le propriétaire ; seront entretenues sur le long terme selon des modes de gestion « conservatifs ». Cet article sera notamment applicable aux travaux, aménagements, opérations visés aux articles L. 214-1 et L. 511-1 du code de l'environnement.

- Article 7 : Création de plans d'eau
- Estuaire
 - Article 8 : Conformité des branchements d'eaux usées sur les communes littorales
 - Article 9 : Mise en conformité des points noirs de l'assainissement non collectif



Carte 34 : Délimitation du bassin versant de l'Ellé

X.5.3. PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est porté par le Syndicat Mixte (SMEIL)

Un PAPI est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui vise la mise en œuvre d'actions à travers une politique globale à l'échelle d'un bassin de risque, en mobilisant l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation et des moyens financiers disponibles.

Le cahier des charges réglementaire des PAPI s'articule autour de 7 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le dossier PAPI a été labélisé par le Comité de Bassin Loire-Bretagne en mai 2016 et la convention cadre définitive a été signée par toutes les parties prenantes le 20 octobre 2016.

Le PAPI est depuis entré en phase de mise en œuvre. Son programme d'actions comprend 40 actions, qui se dérouleront sur 6 ans, jusqu'en 2022.

La principale action affectant le secteur de le Faouët est la réalisation d'une **étude sur les zones d'expansion de crues (ZEC) de l'amont du bassin versant**. La première phase a permis d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les zones d'expansion des crues afin de les mettre en place des mesures de protection. La seconde phase sera de mettre en place un programme d'action visant à restaurer les zones dégradées et à optimiser les zones qui se prêteraient le plus à améliorer les capacités de stockage en amont.

Le bureau d'étude mandaté est X. HARDY. La phase 1 d'inventaire s'est terminée en mai 2018, et la phase 2 de réalisation d'un programme d'action est actuellement en cours.

On notera qu'aucun aménagement prioritaire de ZEC n'est identifié dans le fuseau du projet. Les aménagements les plus proches se situent sur l'Inam en aval du projet.

XI. MILIEU NATUREL

XI.1. ZONAGES DES MILIEUX NATURELS

XI.1.1. ECHELLE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

XI.1.1.1. SITES RAMSAR

Un site Ramsar est un espace désigné en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont le traité a été signé en 1971 sur les bords de la mer Caspienne (Iran). Son entrée en vigueur date de 1975, la ratification par la France de 1986. L'inscription à la liste mondiale des sites Ramsar suppose que le site réponde à un ou plusieurs critères démontrant son importance internationale.

Aucun site Ramsar n'est présent dans l'aire d'étude éloignée (5 km).

XI.1.1.2. SITES NATURA 2000

Le Réseau européen Natura 2000 a deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires européens.

Il est basé sur deux directives : « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du Conseil européen du 30 novembre 2009) et « Habitats faune flore » (Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992).

Deux types de sites ont donc été créés, en fonction de la nature du patrimoine naturel remarquable qu'ils contiennent :

- **Les zones spéciales de conservation (ZSC)** : il s'agit de zones où les habitats et espèces originaux, spécifiques ou rares d'une zone biogéographique de l'Europe sont présents. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Habitat ». Les ZSC sont désignées sur la base des SIC (Sites d'Intérêt Communautaire) actuels lorsqu'ils sont validés par l'Europe ;
- **Les zones de protection spéciale (ZPS)** : il s'agit de zones où la conservation des oiseaux sauvages in situ est une forte priorité. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Oiseaux ».

Dans l'aire d'étude éloignée (5 km), un site Natura 2000 est recensé. Il s'agit de la ZSC « Rivière Ellé » (FR5300006) (Carte 35).

Ce site comprend la rivière Ellé et ses principaux affluents, des sources jusqu'à Quimperlé, ainsi que les bas-marais et les tourbières des têtes de bassin versant.

Le cours moyen offre une très grande diversité de paysages riverains : coteaux abrupts avec affleurements schisteux, landes sèches, boisements mixtes anciens, éboulis périglaciaires, prairies à hautes herbes, prairies pâturées, boisements tourbeux. Localement, des chaos rocheux parsèment le lit de la rivière, en situation très encaissée, ombragée, à forte hygrométrie permanente.

Cet ensemble fluvial de très grande qualité est caractérisé par les groupements à renoncules (annexe I) et accueille une importante population reproductrice de Saumons atlantiques (annexe II) ainsi qu'une population sédentaire et reproductrice de Loutre d'Europe (annexe II) sur l'ensemble du bassin en amont de Quimperlé.

Les bas-marais des têtes de bassin-versant, en particulier les marais de Plouray, sont remarquables par leur étendue, la diversité phytocénotique, et la composition du cortège floristique et faunistique associés : bas-marais, landes mésophiles (annexe I) et landes humides tourbeuses à sphaignes (habitat prioritaire), notamment, avec plusieurs stations de la Sphaigne de la Pylaie, espèce présente uniquement en Bretagne et en Espagne (Galice et Asturies) pour l'Europe.

L'étang de Priziac, zone humide complexe, accueille en particulier une des rares stations françaises de la Lobélie de Dortmann (protection nationale), espèce inféodée aux étangs oligotrophes à eaux claires (annexe I) à fond sableux, se découvrant à l'étiage, et, à ce titre, indicatrice de la qualité du milieu.

La préservation de la qualité et de la diversité des habitats et des espèces des milieux tourbeux et des bas-marais périphériques peut être compromise par l'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage), des modifications du régime et de la qualité des eaux alimentant ces espaces (pollution agricole, exploitation de carrière de kaolin). La qualité générale du cours d'eau dépend également, dans une large mesure, de la capacité à maîtriser les pratiques agricoles sur les bassins-versants.

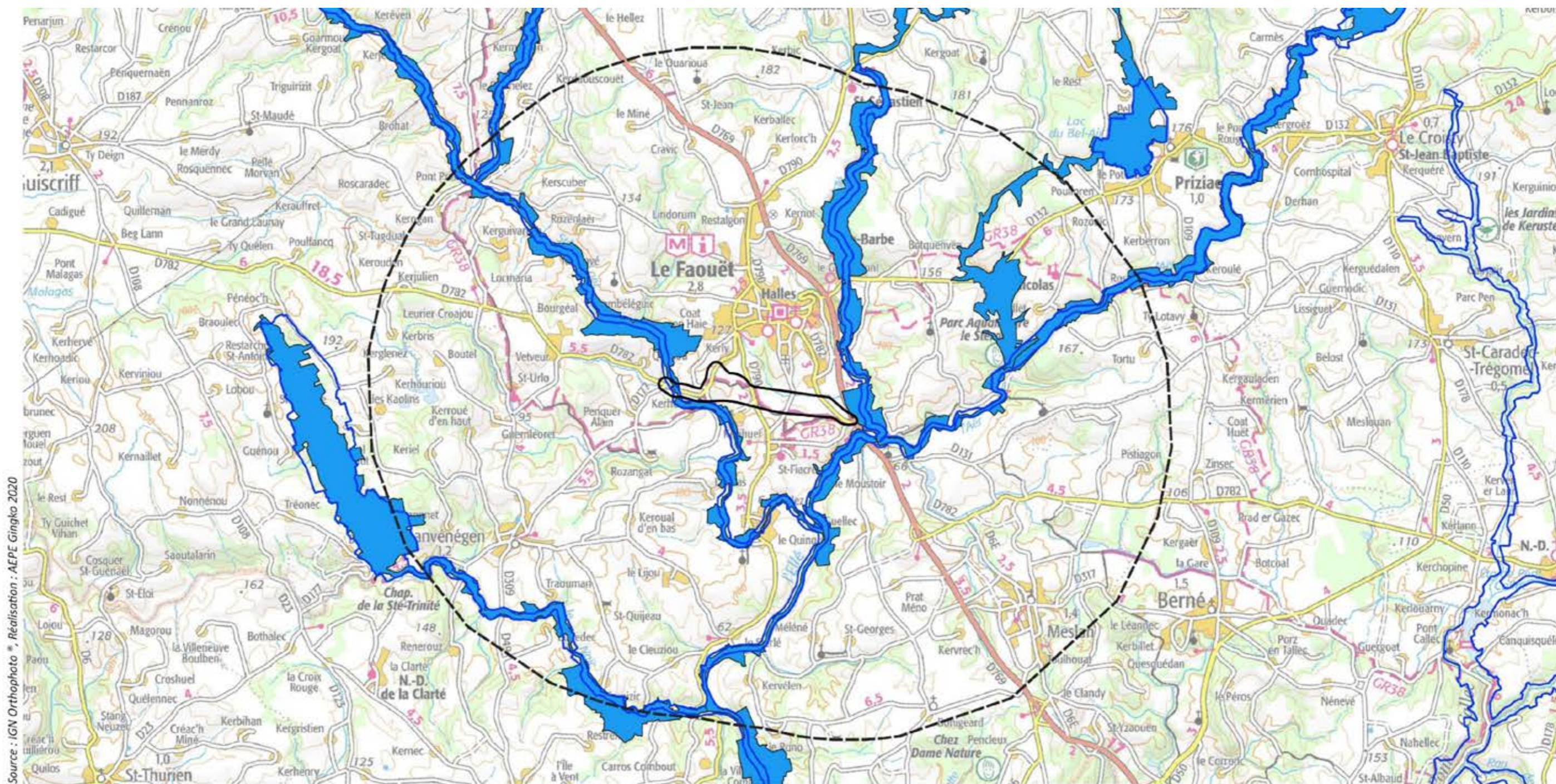
Il importe par ailleurs de maintenir les variations saisonnières du niveau d'eau de l'étang de Priziac et de limiter les éventuels apports sédimentaires exogènes (pollution) ou endogènes (mise en suspension des sédiments par des pratiques nautiques) afin de conserver au plan d'eau son caractère oligotrophe et d'éviter tout accroissement de la turbidité et atterrissement des berges.

Il est important de préciser que l'extension du site Natura 2000 « Rivière Ellé » est en cours, menée par le SMEIL (Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta), opérateur du site. Identifiée parmi les objectifs du DOCOB approuvé en mars 2013, la procédure de révision du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » est en cours. Une concertation publique a eu lieu en 2018 et une information auprès des agriculteurs en début 2019. Une consultation des collectivités territoriales s'est déroulée du 12 août au 12 novembre 2019, 18 communes ont émis un avis favorable. Suite à l'aval du comité de pilotage le 19 novembre, le nouveau périmètre sera transmis par le Préfet au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour son intégration au réseau Natura 2000 à l'automne 2020.

C'est ce nouveau périmètre qui est présenté dans les cartes suivantes et qui sera pris en compte pour l'analyse des impacts du projet.

Par ailleurs, même s'il est situé en dehors de l'aire d'étude éloignée à 11,2 km à l'est du projet, le site Natura 2000 « Chiroptères du Morbihan » (FR5302001) peut également être mentionné. Site éclaté sur le tout le département, il concerne ici l'Eglise Notre-Dame de Kernascléden qui constitue un gîte de mise-bas important pour le Grand Rhinolophe.

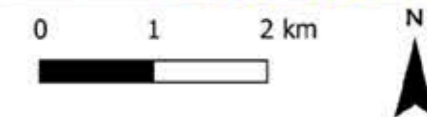
La Zone Spéciale de Conservation « Rivière Ellé » est située dans l'aire d'étude éloignée du projet et en partie dans l'aire d'étude immédiate aux deux extrémités. Ce site Natura 2000 représente donc un enjeu important.



Source : IGN Orthophoto ®, Réalisation : AEPE Gingko 2020

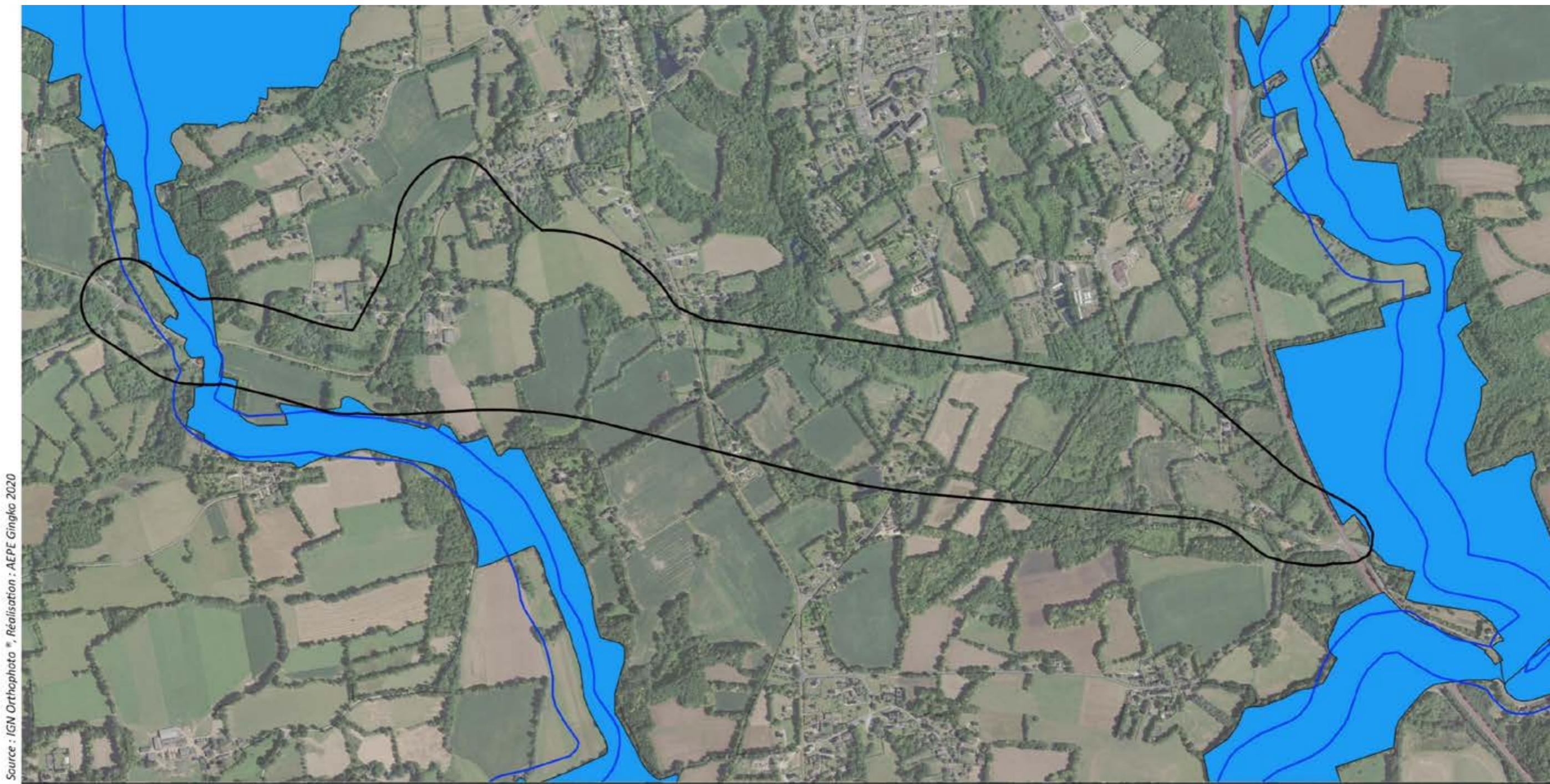


Le site Natura 2000 "Rivière Ellé" à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



- Aire d'étude immédiate
- LeFaouet_Aire_etude_eloignee
- Zone spéciale de conservation (ZSC) "Rivière Ellé"
- Ancien périmètre de la ZSC "Rivière Ellé" (jusque début 2020)

Carte 35 : Le site Natura 2000 « Rivière Ellé » à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN Orthophoto ®, Réalisation : AEPE Gingko 2020

AEPE Gingko

Le site Natura 2000 "Rivière Ellé" à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

0 100 200 m

N



Carte 36 : Le site Natura 2000 « Rivière Ellé » à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

XI.1.2. ECHELLE NATIONALE

XI.1.2.1. LES PARCS NATIONAUX

Un parc national est un vaste espace protégé terrestre ou marin dont le patrimoine naturel, culturel et paysager est exceptionnel. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Les cœurs de parc national sont définis comme les espaces terrestres et/ou maritimes à protéger. On y retrouve une réglementation stricte et la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces, des paysages et du patrimoine. Les cœurs de parc national font partie des espaces protégés relevant prioritairement de la stratégie de création d'aires protégées.

Aucun parc national ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.2.2. LES RESERVES NATURELLES NATIONALES (RNN)

Les réserves naturelles sont des espaces protégés terrestres ou marins dont le patrimoine naturel est exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que parfois sur celui de la géodiversité. Qu'elles soient créées par l'Etat (réserves nationales), par la collectivité territoriale de Corse (réserves de Corse) ou par les régions (réserves régionales, depuis la loi Démocratie de proximité de 2002 qui a donné compétence aux régions pour administrer les ex-réserves volontaires et pour créer de nouvelles réserves régionales), ce sont des espaces qui relèvent prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement.

Aucune réserve naturelle nationale ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.2.3. LES RESERVES NATIONALES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des espaces protégés terrestres ou marins dont la gestion est principalement assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci veille au maintien d'activités cynégétiques durables et à la définition d'un réseau suffisant d'espaces non chassés susceptibles d'accueillir notamment l'avifaune migratrice.

Aucune réserve nationale de chasse et de faune sauvage ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.2.4. LES RESERVES BIOLOGIQUES

Les Réserves Biologiques constituent un outil de protection propre aux forêts publiques et particulièrement bien adapté à leurs spécificités. On distingue deux types de réserves biologiques : **les réserves biologiques dirigées** et **les réserves biologiques intégrales**.

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion conservatoire spécifique qui peuvent être nécessaires à sa conservation efficace.

Les Réserves biologiques dirigées concernent le plus souvent des milieux non forestiers qu'il est nécessaire de protéger de la colonisation naturelle par la végétation forestière : tourbières et autres milieux humides, pelouses sèches, landes, milieux dunaires. Ces milieux non boisés représentent une part significative des forêts gérées par l'ONF, auquel incombe donc une responsabilité particulière pour leur préservation.

D'autres RBD concernent des milieux plus typiquement forestiers (forêts tropicales envahies par des « pestes végétales ») ou des espèces forestières particulières (Grand Tétras), dont la conservation nécessite des interventions sylvicoles spécifiques.

Dans **les Réserves biologiques intégrales (RBI)**, l'exploitation forestière est proscrite et la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...). Les RBI constituent de véritables « laboratoires de nature ».

Aucune réserve biologique ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.2.5. LES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Les sites du conservatoire du littoral ont pour vocation la sauvegarde des espaces côtiers et lacustres. Leur accès au public est encouragé mais reste défini dans des limites compatibles avec la vulnérabilité de chaque site. En complément de sa politique foncière, visant prioritairement les sites de fort intérêt écologique et paysager, le conservatoire du littoral peut depuis 2002 exercer son action sur le domaine public maritime. Ce mode de protection peut être superposé avec d'autres dispositifs réglementaires ou contractuels.

Aucun site du Conservatoire du littoral ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.3. ECHELLE REGIONALE

XI.1.3.1. LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

Les parcs naturels régionaux ont pour but de valoriser de vastes espaces de fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est souvent très affirmé. Ils sont créés suite à la volonté des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions) de mettre en œuvre un projet de territoire se concrétisant par la rédaction d'une charte. Un parc est labellisé pour une durée de 12 ans maximum par l'Etat, et peut être renouvelé.

L'aire d'étude éloignée ne se situe pas dans un Parc naturel régional.

XI.1.3.2. LES RESERVES NATURELLES REGIONALES (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires

Aucune réserve naturelle régionale ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.

XI.1.3.3. LES ZNIEFF

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). Ces inventaires existent dans chacune des régions françaises. S'il n'existe aucune contrainte réglementaire au sens strict sur ces espaces, leur prise en compte est obligatoire au cours des études d'impact. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le recensement de ces ZNIEFF s'appuie sur la présence d'habitats et d'espèces (faune et flore) déterminants dont la liste est définie à l'échelle régionale.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type 1** : territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale ;
- **ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Leurs délimitations s'appuient en priorité sur leurs rôles fonctionnels. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Quatre ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes dans l'aire d'étude éloignée (Cf. Carte 37 : Les ZNIEFF).

ZNIEFF DE TYPE 1

ZNIEFF « INAM » (N°1 SUR LA CARTE)

Cours d'eau à grands migrateurs.

Intérêt botanique : présence d'*Apium inundatum* (assez rare) et Osmonde royale en berge.

Intérêt piscicole : peuplement caractéristique d'un cours d'eau salmonicole du Massif Armoricaire, 7 espèces dont 3 d'intérêt communautaire, Saumon atlantique, Chabot, Lamproie de Planer. Zone exceptionnellement dense en Saumons et Truites fario. Frayères à Saumons (14) et Lamproies marines.

Intérêt mammalogique : population sédentaire de Loutres d'Europe.

ZNIEFF « VALLEE DE L'ELLE ET COLLINES DE SAINTE-BARBE DU FAQUËT » (N°2 SUR LA CARTE)

Cette partie de la vallée de l'Ellé, située en bordure méridionale du massif de Langonnet (leucogranites), présente un lit de cours d'eau et des versants boisés encombrés de blocs rocheux. La présence d'un ensemble architectural religieux (chapelle et oratoire) couplé à cet environnement pittoresque a fait la renommée de ce site touristique.

Le régime torrentiel de la rivière et l'encaissement de la vallée boisée, allié au climat atlantique doux et humide crée aussi une humidité atmosphérique relativement élevée et constante qui a favorisé la présence de fougères rares parmi les pierriers du versant frais, exposé à l'Est : l'Hymenophylle de Tunbridge et le Trichomanes remarquable (prothalle), toutes deux rares à l'échelle française car inféodées à ces conditions particulières. La flore muscinale et hépatique serait à prospecter, ainsi que peut-être les lichens notamment dans les pierriers plus chauds et éclairés du versant opposé. Le contexte boisé de la vallée, notamment les pentes à Luzule sylvatique, est aussi très favorable à l'Escargot de Quimper, espèce protégée car endémique de Bretagne et de Galice.

Les hauts de versant et en particulier le sommet de la colline de Sainte Barbe montre une forte densité d'Asphodèle d'Arrondeau, cette grande liliacée protégée est aussi une espèce sub-endémique de Bretagne (surtout présente dans le Morbihan) et de Galice. Elle est présente aussi bien dans le grand pré d'affinité landicole régulièrement fauché aux abords de la chapelle que dans les fourrés éclairés à Ajonc d'Europe et Bruyère cendrée en cours de boisement. La laïche de Paira a été notée dans le même secteur.

La valeur écologique du site résulte aussi de la présence d'habitats variés, plusieurs caractéristiques de l'aire européenne atlantique : rivières à Cenanthe safranée, rives à Osmonde royale, hêtraie-chênaie à Houx et If, d'intérêt communautaire, chênaie à Sorbier des oiseleurs sur sol maigre, rochers ombragés et talus à Nombri-de-Vénus et Doradille lancéolée, pelouses sur affleurements rocheux

On notera la coexistence sur le site d'habitats à répartition différenciée en Bretagne tels que des fourrés humides à *Salix atrocinerea* et *Viola palustris* d'affinité submontagnarde et de la lande à *Erica cinerea* et *Hypericum linarifolium*, de répartition bretonne plus méridionale. La multiplicité des habitats suggère une diversité faunistique qu'il reste à préciser.

Comme le reste du réseau hydrographique principal de l'Ellé et de ses affluents, ce tronçon accueille un peuplement piscicole remarquable, avec la présence d'espèces migratrices que sont le Saumon atlantique, la Lamproie marine et l'Anguille qui ont conditionné la désignation du bassin versant de l'Ellé en ZNIEFF de type 2. Le tronçon inclus dans le site est une zone de grossissement de juvéniles de Saumons en amont, et une zone de frayères à Saumons et Lamproie marines en partie aval.

ZNIEFF « VALLEE DU SAINT-ANTOINE » (N°3 SUR LA CARTE)

Vallée boisée avec prairies, landes, tourbières, chaos rocheux.

Intérêt botanique : vieux boisements sur chaos rocheux en atmosphère humide avec relative abondance de l'If à l'état spontané. Tourbières au Sud-Ouest de Kéroual d'en Haut et au Nord-Est de Stang Ludu, cette dernière possédant 2 espèces végétales protégées au plan national (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*) et une espèce protégée au plan régional (*Eriophorum vaginatum*). *Asphodelus arrondeaui* (espèce protégée) dans la vallée.

Intérêt zoologique : présence de la Loutre d'Europe.

ZNIEFF « VALLEE DE L'ELLE, DE L'AVAL DU NAIC AUX ROCHES DU DIABLE » (N°4 SUR LA CARTE)

A ce niveau de son cours, sur près de 10 km, l'Ellé, large de plusieurs mètres, présente un fond de vallée plus ou moins étroits et de larges coteaux boisés qui se poursuivent dans les vallées de ses affluents immédiats : Naïc et Noguette.

La rivière caractéristique des cours d'eau à salmonidés du Massif armoricain relève d'un habitat d'intérêt communautaire. Elle montre en amont des faciès de plat courant sur sables et graviers, avec quelques blocs. En aval, au niveau des Roches du Diable, la rivière traverse un chaos de gros blocs. Comme le reste du réseau hydrographique principal de l'Ellé et de ses affluents, ce tronçon accueille un peuplement piscicole remarquable, avec la présence d'espèces migratrices : Saumon atlantique, Lamproie marine et Anguille qui ont conditionné la désignation du bassin versant de l'Ellé en ZNIEFF de type 2. La partie amont de la ZNIEFF est une zone de frayères pour le Saumon, la Lamproie marine et la Truite. La loutre est sédentaire sur le bassin versant.

Les coteaux sont essentiellement occupés par la hêtraie-chênaie à houx et if, habitat aussi d'intérêt communautaire car à répartition hyper-atlantique, soit sous une forme typique, soit moins caractérisée du fait de la présence du châtaignier ou de la dominance du chêne sur les coteaux plus secs exposés à l'ouest, ou sous la forme de vieux taillis épuisés hérités des pratiques de charbonnage du 19^{ème} siècle.

Des faciès à Luzule des bois sont présents notamment sur le versant exposé à l'est au niveau de Coalourman Vraz. Ces stations plus fraîches ainsi que les vallons sont les refuges préférentiels pour l'Escargot de Quimper, très présent sur la zone. Au sein de ses coteaux boisés, des secteurs de rochers et de pierriers hébergent deux fougères rares et protégées, l'Hymenophylle de Tunbrige et le Trichomanes remarquable, grâce à l'ambiance humide créée par la proximité de la rivière conjuguée à la fraîcheur des coteaux boisés exposés au nord.

La flore muscinale et hépatique serait intéressante à étudier dans le détail, ainsi que les champignons.

Ces zones rocheuses nécessitent d'y limiter toute intervention pouvant modifier les conditions d'hygrométrie : modification des débits des cours d'eau, coupes à blanc ou trop sévères, plantations de résineux, décapages ou déplacements des rochers par les travaux forestiers, etc.

La faune, en particulier les chauves-souris, serait intéressante à étudier, au regard des potentialités ; cela devrait être rendue possible par la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le bassin versant de l'Ellé.

Le site des Roches du Diable, réputé pour la pratique du kayak et qui accueille des compétitions nationales régulières, a été aménagé pour gérer l'accueil du public et n'apparaît pas souffrir exagérément de dégradations.

ZNIEFF DE TYPE 2

ZNIEFF « BASSIN VERSANT DE L'ELLE »

Importante rivière à Saumons du Massif Armoricain.

Intérêt botanique : présence de 2 des 37 espèces végétales de très haut intérêt patrimonial en Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest).

Espèces piscicoles d'intérêt européen (Saumon atlantique, Chabot).

Cantonnement important de Loutres d'Europe sur la totalité du bassin.

Nombreuses zones humides (tourbières, landes).

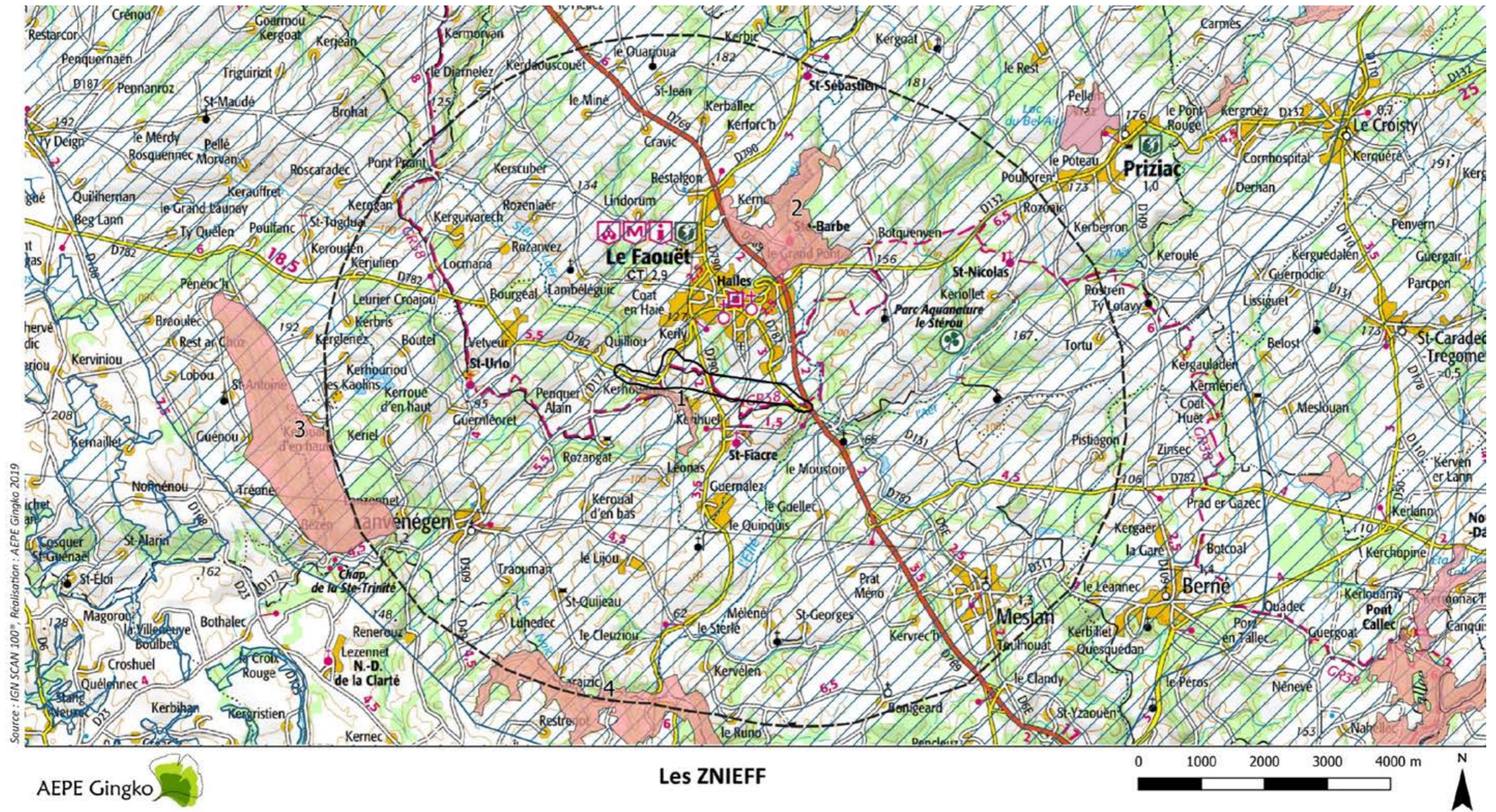
L'aire d'étude immédiate se situe dans la ZNIEFF de type 2 « Bassin versant de l'Ellé » et à quelques mètres de la ZNIEFF de type 1 « Inam ». Les espèces d'intérêt relevées dans ces ZNIEFF feront donc l'objet de recherches attentives lors des inventaires.

XI.1.3.4. LES SITES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent en 2013 sur un réseau de 2498 sites couvrant 134 260 ha sur l'ensemble du territoire métropolitain et l'île de la Réunion, dont plus de 800 sites bénéficient d'une protection forte sur le long terme par acquisition et/ou bail emphytéotique. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Les Conservatoires s'appuient également sur la protection réglementaire : 35% de leurs sites d'intervention bénéficient d'un statut de protection (Parc National, Réserves naturelles nationale et régionale, Espace Naturel Sensible, Arrêté préfectoraux de protection de biotope). En dehors de toute prérogative réglementaire, les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels correspondent aux catégories IV et V de l'UICN.

Aucun site des conservatoires d'espaces naturels ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.



Carte 37 : Les ZNIEFF

XI.1.4. ECHELLE DEPARTEMENTALE

XI.1.4.1. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Depuis la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, les départements peuvent s'engager dans la protection de leur patrimoine naturel et de leurs paysages. L'article L142-1 du Code de l'Urbanisme stipule que « le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non ».

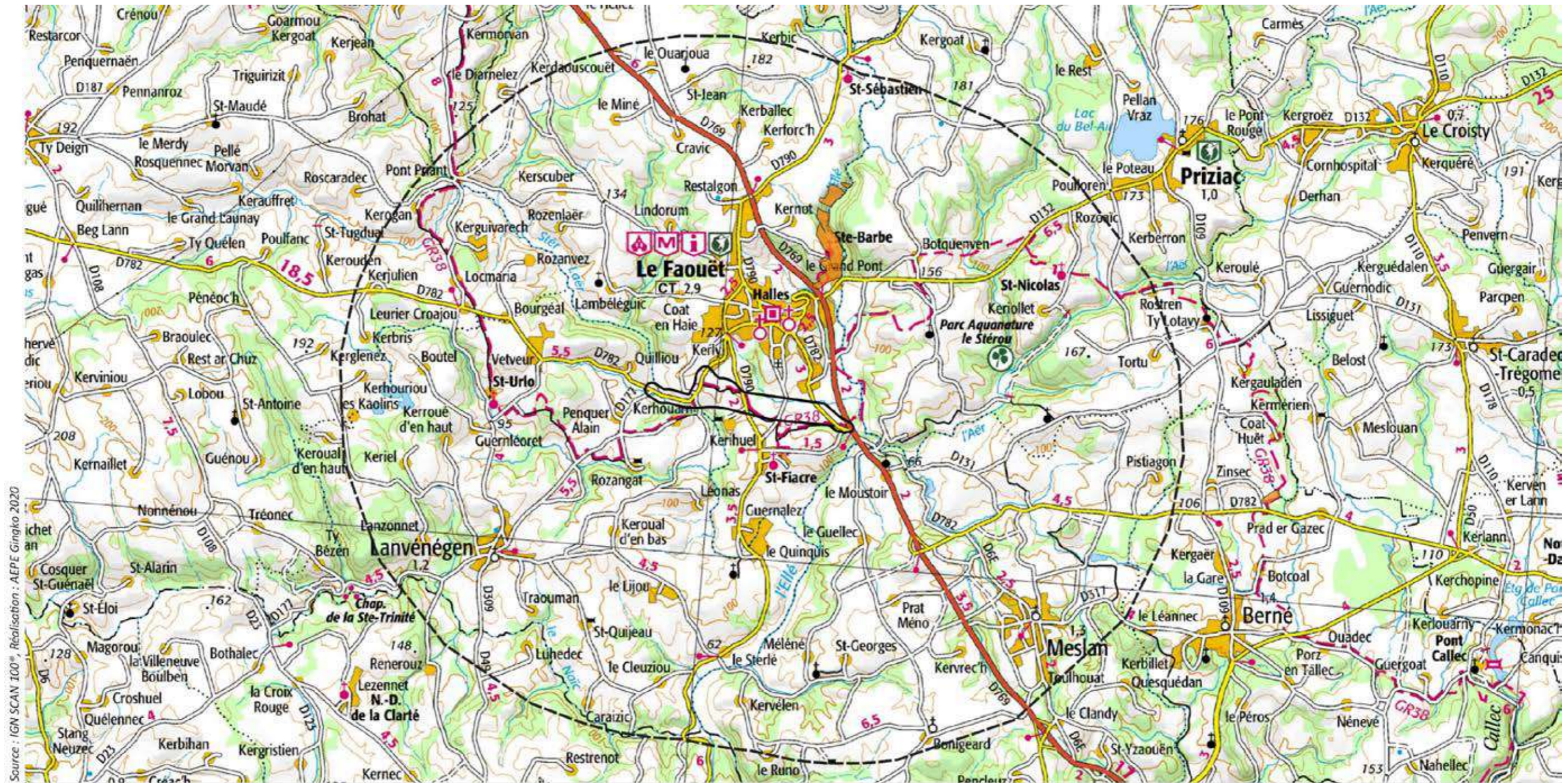
Ce dispositif ENS a donc pour objet la protection, la gestion et l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Il prévoit un financement particulier permettant aux départements d'acquérir la propriété de ces terrains, le cas échéant par voie de préemption, de les aménager et de les entretenir.

Un espace naturel sensible est présent sur l'aire d'étude éloignée, il s'agit de l'ENS « Bois de Sainte-Barbe » (Carte 38).

XI.1.4.2. LES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées.

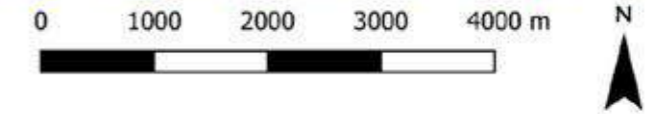
Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope ne se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet.



Source : IGN SCAN 100®, Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les Espaces Naturels Sensibles



- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée
- Espaces Naturels Sensibles

Carte 38 : Les Espaces Naturels Sensibles

XI.2. CONTINUITES ECOLOGIQUES

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020 (Centre de ressources TVB, 2011). Elle vise à créer les conditions nécessaires aux espèces pour assurer leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction) et en particulier leurs déplacements. Il s'agit de créer une « continuité écologique » entre les milieux préservés pour assurer leurs interconnexions.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent :

- **des réservoirs de biodiversité**

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **des corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Au plan national, l'Etat définit des orientations sur la trame verte et bleue ainsi que les grandes continuités écologiques.

XI.2.1. TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

En région, un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) - la trame verte et bleue régionale – a été élaboré par l'Etat et la Région, en cohérence avec les orientations de la trame verte et bleue nationale. Il a été adopté le 2 novembre 2015 en Bretagne. C'est un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui constitue une référence pour la déclinaison des trames vertes et bleues locales.

Par ailleurs, en décembre 2020, la Région Bretagne a adopté son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Prévu par la loi NOTRe de 2015, ce nouveau document réglementaire d'aménagement du territoire fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques dont la protection et restauration de la biodiversité. A ce titre, il intègre plusieurs documents de planification existants dont le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le SRCE doit identifier et cartographier au 1:100 000 des continuités écologiques régionales, constituées de réservoirs de biodiversité (espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée) et de corridors écologiques (assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité).

Le choix de la méthode est laissé à l'appréciation des régions, tout en respectant un cadre national destiné à assurer une cohérence interrégionale.

D'une façon générale, l'identification des réservoirs et des corridors est relative au contexte et à l'échelle du territoire considéré. Le SRCE s'intéresse aux réservoirs et aux corridors de dimension régionale.

La trame verte et bleue de la région Bretagne se décline en deux cartes :

- la carte des réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux.

Ce document identifie les réservoirs régionaux de biodiversité, ainsi que les corridors écologiques régionaux. Ces derniers se présentent sous deux formes, à savoir des corridors-territoires et des corridors linéaires.

En complément, cette première carte caractérise le niveau de connexion entre milieux naturels sur les espaces qui ne sont pas identifiés en réservoirs régionaux de biodiversité ou en corridors-territoires. Cette qualification permet d'appréhender leur contribution au fonctionnement des continuités écologiques régionales.

Enfin, ce document fait apparaître les éléments de fracture et les obstacles à la circulation des espèces, reconnus à l'échelle régionale.

- la carte des grands ensembles de perméabilité.

Elle visualise le niveau de connexion entre milieux naturels sur l'intégralité du territoire régional, à partir de la même couche d'information que celle utilisée sur la carte précédente (avec une gamme de couleur différente pour des raisons de lisibilité).

En outre, elle identifie les unités territoriales appelées « grands ensembles de perméabilité », définies notamment à partir d'une analyse du niveau de connexion existant entre les milieux naturels.

Enfin, elle reprend les éléments de fracture et les obstacles à la circulation des espèces apparaissant sur la première carte.

LES RESERVOIRS REGIONAUX DE BIODIVERSITE ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES REGIONAUX

Les réservoirs régionaux représentent 26 % de la surface régionale. Sur la carte des réservoirs et corridors régionaux (Carte 39), on distingue en effet de nombreux réservoirs de biodiversité dont certains représentent de grandes surfaces (ex : les Monts d'Arrée). Ces réservoirs sont principalement formés par les milieux bocagers et les formations boisées.

Les corridors écologiques-territoires correspondent à trois grands ensembles de perméabilité au sein desquels les milieux naturels sont très fortement connectés. Il s'agit :

- des Monts d'Arrée et, dans leur prolongement, du massif de Quintin ;
- de la ligne de crête occidentale des Montagnes noires ;
- des bassins versants de l'Isole, de l'Ellé, du Scorff et du Blavet.

Les corridors écologiques-linéaires marquent l'importance, d'une part, de connexions Est-Ouest et, d'autre part, de connexions Nord-Sud.

Sur cette Carte 39, la zone d'étude se situe dans le corridor écologique-territoire des bassins versants de l'Isole, de l'Ellé, du Scorff et du Blavet.

La trame verte et bleue du territoire, telle que représentée dans le cadre des études du SCoT du Pays du Roi Morvan, apparaît particulièrement dense, même si l'on ne prend pas en compte ses composants fins et d'intérêt communal. Ceux-ci, parmi lesquels on trouve les petits ruisseaux, le maillage bocager ou les chemins creux, montrent une densité très variable d'une commune à l'autre, en fonction notamment des conditions de réalisation des remembrements : faible à Roudouallec ou à Lignol, cette densité est très élevée à Lanvénegen, au Faouët, au sud de Guiscriff ou au pied des montagnes noires.

On relève également de nombreuses connexions entre bassins versants passant par des points hauts, ce qui n'est pas si fréquent en Bretagne. Enfin, et en première analyse, il n'apparaît pas de problèmes notables de discontinuités au sein de la trame verte en lien avec l'urbanisation et les infrastructures. Parmi celles-ci, la seule réellement pénalisante est la RD769 qui crée localement des coupures par sa configuration en remblais/déblais.

LES GRANDS ENSEMBLES DE PERMEABILITE

Sur la carte des grands ensembles de perméabilité à l'échelle régionale (Carte 40), 28 « grands ensembles de perméabilité » ont été définis. Ils correspondent à des territoires présentant, chacun, une homogénéité (perceptible dans une dimension régionale) au regard des possibilités de connexions entre milieux naturels.

La zone d'étude du projet se situe dans le grand ensemble de perméabilité appelé « De l'Isole au Blavet ».

Ce grand ensemble se caractérise à l'échelle paysagère et des activités humaines par :

- un paysage de bocage dense et prairies sur collines sur le tiers nord du grand ensemble, passant à un paysage à maille élargie puis à un paysage mixte avec bosquets sur les deux-tiers sud.
- une pression d'urbanisation et d'artificialisation faible à moyenne à l'approche de la frange littorale, à l'exception du secteur de Quimperlé où elle est forte.
- des exploitations agricoles orientées vers la production de lait et volailles principalement et plus vers la production laitière à l'approche du littoral.

Les éléments de la trame verte et bleue régionale pour ce grand ensemble sont :

- **Perméabilité d'ensemble** : territoire présentant un très fort niveau de connexion des milieux naturels.

Voies de communication fracturantes situées :

- à l'extrême nord avec la RN 164 axe RN 12-Châteaulin (pour partie aménagée en 2 x 2 voies) ;
- au sud avec la RN 165 axe Nantes-Quimper et la RN 24 axe Rennes-Lorient, toutes deux en 2 x 2 voies auxquelles s'ajoute la voie ferrée Nantes-Quimper.

À noter que la partie centrale de ce GEP n'est concernée que par un tronçon de la RD 769 de moindre effet fracturant.

- **Cours d'eau** : réseaux hydrographiques amont de l'Isole, de l'Ellé, du Scorff, du Blavet et de la rivière d'Étel (y compris la partie la plus amont de sa ria).

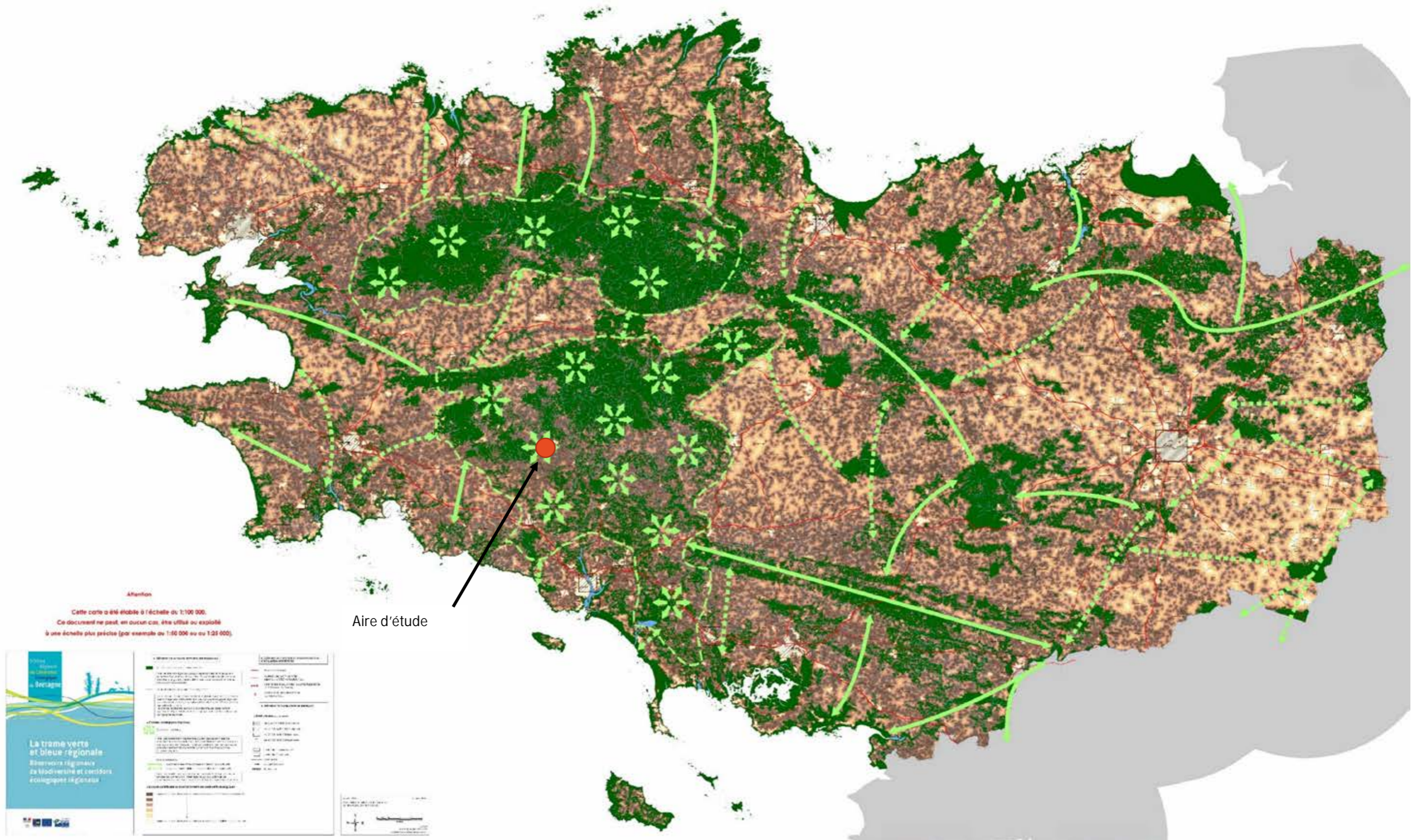
Sur ces cours d'eau, existent des éléments fracturants, définis dans le référentiel des obstacles à l'écoulement.

- Réservoirs régionaux de biodiversité de grande extension associés :
 - au bocage dense sur le tiers nord (sous-trame « bocages ») ;
 - aux boisements liés au réseau hydrographique ou plus étendus (forêts de Quénécan, de Pontcallec, de Carnoët, etc. - sous-trames « cours d'eau » et « forêts ») ;
 - à l'ensemble des vallées et des zones humides (sous-trames « cours d'eau », « bocages » et « zones humides »).
- **Corridor écologique régional** : grand ensemble de perméabilité constituant un corridor-territoire. Ce territoire présente une grande perméabilité interne que ce soit au sein des réservoirs régionaux de biodiversité, dont la densité est élevée, ou entre les réservoirs.

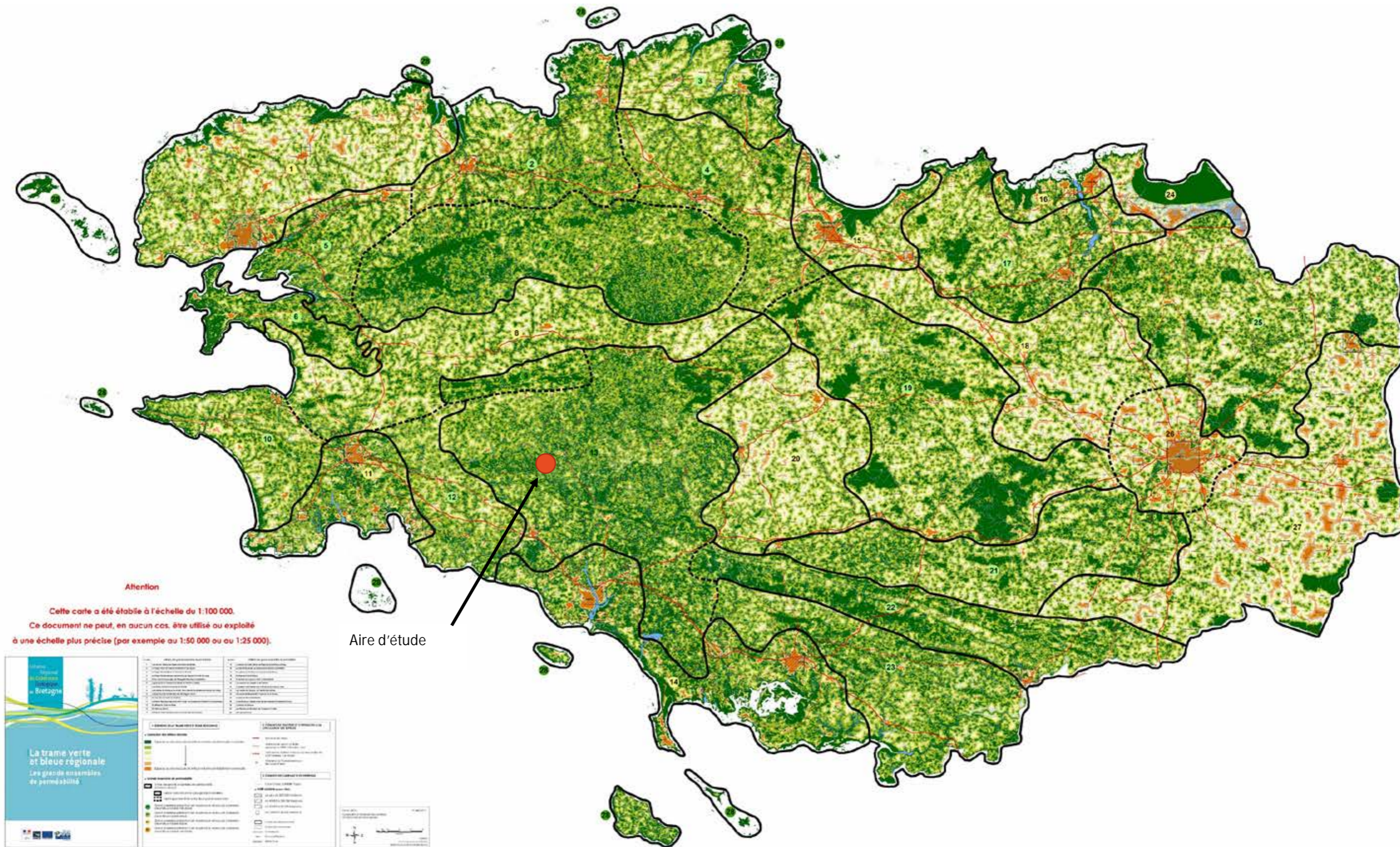
ANALYSE GLOBALE DES FONCTIONNALITES DU SITE ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La zone d'étude est située au milieu du grand ensemble de perméabilité « De l'Isole au Blavet », espace effectivement fortement connecté grâce aux nombreux boisements et cours d'eau. Dans l'aire d'étude, l'Ellé et l'Inam sont les deux principaux cours d'eau structurant et les boisements sont situés principalement dans les vallées de ces cours d'eau.

Le projet devra permettre de conserver cette perméabilité du territoire et ne pas former une barrière pour les espèces.



Carte 39 : Les réservoirs régionaux de biodiversité et les corridors écologiques régionaux (Source : SRCE Bretagne)



Carte 40 : Les grands ensembles de perméabilité (Source : SRCE Bretagne)

XI.2.2. DECLINAISON LOCALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aux échelles locales, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent intégrer les continuités écologiques dans leurs réflexions d'aménagement de l'espace et comprendre une trame verte et bleue. Cette prise en compte (élaboration ou révision des documents d'urbanisme) doit intervenir dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption du SRCE.

A l'échelle locale, seul le SCOT de Roi Morvan Communauté prend en compte la trame verte et bleue à l'échelle locale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Roi Morvan Communauté a été approuvé le 28 novembre 2018 par le Comité syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne. Dans le rapport de présentation du SCOT, il est indiqué que, sur le territoire de la communauté de communes, « les continuités vertes sont le plus souvent basées sur le réseau des cours d'eau, autour desquels on trouve une répartition linéaire des milieux humides, des prairies, des bois et ponctuellement de landes ou d'affleurements rocheux. Mais elles peuvent aussi se caler sur la structure géologique, lorsqu'elle est à l'origine d'escarpements ou de sols défavorables à l'agriculture. Dans la première catégorie, on trouve l'essentiel du réseau des vallées (Ellé, Scorff, Inam, Aër, Naïc), et leurs principaux affluents. Dans la seconde apparaissent par exemple les Montagnes Noires, qui constituent un élément majeur de la structure verte régionale, ou encore les marais de Plouray - Langonnet. »

La trame verte et bleue du territoire apparaît particulièrement dense sur la carte page suivante. La commune de Le Faouët se situe entre 3 corridors de la trame verte et bleue constitués par les vallées de l'Inam à l'ouest, de l'Ellé à l'est et du ruisseau du Park Charles qui longe l'aire d'étude immédiate au nord. L'aire d'étude immédiate intercepte notamment celui de l'Inam.

Une trame verte et bleue, prenant en compte les observations de terrain et les recherches bibliographiques, a été établie sur l'aire d'étude immédiate.

XI.2.2.1. ZONES SOURCE

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces qui présentent une biodiversité importante et dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, hivernage...).

Sur l'aire d'étude, ces zones source sont constituées par les cours d'eau (l'Inam et le ruisseau du Park Charles), les zones humides, les boisements et les haies (cf. Carte 42).

XI.2.2.2. CORRIDORS DE MIGRATION

D'après le dictionnaire de biogéographie végétale (2005), un corridor écologique est « une unité paysagère, linéaire, de caractère végétal (haie, ripisylve) ou topographique (vallon, cours d'eau) qui relie d'autres unités plus massives mais de nature analogue, en créant une continuité qui permet aux espèces animales de circuler ou aux végétaux de se propager de l'une à l'autre sans devoir s'exposer à un milieu plutôt hostile. On parle aussi de connectivité, qui est la propriété d'un paysage en mosaïque ou fragmenté, lorsqu'il offre des possibilités de relations entre les compartiments analogues ou différents et qui permet aux animaux ou aux végétaux de passer de l'un à l'autre, voire de s'y installer ».

Ces corridors écologiques sont un élément essentiel de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes. Sans leur connectivité, un très grand nombre d'espèces ne disposeraient pas de l'ensemble des habitats

nécessaires à leurs cycles vitaux (reproduction, croissance, refuge, etc.) et seraient condamnées à la disparition à plus ou moins brève échéance.

Sur l'aire d'étude, les zones source servent également de corridors de migration pour les espèces (Carte 42).

XI.2.2.3. BARRIERES AUX DEPLACEMENTS DES ESPECES

Les infrastructures routières constituent des barrières aux déplacements selon leur largeur, leur trafic, la vitesse de circulation et la présence de clôture ou non.

En effet, plus la route est large et plus l'effet barrière est important. De même que plus la vitesse de circulation ou le trafic sont élevés et moins l'infrastructure est perméable pour les espèces.

Dans le rapport COST 341 du SETRA (2007), la perméabilité de la route pour les Mammifères est évaluée en fonction du trafic.

Tableau 30 : Rapport entre la densité du trafic routier et l'effet barrière chez les Mammifères

Densité du trafic	Perméabilité
Trafic inférieur à 1 000 véh/j	Perméable pour la plupart des espèces animales
Trafic compris entre 1 000 et 4 000 véh/j	Perméable pour certaines espèces mais évité par les espèces les plus sensibles
Trafic compris entre 4 000 et 10 000 véh/j	Barrière importante : le bruit et le mouvement repoussent la plupart des individus ; la route tue aussi de nombreux individus lorsqu'ils tentent de la traverser.
Trafic supérieur à 10 000 véh/j	Imperméable pour la plupart des espèces

Le trafic sur la RD769 (étude de 2015) est de 4380 véhicules par jour sur la portion Nord et de 6881 véhicules par jour sur la portion sud de la zone d'étude après le rattachement de la RD782 (Carte 42). Cette route constitue donc une barrière importante pour les déplacements des espèces.

La RD782 et la RD790 ont des trafics compris entre 1 000 et 4 000 véh/j, elles constituent donc des barrières pour certaines espèces sensibles (amphibiens par exemple).

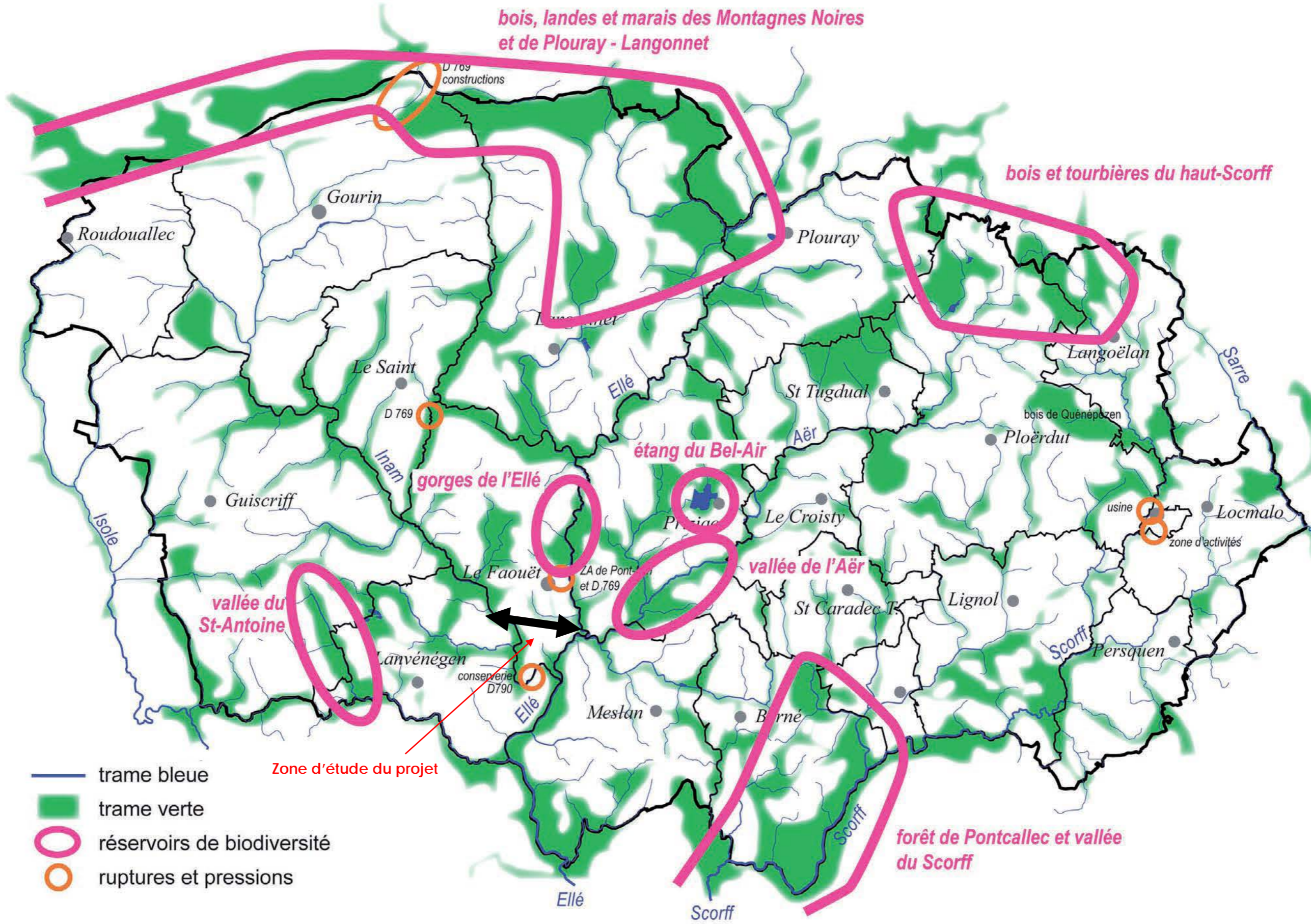
L'aire d'étude immédiate présente de nombreux boisements, cours d'eau, haies et zones humides qui servent à la fois de zone source et de corridors de migration pour les espèces. Les principaux enjeux sont toutefois représentés par la vallée de l'Inam et le vallon du ruisseau du Park Charles.



Photo 8 : Vallée boisée de l'Inam au sud de l'aire d'étude



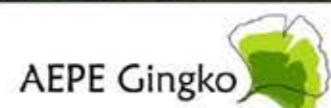
Photo 9 : Ruisseau de Park Charles au nord de l'aire d'étude



- trame bleue
- trame verte
- réservoirs de biodiversité
- ruptures et pressions

Carte 41 : La trame verte et bleue du territoire de Roi Morvan Communauté (source : SCoT de Roi Morvan communauté, Document d'Orientations et d'Objectifs, novembre 2018)

Source : IGN SCAN 25*, Réalisation : AEPE Gingko 2020



La trame verte et bleue sur l'aire d'étude immédiate



Zones humides

- Zones humides boisées
- Etangs et mares
- Marais tourbeux
- Prairies, landes et mégaphorbiaies

Continuités écologiques - Trame bleue

- Rivières (Ellé et Inam)
- Ruisseaux principaux Rivières
- Ruisseaux secondaires

Continuités écologiques - Trame verte

- Corridors majeurs (Vallée de l'Inam et de l'Ellé)
- Corridors importants
- Corridors secondaires
- Haies à enjeux forts pour la Faune

Éléments fragmentants (trafic routier)

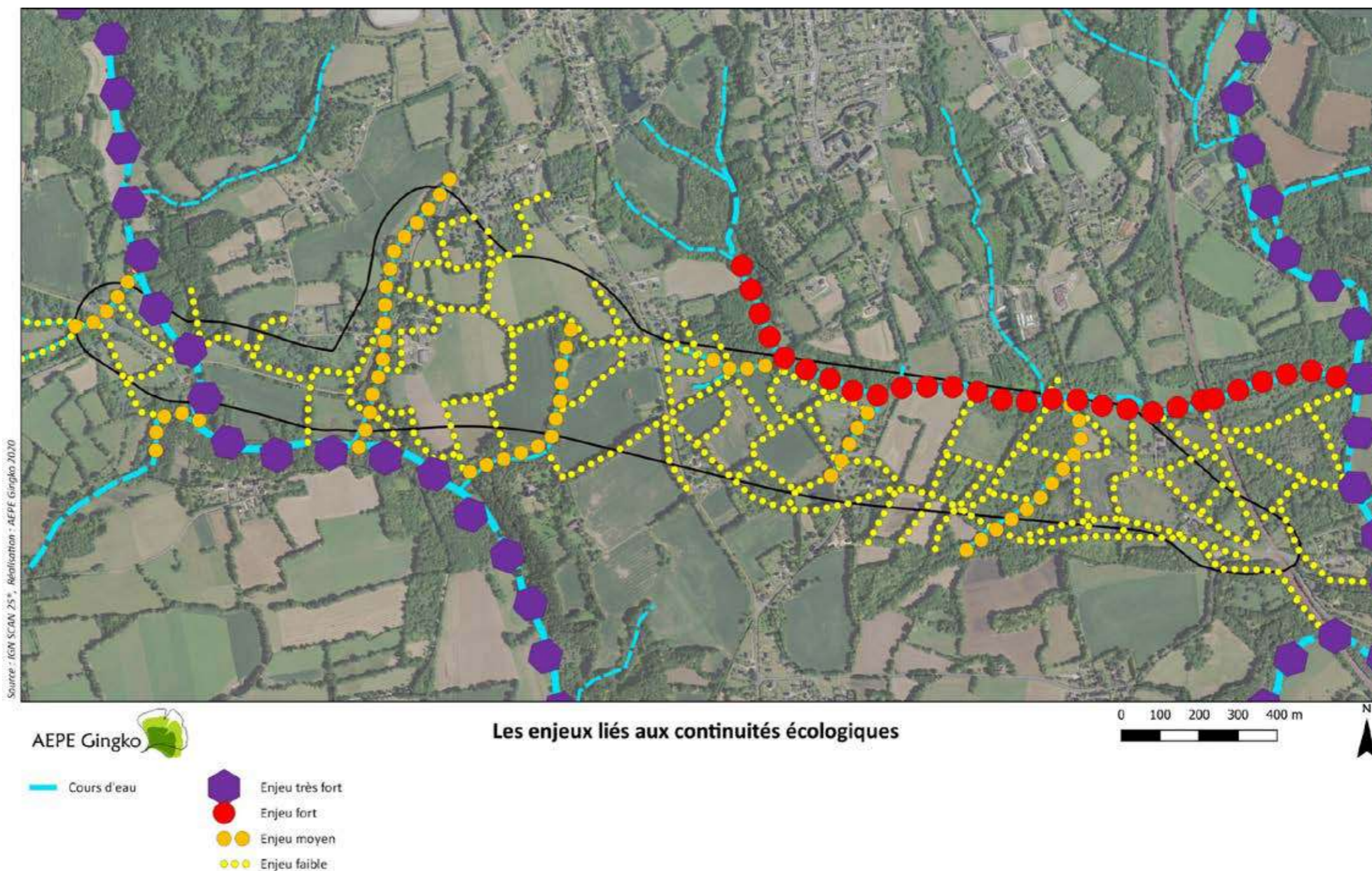
- Entre 4000 et 10000 véh/j
- Entre 1000 et 4000 véh/j
- Inférieur à 1000 véh/j

Carte 42 : La trame verte et bleue sur l'aire d'étude immédiate

XI.2.3. LES ENJEUX CONCERNANT LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les enjeux pour les continuités écologiques à l'échelle locale ont été évalués en fonction de la trame verte et bleue du territoire du Roi Morvan et de la cartographie des habitats fonctionnels du site (haies, zones humides, cours d'eau) :

- Enjeux faibles : haies multistrates sur talus connectées aux autres éléments de la trame verte et bleue (haies, cours d'eau, boisements, zones humides) ;
- Enjeux moyens : petits ruisseaux et ripisylves associées ;
- Enjeux forts : vallon du ruisseau du Park Charles (et ripisylves associées) identifié comme trame bleue dans le SCOT du territoire de Roi Morvan Communauté ;
- Enjeux très forts : vallées boisées de l'Inam et l'Ellé identifiées comme trame verte et bleue dans le SCOT du territoire de Roi Morvan Communauté.



Carte 43 : Enjeux concernant les continuités écologiques

XI.3. FLORE

XI.3.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), les listes d'espèces communales ont été consultées via le Conservatoire Botanique National de Brest, pour la commune de Le Faouët.

D'une part, cela a permis de mettre en évidence les plantes protégées déjà connues sur cette commune (Tableau 31). Il s'agit principalement d'espèces de milieux tourbeux ou boisés frais.

Tableau 31 : Liste des espèces végétales protégées recensées sur la commune de Le Faouët

Espèces	Dernière observation	Protection	Types d'habitats
Asphodèle d'Arrondeau, <i>Asphodelus arrondeaui</i>	2013	France	Sols pauvres, secs et acides des landes, des bois clairs ou des lisières et talus
Drosera à feuilles rondes, <i>Drosera rotundifolia</i>	2004	France	Landes humides, tourbières acides, radeaux flottants, spécialement au bord des zones d'eau libre des tourbières
Linaigrette à gaines, <i>Eriophorum vaginatum</i>	2004	Bretagne	Landes tourbeuses, tourbières
Hyménophylle de Tunbridge, <i>Hymenophyllum tunbrigense</i>	2016	France	Chaos rocheux ombragés dans des ambiances très humides
Trichomanes remarquable, <i>Trichomanes speciosum</i>	2012	Europe France	Parois de vieux puits, de grottes, fissures ou chaos rocheux, à même la roche. Endroits sombres, abrités, dans une atmosphère saturée en humidité sans grande variation de température.

D'autre part, les plantes invasives de cette commune ont également été répertoriées (Tableau 32).

Tableau 32 : Liste des espèces végétales invasives recensées sur la commune de Le Faouët

Espèces considérées comme invasives en Côtes-d'Armor	Dernière observation	Types d'habitats
Laurier sauce, <i>Laurus nobilis</i>	2014	Eaux douces et ripisylve, milieu urbain. Souvent planté.
Renouée à nombreux épis, <i>Polygonum polystachum</i>	2016	Berges de cours d'eau, lisières de forêts, haies, bords de chemin, routes et voies ferrées, talus et terres incultes.
Laurier-cerise, <i>Prunus laurocerasus</i>	2014	Bois et broussailles formant des fourrés denses par semis
Renouée du Japon, <i>Reynoutria japonica</i>	2016	Bords des routes, voies ferrées, berges des rivières, terrains vagues

Par ailleurs, les données cartographiques concernant les habitats du site Natura 2000 « Rivière Ellé » ont été récupérées auprès du SMEIL en février 2020. Ces données ont été récoltées par le bureau d'étude Ardéa en 2007.

XI.3.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

XI.3.2.1. ESPECES FLORISTIQUES

Sur l'aire d'étude immédiate, 208 espèces végétales ont été identifiées. La liste complète des espèces recensées sur le site est disponible en annexe.

Parmi ces espèces, aucune ne possède de statut de protection particulier (Directive Habitat Faune Flore, Protection nationale, Protection régionale), aucune n'est inscrite sur une liste d'espèces menacées dans les catégories autres que « Préoccupation mineure (LC) » (Liste rouge France, Liste rouge Bretagne) et aucune n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF en région Bretagne.

Certaines plantes sont considérées comme des plantes invasives mais à différents degrés :

- la Renouée du Japon et le Laurier palme qui font partie des invasives avérées portant atteinte à la biodiversité et/ou aux activités économiques et qui sont dites « installées », c'est-à-dire présentes sur l'ensemble du territoire considéré en de très nombreuses localités ;
- l'Erable sycomore et le Robinier faux-acacia cités parmi les espèces invasives potentielles en voie de naturalisation ou naturalisées en milieux naturels et ayant tendance à montrer un caractère envahissant ;
- le Marronnier noté dans les plantes « A surveiller » c'est-à-dire n'étant pas considérées comme invasives avérées dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche : ces plantes sont présentes dans des milieux fortement perturbés (bords de route, terrains cultivés, remblais,...) ou en milieux naturels, mais ne développent pas de caractère envahissant.



Figure 13 : Une station de Renouée du Japon en bord de route

La carte suivante localise sur l'aire d'étude immédiate les espèces considérées comme invasives avérées. Les autres n'ont pas été localisées avec précision puisqu'elles sont seulement considérées comme potentielles et qu'elles ne présentaient pas de caractère envahissant dans les milieux dans lesquelles elles ont été observées sur l'aire d'étude.



Source : IGN SCAN 25^e, ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Localisation des espèces invasives avérées sur l'aire d'étude immédiate



- Aire d'étude immédiate
- Espèces invasives avérées
 - Laurier palme
 - Renouée du Japon

Carte 44 : Localisation des espèces invasives avérées sur l'aire d'étude immédiate

XI.3.2.2. HABITATS FLORISTIQUES

L'occupation du sol a été établie d'après les inventaires des espèces floristiques et les critères typologiques des milieux naturels ou semi-naturels présents au sein de l'aire d'étude.

De manière globale, sur l'aire d'étude immédiate, les boisements sont bien représentés et occupent une surface plus importante à l'est de la zone étudiée. Les prairies (prairies de pâture principalement) et cultures sont, quant à elles, plus présentes à l'ouest et au centre. Le maillage bocager est relativement bien conservé sur l'ensemble de la zone. Dans les fonds de vallons, les parcelles humides exploitées auparavant en polyculture élevage (fauche dans les parcelles pas trop pentues, pâturage dans les zones plus difficiles d'accès) ont été laissées à l'abandon du fait de la modification des pratiques agricoles. Ces milieux ouverts ont donc évolué vers des friches puis des boisements, observations qui ont été constatées à l'est de l'aire d'étude immédiate plus particulièrement.

LES BOISEMENTS (CARTE 45)

Les boisements sont bien répandus sur l'aire d'étude immédiate. Les essences les plus représentées sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Châtaignier (*Castanea sativa*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) pour ce qui est de la strate arborée, le Noisetier (*Corylus avellana*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le Houx (*Ilex aquifolium*) pour la strate arbustive. En sous-bois, la strate herbacée est principalement constituée de Fougère aigle, extrêmement fréquente, et de plusieurs autres espèces de fougères : Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*), Blechnum en épi (*Blechnum spicant*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), Polypode commun (*Polypodium vulgare*) ... De nombreux boisements ne sont pas exploités ni entretenus ce qui explique le développement d'espèces de fourrés ou de friches en mélange avec les essences arborescentes.

Dans les milieux plus humides, milieux souvent laissés à l'abandon sur l'aire d'étude, le Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*) est l'espèce dominante (habitat Corine Biotope 44.1 ou 44.92). Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et le Noisetier (*Corylus avellana*) sont aussi assez bien représentés dans les parcelles humides. Parmi les espèces herbacées, l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) est souvent observée lorsque les milieux ne sont pas trop fermés.

Quelques résineux, du Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) principalement, sont présents au sein des boisements de feuillus. Un seul boisement à dominance de résineux est localisé sur l'aire d'étude immédiate.

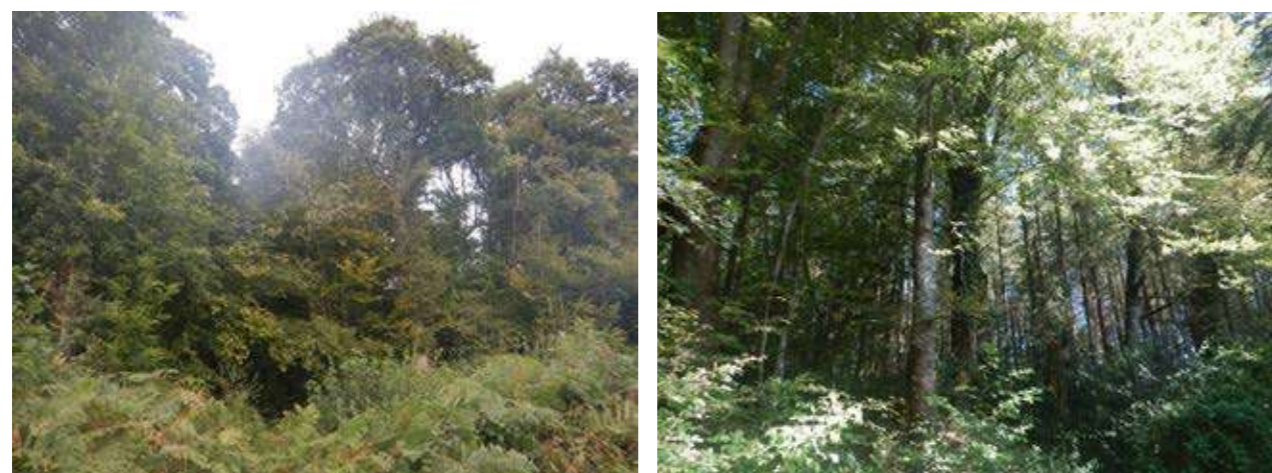



Figure 14 : Un boisement de feuillus (Chênes et Hêtres dominants, à gauche) et un boisement de résineux derrière une haie de Châtaigniers (à droite)

Tableau 33 : Liste des habitats Corine Biotope correspondant aux différents milieux boisés

Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000	Surface sur l'aire d'étude
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	1,63 ha
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120 Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	0,81 ha
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles * 41.B Bois de bouleaux	/	1,19 ha
41.5 Chênaies acidiphiles	/	0,15 ha
41.5 Chênaies acidiphiles * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	2,97 ha
41.9 Bois de Châtaigniers * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	0,47 ha
41.B Bois de bouleaux * 87.1 Terrains en friche	/	1,43 ha
41.H Autres bois caducifoliés	/	0,89 ha
83.324 Plantations de Robiniers	/	0,10 ha
84.3 Petits bois, bosquets	/	0,25 ha
83.31 Plantations de conifères	/	1,05 ha
41.51 Bois de chênes pédonculés et de bouleaux * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	1,23 ha
44.1 Formations riveraines de saules	/	6,40 ha
44.1 Formations riveraines de saules * 87.1 Terrains en friche	/	1,50 ha
44.332 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	1,58 ha
44.92 Saussaies marécageuses	/	1,29 ha

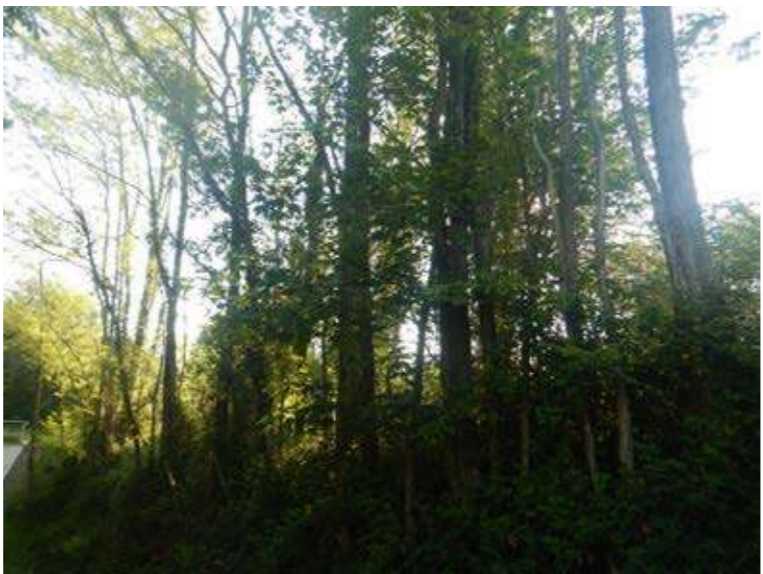
CARTE D'IDENTITE DES HABITATS BOISES

Habitat Corine Biotope 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles	Correspondance habitat EUNIS G1.62 Hêtraies acidophiles atlantiques
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Forêts atlantiques sur sols acides différant de 41.11 par l'absence de <i>Luzula luzuloides</i> et la grande abondance d' <i>Ilex aquifolium</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Chêne (<i>Quercus spp.</i>), Houx (<i>Ilex aquifolium</i>)
Etat de conservation/dégradation	Houx peu représenté dans les habitats de l'aire d'étude donc habitat jugé dégradé et état de conservation considéré comme moyennement favorable. Plusieurs hêtraies en mélange avec des espèces d'autres habitats (31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile (cf. carte d'identité de l'habitat dans les landes et fourrés) ou 41.B Bois de bouleaux (cf. carte d'identité suivante).
Sensibilité (statut de protection)	Correspondance Natura 2000 : 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> .


Habitat Corine Biotope 41.B Bois de bouleaux	Correspondance habitat EUNIS G1.91 Boulaies des terrains non marécageux
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations dominées par <i>Betula pendula</i> , <i>B. pubescens</i> ou leurs hybrides plantiaires, sur des terrains non marécageux.
Espèces traditionnellement inféodées	Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>), Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>), Molinie élevée (<i>Molinia arundinacea</i>) parfois
Etat de conservation/dégradation	Habitat présent seulement en mélange avec le Hêtre (habitat 41.12) ou avec des espèces de friche (habitat 87.1). Etat de conservation jugé moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 41.5 Chênaies acidiphiles	Correspondance habitat EUNIS G1.8 Boissements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Forêts à <i>Quercus robur</i> ou à <i>Q. petraea</i> sur sols acides avec une strate herbacée la plupart du temps constituée des groupes écologiques à : <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Lonicera periclymenum</i> , <i>Holcus mollis</i> , et de <i>Maianthemum bifolium</i> , <i>Convallaria maialis</i> , <i>Hieracium sabaudum</i> , <i>Hypericum pulchrum</i> , <i>Luzula pilosa</i> et des mousses <i>Polytrichum formosum</i> et <i>Leucobryum glaucum</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Chêne sessile (<i>Quercus robur</i>), Canche cespiteuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>), Houlque molle (<i>Holcus mollis</i>), <i>Maianthemum bifolium</i> (<i>Maianthemum bifolium</i>), Muguet (<i>Convallaria majalis</i>), Epervière de Savoie (<i>Hieracium sabaudum</i>), Millepertuis élégant (<i>Hypericum pulchrum</i>), Luzule velue (<i>Luzula pilosa</i>), Polytric élégant (<i>Polytrichum formosum</i>), Coussinet des bois (<i>Leucobryum glaucum</i>)
Etat de conservation/dégradation	Un seul boisement de petite surface sur l'aire d'étude. Les espèces caractéristiques sont peu représentées et le boisement présente une strate herbacée quasi-absente du fait de la présence de bovins dans ce boisement (boisement situé au sein d'une prairie pâturée). Son état de conservation est jugé moyen. Les autres Chênaies sont mélangées avec des espèces de l'habitat 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile (cf. carte d'identité). Elles sont considérées comme légèrement dégradées et donc en état de conservation moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune


Habitat Corine Biotope 41.9 Bois de Châtaigniers	Correspondance habitat EUNIS G1.8 Boissements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations dominées par <i>Castanea sativa</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)
Etat de conservation/dégradation	Le Châtaignier n'est pas une essence indigène en Bretagne. L'espèce, d'abord plantée en Bretagne pour ses fruits, est aujourd'hui plutôt exploitée pour son bois. Il a la capacité à produire de nombreux rejets après la coupe d'où les taillis observables sur l'aire d'étude. Ces derniers ne sont plus exploités ou très peu et des espèces de fourrés sont donc recensées en mélange avec le Châtaignier (habitat Corine Biotope 31.81). Cet habitat est donc considéré comme en état de conservation plutôt moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
83.324 Plantations de Robiniers	G1.C3 Plantations de <i>Robinia</i>
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Plantations et formations spontanées de <i>Robinia pseudoacacia</i>
Espèces traditionnellement inféodées	Robinier (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
Etat de conservation/dégradation	La seule Robiniaie présente sur l'aire d'étude est de faible superficie. La ronce est bien développée au sein de l'habitat. On considère donc que ce milieu est fortement dégradé et que son état de conservation est mauvais.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
84.3 Petits bois, bosquets	G5.2 Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pas de description
Espèces traditionnellement inféodées	Aucune espèce n'est précisée
Etat de conservation/dégradation	Non évalué
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
83.31 Plantations de conifères	G3.F Plantations très artificielles de conifères
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pas de description
Espèces traditionnellement inféodées	Aucune espèce n'est précisée
Etat de conservation/dégradation	Non évalué
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
41.51 Bois de chênes pédonculés et de bouleaux	G1.81 Bois atlantiques de <i>Quercus robur</i> et <i>Betula</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Forêts acidiphiles de la plaine de la Mer du Nord et de la Mer Baltique, composées de <i>Quercus robur</i> , <i>Betula pendula</i> et <i>B. pubescens</i> , souvent mélangées avec <i>Sorbus aucuparia</i> et <i>Populus tremula</i> , sur des sols très oligotrophes, souvent sableux et podzolisés ou hydromorphes ; la strate arbustive peu développée comprend <i>Frangula alnus</i> ; la strate herbacée formée par le groupe de <i>Deschampsia flexuosa</i> , comprend toujours <i>Molinia caerulea</i> et est souvent envahie par des fougères. Les forêts de ce type sont souvent prédominantes dans la plaine européenne nordique, du Jutland aux Flandres ; elles occupent des enclaves édaphiques plus limitées dans les Ardennes, dans le nord-ouest de la France, la Normandie, la Bretagne, le Bassin Parisien, le Morvan et la Grande Bretagne.
Espèces traditionnellement inféodées	Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>), Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Tremble (<i>Populus tremula</i>), Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>)
Etat de conservation/dégradation	L'habitat est considéré comme en état de conservation moyen puisque le milieu semble se fermer avec le développement de la ronce (toutefois encore assez peu présente).
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

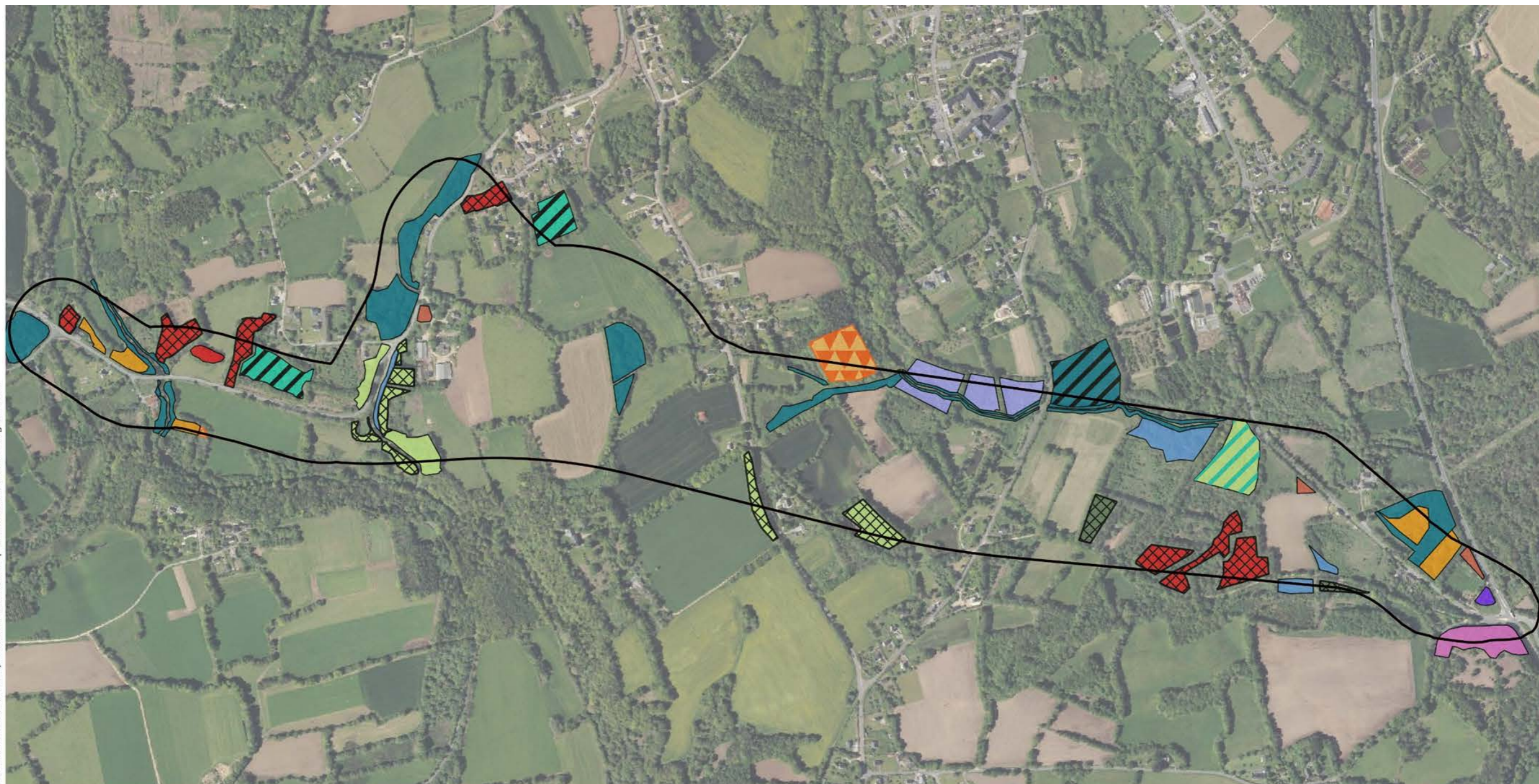
Habitat Corine Biotope 44.1 Formations riveraines de saules	Correspondance habitat EUNIS F9.1 Fourrés ripicoles
<p>Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)</p> 	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations arbustives ou arborescentes à <i>Salix spp.</i> , le long des cours d'eau et soumises à des inondations périodiques.
Espèces traditionnellement inféodées	<i>Salix spp.</i>
Etat de conservation/dégradation	Les ronces sont assez présentes au sein du boisement, l'état de conservation est donc jugé moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 44.92 Saussaies marécageuses	Correspondance habitat EUNIS F9.2 Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations à Saules dominants avec <i>Salix aurita</i> , <i>S. cinerea</i> , <i>S. atrocinerea</i> , <i>S. pentandra</i> , <i>Frangula alnus</i> , de bas-marais, de zones inondables, des marges de lacs et d'étangs.
Espèces traditionnellement inféodées	Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>), Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>), Saule à feuilles d'olivier (<i>Salix atrocinerea</i>), Saule à cinq étamines (<i>Salix pentandra</i>), Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)
Etat de conservation/dégradation	Sur l'aire d'étude immédiate, cet habitat est principalement dominé par le Saule à feuilles d'olivier. La ronce et la Fougère aigle sont toutefois présentes mais non dominantes. L'état de conservation est considéré comme moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 44.332 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	Correspondance habitat EUNIS G1.2132 Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Bois riverains d' <i>Alnus glutinosa</i> ou de <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Alnus glutinosa-Ulmus</i> sur des sols eutrophes humides ou des terrasses alluviales, levées de terres et zones inondables des cours inférieurs des rivières des régions atlantiques ou sub-atlantiques des régions côtières occidentales du continent européen, avec <i>Salix cinerea</i> et <i>Urtica dioica</i> , souvent riches en hautes herbes, en particulier <i>Cirsium oleraceum</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Dipsacus pilosus</i> , <i>Symphytum officinale</i> , <i>Aconitum napellus</i> et, parmi les plantes grimpantes, <i>Humulus lupulus</i> , <i>Solanum dulcamara</i> , <i>Calystegia sepium</i> . <i>Ribes rubrum</i> , <i>Iris pseudacorus</i> , <i>Equisetum telmateia</i> , <i>E. fluviatile</i> sont localement caractéristiques ; les laïches hautes, en particulier <i>Carex acutiformis</i> et <i>C. paniculata</i> dominent quelques-unes des communautés les plus humides. Les formations de cette unité sont maintenant rares, ayant été remplacées pour la plupart par des plantations de Peupliers.
Espèces traditionnellement inféodées	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Cirse maraicher (<i>Cirsium oleraceum</i>), Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), Epilobe hirsute (<i>Epilobium hirsutum</i>), Cardère poilue (<i>Dipsacus pilosus</i>), Grande consoude (<i>Symphytum officinale</i>), Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i>), Houblon grimpant (<i>Humulus lupulus</i>), Morelle douce-amère (<i>Solanum dulcamara</i>), Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>), Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>), Iris faux-acore (<i>Iris pseudacorus</i>), Grande prêle (<i>Equisetum telmateia</i>), Prêle des eaux (<i>Equisetum fluviatile</i>), Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>) et Laïche paniculée (<i>Carex paniculata</i>)
Etat de conservation/dégradation	Seules certaines espèces caractéristiques de l'habitat sont présentes et le milieu se ferme par le développement progressif de la ronce. L'état de conservation est jugé moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 41.H Autres bois caducifoliés	Correspondance habitat EUNIS Pas de correspondance
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pas de description
Espèces traditionnellement inféodées	Aucune espèce n'est précisée
Etat de conservation/dégradation	Non évalué
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Source : IGN SCAN 25®, ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Typologie des habitats boisés de l'aire d'étude immédiate

Aire d'étude immédiate

Habitats Corine Biotope

- 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile
- 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles * 41.B Bois de bouleaux

- 41.13 Hêtraies neutrophiles * 41. 5 Chênaies acidiphiles
- 41.5 Chênaies acidiphiles
- 41.5 Chênaies acidiphiles * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile
- 41.51 Bois de chênes pédonculés et de bouleaux * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile
- 41.9 Bois de Châtaigniers * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile

- 41.B Bois de bouleaux * 87.1 Terrains en friche
- 41.H Autres bois caducifoliés
- 44.1 Formations riveraines de saules
- 44.1 Formations riveraines de saules * 87.1 Terrains en friche
- 44.332 Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile

- 44.92 Saussaies marécageuses
- 83.31 Plantations de conifères
- 83.324 Plantations de Robiniers
- 84.3 Petits bois, bosquets



Carte 45 : Typologie des habitats boisés de l'aire d'étude immédiate

LES LANDES ET FOURRES (CARTE 46)

Les landes et fourrés sont des habitats intermédiaires pré- ou postforestiers qui se sont développés suite à un déboisement ou à un abandon de parcelles agricoles auparavant exploitées.

Sur l'aire d'étude immédiate, différents types de landes et fourrés ont été recensés :

- des fourrés présentant un mélange avec des proportions variables de Prunellier (*Prunus spinosa*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*) (habitat Corine Biotope 31.81),
- des fourrés formés par la Bourdaine (*Frangula alnus*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) (habitat Corine Biotope 31.83),
- des zones dominées par les ronces (habitat Corine Biotope 31.831), les Genêts (*Cytisus scoparius*) (habitat Corine Biotope 31.84), les Ajoncs (*Ulex europaeus*) (habitat Corine Biotope 31.85) ou encore par les fougères notamment la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) (habitat Corine Biotope 31.86). Ces habitats peuvent également être mélangés (genêts et ajoncs par exemple),
- des parcelles colonisées par le Noisetier (*Corylus avellana*) (habitat Corine Biotope 31.8C),
- des parcelles en régénération forestière avec de jeunes Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Châtaignier (*Castanea sativa*) et Hêtre (*Fagus sylvatica*) essentiellement (habitat Corine Biotope 31.8D) et des taillis de Bouleaux principalement (habitat Corine Biotope 31.8E).



Figure 16 : Un roncier



Figure 15 : Un fourré de Noisetiers

Tableau 34 : Liste des habitats Corine Biotope correspondant aux landes et fourrés

Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000	Surface sur l'aire d'étude
31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	0,61 ha
31.83 Fruticées des sols pauvres atlantiques * 41.5 Chênaies acidiphiles	/	0,21 ha
31.831 Ronciers	/	0,34 ha
31.831 Ronciers * 31.86 Landes à Fougères	/	0,08 ha
31.84 Landes à Genêts	/	0,68 ha
31.84 Landes à Genêts * 31.85 Landes à Ajoncs	/	0,21 ha
31.85 Landes à Ajoncs	/	0,13 ha
31.86 Landes à Fougères	/	1,77 ha
31.86 Landes à Fougères * 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	/	0,55 ha
31.8C Fourrés de Noisetiers	/	0,90 ha
31.8D Broussailles forestières décidues	/	1,37 ha
31.8E Taillis	/	0,29 ha

CARTE D'IDENTITE DES LANDES ET FOURRES


Habitat Corine Biotope 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	Correspondance habitat EUNIS F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Fourrés de <i>Prunus spinosa</i> , <i>P. mahaleb</i> , <i>Rosa subsp.</i> , <i>Cornus mas</i> , <i>C. sanguinea</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Crataegus subsp.</i> , <i>Lonicera xylosteum</i> , <i>Rhamnus catharticus</i> , <i>R. alpinus</i> , <i>Clematis vitalba</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>V. opulus</i> , <i>Rubus subsp.</i> , <i>Amelanchier ovalis</i> , <i>Cotoneaster integerimus</i> , <i>C. nebrodensis</i> , <i>Pyrus pyraeaster</i> , <i>Malus sylvestris</i> , <i>Euonymus europaeus</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Acer campestre</i> , <i>A. monspessulanum</i> , <i>Carpinus betulus</i> , caractéristiques des lisières forestières, des haies (principalement <i>Carpinion</i> ou <i>Quercion pubescenti-petraeae</i>) et des recolonisations des terrains boisés, développés sur des sols riches en nutriments, neutres ou calcaires.
Espèces traditionnellement inféodées	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>), <i>Rosa subsp.</i> , Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>), <i>Crataegus subsp.</i> , Chèvrefeuille des haies (<i>Lonicera xylosteum</i>), Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>), Nerprun des Alpes (<i>Rhamnus alpinus</i>), Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>), Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>), Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>), Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>), <i>Rubus subsp.</i> , Amelanchier commun (<i>Amelanchier ovalis</i>), Cotonéaster commun (<i>Cotoneaster integerimus</i>), Cotonéaster de l'Atlas (<i>Cotoneaster nebrodensis</i>), Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraeaster</i>), Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>), Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Petit orme (<i>Ulmus minor</i>), Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>), Erable de Montpellier (<i>Acer monspessulanum</i>), Charme (<i>Carpinus betulus</i>).
Etat de conservation/dégradation	Cet habitat est, sur l'aire d'étude immédiate, dominé par le Prunellier et la Ronce commune. L'Aubépine monogyne et le Noisetier sont également bien représentés. Ce fourré est très souvent observé en mélange avec des espèces arborescentes. Ceci peut s'expliquer par le manque d'entretien des boisements qui permet le développement de ce type de végétation. Ces habitats étant la plupart du temps en mélange avec d'autres habitats (notamment des milieux boisés), il est considéré qu'ils sont légèrement dégradés et que leur état de conservation est donc moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune


Habitat Corine Biotope 31.84 Landes à Genêts	Correspondance habitat EUNIS F3.14 Formations tempérées à <i>Cytisus scoparius</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations dont la strate supérieure est dominée par de grands Genêts.
Espèces traditionnellement inféodées	Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>)
Etat de conservation/dégradation	Ce sont des milieux de faibles surfaces formant des milieux de transition vers des milieux forestiers d'où la présence de quelques espèces arborescentes au sein de ces habitats. La dynamique progressive de ces habitats vers des milieux boisés permet de considérer que les habitats de landes à genêts sont en état de conservation moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 31.83 Fruticées des sols pauvres atlantiques	Correspondance habitat EUNIS F3.13 Fourrés atlantiques sur sols pauvres
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Fruticées à <i>Rubus spp.</i> , <i>Frangula alnus</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Lonicera periclymenum</i> , caractéristiques des lisières forestières, des haies et des bois (principalement <i>Quercion</i>) de recolonisation, développées sur des sols relativement pauvres en nutriments, habituellement acides, principalement sous des climats soumis à une forte influence atlantique.
Espèces traditionnellement inféodées	<i>Rubus spp.</i> , Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>)
Etat de conservation/dégradation	Cet habitat, dominé par la Bourdaine, la Ronce commune, le Chèvrefeuille des bois et le Noisetier, est présent en mélange avec du Chêne pédonculé et autres espèces caractéristiques de la Chênaie acidiphile (41.5). Son état de conservation est jugé moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 31.831 Ronciers	Correspondance habitat EUNIS F3.131 Ronciers
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations dominées par <i>Rubus spp.</i>
Espèces traditionnellement inféodées	<i>Rubus spp.</i>
Etat de conservation/dégradation	Les ronciers ont tendance à s'étendre dans les zones sans entretien et peuvent dégrader les habitats situés aux alentours.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

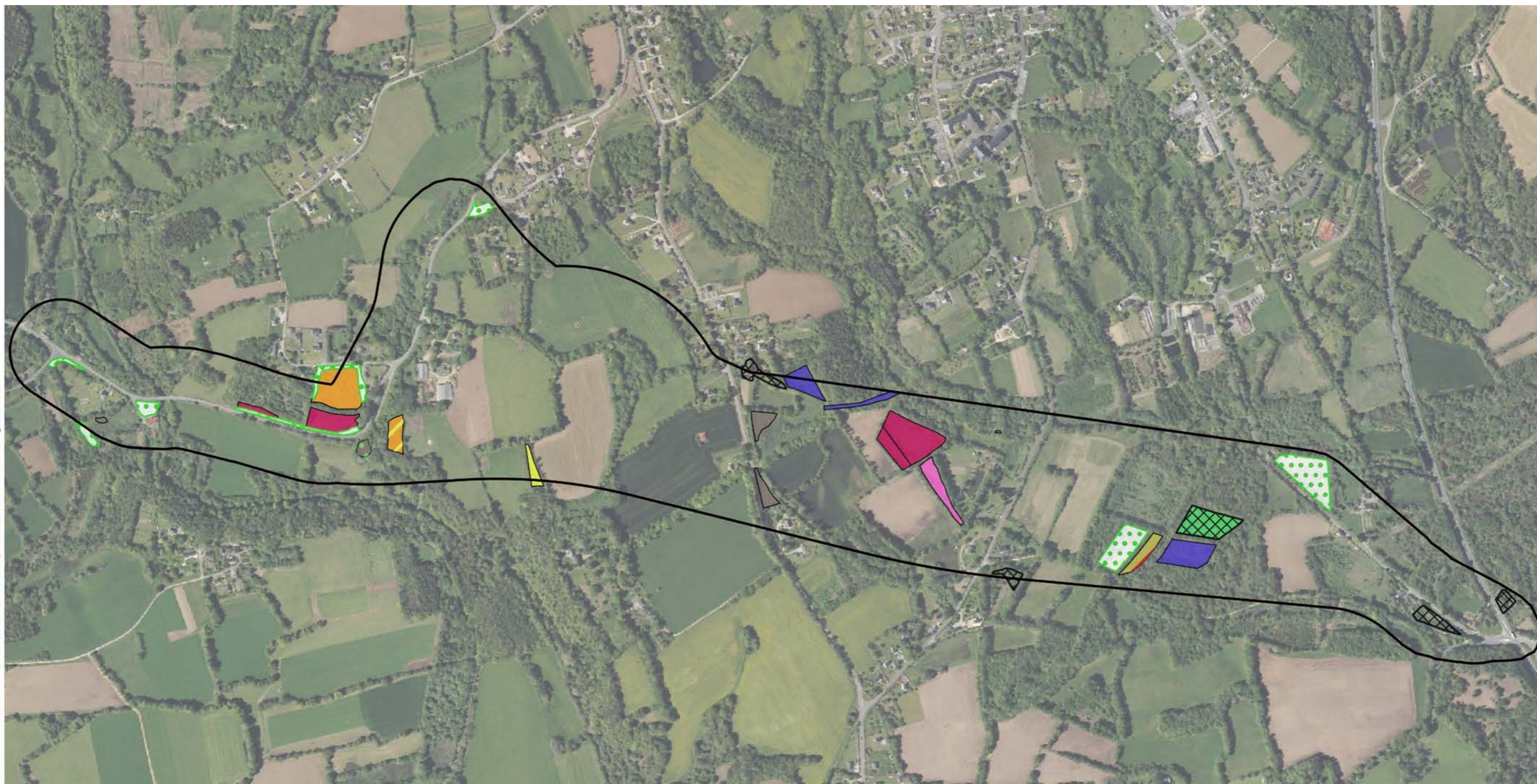
Habitat Corine Biotope 31.85 Landes à Ajoncs	Correspondance habitat EUNIS F3.15 Fourrés à <i>Ulex europaeus</i>
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Fruticées à <i>Ulex europaeus</i> du domaine atlantique
Espèces traditionnellement inféodées	Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)
Etat de conservation/dégradation	Comme l'habitat 31.84 Landes à Genêts, il s'agit d'un habitat de transition vers des boisements. Sur l'aire d'étude, cet habitat est peu représenté et est presque exclusivement constitué d'Ajoncs.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 31.86 Landes à Fougères	Correspondance habitat EUNIS E5.3 Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Communautés de grande étendue, souvent fermées, avec la grande fougère <i>Pteridium aquilinum</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)
Etat de conservation/dégradation	Les landes à Fougères forment, sur l'aire d'étude, des habitats presque monospécifiques et relativement denses ou sont en mélange avec de la ronce ou des espèces de fourrés mésophiles. Cet habitat semble en bon état de conservation.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 31.8C Fourrés de Noisetiers	Correspondance habitat EUNIS F3.8C Fourrés à <i>Corylus</i>
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Fourrés ou broussailles, souvent très étendus, composés exclusivement, ou montrant une prédominance absolue, de <i>Corylus avellana</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)
Etat de conservation/dégradation	Dans ces fourrés, le Noisetier est dominant mais on y observe tout de même quelques autres espèces, la Ronce commune notamment ainsi que quelques essences arborescentes. Ils sont considérés comme en état de conservation moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope 31.8D Broussailles forestières décidues	Correspondance habitat EUNIS G5.61 Prébois caducifoliés
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Premiers stades de régénérations de hautes forêts décidues ou colonisation composée principalement de jeunes individus de grandes espèces forestières.
Espèces traditionnellement inféodées	Espèces forestières à feuilles caduques (Charme, Châtaigniers, Chêne sp., ...)
Etat de conservation/dégradation	Ces milieux sont à des stades plus ou moins avancés sur l'aire d'étude. Ils sont constitués de jeunes Chêne pédonculé, Châtaignier, Hêtre notamment. Ces milieux ne présentent pas de caractéristiques de dégradation.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Source : IGN SCAN 25°, ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Typologie des landes et fourrés sur l'aire d'étude immédiate



- | | | |
|---|---|--|
| Aire d'étude immédiate | 31.831 Ronciers * 31.86 Landes à Fougères | 31.86 Landes à Fougères
* 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile |
| Habitats Corine Biotope | 31.84 Landes à Genêts | 31.8C Fourrés de Noisetiers |
| 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile | 31.84 Landes à Genêts * 31.85 Landes à Ajoncs | 31.8D Broussailles forestières décidues |
| 31.83 Fruticées des sols pauvres atlantiques
* 41.5 Chênaies acidiphiles | 31.85 Landes à Ajoncs | 31.8E Taillis |
| 31.831 Ronciers | 31.86 Landes à Fougères | |

Carte 46 : Typologie des landes et fourrés sur l'aire d'étude immédiate

LES HAIES BOCAGERES ET LES ALIGNEMENTS D'ARBRES (CARTE 47)

Sur l'aire d'étude, les haies bocagères ont été relativement bien conservées. Les haies observées sont, pour la majorité, constituées d'un talus et des 3 strates de végétation : arborée, arbustive et herbacée. De plus, elles sont souvent connectées entre elles ou avec des boisements et sont relativement denses et continues.

Le Châtaignier (*Castanea sativa*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*) sont les espèces dominantes de la strate arborée. On trouve également l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Merisier (*Prunus avium*) ou le Robinier (*Robinia pseudacacia*) parmi les essences arborescentes de certaines haies. La strate arbustive est plus diversifiée. Elle est composée de Noisetier (*Corylus avellana*), Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), Houx (*Ilex aquifolium*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Lierre (*Hedera helix*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) ...

Concernant la strate herbacée, les espèces les plus fréquemment recensées dans les haies sont la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), la Benoîte (*Geum urbanum*), le Blechnum en épi (*Blechnum spicant*), la Germandrée (*Teucrium scorodonia*), la Grande berce (*Heracleum sphondylium*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), le Polypode commun (*Polypodium vulgare*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ...



Figure 17 : Une haie sur talus

Des alignements d'arbres bordent l'allée menant au Château de Kérihuel. Ils sont constitués principalement de Marronniers.



Figure 18 : L'alignement de Marronniers de part et d'autre de l'allée menant au Château de Kérihuel

Tableau 35 : Liste des habitats Corine Biotope correspondant aux haies et alignements d'arbres

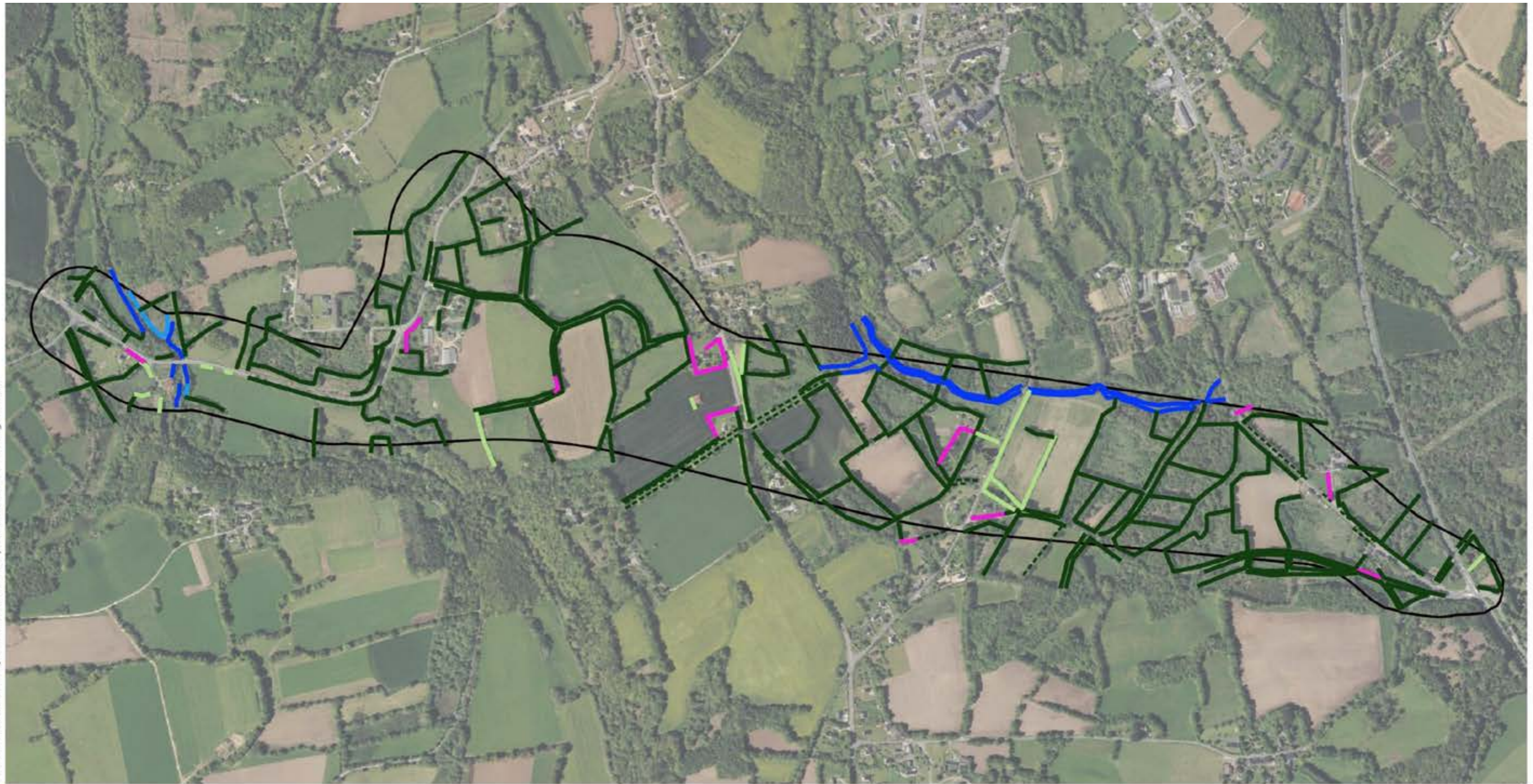
Occupation du sol	Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000
Haies arborescentes	84.2 Haies	/
Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres	/

Les haies et alignements présents sur l'aire d'étude immédiate ont été classées selon la typologie du Pôle bocage afin de distinguer les haies multistrates des haies arbustives (Carte 47). Les ripisylves ont également été distinguées.

Tableau 36 : Les types de haies recensés sur l'aire d'étude immédiate selon la typologie du Pôle bocage de l'OFB

Type de haie	Caractéristiques	Code OFB	Ripisylves	Longueur en mètres
Alignement arboré et arbres isolés	Haies ou arbres isolés présentant uniquement une strate arborée	H4	Non	1 522 m
Haie arbustive haute	Haies vives sans ou avec très peu de strate arborée	H6	Non	882 m
			Oui	191 m
Haie multistrates	Haie présentant à la fois des strates herbacée, arbustive et arborée	H7	Non	19 064 m
			Oui	2 365 m
Haie urbaine, mur vert	Haies souvent mono spécifiques sans végétaux locaux (ex : thuyas ou lauriers)	H9	Non	843 m

Source : IGN SCAN 25°, ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Aire d'étude immédiate

Types de haies (sur la base de la typologie de l'OFB)

Alignement arboré (H4)

Haie arbustive (H6)

Typologie Pôle Bocage des haies sur l'aire d'étude immédiate

Haie arbustive en ripisylve (H6)

Haie multistrates (H7)

Haie multistrates en ripisylve (H7)

Haie urbaine (H9)

0 100 200 300 400 m



Carte 47 : Les types de haies sur l'aire d'étude immédiate (selon la typologie Pôle bocage de l'OFB)

LES MILIEUX OUVERTS (CARTE 48)

Sur l'aire d'étude immédiate, les milieux ouverts sont représentés par les cultures et les milieux prairiaux.

Les végétations prairiales regroupent les prairies et les terrains dominés par des herbacées non graminoides. Cette typologie prend en compte des milieux à l'hygrométrie et à la naturalité très variées.

Les milieux prairiaux sont principalement représentés par des prairies de pâture. Quelques prairies de fauche ont également été relevées. Certaines prairies ne sont plus entretenues et présentent des faciès d'embroussaillage (Ronce commune *Rubus fruticosus*, Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, Ortie dioïque *Urtica dioica*, Saule *Salix sp.*, Bouleau *Betula sp.*).

Les prairies pâturées sont dominées par une strate herbacée basse et souvent irrégulière. Les espèces les plus fréquemment observées dans les prairies mésophiles sont le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Pissenlit (*Taraxacum sp.*), la Grande oseille (*Rumex acetosa*).

Les prairies humides sont entretenues par fauche ou pâturage. Elles se développent sur un substrat souvent riche en nutriments et présentent des caractères hydromorphes différents selon leur localisation. Parmi les espèces caractéristiques de ce milieu (habitat Corine Biotope 37.21), on trouve le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) qui sont les espèces les plus représentées mais également d'autres plantes indicatrices de zones humides telles que la Silène fleur de Coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), la Grande oseille (*Rumex acetosa*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Quelques-unes de ces prairies se distinguent par la forte dominance de joncs (habitat Corine Biotope 37.217).

Certaines des prairies humides ne sont plus exploitées et ont tendance à se fermer progressivement par la colonisation des ligneux (saules notamment, ronces). C'est le cas notamment d'une prairie qui a été laissée à l'abandon et dans laquelle s'est fortement développée l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), espèce déterminante de zones humides (habitat Corine Biotope 37.1). Or, par manque d'entretien, cette prairie se ferme de plus en plus par la colonisation du Saule noir cendré (*Salix atrocinerea*).

En bordure de boisements ou de haies, on observe des espèces d'herbacées souvent nitro-hygrophiles se développant à l'ombre des espèces arborescentes et/ou arbustives (habitat Corine Biotope 37.72) telles que la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), le Silène dioïque (*Silene dioica*), la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)...

Certaines prairies sont régulièrement réensemencées et fortement fertilisées pour permettre un pâturage plus intensif, on parle de prairies améliorées (habitat Corine Biotope 81.1).



Figure 19 : Une prairie humide à joncs (à gauche) et une prairie améliorée (à droite)


Les cultures présentes au sein de l'aire d'étude immédiate sont essentiellement du maïs. Ce sont des parcelles de taille moyenne inférieure à 5ha.

Tableau 37 : Liste des habitats Corine Biotope correspondant aux différents milieux ouverts

Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000	Surface sur l'aire d'étude
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées * 44.92 Saussaies marécageuses	/	1,79 ha
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques	/	2,94 ha
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques * 87.1 Terrains en friche	/	0,28 ha
37.217 Prairies à Jonc diffus	/	1,27 ha
37.72 Franges des bords boisés ombragés	6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	0,17 ha
38.1 Pâtures mésophiles * 37.217 Prairies à Jonc diffus	/	1,77 ha
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques	/	3,76 ha
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 37.72 Franges des bords boisés ombragés	/	0,07 ha
38.1 Pâtures mésophiles	/	6,36 ha
38.1 Pâtures mésophiles * 31.85 Landes à Ajoncs	/	0,24 ha
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1,94 ha
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 87.1 Terrains en friche	/	2,06 ha
81.1 Prairies sèches améliorées	/	15,72 ha
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés	/	24,10 ha

CARTE D'IDENTITE DES MILIEUX OUVERTS

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles, souvent dominées par <i>Filipendula ulmaria</i> , et mégaphorbiaies (<i>F. ulmaria</i> , <i>Angelica sylvestris</i>) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage ; les espèces caractéristiques sont <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Achillea ptarmica</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Epilobium hirsutum</i> , <i>Geranium palustre</i> , <i>Veronica longifolia</i> , <i>Scutellaria hastifolia</i> , <i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Lysimachia vulgaris</i> , <i>Lythrum salicaria</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> , <i>Polygonum bistorta</i> , <i>Valeriana officinalis</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>), Angélique sauvage (<i>Angelica sylvestris</i>), Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>), Epilobe hirsute (<i>Epilobium hirsutum</i>), Géranium des marais (<i>Geranium palustre</i>), Véronique à longues feuilles (<i>Veronica longifolia</i>), Scutellaire à feuilles hastées (<i>Scutellaria hastifolia</i>), Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>), Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>), Baldingère (<i>Phalaris arundinacea</i>), Bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), Valériane officinale (<i>Valeriana officinalis</i>)
Etat de conservation/dégradation	Sur l'aire d'étude, l'habitat est largement dominé par l'Angélique sauvage. Cependant, le milieu se ferme car le saule <i>Salix atrocinerea</i> se développe fortement. Le milieu est donc considéré comme dégradé et en état de conservation mauvais.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune


Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pâturages et prairies à fourrage légèrement traités pour le foin, sur des sols tant basiclines qu'acidiclines, riches en nutriments, des plaines, collines et montagnes basses de l'Europe soumises à des conditions climatiques atlantiques ou subatlantiques. Parmi les plantes caractéristiques des très nombreuses communautés concernées, on peut citer : <i>Caltha palustris</i> ,

Espèces traditionnellement inféodées	<i>Cirsium palustre</i> , <i>C. rivularis</i> , <i>C. oleraceum</i> , <i>Epilobium parviflorum</i> , <i>Lychnis flos-cuculi</i> , <i>Mentha aquatica</i> , <i>Scirpus sylvaticus</i> , <i>Stachys palustris</i> , <i>Bromus racemosus</i> , <i>Crepis paludosa</i> , <i>Fritillaria meleagris</i> , <i>Geum rivale</i> , <i>Polygonum bistorta</i> , <i>Senecio aquaticus</i> , <i>Trollius europaeus</i> , <i>Lotus uliginosus</i> , <i>Trifolium dubium</i> , <i>Equisetum palustre</i> , <i>Myosotis palustris</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Angelica sylvestris</i> , <i>Oenanthe silaifolia</i> , <i>Gratiola officinalis</i> , <i>Inula salicina</i> , <i>Succisella inflexa</i> , <i>Dactylorhiza majalis</i> , <i>Ranunculus acris</i> , <i>Rumex acetosa</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Festuca pratensis</i> , <i>Juncus effusus</i> , <i>J. filiformis</i> .
Etat de conservation/dégradation	<i>Caltha palustris</i> , Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Cirse des ruisseaux (<i>Cirsium rivularis</i>), Cirse maraîcher (<i>Cirsium oleraceum</i>), Epilobe à petites fleurs (<i>Epilobium parviflorum</i>), Fleur de coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>), Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>), Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>), Epiacre des marais (<i>Stachys palustris</i>), Brome en grappes (<i>Bromus racemosus</i>), Crépide des marais (<i>Crepis paludosa</i>), Fritillaire pintade (<i>Fritillaria meleagris</i>), Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>), Bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), Sénéçon aquatique (<i>Senecio aquaticus</i>), Trolle d'Europe (<i>Trollius europaeus</i>), Lotier des marais (<i>Lotus uliginosus</i>), Trèfle douteux (<i>Trifolium dubium</i>), Prêle des marais (<i>Equisetum palustre</i>), Myosotis des marais (<i>Myosotis palustris</i>), Canche cespiteuse (<i>Deschampsia cespitosa</i>), Angélique sauvage (<i>Angelica sylvestris</i>), Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>), Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>), Succiselle infléchie (<i>Succisella inflexa</i>), Orchis de mai (<i>Dactylorhiza majalis</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Grande oseille (<i>Rumex acetosa</i>), Houlique laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>), Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>), Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>), Jonc filiforme (<i>Juncus filiformis</i>).
Etat de conservation/dégradation	Ces prairies sont plus ou moins entretenues (par pâturage sur une courte période pour certaines). La végétation est typique de cet habitat avec une dominance de certaines espèces comme le Jonc diffus, espèce peu appréciée par les bovins. Cependant, elle est accompagnée d'un cortège d'espèces de zones humides (Cirse des marais, Cardamine des prés, Fleur de coucou...). Ces prairies sont jugées en bon état de conservation. Sur une parcelle, on observe un mélange des espèces de prairies humides avec des espèces de friches. Celle-ci est considérée en état de conservation moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
37.217 Prairies à Jonc diffus	E3.417 Prairies à Jonc épars
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Prairies à <i>Juncus effusus</i> et communautés apparentées.
Espèces traditionnellement inféodées	Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>)
Etat de conservation/dégradation	Ces prairies sont dominées par le Jonc diffus. Elles sont, au moins sur une partie de l'année, pâturées. Elles sont considérées comme en état de conservation moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
37.72 Franges des bords boisés ombragés	E5.43 Lisières forestières ombragées


Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Communautés nitro-hygrophiles d'herbacées habituellement à grandes feuilles se développant le long des côtés ombragés des stations boisées et des haies, avec <i>Galium aparine</i> , <i>Glechoma hederacea</i> , <i>Geum urbanum</i> , <i>Aegopodium podagraria</i> , <i>Silene dioica</i> , <i>Carduus crispus</i> , <i>Chaerophyllum hirsutum</i> , <i>Lamium album</i> , <i>Alliaria petiolata</i> , <i>Lapsana communis</i> , <i>Geranium robertianum</i> , <i>Viola alba</i> , <i>V. odorata</i> .
Espèces traditionnellement inféodées	Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Lierre terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>), Benoite commune (<i>Geum urbanum</i>), Herbe aux goutteux (<i>Aegopodium podagraria</i>), Silène dioïque (<i>Silene dioica</i>), Chardon crépu (<i>Carduus crispus</i>), Cerfeuil hérissé (<i>Chaerophyllum hirsutum</i>), Lamier blanc (<i>Lamium album</i>), Alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>), Lampsane commune (<i>Lapsana communis</i>), Géranium herbe-à-Robert (<i>Geranium robertianum</i>), Violette blanche (<i>Viola alba</i>), Violette odorante (<i>Viola odorata</i>).
Etat de conservation/dégradation	Cet habitat se limite au cortège végétal situé dans le chemin forestier reliant le GR à la RD782 à l'est de l'aire d'étude. Cet habitat est considéré en bon état de conservation.
Sensibilité (statut de protection)	Correspondance Natura 2000 : 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Cet habitat Natura 2000, au sein de l'aire d'étude immédiate, est considéré en état de conservation moyennement favorable du fait de l'absence d'espèces rares.

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
81.1 Prairies sèches améliorées	E2.61 Prairies améliorées sèches ou humides
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pâturages intensifs secs ou mésophiles.
Espèces traditionnellement inféodées	/
Etat de conservation/dégradation	Milieus généralement fertilisés ou réensemencés.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

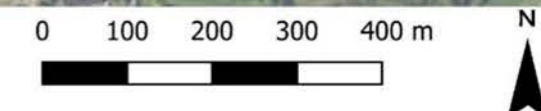
Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
38.1 Pâtures mésophiles	E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage

Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Pâturages mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur des sols bien drainés, avec <i>Lolium perenne</i> , <i>Cynosurus cristatus</i> , <i>Poa ssp.</i> , <i>Festuca ssp.</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Leontodon autumnalis</i> , <i>Bellis perennis</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>R. acris</i> , <i>Cardamine pratensis</i> ; ils sont bien caractéristiques de la zone euro-sibérienne.
Espèces traditionnellement inféodées	Ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>), Crételle des prés (<i>Cynosurus cristatus</i>), <i>Poa ssp.</i> , <i>Festuca ssp.</i> , Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Liondent d'automne (<i>Leontodon autumnalis</i>), Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>), Cardamine des prés (<i>Cardamine pratensis</i>).
Etat de conservation/dégradation	Ces prairies présentent un couvert végétal plutôt bas mais hétérogène du fait de la préférence du bétail pour certaines espèces. Elles ne semblent pas très dégradées, leur état de conservation peut être considéré comme bon à moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	E2.22 Prairies de fauche planitiaies subatlantiques
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Formations médio-européennes typiques.
Espèces traditionnellement inféodées	Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>), Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Crépis bisannuel (<i>Crepis biennis</i>), Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>), Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>), Grand boucage (<i>Pimpinella major</i>), Trèfle douteux (<i>Trifolium dubium</i>), Géranium des prés (<i>Geranium pratense</i>), Alchémille vert jaune (<i>Alchemilla xanthochlora</i>), Campanule étalée (<i>Campanula patula</i>), Panais cultivé (<i>Pastinaca sativa</i>), Gaillet dressé (<i>Galium album</i>), Prêle des champs (<i>Equisetum arvense</i>), Luzerne cultivée (<i>Medicago sativa</i>), Picride fausse épervière (<i>Picris hieracioides</i>), Pimprenelle officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>)
Etat de conservation/dégradation	Le Dactyle aggloméré et le Fromental élevé sont les espèces dominantes de cet habitat sur l'aire d'étude. Les prairies de l'aire d'étude sont considérées comme dégradées car elles présentent seulement une partie des espèces végétales caractéristiques de l'habitat. Ceci peut avoir plusieurs causes : <ul style="list-style-type: none"> - la pratique du pâturage au moins sur une partie de l'année ; - peut-être une fertilisation ou un ensemencement des parcelles ; - la fermeture du milieu par le développement de plantes ligneuses suite à un abandon de l'entretien des parcelles. L'état de conservation de cet habitat est jugé globalement moyen.
Sensibilité (statut de protection)	Correspondance Natura 2000 : 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. On ne considère pas que cet habitat Natura 2000 est présent au sein de l'aire d'étude immédiate car il ne présente pas les caractéristiques (cortège végétal, hauteur de végétation...) typiques de l'habitat.

Habitat Corine Biotope	Correspondance habitat EUNIS
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés	I1.1 Monocultures intensives
Photographie de l'habitat sur l'aire d'étude (source : AEPE Gingko)	
Description de l'habitat (selon la typologie Corine Biotope)	Cultures intensives, impliquant une fertilisation chimique ou organique modérée à importante et/ou une utilisation systématique de pesticides, avec une occupation complète du sol sur terrains secs.
Espèces traditionnellement inféodées	/
Etat de conservation/dégradation	Parcelles cultivées sans végétation spontanée.
Sensibilité (statut de protection)	Aucune

Source : IGN SCAN 25®, ORTHOPHOTO IGN / Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Typologie des milieux ouverts sur l'aire d'étude immédiate

Aire d'étude immédiate

Habitats Corine Biotope

37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées * 44.92 Saussaies marécageuses

37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques

37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques * 87.1 Terrains en friche

37.217 Prairies à Jonc diffus

37.72 Franges des bords boisés ombragés

38.1 Pâtures mésophiles

38.1 Pâtures mésophiles * 37.217 Prairies à jonc diffus

38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage

38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques

38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 37.72 Franges des bords boisés ombragés

38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage * 87.1 Terrains en friche

81.1 Prairies sèches améliorées

82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés

38.1 Pâtures mésophiles * 31.85 Landes à Ajoncs

Carte 48 : Typologie des milieux ouverts sur l'aire d'étude immédiate

LES AUTRES MILIEUX

Les autres milieux présents sur l'aire d'étude sont :

- Les plans d'eau douce (habitats Corine Biotope 22.1) ;
- La rivière Inam (habitat Corine Biotope 24.43 Végétation des rivières mésotrophes x 24.12 Zones à Truites) ;
- Les jardins potagers ou d'ornement (habitat Corine Biotope 85.3) et les terrains occupés par les habitations (habitat Corine Biotope 86).

Tableau 38 : Liste des autres habitats Corine Biotope présents sur l'aire d'étude immédiate

Occupation du sol	Typologie Corine Biotope	Correspondance Natura 2000	Surface sur l'aire d'étude
Plans d'eau	22.1 Eaux douces	/	5,49 ha
Rivière	24.43 Végétation des rivières mésotrophes x 24.12 Zones à Truites	3260 Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2,45 ha
Bati et jardins	85.3 Jardins	/	11,09 ha
	86 Villes, villages et sites industriels	/	

Quelques-uns des habitats ont des correspondances avec des habitats Natura 2000 :

- L'habitat Corine Biotope 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles,

Il a pour correspondance l'habitat Natura 2000 9120 *Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus*. L'habitat élémentaire ressemblant le plus aux boisements présents sur l'aire d'étude immédiate est le 9120-2 *Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx*. Parmi les espèces recensées et indicatrices de l'habitat, on retrouve le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Houx (*Ilex aquifolium*), le Blechnum en épi (*Blechnum spicant*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et le Polytric élégant (*Polytrichum formosum*). D'après la fiche descriptive de l'habitat Natura 2000, il s'agit d'un habitat dont l'aire générale est assez vaste et dont les individus sont largement développés. Les faciès à Houx sont devenus assez rares du fait de la gestion passée ; il en résulte que les habitats en très bon état de conservation sont rares. Dans les milieux inventoriés sur l'aire d'étude, le Houx est présent mais effectivement peu représenté. De plus, on observe fréquemment des espèces de fourrés en mélange avec les espèces de ce milieu. Les habitats sont donc considérés en état de conservation moyennement favorable.

- L'habitat Corine Biotope 37.72 Franges des bords boisés ombragés,

L'habitat Corine Biotope 37.72 *Franges des bords boisés ombragés* présente une correspondance avec un habitat Natura 2000, l'habitat générique 6430 *Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin*. Cet habitat est décliné en plusieurs habitats élémentaires et notamment l'habitat 6430-7 *Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles* pour lequel le cortège végétal observé sur l'aire d'étude coïncide en partie avec les espèces indicatrices de ce type d'habitat (*Geranium robertianum*, *Alliaria petiolata*, *Geum urbanum*, *Urtica dioica*, *Dactylis glomerata*). Sa composition floristique est indiquée (dans la fiche Natura 2000

de l'habitat) comme étant assez variable et généralement banale avec parfois des espèces rares, espèces qui ne sont pas présentes ici. Cet habitat est localisé dans l'ancien chemin situé à l'est de la zone d'étude immédiate, la traversant du nord au sud depuis la RD782 au GR. Ce chemin a été réouvert en partie en début d'année 2019 : élaguage, curage des fossés et suppression de quelques arbres. Le cortège végétal va peut-être un peu changer du fait de la légère modification de l'ensoleillement du milieu. Cet habitat, au sein de l'aire d'étude immédiate, est considéré en état de conservation moyennement favorable du fait de l'absence d'espèces rares.

- L'habitat Corine Biotope 38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrage,

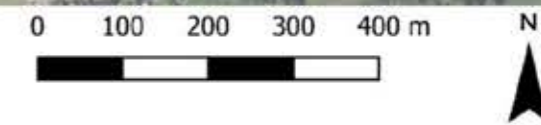
L'habitat Natura 2000 correspondant aux *Prairies des plaines médio-européennes à fourrage* est l'habitat 6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude*. Selon la description des habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire présents en Bretagne effectué par le Conservatoire Botanique National de Brest, cet habitat correspond à des prairies mésophiles entretenues principalement par fauche. La fauche va favoriser un cortège d'espèces particulières, indicatrices de l'habitat comme par exemple *Bromus hordeaceus subsp. hordeaceus*, *Leucanthemum vulgare*, *Arrhenatherum elatius s.l.*, *Trisetum flavescens*, *Gaudinia fragilis* et *Centaurea sp.* On observe également un cortège d'espèces sensibles au piétinement, comme *Daucus carota*, *Silaum silaus*, *Galium mollugo* et des vesces (*Vicia sp.*, *Lathyrus sp.*). Il ne suffit pas qu'une prairie mésophile soit fauchée pour l'inclure à l'habitat d'intérêt communautaire, seules les prairies « naturelles » (non ou peu modifiées par la fertilisation ou l'ensemencement) sont concernées. La plupart des prairies de l'aire d'étude ne présente pas l'ensemble du cortège végétal associé. Ceci est dû soit à la pratique du pâturage au moins sur une partie de l'année et/ou peut-être à une fertilisation ou un ensemencement des parcelles. On ne considère donc pas que cet habitat Natura 2000 est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

- L'habitat Corine Biotope 24.43 Végétation des rivières mésotrophes x 24.12 Zones à Truites,

L'habitat Corine Biotope 24.43 *Végétation des rivières mésotrophes x 24.12 Zones à Truites* présente une correspondance avec l'habitat générique Natura 2000, l'habitat 3260 *Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion* et à l'habitat élémentaire 3260-4 *Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques*. D'après la description faite dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la rivière Ellé, il s'agit d'un habitat des eaux courantes, mésotrophes et bien oxygénées présentant une végétation dominée par les Renoncles, les Callitriches et les mousses aquatiques en proportion variable selon les conditions d'ensoleillement (dominance des mousses en situation ombragée et dominance de Renoncles flottantes en situation éclairée). Ce type de végétation se développe sur sols siliceux (grès, schistes, granites) et substrat majoritairement sablo-graveleux. Les espèces végétales associées à cet habitat dépendent de la topographie, du courant, de l'ensoleillement, de la profondeur et de la granulométrie des fonds du cours d'eau. Cet habitat est considéré en bon état de conservation.



Source : IGN SCAN 25®, ORTHOPHOTO IGN / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Typologie des autres milieux présents sur l'aire d'étude immédiate

- Aire d'étude immédiate
- Habitats Corine Biotope
- 22.1 Eaux douces
- 24.43 Végétation des rivières mésotrophes x 24.12 Zones à truites
- 85.3 Jardins
- 85.3 Jardins + 86 Villes, villages et sites industriels

Carte 49 : Typologie des autres milieux présents sur l'aire d'étude immédiate

XI.3.3. ENJEUX CONCERNANT LA FLORE

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont ici déterminés par le croisement de deux critères :

- la **patrimonialité des espèces ou des habitats floristiques** ;
- et la **sensibilité à leur destruction** sur l'aire immédiate

L'INDICE DE PATRIMONIALITE

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de patrimonialité de chaque espèce, ou des habitats, en fonction des différents outils de bioévaluation existants : Directive Habitat Faune-Flore, Protection Nationale, Protection Régionale et Listes Rouges au niveau national et au niveau régional.

La note finale de cet indice correspond à l'addition de la note « Directive Habitat », de la note « Protection nationale », de la note « Protection régionale » et de la moyenne des notes « Liste Rouge nationale » et « Liste Rouge régionale ». La moyenne des listes rouges correspond à la moyenne entre la Liste rouge nationale et la Liste rouge régionale. S'il n'y a pas de Liste Rouge régionale, seule la Liste Rouge nationale est considérée. Cette note finale peut varier de 0 à 6.

Tableau 39 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité de la flore

Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Protection régionale	Listes Rouges
Protégée = 2	Protégée = 1	Protégée = 1	CR ou EN ou VU = 2
Non protégée = 0	Non protégée = 0	Non protégée = 0	NT = 1
/	/	/	LC ou DD ou NE = 0

Niveaux de menace des Listes Rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes) et NE (non évaluée).

Tableau 40 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité des habitats floristiques

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire		Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire		Habitat sans intérêt communautaire
Habitat non-dégradé = 3	Habitat dégradé = 2	Non dégradé = 2	Dégradé = 1	= 0

LA SENSIBILITE LOCALE A LA DESTRUCTION

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de sensibilité de chaque habitat ou de chaque espèce face à leur destruction au sein de l'aire immédiate. Les habitats et les espèces sont ainsi classés selon leur abondance sur le site. Ainsi, un habitat ou une espèce très peu abondant(e) sur l'aire d'étude présentera une plus forte sensibilité qu'un habitat très abondant. La note peut varier de 0 à 3.

Tableau 41 : Notes utilisées pour le calcul de la sensibilité locale à la destruction des habitats

Abondance de l'habitat sur le site
Très peu abondant = 3
Peu abondant = 2
Moyennement abondant = 1
Très abondant = 0

LE NIVEAU D'ENJEU DES HABITATS FLORISTIQUES

Le croisement des deux indices décrits précédemment, la patrimonialité et la sensibilité locale à la destruction, permet d'obtenir un niveau d'enjeu de conservation des habitats ou des habitats d'espèces floristiques. Ces niveaux d'enjeu ont pour objectif de mettre en avant les habitats et les espèces floristiques les plus sensibles à l'échelle du projet. Les tableaux ci-après illustrent les différentes combinaisons possibles.

Tableau 42 : Tableau de croisement des indices de patrimonialité et de sensibilité à la destruction des habitats d'espèces

		Sensibilité locale à la destruction			
		0	1	2	3
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	0,5 ou 1	Très faible	Faible	Faible	Faible
	1,5 ou 2	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
	2,5 ou 3	Moyen	Moyen	Fort	Fort
	3,5 ou 4	Moyen	Fort	Fort	Très Fort
	4,5 ou 5	Fort	Fort	Très Fort	Très Fort
	5,5 ou 6	Fort	Très Fort	Très fort	Très Fort
	6,5	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort

Tableau 43 : Tableau de croisement des indices de patrimonialité et de sensibilité à la destruction des habitats floristiques

		Sensibilité locale à la destruction			
		0	1	2	3
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	1	Très faible	Très faible	Faible	Faible
	2	Faible	Faible	Moyen	Fort
	3	Moyen	Moyen	Fort	Très fort

En ce qui concerne le projet de contournement de Le Faouët, le tableau suivant synthétise les enjeux pour les habitats et la flore patrimoniale et la carte sur la page suivante localise les enjeux sur l'aire d'étude immédiate.

En conclusion, concernant les espèces végétales identifiées sur l'aire d'étude immédiate, aucune ne présente un enjeu car aucune n'est protégée ni n'a de statut particulier (liste rouge, ZNIEFF...). En ce qui concerne les habitats floristiques, l'habitat Natura 2000 3260 représenté par la rivière Inam, en bon état de conservation, a un niveau d'enjeu fort sur l'aire d'étude immédiate. Deux autres habitats ont des correspondances Natura 2000 mais ils sont considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé. En effet, certaines espèces typiques de l'habitat 9120 *Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus* sont peu présentes (cas du Houx) et pour l'habitat 6430 *Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*, il manque des espèces rares, caractéristiques de ce type d'habitat. Ces habitats représentent des enjeux faibles sur l'aire d'étude immédiate.

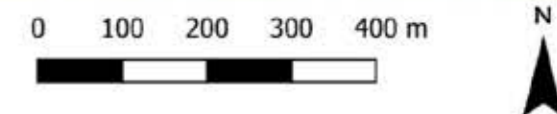
Tableau 44 : Hiérarchisation des enjeux concernant la flore

Espèces/Habitats floristiques	Indice de patrimonialité		Sensibilité locale à la destruction		Niveau de l'enjeu
	Protection européenne	Note	Abondance sur l'aire d'étude immédiate	Note	
	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire non-dégradé = 3 Habitat d'intérêt communautaire prioritaire dégradé = 2 Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire non-dégradé = 2 Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire dégradé = 1 Habitat sans intérêt communautaire = 0		Très abondant = 0 ; Moyennement abondant = 1 ; Peu abondant = 2, Très peu abondant = 3		
Habitat Natura 2000 : 3260 Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire non dégradé	2	Très peu abondant	3	Fort
Habitat Natura 2000 : 9120 <i>Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus</i>	Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire dégradé	1	Peu abondant	2	Faible
Habitat Natura 2000 : 6430 <i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>	Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire dégradé	1	Très peu abondant	3	Faible

Source : IGN SCAN 25®, ORTHOPHOTO IGN / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les enjeux concernant la flore et les habitats



- Aire d'étude immédiate
- Niveaux d'enjeux
- Enjeux moyens
- Enjeux faibles

Carte 50 : Les enjeux concernant la flore

XI.4. INVERTEBRES

XI.4.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), plusieurs travaux collaboratifs disponibles en ligne ont été consultés. Ils sont intégrés au sein de l'Atlas des invertébrés de Bretagne initié par le GRETA et Bretagne Vivante :

- Atlas de répartition provisoire des odonates de Bretagne ;
- Atlas de répartition provisoire des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne ;
- Atlas de répartition provisoire des Zygènes de Bretagne (2016) ;
- Atlas des coléoptères Cerambycidae du Massif armoricain - Bilan périodique fin 2006.

XI.4.1.1. ODONATES

L'atlas des invertébrés de Bretagne recense entre 15 et 25 espèces sur la maille UTM située au Sud de l'aire d'étude et de 26 à 35 sur celle située au Nord. La base de données de cet atlas révèle la présence de 36 espèces sur l'ensemble des deux mailles dont deux pouvant être considérées comme patrimoniales car protégées en France : l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

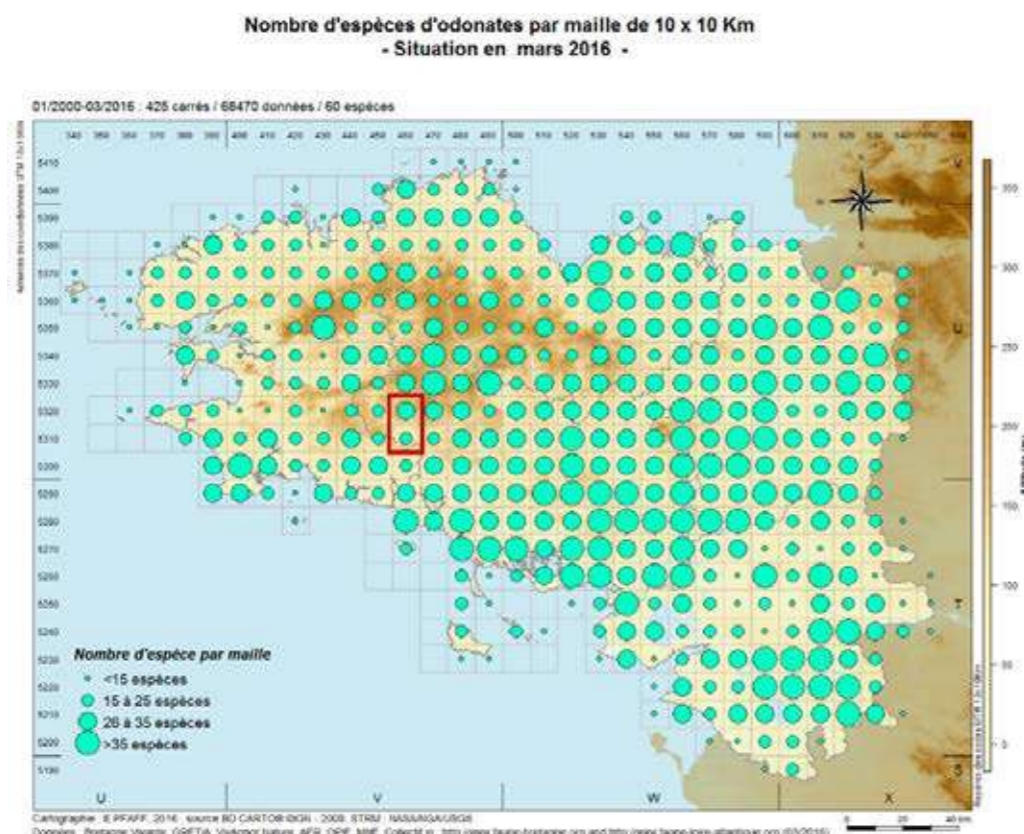


Figure 20 : Le nombre d'espèces d'Odonates par maille UTM (Source : Bretagne Vivante, Mars 2016)

Le site internet www.faune-bretagne.org recense trois espèces d'odonates sur la commune de Le Faouët : l'Anax empereur (*Anax imperator*), l'Onychogomphe à crochets (*Onychogomphus uncatus*) et le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*).

XI.4.1.2. ORTHOPTERES

Des cartes de répartition, par départements, des espèces d'orthoptères de Bretagne sont disponibles (31/03/2009). Selon ces dernières, le département du Morbihan comptabilise un total de 51 espèces d'Orthoptères.

Sur la commune de Le Faouët, deux espèces sont recensées d'après le site internet www.faune-bretagne.org : le Grillon champêtre (*Gryllus campestris*) et le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*).

XI.4.1.3. LEPIDOPTERES

L'atlas de répartition des rhopalocères n'est pas encore accessible en Bretagne.

Sur l'atlas de répartition provisoire (d'avril 2016) des Zygènes de Bretagne, une seule espèce est répertoriée sur l'ensemble des deux mailles (0 pour la maille située au nord, sur 9 espèces présentes en Bretagne). Cette espèce, le Zygène du trèfle, est très commun en Bretagne et n'a aucun statut de protection.

Le site internet www.faune-bretagne.org recense douze espèces de Lépidoptères sur la commune de Le Faouët.

Aucune de ces espèces n'a de statut de protection particulier.

Tableau 45 : Liste des espèces de Lépidoptères recensées sur la commune de Le Faouët entre 2016 et 2019 (source : www.faune-bretagne.org)

Espèce	Dernière donnée
Aurore (<i>Anthocharis cardamines</i>)	2019
Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	2018
Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>)	2019
Citron (<i>Gonepteryx rhamni</i>)	2019
Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	2016
Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	2019
Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)	2019
Paon du jour (<i>Inachis io</i>)	2019
Petit Sylvain (<i>Limenitis camilla</i>)	2019
Sylvaine (<i>Ochlodes sylvanus</i>)	2019
Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)	2017
Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	2016

XI.4.1.4. COLEOPTERES

Notons que l'atlas des Cerambycidae du Massif armoricain rapporte entre 1 et 5 données sur la maille la plus au nord de l'aire d'étude et aucune sur celle au sud.

XI.4.1.5. ESCARGOT DE QUIMPER

Afin d'évaluer la biodiversité locale potentielle en gastéropodes terrestres sur le secteur de Le Faouët, nous avons consulté l'Atlas provisoire de répartition en Bretagne réalisé par le groupe malacologique de Bretagne Vivante – SEPNB en 2001. En 2001, l'ensemble des données récoltées est présenté au sein d'un atlas provisoire. Il permet d'établir une liste des espèces de Bretagne comprenant 94 taxons répartis en 21 familles. Ainsi, 19 limaces sont distinguées des 75 espèces de gastéropodes. L'information recueillie à l'échelle des lieux-dits ou des communes est agrégé en termes de présence / absence selon les carrés UTM de 10km*10km.

L'aire d'étude est concernée par deux mailles UTM, l'atlas recense 1 et 13 espèces de Gastéropodes terrestres sur ces deux mailles, ce qui ne constitue pas une biodiversité importante.

Parmi toutes les espèces recensées par la SEPNB en Bretagne, seul l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) possède un statut de protection au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Dans l'Atlas préliminaire, l'espèce est présente au sein de 94 mailles. Elle est d'ailleurs présente sur les deux mailles traversées par le projet (entourées en rouge sur la carte suivante).

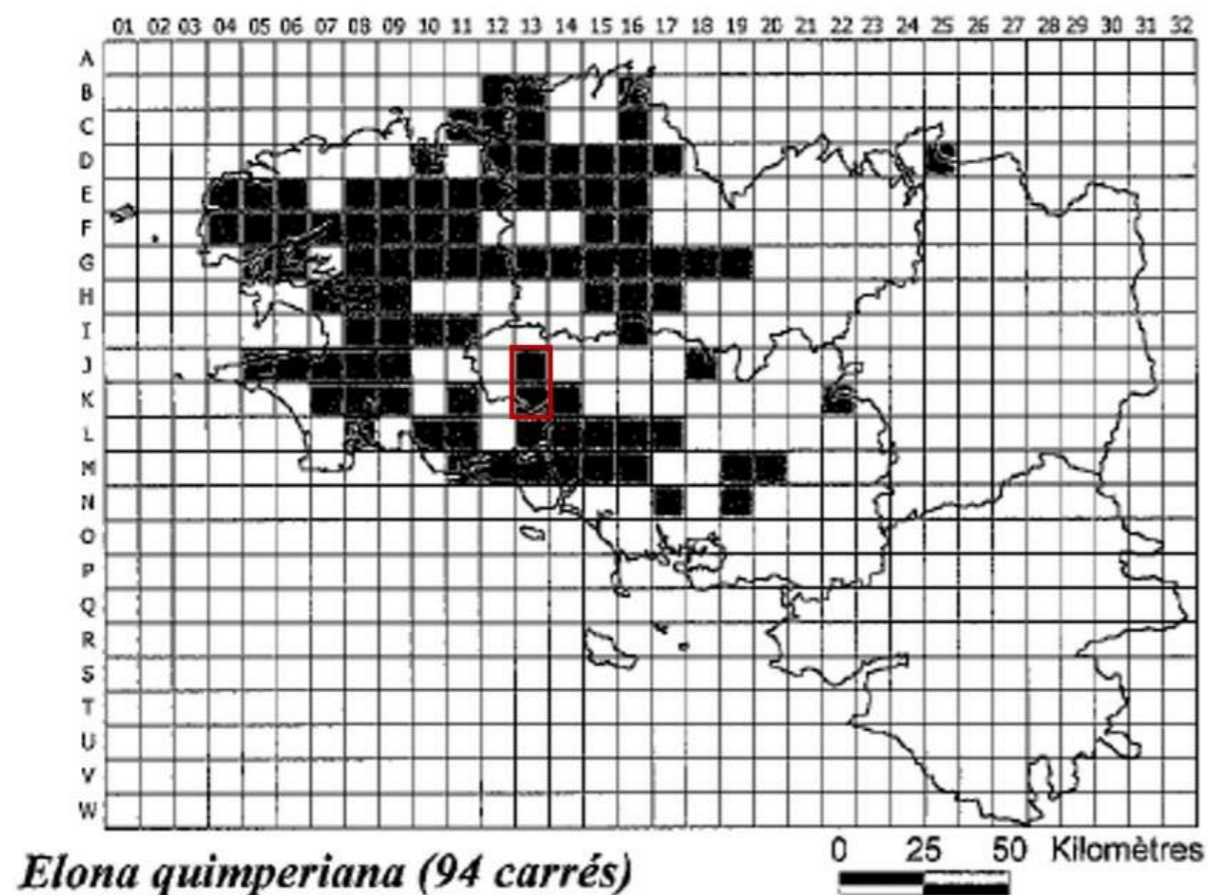


Figure 21 : La carte de répartition préliminaire de l'Escargot de Quimper en Bretagne (Sources : SEPNB, 2001)

XI.4.1.6. MULETTE PERLIERE

La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) a fait l'objet d'un programme européen LIFE+ entre 2010 et 2016 sur le Massif armoricain et d'un plan national d'action (PNA) entre 2012 et 2017. Elle fait désormais l'objet d'une déclinaison régionale du PNA pour la Mulette perlière en Bretagne (2016-2021). Elle est donc bien connue et suivie en Bretagne. Les structures en charge des différentes études sur l'espèce sont l'association Bretagne Vivante, les fédérations de pêche et les structures animatrices de sites Natura 2000.

Ces différents programmes ont permis d'établir une répartition assez précise de l'espèce sur les cours d'eau bretons. La carte de répartition suivante est issue du dernier bilan d'activités 2017 de la déclinaison régionale du PNA (Pasco, Blaize & Capoulade, 2018). Cette carte montre qu'autour du projet, la présence d'individus vivantes de Mulette perlière est connue après 2010 sur le cours principal de l'Ellé et l'Aër (affluent de l'Ellé). Avant 2010, l'espèce avait également été identifiée sur le ruisseau du Moulin du duc, un affluent de l'Inam.

Pour la population présente sur le cours principal de l'Ellé, le DOCOB du site Natura 2000 « Rivière Ellé » indique qu'en 1997, une station de 10 individus vivants avait été trouvée à hauteur du camping du Faouët.

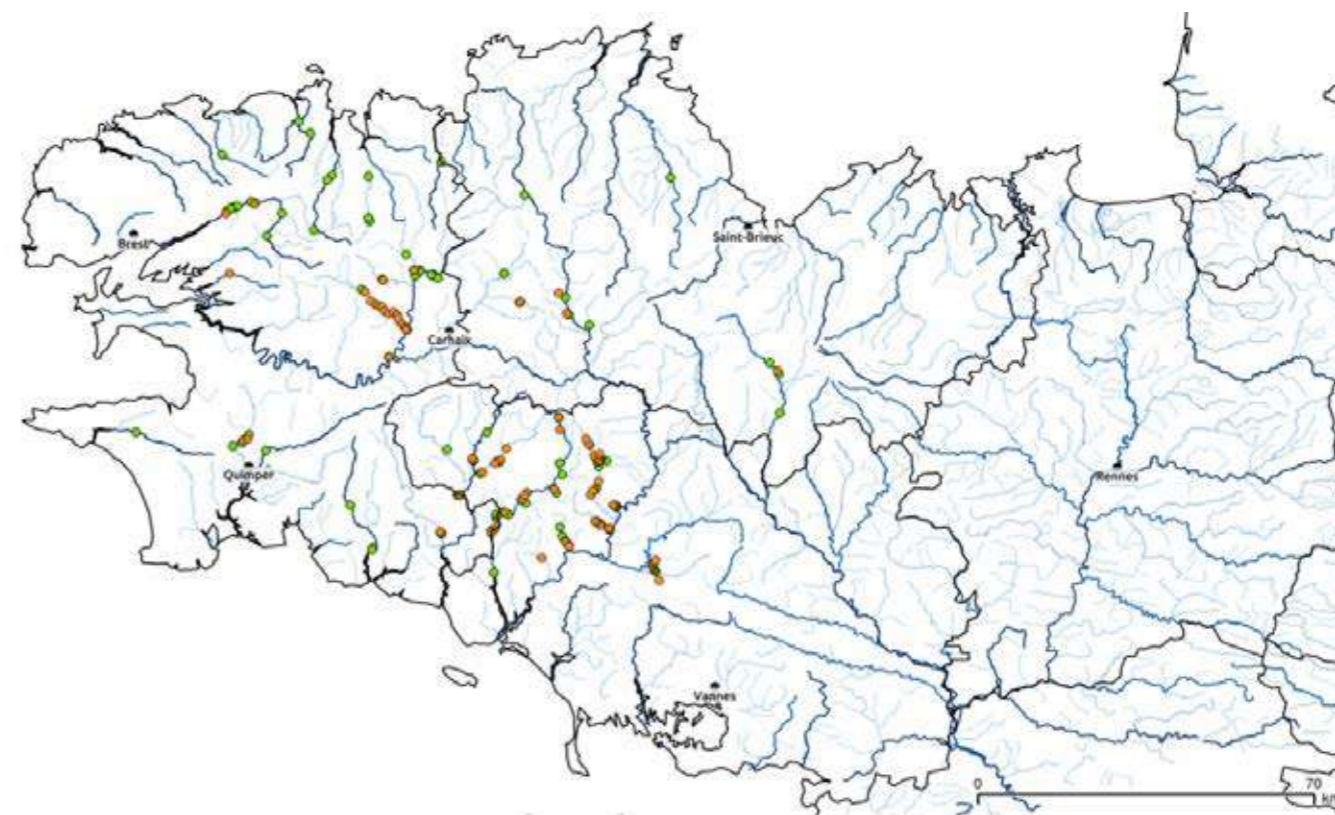


Figure 2 : Répartition de la mulette perlière en Bretagne, mise à jour au 1.01.2018. Point orange : présence d'individu(s) vivant(s) après 2010, point vert : présence de coquille ou d'individu(s) vivant(s) avant 2010

Carte 51 - Répartition des données connues de Mulette perlière en Bretagne (Pasco, Blaize & Capoulade, 2018).

XI.4.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

XI.4.2.1. COLEOPTERES XYLOPHAGES

Parmi les 2 espèces recherchées, seul le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) a été observé lors des inventaires sur l'aire d'étude. Cinq adultes ont été observés en juin 2018 : 3 femelles vivantes et 2 mâles écrasés. Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore mais n'est pas protégée en France.

Aucun indice de présence du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) n'a été observé.

Les données bibliographiques à disposition n'indiquent pas la présence des 2 espèces dans la maille d'inventaire de l'aire d'étude immédiate (E021N678). Cependant, le visualisateur cartographique de l'INPN indique la présence des 2 espèces dans la maille située juste au nord (E021N679) (Enquête Lucane de l'OPIE).

XI.4.2.2. LEPIDOPTERES

Au total, 25 espèces de lépidoptères ont été inventoriés sur le site. Aucune de ces espèces n'est protégée, menacée sur la Liste rouge France ou déterminante ZNIEFF en Bretagne. En revanche, une espèce est classée en danger (EN) sur la Liste rouge régionale des Rhopalocères : la **Mélitée du Mélampyre** (*Melitaea athalia*).

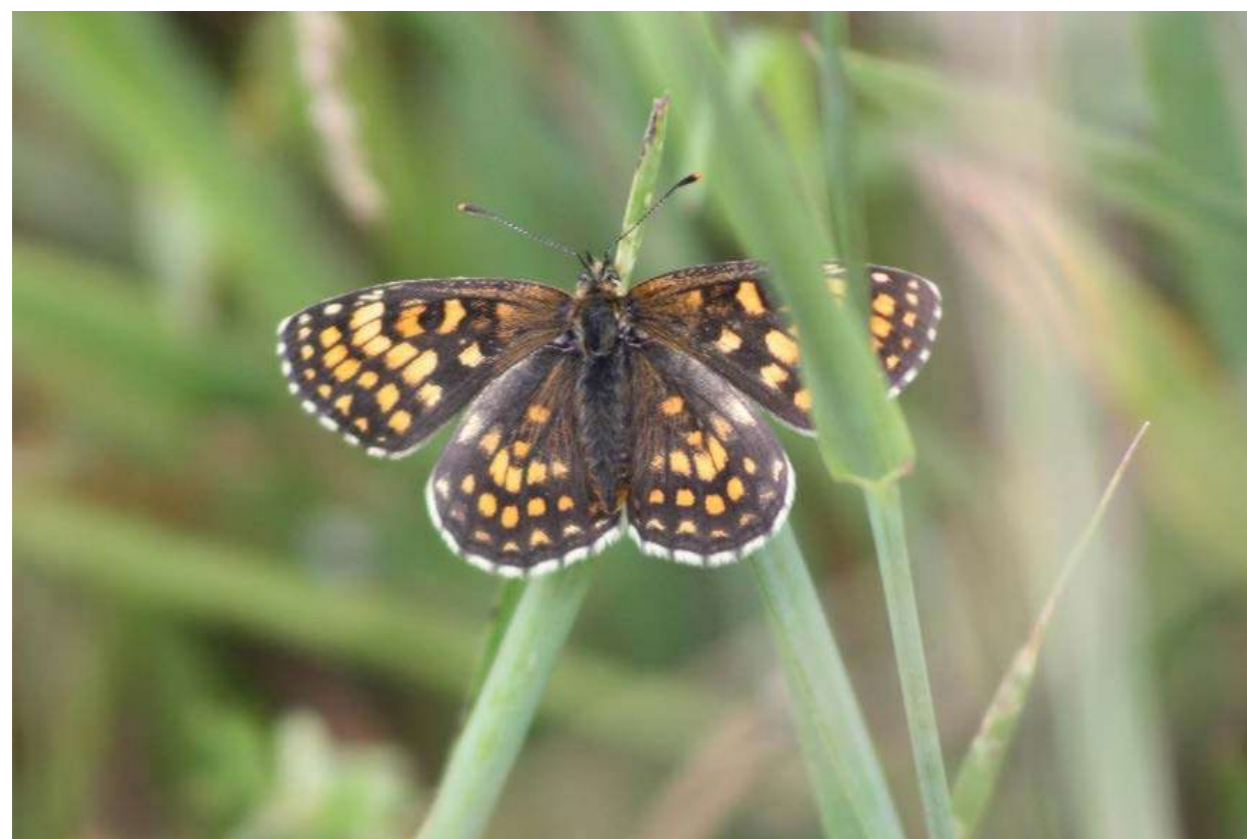


Photo 10 : Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*) photographiée sur le site (Julian Gauvin)

XI.4.2.3. ODONATES

Concernant les odonates, 13 espèces ont été inventoriées sur le site. Aucune n'est protégée, menacée (listes rouges France et Bretagne) ou déterminante ZNIEFF en Bretagne.



Photo 11 : Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) photographié sur le site (Julian Gauvin)

XI.4.2.4. ORTHOPTERES

Concernant les orthoptères, 10 espèces ont été inventoriées sur le site. Aucune n'est protégée ni déterminante ZNIEFF en Bretagne. Aucune liste rouge n'existe pour les orthoptères en France et en Bretagne.



Photo 12 : Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) photographié sur le site (Julian Gauvin)

XI.4.2.5. ESCARGOT DE QUIMPER

L'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) a été observé à l'occasion de 9 passages sur le site. Au total, 9 coquilles vides et 13 individus vivants ont été observés sur différents secteurs de l'aire d'étude entre mars 2018 et avril 2020. Ce mollusque est inscrit à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et est protégé en France.



Photo 13 : Escargot de Quimper photographié sur le site (Julian Gauvin)

XI.4.2.6. MULETTE PERLIERE

Aucun individu (individu vivant ou coquille vide) n'a été inventorié lors des prospections au bathyscope (ou aquascope) sur l'ensemble du ruisseau de Park Charles et sur l'Inam au niveau du pont de Moulin Baden (200 m en amont et en aval du pont).



Photo 14 : Prospection au bathyscope sur le ruisseau de Park Charles le 15 octobre 2021

XI.4.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.4.3.1. LE LUCANE CERF-VOLANT (*LUCANUS CERVUS*)

TAXONOMIE ET STATUTS

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Annexe II Directive HFF	Protection nationale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne	Espèce ZNIEFF Bretagne
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Hexapoda	Coleoptera	Oui	Non	NT	ne	ne	Non

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable). ne : espèce non évaluée

ECOLOGIE GENERALE ET REPARTITION

Espèce liée aux vieux arbres, naturellement forestière, qui s'est établie dans les bocages et les parcs urbains. La femelle reste postée dans les arbres avant d'être fécondée, provoquant de grands attroupements de mâles qui iront jusqu'à se battre entre eux. Les adultes volent au crépuscule. Une fois fécondée, la femelle recherche une souche propice dans laquelle elle s'enfonce et pond. La larve vit sous les vieilles souches en décomposition, majoritairement d'arbres à feuilles caduques (essentiellement chênes mais aussi Châtaignier, Cerisier, Frêne, Aulne, Peuplier ou Tilleul). La vie larvaire dure de 2 à 5 ans. La phase nymphale est quant à elle très courte, elle n'excède pas un mois. La période d'activité des adultes est comprise entre mai et août. Avec une activité principalement crépusculaire et nocturne. Le Lucane cerf-volant est présent sur la totalité du territoire français.



Carte 52 : Répartition du Lucane cerf-volant en France (Bensettiti & Gaudillat, 2004)

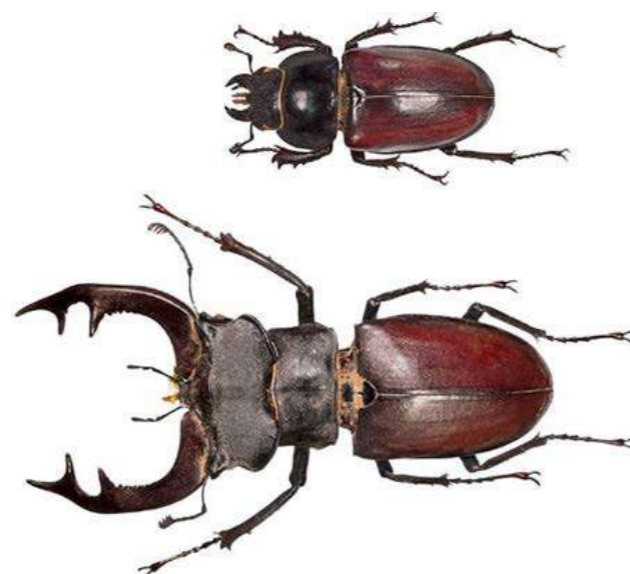


Photo 15 : Lucane cerf-volant mâle et femelle (D. Descouens ©)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a uniquement été observé lors du passage de juin 2018, en journée et au crépuscule. Au total 5 individus ont été vus : 3 femelles vivantes et 2 mâles écrasés. Ces individus ont tous été observés à proximité de haies comprenant de vieux chênes.



Photo 16 : Lucane cerf-volant femelle (*Lucanus cervus*) photographié sur le site (Julian Gauvin)

VULNERABILITE SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Sur le site, les menaces sur son habitat sont directement liées à l'élimination des vieux arbres feuillus présents dans les haies et boisements (sénescents, morts ou souches), et plus particulièrement les vieux chênes. La résilience de cette perte d'habitats est très faible étant donné le temps nécessaire à la croissance puis la sénescence d'un arbre comme le chêne. Cependant, étant donné la densité et la qualité du bocage au niveau local, il existe une assez bonne abondance d'habitats disponibles. Sa vulnérabilité est donc considérée comme moyenne.

- Risque de mortalité

En phase travaux, le risque de mortalité du Lucane cerf-volant est lié à l'abattage des arbres ou l'arrachage des souches dans lesquelles vivent les larves. Ces dernières peuvent être présentes toute l'année dans le système racinaire. Sa vulnérabilité est considérée comme forte.

En phase exploitation, le risque de mortalité est lié à la circulation des voitures (collision ou écrasement). Cette vulnérabilité à la mortalité routière est considérée comme moyenne.

XI.4.3.2. LA MELITEE DU MELAMPYRE (*MELITAEA ATHALIA*)

TAXONOMIE ET STATUTS

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Ann.II DHFF	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne	Espèce ZNIEFF Bretagne
Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	Hexapoda	Lepidoptera	Non	Non	LC	EN	Non

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable), ne : espèce non évaluée

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*) réalise généralement deux cycles par an, le deuxième cycle pouvant être partiel en fonction du climat. Les populations en altitude ne font qu'une génération annuelle. Les chenilles se nourrissent de feuilles de différentes espèces de Plantains, de Mélampyres, de Véroniques, de Digitales et de Linaires. La femelle pond par groupes de 15 à 200 œufs blanchâtres sur les feuilles de la plante hôte. La Mélitée du mélampyre est une espèce eurasiatique présente de la moitié nord de la péninsule ibérique au nord de la Scandinavie et en Asie tempérée jusqu'au Japon. Elle se reproduit dans les lisières de forêt, les prairies, les pelouses et les landes. Elle vole du niveau de la mer jusqu'à 2100 m d'altitude.



Carte 53 : Répartition de la Mélitée du Mélampyre en France (Bensettiti & Gaudillat, 2004)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*) a été observée en juin 2018 et mai 2019 sur l'aire d'étude immédiate. Les adultes observés étaient présents au niveau de prairies humides en lisière de haies multistrates. Le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et de la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*) inventoriées dans ces prairies sont des plantes hôtes potentielles pour la Mélitée du Mélampyre.



Photo 17 : Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*) photographiée sur le site (Julian Gauvin)

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

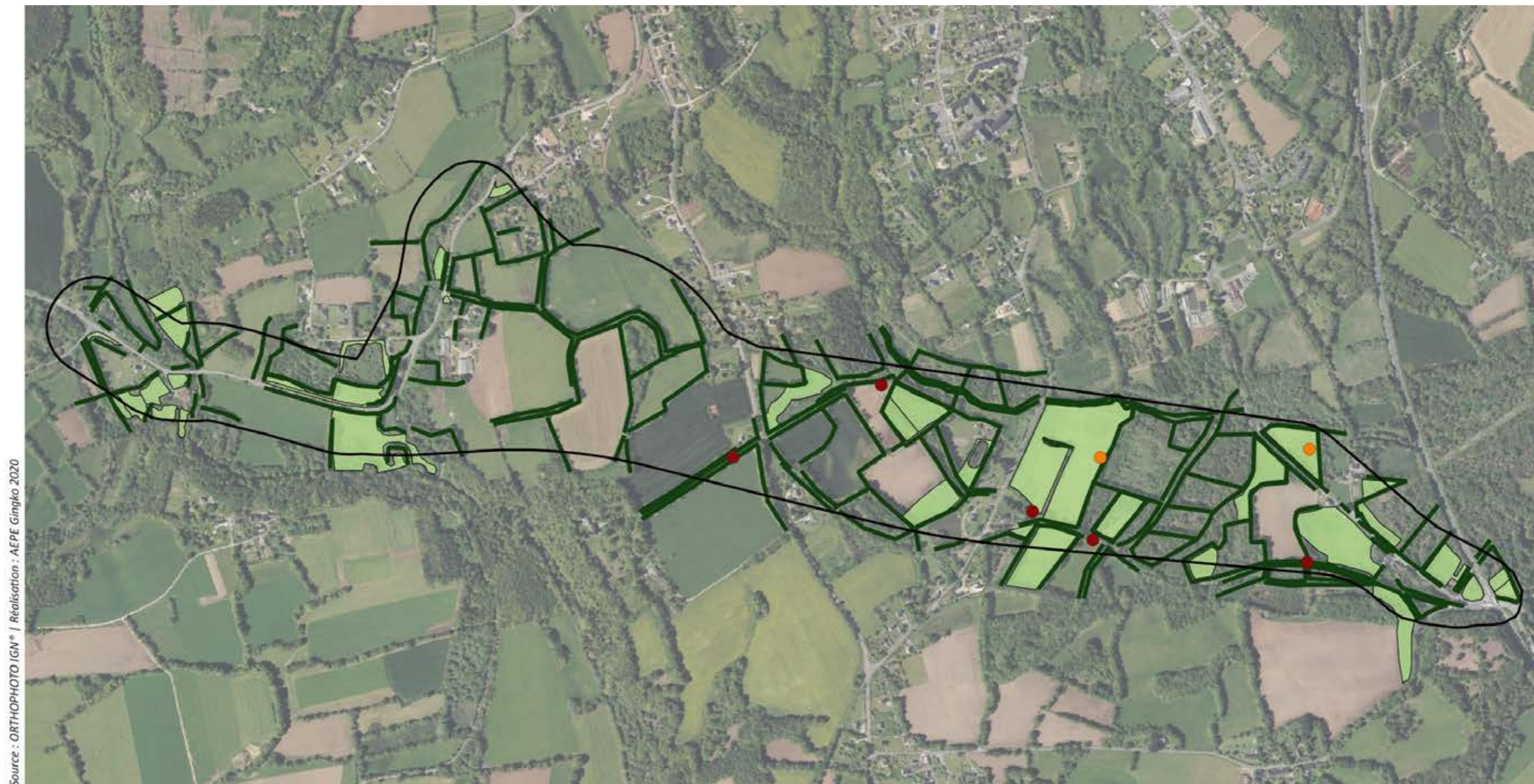
- Destruction d'habitats

Sur le site, les menaces sur son habitat sont liées à la disparition des prairies à Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*).

- Risque de mortalité

En phase travaux, le risque de mortalité de la Mélitée du Mélampyre est lié à la destruction ou la fauche des prairies dans lesquelles les larves/chenilles et chrysalides sont présentes. Ces dernières peuvent être présentes toute l'année dans la végétation herbacée.

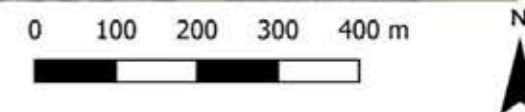
En phase exploitation, le risque de mortalité lié à la circulation des voitures est faible sachant que les adultes se cantonnent généralement à leurs habitats d'alimentation et de ponte.



Source : ORTHOPHOTO IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les insectes patrimoniaux observés et leurs habitats potentiels



- Aire d'étude immédiate
- Espèces patrimoniales observées**
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- Mélitée du Mélampyre (*Melithaea athalia*)

- Habitats des espèces patrimoniales**
- Haies avec vieux arbres feuillus senescents favorables au développement du Lucane cerf-volant
- Prairies avec un potentiel d'accueil pour la Mélitée du Mélampyre

Carte 54 : Répartition des observations d'insectes patrimoniaux et de leurs habitats

XI.4.3.3. L'ESCARGOT DE QUIMPER (*ELONA QUIMPERIANA*)

TAXONOMIE ET STATUTS

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Ann. II DHFF	PN	LR Europe	LRF	LRB	Espèce ZNIEFF
Escargot de Quimper	<i>Elona quimperiana</i>	Gastropoda	Stylommatophora	Oui	Oui	LC	ne	ne	Oui

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable). ne : espèce non évaluée

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

L'Escargot de Quimper recherche tout particulièrement des milieux humides et ombragés. Essentiellement forestier, il fréquente tous les types de boisements à essences caduques jusqu'aux boisements mixtes. En Bretagne, son habitat typique correspond à des taillis de Hêtre sous futaie de Chêne aux sous-bois relativement dégagés. Ces chênaies-hêtraies se développent sur des sols humides à humus de type moder. En dehors des milieux forestiers, cet escargot peut s'observer dans les ruines ou murs près de zones humides ou de petites rivières, dans les broussailles herbues humides et ombragées ou encore dans les grottes, les jardins et les landes humides (Bensettiti & Gaudillat, 2004).

En France, les populations d'Escargot de Quimper se trouvent dans la partie occidentale de la Bretagne et au Pays basque (Bensettiti & Gaudillat, 2004).



Carte 55 - Répartition en France de l'Escargot de Quimper (Bensettiti & Gaudillat, 2004)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

L'Escargot de Quimper a été observé à l'occasion de 9 passages sur le site. Au total, 9 coquilles vides et 13 individus vivants ont été observés sur différents secteurs de l'aire d'étude entre mars 2018 et avril 2020.

Étant donné sa très faible mobilité et l'observation de juvéniles sa reproduction est certaine sur le site.



Photo 18 – Escargot de Quimper photographié sur le site

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité de ses habitats est moyenne étant donné la relative abondance d'habitats boisés humides localement. Cependant, étant donné sa très faible mobilité, cette espèce est très fortement sensible à la fragmentation de ses habitats.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié à l'abattage des arbres, l'arasement des talus et les travaux de décapage des sols. Cette vulnérabilité est très forte.

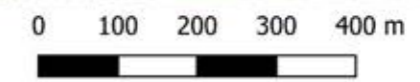
En phase exploitation, le seul risque de mortalité de l'Escargot de Quimper peut être lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Cependant, ce risque de mortalité est très peu documenté et semble faible étant donné le retranschement de l'espèce aux espaces boisés et végétalisés. Cette vulnérabilité est donc estimée comme faible pour l'Escargot de Quimper.



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les observations de l'Escargot de Quimper et ses habitats potentiels



- Aire d'étude immédiate
- Observations de l'Escargot de Quimper sur le site

- Habitats potentiels de l'Escargot de Quimper**
- Habitats potentiels de reproduction, d'alimentation, de déplacement (boisements et haies en milieu frais ou humide)
 - Habitats potentiels d'alimentation et de déplacement (prairies, fourrés et jeunes boisements en milieu frais ou humide)

Carte 56 : Habitats potentiels de l'Escargot de Quimper sur le site

XI.4.3.4. LA MULETTE PERLIÈRE (MARGARITIFERA MARGARITIFERA)

TAXONOMIE ET STATUTS

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Ann. II DHFF	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne	Espèce ZNIEFF
Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Bivalvia	Unionoidea	Oui	Oui	EN	ne	Oui

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable). ne : espèce non évaluée

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Mulette perlière affectionne les cours d'eau oligotrophes des massifs anciens. Les rivières à fond sableux sont appréciées, tout comme les secteurs en gorges boisées et encaissées où l'eau cascade entre les blocs. Les biefs de moulins constituent parfois des milieux de choix grâce à la pérennité des conditions hydrologiques, à l'origine de grandes concentrations d'individus. Cependant, les tronçons sans courant sont inutilisables. L'espèce est par ailleurs exigeante sur la concentration de certains éléments comme le nitrate ou le phosphate. C'est donc un très bon bioindicateur (Bensettiti & Gaudillat, 2004).

Ce mollusque est dépendant de la présence de la Truite fario et du Saumon atlantique qui jouent le rôle de poissons hôtes pour les larves glochidium libérées par les femelles dans le cours d'eau. Après cette phase parasitaire, la larve se transforme en véritable bivalve venant se fixer sur le fond sableux des cours d'eau. La maturité n'est atteinte qu'à partir de 20 ans et la longévité peut atteindre plus de 100 ans. C'est un mollusque filtreur se nourrissant de particules de matières organiques. Chaque individu filtre environ 50 litres par jour.

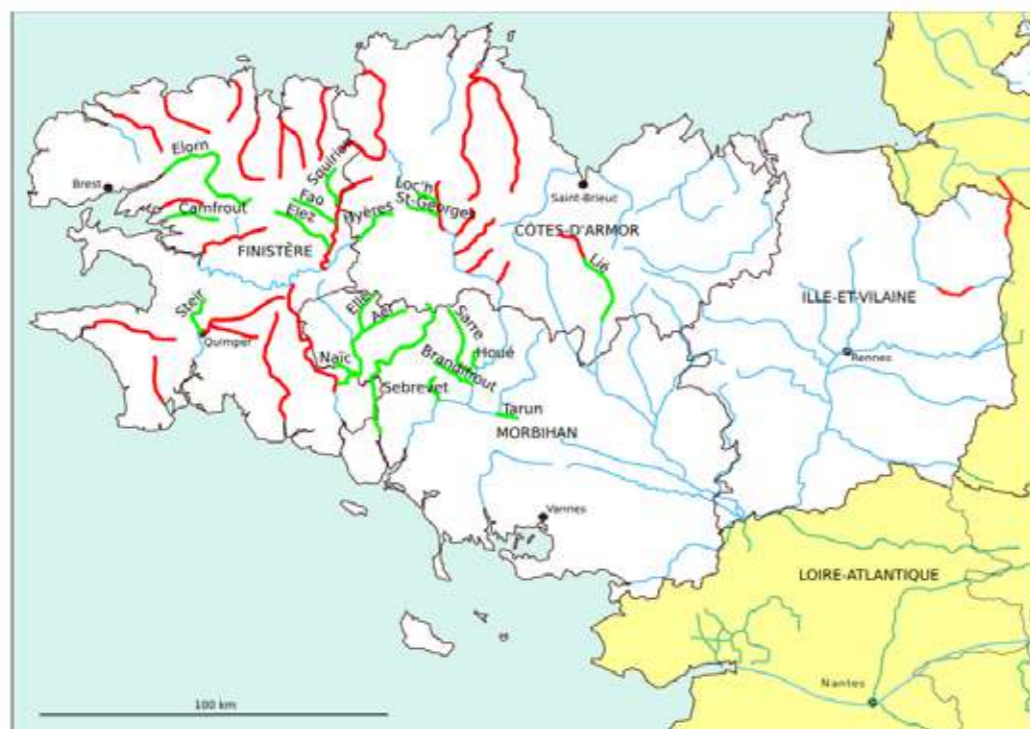


Figure 1. Distribution de la mulette perlière en Bretagne (en rouge : rivières hébergeant une population de mulette avant 2010, en vert : rivières hébergeant une population de mulette après 2010)

Carte 57 : Distribution de la Mulette perlière en Bretagne

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Aucun individu (individu vivant ou coquille vide) n'a été inventorié lors des prospections au bathyscope (ou aquascope) sur l'ensemble du ruisseau de Park Charles et sur l'Inam au niveau du pont de Moulin Baden (200 m en amont et en aval du pont).

La Mulette perlière n'a pas été inventoriée sur l'aire d'étude mais quelques individus vivants ont été trouvés après 2010 sur le cours de l'Ellé au niveau du Faouët. En 1997, une station de 10 individus avait été trouvée sur l'Ellé à hauteur du camping (DOCOB du site Natura 2000).



© V. Prié - Association Caracol

Photo 19 : Mulette perlière (V. Prié ©)

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

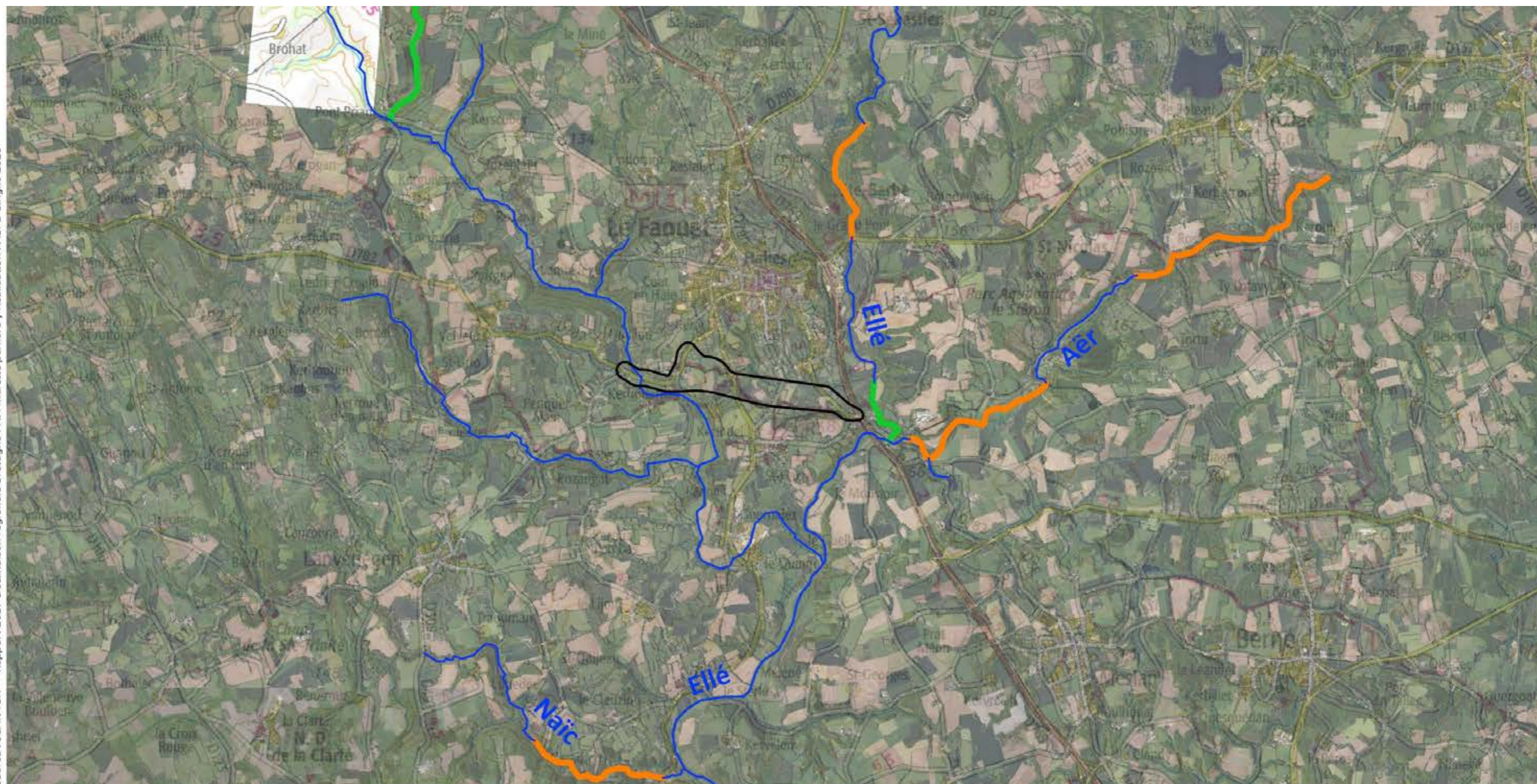
La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est faible étant donné l'absence de l'espèce sur l'aire d'étude du projet.

- Mortalité

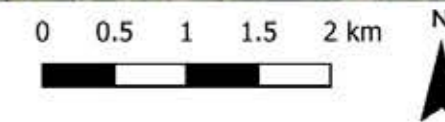
En phase de travaux, étant donné l'absence de l'espèce dans les cours d'eau compris dans l'aire d'étude, sa vulnérabilité à la mortalité est très faible.

En phase exploitation de la route, il n'existe a priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour la Mulette perlière.

Source : SCAN IGN® - Rapport 2017 Déclinaison régionale Bretagne PNA Mulette perlière / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les données connues de Mulette perlière autour du projet



- Aire d'étude immédiate
- Portion de cours d'eau avec présence d'individu(s) vivant(s) après 2010
- Portion de cours d'eau avec présence de coquille ou d'individu(s) vivant(s) avant 2010
- Portion de cours d'eau avec un potentiel sans données de Mulette perlière connue

Carte 58 : Données de Mulette perlière autour du projet

XI.5. POISSONS

XI.5.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES ET ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DES RUISSEAUX

XI.5.1.1. SITE NATURA 2000 ET ZNIEFF

La fiche descriptive du site Natura 2000 de la « Rivière Ellé » indique la présence de six espèces piscicoles sur le cours de l'Ellé et ses affluents : le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer, la Grande alose, l'Anguille et le Chabot commun.

Les fiches descriptives des ZNIEFF de type 1 « Vallée Ellé et colline de Ste-Barbe » et « Inam », sites situés à proximité directe du projet, confirment la présence de la **Lamproie de Planer**, la **Lamproie marine**, le **Saumon atlantique**, le **Chabot commun** et l'**Anguille**. A ces espèces se rajoutent d'autres espèces caractéristiques des cours d'eau de 1^{ère} catégorie : le **Vairon**, la **Loche franche**, la **Truite fario** et le **Goujon**.

XI.5.1.2. ESPECES PISCICOLES MIGRATRICES

Les principales espèces de poissons migrateurs font l'objet de suivis réguliers menés par les FDPPMA dans le cadre d'un plan de gestion (PLAGEPOMI 2013-2017) porté par Bretagne Grands Migrateurs. Les données d'inventaire des frayères pour le Saumon atlantique et la Lamproie marine sont également disponibles entre 1991 et 2013 sur les principaux cours d'eau via les relevés du Conseil Supérieur de la Pêche poursuivis par l'AFB.

Trois espèces piscicoles migratrices d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la « Rivière Ellé » en site Natura 2000 : Saumon atlantique, Grande alose et Lamproie marine en plus de la Lamproie de Planer et du Chabot.

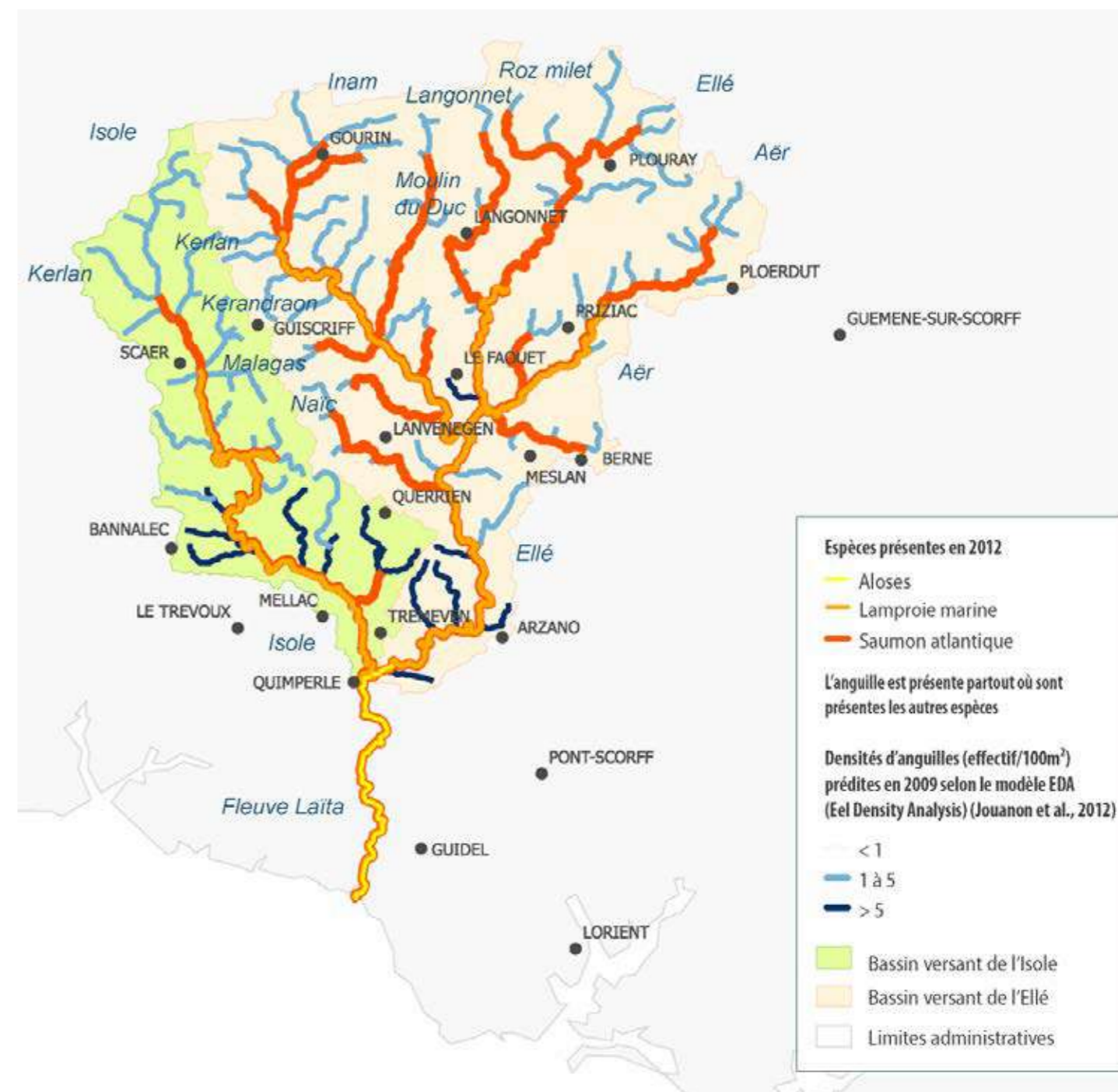
Le Saumon atlantique : le bassin versant Ellé-Isole-Laita est le contributeur principal de Bretagne en termes d'effectifs de Saumon atlantique avec 22,49 % du total régional. Les sous-bassins versants de l'Ellé et de l'Isole ont la plus importante production de juvéniles du territoire.

La Lamproie marine fait l'objet d'un suivi annuel par l'intermédiaire du recensement de ses zones de frai. Sur l'Ellé, le suivi n'est effectué que depuis 2015 sur six tronçons allant de Moulin Kergoat à Priziac jusqu'à la confluence avec l'Isole à Quimperlé. L'évolution entre 2015 et 2016 montre une baisse du nombre de frayères recensées sur tous les tronçons. On notera que le tronçon de Le Faouët dispose d'un nombre de frayères élevé (200 à 249). Des frayères de Lamproie marine sont également présentes sur l'Inam à proximité du projet.

L'Anguille européenne fait l'objet d'un suivi tous les trois ans par pêche électrique afin d'établir les indices d'abondance. Elles traduisent les bonnes conditions de circulation de l'espèce sur le bassin avec une colonisation des deux tiers des cours d'eau. L'Anguille est connue sur le ruisseau de Park Charles longeant le site d'étude.

La Grande alose : des données ONEMA de 2011 font état de la présence régulière de l'espèce dans l'estuaire de la Laita et jusqu'à la confluence entre l'Ellé et l'Isole où des sites de frais sont observés. Les aloses n'ayant pas d'aptitude au saut, elles ne sont pas capables de franchir les obstacles aménagés sur les axes de migration vers les frayères. On sait donc qu'en amont des obstacles, l'espèce ne sera pas présente. C'est le cas au niveau du seuil des Goreds sur l'Ellé alors même que les habitats favorables à l'espèce sont présents en amont.

Les autres espèces piscicoles : le peuplement piscicole est caractéristique des cours d'eau salmonicoles de 1^{ère} catégorie, avec le cortège des espèces d'accompagnement. Une vingtaine d'espèces de poissons est recensée dans les cours d'eau du territoire, dont quatre espèces dominantes et représentant 75% des effectifs : le Vairon, la Loche franche, le Chabot et le Saumon atlantique, d'après la compilation des données de l'observatoire de l'eau entre 1990 et 2015. Cette proportion varie peu d'une année sur l'autre ces dix dernières années.



Carte 59 : Carte de répartition des poisson migrateurs sur le bassin de versant Laïta-Ellé-Isole en 2012 (sources : IAV, ONEMA)

XI.5.1.3. SUIVI DU PEUPEMENT PISCICOLE (PECHES ELECTRIQUES)

Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne.

L'Agence française pour la Biodiversité (AFB) (ex ONEMA) réalise depuis les années 1980 des pêches électriques sur les cours d'eau du Morbihan. Les jeux de données permettent de réaliser une analyse des peuplements piscicoles (densité nb individus / 10ha), par station et par espèce. Les tableaux suivants montrent les résultats des pêches électriques sur l'Ellé et l'Inam de 2007 à 2018.

Tableau 46 : Résultats des pêches électriques sur l'Ellé et l'Inam de 2007 à 2018 (densité nb individus / 10ha)

L'ELLÉ à Le Faouët	2007	2008	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Anguille européenne	11	9	28	17	13	3	15	11	11	2
Chabot	12	38	5	17	22	3	19	27	13	3
Gardon	8	3	5	25			2	3	1	
Goujon	21	7	11	3	2		1			
Lamproie de Planer	21	17	26	31	51	30	34	32	24	40
Lamproie marine		3	1	3	7		3	1		
Loche franche	38	38	45	164	76	22	63	223	170	62
Perche	2		2			1				
Saumon atlantique	15	21	32	53	40	19	37	19	38	6
Truite (mer, commune, d'Europe)	14	15	16	13	10	4	10	16	8	5
Vairon	125	58	252	245	500	286	186	341	536	180

L'INAM à Lanvénegen	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Anguille européenne	9	17	26	19		6	6	3	8	7	6	3
Chabot	16	41	36	121	44	32	21	67	58	50	37	23
Lamproie de Planer	8	21	13	26	11	17	45	28	17	17	6	30
Loche franche	9	14	24	18	14	31	14	15	12	18	13	26
Saumon atlantique	20	22	45	61	54	29	31	30	59	29	30	17
Truite (mer, commune, d'Europe)	31	35	74	45	36	26	35	17	26	19	21	12
Vairon	22	14	57	108	79	96	95	64	87	49	37	25

XI.5.1.4. INVENTAIRES RELATIFS A LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque département doit lister ses cours d'eau selon la présence d'une liste d'espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement.

Cet exercice a ainsi été réalisé dans le département du Morbihan. Sur l'Ellé ainsi que ses affluents et sous-affluents, sont considérées comme présents le Chabot, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, la Saumon atlantique, la Truite commune et la Vandoise.

XI.5.1.5. SYNTHÈSE DES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Les données bibliographiques permettent de dire qu'au moins 12 espèces sont potentiellement présentes dans l'Inam et l'Ellé au niveau du projet. Parmi elles, 6 peuvent être considérées comme patrimoniales : l'Anguille européenne (en danger critique d'extinction sur les listes rouges de France et de Bretagne), le Chabot commun (annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore), la Lamproie de Planer (annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore), la Lamproie marine (annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et en danger sur la liste rouge de France), le Saumon atlantique (annexe II & V de la directive Habitats-Faune-Flore et quasi-menacé sur les listes rouges de France et de Bretagne) et la Truite commune (annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore).

Sur le ruisseau de Park Charles, affluent de l'Ellé longeant l'aire d'étude, l'Anguille est présente selon le modèle EDA (Eel Density Analysis) (Jouasnon & al., 2012). Par ailleurs, malgré la présence de plusieurs seuils et notamment celui de la RD782 (chute d'environ 50 cm), la présence du Chabot commun, de la Truite fario et de la Lamproie de Planer est possible sur ce petit cours d'eau.

Tableau 47 : Liste des espèces piscicoles présentes potentiellement dans l'Inam et l'Ellé au niveau du projet

Nom français	Nom latin	Protection nationale (arrêté du 08/12/88)	Protection européenne (Directive Habitats Faune Flore)	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	Non	/	CR	CR
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	Non	Ann II	LC	LC
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	Non	/	LC	LC
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Non	/	LC	LC
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Article 1	Ann II	LC	LC
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Article 1	Ann II	EN	LC
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	Non	/	LC	LC
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	Non	/	LC	LC
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Article 1	Ann II & V	NT	NT
Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	Article 1	Ann II	LC	LC
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Non	/	LC	LC

Niveaux de menace des listes rouges nationale et régionale : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

XI.5.1.6. ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DES RUISSEAUX

L'étude hydromorphologique réalisée sur les petits cours d'eau potentiellement traversés par le projet (affluents de l'Inam et du ruisseau de Park Charles) mettent en avant un potentiel « frayère » très faible. Seule la partie aval de 2 ruisseaux (environ 78 m de linéaire) présentent des habitats potentiels de frayère pour les espèces remarquables de poissons que sont la Truite commune, le Chabot commun et la Lamproie de Planer. Ces 2 ruisseaux sont un affluent de l'Inam (ruisseau de Kerly/Kerozet) et un affluent du ruisseau de Park Charles (Lande de St-Fiacre).

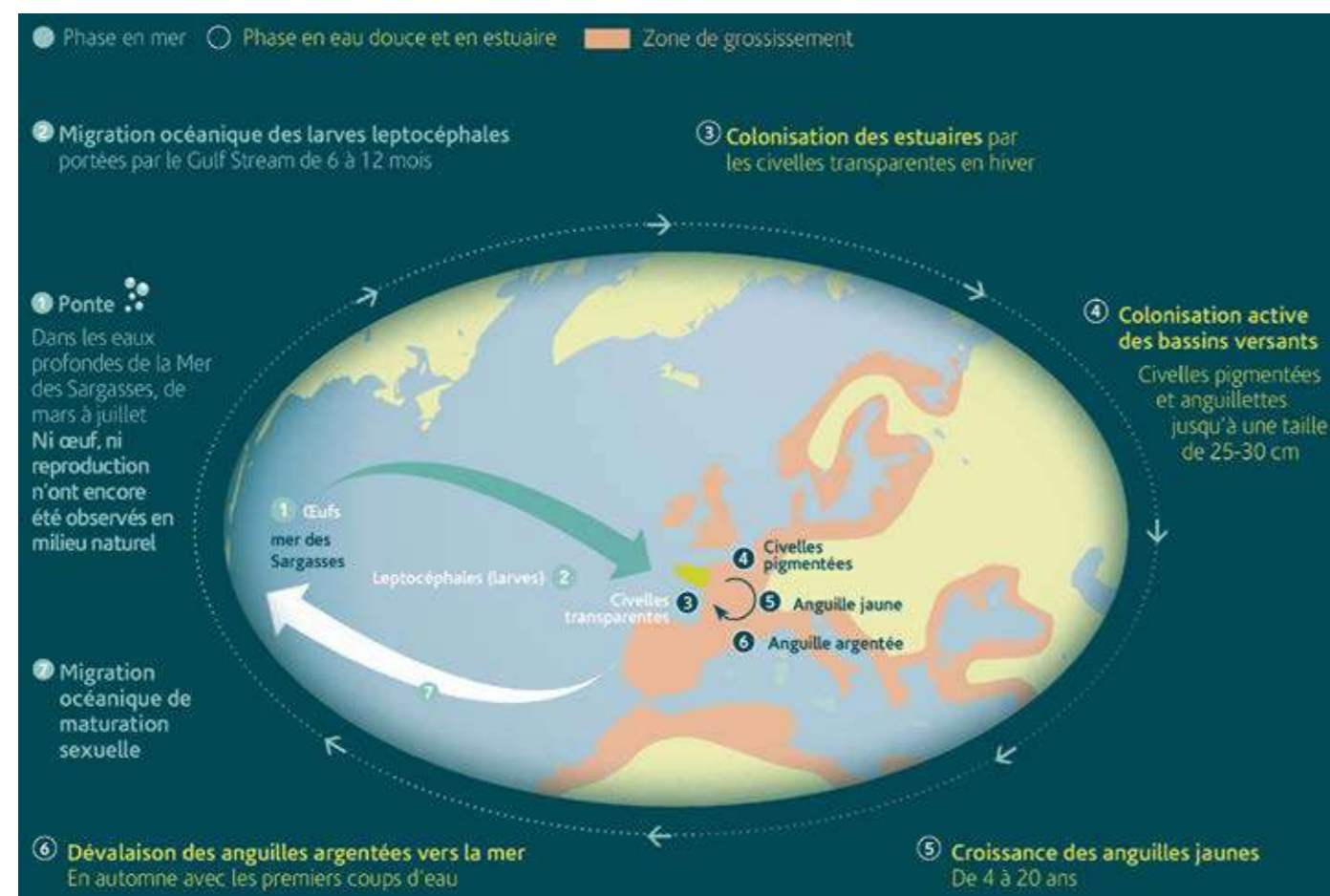
XI.5.2. ESPECES PATRIMONIALES

XI.5.2.1. L'ANGUILLE EUROPEENNE (*ANGUILLA ANGUILLA*)

ECOLOGIE GENERALE ET REPARTITION

L'Anguille est un poisson euryhalin qui vit à faible profondeur en eau douce et dans les estuaires. Elles colonisent tous les habitats aquatiques accessibles depuis la mer. L'Anguille est benthique. Elle préfère les zones mixtes roches-sédiments et affectionne particulièrement les fonds meubles sablo-vaseux. On peut la trouver jusqu'à plus de 1000 mètres d'altitude. Elle se déplace sur le fond des cours d'eau et des plans d'eau et est capable de ramper sur divers substrats. L'Anguille est surtout active la nuit, notamment pour s'alimenter. Son alimentation est composée de larves d'insectes, de petits crustacés et de petits poissons. En milieu marin, elle consomme également des vers enfouis dans la vase.

Les larves naissent au printemps dans la mer des Sargasses entre les Açores et les Bahamas, distante de 4000 à 7000 km des côtes européennes. Ces larves, appelées leptocéphales, sont entraînées par le Gulf-Stream vers les côtes européennes et nord-africaines qu'elles atteignent après 6 mois à 1 an. A la fin de leur migration à travers l'Atlantique, les larves se transforment en civelles. Certaines restent dans ces eaux saumâtres (elles deviennent plutôt des mâles) et d'autres remontent le cours des fleuves et des rivières (elles deviennent plutôt des femelles) de presque toutes les régions de basse altitude d'Europe. Après une période de croissance de 6 à 20 ans en eau douce ou saumâtre, elles sont prêtes à commencer la migration de frai afin de retourner vers la mer des Sargasses.



Carte 60 : Répartition et cycle de vie de l'Anguille européenne

OBSERVATIONS SUR LE SITE

L'Anguille n'a pas été observée sur le site lors des inventaires. Cependant, elle est observée chaque année lors de pêches électriques autour du projet dans l'Inam (station à Lanvénegen) et l'Ellé (station à Le Faouët). Par ailleurs, l'Anguille est présente sur le ruisseau de Park Charles, affluent de l'Ellé longeant l'aire d'étude, selon le modèle EDA (Eel Density Analysis) (Jouasnon & al., 2012).



Photo 20 : Anguille européenne (Gerard M ©)

VULNERABILITE SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour l'Anguille étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant l'espèce. Cette vulnérabilité est très forte.

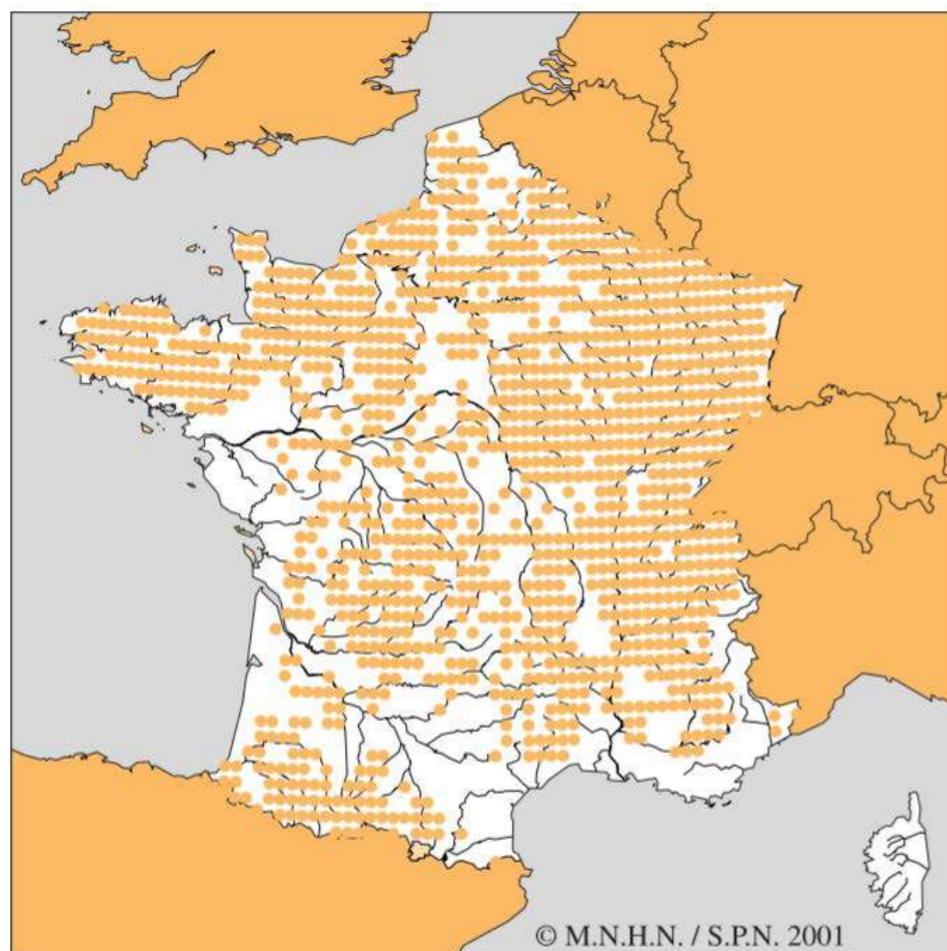
En phase exploitation de la route, il n'existe a priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour l'Anguille.

XI.5.2.2. LE CHABOT COMMUN (*COTTUS GOBIO*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce sédentaire accompagnatrice des Truites. La période frai du Chabot va de février à avril tandis que l'émergence des larves jusqu'à leur autonomie alimentaire et respiratoire peut aller jusqu'au mois de juin.

Le Chabot commun est présent quasiment partout en France.



Carte 61 : Répartition du Chabot en France (INPN/SPN, 2001)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Un Chabot a été observé sur l'Inam en aval de Moulin Baden en septembre 2021. Par ailleurs, il est observé chaque année lors de pêches électriques autour du projet dans l'Inam (station à Lanvénegen) et l'Ellé (station à Le Faouët). Étant donné sa capacité à habiter les petits cours d'eau, la présence de frayères est possible dans les habitats favorables du ruisseau de Park Charles et la partie aval de 2 petits ruisseaux affluents de l'Inam et du Park Charles.



Photo 21 : Chabot commun (Hans Hillewaert ©)

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour le Chabot étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant potentiellement des frayères. Cette vulnérabilité est très forte.

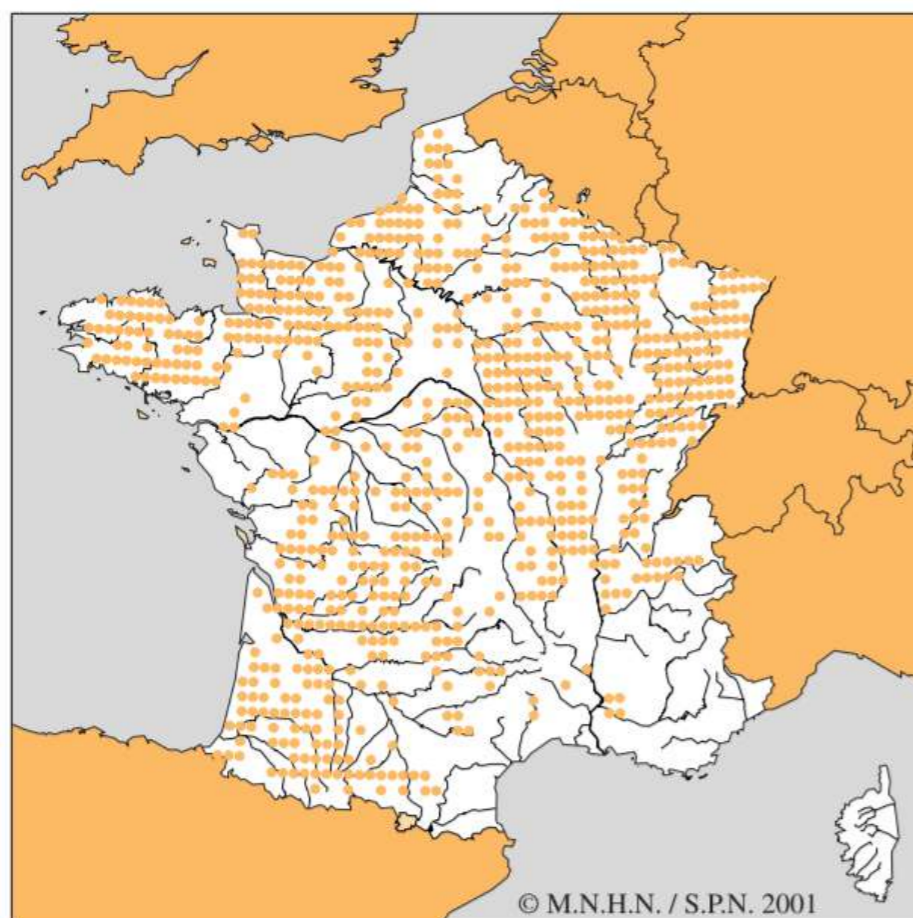
En phase exploitation de la route, il n'existe à priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour l'Anguille.

XI.5.2.3. LA LAMPROIE DE PLANER (*LAMPETRA PLANERI*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Lamproie de Planer, contrairement à la Lamproie marine et la Lamproie de rivière, est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire. La reproduction se déroule sur un substrat de gravier et de sable dans des eaux peu profondes et bien oxygénées. Un nid ovale de 20cm de large est aménagé par plusieurs individus qui mourront après la reproduction. Les larves se nourrissent en filtrant les micro-organismes. Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie du système digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus et meure après la reproduction. La reproduction de la Lamproie de Planer peut s'étendre de février à juin tandis que les larves restent enfouies dans les sédiments de 3 à 7 ans.

La Lamproie de Planer est présente sur une bonne partie de la France en dehors du bassin méditerranéen.



Carte 62 - Répartition de la Lamproie de Planer en France (INPN/SPN, 2001)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Lamproie de Planer n'a pas été observée sur le site lors des inventaires. Cependant, elle est observée chaque année lors de pêches électriques autour du projet dans l'Inam (station à Lanvénege) et l'Ellé (station à Le Faouët). Étant donné sa capacité à habiter les petits cours d'eau, la présence de frayères est possible dans les habitats favorables du ruisseau de Park Charles et la partie aval de 2 petits ruisseaux affluents de l'Inam et du Park Charles.



Photo 22 – Lamproie de Planer (Bas Kers ©)

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour la Lamproie de Planer étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant potentiellement des frayères. Cette vulnérabilité est très forte.

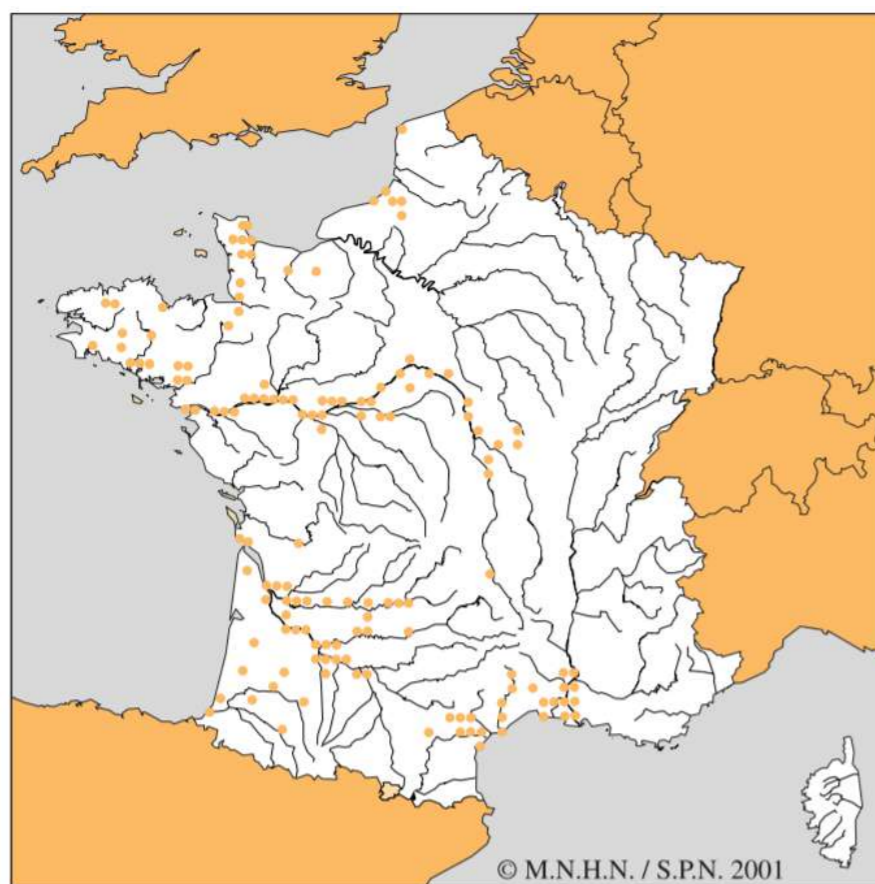
En phase exploitation de la route, il n'existe à priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour la Lamproie de Planer.

XI.5.2.4. LA LAMPROIE MARINE (*PETROMYZON MARINUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire. Les Lamproies marines ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie (des fonds stables et non colmatés de graviers, galets ou de pierres), de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Les géniteurs (environ 80 cm et 900 g) remontent les rivières au printemps et pondent dans des eaux amont ayant une température d'environ 15 à 18°C (avril à juin). Le rassemblement des géniteurs a lieu sur des fonds rocaillieux dans des cours d'eau à courant assez vifs (> 40 cm/s). Les mâles aménagent un nid, sorte de cuvette de 1 à 2 m de diamètre, située dans une zone calme, à environ 50-60 cm de profondeur. Environ un mois après la ponte (mai à juillet), les ammocètes émergent et dérivent en aval des frayères. Elles adoptent alors un comportement fouisseur dans les sédiments (vase, sable), dans lesquels elles aménagent de petits terriers et où elles effectuent un séjour prolongé (4 à 6 ans). À l'issue de la métamorphose (qui débute en été), les lamproies migrent vers l'aval à partir de l'automne pour s'alimenter en milieu marin.

En France, la Lamproie marine est présente dans les petits fleuves bretons et normands, la Loire, la Gironde, l'Adour et plusieurs cours d'eau côtiers méditerranéens.



Carte 63 - Répartition de la Lamproie marine en France (INPN/SPN, 2001)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Lamproie marine n'a pas été observée sur le site lors des inventaires. Cependant, des zones de frayères sont connues sur l'Ellé et l'Inam à proximité du projet.



Photo 23 - Lamproies marines (Ecofact ©)

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour la Lamproie marine étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant l'espèce. Cette vulnérabilité est très forte.

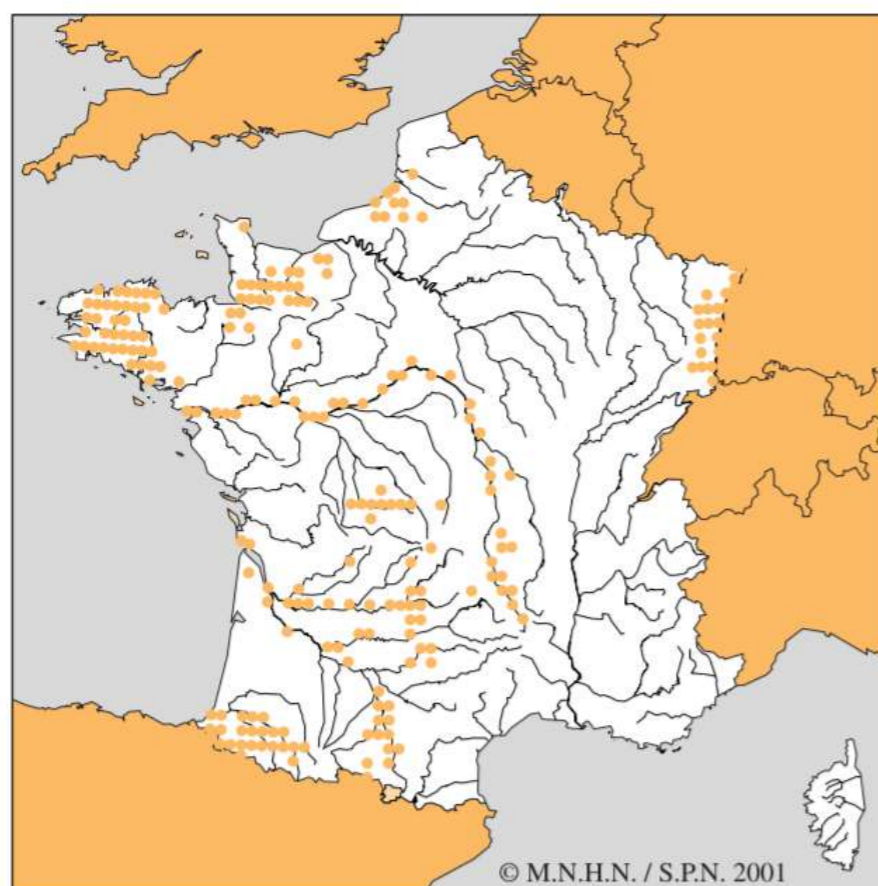
En phase exploitation de la route, il n'existe à priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour la Lamproie marine.

XI.5.2.5. LE SAUMON ATLANTIQUE (*SALMO SALAR*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Les jeunes saumons fréquentent les rivières au fond graveleux et au courant moyennement rapide durant un à deux ans. Par la suite ils se déplacent vers les grands lacs ou en eau salée (eaux côtières et haute mer). À l'âge adulte ils retournent en rivière pour frayer de novembre à février. Après la période de frai, les adultes hivernent dans les endroits les plus profonds de la rivière avant de retourner en mer au printemps suivant. Les œufs se développent plus ou moins vite selon la température de l'eau et l'éclosion a en général lieu en mars-avril. Les frayères sont constituées de plages de galets ou de graviers en eau habituellement vives et peu profondes.

En France, le Saumon atlantique ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord.



Carte 64 - Répartition du Saumon atlantique en France (INPN/SPN, 2001)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Saumon atlantique n'a pas été observé sur le site lors des inventaires. Cependant, des zones de frayères sont connues sur l'Ellé et l'Inam à proximité du projet.



Photo 24 – Saumon atlantique

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour le Saumon atlantique étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant l'espèce. Cette vulnérabilité est très forte.

En phase exploitation de la route, il n'existe à priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour le Saumon.

XI.5.2.6. LA TRUITE COMMUNE (*SALMO TRUTTA*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

L'espèce fréquente les cours d'eau allant du torrent de montagne aux rivières de plaine pourvu que les eaux soient fraîches (< 18°C) avec une faible amplitude thermique et une forte concentration en oxygène dissous (> 7 mg/L). Pour le frai, qui a lieu à l'hiver, la Truite commune recherche des eaux bien oxygénées. La femelle enfouissant les œufs fécondés dans le substrat dans lequel se développeront les embryons, les fonds doivent être constitués de graviers / petits galets (d'un à dix centimètres de diamètre) d'une épaisseur comprise entre 15 et 35 cm. La vitesse du courant au fond doit se situer entre 15 et 70 cm/s afin de permettre la circulation de l'eau dans le « nid ». La température doit être comprise entre six et huit degrés Celsius. En phase de repos, elle se cache derrière ou sous des blocs rocheux dans des cavités sous les berges, sous les bancs de macrophytes, ou tout autre obstacle l'abritant du courant. La truite se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques dérivant dans le courant mais elle peut également consommer des invertébrés terrestres (vers de terre, criquets...), les formes adultes des invertébrés aquatiques (éphémères...) et d'autres espèces de poissons comme les vairons, les loches, les chabots et même les truitelles pour les plus gros individus. En cours d'eau, les sites d'alimentation sont généralement localisés à proximité de veines de courants apportant les proies. La période frai de la truite fario va de novembre à janvier tandis que l'émergence des larves jusqu'à leur autonomie alimentaire et respiratoire peut aller jusqu'au mois de mai.

La Truite commune est présente dans tous les départements français, avec une densité moindre dans les régions avec peu de reliefs et donc peu de cours d'eau avec du courant.

Carte de répartition actuelle



Carte 65 - Répartition de la Truite commune en France (MNHN 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Truite commune n'a pas été observée sur le site lors des inventaires. Cependant, elle est observée chaque année lors de pêches électriques autour du projet dans l'Inam (station à Lanvégen) et l'Ellé (station à Le Faouët). Étant donné sa capacité à habiter les petits cours d'eau, la présence de frayères est possible dans les habitats favorables du ruisseau de Park Charles et la partie aval de 2 petits ruisseaux affluents de l'Inam et du Park Charles.



Photo 25 – Truite fario juvénile (João Carrola ©)

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

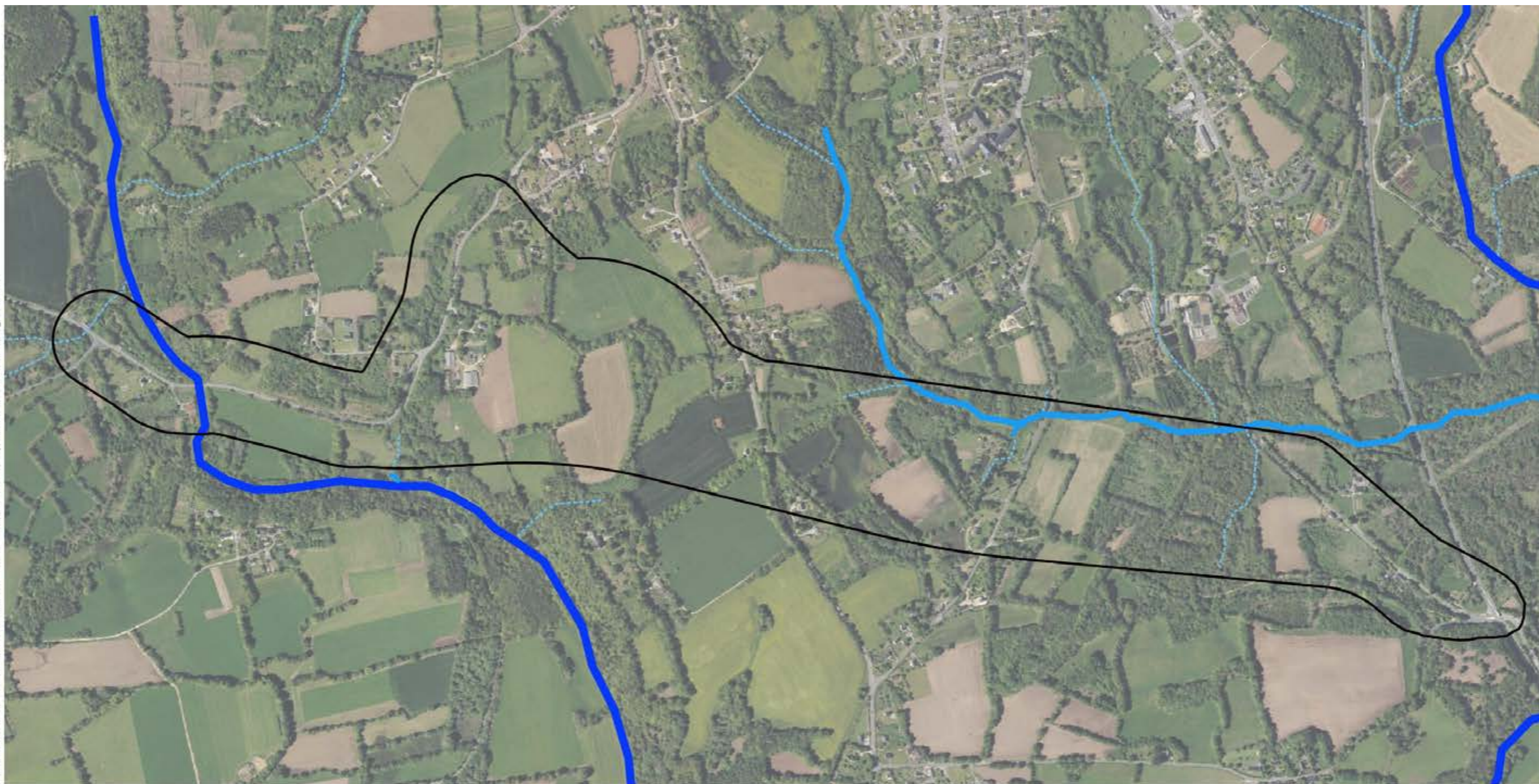
La vulnérabilité concernant la perte d'habitats est forte pour la Truite commune étant donnée la faible surface que représentent les cours d'eau par rapport aux autres habitats à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est lié aux éventuels travaux réalisés sur les cours d'eau abritant potentiellement des frayères. Cette vulnérabilité est très forte.

En phase exploitation de la route, il n'existe à priori pas de risque de mortalité pour l'espèce. Cette vulnérabilité est donc estimée comme très faible pour la Truite commune.

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® - AFB - MNHN - FDP56 | Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les habitats pour les espèces piscicoles patrimoniales

Aire d'étude immédiate

Cours d'eau piscicoles

Rivières avec présence avérée de Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Chabot, Anguille et Truite commune

Ruisseaux avec présence potentielle de frayères pour la Lamproie de planer, le Chabot et la Truite commune

Petits ruisseaux intermittents avec habitats d'alimentation temporaires pour l'Anguille, le Chabot, la Lamproie de Planer, la Truite commune



Carte 66 - Habitats pour les espèces piscicoles patrimoniales

XI.6. AMPHIBIENS

XI.6.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), plusieurs ouvrages de références ont été consultés : le guide des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg (Duguet et Melki, 2003) et l'Atlas de répartition des Amphibiens de Bretagne et Loire-Atlantique coordonné par Bretagne Vivante, en cours de réalisation. Il nous permet de connaître le nombre d'espèces d'amphibiens en Bretagne par mailles UTM de 10x10km. Ainsi, comme le montre la carte ci-dessous, plus de 5 espèces d'amphibiens ont été recensées sur la maille nord de l'aire d'étude et entre 2 et 3 sur la maille sud.

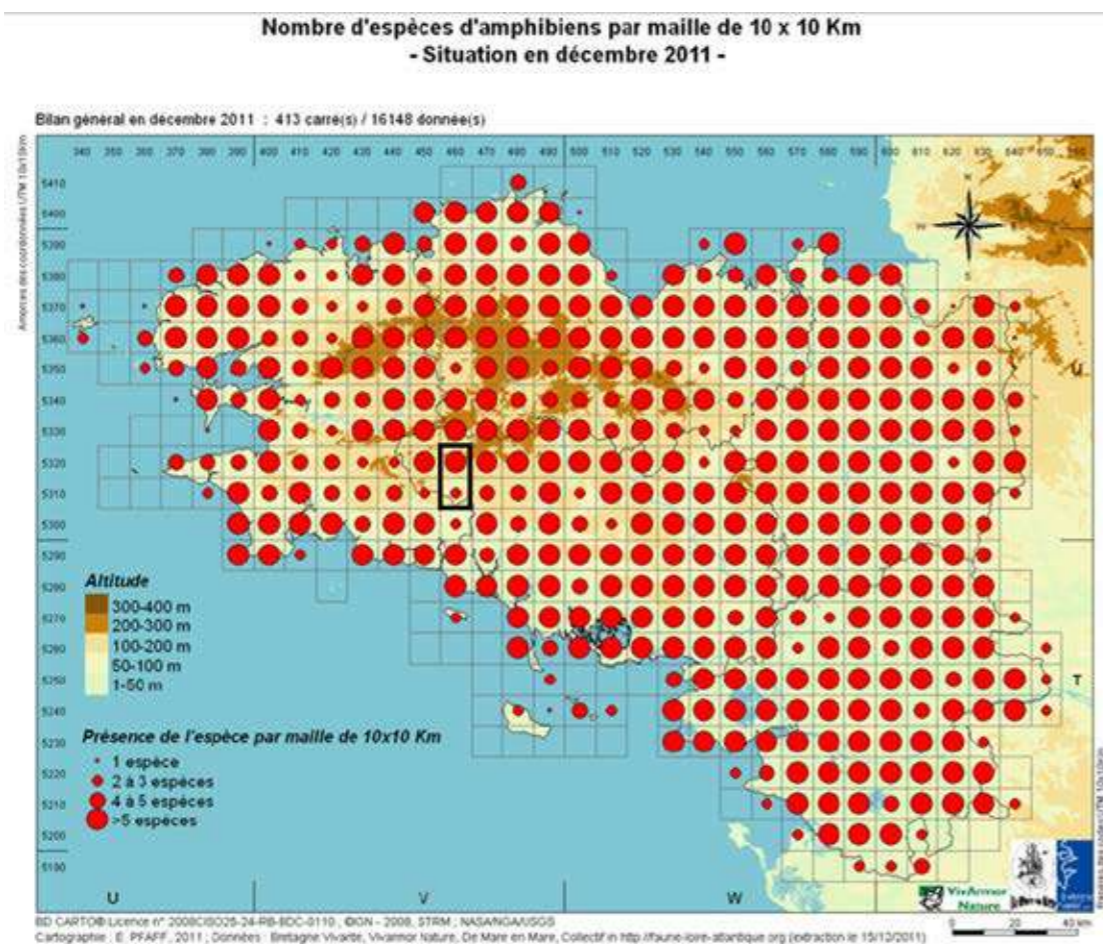


Figure 22 : Le nombre d'espèces d'Amphibiens recensées par maille UTM dans le cadre de L'Atlas des Amphibiens de Bretagne.

Le site internet www.faune-bretagne.org nous indique que deux espèces sont connues sur la commune de Le Faouët : la Salamandre tachetée et le Crapaud épineux (dont les dernières observations datent respectivement de 2019 et 2016).

XI.6.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

Quatre espèces d'amphibiens ont été inventoriées durant cette étude. Elles sont toutes protégées au niveau national et une d'entre elles est inscrite à l'article 2 protégeant également leur habitat de reproduction : la Grenouille agile. Cette espèce est également inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore.

Concernant les listes rouges nationale et régionale, aucune espèce inventoriée n'y est classée comme menacée ou quasi-menacée.

Tableau 48 : Liste des Amphibiens inventoriés

Nom français	Nom latin	Protection nationale (arrêté du 19/11/2007)	Protection européenne (Directive Habitats Faune Flore)	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosa</i>	Article 3	/	LC	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Article 2	Ann IV	LC	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Article 5	Ann V	LC	NT
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Article 3	/	LC	LC

Niveaux de menace des listes rouges nationale et régionale : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).



Photo 26 : Grenouille agile photographiée sur le site

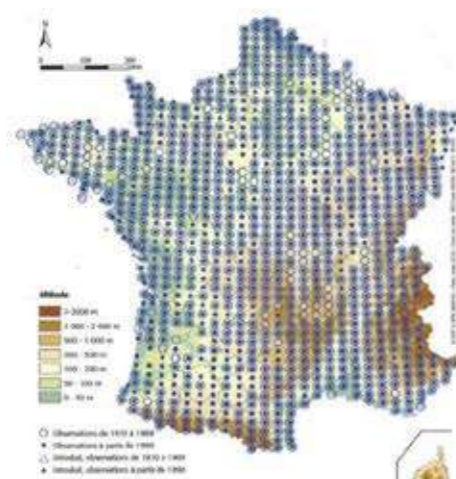
XI.6.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.6.3.1. LE CRAPAUD EPINEUX (*BUFO SPINOSUS*)

ECOLOGIE GENERALE ET REPARTITION

Le Crapaud épineux est très ubiquiste. Il vit dans presque tous les milieux (forêts, talus, friches et jardins). Terrestre, nocturne et très casanier, il est solitaire en dehors de la période de reproduction qui peut voir le rassemblement de très nombreux individus. La reproduction a lieu dans des fossés inondés, des mares et des bords d'étangs. La ponte s'étale sur 2 à 4 semaines entre février et avril selon les régions et les conditions météorologiques. Ce crapaud chasse à l'affût les petits invertébrés comme les insectes, mille-pattes et araignées (Lescure & Massary., 2012).

Espèce très commune, elle est présente presque partout en France (Lescure & Massary., 2012). En Bretagne, le Crapaud épineux est connu sur l'ensemble de la région (Collectif, données de 2015 à 2019, www.faune-bretagne.org).



Carte 67 : Répartition en France du Crapaud commun/épineux (Lescure & Massary., 2012)



Carte 68 : Répartition des données de Crapaud commun/épineux en Bretagne entre 2015 et 2019 (Collectif, www.faune-bretagne.org)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Crapaud épineux a été observé à 5 reprises : 3 adultes (dont 2 écrasés), une ponte dans une petite mare au centre de l'aire d'étude et des têtards sur les berges de l'Inam.



Photo 27 : Crapaud épineux photographié sur le site

VULNERABILITE SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ayant besoin de zones en eau pour se reproduire (mares, étangs, ornières, cours d'eau), le Crapaud épineux est sensible à la destruction de ces habitats localisés à l'échelle locale. La vulnérabilité de ses habitats en phase terrestre est moindre étant donné qu'on peut le retrouver dans de nombreux habitats, même loin des zones humides. Comme la plupart des Amphibiens, cette espèce est aussi fortement sensible à la fragmentation de ses habitats en présence d'infrastructures linéaires comme les routes.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié au risque d'écrasement par les engins de chantier et au comblement des sites de ponte en période de reproduction (février à juin). Cette vulnérabilité est donc considérée comme très forte (5 sur 5).

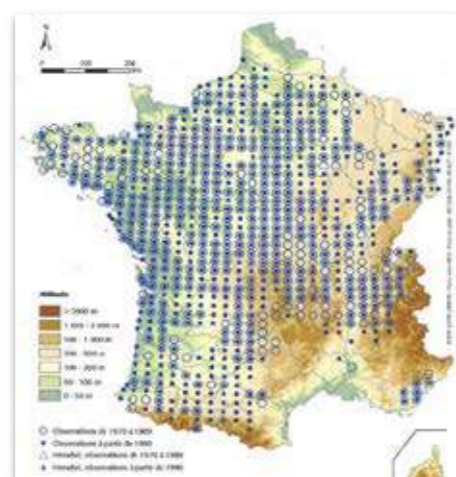
En phase exploitation, le risque de mortalité du Crapaud épineux est lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Ce risque de mortalité est très important lors de la migration des Amphibiens entre leur site d'hivernage et leur site de ponte. En Bretagne (Loire-Atlantique comprise), Barussaud (2015) a réalisé une synthèse des cadavres d'Amphibiens renseignés de 2010 à 2015. Le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée apparaissent comme les espèces les plus retrouvées alors que les grenouilles apparaissent comme les espèces les moins impactées, probablement du fait de leur vitesse de déplacement plus importante. Par ailleurs, la mortalité a été évaluée à 30% pour des crapauds adultes en migration lors de la traversée d'une route avec un trafic de 10 véhicules à l'heure et une mortalité de 90% pour un trafic de 60 véhicules par heure (Hels & Buchwald, 2007). Cette vulnérabilité est donc estimée comme très forte pour le Crapaud épineux.

XI.6.3.2. LA GRENOUILLE AGILE (*RANA DALMATINA*)

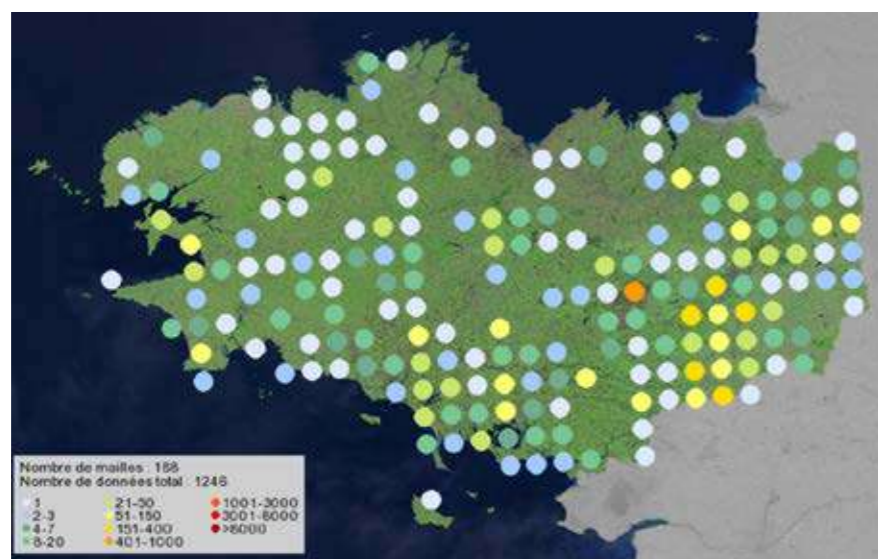
ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Grenouille agile affectionne, en phase terrestre, les formations boisées et les fourrés tels que les forêts, les boisements caducifoliés ou les bocages. On la retrouve aussi dans des zones plus humides et des prairies. En phase aquatique, la Grenouille agile apprécie particulièrement les mares, en particulier si elles se trouvent en forêt, en clairière ou dans une prairie attenante à une zone boisée. On la retrouve également dans les petits points d'eau temporaires d'eau stagnante comme des ornières ou des mares temporaires. Elle passe l'hiver généralement en forêt, dans des galeries ou les anfractuosités du sol. Elle fait partie des premières espèces d'amphibiens à émerger à la fin de l'hiver, en février voire en janvier. Les adultes se nourrissent principalement de petits invertébrés, en particulier d'araignées, d'orthoptères, de chilopodes, de diptères ou de coléoptères. (Legros & Puissauve, 2015).

En France, on la rencontre dans la majeure partie du pays à l'exception des zones de montagne et du sud-est (Lescure & Massary., 2012). La Grenouille agile est présente sur toute la Bretagne avec des densités qui semblent toutefois plus faibles au nord de la région.



Carte 69 : Répartition en France de la Grenouille agile (Lescure & Massary., 2012)



Carte 70 : Répartition des données de Grenouille agile en Bretagne entre 2015 et 2019 (Collectif, www.faune-bretagne.org)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Grenouille agile a été observée à 5 reprises sur le site. Des pontes ont été observées dans 2 ornières humides en bordure d'Inam et dans une mare à l'extrême ouest du site. Deux adultes ont également été observés en phase terrestre.



Photo 28 : Grenouille agile photographiée sur le site

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ayant besoin de zones en eau pour se reproduire (mares, ornières, dépressions), la Grenouille agile est sensible à la destruction de ces habitats localisés à l'échelle locale. La vulnérabilité de ses habitats en phase terrestre est moindre étant donné qu'on peut le retrouver dans de nombreux habitats (boisements, haies et prairies humides). Comme la plupart des Amphibiens, cette espèce est aussi fortement sensible à la fragmentation de ses habitats en présence d'infrastructures linéaires comme les routes.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié au risque d'écrasement par les engins de chantier et au comblement des sites de ponte en période de reproduction (mars à juin). Cette vulnérabilité est donc considérée comme très forte (5 sur 5).

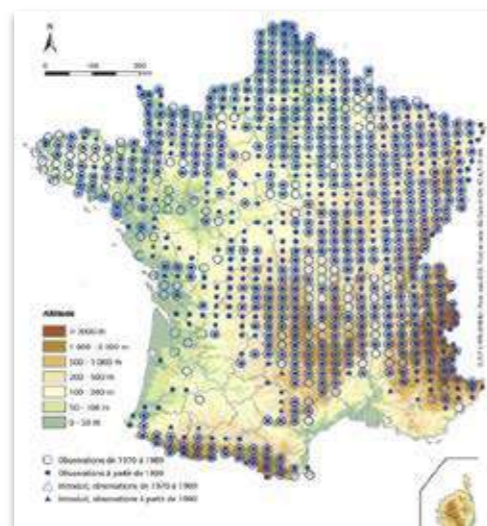
En phase exploitation, le risque de mortalité de la Grenouille agile est lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Ce risque de mortalité est très important lors de la migration des Amphibiens entre leur site d'hivernage et leur site de ponte. En Bretagne (Loire-Atlantique comprise), Barussaud (2015) a réalisé une synthèse des cadavres d'Amphibiens renseignés de 2010 à 2015. Le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée apparaissent comme les espèces les plus retrouvées alors que les grenouilles apparaissent comme les espèces les moins impactées, probablement du fait de leur vitesse de déplacement plus importante. Cette vulnérabilité est estimée comme moyenne pour la Grenouille agile.

XI.6.3.3. LA GRENOUILLE ROUSSE (*RANA TEMPORARIA*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

C'est une espèce terrestre, qui ne gagne les points d'eau qu'au moment de la reproduction, au sortir de la période de repos hivernal. Elle a alors un comportement grégaire, où quantité de mâles et de femelles se rassemblent, ce qui se traduit ensuite par la présence de centaines de pontes constituées chacune de 1500 à 4000 œufs, dans quelques mètres carrés. La nourriture se compose d'arthropodes (orthoptères et autres insectes marcheurs), de vers de terre et de mollusques (De Massary, 2016).

En France, on la rencontre sur la majeure partie du territoire à l'exception des zones de montagne. Dans l'ouest, les populations importantes sont liées aux forêts de feuillus associées à des prairies ou zones humides (Lescure & de Massary, 2012).



Carte 71 : Répartition en France de la Grenouille rousse (Lescure & Massary, 2012)



Carte 72 : Répartition des données de Grenouille rousse en Bretagne entre 2015 et 2019 (Collectif, www.faune-loire-atlantique.org)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Des pontes de Grenouille rousse ont été observées dans 2 secteurs en partie Est de l'aire d'étude ainsi qu'un juvénile dans un chemin creux boisé.



Photo 29 : Pontes de Grenouille rousse photographiées sur le site en janvier 2018

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ayant besoin de zones en eau temporaire pour se reproduire (mares, ornières, dépressions), la Grenouille rousse est sensible à la destruction de ces habitats localisés à l'échelle locale. La vulnérabilité de ses habitats en phase terrestre est moindre puisqu'on peut la retrouver dans de nombreux habitats (boisements, haies et prairies humides). Comme la plupart des Amphibiens, cette espèce est aussi fortement sensible à la fragmentation de ses habitats en présence d'infrastructures linéaires comme les routes.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié au risque d'écrasement par les engins de chantier et au comblement des sites de ponte en période de reproduction (mars à juin). Cette vulnérabilité est donc considérée comme très forte (5 sur 5).

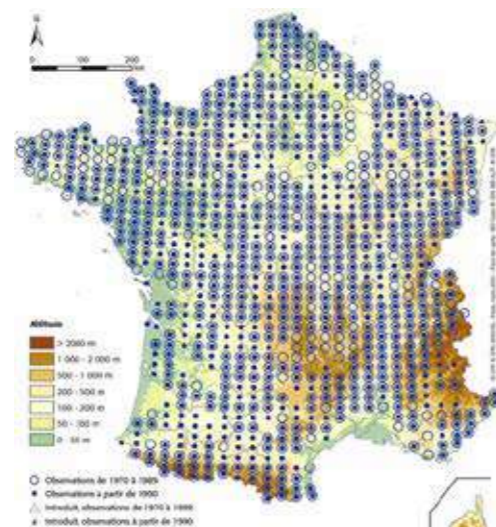
En phase exploitation, le risque de mortalité de la Grenouille rousse est lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Ce risque de mortalité est très important lors de la migration des Amphibiens entre leur site d'hivernage et leur site de ponte. En Bretagne (Loire-Atlantique comprise), Barussaud (2015) a réalisé une synthèse des cadavres d'Amphibiens renseignés de 2010 à 2015. Le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée apparaissent comme les espèces les plus retrouvées alors que les grenouilles apparaissent comme les espèces les moins impactées, probablement du fait de leur vitesse de déplacement plus importante. Cette vulnérabilité est donc estimée comme moyenne pour la Grenouille rousse.

XI.6.3.4. LA SALAMANDRE TACHETEE (SALAMANDRA SALAMANDRA)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Salamandre tachetée privilégie les boisements de feuillus ou mixtes, mais elle est quasiment absente des forêts de résineux (Lescure & Massary., 2012). Presque exclusivement terrestre, elle aime les contextes humides rarement éloignés de l'eau. Nocturne, elle se cache en journée dans des anfractuosités au frais (sous les pierres, souches, branches, écorces ou à l'intérieur de galeries de rongeurs). Ovovivipare, la femelle dépose ses larves entre l'automne et le printemps dans des points d'eau divers : ruisseaux lents, flaques, mares, ornières, fossés. Elle se nourrit de toutes sortes d'invertébrés trouvés au sol.

En France, on la rencontre dans quasiment tout le pays mis à part la Corse, la forêt des Landes et une partie du pourtour méditerranéen (Lescure & Massary., 2012). Elle est répartie sur toute la Bretagne.



Carte 73 : Répartition en France de la Salamandre tachetée (Lescure & Massary., 2012)



Carte 74 : Répartition des données de Salamandre tachetée en Bretagne entre 2015 et 2019 (Collectif, www.faune-bretagne.org)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Des larves de Salamandre tachetée ont été observées dans 5 mares ou ornières humides en partie Est de l'aire d'étude.



Photo 30 : Mare du site où des larves de Salamandre tachetée ont été photographiées

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

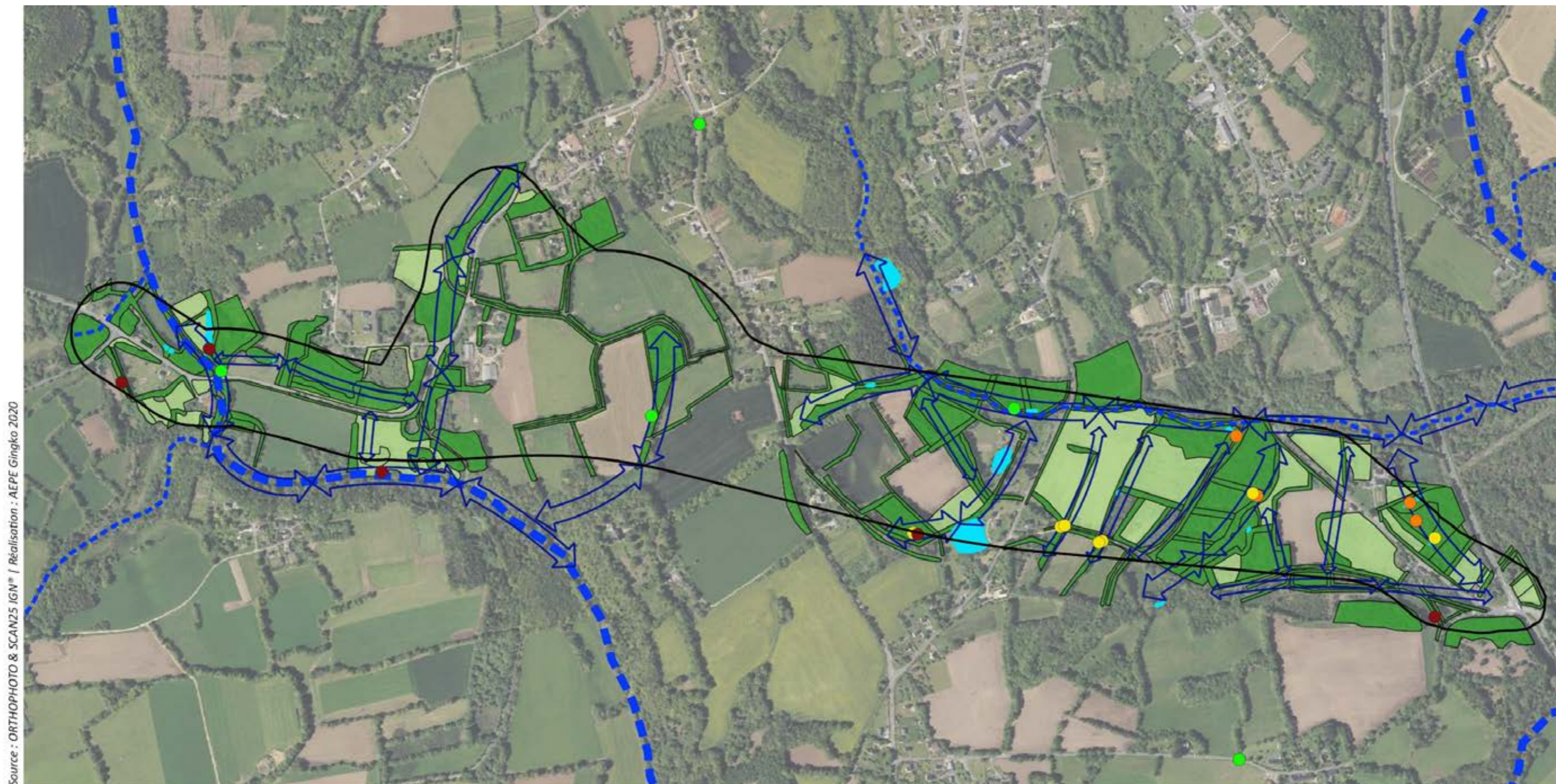
- Destruction d'habitats

Ayant besoin de zones en eau pour se reproduire (mares, ornières, dépressions), la Salamandre tachetée est sensible à la destruction de ces habitats localisés à l'échelle locale. La vulnérabilité de ses habitats en phase terrestre est moindre puisqu'on peut la retrouver dans de nombreux habitats (boisements, haies et prairies humides). Comme la plupart des Amphibiens, cette espèce est aussi fortement sensible à la fragmentation de ses habitats en présence d'infrastructures linéaires comme les routes.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié au risque d'écrasement par les engins de chantier et au comblement des sites de ponte en période de reproduction (mars à juin). Cette vulnérabilité est donc considérée comme très forte (5 sur 5).

En phase exploitation, le risque de mortalité de la Salamandre tachetée est lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Ce risque de mortalité est très important lors de la migration des Amphibiens entre leur site d'hivernage et leur site de ponte. En Bretagne (Loire-Atlantique comprise), Barussaud (2015) a réalisé une synthèse des cadavres d'Amphibiens renseignés de 2010 à 2015. Le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée apparaissent comme les espèces les plus retrouvées alors que les grenouilles apparaissent comme les espèces les moins impactées, probablement du fait de leur vitesse de déplacement plus importante. Cette vulnérabilité est donc estimée comme forte pour la Salamandre tachetée.



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020

AEPE Gingko

▭ Aire d'étude immédiate

Espèces observées

- Crapaud commun
- Grenouille agile
- Grenouille rousse
- Salamandre tachetée

Habitats de reproduction (mares, ornières, dépressions, bras morts)

Habitats d'alimentation, de repos, de déplacement et d'hivernage (boisements et haies)

Habitats d'alimentation et de déplacement (zones humides ouvertes)

Cours d'eau

Corridors potentiels pour les Amphibiens

Corridors principaux

Corridors secondaires

0 100 200 300 400 m

N



Les Amphibiens observés et leurs habitats potentiels

Carte 75 : Les habitats potentiels pour les Amphibiens sur le site

XI.7. REPTILES

XI.7.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), le bilan de l'atlas de répartition des Amphibiens et reptiles de Bretagne 2008-2011 coordonné par Bretagne Vivante (atlas complet en cours de réalisation) a été consulté. Il recense toutes les espèces observées sur les mailles UTM de 10x10 km. Ainsi, sur les deux mailles de l'aire d'étude, l'atlas ne recense que 2 à 3 espèces de Reptiles au maximum.

Le site internet www.faune-bretagne.org indique la présence de l'Orvet fragile sur la commune de Le Faouët (donnée de 2019).

La fiche INPN du site Natura 2000 « Rivière Ellé » indique la présence de l'Orvet fragile, le Lézard vivipare, la Couleuvre à collier helvétique et la Vipère péliade.

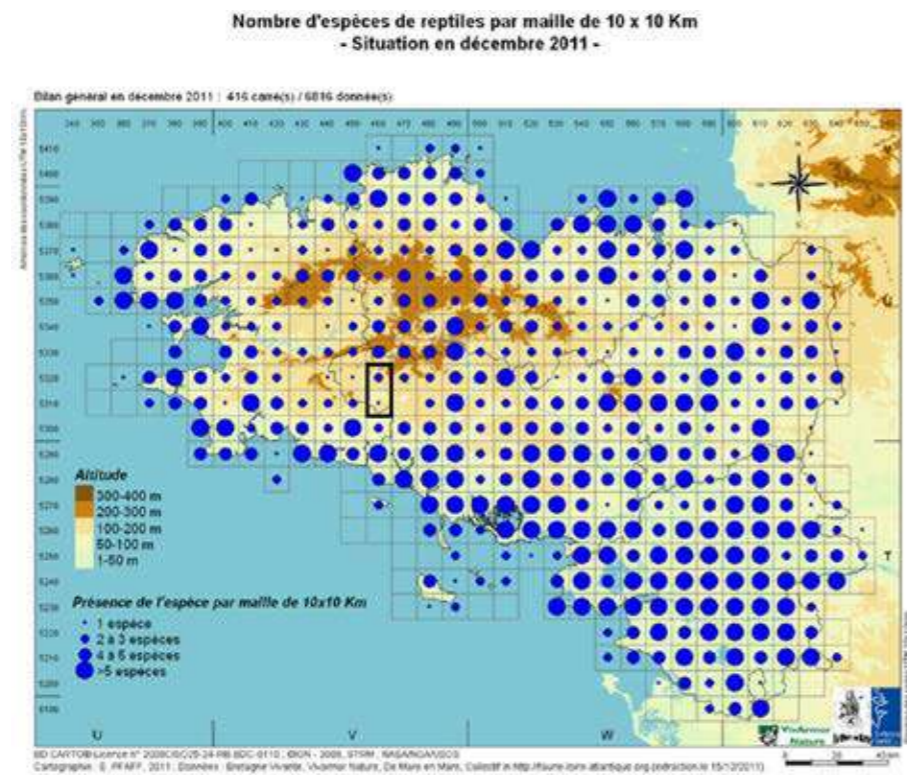


Figure 23 : Le nombre d'espèces de Reptiles recensées par maille UTM dans le cadre de L'Atlas des Reptiles de Bretagne.

XI.7.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

Seul le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) a été observé lors des inventaires sur le site. Ce petit reptile est protégé en France est considéré comme quasi-menacé en Bretagne (NT).

Tableau 49 : Liste des reptiles inventoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Protection nationale (arrêté du 19/11/2007)	Protection européenne (Directive Habitats Faune Flore)	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Article 3	/	LC	NT

Niveaux de menace des listes rouges nationale et régionale : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

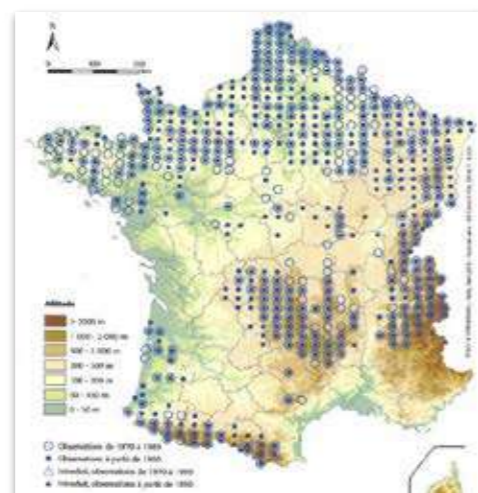
XI.7.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.7.3.1. LE LÉZARD VIVIPARE (*ZOOTOCA VIVIPARA*)

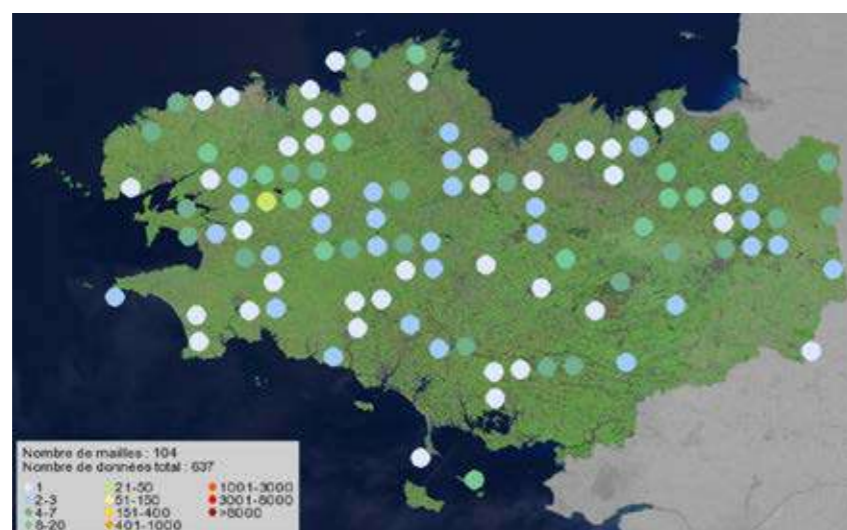
ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Lézard vivipare fréquente une grande diversité de milieux, généralement des habitats frais ou légèrement humides. On le retrouve ainsi dans les prairies humides, les forêts humides, les landes hygrophiles, les tourbières acides ou encore les formations herbacées du littoral, les abords de ruisseaux ou les marécages. Il apprécie les lisières boisées. Les fissures et cavités entre les pierres, les tas de bois, les souches, les trous de micromammifères ou les fentes dans le sol servent comme abris pour la nuit, les périodes de mauvais temps, d'hivernage et de mise bas. Sa période de reproduction est principalement comprise entre mai et août. Le Lézard vivipare adulte consomme toutes sortes de petits arthropodes terrestres (Legros, Puissauve & Massary, 2015).

En France, le Lézard vivipare est principalement présent en montagne et dans le tiers nord du pays (Lescure & Massary, 2012). En Bretagne, les données proviennent de quasiment toute la région mais des trous existent dans sa répartition, probablement dus à un manque de prospection ou une faible densité.



Carte 76 : Répartition en France du Lézard vivipare (Lescure & Massary, 2012)



Carte 77 : Répartition des données de Lézard vivipare en Bretagne entre 2015 et 2019

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Lézard vivipare a été observé en juin 2018 et avril 2019 sur des talus boisés à l'est du site. Étant donné la présence d'habitats favorables (boisements et prairies humides) et son petit domaine vital (zone de 20 à 30 mètres de diamètre pour un individu), le Lézard vivipare se reproduit très probablement sur le site.



Photo 31 : Jeune Lézard vivipare (Tero Laakso ©)

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

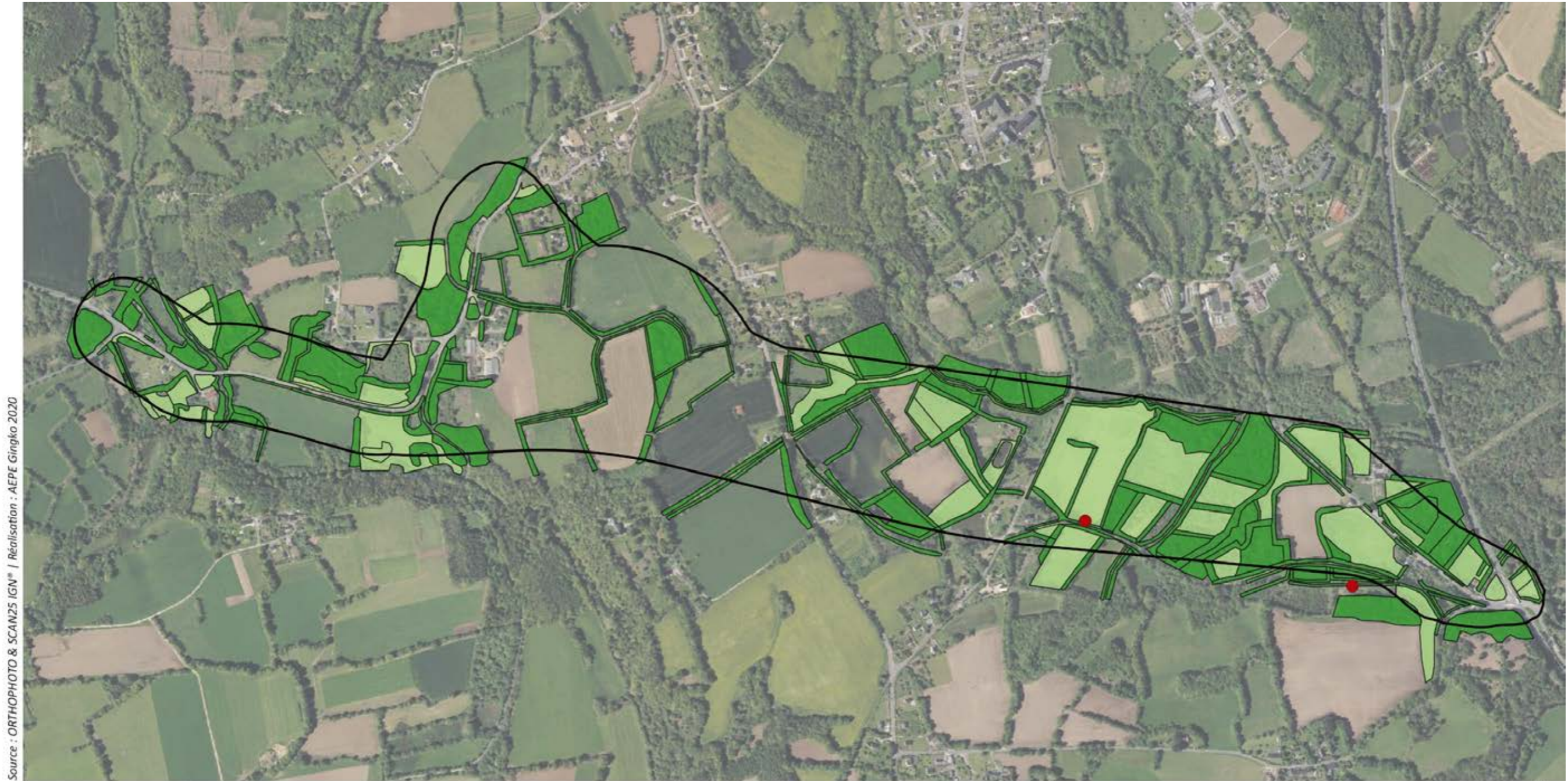
- Destruction d'habitats

La vulnérabilité de ses habitats est moyenne étant donnée l'abondance d'habitats boisés humides localement. Cependant, étant donné sa faible mobilité, cette espèce est fortement sensible à la fragmentation de ses habitats (Legros, Puissauve & Massary, 2015).

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est principalement lié à l'abattage des arbres, l'arasement des talus et les travaux de décapage des sols. Cette vulnérabilité est très forte si ces travaux sont réalisés durant la période d'hivernage (octobre à mars) ou de nidification (mai à août).

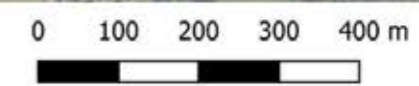
En phase exploitation, le risque de mortalité du Lézard vivipare est lié au risque d'écrasement lors de la traversée de la route. Ce risque de mortalité est très peu documenté mais il est potentiellement plus important lors de la dispersion des jeunes en juillet-août. Cette vulnérabilité est donc estimée comme moyenne pour le Lézard vivipare.



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les observations du Lézard vivipare et ses habitats potentiels



- Aire d'étude immédiate
- Observations du Lézard vivipare sur le site

- Habitats potentiels du Lézard vivipare**
- Habitats potentiels de reproduction, d'alimentation, de déplacement et de repos (boisements et haies en milieu frais ou humide)
 - Habitats potentiels d'alimentation et de déplacement (prairies, fourrés et jeunes boisements en contexte frais ou humide)

Carte 78 : Habitats potentiels du Lézard vivipare

XI.8. AVIFAUNE

XI.8.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), la base de données Faune Bretagne (www.faune-bretagne.org) a été consultée.

Sur la commune de Le Faouët, 71 espèces ont été recensées entre 2004 et 2019. La liste complète des espèces est disponible en annexe du dossier. Parmi les espèces recensées, la Bondrée apivore, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar et le Pic noir sont inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

XI.8.2. RESULTATS CONCERNANT L'AVIFAUNE

Après une analyse générale des peuplements avifaunistiques rencontrés, nous aborderons les espèces observées par période (hivernage, migrations, nidification) avant de décrire les espèces patrimoniales rencontrées, leurs vulnérabilités et leurs enjeux.

XI.8.2.1. ANALYSE GENERALE

Au total, 67 espèces ont été identifiées sur l'aire d'étude immédiate et ses abords proches entre septembre 2017 et juin 2020. Parmi elles, 52 sont protégées au niveau national par l'arrêté du 29 octobre 2009.

Ces espèces peuvent être réparties en plusieurs cortèges de milieux. Certaines d'entre elles, utilisant par exemple les milieux ouverts pour s'alimenter et les milieux boisés pour nicher appartiennent à plusieurs cortèges.

Tableau 50 : Répartition de l'Avifaune inventoriée par cortèges d'habitats

	Espèces
Milieux boisés et bocagers arborés	Bécasse des bois, Bruant zizi, Bouvreuil pivoine, Buse variable, Chouette hulotte, Coucou gris, Engoulevent d'Europe, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Geai des chênes, Gobemouche gris, Grimpereau des jardins, Grive draine, Grive musicienne, Grive mauvis, Grive litorne, Grosbec casse-noyaux, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, Pic vert, Pigeon ramier, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Serin cini, Sittelle torchepot, Tarin des aulnes
Milieux arbustifs	Chardonneret élégant, Pouillot fitis, Verdier d'Europe
Milieux ouverts (prairies et cultures)	Alouette des champs, Alouette lulu, Bergeronnette grise, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Goéland argenté, Grive litorne, Grive mauvis, Héron cendré, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Pigeon ramier, Pinson du nord, Pipit farlouse
Milieux bâtis	Bergeronnette grise, Choucas des tours, Effraie des clochers, Etourneau sansonnet, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Tourterelle turque
Milieux humides	Bergeronnette des ruisseaux, Canard colvert, Gallinule poule d'eau, Grand cormoran, Héron cendré, Martin-pêcheur d'Europe

Espèces ubiquistes : Accenteur mouchet, Corneille noire, Merle noir, Pie bavarde, Pinson des arbres, Rougegorge familier, Troglodyte mignon

Par ailleurs, 3 espèces dites « domestiques » ont également été inventoriées : l'Oie domestique, le Canard colvert domestique et le Pigeon biset domestique.

XI.8.2.2. AVIFAUNE HIVERNANTE

Lors des passages du 15 janvier 2018 et du 23 janvier 2020, 22 espèces ont été inventoriées.

La grande majorité des espèces inventoriées ne présente pas d'intérêt particulier. Les plus grands rassemblements observés concernent peu d'individus : une trentaine d'Etourneaux sansonnets, plusieurs groupes d'au moins 20 Grives mauvis et un groupe d'au moins 10 Bergeronnettes grises. Ces espèces figurent parmi les plus communes et abondantes en hiver en France (Andrade, Blache et Edelist, 2010).

Quinze de ces espèces sont protégées en France mais aucune n'est menacée sur les listes rouges nationale et régionale en tant qu'hivernants et aucune n'est inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux.

La densité et la diversité des oiseaux observés sur le site ne permettent pas de faire ressortir un habitat plus attractif qu'un autre pour l'Avifaune hivernante.

XI.8.2.3. AVIFAUNE MIGRATRICE

Au total, 59 espèces ont été dénombrées lors des périodes de migration pré-nuptiale et post-nuptiale. Parmi ces espèces, 14 ont été identifiées de façon certaine ou fortement probable comme migratrices. Pour les autres espèces, il est très difficile de distinguer les oiseaux sédentaires, nicheurs ou hivernants des oiseaux en migration.

Les plus importants groupes migrateurs rencontrés concernent l'Etourneau sansonnet (>100 individus en février), la Grive mauvis (>50 individus en février), le Pinson des arbres (>50 individus en mars), le Pipit farlouse (>20 individus en novembre).

Parmi les 56 espèces dénombrées en période de migration, aucune n'est classée sur la liste rouge des oiseaux migrateurs de France ou de Bretagne mais 4 sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Pic mar (*Dendrocoptes medius*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*). L'Alouette lulu est un migrateur potentiel sur la zone mais les 3 autres espèces (Martin-pêcheur, Pic mar et Pic noir) sont des espèces sédentaires dans nos régions.

XI.8.2.4. AVIFAUNE NICHEUSE

Cela concerne plus précisément l'avifaune observée durant la période de nidification, période qui selon les espèces peut débuter dès février (pics, rapaces nocturnes) et pour d'autres se terminer en septembre (pies-grièches, hirondelles, mésanges). Par ailleurs, toutes les espèces suivantes ne nichent pas sur l'aire d'étude immédiate du projet. Certaines l'utilisent uniquement comme zone d'alimentation ou de transit.

Au total, 55 espèces ont été observées durant leur période de nidification. En suivant la typologie des atlas des oiseaux nicheurs (Hagemeijer et Blair, 1997), des indices de nidification ont été notés pour 57 de ces espèces sur l'aire d'étude immédiate et ses abords directs :

- 11 espèces en tant que nicheurs possibles ;
- 24 espèces en tant que nicheurs probables ;
- 16 espèces en tant que nicheurs certains ;
- 4 espèces n'ont pas fourni d'indice de nidification sur l'aire d'étude immédiate mais ont été observées durant leur période de nidification (en transit ou en alimentation).

Parmi ces 55 espèces, 18 peuvent être considérées comme patrimoniales de par leur inscription à l'annexe I de la directive Oiseaux ou leur statut de menace sur les listes rouges de France et/ou de Bretagne :

- **l'Alouette lulu (*Lullula arborea*)** : annexe I de la directive Oiseaux ;
- **le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)** : nicheur vulnérable sur la Liste rouge France et Bretagne ;
- **le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)** : nicheur vulnérable sur la Liste rouge France ;
- **l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)** : annexe I de la directive Oiseaux ;
- **le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **l'Hirondelle rustique (*Hirunda rustica*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **le Martinet noir (*Apus apus*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)** : annexe I de la directive Oiseaux et nicheur vulnérable sur la Liste rouge France ;
- **la Mésange nonnette (*Poecile palustris*)** : nicheur quasi-menacé sur la liste rouge Bretagne ;
- **le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)** : nicheur vulnérable sur la Liste rouge France ;
- **le Pic mar (*Dendrocopos medius*)** : annexe I de la directive Oiseaux ;
- **le Pic noir (*Dryocopus martius*)** : annexe I de la directive Oiseaux ;
- **le Roitelet huppé (*Regulus regulus*)** : nicheur quasi-menacé sur la Liste rouge France ;
- **le Serin cini (*Serinus serinus*)** : nicheur vulnérable sur la Liste rouge France ;
- **le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)** : nicheur vulnérable sur la Liste rouge France.

Le Goéland argenté (*Larus argentatus*) et le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), classés comme nicheurs vulnérables sur la liste rouge Bretagne, ne nichent pas sur le site et ne présentent pas d'habitats de nidification localement. Ces 2 espèces ont uniquement été observées en vol ou en recherche de nourriture. Les sites de nidification les plus proches sont situés sur le littoral et quelques grandes villes intérieures (Quimper, Quimperlé ou Pontivy) pour le Goéland argenté. Ces espèces ne sont pas considérées comme patrimoniales sur le site.

Tableau 51 : Liste des Oiseaux observés sur le site et leurs statuts (Espèces en bleu dans le tableau : espèces patrimoniales.)

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Annexe I Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France Nicheurs	Liste rouge France Migrateurs	Liste rouge France Hivernants	Liste rouge Bretagne Nicheurs	Liste rouge France Migrateurs	Périodes d'observation sur le site			Indice de nidification sur le site
											Période de nidification	Période de migration	Période d'hivernage	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	LC		x	x	x	Probable
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	NT	NA	LC	LC	DD		x		
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Aves	Passeriformes	Oui	Oui	LC		NA	LC	DD	x	x		Possible
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Aves	Charadriiformes	Non	Non	LC	NA	LC		LC		x		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	LC	DD	x	x		Certaine
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	LC	DD	x	x	x	Probable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	VU		NA	VU		x	x		Probable
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA		LC		x	x		Probable
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Aves	Accipitriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Certaine
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Aves	Anseriformes	Non	Non	LC	NA	LC	LC	LC	x	x		Possible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	VU	NA	NA	LC	DD	x	x		Probable
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	LC	LC	x	x	x	Alimentation
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Aves	Strigiformes	Non	Oui	LC		NA	DD		x	x		Certaine
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC		NA	LC		x	x	x	Possible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Aves	Cuculiformes	Non	Oui	LC	DD		LC	DD	x			Possible
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Aves	Strigiformes	Non	Oui						x			Probable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Aves	Caprimulgiformes	Oui	Oui	LC	NA		LC		x			Possible
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Aves	Accipitriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x		Possible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC	NA	LC	LC	LC	x	x	x	Probable
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Aves	Falconiformes	Non	Oui	NT	NA	NA	LC		x	x		Certaine
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x		Probable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	DD		LC	DD	x	x		Probable
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC		NA	LC		x	x	x	Probable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	DD		LC	DD	x			Certaine
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Aves	Charadriiformes	Non	Oui	NT		NA	VU		x			Transit
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Aves	Pelecaniformes	Non	Oui	LC	NA	LC	VU	LC	x	x		Transit
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC			LC		x	x	x	Probable
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC	NA	NA	LC	DD	x	x		Probable
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC		LC		DD		x		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non		NA	LC		DD		x	x	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Certaine
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	VU	DD		x		

Nom vernaculaire	Nom latin	Classe	Ordre	Annexe I Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France Nicheurs	Liste rouge France Migrateurs	Liste rouge France Hivernants	Liste rouge Bretagne Nicheurs	Liste rouge France Migrateurs	Périodes d'observation sur le site			Indice de nidification sur le site
											Période de nidification	Période de migration	Période d'hivernage	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Aves	Pelecaniformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD		x		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	DD		LC	DD	x			Alimentation
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	DD		LC	DD	x	x		Possible
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Aves	Caprimulgiformes	Non	Oui	NT	DD		LC	DD	x	x		Alimentation
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Aves	Coraciiformes	Oui	Oui	VU		NA	LC		x	x		Possible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Certaine
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA		LC	DD	x	x	x	Certaine
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA		LC	LC	x	x	x	Certaine
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC		x	x	x	Certaine
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC			LC		x	x	x	Probable
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	NT			x		
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC			NT		x	x	x	Certaine
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Aves	Piciformes	Non	Oui	LC		NA	LC		x	x		Probable
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Aves	Piciformes	Non	Oui	VU			LC		x	x		Probable
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Aves	Piciformes	Oui	Oui	LC			LC		x	x		Probable
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Aves	Piciformes	Oui	Oui	LC			LC		x	x		Possible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Aves	Piciformes	Non	Oui	LC			LC		x	x		Probable
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Aves	Passeriformes	Non	Non	LC			LC		x	x		Probable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Aves	Columbiformes	Non	Non	LC	NA	LC	LC	DD	x	x	x	Probable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Probable
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui		NA	DD		DD		x		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	VU	NA	DD	VU	DD		x		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	DD		EN	DD		x		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC		x	x		Certaine
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Aves	Gruiformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x		Possible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x		Probable
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	NT	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Certaine
Rougegorge familier	<i>Eritacus rubecula</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	NA	LC	DD	x	x	x	Certaine
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	VU	NA		LC		x			Possible
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC			LC		x	x	x	Certaine
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC	NA	DD		DD		x		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Aves	Columbiformes	Non	Non	LC	NA		LC		x	x		Probable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	LC		NA	LC		x	x	x	Probable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Aves	Passeriformes	Non	Oui	VU	NA	NA	LC	DD	x	x		Probable

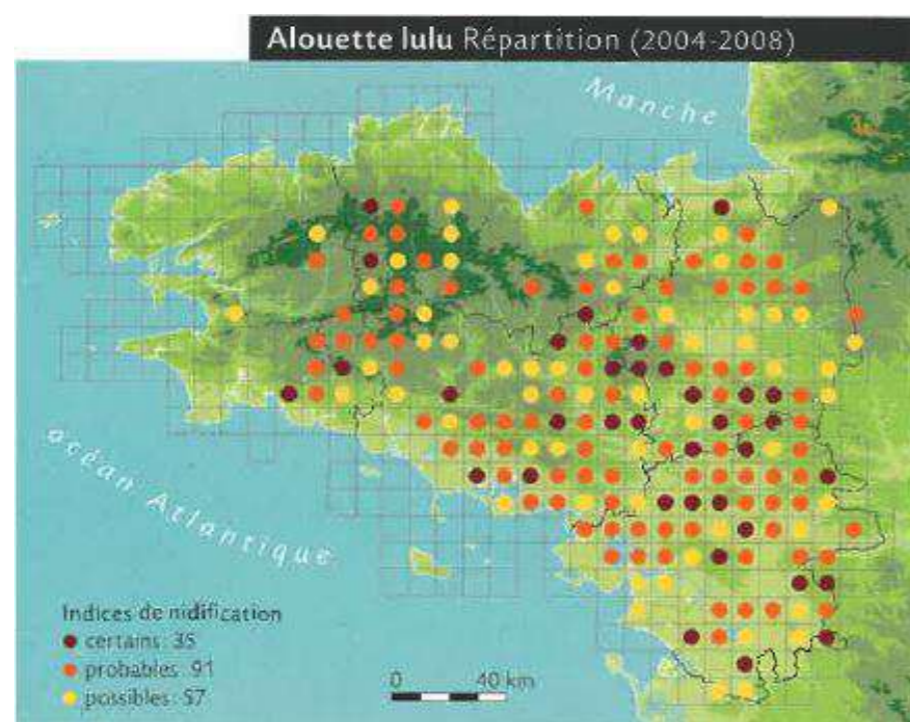
XI.8.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.8.3.1. L'ALOUETTE LULU (*LULLULA ARBOREA*)

ECOLOGIE GENERALE ET REPARTITION

L'espèce occupe une large gamme de milieux dégagés ou semi-ouverts, de préférence hétérogènes, présentant une mosaïque de zones cultivées et non cultivées, zones de polyculture-élevage, vergers ouverts, vignobles, landes, forêts claires, clairières, jeunes plantations, prairies avec haies et arbres isolés (Issa & Müller coord., 2015). Elle recherche en particulier les habitats associant des zones de sol nu pour s'alimenter, une strate herbacée pour établir son nid et des arbres, arbustes ou autres perchoirs pour chanter.

En Bretagne, elle est largement répandue au sud d'un axe Lorient-Rennes et apparaît plus localisée dans le reste de la région. Les oiseaux sont globalement sédentaires et peuvent être rejoints en hiver par des individus du nord-est de la France et de l'Europe. En Bretagne, son habitat est plutôt lié aux zones semi-ouvertes et bien ensoleillées du bocage (GOB coord., 2012).



Carte 79 : Répartition des indices de nidification de l'Alouette lulu entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Un chanteur d'Alouette lulu était cantonné au centre du site au printemps 2018. Cet individu a été observé lors des passages de mars et avril en train de chanter dans le même secteur mais n'a pas été recontacté par la suite. Il s'agit soit d'un mâle cantonné pour la saison de nidification soit d'un oiseau en halte migratoire. La nidification de l'Alouette lulu est donc possible, notamment dans ce secteur de champs cultivés où des zones de sol nu, nécessaires à son alimentation, sont présentes.

VULNERABILITE SUR LE SITE

- Destruction des habitats

Nicheur possible sur le site, cette espèce peut être sensible à la disparition des parcelles cultivées ainsi que des haies ou arbres isolés lui servant de poste de chant et de guet. Etant donnée la bonne proportion de parcelles cultivées localement mais la situation du site en limite d'aire de répartition, l'Alouette lulu présente une vulnérabilité moyenne pour la destruction de ses habitats (3 sur 5).

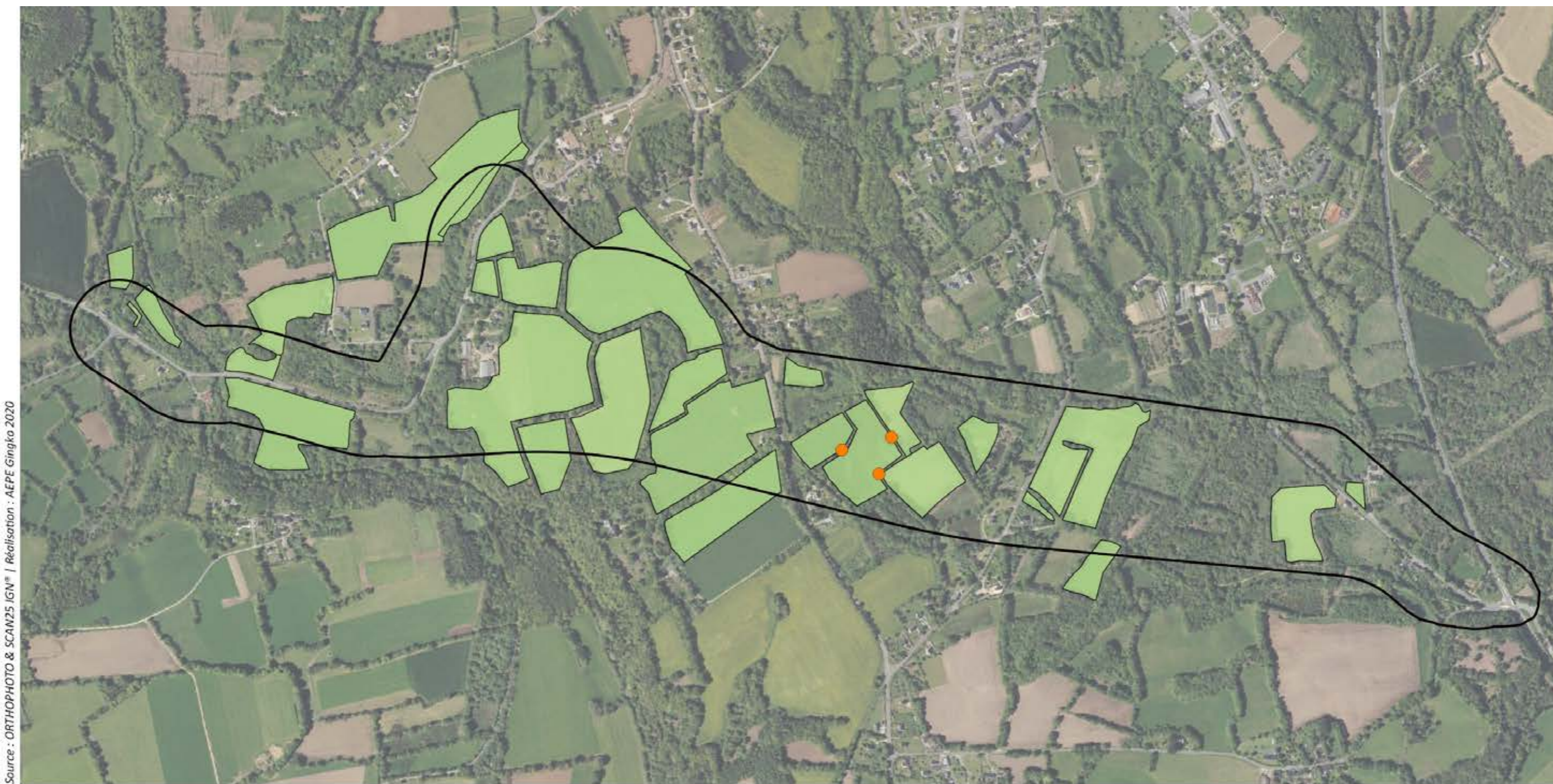
- Mortalité

En phase travaux, les aménagements au sol (décapage des sols) peuvent engendrer la destruction de nichées pour cette espèce nichant au sol. Sa vulnérabilité à la mortalité est donc très forte (5 sur 5) durant sa période de nidification (mars à juillet).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), l'Alouette lulu n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartient à l'Alouette lulu. Sa vulnérabilité est considérée comme faible (2 sur 5)



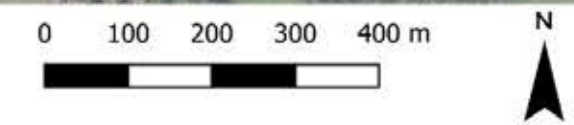
Photo 32 : Alouette lulu (Augustin Povedano ©)






Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats potentiels de l'Alouette lulu



-  Aire d'étude immédiate
-  Observations d'Alouette lulu en période de nidification
-  Habitats potentiels d'alimentation et de nidification

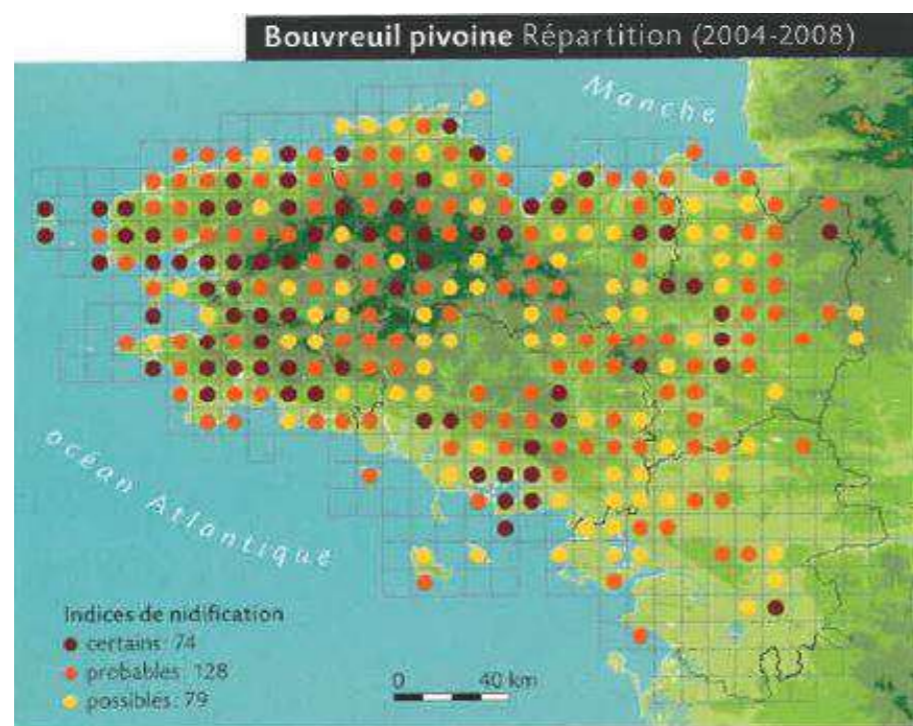
Carte 80 : Habitats potentiels de l'Alouette lulu

XI.8.3.2. LE BOUVREUIL PIVOINE (*PYRRHULA PYRRHULA*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Bouvreuil pivoine fréquente en plaine les marais boisés, les saulaies des vallons humides, les vieilles ripisylves, les forêts, les bosquets, les parcs et jardins, les vergers et cimetières. Le régime alimentaire se compose de graines, de baies, de bourgeons et d'invertébrés (Issa & Müller coord., 2015).

En Bretagne, les oiseaux nicheurs sont considérés comme sédentaires ou n'effectuant que de courtes migrations. L'espèce est assez bien répandue sur la région mais plus abondante dans la partie ouest de la région (GOB coord., 2012).



Carte 81 : Répartition des indices de nidification du Bouvreuil pivoine entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Bouvreuil pivoine a été observé tout au long de l'année sur le site. En période de nidification (entre mars et août), plusieurs couples ont été contactés dans les haies et boisements denses de l'aire d'étude. Les observations se sont notamment concentrées à proximité des zones boisées humides bien pourvues en sous-strate boisée. Aucune preuve certaine de reproduction n'a été relevé lors des inventaires mais sa nidification est probable.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, le Bouvreuil pivoine est sensible à la destruction de ses habitats de nidification que sont les boisements, friches boisées et haies multistrates. Ces habitats sont présents à l'échelle locale du fait des nombreuses zones humides mais pas omniprésents. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats est estimée comme forte sur le site (4 sur 5).

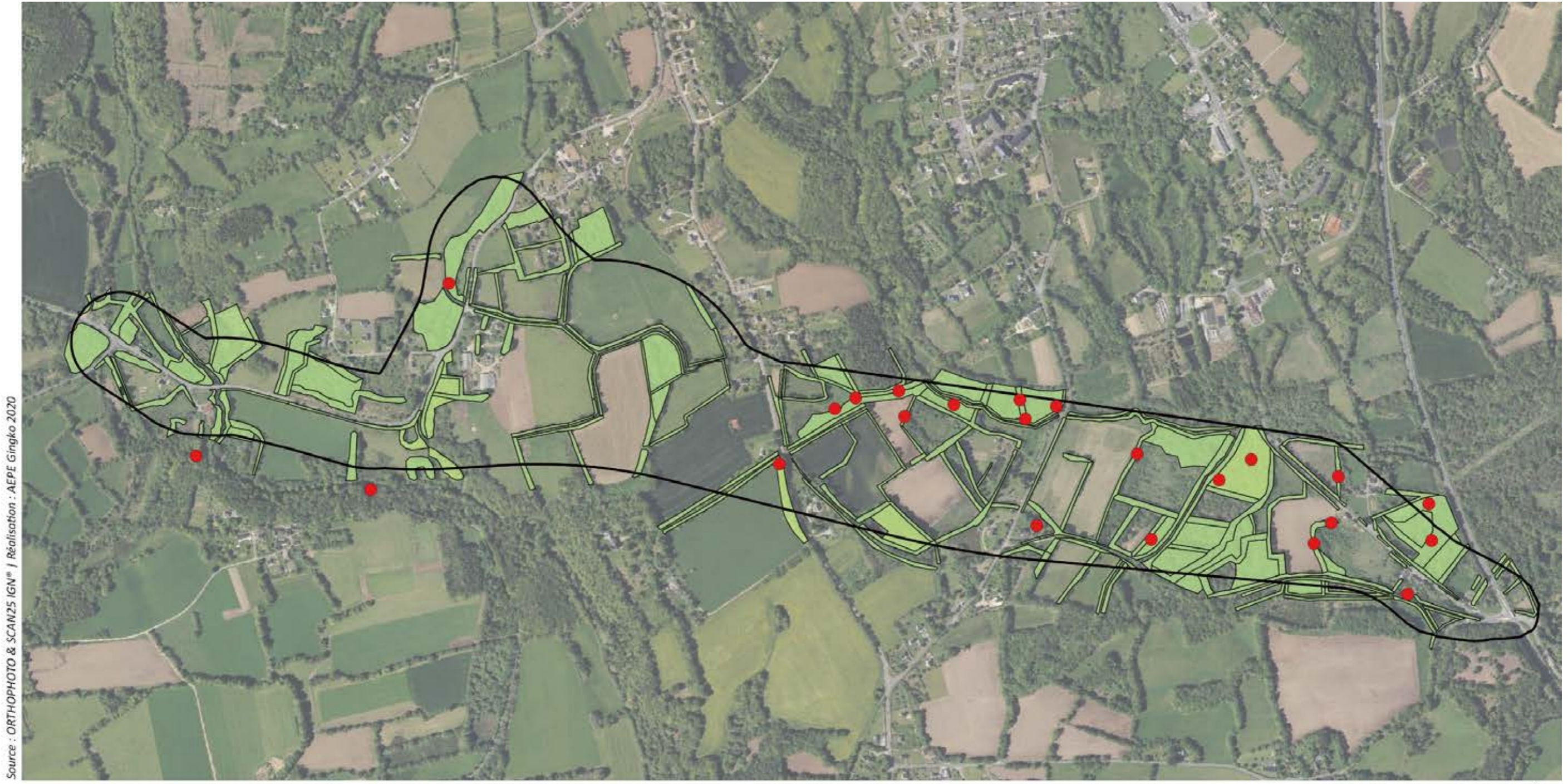
- Mortalité

En phase travaux, la destruction des boisements, friches boisées et haies multistrates situés sur l'emprise peut engendrer la destruction de nichées pour cette espèce nichant dans la strate arbustive. Sa vulnérabilité à la mortalité est donc très forte durant sa période de nidification (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce évoluant, la très grande majorité du temps, à couvert dans la végétation. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait au Bouvreuil pivoine. Dans son étude parue en 2011-2012 dans la revue *Alauda*, Girard ne mentionne aucun Bouvreuil pivoine parmi les 192 espèces pour lesquelles il a récolté 7 816 cadavres dus aux collisions routières entre 1994 et 2009 (Girard, 2012). Cependant, cette étude a été réalisée en Vendée, Charente et Charente-Maritime, départements où le Bouvreuil pivoine est peu abondant. Sa vulnérabilité face aux collisions routières est donc considérée comme moyenne (3 sur 5).



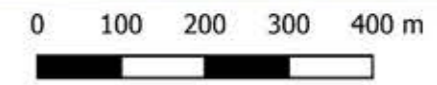
Photo 33 : Bouvreuil pivoine mâle (Clément Fourrey ©)






Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Bouvreuil pivoine



-  Aire d'étude immédiate
-  Observations du Bouvreuil pivoine en période de nidification
-  Habitats potentiels de nidification et d'alimentation

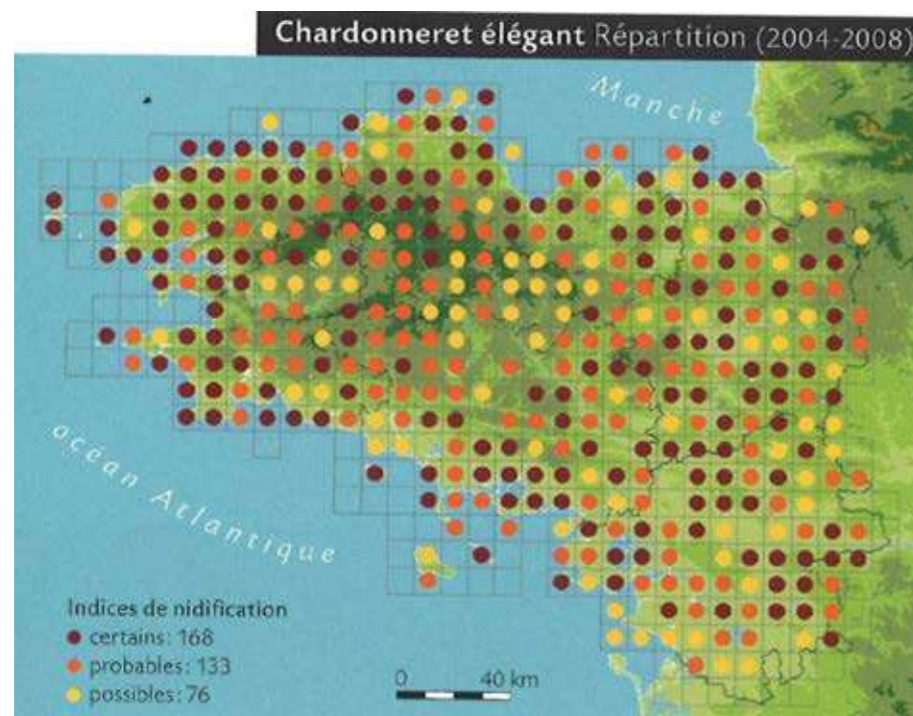
Carte 82 : Habitats du Bouvreuil pivoine

XI.8.3.3. LE CHARDONNETERET ELEGANT (*CARDUELIS CARDUELIS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Chardonneret élégant est commun dans une large diversité d'habitats : champs cultivés, friches, pâturages, haies, vergers, jardins et parcs, clairières et lisières boisées. Il a besoin d'arbres et d'arbustes pour construire son nid tant que ceux-ci se trouvent à proximité de zones ouvertes pour se nourrir. Il s'alimente principalement de graines et de fruits mais aussi d'invertébrés lors de l'élevage des jeunes (Issa & Müller coord., 2015).

Ce passereau est présent sur toute la Bretagne (GOB coord., 2012).



Carte 83 : Répartition des indices de nidification du Chardonneret élégant entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Chardonneret élégant a été observé à seulement 3 reprises sur le site en période de nidification. Sa nidification est notamment probable dans les jardins particuliers et les haies arbustives du site. Par ailleurs, les quelques prairies en phase d'enfrichement sont des habitats privilégiés pour son alimentation du fait de la présence de chardons et de cardères.

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, le Chardonneret élégant est sensible à la destruction de ses habitats de nidification que sont la végétation arbustive présente dans les jardins, les haies et les landes. Ces habitats sont peu présents à l'échelle locale. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats est donc très forte sur le site (5 sur 5).

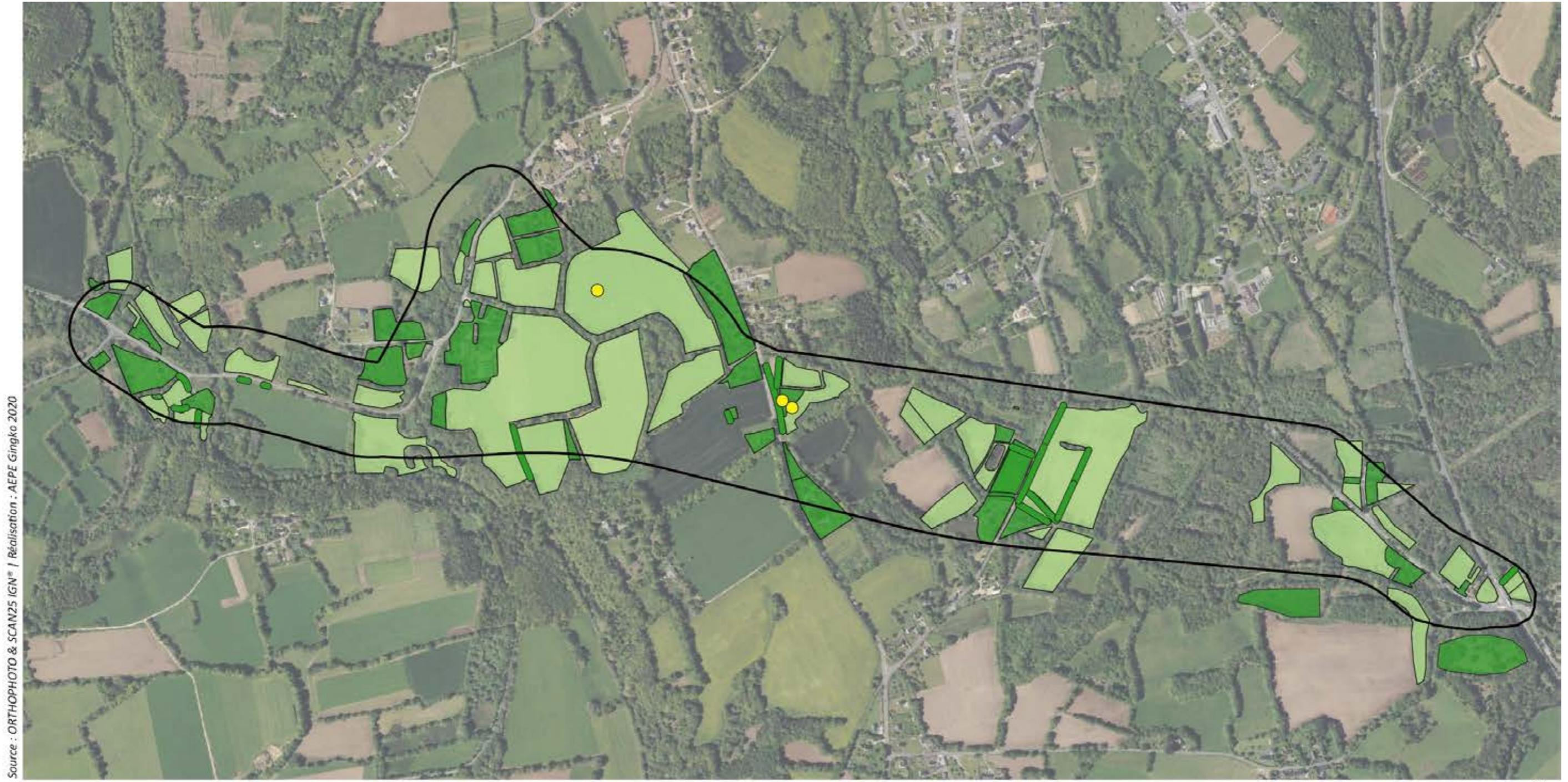
- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est très fort si la végétation où les nids sont installés (jardins et haies arbustives) est détruite (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Chardonneret élégant n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), 3 appartiennent au Chardonneret élégant. Sa vulnérabilité aux collisions routières est considérée comme moyenne (3 sur 5).



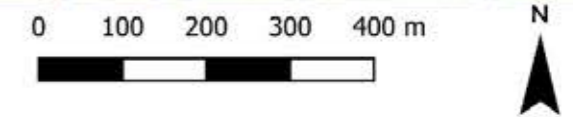
Photo 34 : Chardonnerets élégants (Clément Fourrey ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Chardonneret élégant



- Aire d'étude immédiate
- Observations de Chardonneret élégant en période de nidification
- Habitats d'alimentation potentiels
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels

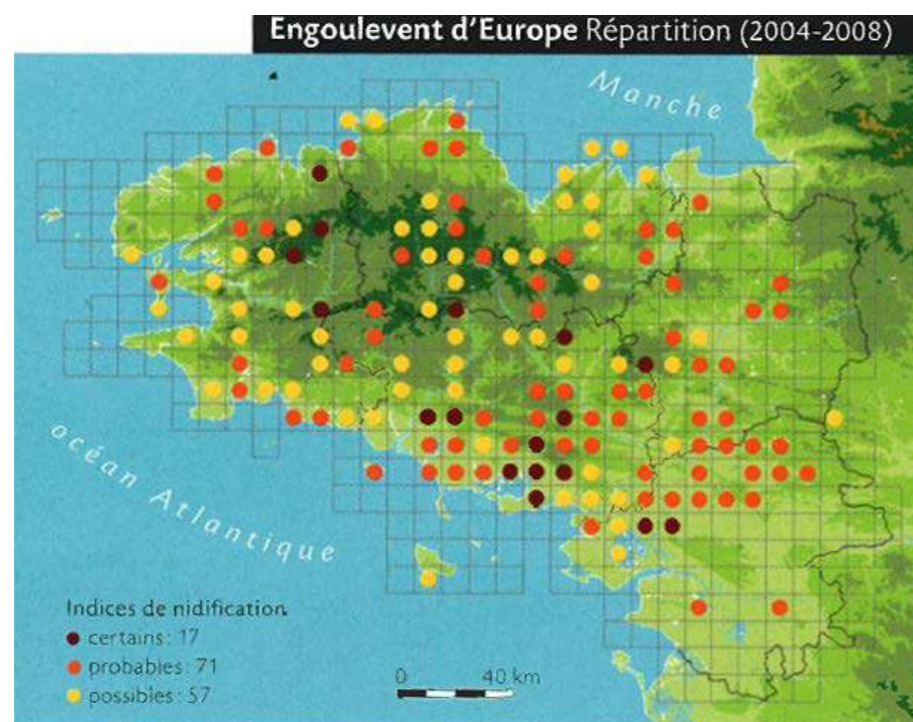
Carte 84 : Habitats du Chardonneret élégant

XI.8.3.4. L'ENGOULEVENT D'EUROPE (*CAPRIMULGUS EUROPAEUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

L'Engoulevent d'Europe affectionne les boisements de résineux ou de feuillus en régénération, les jeunes peuplements, les futaies avec clairières et leurs lisières, les landes (à bruyère, à ajoncs et à genêts), les tourbières boisées et les garrigues ouvertes. Il se nourrit de papillons nocturnes, de coléoptères, de tipules et de fourmis ailées. C'est une espèce migratrice (Issa & Muller coord., 2015).

En Bretagne, l'Engoulevent est présent dans les secteurs de landes et de forêts.



Carte 85 : Répartition des indices de nidification de l'Engoulevent d'Europe entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Un mâle chanteur a été entendu fin mai 2019 dans un vaste jardin où plusieurs vieux sapins sont présents. Bien que cet habitat ne semble pas habituel pour l'espèce, la présence de vieux résineux associés à une strate herbacée et quelques haies arbustives sur sol bien drainé rend la nidification de l'Engoulevent possible. Par ailleurs, quelques parcelles de landes sèches boisées favorables à sa nidification sont également présentes en limite sud-est de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur possible sur le site, l'Engoulevent est vulnérable à la destruction des rares secteurs de landes et clairières forestières lui servant d'habitat à l'échelle locale. Sa vulnérabilité est donc forte concernant la perte de ses habitats (4 sur 5).

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle des milieux favorables (landes sèches, clairières et vastes jardins boisés). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

L'Engoulevent niche au sol dans la végétation buissonnante et chasse de nuit à faible hauteur (Marchadour coord., 2014). Peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), l'Engoulevent n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartient à l'Engoulevent d'Europe. Sa vulnérabilité aux collisions routières est donc considérée comme faible (2 sur 5).



Photo 35 : Engoulevent d'Europe (Durzan Cirano ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats de l'Engoulevent d'Europe



- Aire d'étude immédiate
- Observations d'Engoulevent d'Europe
- Habitats potentiels de nidification et d'alimentation

Carte 86 : Habitats de l'Engoulevent d'Europe

XI.8.3.5. LE FAUCON CRÉCERELLE (*FALCO TINNUNCULUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Faucon crécerelle fréquente tous les milieux ouverts à semi-ouverts (zones agricoles, urbaines ou périurbaines, landes, marais, garrigues), pourvu que ceux-ci comprennent des milieux herbacés. Seuls les massifs forestiers sont délaissés. Les sites de nidification sont les falaises, les arbres à cavité en milieu ouvert, les bâtiments avec anfractuosités et les pylônes électriques. Il se nourrit essentiellement de micromammifères (Issa & Muller coord., 2015).

En Bretagne, cette espèce est présente partout et constitue avec la Buse variable le rapace le plus commun.



Carte 87 : Répartition des indices de nidification du Faucon crécerelle entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Faucon crécerelle a été observé à 3 reprises au niveau de plusieurs maisons abandonnées au sud de l'aire d'étude. En juin 2018, 1 adulte et au moins 2 jeunes étaient présents, prouvant la nidification de l'espèce dans un des vieux bâtiments en pierre. Par ailleurs, un individu a été observé en vol à l'ouest du site en mai 2020. L'espèce n'a pas été observée en chasse lors des inventaires mais les prairies pâturées du site sont des habitats de chasse potentiels.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ses lieux de nidification étant très localisés (bâtiments, pylônes ou arbres creux), sa vulnérabilité à la destruction de ses habitats de nidification est très forte (5 sur 5). Concernant ses habitats de chasse, sa vulnérabilité est moindre étant donné l'abondance de zones ouvertes localement.

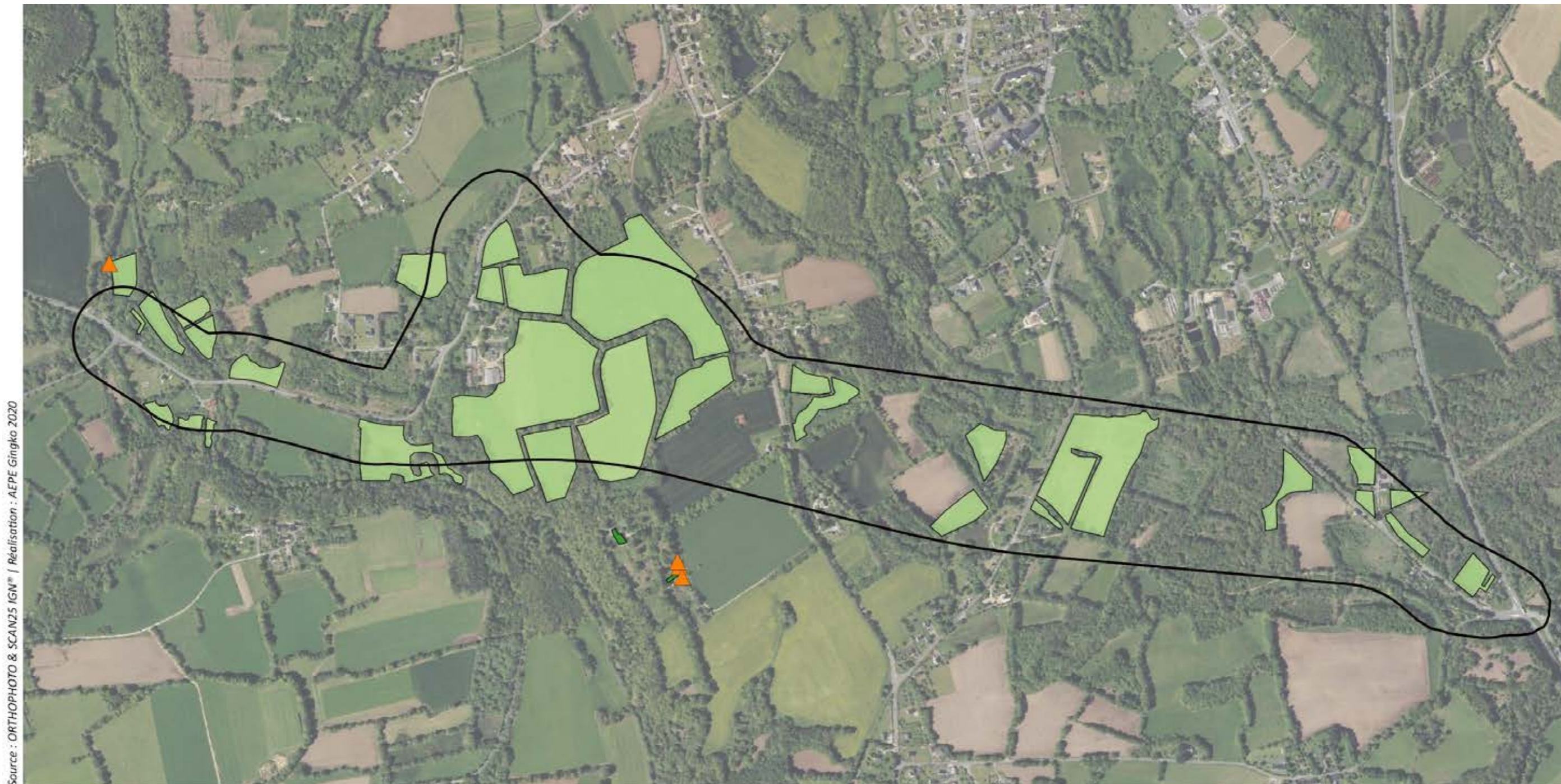
- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle de ses sites de nidification. Étant donné que les bâtiments utilisés par le couple reproducteur observé est situé en dehors de l'aire d'étude, il n'y a pas de risque de mortalité en phase travaux. Cette vulnérabilité est donc très faible (1 sur 5).

En phase exploitation, le Faucon crécerelle peut sembler peu impacté par les collisions routières étant donné ses hauteurs de vol souvent situés au-dessus de 10 mètres. Cependant, l'espèce semble apprécier les bords de route pour chasser (zones herbacées avec rongeurs), rendant certains comportements à risque (phases de piqués et d'envols). Sur les 512 cadavres analysés lors d'une étude sur des autoroutes du sud-ouest de la France (Guinard, 2012), 11 étaient des Faucons crécerelles. Par ailleurs, Girard (2012) précise que sur les 7 816 cadavres par collision analysés entre 1994 et 2009 en Vendée, Charente et Charente-Maritime, 2 474 sont imputés aux rapaces. Cependant, Billon (2018) montre que moins de 1% des rapaces retrouvés morts sur les routes départementales de Bretagne entre 2014 et 2016 étaient des Faucons. La vulnérabilité de l'espèce face aux collisions routières est donc considérée comme moyenne (3 sur 5).



Photo 36 : Faucon crécerelle (Clément Fourrey ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Faucon crécerelle



Aire d'étude immédiate

Observations de Faucon crécerelle en période de nidification

Habitats potentiels d'alimentation

Habitats de nidification

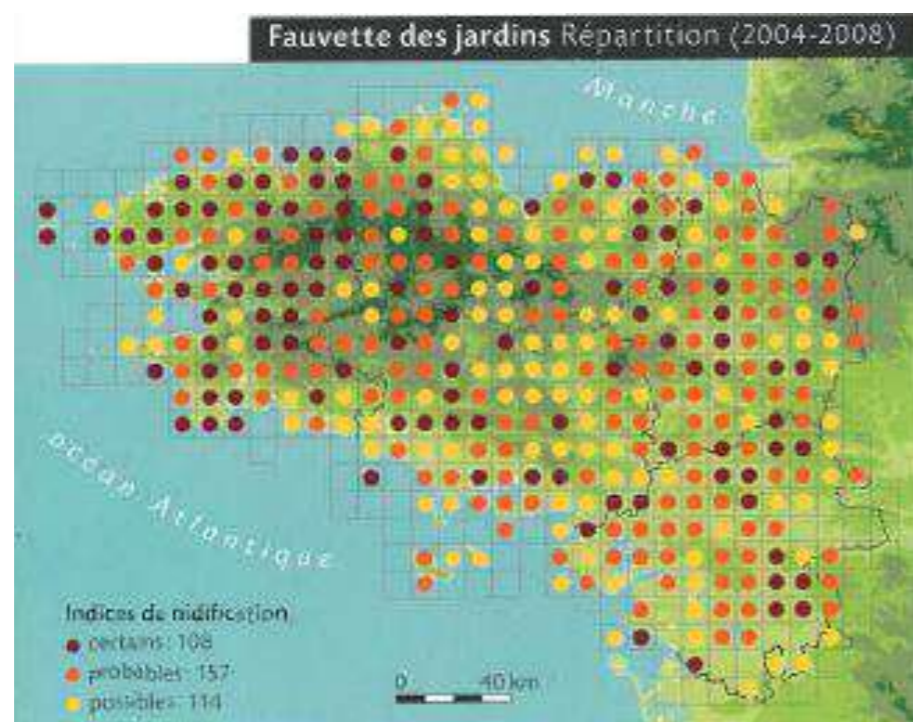
Carte 88 : Habitats du Faucon crécerelle

XI.8.3.6. LA FAUVETTE DES JARDINS (*SYLVIA BORIN*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Fauvette des jardins recherche des milieux semi-ouverts, de préférence frais, composés d'une strate buissonnante relativement dense, de hauteur optimale entre 2 et 3 mètres, associée ou non à une strate arbustive : parcelles de régénération au stade fourré, jeunes taillis sous futaie, ripisylves, bocages au maillage serré de haies épaisses, peupleraies claires, saulaies et bords de vallées et ravins boisés. Elle se nourrit principalement d'insectes et de larves associés à des fruits en été. C'est une espèce migratrice (Issa & Muller coord., 2015).

L'espèce est présente dans toute la Bretagne (GOB coord., 2012).



Carte 89 : Répartition des indices de nidification de la Fauvette des jardins entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Plusieurs mâles chanteurs ont été entendus sur le site durant les mois d'avril, mai et juin. La quasi-totalité des individus a été observé dans les secteurs de saulaies (ripisylves et parcelles humides en friche). La nidification de l'espèce est probable sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ses lieux de nidification se cantonnent sur le site aux secteurs de saules. Sa vulnérabilité face à la destruction de ses habitats est donc forte (4 sur 5).

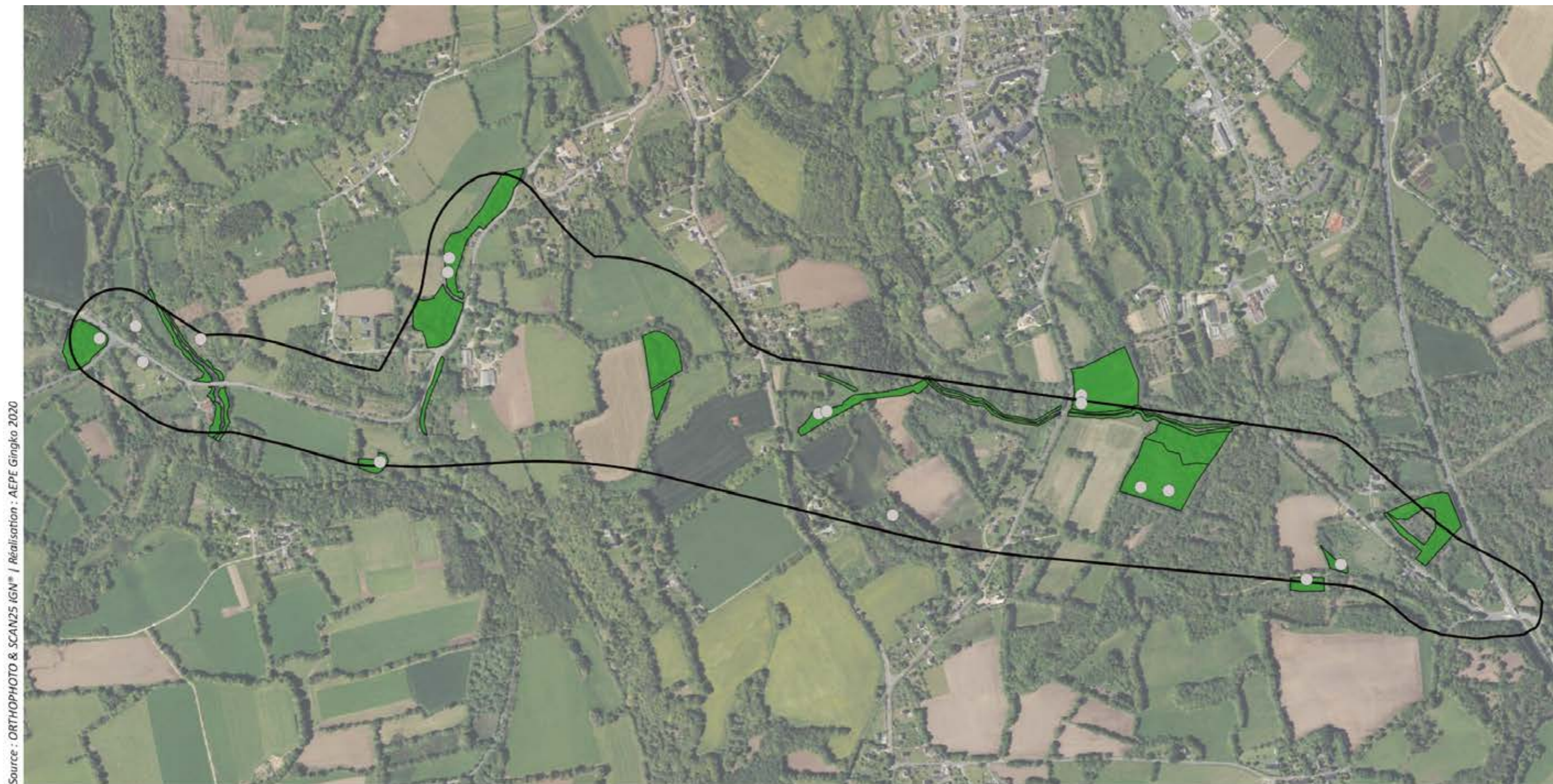
- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle de ses sites de nidification. Sa vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5) si des formations de saules sont détruites lors de sa période de nidification (avril à août).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. En période de nidification, la Fauvette des jardins se déplace principalement à faible hauteur dans la végétation. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), la Fauvette des jardins n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartient à l'espèce. Cependant, la Fauvette à tête noire, espèce aux comportements proches de la Fauvette des jardins, figure en 7^e position des oiseaux les plus impactés dans l'étude de Guinard (19 cadavres sur 512 au total). Sa vulnérabilité aux collisions routières est considérée comme moyenne (3 sur 5).



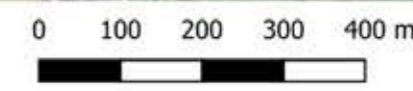
Photo 37 : Fauvette des jardins (Billy Lindblom ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats de la Fauvette des jardins



- Aire d'étude immédiate
- Observations de Fauvette des jardins en période de nidification
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels

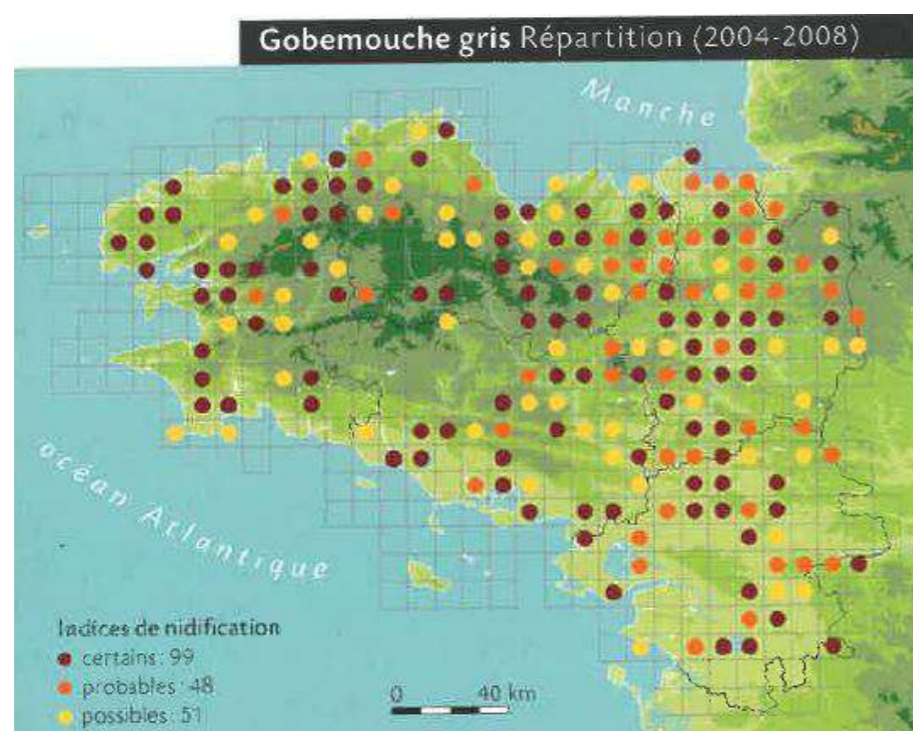
Carte 90 : Habitats de la Fauvette des jardins

XI.8.3.7. LE GOBEMOUCHE GRIS (*MUSCICAPA STRIATA*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Gobemouche gris est une espèce des zones de transition entre la forêt et les milieux ouverts. Il occupe de préférence les futaies claires de feuillus, les peuplements mixtes et de résineux ainsi que les vieilles ripisylves. Il apprécie également les vieux parcs urbains, périurbains, les anciens vergers, les lisières et clairières de forêt. Il installe son nid dans les cavités très ouvertes des murs et arbres, sur des fourches ou des grosses branches, dans des loges de pics, des plantes grimpantes, sur des poutres de bâtiments ou dans des nichoirs ouverts. Les insectes volants constituent l'essentiel des proies capturées (Issa & Müller coord., 2015).

En Bretagne, le Gobemouche gris est uniformément réparti, en dehors de quelques zones côtières (GOB coord., 2012). L'espèce semble peu présente en centre Bretagne mais sa discrétion et une faible prospection peuvent être à l'origine de cette répartition uniforme.



Carte 91 : Répartition des indices de nidification du Gobemouche gris entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Gobemouche gris a été observé dans 2 secteurs de l'aire d'étude : dans l'allée menant au manoir de Keryhuel (un adulte nourrissant un juvénile en juin 2018 et un adulte en mai 2019) et dans les boisements longeant le GR à l'est du site (1 adulte en mai 2018). Sa nidification est certaine sur le site.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur certain, sa vulnérabilité locale à la destruction de ses habitats est très forte (5 sur 5) étant donné la faible surface de vieux boisements clairs à l'échelle locale.

- Mortalité

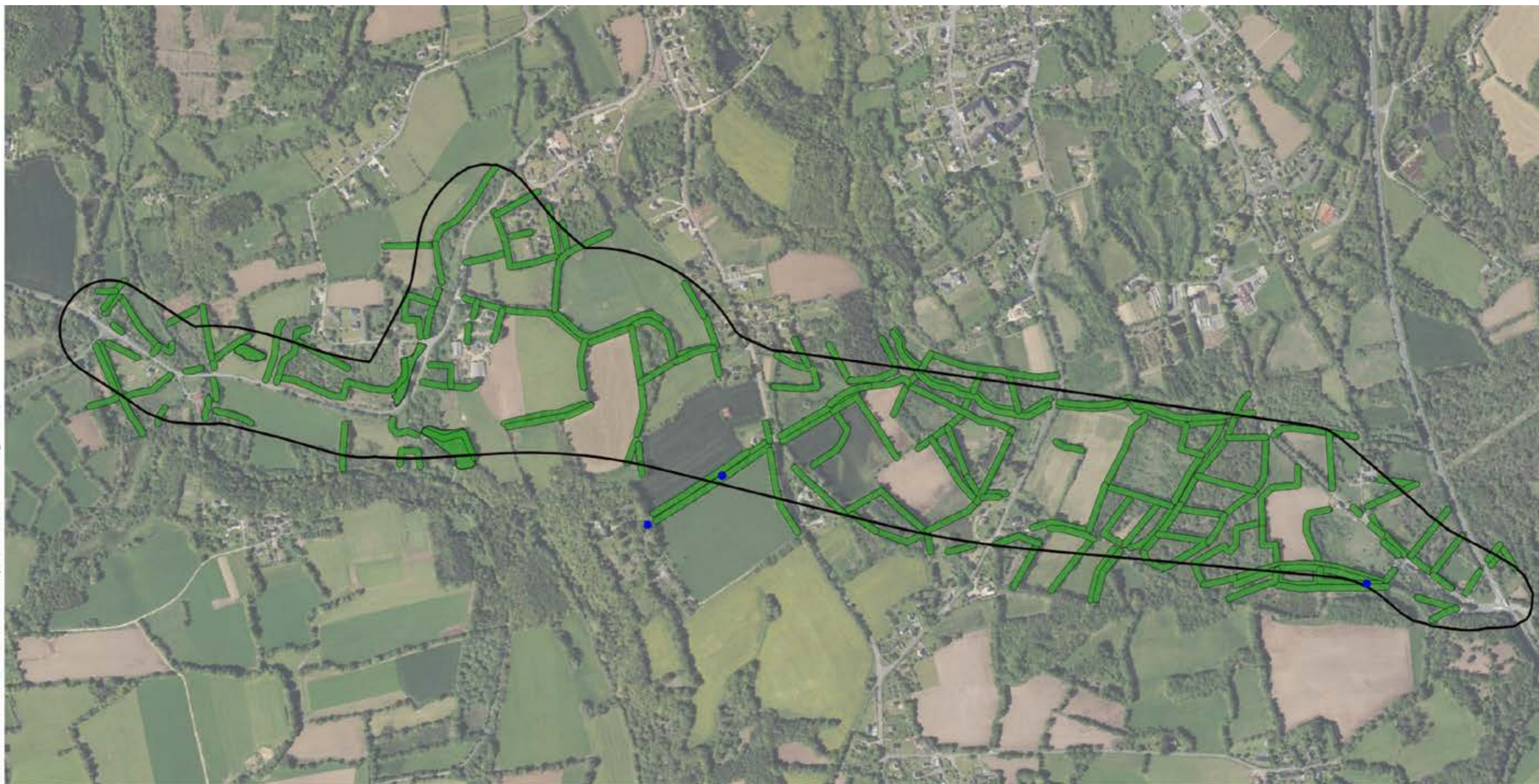
Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction des arbres où les nids sont situés durant la période de nidification (mai à août). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

Le Gobemouche gris se déplaçant et se nourrissant dans la végétation arborée, il semble présenter un faible risque de collision avec des véhicules. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Pic mar n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), un cadavre appartenait au Gobemouche gris. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est considérée comme faible (2 sur 5).

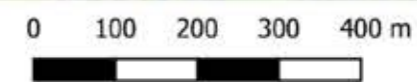





Photo 38 : Gobemouche gris (Clément Fourrey ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Gobemouche gris



-  Aire d'étude immédiate
-  Habitats de nidification et d'alimentation potentiels
-  Observations de Gobemouche gris en période de nidification

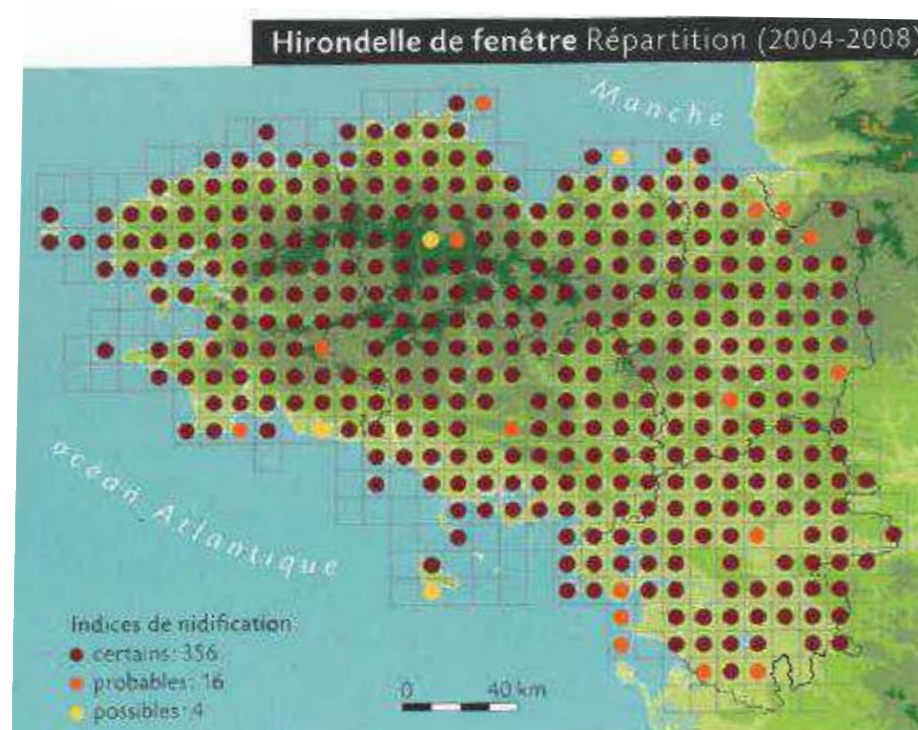
Carte 92 : Habitats du Gobemouche gris

XI.8.3.8. L'HIRONDELLE DE FENÊTRE (*DELICHON URBICUM*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce anthropophile. Elle s'installe dans des environnements urbains ou ruraux éclectiques (centres-villes, quartiers résidentiels, villages, hameaux) et s'accommode d'une grande variété de constructions (habitations, édifices historiques, ponts, hangars, granges et étables). Ses colonies sont plus rarement implantées en milieux rupestres. Les nids sont construits au niveau de corniches situées généralement sur les façades externes des bâtiments. Elle est insectivore et recherche sa nourriture dans les milieux plutôt ouverts. C'est une espèce migratrice (Issa & Muller coord., 2015).

L'Hirondelle de fenêtre est présente sur la quasi-totalité de la Bretagne. L'espèce est connue comme nicheuse sur les communes du Faouët et de Langonnet (Collectif, données www.faune-bretagne.org).



Carte 93 : Répartition des indices de nidification de l'Hirondelle de fenêtre entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

L'Hirondelle de fenêtre a été observée entre mai et août sur le site. Elle a uniquement été vue en juin 2018 en chasse au-dessus de prairies de fauche avec au moins 4 individus. Il s'agit potentiellement d'individus nichant dans le bourg du Faouët. L'espèce ne niche pas sur l'aire d'étude.

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ses lieux de nidification potentiels sont situés dans des bâtiments et plus particulièrement sur les façades des vieux bâtiments dans les bourgs. Sachant que l'espèce ne niche pas sur l'aire d'étude, la vulnérabilité liée à la destruction de ses habitats est faible (2 sur 5).

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle de ses sites de nidification. Étant donné l'absence de sites de nidification dans l'aire d'étude immédiate, le risque de mortalité est très faible durant les travaux (1 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. En période de nidification, l'Hirondelle de fenêtre se déplace majoritairement à faible hauteur au-dessus des prairies et de l'eau. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), l'Hirondelle de fenêtre n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait à l'Hirondelle de fenêtre. Sa vulnérabilité est considérée comme faible (2 sur 5).



Photo 39 : Hirondelle de fenêtre (Stefan Berndtsson©)

XI.8.3.9. L'HIRONDELLE RUSTIQUE (*HIRUNDO RUSTICA*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

En période de nidification, l'Hirondelle rustique forme de petites colonies installées dans des bâtiments en milieu rural de plaine et moyenne montagne (granges, étables, anciennes habitations, ponts...). Elle affectionne les milieux ouverts, notamment les régions de polyculture-élevage, les pâturages de montagne et les zones humides. Elle chasse des insectes en vol au-dessus d'une prairie ou de l'eau. C'est une espèce migratrice (Issa & Muller coord., 2015).

L'Hirondelle rustique est connue sur l'ensemble de la région Bretagne.



Carte 94 : Répartition des indices de nidification de l'Hirondelle rustique entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

L'Hirondelle rustique a été observée entre mai et août sur le site. Lors de ces passages, elle a uniquement été vue en chasse au-dessus des prairies à l'ouest de l'aire d'étude et au niveau de l'étang au centre. Lors de la prospection des maisons potentiellement démolies le 18/01/2021, un nid a été découvert dans un garage avec des fientes relativement récentes prouvant la présence d'un couple nicheur en 2020. Par ailleurs, l'espèce niche potentiellement dans d'autres bâtiments ouverts présents sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ses lieux de nidification potentiels sont situés dans des bâtiments ouverts. Si des bâtiments accueillant la nidification de l'Hirondelle rustique sont détruits, la sensibilité de l'espèce sera forte (4 sur 5) étant donné la raréfaction de ce type d'habitats. Concernant ses habitats de chasse, sa vulnérabilité est faible étant donné l'abondance de prairies localement.

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle de ses sites de nidification entre mars et août. Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. En période de nidification, l'Hirondelle se déplace majoritairement à faible hauteur au-dessus des prairies et de l'eau. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), l'Hirondelle rustique n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), 3 étaient des Hirondelles rustiques. Sa vulnérabilité est considérée comme moyenne (3 sur 5).



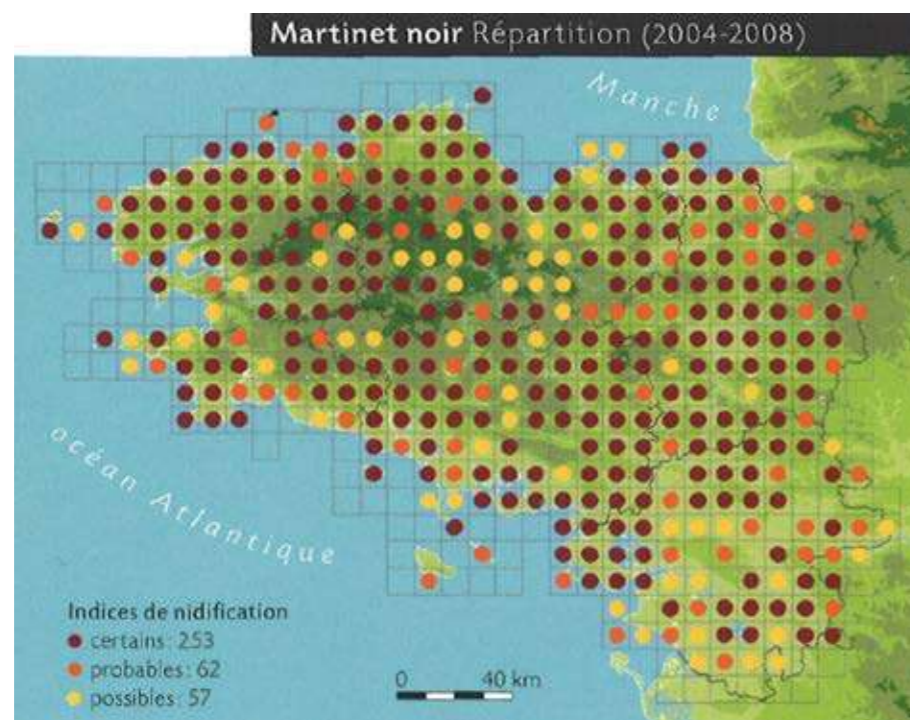
Photo 40 : Hirondelle rustique (Ken Billington©)

XI.8.3.10. LE MARTINET NOIR (*APUS APUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Grégaire et colonial, le Martinet noir a profité des constructions humaines. Son nid est installé dans les fissures des parois et cavités étroites situées sous les toitures ou à l'intérieur des bâtiments. Il s'installe dans les grandes agglomérations mais également dans les villages selon la disponibilité des sites de nidification. De rares colonies subsistent en falaise ou dans des platanes. C'est un insectivore migrateur (Issa & Muller coord., 2015).

Le Martinet noir est bien réparti sur la Bretagne. L'espèce est connue comme nicheuse sur la commune de Le Faouët (Collectif, données www.faune-bretagne.org).



Carte 95 : Répartition des indices de nidification du Martinet noir entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Martinet noir a été observé en avril, mai et juin sur le site. Il a été observé en vol au-dessus de prairies, d'un étang et de la vallée de l'Inam. Il s'agit potentiellement d'individus en chasse nichant dans le bourg de Le Faouët. L'espèce ne niche pas sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Ses lieux de nidification potentiels sont situés dans des bâtiments et plus particulièrement dans les bâtiments des bourgs. Sachant que l'espèce ne niche pas sur l'aire d'étude, la vulnérabilité liée à la destruction de ses habitats est donc faible (2 sur 5).

- Mortalité

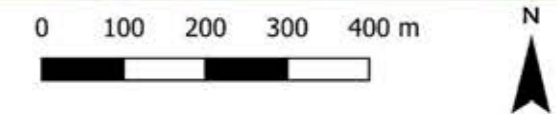
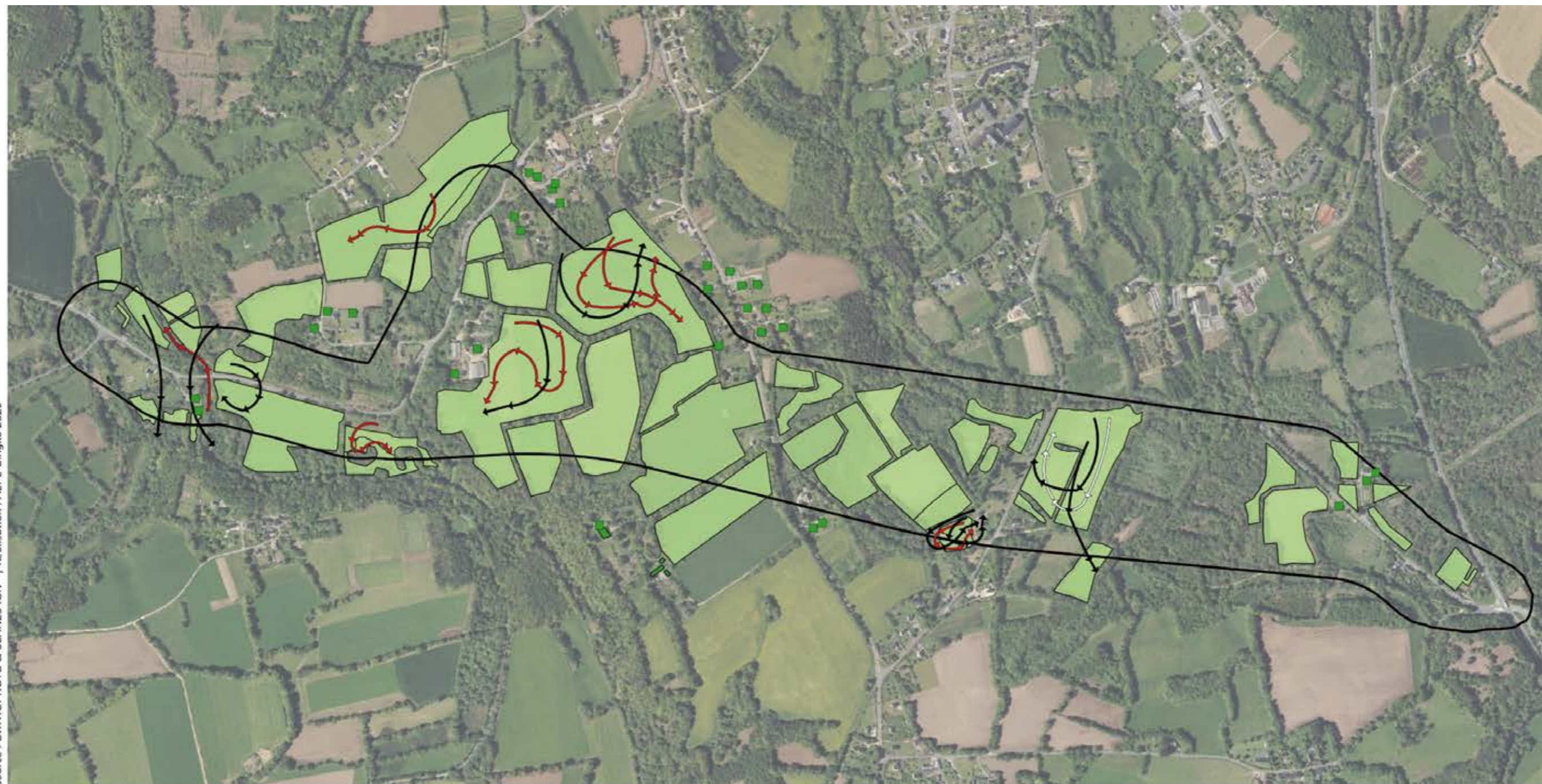
Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction potentielle de ses sites de nidification. Étant donné l'absence de sites de nidification dans l'aire d'étude immédiate, le risque de mortalité et donc la vulnérabilité sont très faibles durant les travaux (1 sur 5).

En période de nidification, le Martinet noir se déplace en général à plus de 10 mètres de hauteur mais peut également chasser à faible hauteur au-dessus des prairies et de l'eau. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Martinet noir n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), un était un Martinet noir. Sa vulnérabilité est considérée comme moyenne (3 sur 5).



Photo 41 : Martinet noir (Pau Artigas©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats de l'Hirondelle de fenêtre, de l'Hirondelle rustique et du Martinet noir

Aire d'étude immédiate

Espèces observées en chasse

- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir

Habitats potentiels d'alimentation

Habitats potentiels de nidification

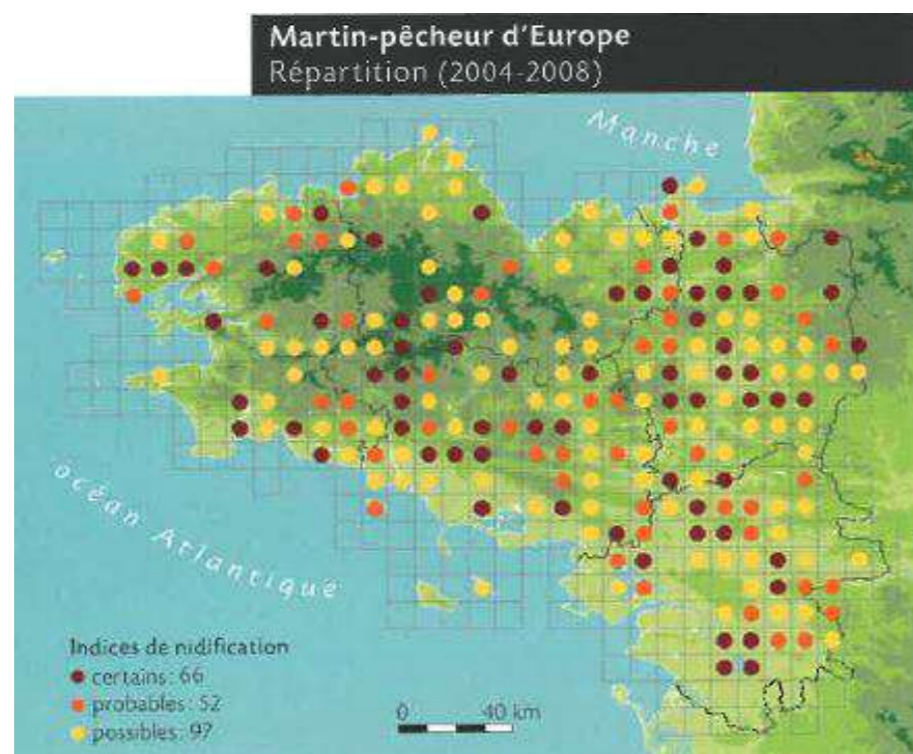
Carte 96 : Habitats de l'Hirondelle de fenêtre, de l'Hirondelle rustique et du Martinet noir

XI.8.3.11. LE MARTIN-PECHEUR D'EUROPE (*ALCEDO ATTHIS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Martin-pêcheur d'Europe peut fréquenter tous les habitats aquatiques à partir du moment où des petits poissons sont présents (petits et grands cours d'eau, fleuves, canaux, étangs, lacs, carrières en eau). Pour sa nidification, il va rechercher une berge verticale suffisamment friable pour creuser un terrier horizontal. Les populations nicheuses françaises, largement sédentaires, sont renforcées à l'hiver par des individus venus d'Europe centrale et du nord. Il existe toutefois une dispersion postnuptiale, notamment chez les jeunes, sur des distances inférieures à 100 km (Issa & Müller coord., 2015 ; Marchadour coord., 2014).

Ce piscivore quasi-exclusif se reproduit sur l'ensemble des départements bretons mais de façon localisée en lien avec les milieux aquatiques.



Carte 97 : Répartition des indices de nidification du Martin-pêcheur entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Martin-pêcheur a été observé en février, mars, avril, mai, juin et août sur le site. L'espèce a uniquement été observée à l'extérieur de l'aire d'étude, en vol au-dessus de l'Inam. Aucun nid n'a été détecté mais la présence d'un terrier est possible dans les berges de l'Inam et le ruisseau longeant le site au nord-est. Les quelques étangs et autres ruisseaux de l'aire d'étude sont des habitats d'alimentation potentiels.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Le Martin-pêcheur présente une forte vulnérabilité à la destruction de ses habitats (4 sur 5) si l'Inam et l'affluent de l'Ellé (au nord-est du site) sont impactés.

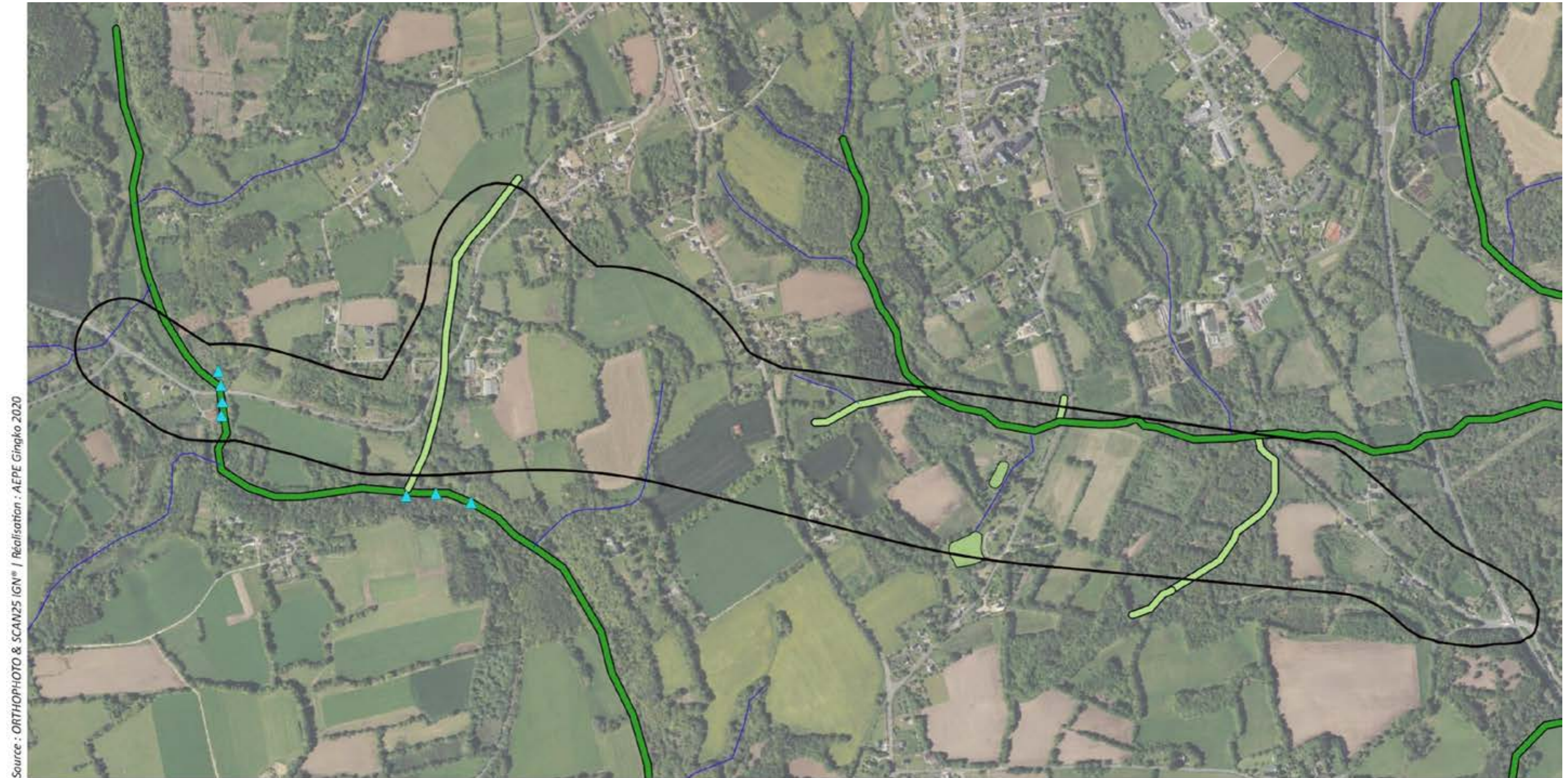
- Mortalité

En phase travaux, le risque de mortalité du Martin-pêcheur sera effectif si les berges de l'Inam et l'affluent de l'Ellé sont impactés. Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Le Martin-pêcheur d'Europe se déplace toujours à faible hauteur au-dessus de l'eau ou d'un point d'eau à un autre. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Martin-pêcheur n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), 5 étaient des Martin-pêcheurs d'Europe. Sa vulnérabilité est considérée comme forte (4 sur 5).



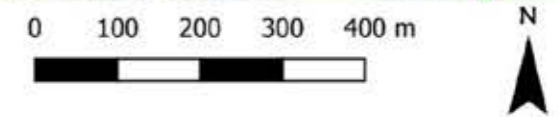
Photo 42 : Martin-pêcheur d'Europe (Clément Fourrey ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020

AEPE Gingko

Les habitats du Martin-pêcheur d'Europe



- Aire d'étude immédiate
- Observations de Martin-pêcheur d'Europe en période de nidification
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels
- Habitats d'alimentation potentiels

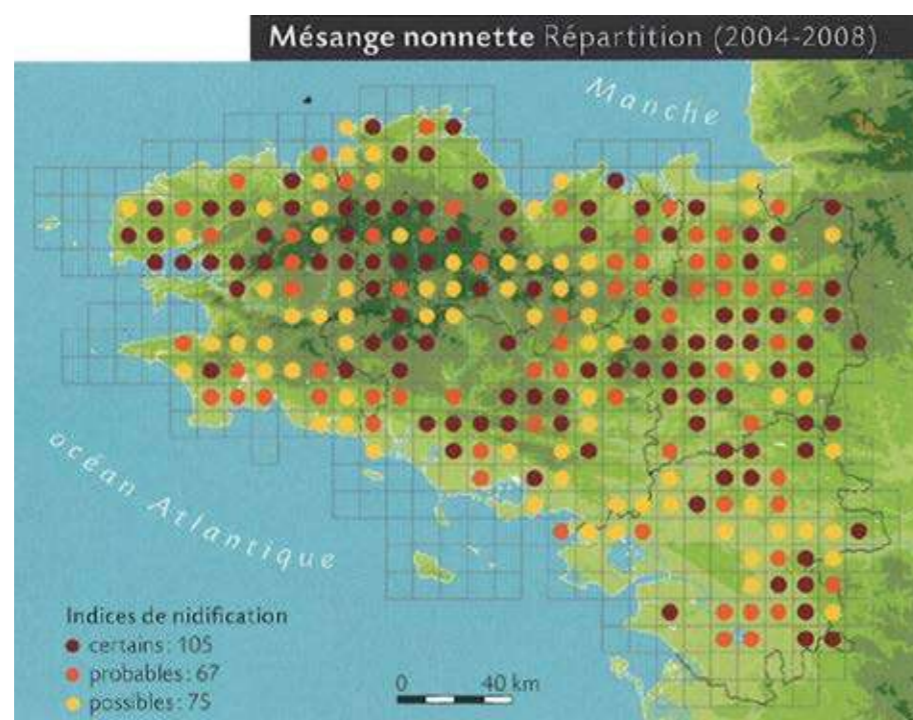
Carte 98 : Habitats du Martin-pêcheur d'Europe

XI.8.3.12. LA MESANGE NONNETTE (*POECILE PALUSTRIS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Mésange nonnette se rencontre dans divers habitats arborés dominés par les feuillus : boisements, bocages, marais boisés, bosquets, ripisylves, vergers, parcs et jardins. Elle apprécie plus particulièrement les vieux peuplements caducifoliés clairiérés, de préférence humides, composés d'un sous-étage varié moyennement dense. En forêt, elle apprécie les lisières et les abords boisés des étangs. Son régime alimentaire est insectivore en période de reproduction et plutôt granivore et frugivore en automne et hiver (Issa & Müller coord., 2015).

En Bretagne, la Mésange nonnette est assez bien répartie mais on observe de manière générale une densité moins importante aux abords du littoral (GOB coord., 2012).



Carte 99 : Répartition des indices de nidification de la Mésange nonnette entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Mésange nonnette a été observée tout au long de l'année dans ses habitats favorables (boisements et haies avec vieux arbres dans des contextes souvent frais à humides). En période de nidification, plusieurs chanteurs et un nourrissage de jeunes ont été notés. Sa nidification est donc certaine sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur certain, sa vulnérabilité à la destruction des habitats de nidification est forte (4 sur 5) étant donné la surface limitée de vieux boisements et haies en contexte frais et humide localement.

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la potentielle destruction des arbres où les loges sont situées. La vulnérabilité de la Mésange nonnette est donc très forte (5 sur 5) si des arbres sont abattus durant sa période de nidification (mars à août).

La Mésange nonnette se déplaçant et se nourrissant dans la végétation arborée, elle semble présenter un faible risque de collision avec des véhicules. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), la Mésange nonnette n'apparaît pas parmi les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait à la Mésange nonnette. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est donc considérée comme faible (2 sur 5).



Photo 43 : Mésange nonnette (Clément Fourrey ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les habitats de la Mésange nonnette



- Aire d'étude immédiate
- Observations de la Mésange nonnette en période de nidification
- Habitats potentiels de nidification et d'alimentation

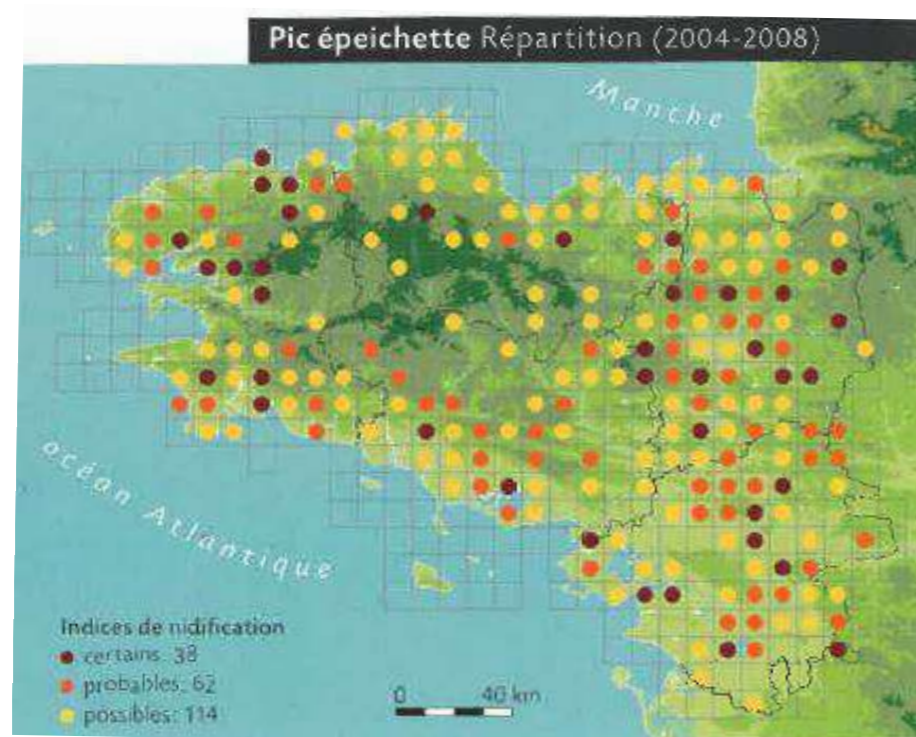
Carte 100 : Habitats de la Mésange nonnette

XI.8.3.13. LE PIC ÉPEICHETTE (*DENDROCOPOS MINOR*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Pic épeichette se retrouve dans les forêts de feuillus, les boqueteaux, les vergers, les parcs urbains, les allées de vieux arbres et les ripisylves. Les boisements humides sont particulièrement appréciés. Il recherche sa nourriture (insectes xylophages, coléoptères, chenilles, larves, pucerons, diptères et fourmis) et creuse sa loge dans les vieux arbres dépérissant (Issa & Müller coord., 2015 ; MNHN, 2008). Comme chez les autres pics, les manifestations territoriales de cette espèce sédentaire commencent dès le mois de janvier (Marchadour coord., 2014).

Les données de nidification du plus petit des pics en Bretagne présentent une répartition assez hétérogène avec une quasi-absence en centre Bretagne. Cette absence peut toutefois être due à une absence de prospections (GOB coord., 2012). Le Pic épeichette a déjà été observé sur la commune du Faouët (Collectif, données www.faune-bretagne.org).



Carte 101 : Répartition des indices de nidification du Pic épeichette entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Pic épeichette a été contacté en février, mars et avril sur le site (chants et tambourinages). Les contacts provenaient de boisements et de haies de feuillus. Sa nidification est probable sur le secteur.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, sa vulnérabilité à la destruction des habitats de nidification est forte (4 sur 5) étant donné la relative abondance de boisements et haies sur l'aire d'étude et ses abords.

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la potentielle destruction des arbres où les loges sont situées. Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

Le Pic épeichette se déplaçant et se nourrissant dans la végétation arborée, il semble présenter un faible risque de collision avec des véhicules. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Pic épeichette n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait au Pic épeichette. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est donc considérée comme faible (2 sur 5).

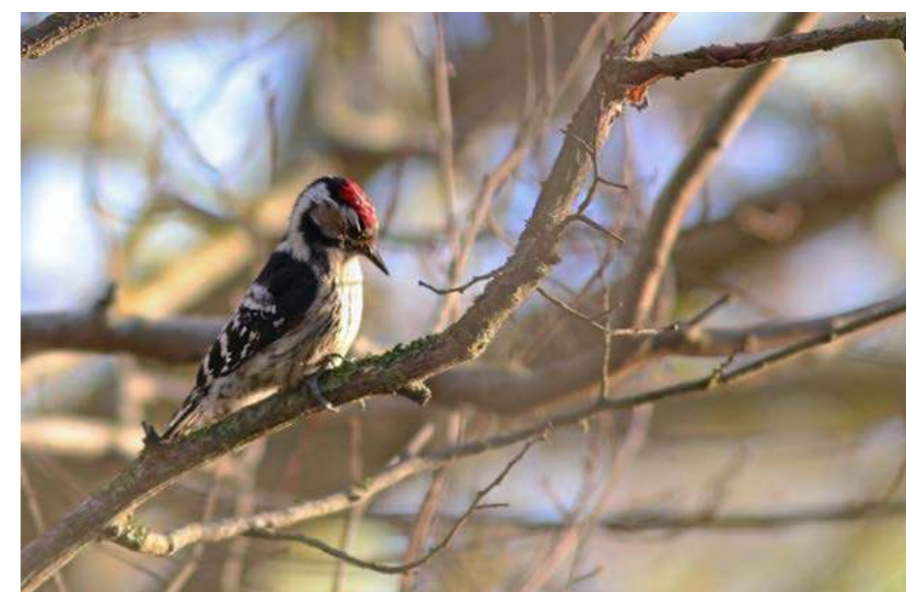


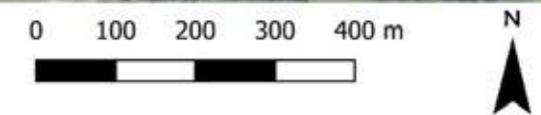
Photo 44 : Pic épeichette mâle (Clément Fourrey ©)



Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN* / Réalisation : AEPE Gingko 2019



Les habitats du Pic épeichette



- Aire d'étude immédiate
- Observations du Pic épeichette en période de nidification
- Habitats potentiels de nidification et d'alimentation

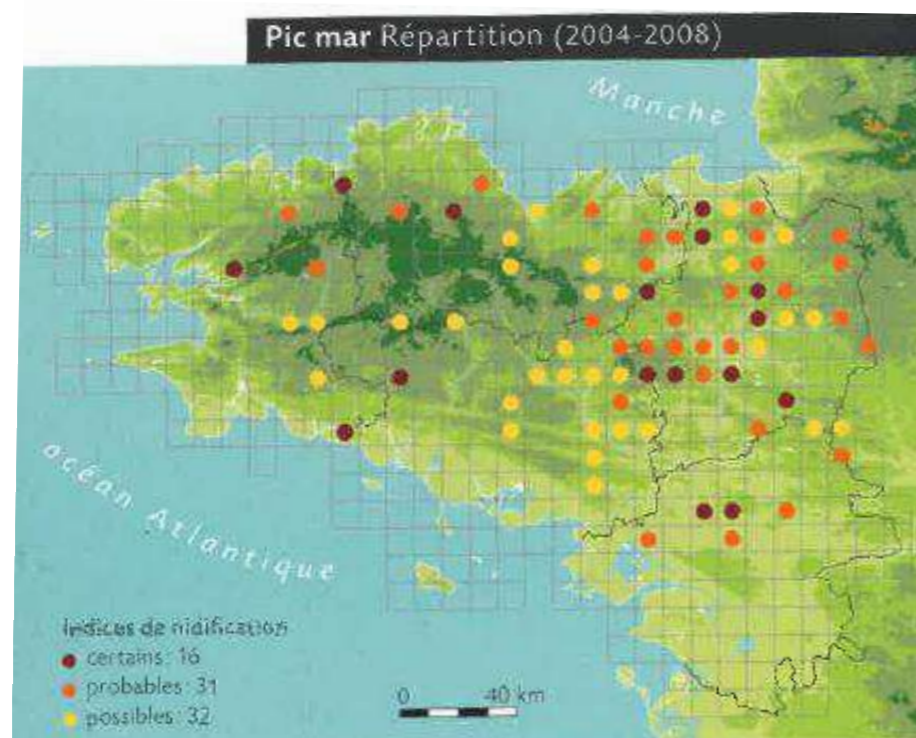
Carte 102 : Habitats du Pic épeichette

XI.8.3.14. LE PIC MAR (*DENDROCOPOS MEDIUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Pic mar est lié aux vieux massifs forestiers de feuillus. Il peut toutefois aussi fréquenter les bocages et parcs urbains avec suffisamment de vieux arbres. Il apprécie notamment les chênaies et chênaies-charmaies. C'est une espèce sédentaire (Issa & Müller coord., 2015 ; MNHN, 2008).

En Bretagne, l'espèce est présente dans la quasi-totalité des massifs forestiers ainsi que dans nombre de bois et parcs (GOB coord., 2012).



Carte 103 : Répartition des indices de nidification du Pic mar entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Pic mar a été contacté sur le site en février, mars, avril, mai, juin et août. Plusieurs mâles chanteurs ont été entendus en février, mars et avril. Au moins 4 mâles chanteurs distincts ont été contactés : 2 dans la vallée de l'Inam à l'ouest du site et 2 autres dans le secteur boisé de la fontaine de Saint-Fiacre. Sa nidification est probable dans les vieilles parcelles de chênaies de ces secteurs.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, sa vulnérabilité locale à la destruction de ses habitats est très forte (5 sur 5) étant donné la faible surface de vieilles chênaies à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase travaux, le risque de mortalité pour l'espèce est lié à la destruction des arbres où les loges sont situées, durant la période de nidification (avril à juillet). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

Le Pic mar se déplaçant et se nourrissant dans la végétation arborée, il semble présenter un faible risque de collision avec des véhicules. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Pic mar n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait au Pic mar. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est donc considérée comme faible (2 sur 5).



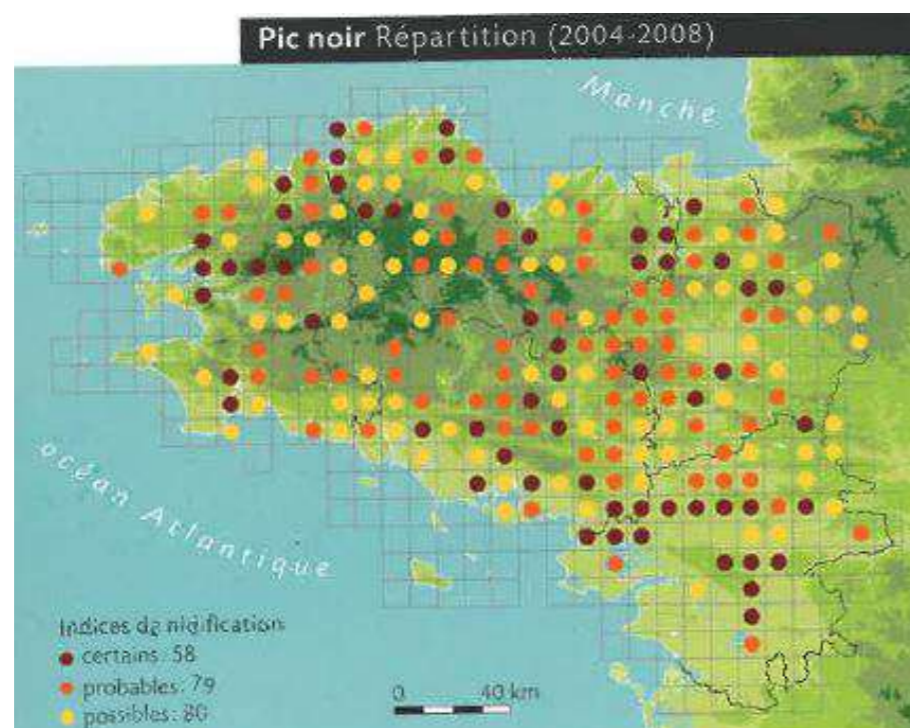
Photo 45 : Pic mar (Clément Fourrey ©)

XI.8.3.15. LE PIC NOIR (DRYOCOPUS MARTIUS)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Pic noir occupe tous les types de boisements où les arbres âgés, morts ou dépérissant sont suffisamment nombreux. En plaine, on peut le trouver dans les forêts de chênes, de hêtres (avec ou sans conifères), dans les pinèdes, les peupleraies, les ripisylves, les parcs et les alignements d'arbres. Pour creuser sa loge, il a besoin d'arbres d'au moins 45 à 50 cm de diamètre avec un haut fût libre de branches sur quelques mètres. Il se nourrit principalement de larves d'insectes xylophages et de grosses fourmis (Issa & Müller coord., 2015 ; MNHN, 2008).

Le Pic noir est présent sur l'ensemble de la Bretagne mis à part les îles. Les grands massifs forestiers sont tous occupés et l'espèce s'est également installée dans les bois et les parcs (GOB coord., 2012).



Carte 104 : Répartition des indices de nidification du Pic noir entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Un seul Pic noir a été contacté en mars dans la vallée de l'Inam. L'espèce ne nichait pas à l'intérieur de l'aire d'étude lors des inventaires mais sa nidification est possible dans les années à venir à l'intérieur de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, sa vulnérabilité locale à la destruction de ses habitats est forte (4 sur 5) étant donné la faible surface de vastes boisements anciens à l'échelle locale.

- Mortalité

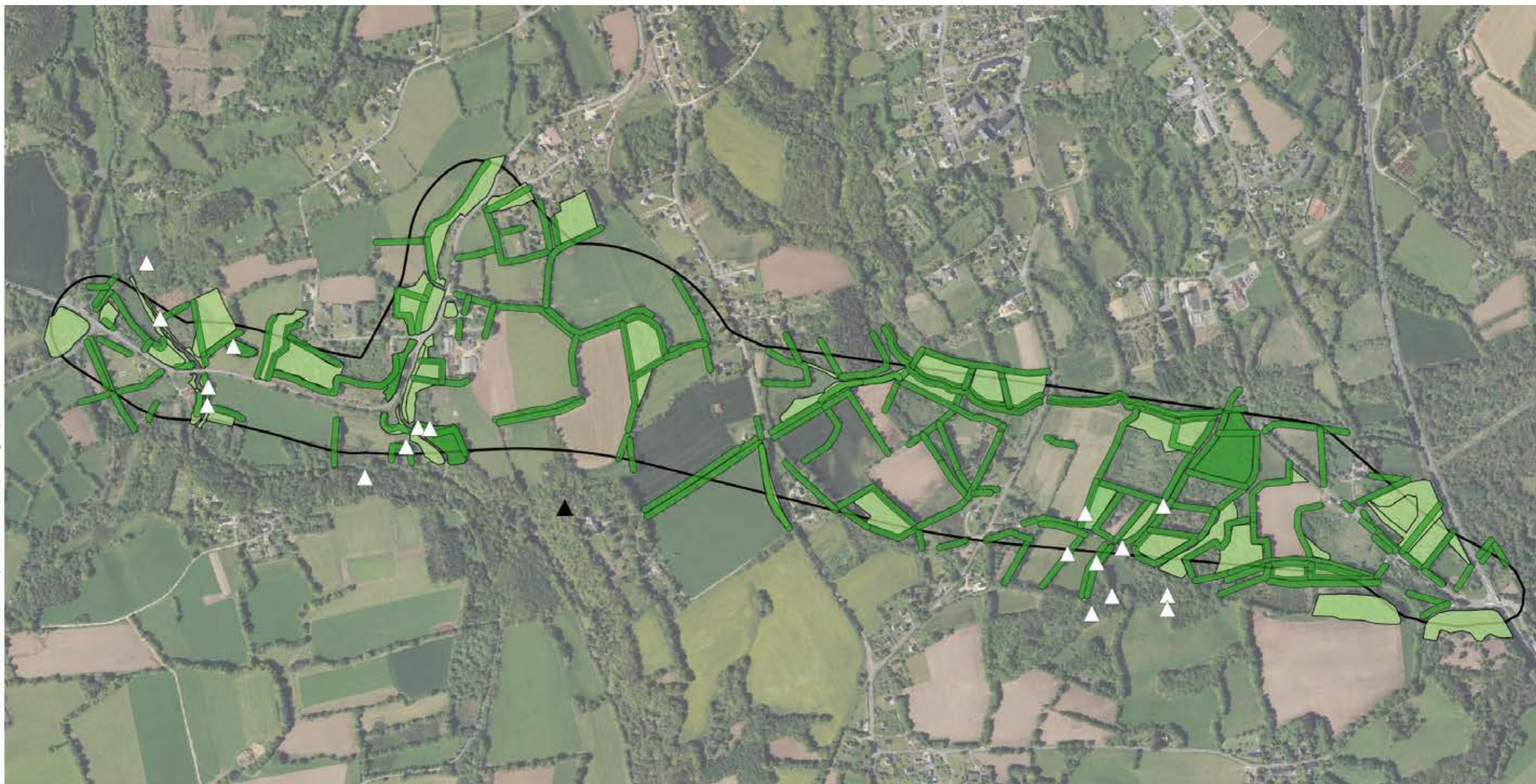
Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction des arbres où des loges seraient occupées par des jeunes entre avril et juillet. Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

Le Pic noir se déplaçant essentiellement dans la végétation arborée, il semble présenter un faible risque de collision avec des véhicules. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Pic noir n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartenait au Pic noir. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est donc considérée comme faible (2 sur 5).



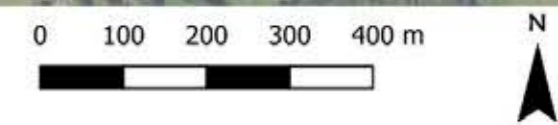
Photo 46 : Mâle et jeunes de Pic noir (Alastair Rae ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les habitats du Pic mar et du Pic noir



Aire d'étude immédiate

Espèces observées

- Pic mar
- Pic noir

- Habitats d'alimentation potentiels
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels

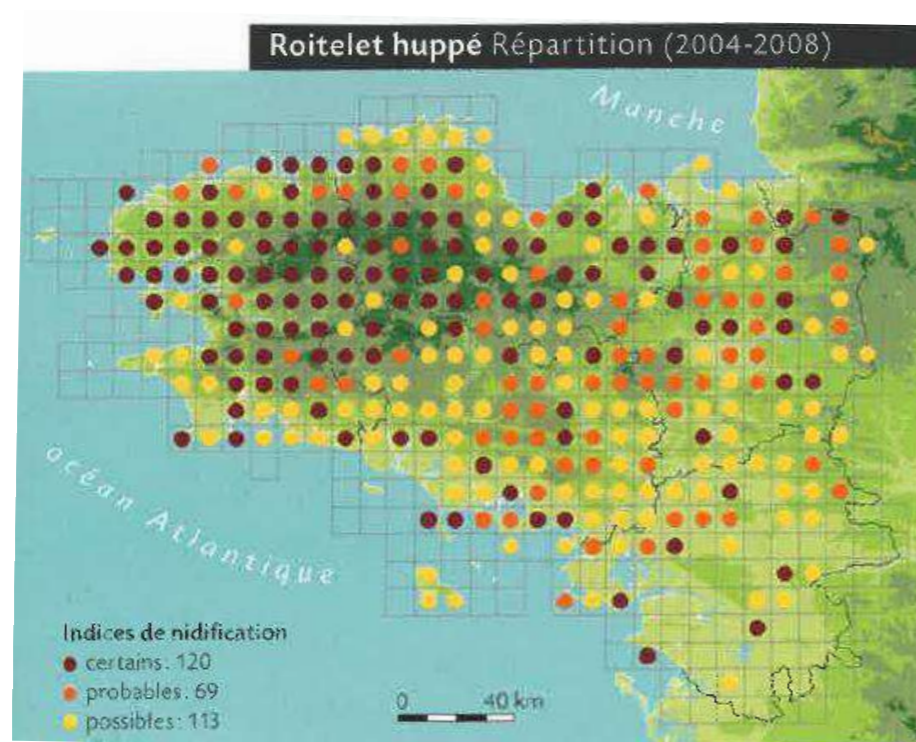
Carte 105 : Habitats du Pic mar et du Pic noir

XI.8.3.16. LE ROITELET HUPPE (*REGULUS REGULUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Roitelet huppé est un spécialiste des forêts de conifères, avec une préférence pour l'Epicéa, le Sapin blanc et les pins. Il tend à préférer l'intérieur des massifs forestiers. Le régime alimentaire se compose de petits arthropodes (Issa & Müller coord., 2015 ; MNHN, 2008). En Pays de la Loire, il occupe les principaux massifs forestiers mais les boisements de petite taille peuvent aussi lui convenir. Les boisements mixtes sont aussi colonisés lorsqu'ils comportent des arbres suffisamment âgés (Marchadour coord., 2014).

Le Roitelet huppé occupe la majeure partie de la Bretagne (GOB coord., 2012).



Carte 106 : Répartition des indices de nidification du Roitelet huppé entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

En période de nidification, l'espèce a été observée en mars, avril, mai et août au niveau de plusieurs secteurs de boisements ou haies mixtes. Des juvéniles ont également été observés sur le site en septembre. Sa nidification est certaine sur l'aire d'étude immédiate.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Les boisements mixtes et de résineux, habitats de nidification du Roitelet huppé, sont assez peu représentés localement. Sa vulnérabilité à la destruction de ses habitats de nidification est forte (4 sur 5).

- Mortalité

En phase travaux, la destruction de boisements ou haies de conifères peut engendrer la destruction de nichées pour cette espèce nichant dans les résineux. Sa sensibilité à la mortalité est donc forte durant sa période de nidification (de mars à août). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

Le Roitelet huppé se déplace et s'alimente dans la végétation arbustive ou arborée. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Roitelet huppé n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), 3 appartiennent au Roitelet huppé. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est considérée comme moyenne (3 sur 5).

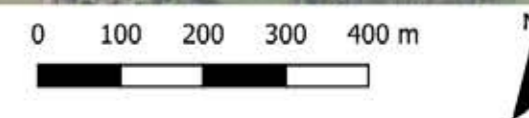


Photo 47 : Roitelet huppé (Clément Fourrey ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Roitelet huppé



Aire d'étude immédiate

- Observations de Roitelet huppé en période de nidification
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels

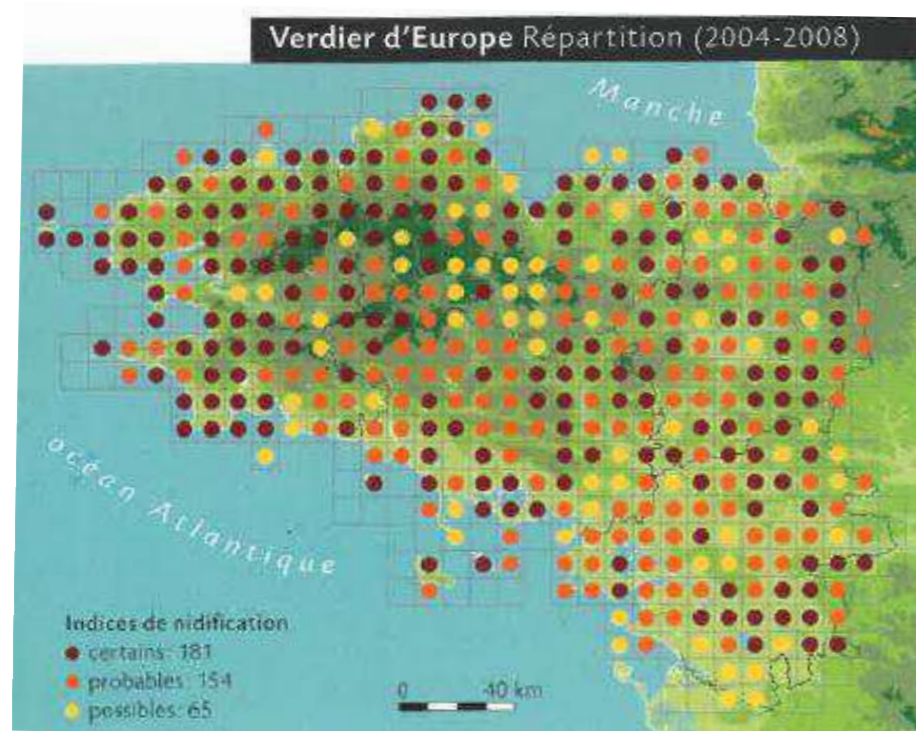
Carte 107 : Habitats du Roitelet huppé

XI.8.3.17. LE SERIN CINI (*SERINUS SERINUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Serin cini fréquente une large gamme d'habitats semi-ouverts avec au moins quelques arbres : garrigues, maquis, oliveraies, forêts claires mais aussi milieux urbains et semi-urbains. Au nord de son aire de nidification, il est d'ailleurs quasi exclusivement associé aux milieux anthropisés : fermes, parcs, jardins, cimetières, allées de centres-villes. Il niche de préférence dans les conifères. La présence d'arbres hauts est déterminante (installation du nid et postes de chant). Le Serin cini est essentiellement granivore, même chez les jeunes (Issa & Müller coord., 2015).

Le Serin cini est bien présent en Bretagne mais reste peu présent à l'intérieur des Côtes d'Armor et du Finistère (GOB coord., 2012).



Carte 108 : Répartition des indices de nidification du Verdier d'Europe entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Serin cini a uniquement été contacté en avril avec 2 chanteurs dans des jardins en limite nord de l'aire d'étude (lieu-dit de Parc Charles). C'est un nicheur possible sur le site.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur possible, ses habitats de nidification sont localisés autour des jardins à l'échelle locale. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats est considérée comme forte sur le site (4 sur 5).

- Mortalité

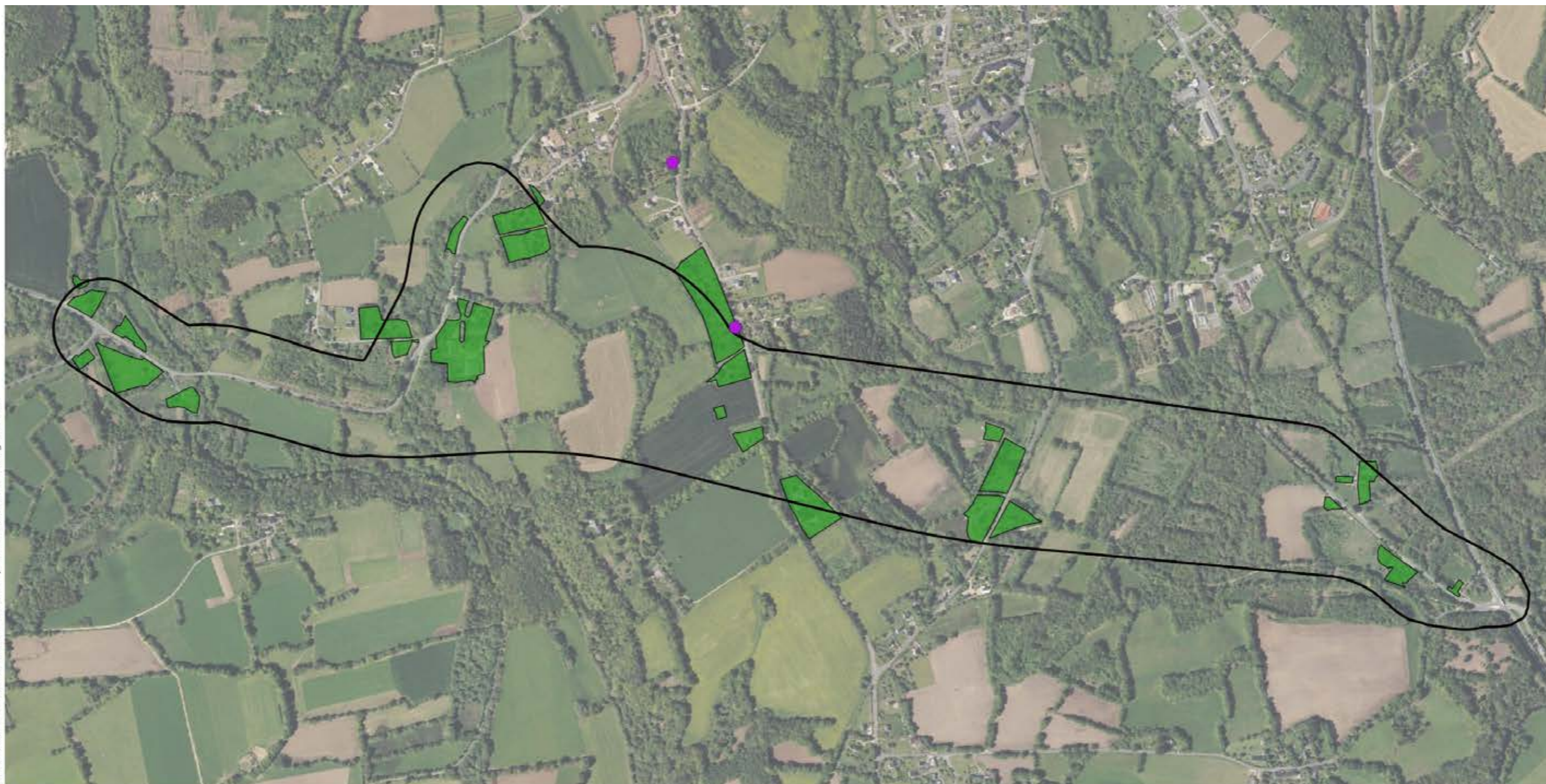
Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction de la végétation où les nids sont installés (grands conifères des jardins). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Serin cini n'apparaît pas parmi les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartient au Serin cini. Cette vulnérabilité est considérée comme faible (2 sur 5).

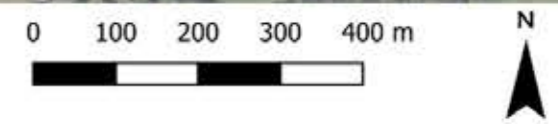





Photo 48 : Serin cini (Clément Fourrey ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les habitats du Serin cini



-  Aire d'étude immédiate
-  Observations de Serin cini en période de nidification
-  Habitats de nidification et d'alimentation potentiels

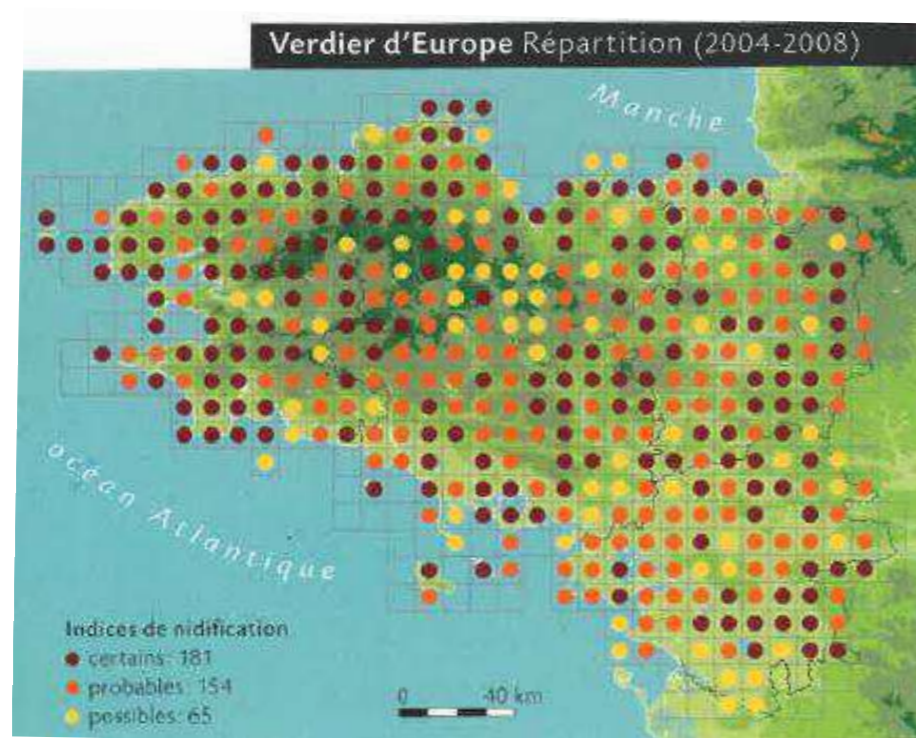
Carte 109 : Habitats du Serin cini

XI.8.3.18. LE VERDIER D'EUROPE (*CHLORIS CHLORIS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Verdier d'Europe est commun dans la plupart des habitats arborés semi-ouverts. Souvent proche de l'homme, il occupe les parcs, les jardins, le bocage, les bosquets, les vergers et tous les habitats de lisière. Espèce essentiellement granivore, ce passereau peut aussi consommer des fruits. (Issa & Müller coord., 2015). Le nid est construit dans un arbre ou arbuste dense à environ 2 m de hauteur.

Sa distribution régionale est très homogène en période de nidification. En Bretagne il apprécie particulièrement les haies de conifères et d'arbustes à feuilles persistantes qu'il peut trouver dans les parcs et jardins (GOB coord., 2012).



Carte 110 : Répartition des indices de nidification du Verdier d'Europe entre 2004 et 2008 en Bretagne (GOB coord., 2012)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

En période de nidification, le Verdier d'Europe a été observé en mars, avril et août sur le site. L'espèce a principalement été contactée dans les jardins de particuliers. Sa nidification est probable sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Nicheur probable, ses habitats de nidification sont localisés autour des jardins à l'échelle locale. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats est considérée comme très forte sur le site (5 sur 5).

- Mortalité

Le risque de mortalité pour l'espèce en phase travaux est lié à la destruction de la végétation où les nids sont installés (jardins et haies arbustives). Cette vulnérabilité est donc très forte (5 sur 5).

En phase exploitation, peu de données bibliographiques existent sur la mortalité routière de cette espèce. Dans plusieurs études réalisées sur la mortalité routière en France (Girard, 2012 ; Guinard, 2012 ; Billon, 2018), le Verdier d'Europe n'apparaît pas dans les espèces les plus impactées. Sur les 512 cadavres analysés sur des autoroutes du sud-ouest de la France par Guinard (2012), aucun n'appartient au Verdier d'Europe. Cette vulnérabilité est considérée comme faible (2 sur 5).



Photo 49 : Verdier d'Europe (Clément Fourrey ©)

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les habitats du Verdier d'Europe

0 100 200 300 400 m

- Aire d'étude immédiate
- Observations de Verdier d'Europe en période de nidification
- Habitats d'alimentation potentiels
- Habitats de nidification et d'alimentation potentiels



Carte 111 : Habitats du Verdier d'Europe

XI.9. MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

XI.9.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), l'Atlas des Mammifères terrestres de Bretagne (coordonné par le Groupe Mammalogique Breton) et la base de données Faune Bretagne ont été consultés. Ils recensent toutes les espèces observées sur la commune de Le Faouët. Sur les mailles de l'atlas présentes sur l'aire d'étude, les différents réseaux naturalistes d'observation ont noté la présence de 31 espèces :

- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)
- Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*)
- Musaraigne pygmée (*Sorex minutus*)
- Crossope aquatique (*Neomys fodiens*)
- Crocidure musette (*Crocidura russula*)
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*)
- Renard roux (*Vulpes vulpes*)
- Hermine (*Mustela erminea*)
- Belette d'Europe (*Mustela nivalis*)
- Putois d'Europe (*Mustela vison*)
- Vison d'Amérique (*Mustela vison*)
- Fouine (*Martes foina*)
- Martre des pins (*Martes martes*)
- Blaireau européen (*Meles meles*)
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
- Sanglier (*Sus scrofa*)
- Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)
- Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)
- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
- Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
- Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*)
- Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)
- Campagnol agreste (*Microtus agrestis*)
- Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)
- Campagnol souterrain (*Microtus subterraneus*)
- Rat des moissons (*Micromys minutus*)
- Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*)

- Rat surmulot (*Ratus norvegicus*)
- Ragondin (*Myocastor coypus*)
- A une échelle plus précise, les espèces recensées sur la commune de Le Faouët sont :
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*),
- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*),
- Renard roux (*Vulpes vulpes*),
- Martre des pins (*Martes martes*),
- Martre / Fouine (*Martes martes / foina*),
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*),
- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Parmi ces espèces, 4 ont un statut de protection national, inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : le Hérisson d'Europe, la Crossope aquatique, l'Ecureuil roux et la Loutre d'Europe. Cette dernière est également inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats Faune Flore », et bénéficie à ce titre d'un statut de protection maximal en Europe, sur l'ensemble de son aire de répartition.

La **Loutre d'Europe** a une répartition régionale large, elle a reconquis une grande partie du réseau hydrographique de la pointe bretonne. Ainsi, elle est connue sur la Rivière Ellé qui est comprise en partie dans l'aire d'étude.

Le **Hérisson d'Europe** est un insectivore très commun, présent partout en Bretagne.

La **Crossope aquatique** est assez commune en Bretagne. Sa présence est prouvée sur environ la moitié des carrés de prospection ayant servi de base à la réalisation du dernier Atlas des Mammifères de Bretagne. Cette espèce fréquente les points d'eau tant que la végétation aquatique et riveraine est importante.

L'**Ecureuil roux** est un rongeur très commun en Bretagne. Il fréquente tous types de boisements et apprécie également les parcs et jardins arborés.

XI.9.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

Douze espèces de mammifères (hors Chiroptères) ont été inventoriées sur le site. Parmi elles, 2 espèces sont protégées en France : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Cependant, aucune espèce n'est menacée sur les listes rouges de France et de Bretagne.



Photo 50 : Empreinte de Blaireau photographiée sur le site



Photo 51 : Crotte probable de Martre des pins photographiée sur le site

Tableau 52 : Liste des espèces inventoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Protection nationale (arrêté du 23/04/2007)	Annexe II Directive Habitats Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne
Blaireau	<i>Meles meles</i>	/	/	LC	LC
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	/	/	LC	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	/	/	LC	LC
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Article 2	/	LC	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	/	/	LC	LC
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Article 2	Oui	LC	LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	/	/	LC	LC
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	/	/	LC	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	/	/	NA	NA
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	LC	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	/	/	LC	LC

Espèces en bleu dans le tableau : espèces patrimoniales. Niveaux de menace des listes rouges nationale et régionale : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

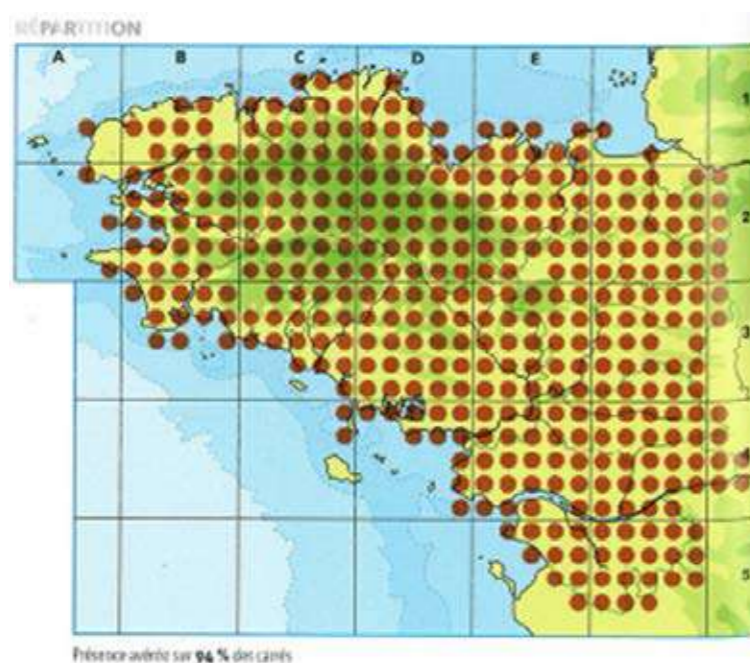
XI.9.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.9.3.1. L'ECUREUIL ROUX (*SCIURUS VULGARIS*)

ECOLOGIE GENERALE ET REPARTITION

L'Ecureuil roux est un petit rongeur qui affectionne tout particulièrement les boisements mixtes avec sous-bois offrant une diversité optimale de nourriture en toutes saisons. Cependant, il peut également fréquenter les boisements stricts de pins, les haies bocagères, les parcs et les jardins. Il établit son nid dans les fourches hautes des arbres (feuillus et conifères). Il se nourrit de graines de conifères, de fruits, de graines et dans une moindre mesure d'insectes, escargots ou d'œufs (GMB, 2015).

Commun, il est présent sur l'ensemble de la Bretagne (GMB, 2015).



Carte 112 : Répartition de l'Ecureuil roux de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Des pommes de pins rongées ont été retrouvées à 2 reprises au centre-est de l'aire d'étude et un individu a été observé dans l'allée menant au château de Keryhuel en avril 2018.

Sa reproduction est probable sur l'aire d'étude étant donné la belle surface de haies et boisements présents.



Photo 52 : Pommes de pins probablement rongées par un Ecureuil roux sur le site

VULNERABILITE SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Les haies et boisements étant localement abondants, l'Ecureuil roux possède de nombreux habitats d'alimentation et de nidification. Cependant, les infrastructures linéaires peuvent fragmenter ses habitats s'il n'existe pas de corridors aériens. La vulnérabilité liée à la destruction de ses habitats est considérée comme moyenne sur le site.

- Mortalité

En phase travaux, il peut y avoir un risque de mortalité si des arbres abritant des nids d'Ecureuil sont abattus durant la période de nidification de l'espèce (mars à août). Sa vulnérabilité est considérée comme très forte lors de cette période (5 sur 5).

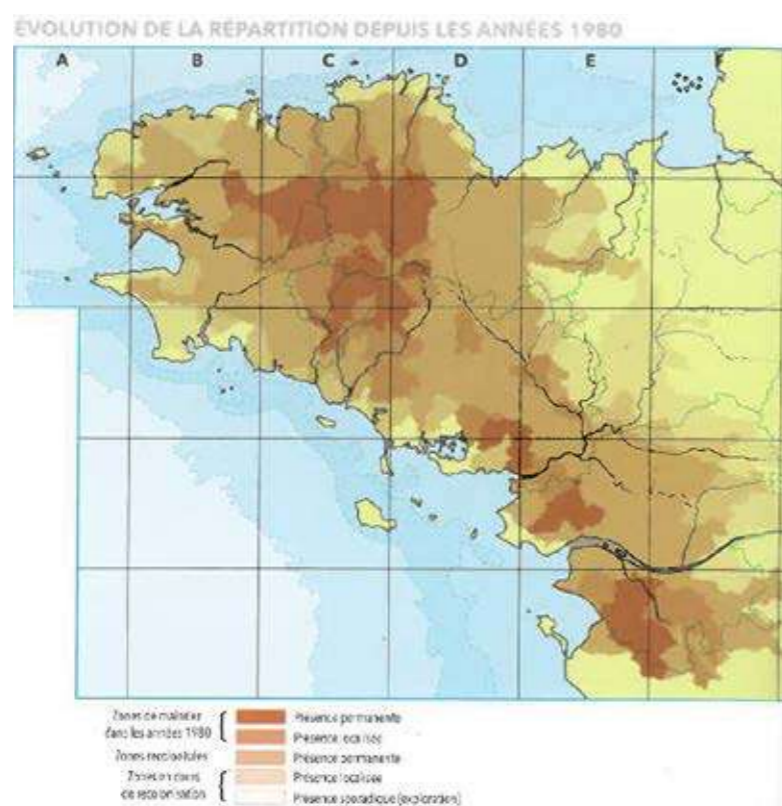
En phase exploitation, le risque de mortalité de l'Ecureuil roux peut survenir lorsqu'il traverse la route au sol. Ce risque de mortalité est accru en fin d'été lors de la sortie du nid des jeunes (moins expérimentés et en recherche de nouveaux territoires).

XI.9.3.2. LA LOUTRE D'EUROPE (LUTRA LUTRA)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes (ou catiches) sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal. En France, l'espèce se rencontre dans les principaux types d'habitats suivants : rivières oligotrophes et mésotrophes associées à des étangs, grands marais de plaine, régions de lacs et étangs, rivières encaissées en montagne et rivages atlantiques. Chaque loutre est cantonnée à un territoire lui-même situé dans un domaine vital plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les dépôts d'épreintes sont des signaux de communication entre loutres. Espèce surtout active de nuit, la Loutre se nourrit principalement de poissons. Son régime variant selon les habitats et les périodes, elle peut également consommer amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux et insectes (Bensettiti & Gaudillat, 2004).

La Loutre se rencontre dans l'ensemble de la région excepté l'Ille-et-Vilaine où elle fréquente uniquement le sud-ouest. Elle est historiquement présente dans le centre-ouest de la Bretagne et les marais de Loire-Atlantique où elle s'est maintenue après une forte régression de sa répartition jusque dans les années 80. Elle a recolonisé aujourd'hui une grande partie de la région (GMB, 2015). La description de la ZSC « Rivière Ellé » indique qu'une population sédentaire et reproductrice est connue sur le bassin amont de l'Ellé en amont de Quimper.



Carte 113 : Evolution de la répartition de la Loutre d'Europe de 1980 à 2015 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Trois épreintes de Loutre ont été relevées sur l'Inam (19 septembre 2017, 26 mars 2020 et 28 mai 2020) et trois autres épreintes ont été observées le 16 avril 2019 sur 3 rochers différents du ruisseau longeant l'aire d'étude au nord-est. Aucune catiche potentielle n'a été identifiée sur l'aire d'étude. Localement, les rivières de l'Inam et de l'Ellé jouent probablement le rôle de zones ressources pour la Loutre d'Europe : importante zone d'alimentation, zones de tranquillité pour les catiches et larges corridors de déplacement. Le petit affluent de l'Ellé longeant l'aire d'étude joue probablement le rôle de zone d'alimentation et de corridor secondaire.



Photo 53 : Épreintes de Loutre relevées sur le site

VULNERABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

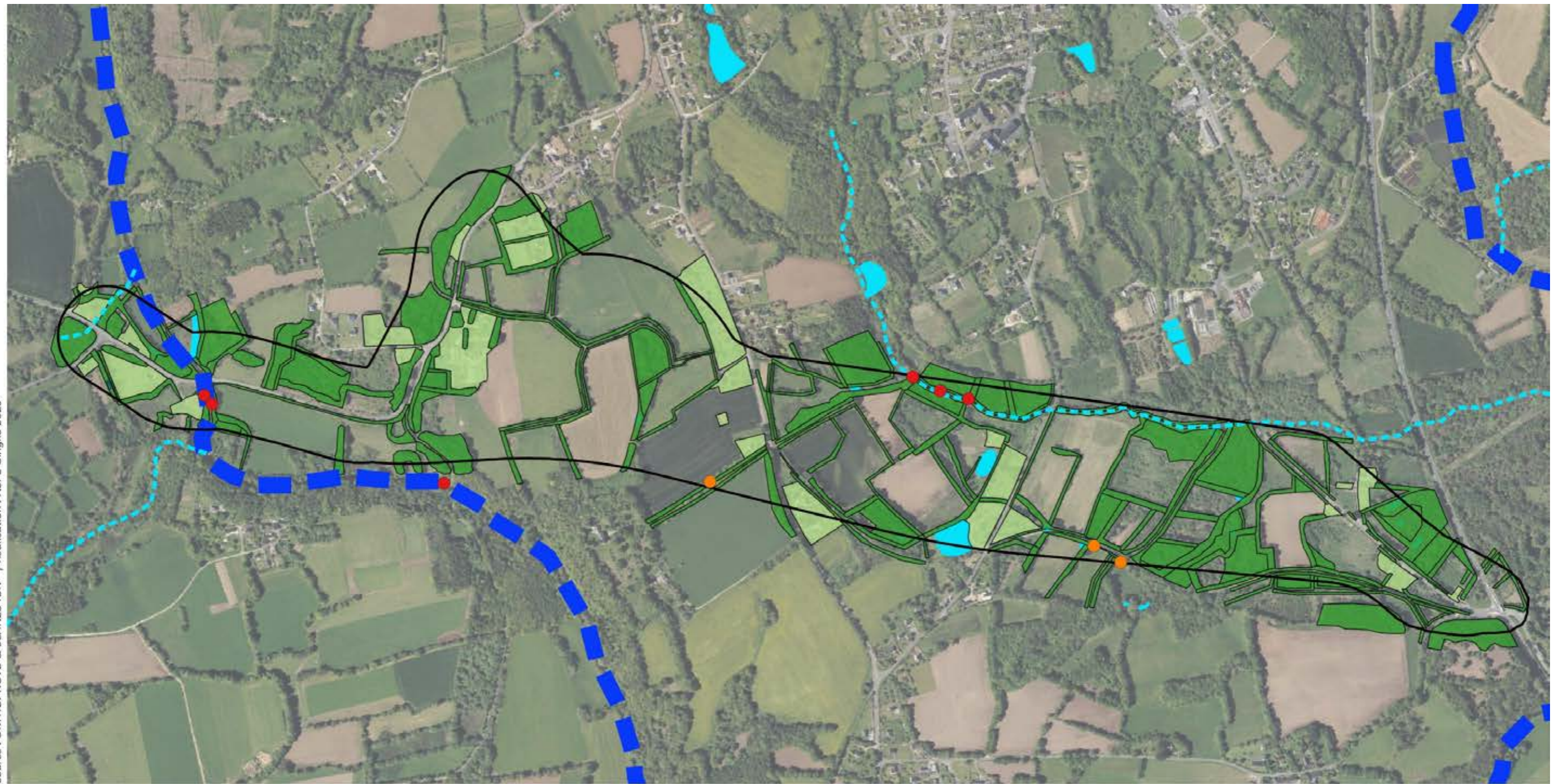
Espèce se cantonnant essentiellement aux milieux aquatiques et leurs berges pour se reproduire, se reposer, s'alimenter et se déplacer, la Loutre d'Europe est fortement vulnérable à la destruction et la fragmentation de ses habitats.

- Mortalité

En phase travaux, la Loutre d'Europe semble peu sensible à la mortalité sachant qu'aucune catiche n'est présente sur l'aire d'étude et que les engins circulent lentement et de jour. Cette vulnérabilité est donc faible (2 sur 5).

En phase exploitation, la Loutre est cependant fortement sensible aux collisions routières. En effet, cette espèce au faible taux de reproduction (maturité sexuelle vers 3-4 ans, 1 portée par an de 2 à 3 loutrons par an et fort taux de mortalité des juvéniles) est dans certaines régions fortement impactée par la mortalité routière. En Bretagne, près de 200 cas de mortalité ont été recensés entre 1985 et 2015. Cela représente aujourd'hui environ 15 cas de mortalité par an sur la région (GMB, 2015). D'autres régions françaises sont également fortement touchées avec par exemple 121 cas de mortalité entre 2000 et 2008 en Vendée ou entre 10 et 20 cas de mortalité depuis 2004 en Auvergne. Sa vulnérabilité à la mortalité routière est donc estimée comme très forte sur le site.

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2020

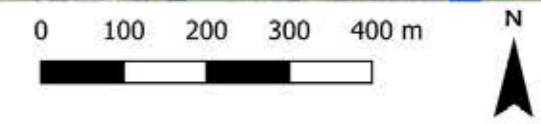


AEPE Gingko

- Aire d'étude immédiate
- Espèces patrimoniales observées**
- Ecureuil roux
- Loutre d'Europe

Les Mammifères patrimoniaux observés (hors chiroptères) et leurs habitats potentiels

- Habitats de la Loutre d'Europe**
- Zones d'alimentation, de déplacement et de caches potentielles (Vallées de l'Inam et de l'Ellé)
- Zones potentielles d'alimentation et de déplacement (ruisseaux et plans d'eau)
- Habitats de l'Ecureuil roux**
- Habitats d'alimentation, de déplacement et de nifification potentielle (boisements et haies de feuillus ou résineux)
- Habitats d'alimentation et de déplacement (boisements jeunes et jardins)



Carte 114 : Les habitats utilisés par les mammifères patrimoniaux

XI.10. CHIROPTERES

XI.10.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

En plus des données bibliographiques liées aux différents zonages des milieux naturels détaillés ci-avant (sites Natura 2000, ZNIEFF, réserves, arrêtés de protection de biotope), l'Atlas des Mammifères terrestres de Bretagne coordonné par le Groupe Mammalogique Breton a été consulté ainsi que la base de données Faune Bretagne. Ils recensent toutes les espèces observées sur les communes. Sur les mailles de l'atlas concernées par l'aire d'étude, les différents réseaux naturalistes d'observation ont noté la présence de 9 espèces :

- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*)
- Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

A une échelle plus précise, aucune espèce n'a été recensée sur la commune de Le Faouët.

XI.10.2. RESULTATS DES INVENTAIRES

XI.10.2.1. INVENTAIRES QUALITATIFS (DIVERSITE DES ESPECES)

DIVERSITE SPECIFIQUE

Au total, au moins 13 espèces ont été déterminées lors des inventaires sur le site. Cela représente une assez bonne diversité étant donné que 21 espèces sont connues en Bretagne (GMB, 2015).

GUILDES ECOLOGIQUES

Une guilda écologique est un ensemble d'espèces appartenant à un même groupe taxonomique ou fonctionnel qui exploitent une ressource commune de la même manière en même temps, donc partageant la même niche écologique.

Concernant les Chiroptères, des guildes écologiques d'espèces ont été définies en fonction de leurs grands habitats de chasse et de leur niveau de spécialisation alimentaire (Barataud, 2015). Voici ci-après les guildes écologiques pour les espèces inventoriées lors des inventaires.

Tableau 53 : Ventilation des espèces inventoriées dans des guildes écologiques définies en fonction des habitats de chasse et de leur spécialisation alimentaire (Barataud, 2015)

Habitat de chasse	Comportement chasse	Valence trophique	Espèces inventoriées
Forestier	Glaneur	Spécialiste	Oreillard gris
		Ubiquiste	Murin à oreilles échancrées
	Poursuite	Spécialiste	Grand rhinolophe
		Ubiquiste	Barbastelle d'Europe
			Murin d'Alcathoe
	/	/	Murin à moustaches
			Murin de Daubenton
Lisière	Poursuite	Ubiquiste	Murin indéterminé
			Pipistrelle commune
			Pipistrelle de Kuhl
			Pipistrelle de Nathusius
			Pipistrelle pygmée
Aérien	Poursuite	Ubiquiste	Sérotine commune
			Noctule de Leisler

Tableau 54 : Espèces et groupes d'espèces inventoriés

Nom français	Nom latin	Protection nationale (arrêté du 23/04/07)	Directive Habitats-Faune-Flore	Liste rouge France	Liste rouge Bretagne	Points d'écoute active								Points d'écoute passive			Périodes					
						A	B	C	D	E	F	G	H	X	Y	Z	Reprise activité et migration (avril-mai)	Mise-bas (juin-juillet)	Accouplement et migration (août-septembre)			
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Oui	Ann. II et IV	LC	NT	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Oui	Ann. II et IV	LC	EN	x								x							x	x
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Oui	Ann. II et IV	LC	NT							x	x	x			x			x	x	x
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Oui	Ann. IV	LC	LC						x										x	
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Oui	Ann. IV	LC	DD		x			x	x		x	x	x				x	x	x	x
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Oui	Ann. IV	LC	LC	x		x		x				x			x			x	x	x
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Oui	Ann. IV	LC	NT	x										x					x	
Murin indéterminé	<i>Myotis sp</i>	Oui	Ann. IV	/	/	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Oui	Ann. IV	LC	LC						x	x								x		
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Oui	Ann. IV	NT	LC	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x
Pipistrelle commune/Pipistrelle pygmée	<i>P. pipistrellus/P. pygmaeus</i>	Oui	Ann. IV	NT/LC	LC/NA					x				x						x		x
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Oui	Ann. IV	LC	LC	x		x	x	x	x	x	x	x						x	x	x
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Oui	Ann. IV	NT	NT						x											x
Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/P. nathusii</i>	Oui	Ann. IV	LC/NT	LC/NT	x					x	x		x	x					x	x	x
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Oui	Ann. IV	NT	LC	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				x	x	x
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Oui	Ann. IV	NT	NT	x			x		x		x							x	x	x

Niveaux de menace des listes rouges nationale et régionale : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée)

XI.10.2.2. INVENTAIRES QUANTITATIFS

Les activités chiroptérologiques ont été pondérées par les coefficients de détectabilité de chaque espèce.

POINTS D'ECOUTE ACTIVE

Les activités les plus importantes ont été relevées au niveau des points E (641 contacts/heure) et A (395 contacts/heure). Cette très forte activité peut s'expliquer pour ces points par la proximité de l'eau (un étang et une rivière) et la présence d'une végétation dense et diversifiée en berges. La conjonction de ces éléments permet de fortes concentrations d'insectes et rend donc très attractif ces secteurs pour les chiroptères. Les points B, D, F, G et H présentent également des activités intéressantes supérieures à 100 contacts/heure (entre 113 et 263). Cela peut s'expliquer par la présence de haies multistrates et de boisements. Enfin, le point C présente l'activité la moins importante avec une activité moyenne de 36 contacts/heure. Cette moindre activité s'explique par sa situation en milieu ouvert à plus de 50 mètres des haies et boisements environnants.

La Pipistrelle commune est de loin l'espèce la plus contactée lors des inventaires avec 83,2% des contacts enregistrés. Les espèces les plus contactées ensuite sont le Murin de Daubenton (4,2% des contacts) et la Barbastelle d'Europe (3,9% des contacts).

Tableau 55 : Activité (en contacts/heure) pondérée et part des espèces par point d'écoute active

Espèce	A	B	C	D	E	F	G	H	Part des contacts
Toutes espèces	395,1	200,0	36,3	113,5	640,6	263,4	178,0	178,8	100,0%
Pipistrelle commune	338,6	191,1	30,9	95,1	528,9	199,7	130,3	154,3	83,2%
Pipistrelle de Kuhl	0,9	0,0	0,9	0,9	4,3	4,3	2,6	6,9	1,0%
Pipistrelle de Nathusius	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	0,0	0,1%
Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	7,7	0,9	0,0	0,5%
Pipistrelle commune/pygmée	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	0,0	0,0	0,1%
Barbastelle d'Europe	7,2	2,9	0,0	1,4	2,9	30,1	28,6	5,7	3,9%
Sérotine commune	17,8	2,2	0,0	4,3	13,0	6,5	2,7	5,9	2,6%
Oreillard gris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,1%
Grand rhinolophe	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2%
Murin d'Alcathoe	0,0	2,1	0,0	0,0	2,1	4,3	0,0	2,1	0,5%
Murin à moustaches	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,1%
Murin à oreilles échancrées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,6	2,1	0,5%
Murin de Daubenton	1,4	0,0	2,9	0,0	80,2	0,0	0,0	0,0	4,2%
Murin de Natterer	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1%
Murin indéterminé	21,8	1,7	1,7	11,8	6,7	5,0	3,4	1,7	2,7%
Noctule de Leisler	0,8	0,0	0,0	0,5	0,0	1,1	0,0	0,5	0,1%

POINTS D'ECOUTE PASSIVE

Pour rappel, 3 points d'écoute ont été suivis durant 2 nuits : le 22 mai 2018 et le 23 août 2018. L'activité pour ce type de points d'écoute a été mesurée en contacts par nuit.

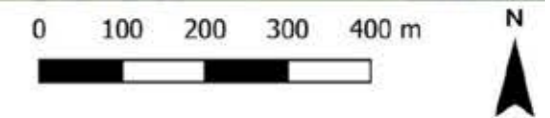
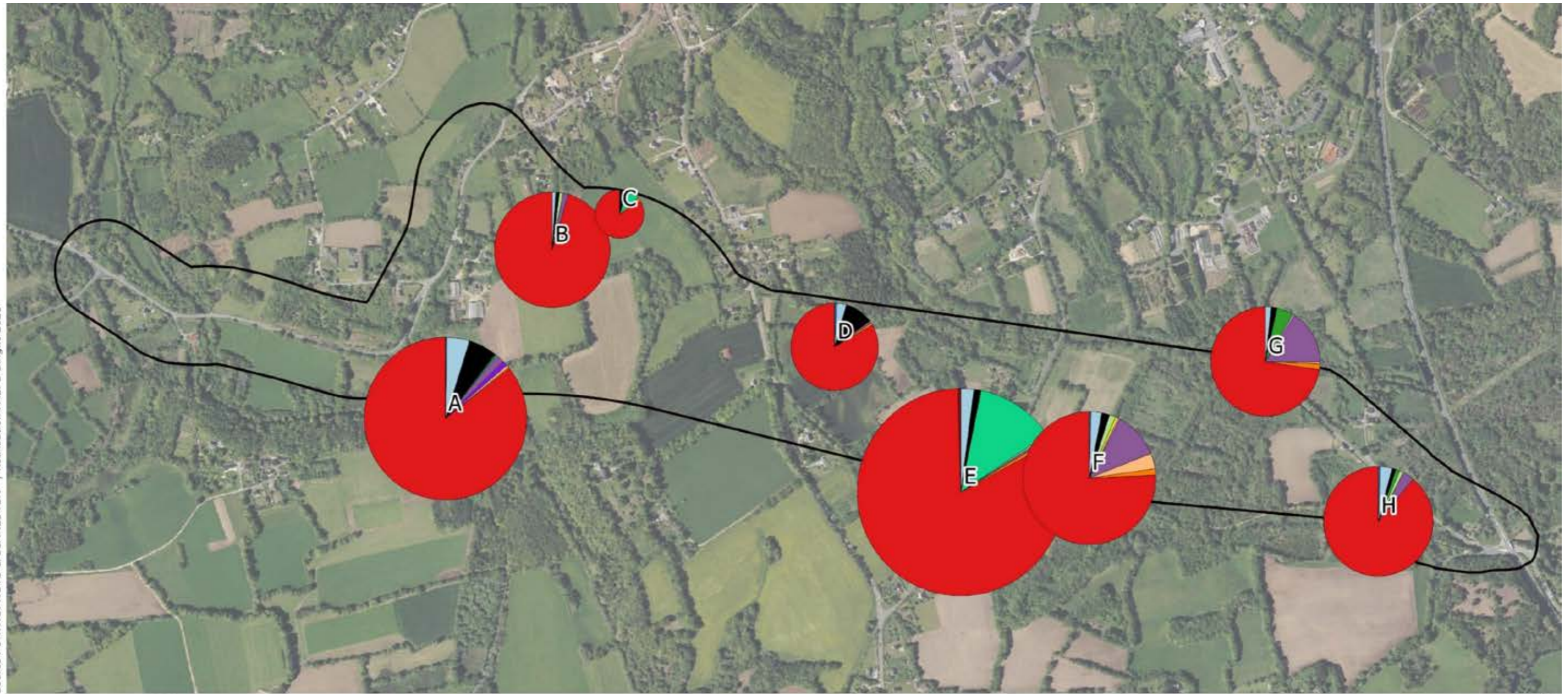
Ces écoutes ont permis d'identifier au moins 10 espèces. Toutes ont également été inventoriées lors des écoutes actives.

La Pipistrelle commune est de loin l'espèce la plus contactée lors des inventaires avec 82,85% des contacts enregistrés. L'espèce la plus contactée ensuite est le Murin de Daubenton (5,58% des contacts). L'ensemble des autres murins (hors Murin de Daubenton) représente 6,54% des contacts.

Tableau 56 : Activité (en contacts/nuit) et part des espèces par point d'écoute passive (moyenne sur les 2 nuits)

Espèces	X	Y	Z	Part des contacts
Toutes espèces	1433,6	1613,5	451,8	100,00%
Pipistrelle commune	947,0	1558,0	394,0	82,85%
Pipistrelle commune/Pipistrelle pygmée	1,7	0,0	0,0	0,05%
Pipistrelle de Kuhl	5,0	0,0	2,5	0,21%
Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius	0,7	0,5	0,0	0,03%
Barbastelle d'Europe	20,0	5,0	3,3	0,81%
Sérotine commune	16,4	11,0	9,8	1,06%
Grand rhinolophe	30,0	0,0	0,0	0,86%
Murin d'Alcathoe	7,5	3,8	0,0	0,32%
Murin d'Alcathoe/Murin à oreilles échancrées	0,0	18,8	0,0	0,54%
Murin à oreilles échancrées	1,7	0,0	5,0	0,19%
Murin de Daubenton	257,7	0,0	7,5	7,58%
Murin de Daubenton/Murin à moustaches	2,2	0,0	0,0	0,06%
Murin de Natterer	0,0	6,7	0,0	0,19%
Murin indéterminé	143,7	9,8	29,4	5,23%
Noctule de Leisler	0,0	0,0	0,3	0,01%

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2020

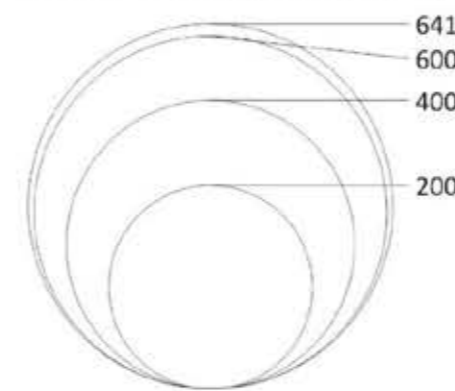


La diversité et l'activité chiroptérologique par points d'écoute active

- Aire d'étude immédiate
- Espèces inventoriées**
- Pipistrelle commune/Pipistrelle pygmée
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius
- Grand Rhinolophe
- Barbastelle d'Europe
- Oreillard gris

- Murin à moustaches
- Murin d'Alcathoe
- Murin à oreilles échanquées
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Murin indéterminé
- Sérotine commune
- Noctule de Leisler

Niveaux d'activité (contacts/heure)



Carte 115 : Diversité et activité chiroptérologique par point d'écoute active

XI.10.2.3. LA RECHERCHE DE GITES

GITES ANTHROPIQUES

Dix bâtiments situés sur le potentiel tracé du projet ont été visités afin de vérifier leur potentiel d'accueil pour les chauves-souris et chercher la présence d'indices ou d'individus. Quand cela était possible, les propriétaires et locataires ont également été interrogés.

Aucun individu ou indice de présence n'a été observé dans ces bâtiments lors des passages du 23/01/2020 et du 18/01/2021.

Six d'entre eux présentent un très faible potentiel d'accueil du fait de leur trop grande luminosité et aération. Il s'agit de hangars, de cabanons de jardins et d'anciens garages.

Quatre autres présentent un très faible potentiel en hivernage et un faible potentiel d'accueil en période estivale. Il s'agit de maisons d'habitation ou de dépendances sans cave ni vide sanitaire et avec des combles peu accessibles pour des chauves-souris (pas d'ouverture en direct avec l'extérieur). Cependant, les toitures sont en bon état avec quelques espaces sombres et tranquilles. Aucun individu ou indice n'a été observé dans ces bâtiments lors des prospections ni par les habitants interrogés. Cependant, il n'est pas exclu que des individus soient présents en petit nombre et de façon temporaire dans les toitures, l'isolation, ou les combles en période estivale (notamment la Pipistrelle commune, espèce anthropophile et très ubiquiste dans le choix de ses gîtes).



Photo 54 : Habitation du Petit Coat Loret potentiellement abattue sans indices de présence de chauves-souris

Par ailleurs, la cave du château de Kerihuel a été visitée le 18/01/2021 avec la propriétaire. Aucun individu n'a été observé en hivernage mais du guano de l'année était présent. Ce qui concorde avec les dires de la propriétaire notifiant la présence d'au moins un individu de Rhinolophe indéterminé avant l'hiver.

GITES ARBORICOLES

Au niveau des variantes envisagées et de leurs abords, plus de 400 arbres ont été identifiés comme présentant un potentiel d'accueil pour les chauves-souris. Il s'agit essentiellement de vieux chênes, hêtres ou châtaigniers avec un potentiel d'écorces décollées, de trous de pics, de blessures ou autres anfractuosités favorables aux espèces arboricoles inventoriées lors des écoutes : principalement la Barbastelle d'Europe, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le Murin à moustaches, le Murin d'Alcathoe et la Noctule de Leisler.

Parmi ces arbres, 8 présentent un potentiel plus important de la part la présence avérée d'anfractuosités favorables (trous de pics, blessures). Il s'agit de 5 hêtres situés autour du village de Kerrouseau, 2 chênes situés en partie est et 1 chêne en partie ouest de l'aire d'étude.



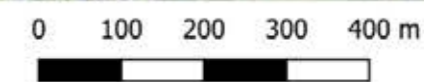
Photo 55 : Hêtre et chêne avec des cavités potentielles pour les chauves-souris

Source : ORTHOPHOTO & SCAN25 IGN® / Réalisation : AEPE Gingko 2021



AEPE Gingko

Les gîtes potentiels identifiés au niveau des variantes préférentielles



Aire d'étude immédiate

Gîtes arboricoles potentiels

- Potentiel important
- Potentiel moyen

Gîtes anthropiques

- Présence avérée de chauves-souris (guano & présence ponctuelle de quelques individus de Rhinolophe sp relatée par les propriétaires en période estivale)
- Potentiel faible
- Potentiel très faible
- Bâtiments non visités

Carte 116 : Gîtes arboricoles et anthropiques potentiels pour les Chiroptères

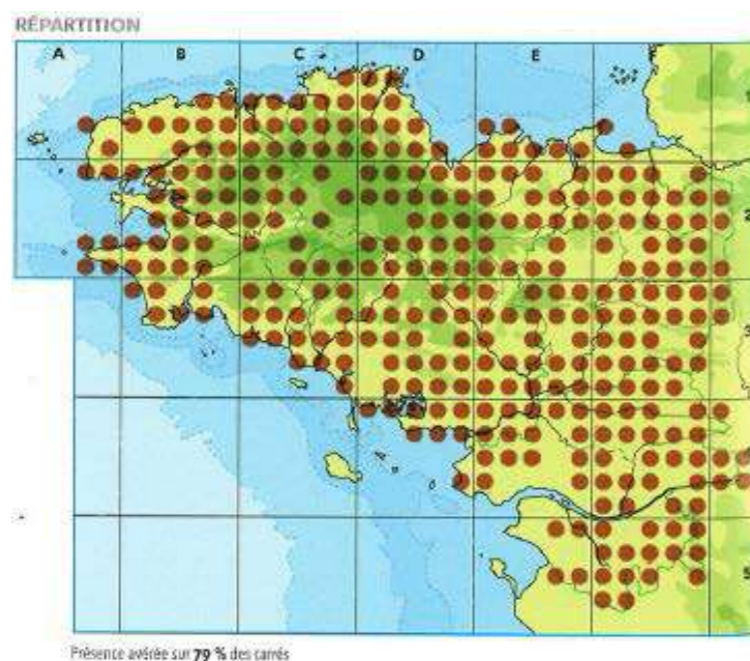
XI.10.3. ESPECES PATRIMONIALES

XI.10.3.1. LA BARBASTELLE D'EUROPE (*BARBASTELLA BARBASTELLUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Barbastelle d'Europe fréquente, en France, des milieux forestiers divers et des milieux liés à l'agriculture traditionnelle avec des haies anciennes (Arthur & Lemaire, 2009). Les gîtes estivaux et hivernaux sont situés majoritairement dans des cavités d'arbres ou dans les bâtiments, toujours au contact du bois. Dans l'ouest, ses gîtes arboricoles sont principalement des chênes et des hêtres (écorces décollées, fissures, diverses blessures ou loges de pics). Les arbres recherchés sont souvent situés dans les boisements denses et âgés. La Barbastelle est fidèle à un réseau de plusieurs gîtes proches occupés successivement. Considérée comme non migratrice, ses déplacements saisonniers sont en général inférieurs à 40 km. Possédant un régime alimentaire très spécialisé (90% de papillons nocturnes), la Barbastelle poursuit ses proies dans les espaces ouverts et bordés d'arbres : allées forestières, lisières, canopées, ripisylves, haies (GMB, 2015).

La Barbastelle d'Europe est présente dans toute la Bretagne. Elle est toutefois plus fréquente dans les paysages boisés et bocagers (GMB, 2015).



Carte 117 : Répartition de la Barbastelle d'Europe entre 2005 et 2014 en Bretagne (Loire-Atlantique comprise) (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Barbastelle a été contactée sur la quasi-totalité des points d'écoute. Elle représente 3,9% des contacts enregistrés en écoute passive et 0,81% des contacts en écoute active. La présence de gîtes arboricoles est possible dans les haies et boisements de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes arboricoles toute l'année, la Barbastelle d'Europe est donc sensible à la destruction des arbres avec un potentiel de gîtes. De nombreux arbres anciens sont présents dans les haies du site mais les gîtes potentiels sont souvent peu nombreux. Sa vulnérabilité est donc estimée comme très forte. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre puisque les boisements et haies sont localement abondants.

- Mortalité

En phase de travaux, son risque de mortalité est uniquement lié à l'abattage potentiel d'arbres à cavités qui seraient occupées par l'espèce. Cette vulnérabilité est forte.

En phase d'exploitation, la Barbastelle d'Europe étant une espèce de vol bas suivant les lisières, elle présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 26 cas de mortalité de Barbastelle d'Europe ont été relevés dont 6 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de la Barbastelle vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme moyenne à très élevée. Arthur et Lemaire (2009) jugent la Barbastelle comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Barbastelle face à la mortalité routière sur le site est estimée comme forte (4 sur 5).



Photo 56 : Barbastelle d'Europe en vol (Monique L. ©)

XI.10.3.2. LE GRAND RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Grand rhinolophe recherche des milieux mixtes et semi-ouverts où il peut trouver des cavités souterraines pour hiverner et des combles chauds pour les colonies de mise-bas. Les milieux de chasse privilégiés par l'espèce sont les pâturés entourés de haies hautes et denses. Il chasse divers gros insectes (papillons de nuit, bousiers, tipules, hannetons...) soit en vol très proche du sol ou de la végétation, soit à l'affût perché dans la végétation. Le Grand rhinolophe chasse habituellement dans un rayon de 3,5 km autour du gîte pour un maximum de 9 km (Arthur & Lemaire, 2009 ; GMB, 2020).

Le Grand rhinolophe est présent dans l'ensemble de la Bretagne mais certains secteurs sont dépourvus de données comme le centre des Côtes d'Armor, le centre de l'Ille-et-Vilaine et le sud de la Loire-Atlantique (GMB, 2015). En Bretagne, il établit principalement ses colonies de mise-bas dans des combles sous toitures d'ardoises (églises, granges) ou dans des cavités souterraines et soubassements. A proximité du projet, l'Eglise Notre-Dame de Kernascléden (située à 11,2 km) accueille une colonie de mise importante faisant partie du site Natura 2000 « Chiroptères du Morbihan ». Les gîtes hivernaux peuvent regrouper plusieurs centaines d'individus dans des sites souterrains artificiels (caves, ardoisières, blockhaus...) (GMB, 2015).

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

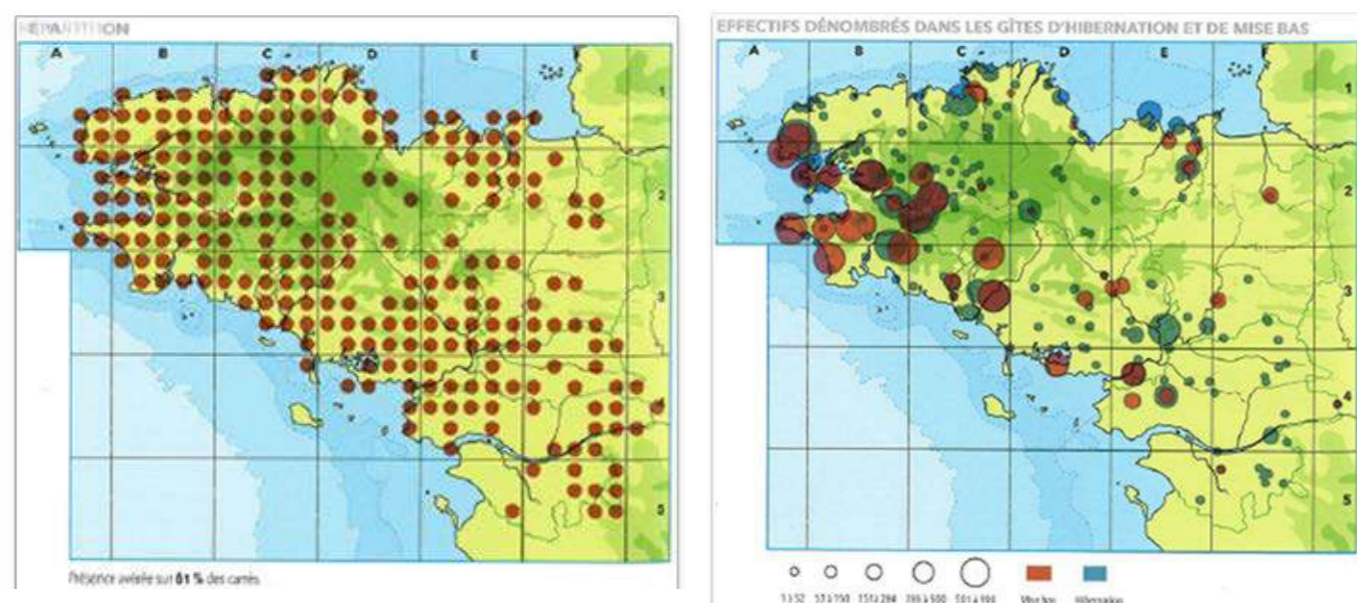
- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes anthropophiles spécifiques et peu nombreux en été et souterrains en hiver, cette espèce présente une forte vulnérabilité quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits. Le Grand rhinolophe présente cependant une faible vulnérabilité à la destruction de ses habitats d'alimentation (prairies pâturées et boisements de feuillus) étant donné la bonne abondance de ces milieux localement.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits.

En phase exploitation, le Grand rhinolophe étant une espèce volant bas et proche de la végétation (lisières et prairies), il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 24 cas de mortalité de Grand rhinolophe ont été relevés dont 22 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité du Grand rhinolophe vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme très élevée. Arthur et Lemaire (2009) considèrent l'espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité du Grand rhinolophe face à la mortalité routière sur le site est considérée comme très forte (5 sur 5).



Carte 118 : Répartition des données et des gîtes connus de Grand rhinolophe de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Grand rhinolophe a uniquement été contacté sur les points A et X en bordure d'Inam. Il représente seulement 0,21% des contacts enregistrés en écoute active et 0,86% des contacts en écoute passive. Espèce sédentaire et chassant à proximité de ses gîtes, le Grand rhinolophe chasse dans un rayon moyen de 3,5 km autour de son gîte pour un maximum de 9 km (Arthur & Lemaire, 2009 ; GMB, 2020). Il est donc probable que des gîtes de petite taille soient présents dans les villages autour du projet et la vallée de l'Inam joue très probablement le rôle de corridor pour cette espèce.



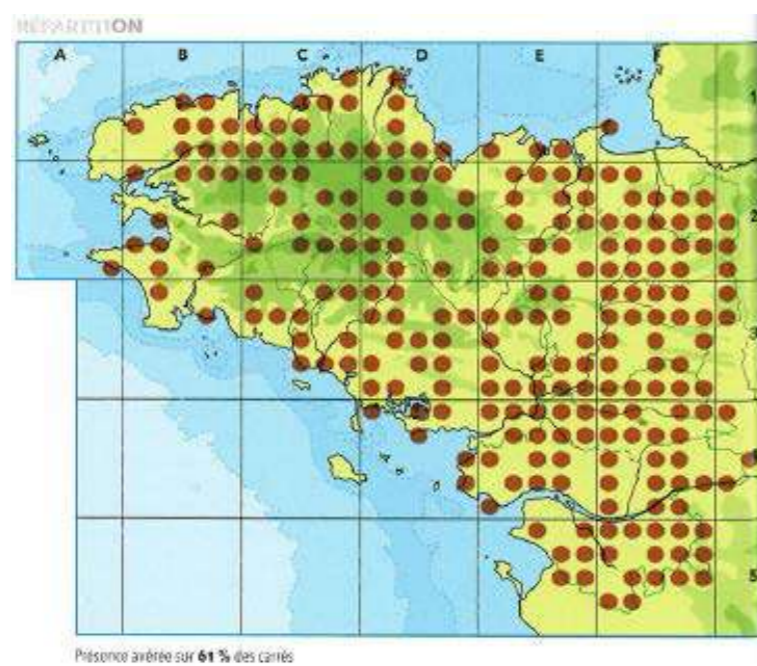
Photo 57 : Grand rhinolophe en hibernation (Alexandre Roux ©)

XI.10.3.3. LE MURIN DE NATTERER (*MYOTIS NATTERERI*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Murin de Natterer est présent aussi bien en milieu forestier, en milieu agricole extensif que dans les habitats humains dispersés. En été, les gîtes utilisés peuvent être des arbres, des bâtiments, les ponts ou les fissures de falaises. Il recherche particulièrement le confinement. En hiver, c'est une chauve-souris plutôt cavernicole (Arthur & Lemaire, 2009).

En Bretagne, le Murin de Natterer établit ses gîtes en été comme en hiver dans des cavités arboricoles (chêne et hêtre majoritairement) mais aussi dans les gîtes bâtis (combles, maçonnerie, charpente, bardage...) ou souterrains (grottes, mines, caves...). Chassant principalement les diptères, ce glaneur évolue dans les boisements, le long du réseau bocager, des cours d'eau, dans les prairies, les vergers ou les parcs. Ce murin est présent dans toute la Bretagne mais de manière moins fréquente à l'ouest. On le rencontre principalement autour des zones boisées (GMB, 2015).



Carte 119 : Répartition du Murin de Natterer de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Murin de Natterer a été contacté de façon certaine sur les points A et Y. Il représente seulement 0,07% des contacts en écoute active et 0,19% en écoute passive. Par ailleurs, des contacts de murins indéterminés ont été enregistrés sur l'ensemble des points d'écoute. Ces contacts appartiennent potentiellement au Murin de Natterer.

La présence de gîtes arboricoles est possible pour cette espèce dans les boisements de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes arboricoles toute l'année, le Murin de Natterer est donc sensible à la destruction des arbres avec un potentiel de gîtes. De nombreux arbres anciens sont présents dans les haies du site mais les gîtes potentiels sont souvent peu nombreux. Sa vulnérabilité est donc estimée comme très forte. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre puisque les boisements sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, son risque de mortalité peut être élevée si des arbres à cavités sont abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

Le Murin de Natterer chassant près de la végétation et des structures linéaires, il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules en phase exploitation. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 65 cas de mortalité de Murin de Natterer ont été relevés mais seulement 2 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de ce murin vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme moyenne à élevée. De leur côté, Arthur et Lemaire (2009) considèrent cette espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité du Murin de Natterer face à la mortalité routière sur le site est considérée comme moyenne à forte (3,5 sur 5)



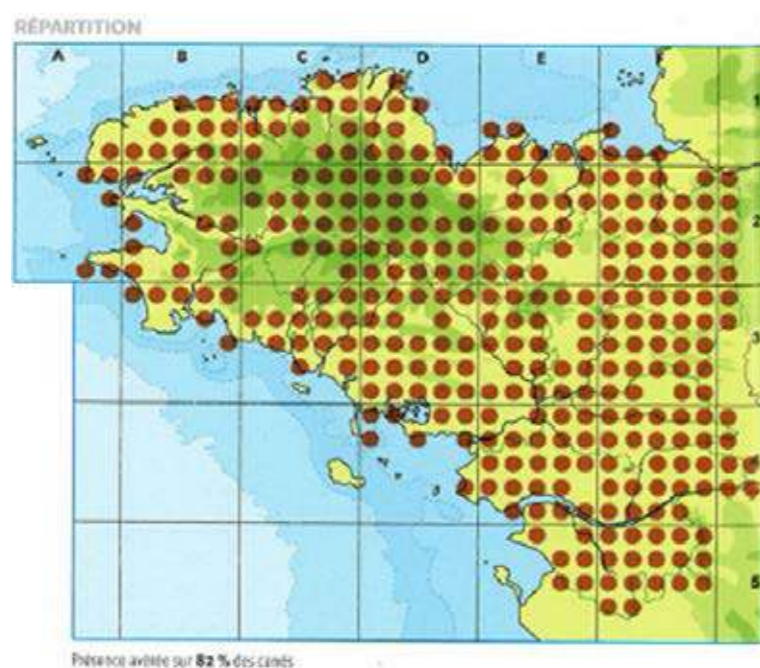
Photo 58 : Murin de Natterer (Guido Gerding ©)

XI.10.3.4. LE MURIN DE DAUBENTON (*MYOTIS DAUBENTONII*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Cette espèce est rarement éloignée de l'eau et est plutôt considérée comme forestière. Elle devient active une demi-heure après le coucher du soleil, lorsqu'il fait sombre, et chasse avant tout au-dessus des eaux calmes, des étangs et des lacs, ou des cours d'eau non agités et fait des incursions régulières dans les milieux boisés riverains. Elle ne s'éloigne guère au-delà de quelques centaines de mètres de son gîte. Les cavités arboricoles représentent l'un des deux sites privilégiés de l'espèce, essentiellement dans des feuillus, dans une loge de Pic, une anfractuosité, un chablis ou derrière une plaque d'écorce. Les seconds types de gîtes très appréciés sont les ponts et autres passages souterrains dans lesquels circule l'eau courante. En hibernation, de la mi-octobre à début avril, elle est cavernicole, elle s'installe dans des fissures en solitaire dans les lieux saturés en humidité, dans les caves, grottes, carrières, mines, puits, tunnels, et occasionnellement les cavités arboricoles (Arthur & Lemaire, 2009).

Le Murin de Daubenton est présent sur l'ensemble de la Bretagne (Loire-Atlantique comprise) où il bénéficie d'un réseau hydrographique dense et de la présence de nombreuses zones humides (GMB, 2015).



Carte 120 : Répartition du Murin de Daubenton de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Murin de Daubenton a été contacté de façon certaine sur les points A, C, E, X et Z. Cela semble logique pour les points A, E, X et Z situés à proximité de l'eau. Il représente 4,21% des contacts enregistrés en écoute active et 7,58% des contacts en écoute passive. Par ailleurs, des contacts de murins indéterminés ont été enregistrés sur l'ensemble des points d'écoute. Ces contacts appartiennent potentiellement au Murin de Daubenton. La présence de gîtes arboricoles est possible dans les arbres à cavités des haies et boisements de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Le Murin de Daubenton peut utiliser des gîtes arboricoles et occasionnellement des gîtes anthropiques (ponts notamment). Sa vulnérabilité est estimée comme forte à très forte sur le site. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre étant donné l'abondance des boisements et des cours d'eau localement.

- Mortalité

En phase travaux, il peut utiliser des gîtes arboricoles en estivage et en hivernage. Le Murin de Daubenton présente donc un risque de mortalité élevé si des vieux arbres accueillant l'espèce sont abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

En phase exploitation, le Murin de Daubenton étant une espèce de vol bas suivant les lisières et chassant au-dessus de l'eau, il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 149 cas de mortalité de Murin de Daubenton ont été relevés dont 28 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de ce murin vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme moyenne à très élevée. Par ailleurs, Arthur et Lemaire (2009) considèrent cette espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité du Murin de Daubenton face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte.



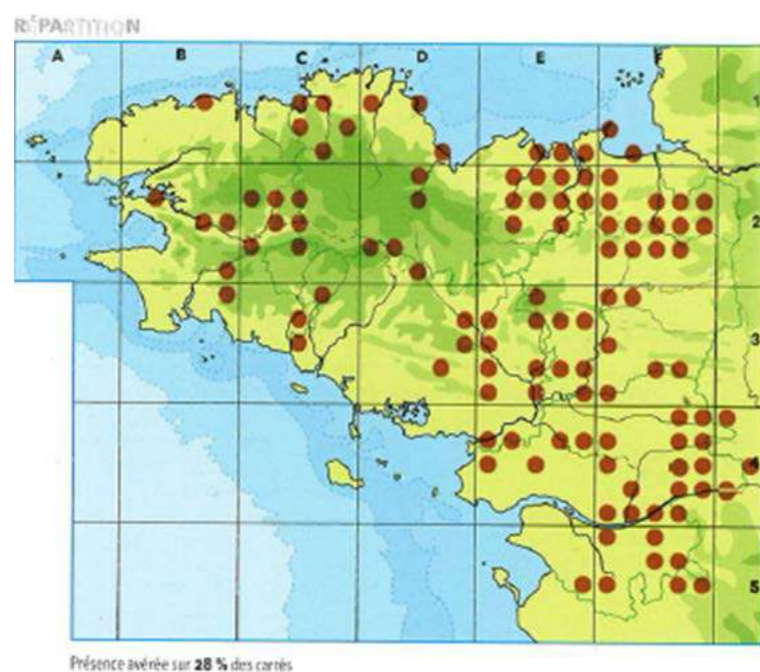
Photo 59 : Murin de Daubenton (Clément Fourrey ©)

XI.10.3.5. LE MURIN A OREILLES ECHANCREES (*MYOTIS EMARGINATUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Murin à oreilles échancrées fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. Elle chasse dans le feuillage et prospecte les canopées ou les houppiers. Espèce strictement cavernicole en hiver, elle hiberne dans les grottes, carrières, mines et dans les grandes caves, de fin octobre à avril, voire mai. Les mâles estivent en solitaire dans un gîte arboricole ou anthropique, et les femelles, très grégaires, forment des nurseries pour la mise-bas, principalement dans les combles de bâtiment ou dans des cavités souterraines (Arthur & Lemaire, 2009).

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce peu commune en Bretagne (Loire-Atlantique comprise). Toutefois, le nombre croissant de spécialistes et l'amélioration des performances du matériel ont permis la découverte récente de plusieurs colonies (GMB, 2015).



Carte 121 : Répartition des données de Murin à oreilles échancrées entre 2005 et 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Murin à oreilles échancrées n'a pas été contacté de façon certaine sur les points G, H, X et Z. Il représente seulement 0,53% des contacts enregistrés en écoute active et 0,19% des contacts en écoute passive. Par ailleurs, des contacts de murins indéterminés ont été enregistrés sur l'ensemble des points d'écoute. Ces contacts appartiennent potentiellement au Murin à oreilles échancrées.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes anthropophiles spécifiques et peu nombreux en été et souterrains en hiver, cette espèce présente une forte vulnérabilité quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits. Les mâles pouvant utiliser des gîtes arboricoles en estivage, le Murin à oreilles échancrées est donc aussi vulnérable à la destruction des vieux arbres du site. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre puisque les milieux boisés sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments ou des vieux arbres accueillant l'espèce sont détruits ou abattus.

En phase exploitation, le Murin à oreilles échancrées chassant près de la végétation et des structures linéaires, il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 12 cas de mortalité de Murin à oreilles échancrées ont été relevés dont 9 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de ce murin vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme très élevée. Par ailleurs, Arthur et Lemaire (2009) considèrent cette espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité du Murin à oreilles échancrées face à la mortalité routière sur le site est jugée forte.



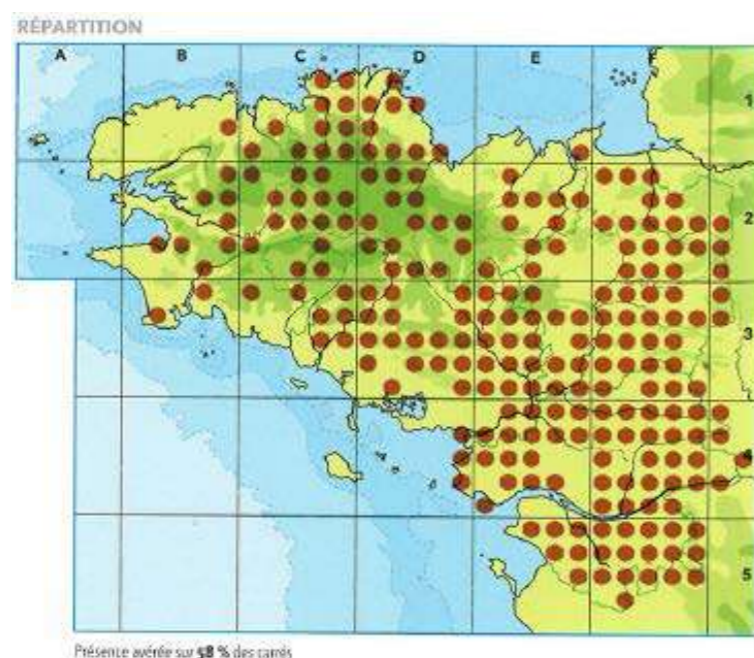
Photo 60 : Murin à oreilles échancrées en hibernation (Clément Fourrey ©)

XI.10.3.6. LE MURIN A MOUSTACHES (*MYOTIS MYSTACINUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Le Murin à moustaches est présent en France de la plaine jusqu'à la limite des arbres. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts et semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages, jardins, milieux forestiers humides et zones humides (Arthur & Lemaire, 2009). En été, il occupe plusieurs types de gîtes dans les maisons, les granges, les ruines mais aussi les arbres. Les femelles mettent bas en colonie (20 à 70) mi-juin puis se dispersent en août à la fin de l'élevage des jeunes. Les gîtes d'hivernation se trouvent dans les ponts, les mines, les caves et autres souterrains (GMB, 2015). La distance entre les gîtes d'estivage et d'hivernage ne dépasse pas les 50 km. Plutôt ubiquiste dans ses habitats de chasse, il recherche les chemins forestiers, les lisières boisées, les haies, les ripisylves, les zones humides, les plans d'eau, les parcs et jardins.

Espèce relativement ubiquiste, le Murin à moustaches est présent sur l'ensemble de la Bretagne avec un gradient de densité déclinant d'est en ouest (GMB, 2015).



Carte 122 : Répartition du Murin à moustaches de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Murin à moustaches a été contacté de façon certaine uniquement sur le point F. Il représente seulement 0,11% des contacts enregistrés en écoute active et 0% en écoute passive. Par ailleurs, des contacts de murins indéterminés ont été enregistrés sur l'ensemble des points d'écoute. Ces contacts appartiennent potentiellement au Murin à moustaches.

La présence de gîtes arboricoles est possible pour cette espèce dans les boisements de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Le Murin à moustaches peut utiliser des gîtes arboricoles et occasionnellement des gîtes anthropiques (ponts notamment). Sa vulnérabilité est estimée comme forte à très forte sur le site. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre puisque les boisements sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, son risque de mortalité peut être élevé si des arbres à cavités sont abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

Le Murin à moustaches chassant près de la végétation et des structures linéaires, il présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules en phase exploitation. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 34 cas de mortalité de Murin à moustaches ont été relevés dont 10 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de ce murin vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme moyenne à très élevée. De leur côté, Arthur et Lemaire (2009) jugent cette espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité du Murin à moustaches face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte.



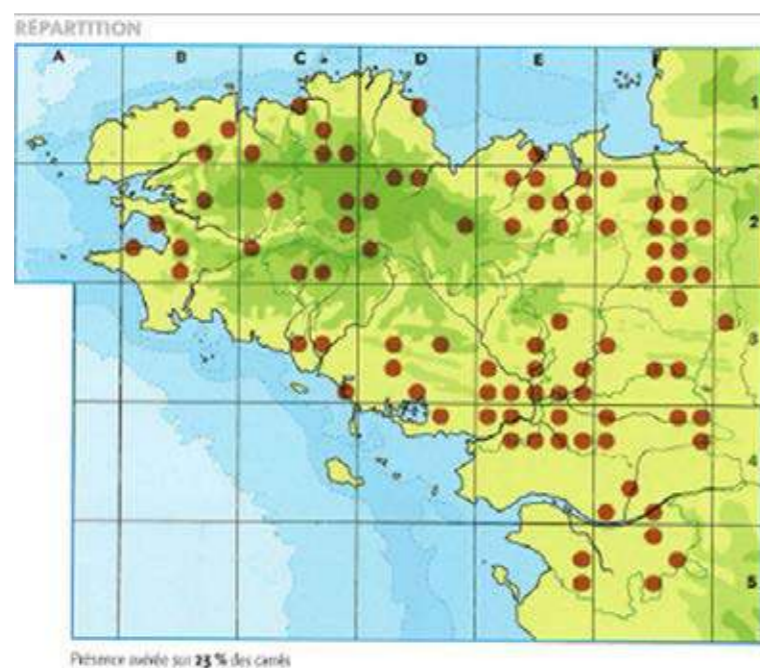
Photo 61 : Murin à moustaches en vol (Eray Simsek ©)

XI.10.3.7. LE MURIN D'ALCATHOE (*MYOTIS ALCATHOE*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Il est observé le plus souvent dans les milieux forestiers associés à une forte concentration de zones humides, notamment dans les vallées encaissées, près des rivières ou dans les vallées de montagne. Il se met en activité très tôt, juste après le coucher du soleil, dans la végétation dense et diversifiée et le long de structures fortement végétalisées ou au-dessus de l'eau, et semble capturer ses proies au vol. Pour l'hibernation, il semble préférer nettement les gîtes arboricoles. Les mises bas peuvent avoir lieu jusqu'à la mi-juin, préférentiellement dans des gîtes arboricoles également (Arthur & Lemaire, 2009).

En Bretagne (Loire-Atlantique comprise), le Murin d'Alcathoe est réparti de manière morcelée mais régulière. Cependant, sa découverte récente (2003), sa discrétion et sa confusion possible ne permettent pas d'établir de façon précise sa répartition qui est peut-être sous-estimée (GMB, 2015). Il a déjà été inventorié sur la commune de Le Faouët (GMB, 2015).



Carte 123 : Répartition du Murin d'Alcathoe de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

Le Murin d'Alcathoe a été contacté de façon certaine sur les points B, E, F, H, X et Y. Il représente seulement 0,53% des contacts enregistrés en écoute active et 0,32% des contacts en écoute passive. Par ailleurs, des contacts de murins indéterminés ont été enregistrés sur l'ensemble des points d'écoute. Ces contacts appartiennent potentiellement au Murin d'Alcathoe.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes arboricoles toute l'année, le Murin d'Alcathoe est donc sensible à la destruction des arbres avec un potentiel de gîtes. De nombreux arbres anciens sont présents dans les haies du site mais les gîtes potentiels sont souvent peu nombreux. Sa vulnérabilité est donc estimée comme forte à très forte. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est moindre puisque les boisements sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, son risque de mortalité peut être élevé si des arbres à cavités sont abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

En phase exploitation, le Murin d'Alcathoe chassant près de la végétation et des structures linéaires, il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), seulement 1 cas de mortalité de Murin d'Alcathoe a été relevé en République Tchèque. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de ce murin vis-à-vis des structures linéaires est toutefois estimée comme très élevée. La vulnérabilité du Murin d'Alcathoe face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte.



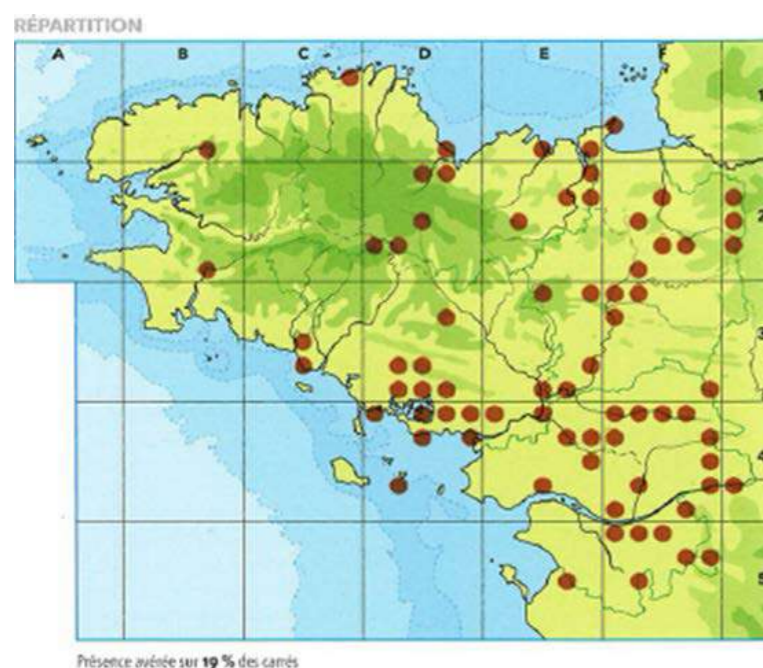
Photo 62 : Murin d'Alcathoe (Manuel Ruedi ©)

XI.10.3.8. LA NOCTULE DE LEISLER (*NYCTALUS LEISLEIRI*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Noctule de Leisler est une espèce forestière qui peut également s'adapter aux milieux urbains. La proximité de zones humides est également appréciée. Principalement arboricoles à l'été comme à l'hiver, elle peut localement établir son gîte dans les bâtiments. Les gîtes arboricoles sont majoritairement des vieux arbres à feuilles caduques. Cette espèce migratrice est capable d'effectuer plus de 1000 km entre gîtes d'été et d'hiver. Plutôt opportuniste, elle utilise des territoires de chasse la plupart du temps situés dans un rayon de 10 km autour du gîte : massifs boisés, prairies, villages, étangs, cours d'eau... Puissante et peu habile en vol, elle préfère gober les insectes par filtrage au sein des essaims (Arthur & Lemaire, 2009). A noter que les noctules peuvent transiter (entre zones de chasse ou entre les gîtes et les zones de chasse) sans se caler sur les structures paysagères (haies, lisières, cours d'eau).

La Noctule de Leisler est peu fréquente en Bretagne (au 17^e rang des espèces les plus contactées) et se répartit selon un gradient est-ouest marqué. Sa présence est anecdotique à l'ouest d'une ligne Lannion-Lorient (GMB, 2015).



Carte 124 : Répartition de la Noctule de Leisler de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Noctule de Leisler a été contactée au niveau des points A, D, F, H et Z. Les contacts ont été enregistrés en avril, mai, juin et août. La Noctule de Leisler représente seulement 0,15% des contacts enregistrés en écoute active et 0,01% en écoute passive. La présence de gîtes arboricoles semble peu probable sur le site puisque le nombre de contacts pour cette espèce ayant une forte distance d'émission est faible mais on ne peut toutefois pas exclure la présence d'un gîte arboricole sur l'aire d'étude (GMB, 2015).

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Pouvant utiliser des gîtes arboricoles en période d'estivage, la Noctule de Leisler est donc fortement vulnérable à la destruction de ses gîtes puisque des vieux arbres sont présents sur le site (haies et boisements). Son caractère ubiquiste pour ses zones de chasse permet de juger que la vulnérabilité de l'espèce à la destruction des habitats d'alimentation est moindre.

- Mortalité

En phase exploitation, son risque de mortalité peut être élevé si des arbres à cavités sont abattus.

La Noctule de Leisler est une espèce évoluant dans les milieux ouverts à semi-ouverts. Bien que pouvant voler en hauteur elle peut également évoluer proche du sol. En phase exploitation, elle présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 9 cas de mortalité de Noctule de Leisler ont été relevés mais aucun en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette noctule vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme peu élevée. Par ailleurs, Arthur et Lemaire (2009) jugent cette espèce comme faiblement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Noctule de Leisler face à la mortalité routière sur le site est considérée comme faible.



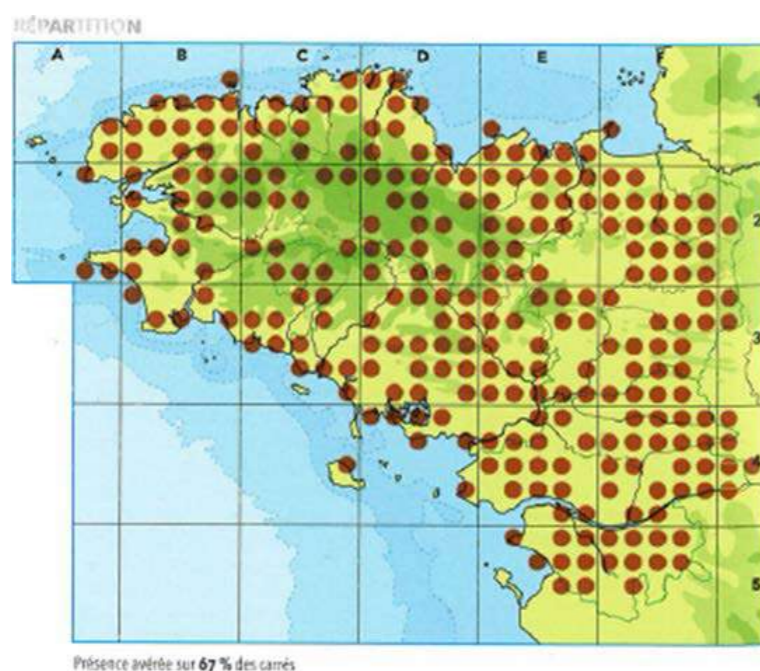
Photo 63 : Noctule de Leisler en vol (Antton Alberdi ©)

XI.10.3.9. L'OREILLARD GRIS (*PLECOTUS AUSTRIACUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

L'Oreillard gris fréquente dans nos régions les habitats bocagers ruraux (haies, pâtures, prairies de fauche et bosquets) ainsi que les jardins et parcs des villages et zones plus urbanisées (GMB, 2015). À l'été, l'Oreillard gris utilise principalement des gîtes anthropophiles (combles chauds des granges, maisons, églises...). Dans nos régions, cette espèce sédentaire utilise à l'hiver les mêmes gîtes qu'en période estivale. Pour chasser, l'Oreillard gris pratique le glanage mais aussi la poursuite dans des habitats plus ouverts (prairies, sous-bois clairs, lisières de haies...) (Arthur & Lemaire, 2009).

L'Oreillard gris peut être considéré comme commun et bien répandu en Bretagne (GMB, 2015).



Carte 125 : Répartition de l'Oreillard gris de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

L'Oreillard gris a été contacté uniquement sur les points F et G. Il représente seulement 0,11% des contacts enregistrés en écoute active et 0% en écoute passive. La présence de gîtes anthropiques est possible dans les bâtiments du site et aux alentours.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant des gîtes anthropophiles à l'été comme à l'hiver, cette espèce présente une forte vulnérabilité quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits. L'Oreillard gris présente cependant une faible vulnérabilité à la destruction de ses habitats d'alimentation (prairies, boisements, haies, jardins) puisque ces milieux sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments accueillant des individus sont détruits. Cette vulnérabilité est donc très forte.

En phase exploitation, l'Oreillard gris étant une espèce volant bas et proche de la végétation (lisières et prairies), il présente un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 40 cas de mortalité d'Oreillard gris et 8 cas d'Oreillard indéterminé ont été relevés dont 26 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette espèce vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme très élevée. Arthur et Lemaire (2009) jugent l'espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de l'Oreillard gris face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte.



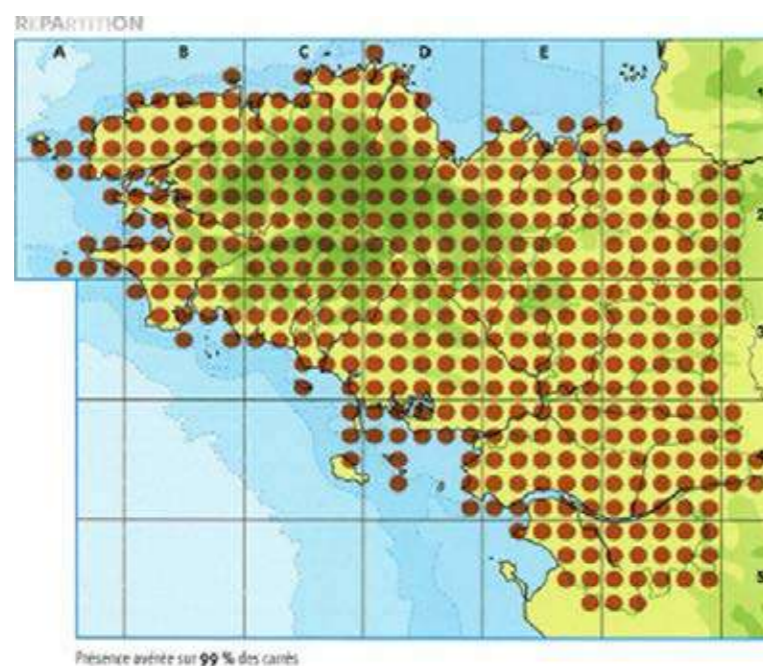
Photo 64: Oreillard gris (Jasja Dekker. ©)

XI.10.3.10. LA PIPISTRELLE COMMUNE (*PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

Espèce la plus commune d'Europe, la Pipistrelle commune est particulièrement ubiquiste. On la retrouve dans tous les milieux. Particulièrement anthropophile, elle utilise en période d'estivage comme en hiver tous types d'endroits liés aux habitations (linteaux, volets ouverts, fissures, combles, toitures...). Les gîtes arboricoles et rocheux peuvent également être utilisés mais sont rares. La distance entre les gîtes hivernaux et estivaux est en général inférieure à 20 km (Arthur & Lemaire, 2009). Opportuniste, la Pipistrelle commune capture en vol une grande variété de proies (diptères, lépidoptères, coléoptères et trichoptères) dans une très grande variété d'habitats (zones humides, plans d'eau, jardins, parcs, boisements, milieux agricoles ou même autour d'un simple lampadaire).

La Pipistrelle est présente sur la totalité de la Bretagne. Elle est considérée comme l'espèce la mieux répartie et la plus abondante dans la région (GMB, 2015).



Carte 126 : Répartition de la Pipistrelle commune de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Pipistrelle commune est l'espèce qui a été le plus souvent contactée lors de cette étude. C'est aussi la seule à avoir été contactée sur l'ensemble des points d'écoute. Elle représente la très grande majorité des contacts enregistrés toutes espèces confondues : 83,21% des contacts en écoute active et 82,85% en écoute passive. La présence de gîtes arboricoles et anthropiques est probable sur l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Espèce ubiquiste dans le choix de ses gîtes anthropophiles ou arboricoles, la Pipistrelle commune présente une vulnérabilité forte quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments ou des arbres sont détruits. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est par ailleurs très faible étant donné leur abondance à l'échelle locale.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments ou des vieux arbres accueillant l'espèce sont détruits ou abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

La Pipistrelle commune peut utiliser de nombreux habitats pour chasser dont les lisières et peut voler au ras du sol. En phase exploitation, elle présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 275 cas de mortalité de cette espèce ont été relevés dont 125 en France. Il s'agit de l'espèce la plus retrouvée. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette pipistrelle vis-à-vis des structures linéaires est cependant jugée comme moyennement élevée, probablement du fait de sa population très élevée. De leur côté, Arthur et Lemaire (2009) estiment que cette espèce est fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Pipistrelle commune face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte (4 sur 5).



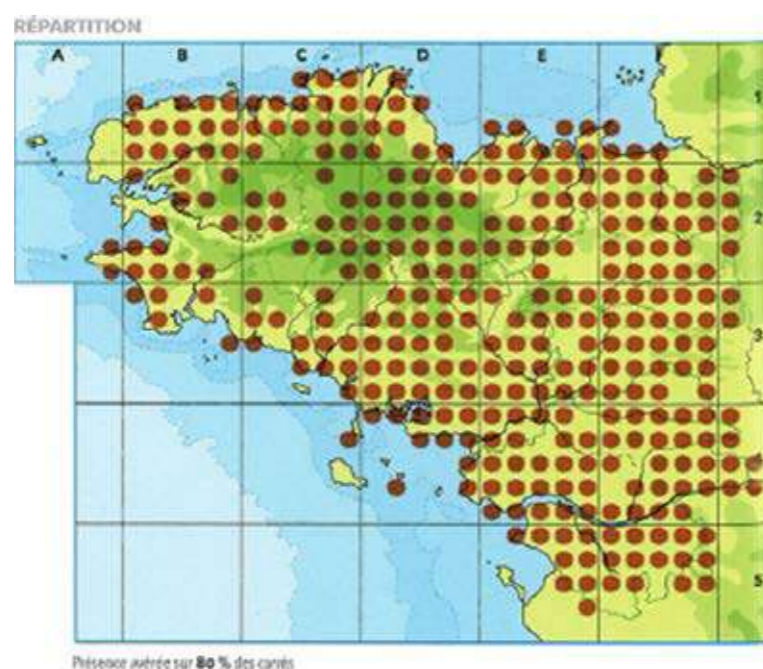
Photo 65 : Pipistrelle commune en vol (Christophe Rousseau ©)

XI.10.3.11. LA PIPISTRELLE DE KUHL (*PIPISTRELLUS KUHLII*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Pipistrelle de Kuhl est anthropophile quant au choix de ses gîtes, utilisant les milieux bâtis en période d'estivage comme en hiver (charpentes, volets, anfractuosités, linteaux...). Sédentaire, la Pipistrelle de Kuhl n'effectue pas de longs trajets entre ses gîtes hivernaux et d'estivage. Plutôt ubiquiste pour ses terrains de chasse, elle poursuit ses proies en milieu bocager, dans les zones humides, les parcs, les jardins, autour des lampadaires mais plus rarement dans les zones boisées (Arthur & Lemaire, 2009).

La Pipistrelle de Kuhl est présente dans toute la Bretagne mais on observe une représentation moindre à l'ouest de la région (GMB, 2015).



Carte 127 : Répartition de la Pipistrelle de Kuhl de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Pipistrelle de Kuhl a été contactée sur tous les points hormis les points B et Y. Elle représente 1,03% des contacts enregistrés en écoute active et 0,21% des contacts en écoute passive. Espèce anthropophile, la Pipistrelle de Kuhl est potentiellement présente dans les bâtiments de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant essentiellement des gîtes anthropophiles, cette espèce présente une vulnérabilité forte quant à la destruction de ses gîtes. Sa vulnérabilité à la destruction de ses habitats de transit et d'alimentation (haies, prairies et boisements, talus, chemins...) est faible étant donné l'abondance de ces milieux localement.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits. Cette vulnérabilité est donc très forte.

La Pipistrelle de Kuhl peut utiliser de nombreux habitats pour chasser dont les lisières et peut voler au ras du sol. En phase exploitation, elle présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 154 cas de mortalité de cette espèce ont été relevés dont 62 en France. Il s'agit de la 2^e espèce la plus retrouvée. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette pipistrelle vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme élevée. De leur côté, Arthur et Lemaire (2009) jugent cette espèce comme fortement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Pipistrelle de Kuhl face à la mortalité routière sur le site est considérée comme forte.



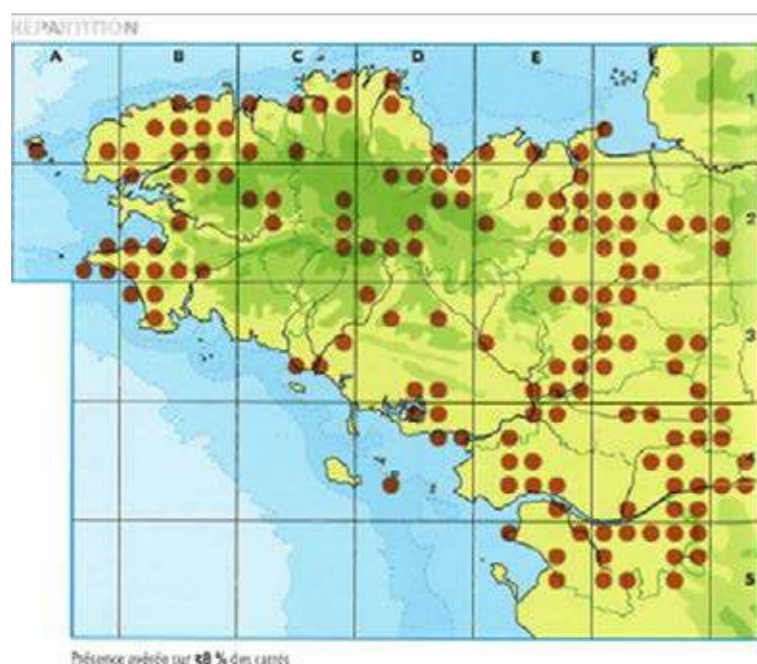
Photo 66 : Pipistrelle de Kuhl en vol (Milan Podany ©)

XI.10.3.12. LA PIPISTRELLE DE NATHUSIUS (*PIPISTRELLUS NATHUSII*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Pipistrelle de Nathusius affectionne les zones humides associées à des boisements. Ses gîtes sont majoritairement arboricoles tout au long de l'année (fissures, écorces, loges de pics, branches creuses...) mais elle peut aussi occuper nichoirs, combles de maison, cabanes forestières ou tas de bois. C'est une espèce typiquement migratrice qui peut réaliser de très longs trajets saisonniers pour rejoindre ses lieux de mise-bas ou d'hivernage (Arthur & Lemaire, 2009). À l'été comme en migration, ses territoires de chasse sont très souvent associés aux zones humides (fleuves, étangs, rivières, prairies alluviales, marais), qui plus est lorsqu'elles sont associées à des boisements. Son régime est surtout composé d'insectes liés aux milieux aquatiques avec une préférence pour les chironomes.

À l'échelle européenne, cette espèce se reproduit principalement à l'est et au nord de l'Europe tandis qu'elle hiberne à l'ouest et au sud. Deux voies migratoires sont présumées en France : l'une suivant les grandes vallées alluviales à l'est et l'autre suivant le littoral atlantique (GMB, 2017). La Pipistrelle de Nathusius fréquente l'ensemble de la région. Principalement contactée par détection ultrasonore, son recensement est directement dépendant de la pression d'observation en acoustique, ce qui explique la discontinuité dans sa répartition. Bien présente en période de migration dans ses habitats favorables, la Pipistrelle de Nathusius n'est que très peu connue comme reproductrice en Bretagne. Son choix pour les gîtes arboricoles la rend difficile à détecter mais elle est potentiellement présente en hiver en Bretagne (une seule observation datant de janvier 1992) (GMB, 2015).



Carte 128 : Répartition de la Pipistrelle de Nathusius de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Pipistrelle de Nathusius a été contactée de façon certaine sur le point F le 19 septembre 2017. Elle concerne 13% des contacts enregistrés en écoute active. Cette donnée concorde avec le passage migratoire de l'espèce en Bretagne avec un pic connu entre le 20 septembre et le 10 octobre (Le Campion & Dubos, 2017). Par ailleurs, des contacts de pipistrelles indéterminées (entre la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius) ont été enregistrés sur les points F, G, X, Y et Z. Ces contacts appartiennent donc potentiellement à la Pipistrelle de Nathusius.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Utilisant essentiellement des gîtes anthropophiles, cette espèce présente une vulnérabilité forte quant à la destruction de ses gîtes. Sa vulnérabilité à la destruction de ses habitats de transit et d'alimentation (haies, prairies et boisements, talus, chemins...) est faible puisque ces milieux sont localement abondants.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments accueillant l'espèce sont détruits. Cette vulnérabilité est donc très forte.

En migration, la Pipistrelle de Nathusius vole en général entre 30 et 50 mètres de hauteur (Arthur & Lemaire, 2009) mais peut aussi utiliser à faible hauteur les structures linéaires des zones humides (lisières, cours d'eau, haies, chemins...) pour se déplacer et chasser. En phase exploitation, elle présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 51 cas de mortalité de cette espèce ont été relevés dont 10 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette pipistrelle vis-à-vis des structures linéaires est considérée comme moyenne. De leur côté, Arthur et Lemaire (2009) jugent cette espèce comme faiblement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Pipistrelle de Nathusius face à la mortalité routière sur le site est estimée comme moyenne.



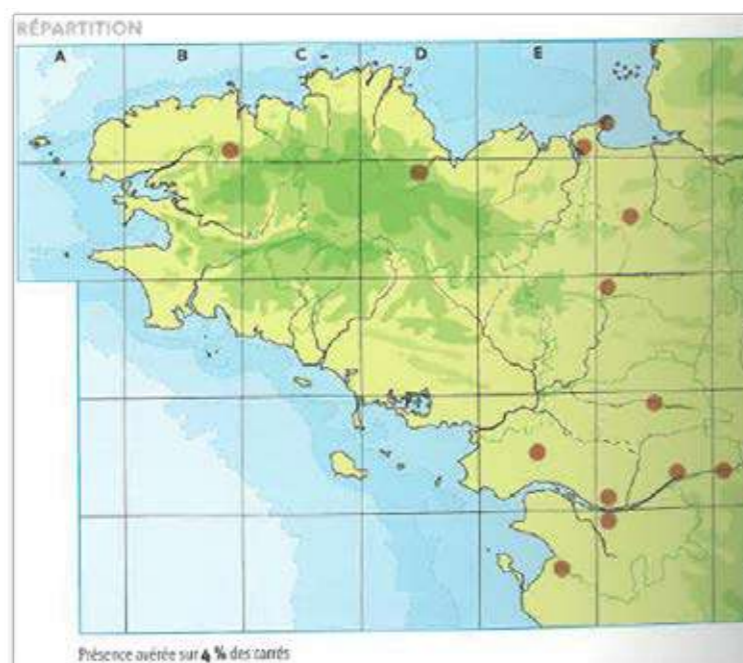
Photo 67 : Pipistrelle de Nathusius (L. Arthur ©)

XI.10.3.13. LA PIPISTRELLE PYGMÉE (*PIPISTRELLUS PYGMAEUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Pipistrelle pygmée recherche de manière générale la proximité des grandes rivières, des lacs et étangs jouxtant des zones boisées. Très anthropophile, elle s'infiltré dans les espaces des toitures, isolations, volets, murs et habillages en bois des façades. Elle apprécie également les joints de dilatation des ponts et les nichoirs. En automne, elle affectionne les cavités arboricoles pour les parades. Peu de données existent pour ses gîtes hivernaux mais elle semble fréquenter les nichoirs, les bâtiments, les cheminées et cavités arboricoles. Que ce soit en hiver ou en estivage, elle est régulièrement retrouvée avec d'autres espèces du genre *Pipistrellus*. Ses milieux de chasse sont souvent des zones boisées à proximité de zones humides. Il est possible que ce soit une espèce migratrice partielle (Arthur & Lemaire, 2009).

La Pipistrelle pygmée n'a été reconnue comme espèce à part entière qu'à partir de 1997. Peu de données existent en Bretagne et proviennent uniquement de détections ultrasonores. Cependant, des doutes persistent quant à la présence effective de l'espèce dans la région étant donné les incertitudes qui demeurent pour la discrimination acoustique de cette espèce, les phénomènes d'hybridation possibles avec les autres pipistrelles et l'absence de capture dans la région (GMB, 2015).



Carte 129 : Répartition de la Pipistrelle pygmée de 2005 à 2014 en Bretagne (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Pipistrelle pygmée a seulement été contactée de façon potentielle sur les points E et X. Ces contacts indéterminés entre Pipistrelle pygmée et Pipistrelle commune représentent 0,13% des contacts en écoute active et 0,05% en écoute passive.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Espèce ubiquiste dans le choix de ses gîtes anthropophiles ou arboricoles, la pipistrelle pygmée présente une vulnérabilité moyenne quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments ou des arbres sont détruits. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation (zones boisées à proximité de zones humides) est moyenne.

- Mortalité

En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments ou des vieux arbres accueillant l'espèce sont détruits ou abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

La Pipistrelle pygmée peut voler à faible hauteur d'où un risque de mortalité par collision avec les véhicules en phase exploitation. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 149 cas de mortalité de cette espèce ont été relevés dont 37 en France. Il s'agit de la 4^e espèce la plus retrouvée. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette pipistrelle vis-à-vis des structures linéaires est cependant considérée comme moyennement élevée. La vulnérabilité de la Pipistrelle pygmée face à la mortalité routière sur le site est jugée comme moyenne.



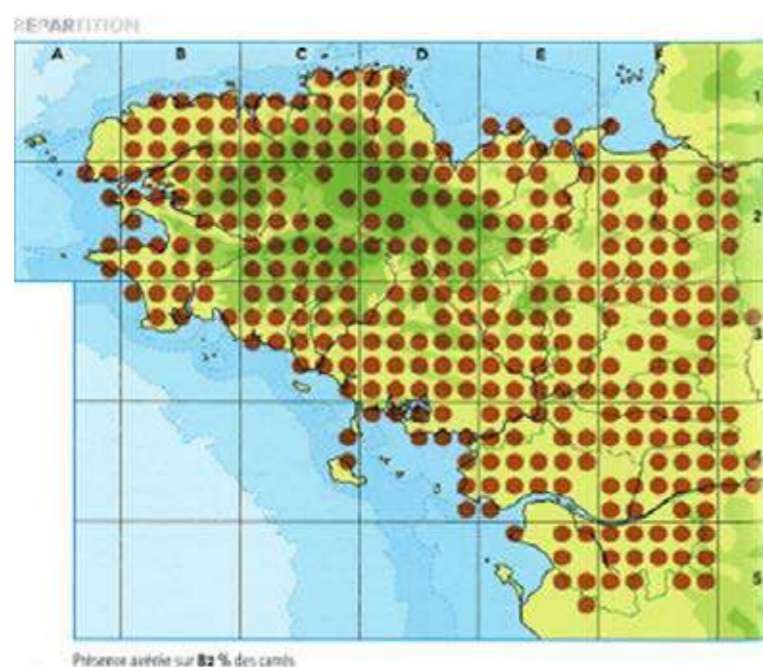
Photo 68 : Pipistrelle pygmée (Evgeniy Yakhontov ©)

XI.10.3.14. LA SÉROTINE COMMUNE (*EPTESICUS SEROTINUS*)

ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION

La Sérotine commune occupe un large spectre d'habitats anthropiques ou naturels, tant pour ses gîtes que ses territoires de chasse (GMB, 2015). Concernant ses gîtes, elle affectionne les charpentes, les isolations, les combles, les habillages d'ardoises, les volets ouverts... Très flexible quant à ses territoires de chasse, elle préfère les milieux semi-ouverts mixtes pour chasser de gros insectes (coléoptères et lépidoptères). On la retrouve donc souvent en paysage bocager (haies et boisements avec prairies, zones humides, chemins, vergers) mais aussi dans les parcs, jardins et autour des lampadaires (Arthur & Lemaire, 2009).

La Sérotine commune est présente sur la quasi-totalité de la Bretagne (GMB, 2015).



Carte 130 : Répartition de la Sérotine commune de 2005 à 2014 en Bretagne (Loire-Atlantique comprise) (GMB, 2015)

OBSERVATIONS SUR LE SITE

La Sérotine a été contactée sur tous les points d'écoute mis à part les points C et X. Elle représente 2,61% des contacts en écoute active et 1,06% en écoute passive. La présence de gîtes est possible dans les bâtiments de l'aire d'étude.

VULNÉRABILITÉ SUR LE SITE

- Destruction d'habitats

Espèce ubiquiste dans le choix de ses gîtes anthropophiles ou arboricoles, la Sérotine commune présente une vulnérabilité forte quant à la destruction de ses gîtes si des bâtiments ou des arbres sont détruits. Sa vulnérabilité à la destruction des habitats d'alimentation est par ailleurs très faible étant donné leur abondance à l'échelle locale.

- Mortalité

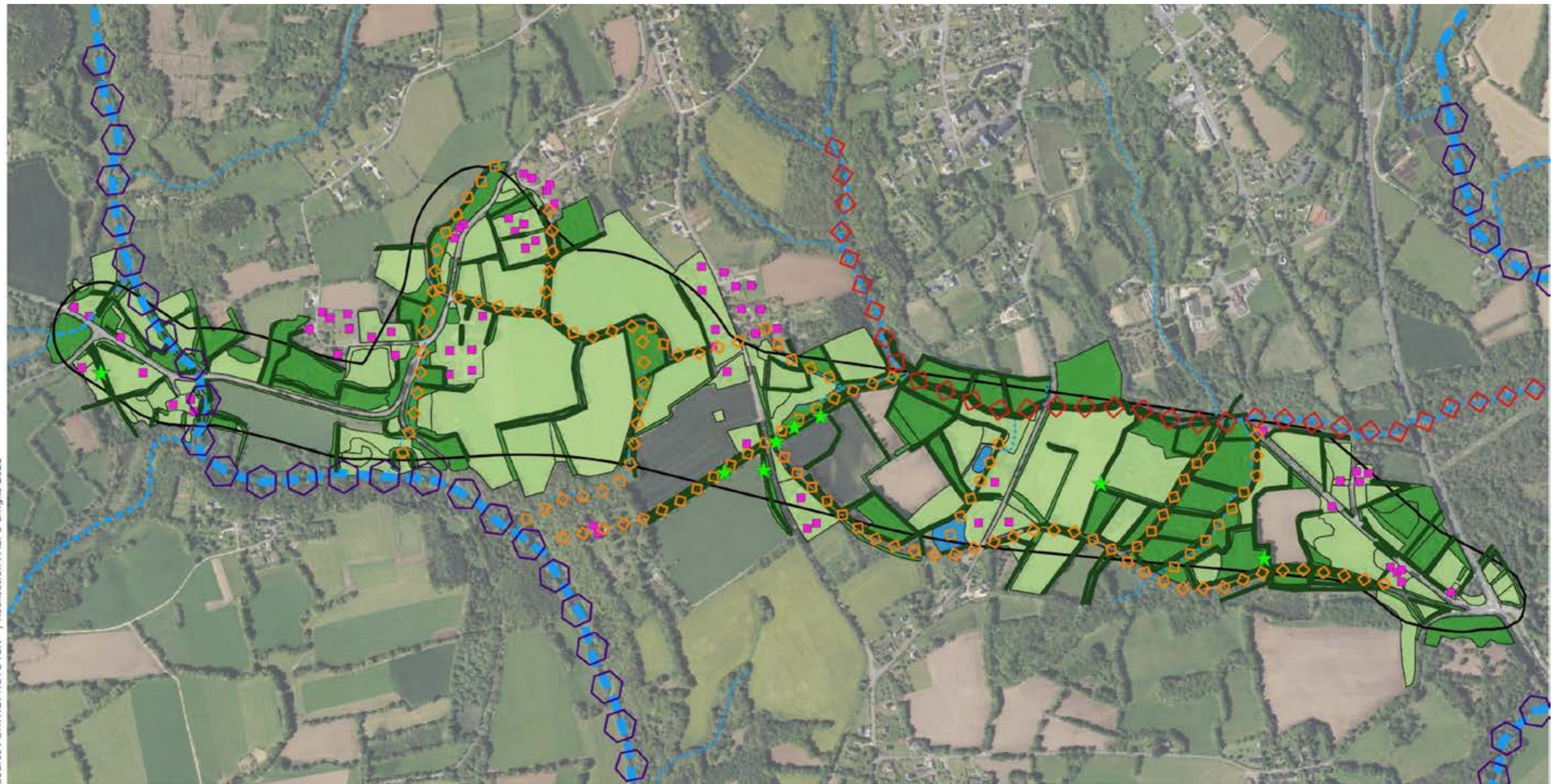
En phase travaux, il existe un risque de mortalité pour cette espèce si des bâtiments ou des vieux arbres accueillant l'espèce sont détruits ou abattus. Cette vulnérabilité est donc très forte.

La Sérotine commune peut utiliser de nombreux habitats pour chasser dont les lisières et peut voler au ras du sol. En phase exploitation, elle présente donc un risque de mortalité par collision avec les véhicules. Dans une synthèse de données de mortalité par collision routière en Europe (Néri & al., 2014), 66 cas de mortalité de cette espèce ont été relevés dont 1 en France. Dans une publication du CEREMA de 2016, la sensibilité de cette pipistrelle vis-à-vis des structures linéaires est cependant considérée comme moyennement élevée. Arthur et Lemaire (2009) jugent également cette espèce comme moyennement menacée par le trafic routier. La vulnérabilité de la Sérotine commune face à la mortalité routière sur le site est donc considérée comme moyenne.

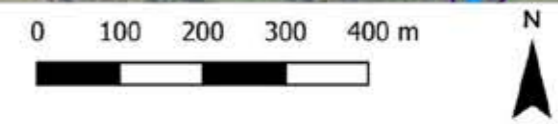


Photo 69 : Sérotine commune en vol (Robert Harding ©)

Source : ORTHOPHOTO IGN® | Réalisation : AEPE Gingko 2021



Les habitats potentiels utilisés par les Chiroptères



Aire d'étude immédiate

Gîtes arboricoles potentiels

Arbres avec cavités

Haies multistrates avec vieux arbres

Gîtes anthropiques potentiels

Habitations et bâtiments annexes avec gîtes anthropiques potentiels

Habitats de chasse et de transit

Prairies et jardins

Boisements

Etangs et cours d'eau

Corridors de déplacement

Corridors majeurs

Corridors importants

Corridors secondaires

Carte 131 : Habitats utilisés par les Chiroptères

XI.11. ENJEUX POUR LA FAUNE

L'ensemble des enjeux concernant l'avifaune sont déterminés par le croisement de deux critères :

- la **patrimonialité des espèces**
- et la **sensibilité des espèces** face aux différentes menaces liées aux infrastructures routières (destruction d'habitats, mortalité en phase travaux et mortalité en phase exploitation)

XI.11.1. NIVEAU DE PATRIMONIALITE DES ESPECES

Cet indice a pour objectif de déterminer le niveau de patrimonialité de chaque espèce en fonction des différents outils de bioévaluation existants : les directives européenne Oiseaux & Habitats-Faune-Flore, les protections nationales ainsi que les listes rouges aux niveaux national et régional.

La note finale de cet indice correspond à l'addition de la note « Directive européenne », de la note « Protection nationale » et de la note « Listes rouges ». La note « Listes rouges » est établie selon plusieurs cas de figures :

- Si la liste rouge régionale est plus ancienne que la liste rouge nationale, l'indice retenu est égal à la moyenne entre les deux listes (sachant que la liste régionale se base en partie sur les statuts de la liste rouge nationale en vigueur) ;
- Si la liste rouge régionale est plus récente que la liste rouge nationale et que le statut de l'espèce est identique ou plus menacé sur la liste rouge nationale que sur la liste rouge régionale, l'indice retenu est égal à la moyenne entre les deux listes ;
- Si la liste rouge régionale est plus récente que la liste rouge nationale et que le statut de l'espèce est plus menacé sur la liste rouge régionale, l'indice retenu est celui de la liste rouge régionale afin de faire prévaloir le statut à l'échelle la plus locale ;
- S'il n'y a pas de liste rouge régionale (ou nationale), seule la liste rouge nationale (ou éventuellement internationale avec les listes rouges européenne ou mondiale) est considérée.

Tableau 57 : Notes utilisées pour le calcul de l'indice de patrimonialité de la Faune

Directive européenne	Protection nationale	Listes rouges ou équivalents*
Inscrite Annexe I directive Oiseaux ou annexe II directive HFF = 1	Protégée = 1	EN ou CR = 3
Non inscrite annexe I directive Oiseaux ou annexe II directive HFF = 0	Non protégée = 0	VU = 2
/	/	NT ou NE = 0
/	/	LC ou DD ou NA = 0

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

Attention, pour l'Avifaune, l'indice de patrimonialité peut changer en fonction de la période à laquelle elle a été observée. En effet, les listes rouges attribuent des niveaux de menace par période : nidification, hivernage ou de passage (migration). Par exemple, le Bouvreuil pivoine a un indice de patrimonialité de 3 en période de nidification et de seulement 1 en période d'hivernage en Bretagne (calcul détaillé dans le tableau suivant).



Photo 70 : Loutre d'Europe (Fabrice Capber ©)



Photo 71 : Grand Rhinolophe (Clément Fourrey ©)

Tableau 58 : Niveaux de patrimonialité de la Faune

Classe	Nom vernaculaire	Annexe II Directive Habitats	Annexe I Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Bret.	Note de patrim.
Hexapoda	Lucane cerf-volant	Oui	/	Non	liste rouge Europe : NT		2
	Mélitée du Mélampyre	Non	/	Non	LC	EN	3
Gastropoda	Escargot de Quimper	Oui	/	Oui	liste rouge Europe : LC		2
Bivalvia	Mulette perlière	Oui	/	Oui	EN	ne	5
Actinopterygii	Anguille européenne	Non	/	Non	CR	CR	3
	Chabot commun	Oui	/	Non	LC	LC	1
	Saumon atlantique	Oui	/	Oui	NT	NT	3
	Truite commune	Oui	/	Oui	LC	LC	2
Cephalaspidomorphi	Lamproie de Planer	Oui	/	Oui	LC	LC	2
	Lamproie marine	Oui	/	Oui	EN	LC	3,5
Aves	Alouette lulu	/	Oui	Oui	LC	LC	2
	Bouvreuil pivoine	/	Non	Oui	VU	VU	3
	Chardonneret élégant	/	Non	Oui	VU	LC	2
	Engoulevent d'Europe	/	Oui	Oui	LC	LC	2
	Faucon crécerelle	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Fauvette des jardins	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Gobemouche gris	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Hirondelle de fenêtre	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Hirondelle rustique	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Martinet noir	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Martin-pêcheur d'Europe	/	Oui	Oui	VU	LC	3
	Mésange nonnette	/	Non	Oui	LC	NT	1,5
	Pic épeichette	/	Non	Oui	VU	LC	2
	Pic mar	/	Oui	Oui	LC	LC	2
	Pic noir	/	Oui	Oui	LC	LC	2
	Roitelet huppé	/	Non	Oui	NT	LC	1,5
	Serin cini	/	Non	Oui	VU	LC	2
	Verdier d'Europe	/	Non	Oui	VU	LC	2
	Espèces d'oiseaux protégées mais non patrimoniales (33 espèces)	/	Non	Oui	LC	LC	1

Classe	Nom vernaculaire	Annexe II Directive Habitats	Annexe I Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Bret.	Note de patrim.
	pour leur période d'observation sur le site						
Mammalia	Barbastelle d'Europe	Oui	/	Oui	LC	NT	2,5
	Grand rhinolophe	Oui	/	Oui	LC	EN	3,5
	Murin à oreilles échancrées	Oui	/	Oui	LC	NT	2,5
	Murin à moustaches	Non	/	Oui	LC	LC	1
	Murin d'Alcathoe	Non	/	Oui	LC	DD	1
	Murin de Daubenton	Non	/	Oui	LC	LC	1
	Murin de Natterer	Non	/	Oui	LC	NT	1,5
	Oreillard gris	Non	/	Oui	LC	LC	1
	Pipistrelle commune	Non	/	Oui	NT	LC	1,5
	Pipistrelle pygmée	Non	/	Oui	LC	NA	1
	Pipistrelle de Kuhl	Non	/	Oui	LC	LC	1
	Pipistrelle de Nathusius	Non	/	Oui	NT	NT	2
	Sérotine commune	Non	/	Oui	NT	LC	1,5
	Noctule de Leisler	Non	/	Oui	NT	NT	2
	Ecureuil roux	Non	/	Oui	LC	LC	1
	Loutre d'Europe	Oui	/	Oui	LC	LC	2
	Amphibia	Crapaud épineux	Non	/	Oui	LC	LC
Grenouille agile		Non	/	Oui	LC	LC	1
Grenouille rousse		Non	/	Oui	LC	NT	2
Salamandre tachetée		Non	/	Oui	LC	LC	1
Reptilia	Lézard vivipare	Non	/	Oui	LC	NT	2

Niveaux de menace des listes rouges : LC (préoccupation mineure), NT (quasi-menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR (en danger critique), DD (données insuffisantes), NA (non applicable) et NE (non évaluée).

Sur le site et ses alentours, les espèces présentant la plus forte sensibilité/patrimonialité sont la Mulette perlière, le Grand rhinolophe et la Lamproie marine (note de 3,5) puis l'Anguille européenne, le Saumon atlantique, le Bouvreuil pivoine, le Martin-pêcheur d'Europe, la Mélitée du Mélampyre, la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échancrées (note de 2,5 ou 3).

XI.11.2. ENJEUX LIES A LA CONSERVATION DES HABITATS

Les enjeux de conservation des habitats pour la Faune sont ici déterminés par le croisement de :

- la **patrimonialité des espèces** ;
- et de la **vulnérabilité à la destruction de leur habitat** à l'échelle locale.

La patrimonialité des espèces se reporte directement au niveau de patrimonialité des espèces décrit ci-avant.

Le niveau de vulnérabilité de chaque espèce est calculé selon la **fonction** et l'**abondance des habitats** qu'elle utilise à l'échelle locale. Ainsi, un habitat de reproduction très peu abondant présentera une plus forte vulnérabilité qu'un simple habitat d'alimentation très présent localement.

La note finale de cette vulnérabilité correspond donc à l'addition de la note « Reproduction sur le site » et de la note « Abondance des habitats sur le site ». Elle peut varier de 0 à 5.

Tableau 59 : Notes utilisées pour le calcul de la vulnérabilité à la destruction des habitats

Fonction des habitats du site pour l'espèce	Abondance locale des habitats utilisés
Reproduction certaine ou probable = 3	Faible = 2
Reproduction possible = 2	Moyenne = 1
Habitat d'alimentation = 1	Forte = 0
Habitat de transit = 0	/

Par exemple, la Salamandre tachetée est reproductrice certaine sur un site où son habitat de reproduction, les mares ou ornières humides, sont peu abondantes. La note finale de vulnérabilité sera donc de 5 (3+2) pour ses habitats de reproduction.

Autre exemple, l'Hirondelle de fenêtre n'utilise le site que pour s'alimenter dans les prairies qui sont moyennement abondant localement. La note finale de vulnérabilité sera donc de 2 (1+1) pour ses habitats d'alimentation.

Tableau 60 : Exemples de calcul de la vulnérabilité à la destruction des habitats

Espèce	Utilisation du site	Abondance locale des habitats utilisés	Note finale
Salamandre tachetée	Reproduction certaine = 3	Abondance faible (mares) = 2	5
Hirondelle de fenêtre	Alimentation = 1	Abondance moyenne (prairies) = 1	2

Le croisement de la patrimonialité et de la vulnérabilité à la destruction des habitats permet d'obtenir un niveau d'enjeu de conservation des habitats pour chaque espèce. Ces niveaux d'enjeu ont pour objectif de mettre en avant les habitats les plus sensibles pour la Faune à l'échelle du projet. Le tableau suivant illustre les différentes combinaisons possibles.

Tableau 61 : Enjeux de conservation des habitats pour l'Avifaune - Croisement de la patrimonialité et de la sensibilité à la destruction des habitats

		Vulnérabilité à la destruction des habitats					
		0	1	2	3	4	5
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	0,5 ou 1	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible
	1,5 ou 2	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Moyen
	2,5 ou 3	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Moyen	Fort
	3,5 ou 4	Très faible	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Fort
	4,5 ou 5	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Fort	Très fort

Tableau 62 : Calcul des enjeux liés à la conservation des habitats pour la Faune

Classe	Nom vernaculaire	Note de patrimo.	Fonction des habitats	Abondance des habitats	Note de vulnérabilité	Niveau d'enjeu	
Hexapoda	Lucane cerf-volant	2	Repro probable	Faible	5	Moyen	
	Mélitée du Mélampyre	3	Repro probable	Moyenne	4	Moyen	
Bivalvia	Mulette perlière	5	Transit	Faible	2	Moyen	
Actinopterygii	Anguille européenne	3	Alimentation	Faible	3	Faible	
	Chabot commun	1	Repro certaine	Faible	5	Faible	
	Saumon atlantique	3	Repro certaine	Faible	5	Fort	
	Truite commune	2	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
Cephalaspidomorphi	Lamproie de Planer	2	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
	Lamproie marine	3,5	Repro certaine	Faible	5	Fort	
Aves	Alouette lulu	2	Repro possible	Faible	3	Très faible	
	Bouvreuil pivoine	3	Repro probable	Moyenne	4	Moyen	
	Chardonneret élégant	2	Repro probable	Faible	5	Moyen	
	Engoulevent d'Europe	2	Repro possible	Faible	4	Faible	
	Faucon crécerelle	1,5	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
	Fauvette des jardins	1,5	Repro probable	Moyenne	4	Faible	
	Gobemouche gris	1,5	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
	Hirondelle de fenêtre	1,5	Alimentation	Moyenne	2	Très faible	
	Hirondelle rustique	1,5	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
	Martinet noir	1,5	Alimentation	Moyenne	2	Très faible	
	Martin-pêcheur d'Europe	3	Repro possible	Faible	4	Moyen	
	Mésange nonnette	1,5	Repro certaine	Moyenne	4	Faible	
	Pic épeichette	2	Repro probable	Moyenne	4	Faible	
	Pic mar	2	Repro probable	Faible	5	Moyen	
	Pic noir	2	Repro possible	Faible	4	Faible	
	Roitelet huppé	1,5	Repro certaine	Moyenne	4	Faible	
	Serin cini	2	Repro possible	Faible	4	Faible	
	Verdier d'Europe	2	Repro probable	Faible	5	Moyen	
		Espèces d'oiseaux protégées mais non patrimoniales (33 espèces)	1	Variable selon les espèces			Très faible à faible
	Mammalia	Barbastelle d'Europe	2,5	Gites probables	Faible	5	Fort
Grand rhinolophe		3,5	Gites possibles	Faible	4	Fort	
Murin à oreilles échanquées		2,5	Gites possibles	Faible	4	Moyen	

Classe	Nom vernaculaire	Note de patrimo.	Fonction des habitats	Abondance des habitats	Note de vulnérabilité	Niveau d'enjeu	
	Murin à moustaches	1	Gites probables	Faible à moyenne	4,5	Faible	
	Murin d'Alcathoe	1	Gites possibles	Faible	4,5	Faible	
	Murin de Daubenton	1	Gites probables	Faible à moyenne	4,5	Faible	
	Murin de Natterer	1,5	Gites probables	Faible	5	Moyen	
	Oreillard gris	1	Gites possibles	Faible	4	Très faible	
	Pipistrelle commune	1,5	Gites probables	Moyenne	4	Faible	
	Pipistrelle pygmée	1	Gites possibles	Moyenne	3	Très faible	
	Pipistrelle de Kuhl	1	Gites probables	Moyenne	4	Très faible	
	Pipistrelle de Nathusius	2	Gites possibles	Faible	4	Faible	
	Sérotine commune	1,5	Gites probables	Moyenne	4	Faible	
	Noctule de Leisler	2	Gites possibles	Faible	4	Faible	
	Ecureuil roux	1	Repro probable	Moyenne	4	Très faible	
	Loutre d'Europe	2	Repro possible	Faible	4	Faible	
	Amphibia	Crapaud épineux	1	Repro certaine	Faible	5	Faible
		Grenouille agile	1	Repro certaine	Faible	5	Faible
Grenouille rousse		2	Repro certaine	Faible	5	Moyen	
Salamandre tachetée		1	Repro certaine	Faible	5	Faible	
Reptilia	Lézard vivipare	2	Repro probable	Moyenne	4	Faible	
Gastropoda	Escargot de Quimper	2	Repro certaine	Moyenne	4	Faible	

Les espèces présentant les enjeux les plus importants concernant la destruction de leurs habitats sont la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe, le Saumon atlantique et la Lamproie marine. La Barbastelle a besoin de vieux arbres à cavités pour ses gîtes, le Grand Rhinolophe des vieux bâtiments, le Saumon et la Lamproie marine des rivières courantes à fonds grossiers et sans obstacle à la circulation pour frayer.

Les espèces présentant des enjeux de niveau moyen sont des Oiseaux (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Gobemouche gris, Martin-pêcheur, Pic mar et Verdier d'Europe), des Chiroptères (Murin à oreilles échanquées, Murin de Natterer), la Mélitée du Mélampyre, la Grenouille rousse, la Mulette perlière, le Lucane cerf-volant, le Truite commune et la Lamproie de Planer.

Le tableau ci-après présente une synthèse des enjeux de conservation pour les différents habitats d'espèces. Le niveau d'enjeu retenu pour la conservation d'un habitat est le niveau maximum déterminé dans le tableau précédent pour les espèces patrimoniales. Si par exemple la conservation des vieilles haies de feuillus constitue un enjeu fort pour la Barbastelle d'Europe et un enjeu moyen pour le Pic mar, le niveau d'enjeu retenu sera l'enjeu fort.

Tableau 63 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats pour l'avifaune

Enjeux de conservation	Principales espèces patrimoniales concernées	Fonction potentielle de l'habitat sur le site	Abondance et répartition de l'habitat à l'échelle locale	Niveau de l'enjeu
Conservation des vieilles haies de feuillus avec arbres à cavités potentielles	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius	Gites arboricoles	Faible (arbres dispersés dans les vieilles haies bocagères)	Fort
	Lucane cerf-volant	Sites de ponte et de croissance des larves		
	Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, Mésange nonnette, Gobemouche gris	Habitats de nidification et d'alimentation		
	Escargot de Quimper	Lieux de vie (au sol dans les talus)		
	Ecureuil roux	Habitats de nidification et d'alimentation		
Conservation des bâtiments	Toutes les espèces de Chiroptères	Habitats d'alimentation	Faible (maisons ou parties de maisons abandonnées dispersées dans les villages)	Fort
	Faucon crécerelle, Hirondelle rustique	Habitats de nidification		
Conservation des rivières courantes à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer	Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune	Gites anthropiques	Faible (2 rivières encadrant le projet ; l'Ellé et l'Inam)	Fort
	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Anguille, Chabot, Truite	Habitats de frai et d'alimentation		
	Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelles, Grand Rhinolophe	Habitats d'alimentation		
	Martin-pêcheur d'Europe	Habitats de nidification et d'alimentation		
Conservation des boisements et friches en cours de boisement	Loutre d'Europe	Habitats d'alimentation	Moyenne (boisements et friches boisées présents dans les fonds, notamment à l'est du site)	Moyen
	Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Mésange nonnette, Pic épeichette	Habitats de nidification et d'alimentation		
	Escargot de Quimper	Lieux de vie (au sol dans l'humus)		
	Lézard vivipare	Lieux de vie (au sol proche des lisières)		
Conservation de la végétation à feuilles persistantes à proximité des habitations	Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée	Habitats en phase terrestre	Faible (végétation cantonnée aux jardins de particuliers)	Moyen
	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Roitelet huppé	Habitats de nidification et d'alimentation		
Conservation des étangs, des ruisseaux et de leurs berges	Martin-pêcheur d'Europe	Habitats d'alimentation	Faible (1 affluent de l'Ellé au nord-est du site et ses propres sous-affluents ainsi que 2 affluents de l'Inam à l'ouest)	Moyen
	Loutre d'Europe	Habitats d'alimentation		
	Crapaud épineux, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse	Sites de ponte et de croissance des larves et têtards		
	Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir	Habitats d'alimentation		
Conservation des mares et ornières temporaires	Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelles	Habitats d'alimentation	Faible (quelques mares et ornières dispersées sur le site)	Moyen
	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse	Sites de ponte et de croissance des larves et têtards		
Conservation des landes et d'un vaste jardin avec résineux	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Serin cini	Habitats de nidification et d'alimentation	Faible (1 jardin et quelques parcelles de landes)	Moyen
Conservation des prairies humides	Mélitée du Mélampyre	Sites de ponte et de croissance des chenilles	Faible à moyenne (prairies encore exploitées en milieu humide, plusieurs en voie d'abandon)	Moyen
	Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Murin de Daubenton, Pipistrelles, Noctule de Leisler, Sérotine commune	Habitats d'alimentation		
	Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir	Habitats d'alimentation		
	Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée et Lézard vivipare	Habitats d'alimentation		
Conservation des haies et boisements avec résineux	Roitelet huppé	Habitats de nidification et d'alimentation	Faible à moyenne (1 boisement et plusieurs haies mixtes)	Faible
	Ecureuil roux	Habitats de nidification et d'alimentation		

XI.11.3. ENJEUX LIÉS A LA MORTALITE

Les enjeux liés à la mortalité sont ici déterminés par le croisement de deux critères :

- la **patrimonialité des espèces** ;
- et leur **vulnérabilité à la mortalité** dans le cadre de projets routiers (en phase travaux et en phase exploitation).

La patrimonialité des espèces se reporte directement au niveau de patrimonialité des espèces décrit précédemment.

Concernant la **vulnérabilité à la mortalité**, les niveaux retenus s'appuient sur la bibliographie existante pour chacune des espèces en question. Cela concerne plus précisément la vulnérabilité des espèces face à la destruction d'individus lors des travaux (défrichements, décapage des sols, circulation des engins de chantier) et en phase exploitation (risque de collision ou d'écrasement avec les véhicules en circulation sur la route). Les vulnérabilités de chaque espèce patrimoniale ont été décrites ci-avant dans les fiches espèces. Les niveaux de vulnérabilité varient de très faible à très forte (de 1 à 5).

Tableau 64 - Niveaux et notes de vulnérabilité à la mortalité

Niveau de vulnérabilité	Note de vulnérabilité
Très faible	1
Faible	2
Moyenne	3
Forte	4
Très forte	5

Le croisement des deux indices décrits précédemment, la patrimonialité et la vulnérabilité à la mortalité, permet d'obtenir **un niveau d'enjeu lié à la mortalité** pour chaque espèce patrimoniale. Le tableau suivant illustre les différentes combinaisons possibles.

		Vulnérabilité à la mortalité					
		0	1	2	3	4	5
Indice de patrimonialité	0	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
	0,5 ou 1	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible
	1,5 ou 2	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Moyen
	2,5 ou 3	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Moyen	Fort
	3,5 ou 4	Très faible	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Fort
	4,5 ou 5	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Fort	Très fort



Photo 72 - Crapaud épineux sur une route (Grégoire Lannoy ©)

Tableau 65 - Calcul des enjeux liés à la mortalité pour la Faune

Classe	Nom vernaculaire	Note de patrim.	Vulnérabilité à la mortalité		Enjeux liés à la mortalité	
			En phase travaux	En phase exploitation	En phase travaux	En phase exploitation
Hexapoda	Lucane cerf-volant	2	5	3	Moyen	Très faible
	Mélicée du Mélampyre	3	5	2	Fort	Très faible
Bivalvia	Mulette perlière	3	1	1	Très faible	Très faible
Actinopterygii	Anguille européenne	3	5	1	Fort	Très faible
	Chabot commun	1	5	1	Faible	Très faible
	Saumon atlantique	3	5	1	Fort	Très faible
	Truite commune	2	5	1	Moyen	Très faible
Cephalaspidomorphi	Lamproie de Planer	2	5	1	Moyen	Très faible
	Lamproie marine	3,5	5	1	Fort	Très faible
Aves	Alouette lulu	2	5	2	Moyen	Très faible
	Bouvreuil pivoine	3	5	3	Fort	Faible
	Chardonneret élégant	2	5	3	Moyen	Très faible
	Engoulevent d'Europe	2	5	2	Moyen	Très faible
	Faucon crécerelle	1,5	1	3	Très faible	Très faible
	Fauvette des jardins	1,5	5	3	Moyen	Très faible
	Gobemouche gris	1,5	5	2	Moyen	Très faible
	Hirondelle de fenêtre	1,5	1	2	Très faible	Très faible
	Hirondelle rustique	1,5	5	3	Moyen	Très faible
	Martinet noir	1,5	1	3	Très faible	Très faible

Classe	Nom vernaculaire	Note de patrim.	Vulnérabilité à la mortalité		Enjeux liés à la mortalité	
			En phase travaux	En phase exploitation	En phase travaux	En phase exploitation
	Martin-pêcheur d'Europe	2,5	5	4	Fort	Moyen
	Mésange nonnette	1,5	5	2	Moyen	Très faible
	Pic épeichette	2	5	2	Moyen	Très faible
	Pic mar	2	5	2	Moyen	Très faible
	Pic noir	2	5	2	Moyen	Très faible
	Roitelet huppé	1,5	5	3	Moyen	Très faible
	Serin cini	2	5	2	Moyen	Très faible
	Verdier d'Europe	2	5	2	Moyen	Très faible
	Espèces d'oiseaux protégées mais non patrimoniales (33 espèces)	1	Variable selon les espèces		Faible	Très faible
Mammalia	Barbastelle d'Europe	2,5	5	4	Fort	Moyen
	Grand rhinolophe	3,5	5	5	Fort	Fort
	Murin à oreilles échancrées	2,5	5	4	Fort	Moyen
	Murin à moustaches	1	5	4	Faible	Très faible
	Murin d'Alcathoe	1	5	4	Faible	Très faible
	Murin de Daubenton	1	5	4	Faible	Très faible
	Murin de Natterer	1,5	5	4	Moyen	Faible
	Oreillard gris	1	5	4	Faible	Très faible
	Pipistrelle commune	1,5	5	4	Moyen	Faible
	Pipistrelle pygmée	1	5	3	Faible	Très faible
	Pipistrelle de Kuhl	1	5	4	Faible	Très faible
	Pipistrelle de Nathusius	2	5	3	Moyen	Très faible
	Sérotine commune	1,5	5	3	Moyen	Très faible
	Noctule de Leisler	2	5	2	Moyen	Très faible
	Ecureuil roux	1	5	4	Faible	Très faible
Loutre d'Europe	2	2	5	Très faible	Moyen	
Amphibia	Crapaud épineux	1	5	5	Faible	Faible
	Grenouille agile	1	5	3	Faible	Très faible
	Grenouille rousse	1,5	5	3	Moyen	Très faible
	Salamandre tachetée	1	5	4	Faible	Très faible
Reptilia	Lézard vivipare	1,5	5	3	Moyen	Très faible
Gastropoda	Escargot de Quimper	2	5	2	Moyen	Très faible

En phase travaux, les espèces présentant les plus forts enjeux de mortalité (enjeu fort) sont des oiseaux (Bouvreuil pivoine, Martin-pêcheur d'Europe), des chiroptères (Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées), des poissons (Anguille, Saumon atlantique, Lamproie marine) et la Mélitée du Mélampyre. Le risque de mortalité pour ces espèces est lié aux travaux d'abattage et de dessouchage des arbres (Bouvreuil pivoine, Barbastelle d'Europe), aux travaux dans les cours d'eau (Martin-pêcheur d'Europe, Anguille, Saumon atlantique, Lamproie marine), aux travaux de destruction de bâtiments (Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées) et aux travaux de terrassement des prairies humides (Mélitée du Mélampyre). D'autres oiseaux et chiroptères, la Truite commune, la Lamproie de Planer, l'Escargot de Quimper, le Lucane cerf-volant, la Grenouille rousse et le Lézard vivipare présentent des enjeux de niveau moyen.

En phase exploitation de la route (risque de collision), les espèces présentant les enjeux les plus forts sont le Grand rhinolophe (enjeu fort), la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et la Loutre d'Europe (enjeu moyen).



Photo 73 : L'abattage des vieux arbres, un risque de mortalité important pour les Chiroptères et les Oiseaux sur le site

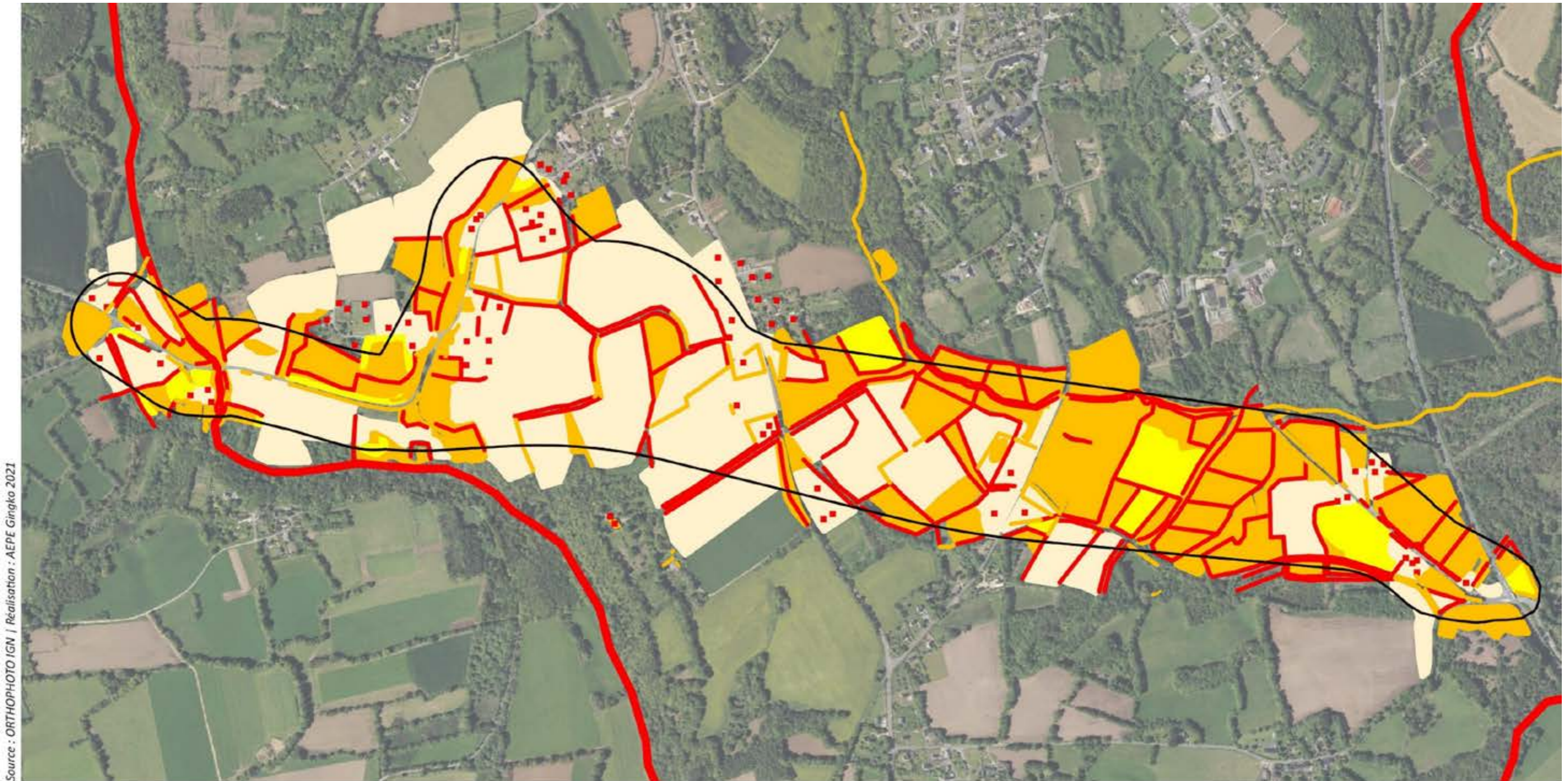
XI.12. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR LES MILIEUX NATURELS

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents enjeux concernant les milieux naturels. Le niveau d'enjeu retenu est le niveau maximum déterminé pour une des espèces ou habitats. Si par exemple la conservation des vieilles haies sur talus constitue un enjeu fort pour la Barbastelle d'Europe et un enjeu faible pour le Murin à moustaches, le niveau d'enjeu retenu sera l'enjeu fort.

Tableau 66 : Synthèse des enjeux concernant les milieux naturels

Type d'enjeu	Enjeu identifié à l'état initial	Espèces patrimoniales ou habitats concernés	Période concernée	Niveau de l'enjeu
Continuités écologiques	Conservation des continuités écologiques	Vallées boisées de l'Ellé et de l'Inam	Toute l'année	Très fort
		Vallon boisé du ruisseau du Park Charles		Fort
		Ruisseaux temporaires et leurs ripisylves		Moyen
		Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager		Faible
Flore	Conservation de la rivière Inam et de sa végétation	Habitat N2000 <i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>	Toute l'année	Fort
	Conservation des hêtraies atlantiques acidophiles	Habitat N2000 <i>Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus</i>		Faible
	Conservation des Mégaphorbiaies hydrophiles	Habitat N2000 <i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		Faible
Faune	Conservation des vieilles haies de feuillus sur talus avec arbres à cavités potentielles	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius, Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, Mésange nonnette, Gobemouche gris, Ecureuil roux, Amphibiens, Léopard vivipare, Escargot de Quimper	Toute l'année	Fort
	Conservation des bâtiments	Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique		Fort
	Conservation des rivières courantes à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer (Inam et Ellé)	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Anguille, Chabot, Truite de rivière, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelles, Grand Rhinolophe, Martin-pêcheur d'Europe, Loutre d'Europe, Mulette perlière		Fort
	Conservation des boisements et friches en cours de boisement	Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Mésange nonnette, Pic épeichette, Escargot de Quimper, Léopard vivipare, Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée		Moyen
	Conservation des jardins et des landes	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Roitelet huppé		Moyen
	Conservation des étangs, des cours d'eau et de leurs berges	Loutre d'Europe, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelles, Martin-pêcheur d'Europe, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Crapaud épineux, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse, Anguille, Chabot, Truite		Moyen
	Conservation des mares et ornières temporaires	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse		Moyen
	Conservation des vieux chênes	Lucane cerf-volant		Moyen
	Conservation des prairies humides	Mélitée du mélampyre, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Murin de Daubenton, Pipistrelles, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée et Léopard vivipare		Moyen
	Conservation des haies et boisements avec résineux	Roitelet huppé, Ecureuil roux		Faible

	Type d'enjeu	Enjeu identifié à l'état initial	Espèces patrimoniales ou habitats concernés	Période concernée	Niveau de l'enjeu
Faune	Risque de mortalité et dérangement pendant les travaux	Risque de mortalité et de dérangement des espèces nichant dans les haies, boisements, landes et jardins	Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, Mésange nonnette, Gobemouche gris, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Roitelet huppé, Engoulevent d'Europe, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Ecureuil roux	Du 1er février au 31 août	Fort
		Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères arboricoles	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius,	Toute l'année	Fort
		Risque de mortalité des Amphibiens et Reptiles en phase travaux	Lézard vivipare, Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée	Toute l'année	Fort
		Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères présents dans les bâtiments	Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune	Toute l'année	Fort
		Risque de mortalité des poissons	Martin-pêcheur d'Europe, Loutre d'Europe, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Anguille, Chabot, Truite de rivière	Toute l'année	Fort
		Risque de mortalité de la Mélitée du Mélampyre	Mélitée du Mélampyre	Toute l'année	Fort
		Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper en phase travaux	Escargot de Quimper	Toute l'année	Moyen
		Risque de mortalité et de dérangement de l'Avifaune nichant dans les bâtiments	Hirondelle rustique, Faucon crécerelle	Du 1 ^{er} mars au 31 août	Moyen
		Risque de mortalité des amphibiens présents dans les mares, ornières et étangs	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse et Crapaud épineux	Du 1er janvier au 30 juin	Moyen
		Risque de mortalité des insectes saproxylophages	Lucane cerf-volant	Toute l'année	Moyen
	Risque de mortalité routière	Risque de mortalité par collision pour les Chiroptères	Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Pipistrelle commune	Du 1 ^{er} mars au 31 octobre	Fort
		Risque de mortalité par collision pour l'Avifaune	Martin-pêcheur d'Europe, Bouvreuil pivoine	Toute l'année	Moyen
		Risque de mortalité par collision pour la Loutre d'Europe	Loutre d'Europe	Toute l'année	Moyen
		Risque de mortalité par écrasement des Amphibiens	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse et Crapaud épineux	Toute l'année (pic de migration en février et mars)	Faible



Source : ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2021

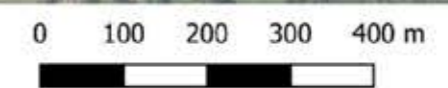
AEPE Gingko

Aire d'étude immédiate

Niveaux d'enjeux

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Fort

Synthèse des enjeux pour les milieux naturels



Carte 132 : Synthèse des enjeux concernant les milieux naturels

XII. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le projet de contournement de Le Faouët se situe dans la région Bretagne, et plus précisément dans le nord-ouest du département du Morbihan (56), le long de la RD769 entre les villes de Plouay et Gourin. Le périmètre d'étude se répartit sur une superficie de 3 km autour du centre de la ville de Le Faouët. Il se délimite par les vallées et vallons ceinturant la ville.

Dans un contexte paysager de bocage et de bois au relief très vallonné, ce paysage typique de la Cornouaille intérieure est nommé « Plateau de Gourin ». La carte suivante illustre les unités paysagères à l'échelle du département du Morbihan.

XII.1. APPROCHE SYSTEMIQUE DU PAYSAGE

Le paysage est la résultante d'une association complexe de nombreux éléments naturels, culturels, vus et appréciés par des observateurs.

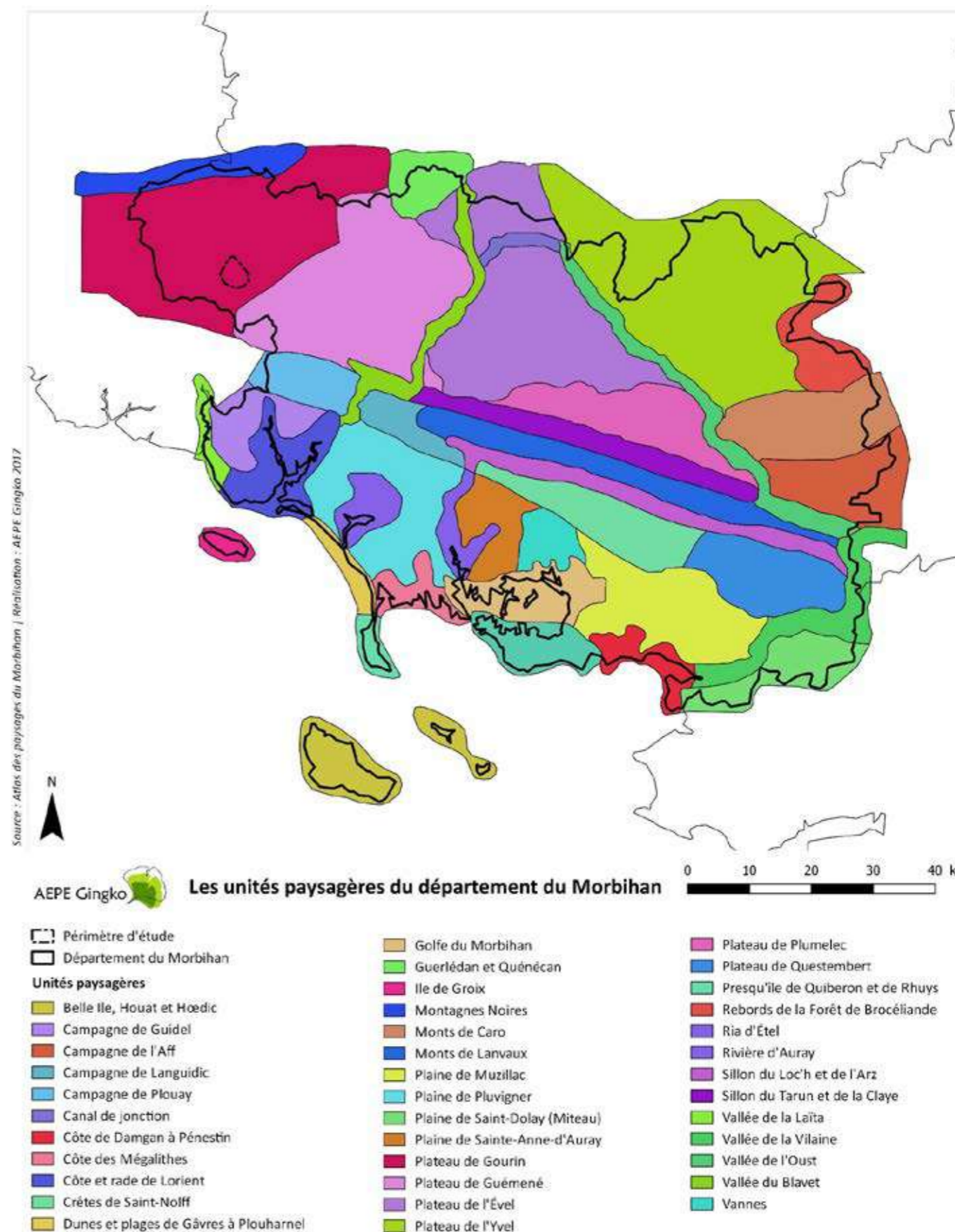
Il est composé d'éléments rationnels tels que le relief, la flore, la faune, l'hydrologie, les infrastructures, l'urbanisation, l'agriculture, ... Ces éléments sont perçus par l'observateur à travers les médiateurs que sont les sens, et sont interprétés par l'esprit, les mots, la culture, la mémoire, les sentiments, La réalité physique ainsi que l'ensemble de ces interactions sont véritablement ce qui caractérise la notion de paysage.

Chaque élément façonne le territoire. Ainsi, l'agriculture modèle les paysages ruraux en fonction des spécificités physiques locales (pédologie, relief, climat...) et de la façon dont les agriculteurs perçoivent le paysage. Le paysage est donc une interaction en constante évolution entre les hommes et leur territoire.

Une réflexion sur l'insertion paysagère du projet routier permet de faire évoluer le paysage en gardant une cohérence avec ses différentes composantes.

L'analyse menée a pour but de mieux connaître et comprendre les paysages ; elle consiste à mettre en évidence les caractéristiques paysagères et à décrire les atouts et les enjeux paysagers du site d'accueil du projet routier.

La circulaire du Ministère de l'Environnement n°98-21 du 11 février 1998 relative à la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration et l'instruction des projets d'infrastructures routières rappelle l'importance du paysage dans l'élaboration des projets. En effet, toute action d'aménagement des voies de communication modifie la qualité du paysage en créant des transformations directes et indirectes de celui-ci.



XII.2. ANALYSE PAYSAGERE

XII.2.1. UNITES PAYSAGERES

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

Le périmètre d'étude qui s'étend sur environ 3 km autour du centre de la ville de Le Faouët permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil du projet de contournement routier de la ville de Le Faouët.

Le périmètre d'étude est concerné par une seule unité paysagère :

- Le plateau de Gourin recensé au sein de la Cornouaille intérieure (source : Atlas des Paysages du Morbihan)

L'ensemble de paysages de Cornouaille intérieure se compose d'une incessante succession de vallées et de vallons creusés dans les plateaux granitiques, dont les replis sont renforcés par une abondante végétation arborée, associant bois et bocage.

LE PLATEAU DE GOURIN

Dans un contexte boisé et bocager dense, les paysages de plateau vallonné de Gourin composent un vaste « gaufrage » rarement plat. De ce fait, l'ensemble ne s'appréhende pas en entier, mais par succession des innombrables vallées aux formes complexes et méandreuses. Les reliefs en creux des vallons s'en trouvent la plupart du temps occupés par une végétation épaisse ne permettant pas de dégagement visuel.



Photo 74 : Le plateau vallonné de Gourin

Au cœur du maillage bocager dense, il existe des alignements d'arbres remarquables le long des routes communales qui valorisent les parcours et les articulent aux paysages environnants.



Photo 75 : Les alignements d'arbres sur talus le long des routes communales

Bien qu'ils soient nombreux, les cours d'eau restent donc, dans cette configuration spécifique, discrets et intimes. Les cours d'eau principaux sont peu accessibles et cachés. Observés depuis les rares ouvertures qui leur donnent un accès, ils présentent pourtant de véritables qualités d'ambiance « sauvages » et une certaine attractivité



Photo 76 : La vallée de l'Ellé



Photo 78 : Les prairies apportent de la lumière et un peu de profondeur à ce paysage fermé



Photo 77 : Les abords de l'Ellé

Le plateau vallonné engendre de petites parcelles agricoles difficilement accessibles. Ce territoire est d'abord un pays d'élevage, caractérisé par les prairies qui apportent de la lumière par contraste avec les boisements sombres.

LE PAYSAGE DE LE FAOUËT

Le paysage de Le Faouët est très représentatif de l'unité paysagère du plateau vallonné de Gourin. Les composantes végétales s'entremêlent : les enchaînements sont peu lisibles entre la haie bocagère, la haie de conifères, le bois, quelques fruitiers...

Cette imbrication est appréciée comme une qualité d'ambiance, mais rend difficile l'appréhension et la lecture d'une structure globale du paysage.



Photo 79 : Le bocage et les bois s'entremêlent et ferment l'horizon



Photo 80 : La maille bocagère cloisonne un verger et ferme les vues

On trouve peu de lieux où il est possible d'embrasser le paysage d'un seul regard. L'ensemble se lit comme une succession de micro-ambiances peu différenciées. Le belvédère comme celui de la Chapelle Sainte-Barbe donnant sur des horizons lointains est donc extrêmement précieux.



Photo 81 : Le panorama existant depuis le site de la chapelle Sainte-Barbe

Les valeurs paysagères du bocage viennent appuyer les ondulations du relief, et offrent une profondeur supplémentaire et une valeur esthétique remarquable au paysage de Le Faouët.



Photo 82 : Les haies mixtes de conifères et de feuillus du bocage soulignant la topographie



Photo 83 : Le bocage offre une profondeur supplémentaire aux perceptions du paysage de Le Faouët

Les rivières, éloignées du bourg et boisées sur leurs abords, sont difficiles d'accès. Lorsqu'elles se découvrent aux yeux des promeneurs, l'Ellé ou l'Inam conservent un esprit « sauvage » et intimiste.



Photo 84 : L'Inam à gauche, l'Ellé à droite

Le paysage de Le Faouët fait partie de l'unité paysagère du plateau de Gourin.

Ce paysage est marqué par des ambiances de qualité mais complexe à lire due à l'imbrication des différentes structures végétales rendant difficile l'appréhension et la lecture globale du paysage.

Le belvédère comme celui de la Chapelle Sainte-Barbe donnant sur des horizons lointains est extrêmement précieux. Le projet devra donc veiller à rester à distance de ce lieu à enjeu fort.

Les vallées boisées et le bocage permettent de créer une profondeur aux perceptions paysagères et contribuent aux continuités paysagères remarquables du territoire de Le Faouët.

XII.2.2. STRUCTURES BIOPHYSIQUES

XII.2.2.1. RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

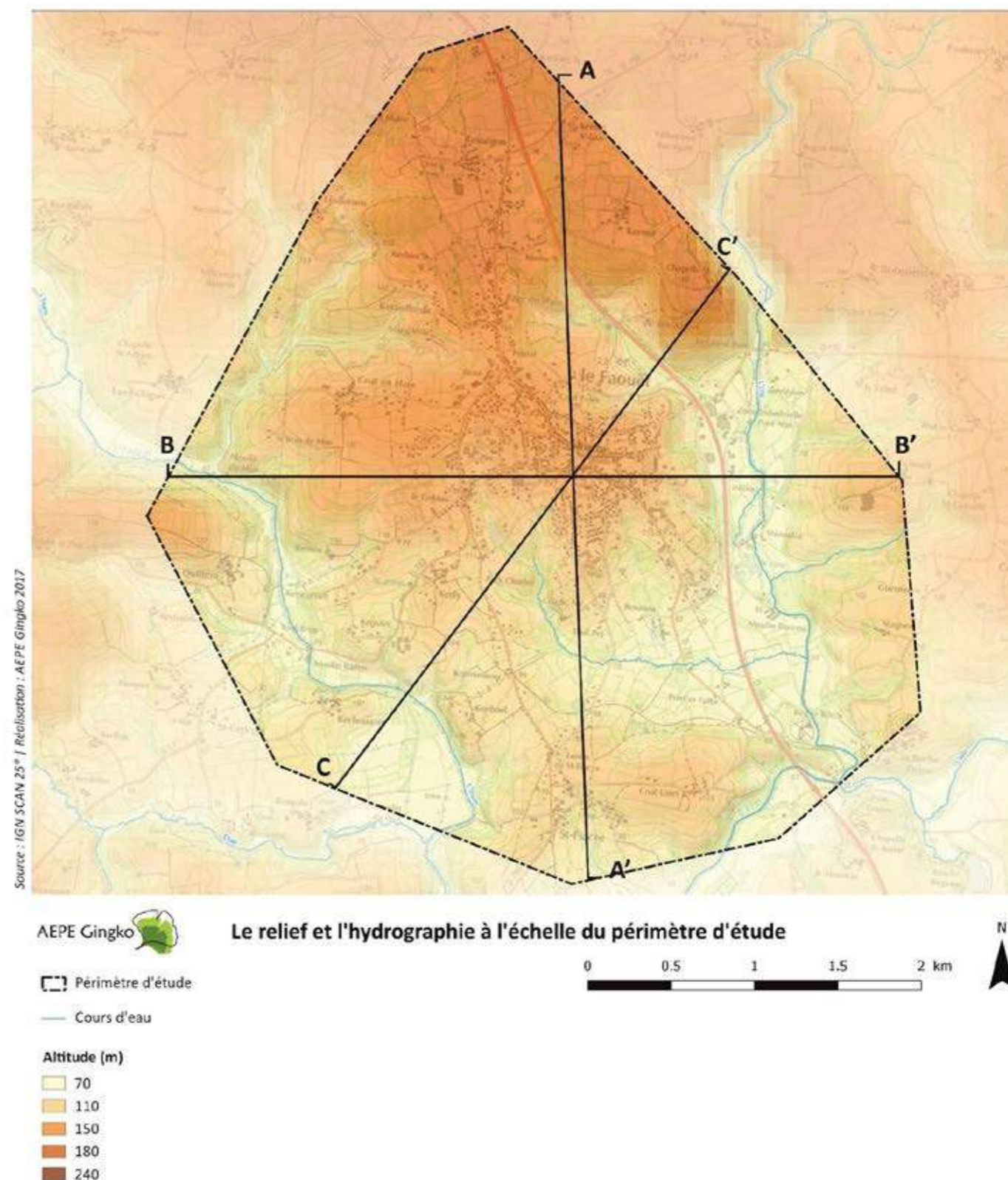
La commune de Le Faouët est située sur un plateau vallonné aux reliefs abrupts formant par endroits un paysage pré-montagnard. Les coteaux et fond de vallées boisés de ce relief ferment les vues et renforcent l'image d'un paysage à la topographie complexe et méandreuse. Peu de points de vue permettent d'appréhender le paysage de Le Faouët dans son ensemble.

Les coupes illustrées ci-dessous sont localisées sur la carte du relief et de l'hydrographie qui suit.

Comme l'illustre la coupe AA', le bourg de Le Faouët et le hameau de Saint-Fiacre se situent sur les reliefs plats du plateau vallonné de Gourin. Les coteaux abrupts et boisés marquent la fin du plateau et s'orientent vers les rivières de l'Ellé et de l'Inam comme l'illustre la coupe BB'. Le réseau hydrographique s'accompagne d'une végétation particulièrement dense et boisée.

Plus particulièrement illustrée sur la coupe BB', la ville de Le Faouët est située sur un interfluve, entre l'Inam et l'Ellé. Ces deux cours d'eau composent respectivement la limite ouest et est de la commune, et leur confluence marque la limite sud.

La coupe CC' ci-après illustre la position topographique haute du site protégé de la Chapelle Sainte-Barbe vis-à-vis des vallées et de la ville de Le Faouët. Il représente le seul point haut panoramique du périmètre d'étude qui permet d'observer plus globalement ce paysage aux vallonnements successifs.



Carte 133 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle du périmètre d'étude

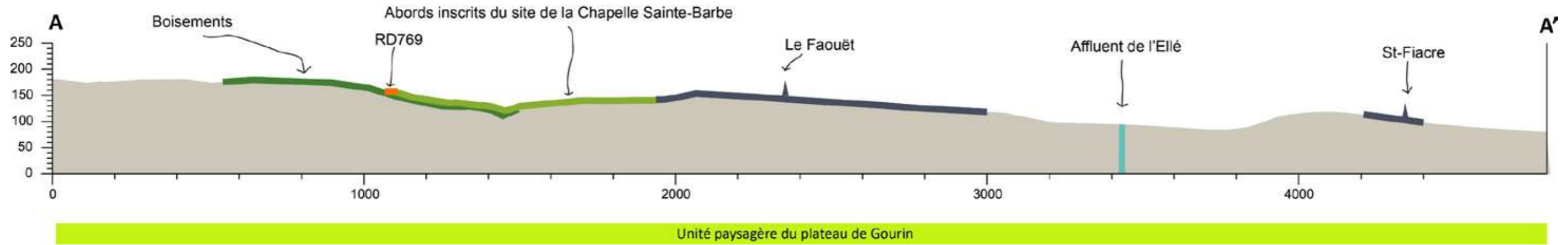


Figure 24 : La coupe topographique AA' – Augmentation altimétrique x1,7

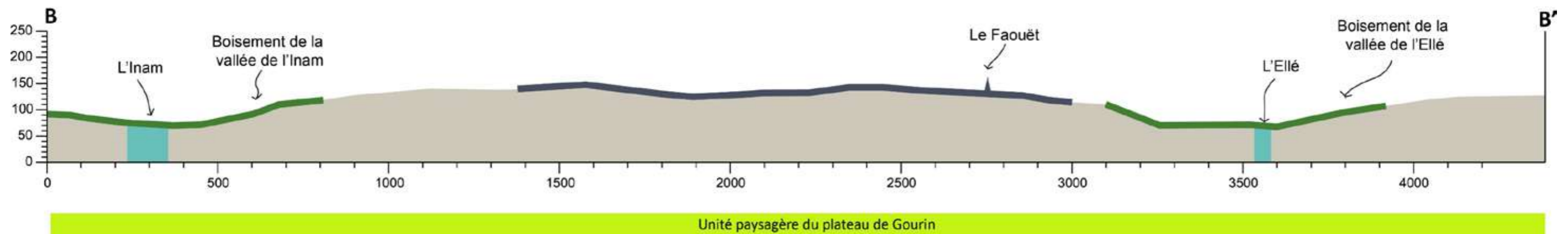


Figure 25 : La coupe topographique BB' – Augmentation altimétrique x1,6

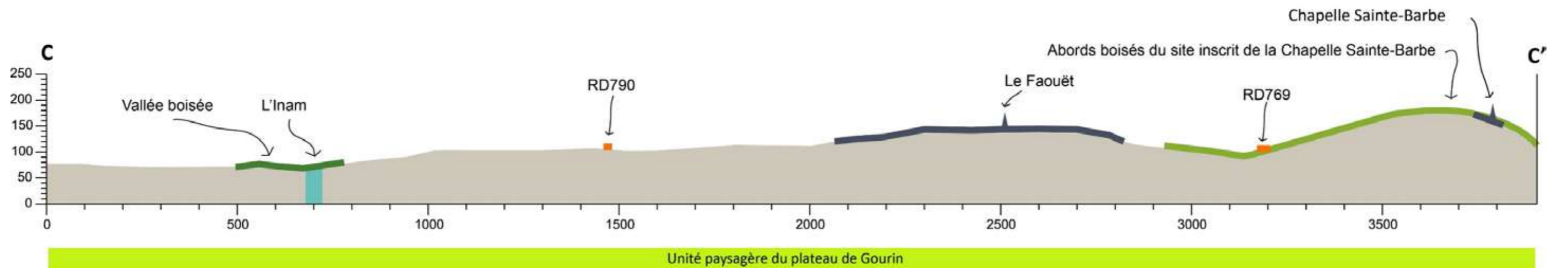


Figure 26 : La coupe topographique CC' – Augmentation altimétrique x1,2

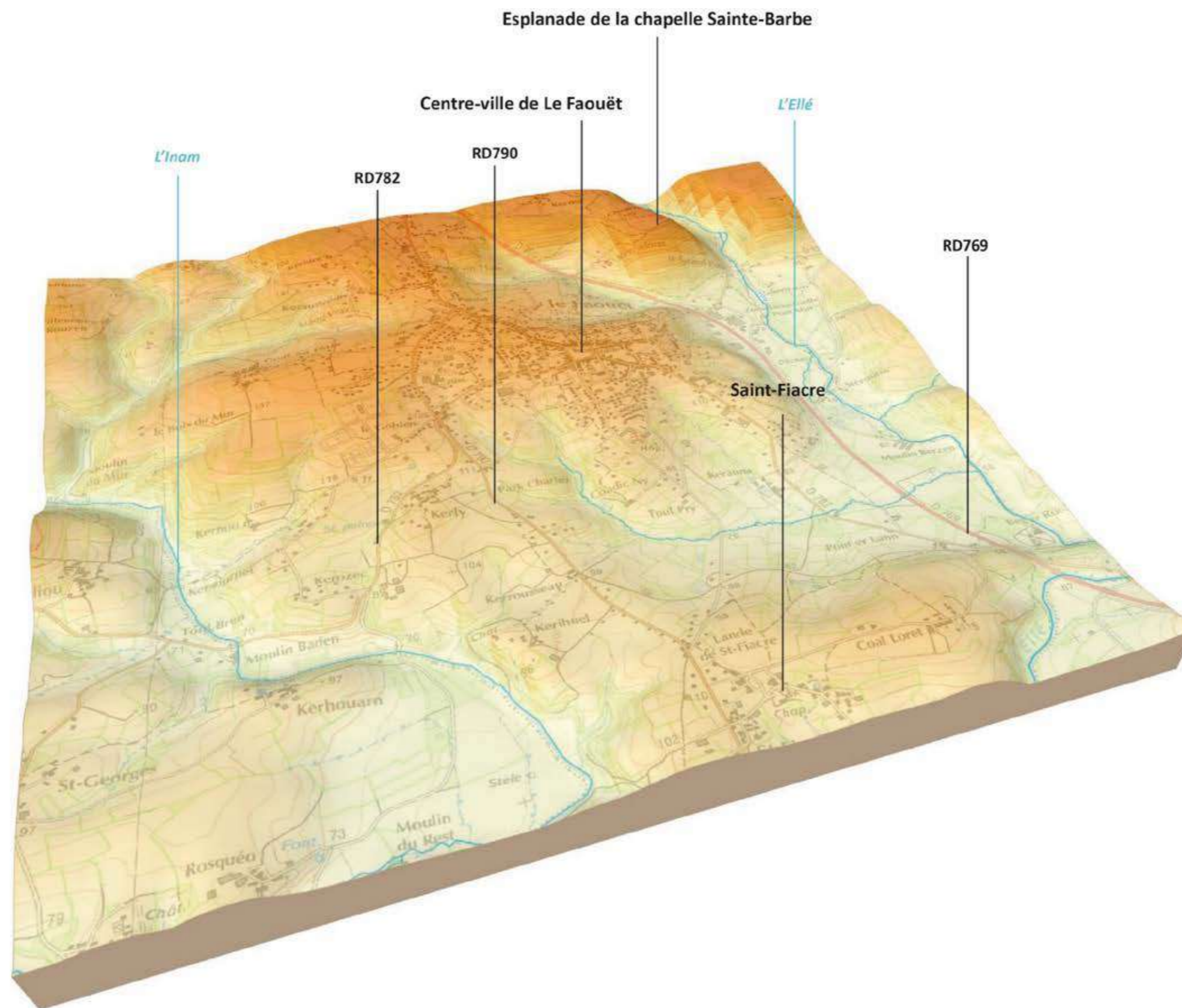


Figure 27 : Le bloc diagramme du relief à l'échelle du périmètre d'étude -Augmentation altimétrique x2

XII.2.2.2. OCCUPATION DU SOL

Les espaces naturels couvrent 94% du territoire communal, dont 77% d'espaces agricoles et près de 17% d'espaces végétalisés (Source : Corine Land Cover).

LES ESPACES A DOMINANTE AGRICOLE

Le plateau vallonné à dominante agricole est couvert de nombreux petits ruisseaux et de zones humides, engendrant de petites parcelles agricoles difficilement accessibles. Le territoire du périmètre d'étude est principalement caractérisé par des prairies qui apportent une ouverture ponctuelle dans ce paysage fermé.



Photo 85 : Un ruisseau affleurant traversant les prairies vallonnées



Photo 86 : Une prairie à l'accès difficile

UN TERRITOIRE BOISE ET BOCAGER DENSE

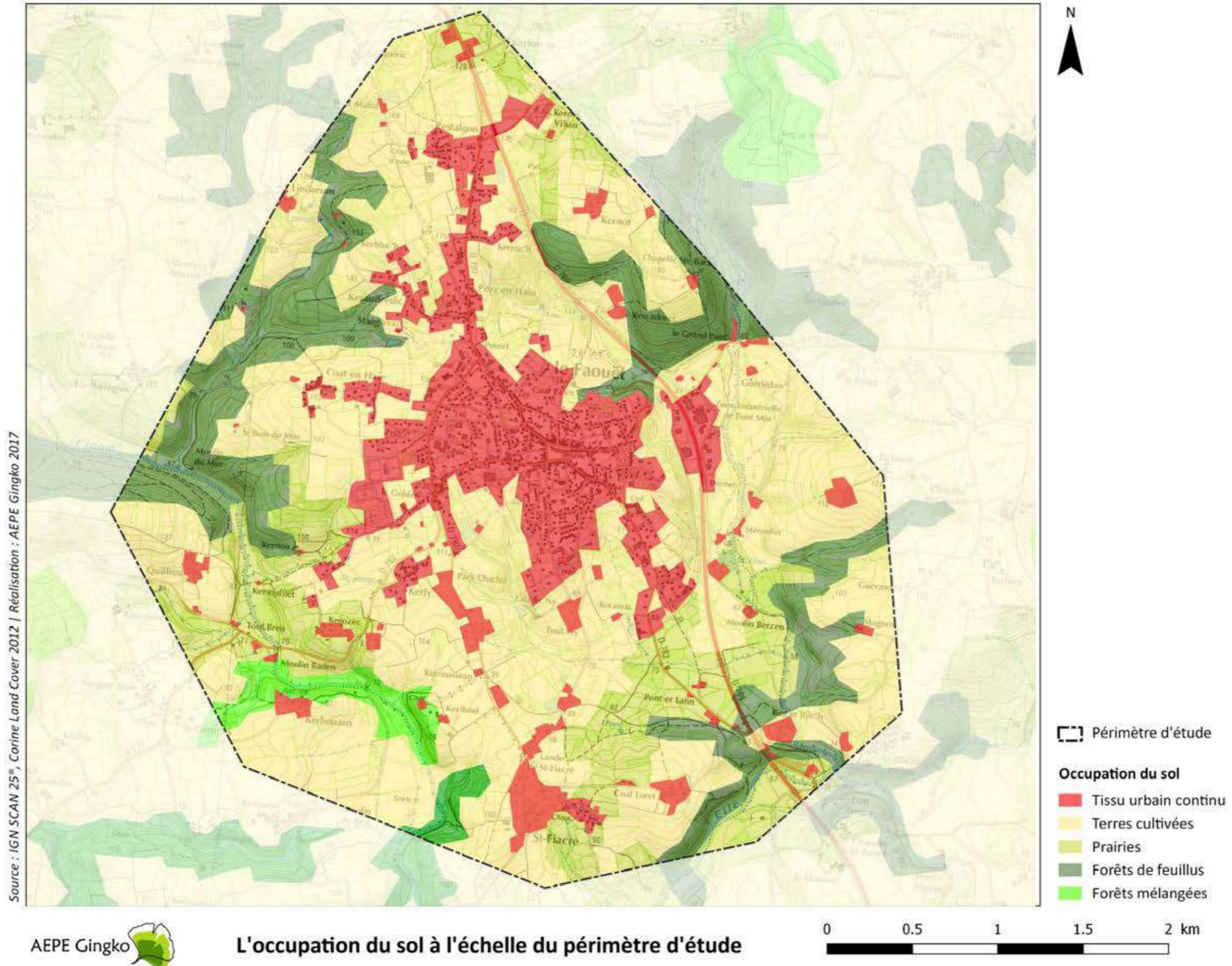
D'une manière générale, les vallées et vallons condensent les éléments de végétation : haies, bosquets, boisements. À l'échelle du périmètre d'étude les vallées boisées confèrent aux rivières du territoire une ambiance qualitative. Également, sur le plateau, ce paysage peu ouvert, sombre par les bois, donne une ambiance rurale intimiste. Les reliefs les plus prononcés présentent systématiquement un couvert forestier, en général plus dense, à l'image des coteaux de part et d'autre des rivières de l'Ellé ou de l'Inam. La végétation arborée se compose de feuillus et de conifères, apportant plus ou moins de luminosité au paysage.



Photo 87 : Un coteau boisé à l'ambiance intimiste



Photo 88 : La vallée de l'Inam discrète et filtrée par la végétation dense



Carte 134 : L'occupation du sol à l'échelle du périmètre d'étude

Le réseau bocager dense forme une « résille » s'adaptant aux variations du relief, dont la maille et la taille sont variables formant ainsi un paysage dynamique et changeant. Le bocage dans ce paysage fermé crée de la profondeur, des ouvertures et permet une qualité paysagère supplémentaire.



Photo 89 : La maille bocagère s'adaptant au relief



Photo 90 : Une ouverture ponctuelle à travers la maille bocagère

Le plateau vallonné de Le Faouët est caractérisé par des reliefs abrupts formant par endroit un paysage pré-montagnard. Les coteaux et fond de vallées boisés de ce relief ferment les vues et renforcent l'image d'un paysage à la topographie complexe et méandreuse. L'esplanade du site de la chapelle Sainte-Barbe, point haut panoramique du territoire, représente une sensibilité potentielle forte vis-à-vis du projet.

Les vallées encaissées et boisées de l'Inam et de l'Ellé délimitent le plateau principal de Le Faouët. Elles représentent des enjeux importants par l'ambiance intimiste qu'elles dégagent et les continuités paysagères qu'elles forment. Le bocage dense souligne le relief et permet la création de paysage dynamique et changeant qu'il est important de préserver également.

Les vallées et le bocage sont des structures paysagères qu'il convient de préserver autant que possible

XII.2.3. STRUCTURES ANTHROPIQUES

XII.2.3.1. LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitats constituent les zones qui concentrent les populations et regroupent généralement les lieux d'animation d'un territoire et les principaux points de découverte des paysages. Ces bourgs et hameaux, porteurs de nombreux enjeux, sont ainsi des éléments marqueurs du territoire dont l'étude du point de vue du paysage est essentielle.

La carte ci-après localise les différentes typologies des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude.

Les typologies urbaines sont développées sur la carte qui suit de la manière suivante :

- Bourg dense
- Tissu urbain continu
- Zone industrielle et commerciale
- Hameaux
- Bâti isolé
- Camping

LES ZONES URBANISEES

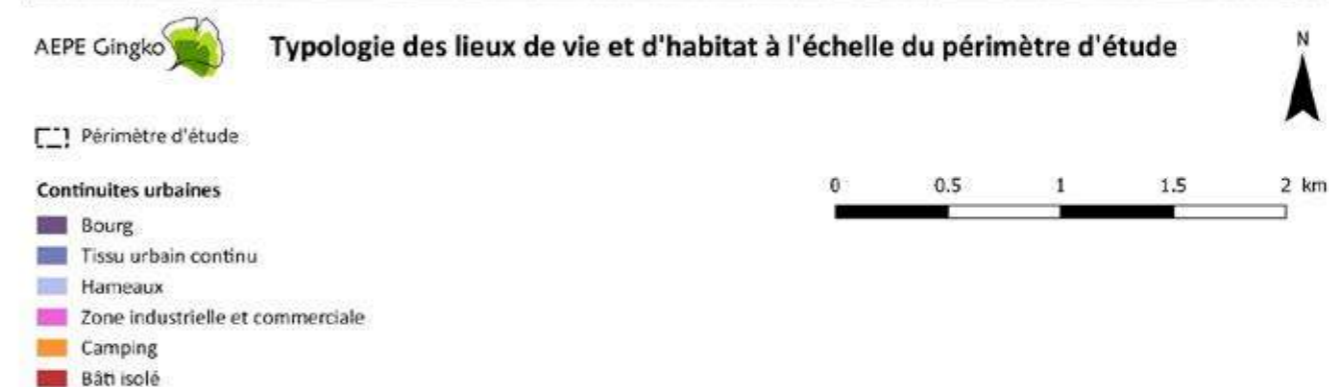
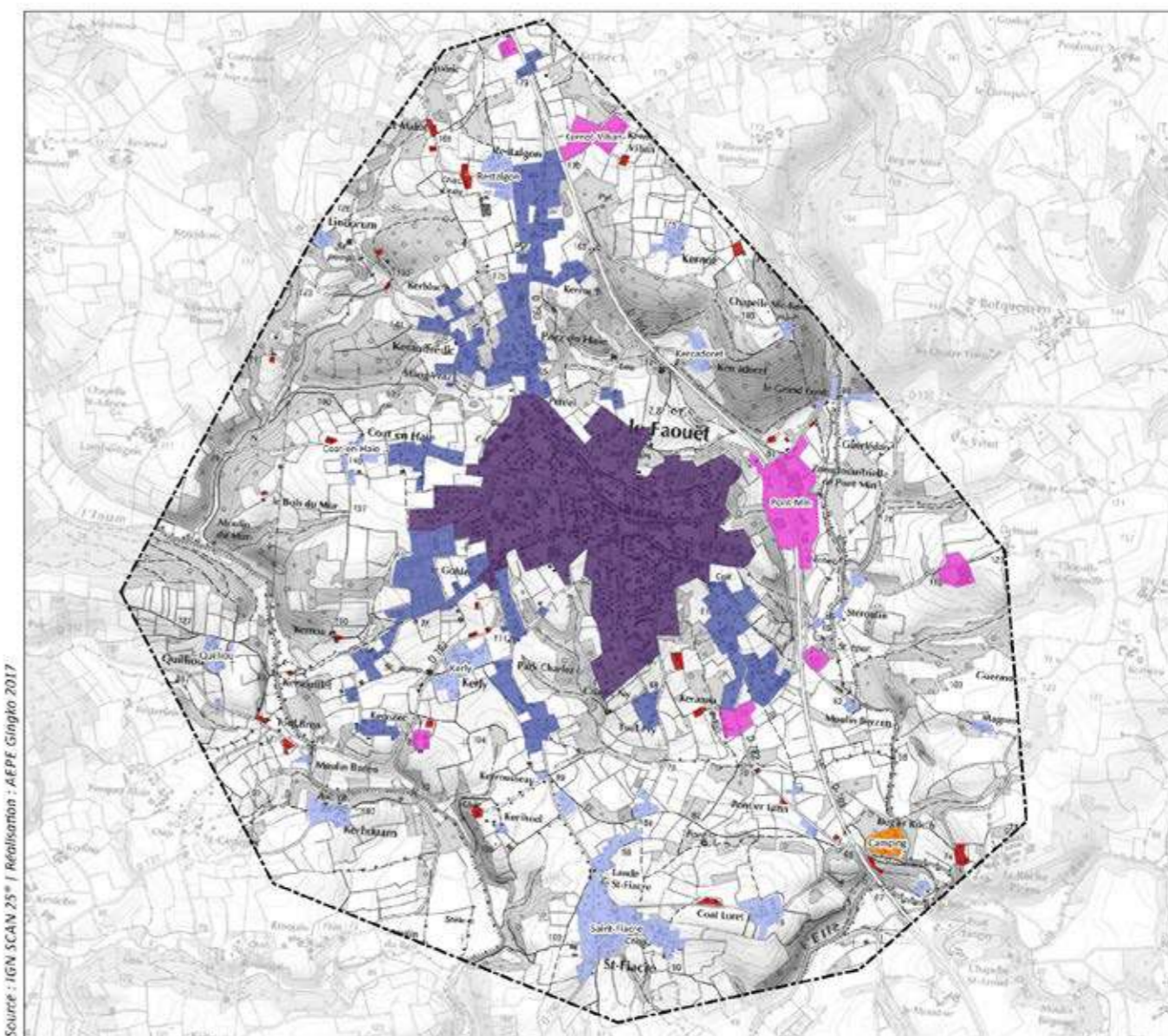
LE BOURG DE LE FAOUËT

Le bourg est tenu à l'écart de la rivière l'Ellé par un cordon boisé, la RD769 et la zone d'activité du Pont-Min. L'organisation urbaine, rayonnante et diffuse, s'étale principalement sur le plateau.



Photo 91 : La place centrale de Le Fauët avec les vieilles halles

Le bourg de Le Fauët se découvre le plus souvent après de longues entrées de ville formées de rues pavillonnaires en étoile autour du centre. À l'écart du centre-ville dense, des effets de mitage pavillonnaire récent (maisons isolées, bâtiments artisanaux et commerciaux, bâtiments agricoles...) affaiblissent les ambiances intimes et bucoliques de la campagne.



Carte 135 : La typologie des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude



Photo 92 : L'entrée de ville sud avec un tissu urbain éparse depuis le hameau de Toul Pry

L'entrée de bourg depuis la RD132 située au nord-est du bourg conserve une qualité paysagère car la limite entre la campagne et la ville se fait sentir plus nettement grâce au coteau boisé.



Photo 93 : Le coteau boisé avant l'entrée de ville de Le Faouët depuis la RD132

En conclusion, le **bourg dense de Le Faouët** fait l'objet d'une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet.

LES FIGURES BATIES DU PLATEAU AGRICOLE

Le paysage agricole est également marqué par la présence d'un certain nombre de figures bâties, lesquelles, en dehors des principales zones urbanisées (zone artisanale du Pont-Min et bourg de Le Faouët), correspondent à des **fermes et habitations isolées ou regroupées en hameau**. Ceci engendre un paysage agricole **relativement mité**.

La structure traditionnelle de ces hameaux est composée d'un semis de petits groupes d'édifices compacts, mêlant le plus souvent bâti d'habitation et bâti agricole associés à de petits éléments qualitatifs comme un puits et un ancien four.

Édifié avec les matériaux extraits du sous-sol, « enchâssé » dans la trame bocagère, parfois encore accompagné d'un petit verger, le bâti rural traditionnel ne se montre que par intermittence, au détour d'un chemin ou d'une route communale.

La structure des hameaux conserve, malgré quelques constructions récentes, **une qualité paysagère** due à la présence de bâti ancien et de petits jardins clos formant des **espaces intimes et soignés**. Ceci se vérifie pour les hameaux de **Saint-Fiacre, Kerly, Quilliou (Lanvénege), Coat-en-Haie, Restalgon, Kercadoret**.

Cette image d'intimité fonde l'une des principales richesses de ces figures bâties.



Photo 94 : Le hameau de Quilliou situé sur la commune de Lanvénege en limite sud-ouest de Le Faouët



Photo 95 : Le hameau de Coat-en-Haie à l'implantation bâtie linéaire



Photo 96 : Un jardin clos, ancien puits au hameau de Saint-Fiacre



Photo 97 : Un jardin clos au hameau de Kerly



Photo 98 : Un jardin clos au hameau de Saint-Fiacre

Le **hameau de Saint-Fiacre** présente plus d'hétérogénéité architecturale et des espaces plus lâches aux abords de la Chapelle Saint-Fiacre. Ces derniers offrent une ouverture paysagère plus grande dans ce paysage aux vues fermées permettant la mise en scène de l'édifice patrimonial central. En conclusion, les **hameaux aux bâtis anciens** présentent, du point de vue du paysage, une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet.



Photo 99 : Un espace ouvert en direction de la chapelle Saint-Fiacre

LES ZONES INDUSTRIELLES, ARTISANALES, ET COMMERCIALES

À l'échelle du périmètre d'étude, on dénombre deux zones industrielles, artisanales et commerciales principales :

La zone industrielle de Pont-Min située le long de la vallée de l'Ellé. La zone industrielle est traversée du nord au sud par la RD769. Localisée en position topographique basse et séparée nettement du bourg par le coteau boisé ouest de la vallée, la zone bénéficie de vues fermées.



Photo 100 : La zone industrielle de Pont-Min en contrebas du coteau boisé

La zone artisanale et commerciale de Kernot-Vihan est située le long de la RD790, à l'est de la RD769. En point haut, elle bénéficie d'une trame bocagère et boisée environnante qui filtre les vues lointaines.



Photo 101 : La zone artisanale et commerciale de Kernot-Vihan

Les vues fermées des zones industrielles, artisanales et commerciales principales de Le Faouët et leur localisation proche de la RD769 permettent d'évaluer leur **sensibilité potentielle à faible** vis-à-vis du projet.

LES ZONES D'HABITAT DE PLEIN AIR

LE DOMAINE DE BEG ER ROCH

Situé le long de la vallée de l'Ellé, dans un cadre boisé, ce domaine privé (anciennement camping municipal de Le Faouët) représente un lieu d'habitat saisonnier relatif à la fréquentation touristique. Cette dimension de loisirs et de découverte est à prendre en compte afin de préserver les abords de cet espace, et permet d'évaluer ce lieu avec une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet.

Le domaine de Beg er Roch fait l'objet d'une description plus détaillée dans le chapitre relatif aux lieux d'intérêt touristiques.



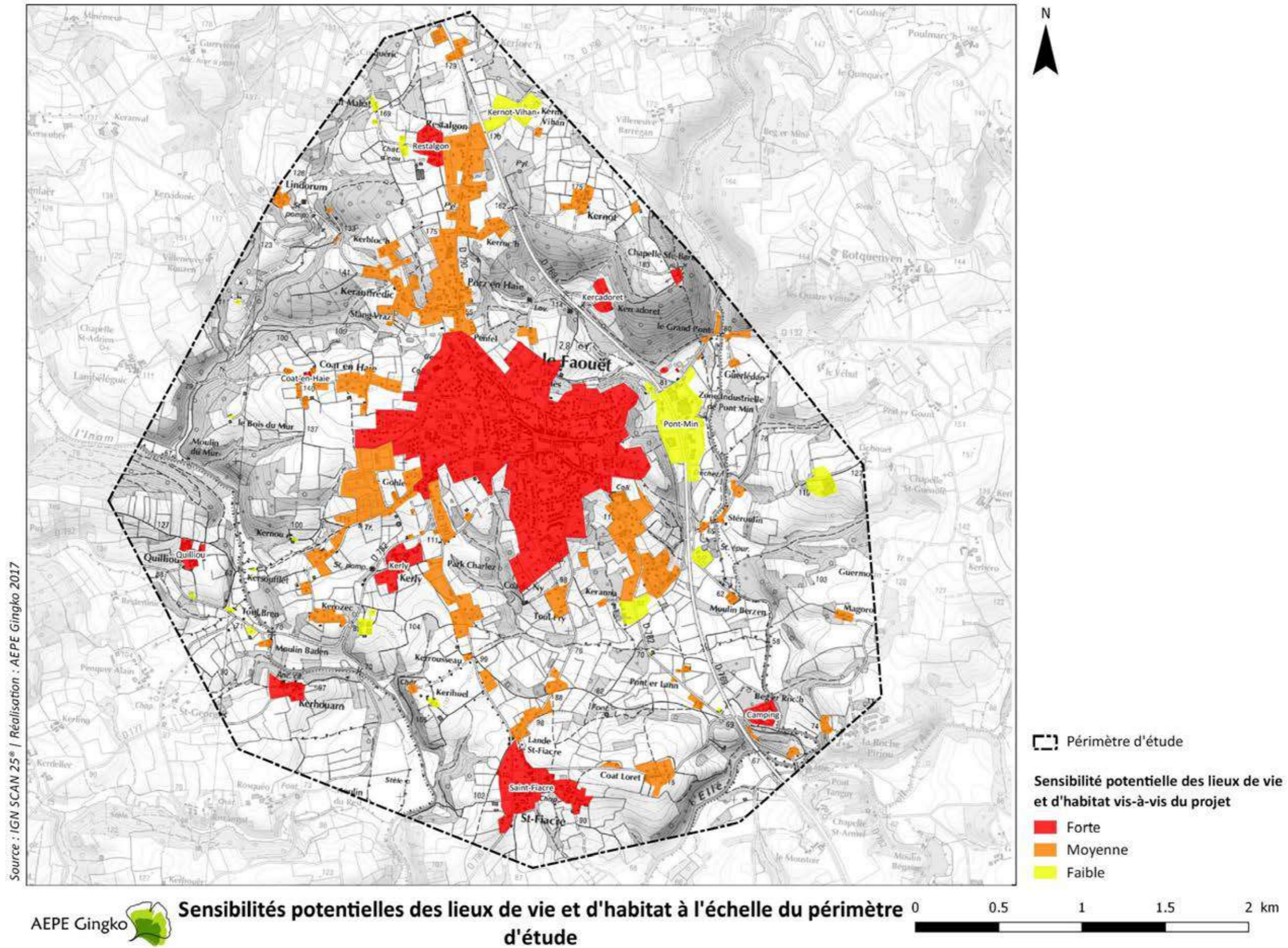
Photo 102 : Le domaine de Beg er Roch

La qualité paysagère des lieux de vie et d'habitat est particulièrement remarquable au cœur du bourg de Le Faouët et dans les hameaux aux bâtis anciens conservés (Kerly, Restalgon, Saint-Fiacre, Coat-en-Haie, Quilliou, Kercadoret et Kerhouarn). Ces ambiances intimistes et soignées forment l'une des principales richesses du territoire.

La dimension de loisirs et de découverte du Domaine de Beg er Roch (ancien camping municipal de Le Faouët) est à prendre en compte afin de préserver les abords de ce lieu de réception et d'habitat saisonnier.

Enfin, la qualité globale des paysages habités du périmètre d'étude dépend également du traitement des limites entre campagne et zones urbanisées.

La carte suivante localise les principales sensibilités potentielles des lieux de vie et d'habitat vis-à-vis du projet routier.



Carte 136 : Les sensibilités potentielles des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude

XII.2.3.2. AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes structurantes des territoires : ils peuvent représenter selon les cas, des lignes de force, des barrières, etc. De plus, ils forment des espaces de découverte privilégiée des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier la manière dont il s'insère le plus respectueusement sur le territoire étudié.

LES ROUTES ET CHEMIN DU PLATEAU AGRICOLE

Les routes rayonnent depuis le bourg de Le Faouët. Cette maille multidirectionnelle forme un réseau principal, sans rapport direct avec celui réseau des vallées qui sont plus souvent traversées que longées par les routes. En cela, **les axes de communication coupent les continuités paysagères** du territoire.

L'orientation des routes par rapport aux lignes de force du relief influence les modes de perceptions visuelles du paysage environnant depuis les axes routiers. Les axes qui recoupent les lignes de crête offrent des ouvertures visuelles qui alternent entre des vues de fond de vallon bloquées par le coteau opposé ou par la végétation dense. Alors que les axes qui suivent les lignes de crête offrent des profondeurs de champ visuel homogènes avec un jeu d'ouverture-fermeture dicté par la densité variable du bocage.

Les principaux axes répertoriés à l'échelle du périmètre d'étude sont :

- La **RD769** qui relie Plouay à Gourin en contournant par l'est Le Faouët
- La **RD782** qui relie la RD769 au sud-est de Le Faouët, puis passe par le centre-ville pour suivre la direction de Guiscriff au sud-ouest
- La **RD790** qui relie Plouray à Quimperlé en traversant le centre-ville de Le Faouët
- La **RD132** qui arrive à l'est de Le Faouët en direction de Priziac

Hormis la RD769, tous les axes cités précédemment convergent au centre-ville de Le Faouët générant ainsi un nœud routier important.

Les routes plus petites circulent souvent sur les crêtes et desservent des hameaux et des fermes situés en surplomb des petites vallées.

Le relief très marqué imprime ces caractéristiques visuelles aux perceptions paysagères depuis les routes, et permet **peu d'ouvertures visuelles** depuis **les coteaux boisés et les vallées encaissées**. Sur le plateau bocager, où la topographie est moins accidentée, la maille végétale offre **quelques ouvertures qui restent majoritairement peu profondes**.



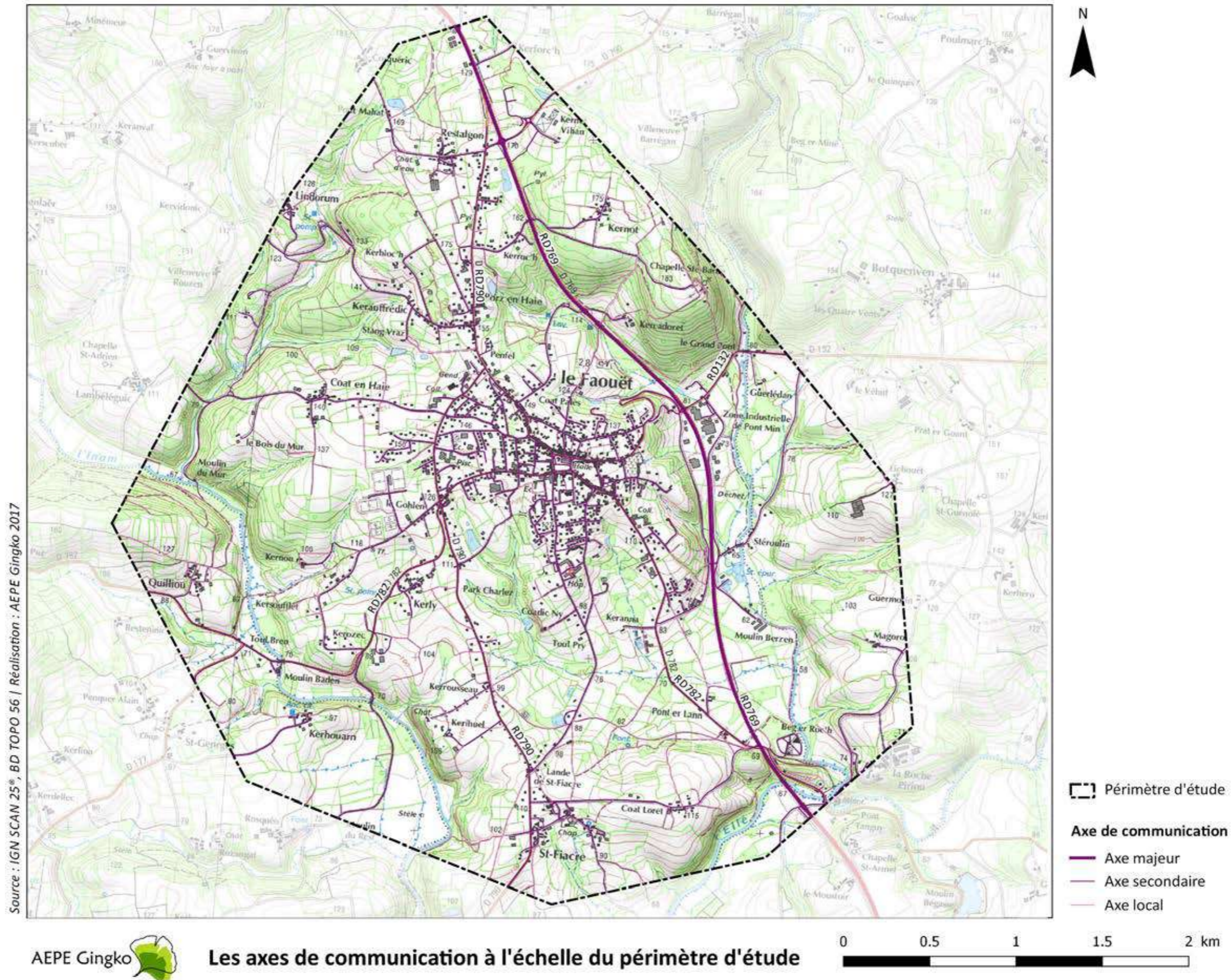
Photo 103 : Un exemple de vues fermées par la végétation des coteaux boisés depuis la RD782



Photo 104 : Un exemple d'ouvertures créées par la maille bocagère depuis la RD790

Les axes de communication de l'aire d'étude témoignent d'une organisation rayonnante depuis le bourg de Le Faouët en opposition avec celle linéaire et sinueuse des vallées alors que les routes qui suivent les lignes de crêtes ou longent les vallées préservent les continuités paysagères.

Cette implantation longeant les vallées est donc à favoriser pour préserver les continuités paysagères.



Les axes de communication à l'échelle du périmètre d'étude

Carte 137 : Les axes de communication à l'échelle du périmètre d'étude

XII.2.3.3. LIEUX D'INTERET TOURISTIQUES

Les principaux éléments touristiques recensés ci-dessous à l'échelle du périmètre d'étude s'appuient sur plusieurs sources précisées dans la bibliographie et dans la sitographie. La carte suivante localise les différents lieux d'intérêt touristiques à l'échelle du périmètre d'étude.

LES LIEUX D'INTERET ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE

LA CHAPELLE SAINTE-BARBE

Situé à flanc de colline sur un escarpement rocheux, le site inscrit de la chapelle Sainte-Barbe domine la vallée de l'Ellé. L'édifice est enchâssé dans un site remarquable verdoyant offrant une vue panoramique sur la vallée. En descendant vers la chapelle par un escalier monumental, le site dégage une ambiance particulièrement remarquable. Prisé par les promeneurs, le site historique est traversé par de nombreux sentiers de randonnées liant notamment la vallée de l'Ellé au bourg de Le Faouët.

Du point de vue touristique et paysager, la chapelle Sainte-Barbe et ses abords représentent **une sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet. Un recul du projet vis-à-vis de ce lieu est à privilégier pour éviter les co-visibilités potentielles. Dans le cadre de la potentielle fréquentation de l'axe routier en projet, **la signalisation des lieux d'intérêt touristique** comme celui-ci serait à intégrer dans la réflexion générale.



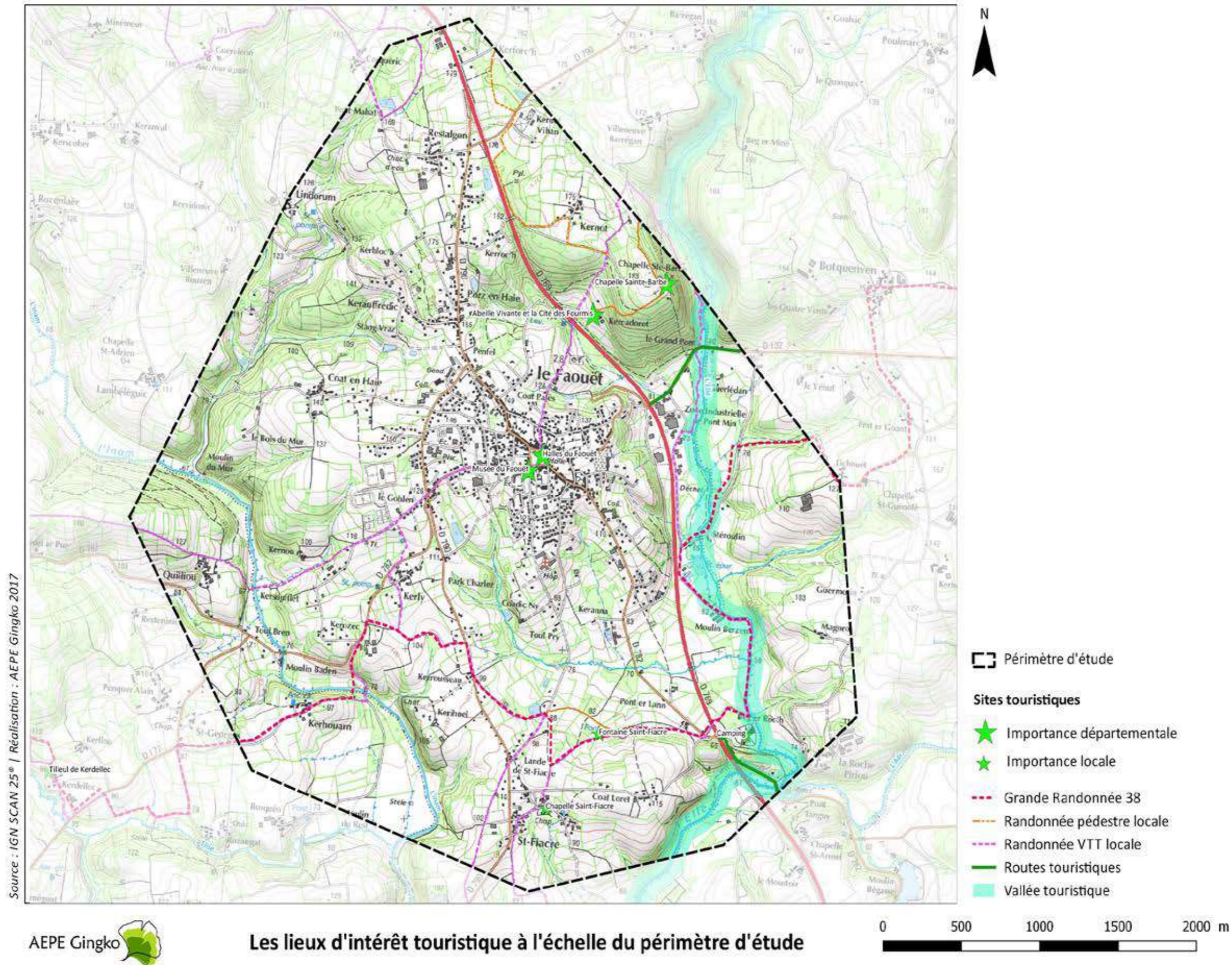
Photo 105 : La chapelle Sainte-Barbe

En rejoignant l'Ellé depuis la chapelle, se situe la fontaine Sainte-Barbe.



Photo 106 : La fontaine Sainte-Barbe

Ce site touristique dans son ensemble bénéficie de plusieurs protections patrimoniales qui seront détaillées dans le chapitre dédié au patrimoine ci-après



Carte 138 : Les lieux d'intérêt touristique à l'échelle du périmètre d'étude

SAINT-FIACRE

LA CHAPELLE SAINT-FIACRE

Cet édifice autour duquel s'est constitué un hameau, se situe au carrefour de plusieurs sentiers de randonnées. Son exceptionnel **jubé polychrome** fait de cette chapelle une étape incontournable de la découverte touristique de Le Fauët. La chapelle Saint-Fiacre est classée au titre des monuments historiques et fera l'objet d'une description détaillée dans le chapitre dédié au patrimoine ci-après.



Photo 107 : La chapelle Saint-Fiacre



Photo 108 : Le jubé polychrome de la chapelle Saint-Fiacre

LA FONTAINE SAINT-FIACRE

La fontaine Saint-Fiacre est située à 500 m de la chapelle Saint-Fiacre. Son accès se fait depuis un des sentiers de randonnées qui maillent le territoire communal. Le site très arboré dans son ensemble confère au lieu une ambiance intime et mystérieuse.



Photo 109 : La fontaine Saint-Fiacre située au creux d'un vallon

Situé sur le plateau agricole, Saint-Fiacre est une étape touristique importante pour Le Fauët et constitue donc une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet.

LES HALLES DU FAOUËT

Les vieilles halles datant du XVI^e siècle situées au cœur du centre-ville de Le Fauët constituent un lieu majeur de l'histoire de la commune. Mentionné dès 1542, les halles ont abrité bien des foires et des marchés. Aujourd'hui, cet édifice constitue une étape primordiale dans la découverte de la commune.

Située dans un environnement urbain dense, les halles de Le Fauët font l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet car le risque d'interactions visuelles est limité.



Photo 110 : Les vieilles halles de Le Fauët situées au centre de la ville

LES LIEUX A VISITER

LE MUSEE DU FAOUËT

Ouvert depuis 1987, le musée est situé dans l'ancien couvent des Ursulines datant du XVII^e siècle, près de la place où se trouve les vieilles halles. Il présente en particulier une collection, dédiée aux peintres du Faouët, constituée de dessins, peintures, gravures et sculptures, témoignant de la vie quotidienne au Faouët de 1845 à 1945, et comprend plus de 400 œuvres.



Photo 111 : Le musée du Faouët

Dès le milieu du XIX^e siècle, les peintres et les photographes découvrent dans cette petite cité une source d'inspiration et un dépaysement authentique riche de ses traditions et de son patrimoine architectural. Le bourg de Le Faouët est l'un des rares lieux de la Bretagne intérieure à avoir intéressé les artistes, généralement plus attirés par le littoral et les thèmes marins.

Ce lieu de visite touristique et culturel est emblématique de la région et rayonne au-delà de la commune.

Situé dans un environnement urbain dense, le musée fait l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet.



Figure 28 : Le tableau de la Fontaine Sainte-Barbe par Henri Barnouin (Source : Musée du Faouët)

LE MUSEE DE L'ABEILLE VIVANTE ET LA CITE DES FOURMIS

Le musée de l'Abeille Vivante et la Cité des Fourmis se situent dans une ancienne ferme à Kercadoret, et propose une visite thématique sur les sociétés des insectes. Unique en Bretagne, ce site pédagogique accueille un public scolaire, de centre de vacances et familial.

Situé dans le site inscrit des abords de la chapelle Sainte-Barbe, le site fait l'objet d'une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet.



Photo 112 : La cour du musée de l'Abeille Vivante et la Cité des Fourmis

LES AXES DE DECOUVERTE

LES SENTIERS DE RANDONNEES

Le tissu bocager et boisé présent autour de Le Faouët est un véritable appel à la promenade et à la découverte du paysage. On dénombre ainsi de nombreux sentiers de randonnées VTT et pédestres valorisés par les offices de tourisme locaux. De plus, parce qu'ils longent les rivières, les haies et traversent les bois, les sentiers de randonnées de Le Faouët contribuent à **préserver les continuités paysagères**.



Photo 113 : Le circuit des Chapelles, randonnée locale



Photo 114 : Le circuit pédestre et VTT local

La **Grande Randonnée 38** parcourt le sud de la commune en longeant la vallée de l'Ellé et traversant l'Inam au sud-est.



Photo 115 : La grande Randonnée 38 menant à la fontaine Saint-Fiacre



Photo 116 : Le sentier pédestre situé entre la Chapelle et la fontaine Sainte-Barbe

En conclusion, les différents sentiers de randonnée constituent **des liens entre le bourg, les hameaux et les vallées** qu'il est important de préserver. En complément de leur rôle de liaisons, ils participent au **renforcement des continuités paysagères**. Pour ces deux motifs, les sentiers pédestres font l'objet d'une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet.

LES ROUTES « VERTES »

Quelques routes touristiques (verte d'après le guide Michelin) situées à l'est de la RD769 signalent la présence de paysages pittoresques perceptibles depuis ces axes routiers. Il s'agit de la RD132 et de la RD131.

À l'échelle du périmètre d'étude, **les vues sont fermées par le relief et la végétation dense**. Les deux routes traversent l'Ellé qui reste **peu perceptible** depuis ces axes de découverte.

Toutefois, la nature routière de ces axes de découverte permet d'envisager le futur projet de contournement **avec une dimension touristique**, dans la continuité des routes « vertes » existantes.



Photo 118 : L'accès à l'Ellé depuis le Domaine

L'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR

LE DOMAINE DE BEG ER ROCH (ANCIEN CAMPING MUNICIPAL DE LE FAOUËT)

Situé au sud-est de la commune de Le Faouët, dans un cadre verdoyant, le Domaine s'insère dans la continuité paysagère boisée de la vallée de l'Ellé. Les vues sont repliées sur le site d'hébergement. Ce lieu de réception et d'hébergement de plein air est également le site d'embarquement de la rivière Ellé pour des canoës-kayaks.

De par sa situation géographique et ses abords arborés, ce domaine contribue **aux continuités paysagères** et fait donc l'objet d'une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet du point de vue de l'enjeu touristique.



Photo 117 : Le Domaine de Beg er Roch (ancien camping municipal de Le Faouët)

Parmi les lieux d'intérêt touristiques, les sites architecturaux et historiques représentent des enjeux paysagers importants et focalisent la fréquentation touristique de l'aire d'étude.

Les lieux suivants représentent une sensibilité potentielle forte :

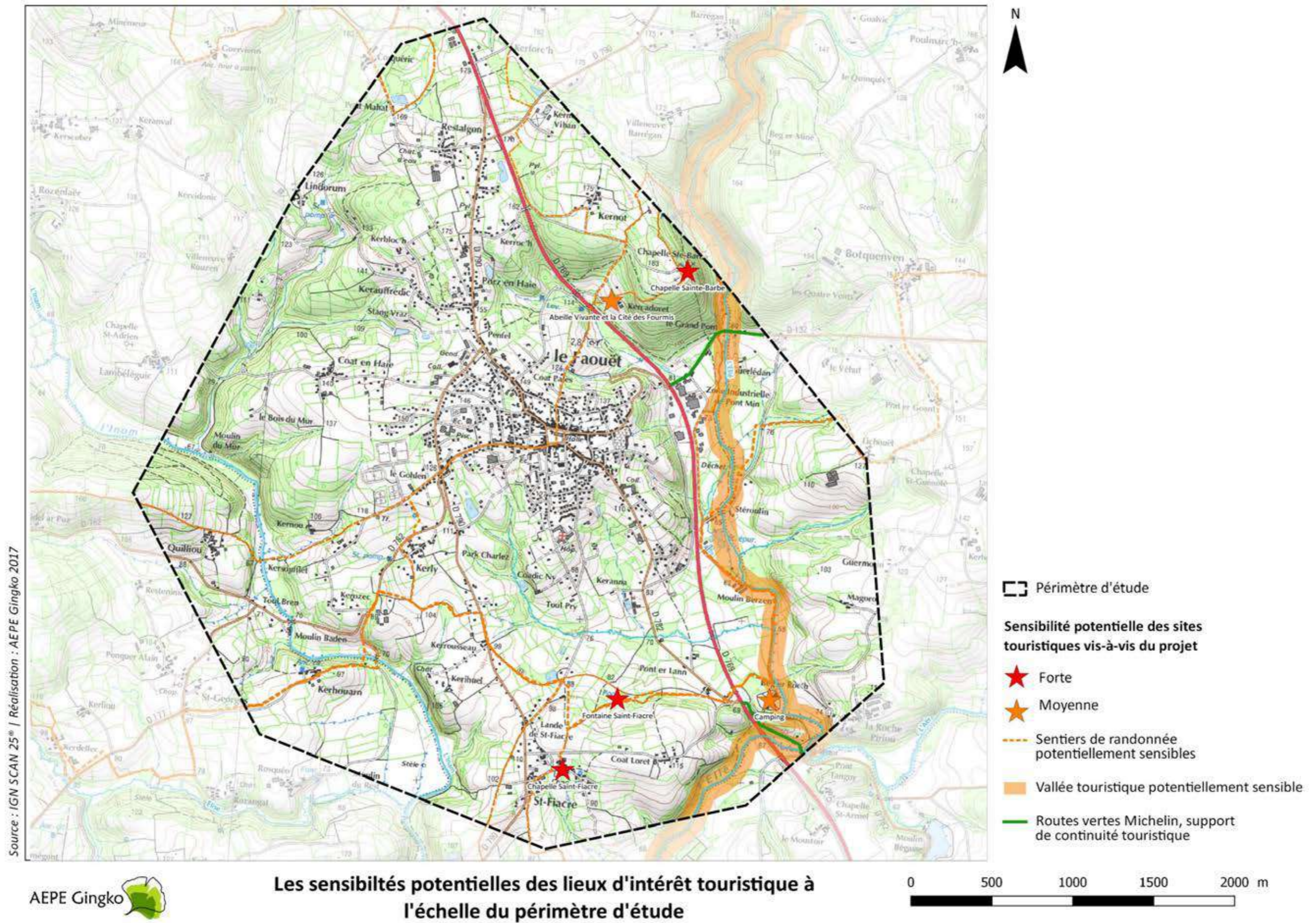
- Le site de la Chapelle Sainte-Barbe
- La Chapelle Saint-Fiacre
- La fontaine Saint-Fiacre

Une sensibilité potentielle moyenne :

- Le musée de l'Abeille Vivant et Cité des Fourmis
- Les sentiers de randonnée
- Le domaine de Beg er Roch (ancien camping municipal)

Dans le cadre du projet, en veillant à l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet, à l'image des routes « vertes » existantes, le futur axe peut devenir un axe privilégié de découverte des paysages et des lieux d'intérêt touristiques de Le Faouët.

La carte ci-après illustre la conclusion les sensibilités potentielles des lieux d'intérêt touristiques vis-à-vis du projet



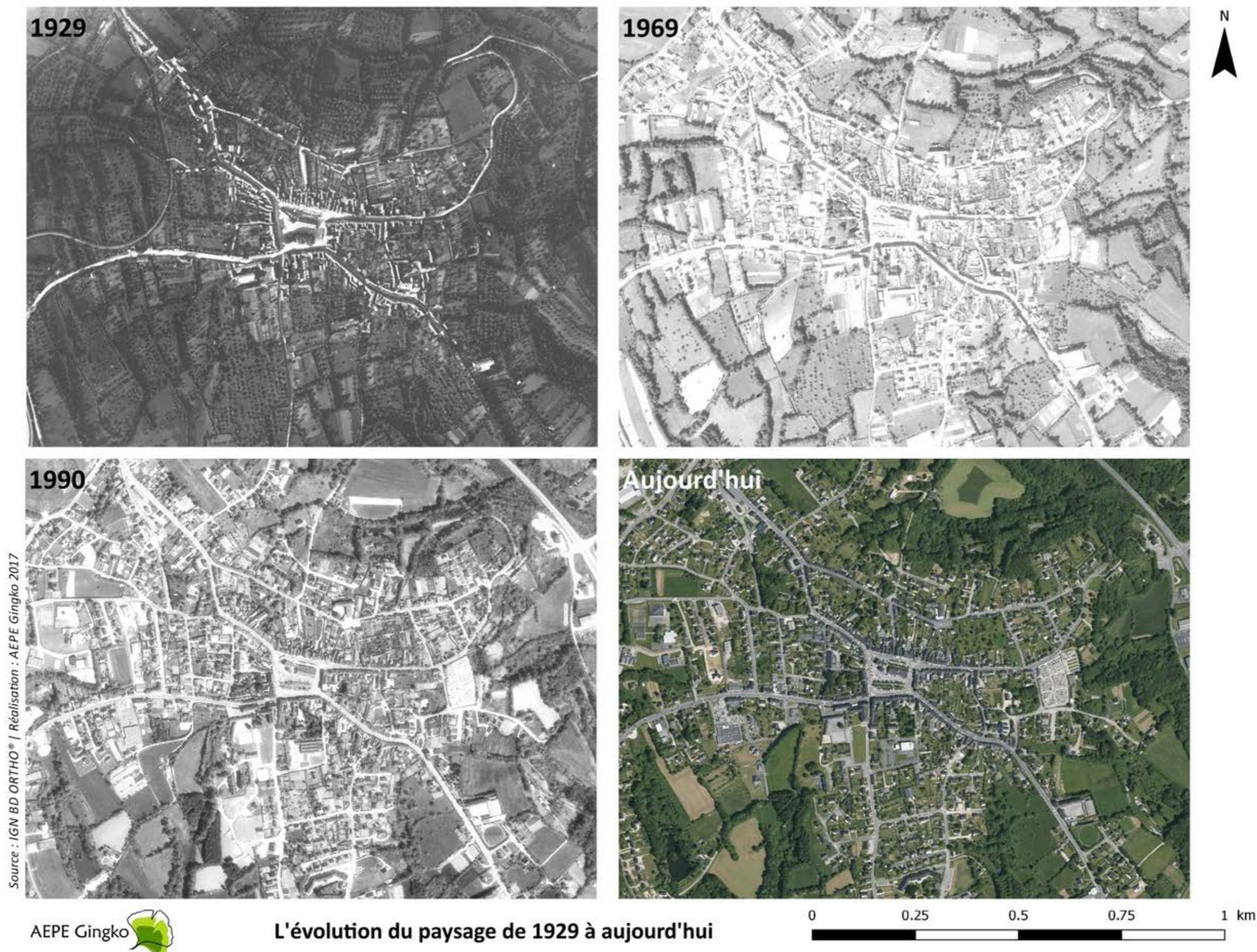
Carte 139 : Les sensibilités potentielles des lieux d'intérêt touristique à l'échelle du périmètre d'étude

XII.2.4. EVOLUTION DU PAYSAGE DE LE FAOUËT

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

L'observation des prises de vue aériennes anciennes (présentées ci-après) témoigne des principales évolutions paysagères suivantes :

- **L'organisation de l'espace agricole** en maillage bocager extrêmement dense, composé de petites parcelles fermées par le réseau de haies, caractéristique des paysages de l'ouest de la France et mis en place à la fin du Moyen-Âge, est lisible sur la prise de vue de 1929. On dénombre énormément de vergers aux abords du bourg de Le Faouët sous lesquels on cultive différentes végétations (céréales, fourrage, maraîchage.). Le bourg se structure principalement autour de la place des vieilles halles et de la place de l'église.
- À partir des années 1960, le changement majeur s'opère dans les paysages et déstructure le bocage. Les évolutions de l'activité agricole impliquent le remembrement des surfaces, qui s'agrandissent, et l'ouverture de la maille bocagère. On lit cette évolution progressive sur les photographies aériennes de 1962 et 1990. On passe donc d'un paysage très fermé avec de très petites parcelles à un paysage actuel plus ouvert avec des parcelles un peu plus grandes. Il persiste encore quelques vergers en 1969 qui disparaissent progressivement comme l'illustre la photo aérienne de 1990.
- Également liée à l'évolution des techniques agricoles, l'architecture du bâti rural a évolué. De nouveaux bâtiments d'élevage, des hangars... sont construits, souvent à proximité de l'habitat rural ancien, et possèdent de grands volumes.
- Les parcelles boisées ont peu évolué des années 1950 à nos jours autour de Le Faouët et le long des cours d'eau.
- On observe l'apparition de la RD769 sur la photographie de 1990 qui va engendrer le développement de la zone artisanale du Pont-Min, le long de la vallée de l'Ellé.
- L'évolution majeure concerne l'urbanisation de Le Faouët avec la création d'habitat pavillonnaire autour du centre bourg, mais aussi de façon très diffuse le long des axes structurants du bourg (RD790, et RD782). Cette évolution est très perceptible sur les photographies de 1929 à 1990.



Carte 17 : L'évolution du paysage de Le Faouët de 1929 à aujourd'hui

XII.2.5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Le plateau vallonné de Le Faouët présente des ambiances de qualité mais complexe à lire due à l'imbrication des différentes structures végétales rendant difficile l'appréhension et la lecture globale du paysage.

La topographie du territoire étudié est caractérisée par des reliefs abrupts formant par endroit un paysage pré-montagnard. Les coteaux et fond de vallées boisés de ce relief ferment les vues et renforcent l'image d'un paysage à la topographie complexe et méandreuse. L'esplanade du site de la chapelle Sainte-Barbe, point haut panoramique du territoire, représente une sensibilité potentielle forte vis-à-vis du projet.

Les vallées encaissées et boisées de l'Inam et de l'Ellé délimitent le plateau principal de Le Faouët. Elles représentent des enjeux importants par l'ambiance intimiste qu'elles dégagent et les continuités paysagères qu'elles forment. Le bocage dense souligne le relief et permet la création de paysage dynamique et changeant qu'il est important de préserver également.

Les ambiances intimistes et soignées du centre bourg de Le Faouët et des hameaux forment l'une des principales richesses du territoire. Les limites franches entre les zones urbanisées denses et la campagne favorisent également la qualité générale des paysages.

Les axes de communication de l'aire d'étude témoignent d'une organisation rayonnante depuis le bourg de Le Faouët en opposition avec celle linéaire et sinueuse des vallées alors que les routes qui suivent les lignes de crêtes ou longent les vallées préservent les continuités paysagères. Cette dernière implantation plus respectueuse du paysage est à favoriser.

Les lieux d'intérêt touristiques qui représentent des sensibilités potentielles fortes ou moyennes vis-à-vis du projet sont :

- Le site de la Chapelle Sainte-Barbe
- La Chapelle et la fontaine Saint-Fiacre
- Les sentiers de randonnées,
- Le domaine de Beg er Roch (ancien camping municipal)

Dans le cadre du projet, en veillant à son acceptabilité de l'insertion paysagère, une nouvelle route, à l'image des routes « vertes » existantes, peut devenir un axe privilégié de découverte des paysages et des lieux d'intérêt touristiques.

XII.3. ANALYSE PATRIMONIALE

XII.3.1. SITES CLASSES ET INSCRITS

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Plusieurs critères peuvent rentrer en ligne de compte pour justifier l'inscription ou le classement de ces espaces : historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque (voire l'ensemble de ces critères).

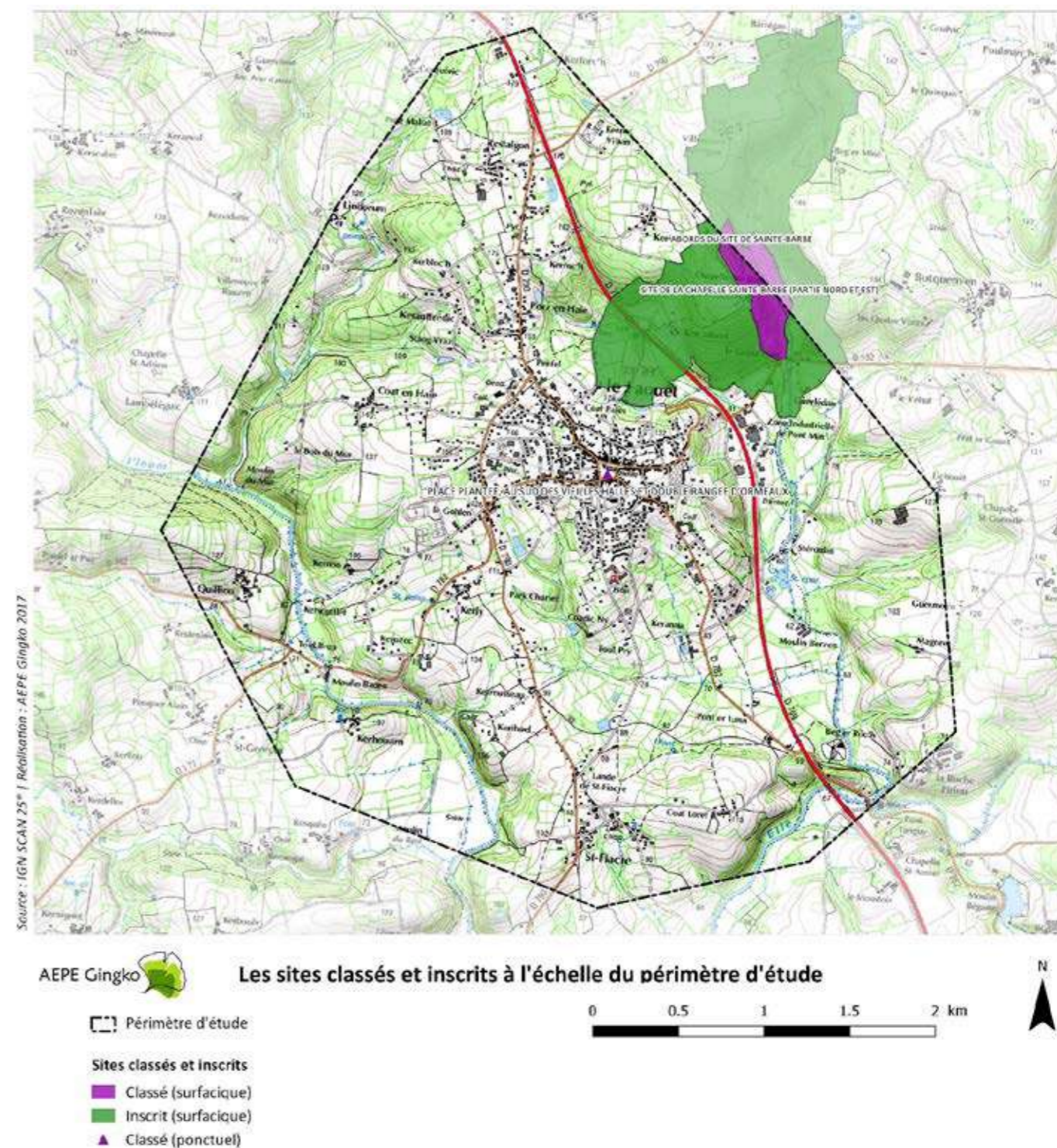
Concernant les sites inscrits, la protection entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple pouvant être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme (c'est-à-dire un accord exprès) sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Concernant les sites classés, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L.341-10). Celle-ci est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS, voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France

On dénombre, à l'échelle du périmètre d'études, trois sites protégés :

- Le site de la chapelle Sainte-Barbe (Classé surfacique)
- Les abords du site de Sainte-Barbe (Inscrit surfacique)
- La place plantée, au sud des vieilles halles et double rangée d'ormeaux (classé ponctuel)

La carte suivante localise les différents sites classés et inscrits. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une description détaillée et d'une analyse à la suite de la carte.



Carte 140 : Les sites classés et inscrits à l'échelle du périmètre d'étude

XII.3.1.1. LE SITE DE LA CHAPELLE SAINTE-BARBE ET SES ABORDS

SITE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
------	------------	--------------------	------------------	---------

Chapelle (surfacique)	Classé	18/03/1939	Construite du XVIe au XVIIIe siècle, le site prend en compte la chapelle, l'oratoire Saint-Michel, l'ossuaire mais également l'escalier monumental permettant leurs accès, ainsi que la falaise sur laquelle la chapelle est adossée.	LE FAOUET
Abords de la chapelle (surfacique)	Inscrit	18/02/1965	Les abords prennent en compte le coteau boisé où se situe la fontaine Sainte-Barbe, une grande partie de la vallée de l'Ellé et l'esplanade avec le campanile et la maison du garde. On retrouve également du petit patrimoine (croix, four à pain de Kercadore).	LE FAOUET

L'ensemble du site composé de la chapelle et de ses abords est remarquable et crée une réelle émotion qui naît de l'union entre les formes architecturales de la chapelle et le site naturel de la vallée de l'Ellé qui théâtralise le lieu.

Situés en position topographique haute, et bénéficiant de vues panoramiques depuis l'esplanade et depuis les hauteurs de l'escalier monumental, les deux sites protégés font l'objet d'une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet de contournement routier.



Photo 119 : La chapelle Sainte-Barbe et fontaine Sainte-Barbe



Photo 120 : Les abords de la Chapelle, escaliers, rochers pittoresques et sentiers escarpés sur un coteau boisé

XII.3.1.2. LA PLACE PLANTEE, AU SUD DES VIEILLES HALLES ET DOUBLE RANGEE D'ORMEAUX

SITE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Place plantée, au sud des vieilles halles et double rangée d'ormeaux (ponctuel)	Classé	21/10/1931	L'allée plantée au XIXe siècle est constituée d'arbres de haut jet donnant à la place une ambiance remarquable. Son axe principal est pavé et son enceinte est close de murs de pierre. Ses éléments structurants rappellent le caractère urbain et solennel de la place.	LE FAOUET

Située sur la place centrale de Le Fauët, dans un contexte urbain dense, la place plantée fait l'objet d'une sensibilité potentielle faible vis-à-vis du projet de contournement de la ville car le risque d'interactions visuelles est limité.



Photo 122 : L'allée plantée depuis les vieilles halles



Photo 121 : L'allée plantée

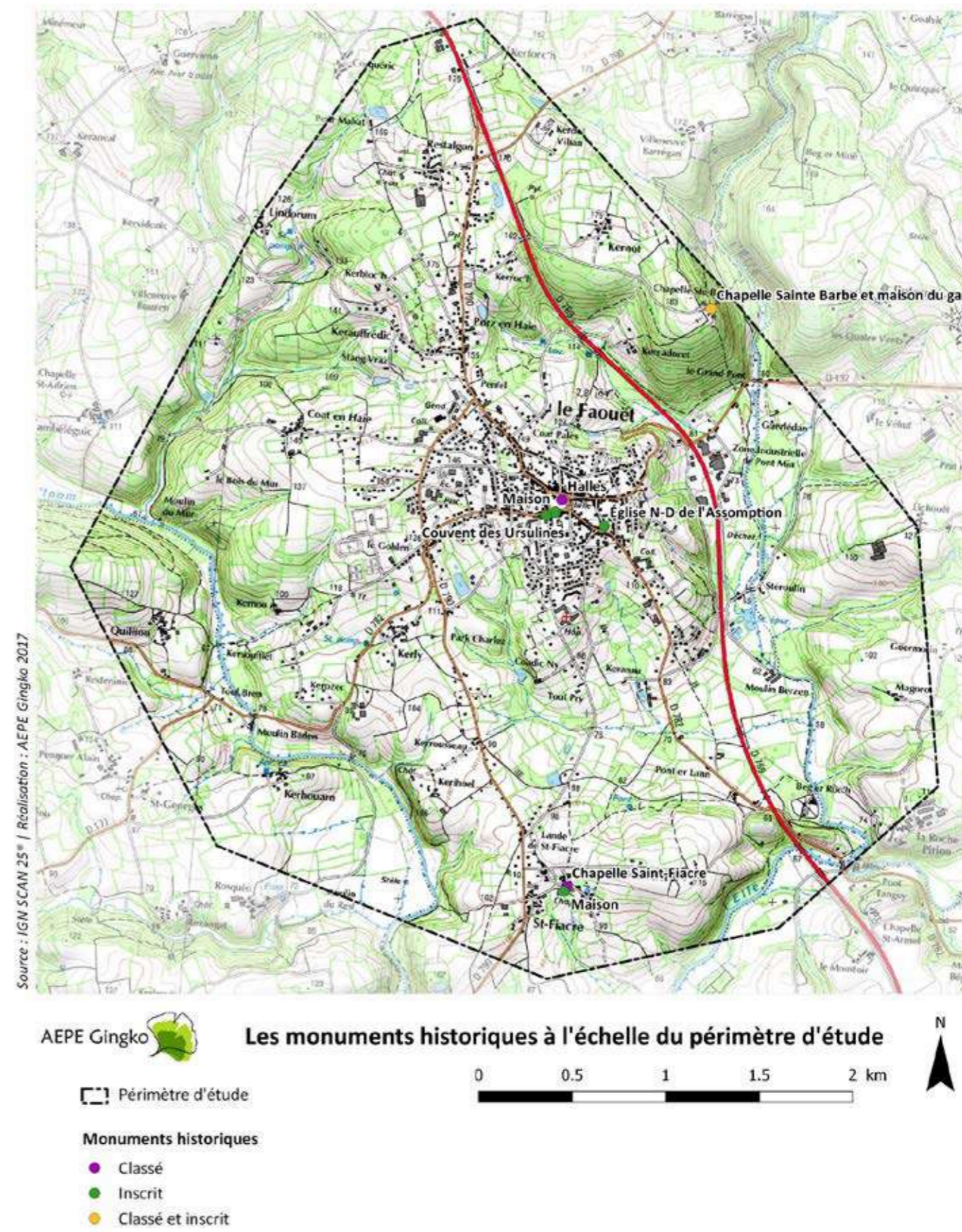
XII.3.2. MONUMENTS HISTORIQUES

La présentation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité de ses abords : de son environnement architectural, urbain et paysager qui en constitue l'écrin. C'est pour cette raison que la loi a prévu l'institution de périmètres de protection autour des monuments historiques, destinés à préserver leurs abords. Ces périmètres de protection correspondent aux espaces situés à moins de 500 mètres de tout point bâti du monument historique. Ils sont créés automatiquement dès lors qu'un bâtiment est protégé (classé ou inscrit) au titre des monuments historiques. Ces périmètres de protection peuvent être modifiés sur proposition de l'architecte des bâtiments de France (ABF) en fonction des enjeux patrimoniaux. Quand les monuments historiques sont proches les uns des autres, leurs périmètres de protection se superposent.

Selon les informations mises à disposition sur le site du ministère de la culture et de la communication :

- Sont répertoriés sur l'aire d'étude 8 édifices :
 - 3 édifices classés monument historique,
 - 5 édifices inscrits monument historique ;

La carte suivante localise les différents monuments. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une description détaillée et d'une analyse à la suite de la carte.



Carte 141 : Les monuments historiques à l'échelle du périmètre d'étude

XII.3.2.1. LES HALLES (VIEILLES)

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Halles (vieilles)	Classé	18/05/1914	Halles (vieilles) : classement par décret du 18 mai 1914. Anciennes halles formant trois nefs supportées par deux pans de bois dans la partie centrale et par de courts piliers en granit reposant sur un mur bahut à l'extérieur. La charpente ne semble pas antérieure au XVIIe siècle. L'allée centrale se termine par deux porches en charpente à entrails retroussés.	LE FAOUE

Située dans le centre-ville de Le Faouët, l'édifice fait l'objet d'une sensibilité potentielle faible relative à la création d'une voie de contournement le risque d'interactions visuelles est limité.



Photo 123 : L'entrée ouest des vieilles halles



Photo 124 : L'entrée nord des vieilles halles surmontée d'une horloge

XII.3.2.2. LA MAISON (15 RUE VICTOR ROBIC)

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Maison (15 rue Victor Robic)	Inscrit	20/03/1934	Les deux lucarnes du 17 ^e siècle : inscription par arrêté du 20 mars 1934	LE FAOUE

Située dans le centre-ville de Le Faouët, face à la place principale, la maison fait l'objet d'une sensibilité potentielle faible relative à la création d'une voie de contournement le risque d'interactions visuelles est limité.



Photo 125 : Les lucarnes protégées d'une maison - deuxième à droite de la mairie

XII.3.2.3. LE COUVENT DES URSULINES (ANCIEN)

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Couvent des Ursulines (ancien)	Inscrit	03/12/1987	La chapelle, le portail Nord (cad. AC 482, 483) sont inscrits par arrêté du 3 décembre 1987. Le couvent comprend deux corps de logis principaux en équerre, avec galerie de cloître au rez-de-chaussée ; la chapelle occupe l'angle saillant, au nord-est. Un troisième logis ancien abritant autrefois les parloirs et le logis du chapelain se greffe au nord-ouest du bâtiment nord. Des bâtiments récents prolongent les logis anciens, à l'ouest et au sud. L'ancien couvent est aujourd'hui le musée de Le Faouët	LE FAOUE

Situé dans le bourg de Le Faouët, l'ancien couvent des ursulines, aujourd'hui musée, fait l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** relative à la création d'une voie de contournement le risque d'interactions visuelles est limité.



Photo 126 : La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines

XII.3.2.4. LA CHAPELLE SAINT-FIACRE ET MAISON

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Chapelle Saint-Fiacre	Classé	27/10/1948	Classement de la chapelle Saint-Fiacre et de son Jubé polychrome classé sur liste de 1846.	LE FAOUE
Maison	Inscrit	25/09/1928	Pierre sculptée datée de 1436 encadrée dans le mur (cad. ZS 109) : inscription par arrêté du 25 septembre 1928	LE FAOUE

Située dans un environnement ouvert, excentré du bourg de Le Faouët, et en position topographique intermédiaire, l'édifice de la chapelle Saint-Fiacre fait l'objet d'une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet de contournement routier.

La maison située au pied de l'édifice religieux dans un environnement arboré fait l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet.



Photo 127 : La chapelle Saint-Fiacre



Photo 128 : Le jubé polychrome de la chapelle Saint-Fiacre

XII.3.2.5. LA CHAPELLE SAINTE-BARBE ET LA MAISON DU GARDE

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Chapelle Sainte-Barbe et maison du garde (partie classée)	Classé	16/10/1906	La partie classée correspond à l'édifice de la chapelle. Chapelle de style gothique flamboyant. Cette dernière n'est constituée, du fait de l'étroitesse du lieu, que d'une seule travée et d'une abside. La porte du clocher possède un fronton daté de l'année 1743, les deux portails de la façade occidentale sont composés chacun de deux portes jumelées surmontées d'un tympan ajouré. Les voûtes d'ogive de la chapelle sont épaulées par des contreforts surmontés de pinacles ornés de gargouilles.	LE FAOUËT
Chapelle Sainte-Barbe et maison du garde (partie inscrite)	Inscrit	25/09/1928	La partie inscrite concerne la maison du garde. Elle date du XVIIe siècle, possède un étage carré et une tour d'escalier circulaire. Cette maison était historiquement un pavillon de chasse avant d'être occupée par les gardiens depuis 1910.	LE FAOUËT

Situées en position topographique haute, bénéficiant de vues panoramiques sur la ville de Le Faouët et sur la vallée de l'Ellé, la chapelle Sainte-Barbe et la maison du garde font l'objet d'une **sensibilité potentielle forte** vis-à-vis du projet de contournement routier.



Photo 129 : La chapelle Sainte-Barbe



Photo 130 : La façade de la maison du garde de la chapelle Sainte-Barbe



Photo 131 : L'arrière de la maison du garde de la chapelle Sainte-Barbe

XII.3.2.6. L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	CARACTÉRISTIQUES	COMMUNE
Église Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit	06/06/1933	Le clocher, le porche Sud, et l'ossuaire sont inscrits par arrêté du 6 juin 1933 Elle date du XVI ^e siècle et est victime d'un incendie en 1917. Elle fut restaurée dix ans plus tard. Elle se singularise par son clocher aux formes originales.	LE FAOUET

Située dans le contexte urbain dense du bourg de Le Faouët, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption fait l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet de contournement de la ville.



Photo 132 : L'église Notre-Dame de l'Assomption

XII.3.3. ELEMENTS DU PATRIMOINE NON PROTEGES

De par l'absence de protection concernant les éléments de petits patrimoines, les enjeux patrimoniaux sont plus faibles. Toutefois, il est important de les répertorier afin d'analyser leurs enjeux locaux et leurs sensibilités potentielles vis-à-vis du projet.

Les éléments du patrimoine non protégés répertoriés à l'échelle du périmètre d'étude sont particulièrement liés à l'eau. On retrouve majoritairement des puits, une fontaine, deux lavoirs et un ancien moulin témoignant de la présence de nombreux ruisseaux et de cours d'eau.

Il existe aussi deux fours à pain à Saint-Fiacre et à Kercadoret.

Les puits et fours sont principalement visibles depuis les hameaux et renforcent la qualité paysagère et architecturale du bâti rural.

On dénombre également un manoir : le manoir de Kerihuel.

Ces différents éléments sont décrits, illustrés, et analysés ci-après. Ils sont localisés sur la carte suivante.

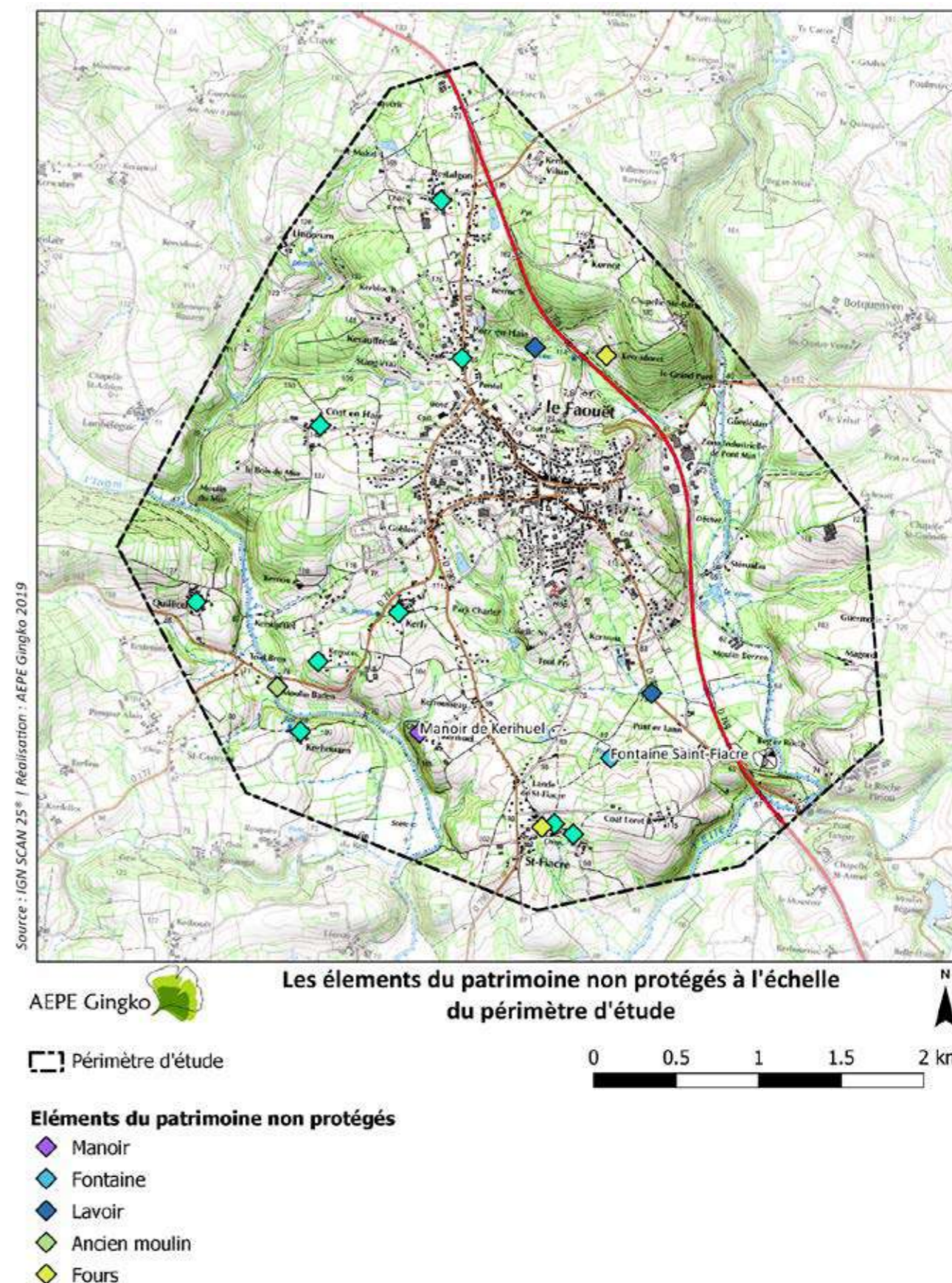
XII.3.3.1. LE MANOIR DE KERIHUEL

Le manoir de Kerihuel se situe au sud-ouest du bourg de Le Faouët à proximité de la RD790 dans un environnement arboré dense. Filtré par la végétation, l'édifice est peu ou pas visible depuis ses accès et ses abords.

Cet élément du patrimoine non protégé fait donc l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet de contournement.



Photo 133 : L'entrée du manoir de Kerihuel



Carte 142 : Les éléments du patrimoine non protégés à l'échelle du périmètre d'étude

XII.3.3.2. LA FONTAINE SAINT-FIACRE

À 500 m de la chapelle Saint-Fiacre, le long d'un chemin de randonnée, la fontaine Saint-Fiacre se compose de deux bassins reliés par une rigole en pierre de sept mètres. Son architecture dépasse celle d'une fontaine traditionnelle. Il s'agit peut-être des restes d'un établissement de soins pour les malades datant du Moyen-Âge.

Situés le long d'un sentier de randonnée, dans un cadre arboré à l'ambiance intimiste, la fontaine Saint-Fiacre et ses abords forment un site important à préserver, et font donc l'objet d'une **sensibilité potentielle forte**.



Photo 134 : Les bassins de la fontaine Saint-Fiacre



Photo 135 : Les bassins de la fontaine Saint-Fiacre

XII.3.3.3. LES FOURS A PAINS

Les fours à pains sont moins nombreux que les puits mais sont plus imposants. On dénombre deux principaux fours à pains visibles sur Le Faouët. L'un se trouve à proximité de la chapelle Saint-Fiacre et le second sur le site touristique de Kercadoret (Musée de l'Abeille Vivante et Cité des Fourmis). Ces éléments de petit patrimoine contribuent à la qualité paysagère des hameaux.

À l'image des puits, les fours à pains peuvent représenter une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet dès lors qu'ils sont situés dans un ensemble bâti comme les hameaux.



Photo 136 : Le Four à pains du hameau de Kercadoret

XII.3.3.4. LE LAVOIR ET LES PUIITS

Le périmètre d'étude regorge de petits patrimoines liés à l'eau.

Le lavoir illustré ci-dessous se situe au nord du bourg de Le Fauët, en direction du hameau de Kercadoret, dans un environnement boisé dense à proximité d'un ruisseau affleurant. Peu mis en valeur, hors des sentiers de découverte, isolé et filtré par la végétation dense, ce lavoir fait l'objet d'une **sensibilité potentielle faible** vis-à-vis du projet.



Photo 137 : Le lavoir de la ville de Le Fauët

Quant aux puits, ils constituent des éléments du patrimoine lié à l'eau les plus fréquents dans le périmètre d'études. Associés au bâti rural ancien, ces petites constructions contribuent à la valeur paysagère des hameaux.

Les puits ont donc peu d'enjeux patrimoniaux individuellement, **c'est dans le cadre du hameau que ces petits éléments participent à une ambiance qualitative à valoriser**. Les photographies qui suivent les illustrent.

Ainsi, les puits des hameaux constituent des éléments aux **sensibilités potentielles moyennes** relatives au projet.



Photo 138 : Le puits situé au hameau de Saint-Fiacre



Photo 139 : Le puits situé au hameau de Kerly

XII.4. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE

Certains monuments, sites et patrimoine non protégé soulèvent des sensibilités potentielles.

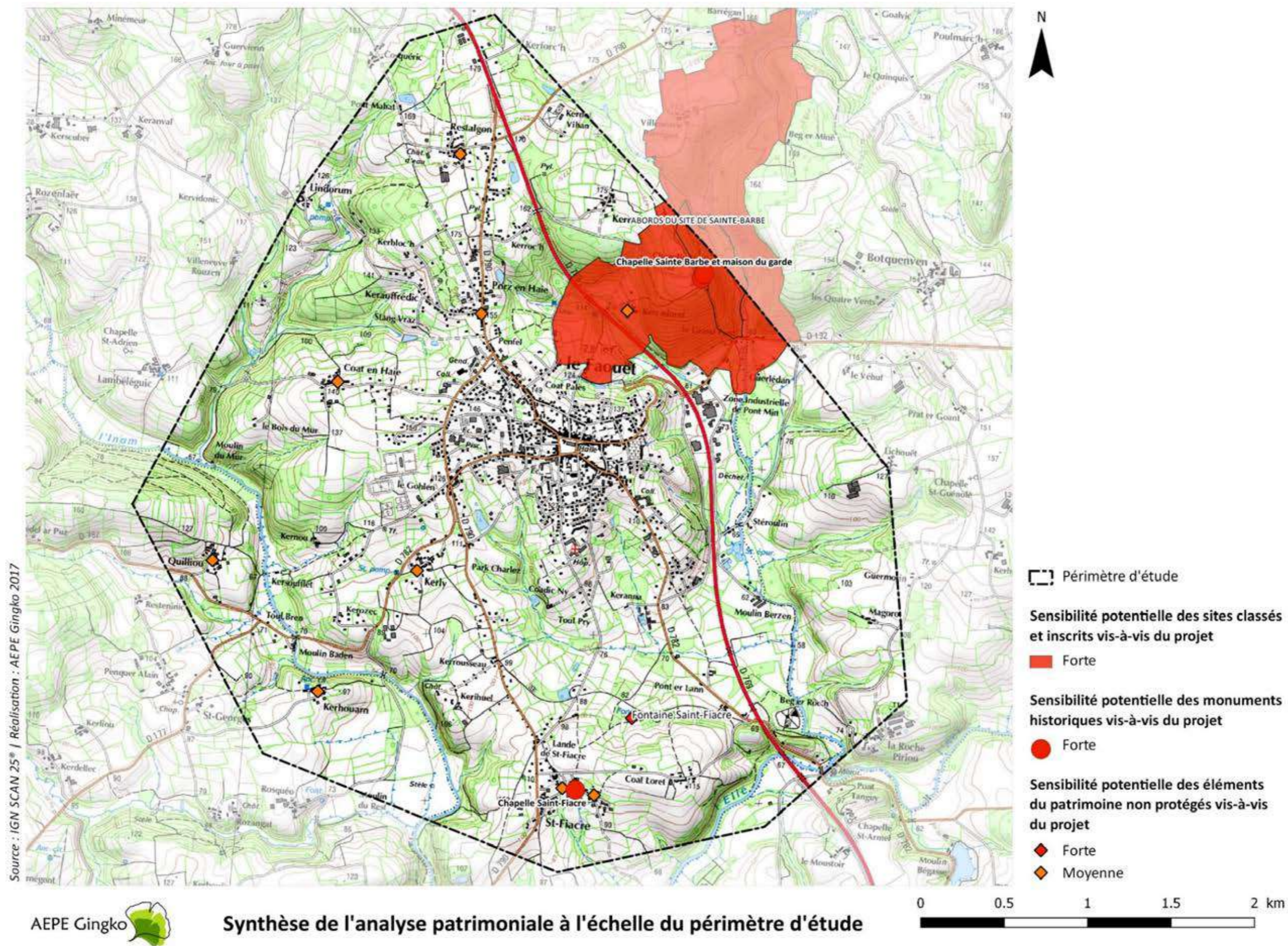
Ainsi, les éléments patrimoniaux représentant des enjeux importants, qui font l'objet d'une sensibilité potentielle forte vis-à-vis du projet routier sont :

- Le site de la Chapelle Sainte-Barbe et ses abords
- La Chapelle Sainte-Barbe (MH)
- La maison du garde de la chapelle Sainte-Barbe (MH)
- La Chapelle Saint-Fiacre (MH)
- La fontaine Saint-Fiacre et ses abords (patrimoine non protégé)

Les éléments du patrimoine non protégés faisant l'objet d'une sensibilité potentielle moyenne vis-à-vis du projet routier sont :

- Les puits et fours à pain situés dans les hameaux (patrimoine non protégé)

La carte suivante localise les sensibilités potentielles du patrimoine vis-à-vis du projet routier.



Carte 143 : La synthèse de l'analyse patrimoniale à l'échelle du périmètre d'étude

XII.5. ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU

XII.5.1. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX REPERTORIES EN AMONT DE L'ANALYSE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMEDIATE

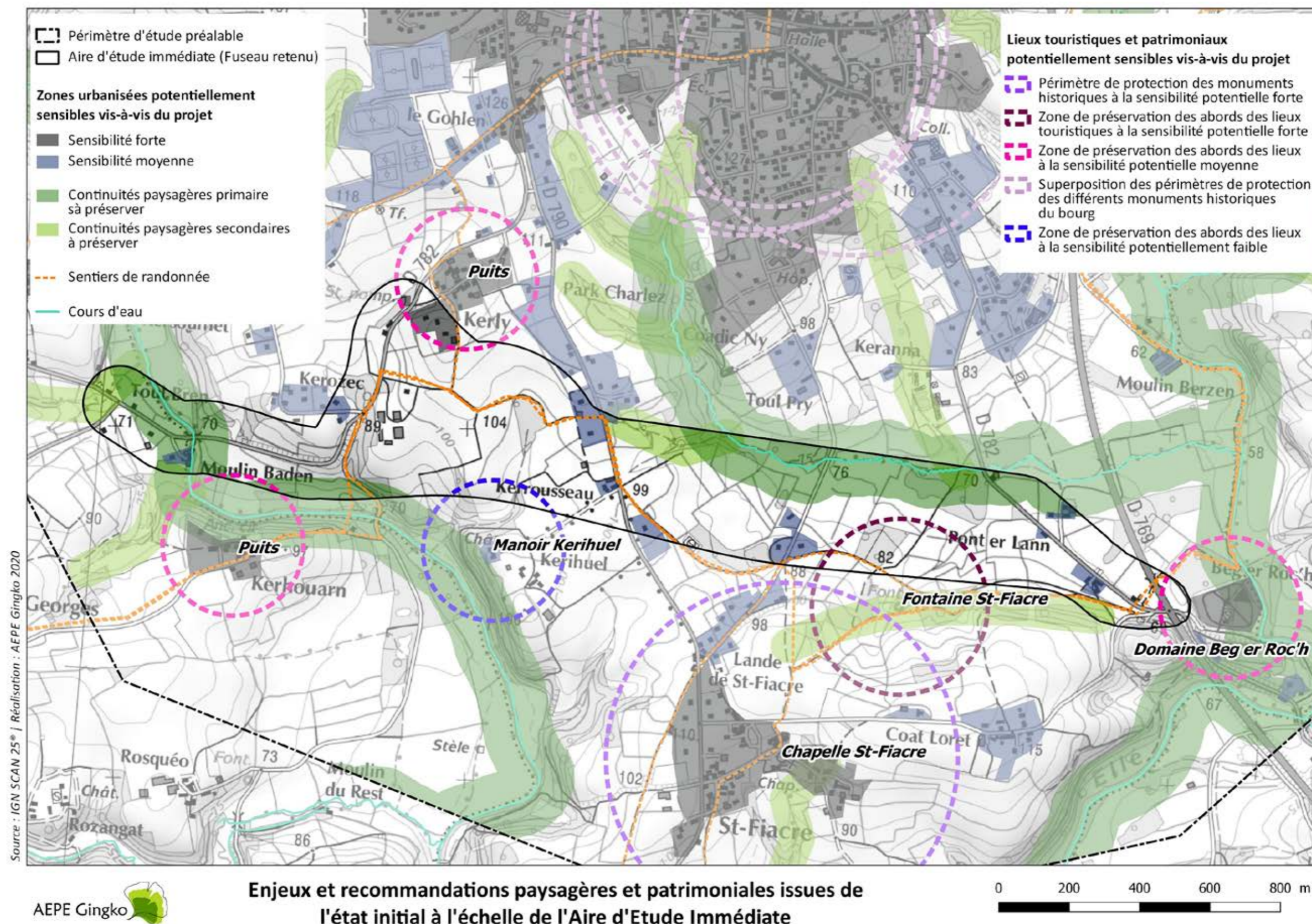
L'aire d'étude immédiate (ou fuseau retenu) se situe au sud du bourg de Le Faouët.

Elle est délimitée au nord comme au sud par des éléments de végétation et de topographie structurant comme des ruisseaux permanents et à l'ouest par la vallée de l'Inam. L'Aire d'Étude Immédiate traverse plusieurs axes routiers (RD782, RD790, et des routes secondaires desservant le bourg de Le Faouët). L'habitat rural groupé en hameau (Kerly, Kerrousseau, Lande de Saint-Fiacre, Pont er Lann) est relativement mité, et ponctue ce territoire bocager et boisé le long des axes de communication. Le fuseau comprend également des enjeux touristiques et patrimoniaux avec la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre, et le passage de la GR 38.

La carte ci-après localise les différents enjeux énumérés ci-dessus aux abords de l'aire d'étude immédiate.

En conclusion, il ressort de l'analyse globale à l'échelle du périmètre d'étude que les éléments paysagers et patrimoniaux à prendre en compte dans le cadre de l'analyse détaillée du fuseau retenu sont :

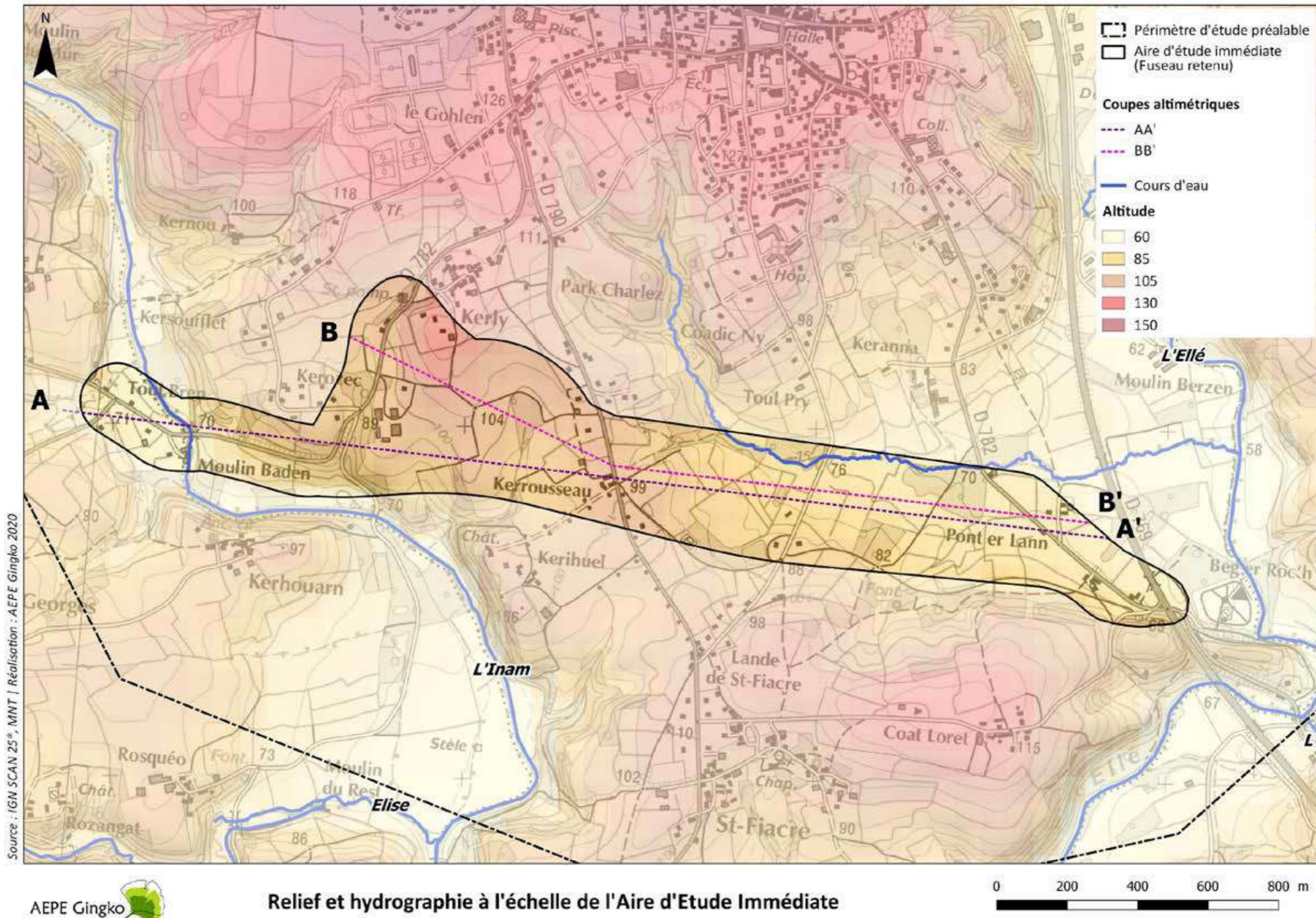
- Le relief et l'hydrographie
- Les éléments de végétations structurants
- L'urbanisation et les axes de communication
- Les éléments touristiques et patrimoniaux
- La découverte du paysage environnant depuis le fuseau retenu
- La découverte du tronçon retenu depuis le paysage environnant



Carte 144 : Enjeux et recommandations paysagères et patrimoniales issues de l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

XII.5.2. ANALYSE DETAILLEE DU FUSEAU RETENU

XII.5.2.1. RELIEF ET HYDROGRAPHIE



Carte 145 : Relief et hydrographie à l'échelle du fuseau retenu

LE RELIEF

La topographie de l'Aire d'Étude Immédiate oscille entre un relief plus plat et plus bas à l'est (75 m) et un relief plus marqué et plus élevé à l'ouest (105 m) avec une rupture au niveau du passage de la vallée de l'Inam à l'extrémité ouest.

Comme l'illustre les coupes AA' et BB', la vallée de l'Inam se prolonge par un territoire au relief plus marqué à l'ouest du fuseau et qui tend à diminuer fortement, passé la RD790 à l'est. La topographie offre de plus grandes variations du relief sur la coupe AA' qui traverse la vallée de l'Inam.

Sur les différentes coupes ci-dessous, on note la présence régulière du maillage bocager et boisé qui occupe le fuseau.

Les blocs diagrammes suivant illustre les ondulations du relief autour et sur le fuseau retenu de façon à percevoir globalement les enjeux liés à la topographie.

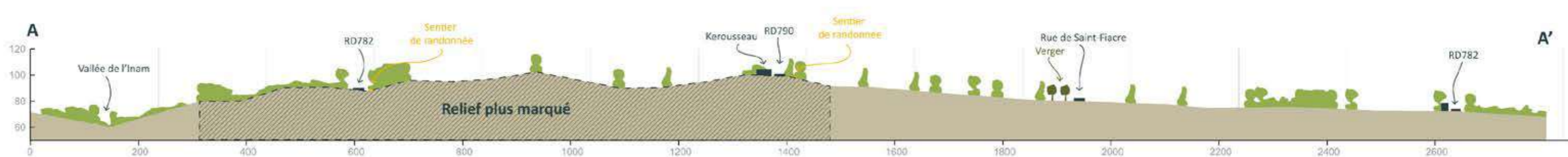


Figure 29 : Coupe AA' à l'échelle du fuseau retenu – Augmentation altimétrique x2,4

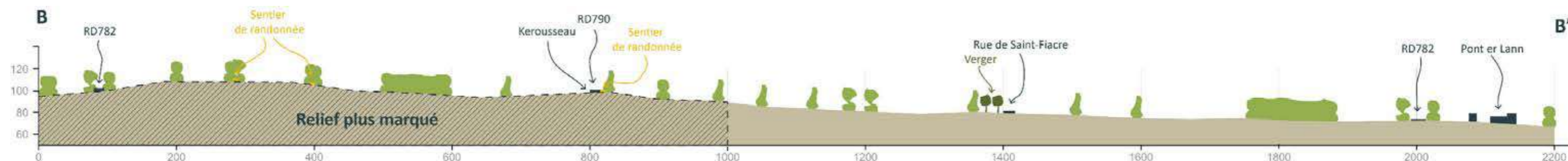


Figure 30 : Coupe BB' à l'échelle du fuseau retenu – Augmentation altimétrique x1,6

L'HYDROGRAPHIE

Comme l'illustre les blocs diagrammes ci-contre, le réseau hydrographique à l'échelle du fuseau retenu se compose principalement de la vallée de l'Inam qui conditionne les mouvements du relief et les perceptions globalement fermées à son approche et d'un ruisseau situé au nord de la zone étudiée.



Photo 140 : Perception de l'Inam à proximité de Moulin Baden depuis le franchissement du cours d'eau



Photo 141 : La vallée de l'Inam et Moulin Baden - vue du ciel. Source photo : F. Henry

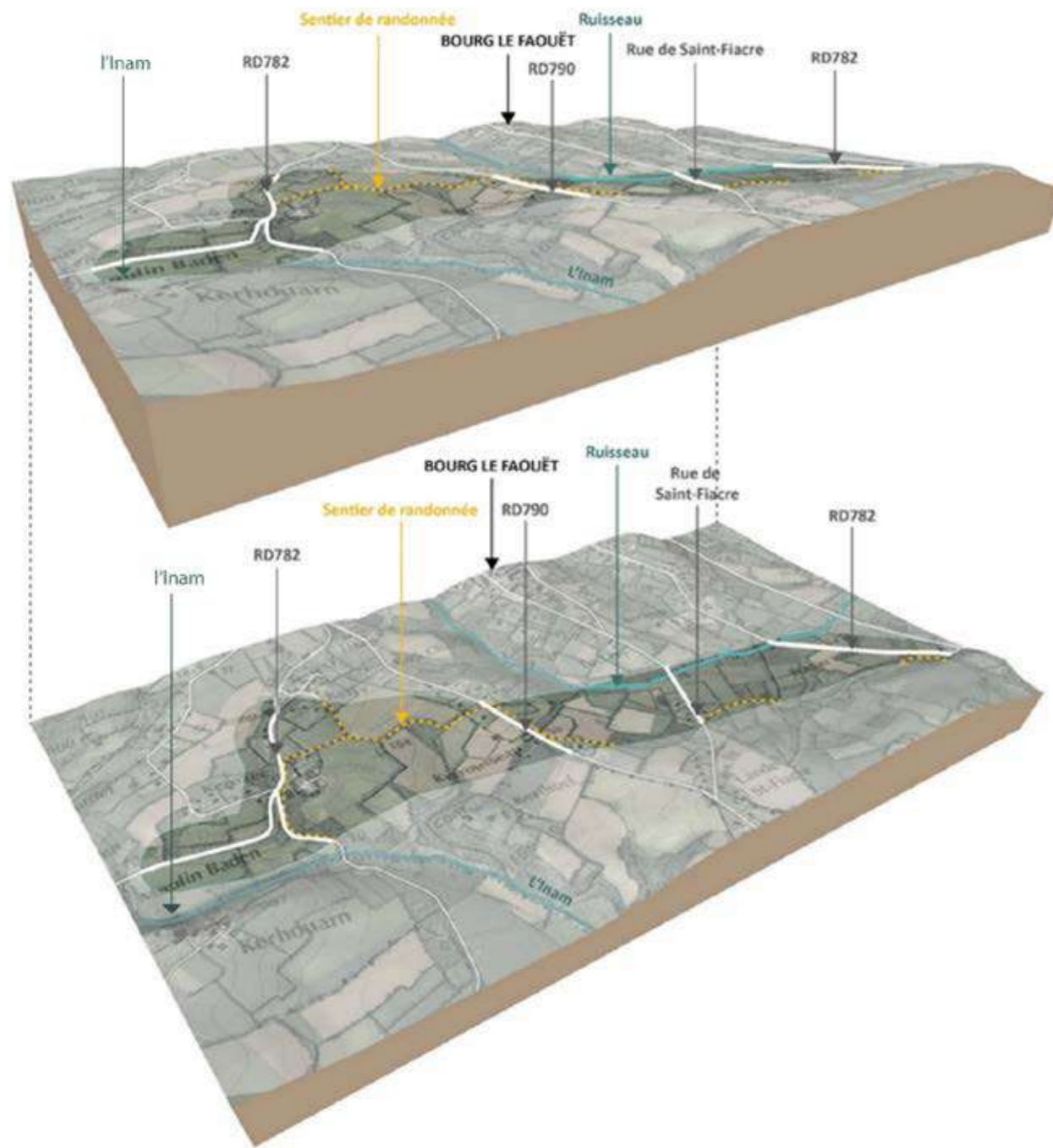


Figure 31 : Blocs diagramme du fuseau retenu – Augmentation altimétrique x2

Comme le montre la photographie ci-dessous, une vue ouverte depuis les hauteurs du fuseau permet de percevoir le relief marqué de la vallée de l'Inam.



Photo 142 : Relief marqué de la vallée de L'Inam perceptible depuis les hauteurs du fuseau retenu

Le ruisseau permanent présent au nord du fuseau étudié se situe dans un environnement boisé dense, et se trouve perceptible de façon proche comme l'illustre la photographie ci-après.



Photo 143 : Ruisseau permanent serpentant au nord du fuseau retenu

Le relief vallonné à l'échelle du fuseau étudié implique l'existence de ruisseaux temporaires localisés entre deux pentes comme le montre les deux photographies suivantes.



Photo 144 : Ruisseau temporaire dévalant les pentes du relief marqué du fuseau retenu



Photo 145 : Fossé en eau situé à la rencontre de deux parcelles agricoles

En conclusion, le relief marqué lié à la vallée de l'Inam présente à l'ouest du fuseau représente un enjeu important vis-à-vis du projet. Il sera notamment primordial de coller au plus près de la topographie naturelle pour l'insertion paysagère du projet et de préserver les structures arborées et bocagères qui l'enserre.

L'hydrographie du fuseau étudié est également concernée par un ruisseau permanent situé au nord. Localisé en retrait des lieux de perception, il est souligné par une végétation dense qu'il est important de prendre en compte dans l'insertion globale du projet dans ce paysage fermé par la végétation.

XII.5.2.2. ELEMENTS DE VEGETATION STRUCTURANTS

À l'échelle du fuseau retenu, on dénombre différents éléments de végétation structurants du paysage :

- La haie bocagère pluristratifiée
- La haie arborée
- L'allée plantée
- Le bois
- La friche arborée
- Le verger

Ces différentes végétations sont localisées sur la carte suivante.

Les photographies ci-après illustrent ces typologies végétales.

LA HAIE BOCAGERE PLURISTRATIFIEE

La haie bocagère pluristratifiée est la typologie de haie la plus fréquemment rencontrée à l'échelle du fuseau retenu. Elle est dense, épaisse, et souvent implantée sur talus. En période feuillée, ces haies ferment les vues et ne permettent pas d'appréhender le paysage environnant. Pour autant, elle constitue un élément de végétation emblématique du paysage bocager de Le Faouët.



Photo 146 : Haie pluristratifiée située à gauche de l'image

LA HAIE BOCAGERE ARBOREE

Avec la haie bocagère pluristratifiée, la haie bocagère arborée compose le paysage de bocage dense de Le Faouët. À l'image de la haie pluristratifiée, cette haie arborée est souvent implantée sur des talus. Composée principalement d'une strate arborée, ce type de végétation permet les vues ponctuelles en direction du paysage agricole environnant.



Photo 147 : Haies arborées bordant les sentiers de randonnée

L'ALLEE PLANTEE

L'allée plantée répertoriée à l'échelle du fuseau retenu est située dans l'axe du château de Kerihuel. Elle représente un élément de végétation patrimonial qu'il est important de conserver.



Photo 148 : Allée plantée menant au château de Kerihuel

LE BOIS

Comme l'illustre la carte suivante, le fuseau retenu est composé de nombreux espaces boisés plus ou moins entretenus. Cette typologie de végétation ferme de façon opaque le paysage et ne permet pas de vues lointaines.



Photo 149 : Espace boisé fermant les vues



Photo 150 : Petite prairie ceinturée par des parcelles boisées fermant les vues lointaines

LA FRICHE ARBOREE

Les friches arborées sont des parcelles non entretenues depuis plusieurs années. À l'échelle du fuseau retenu, cette typologie de végétation est principalement située à l'est du fuseau étudié. À l'image des parcelles boisées, les friches arborées ferment le paysage tout en apportant une ambiance mystérieuse et sauvage le long des chemins de randonnée.



Photo 151 : Parcelle laissée en friche fermant le paysage

Également, il existe d'anciennes prairies humides laissées à l'abandon où les ronciers tendent à dominer les parcelles. Cette situation de végétation est relativement fréquente sur le fuseau étudié. Ces fourrés de ronces illustrent ainsi la dynamique de fermeture des paysages, qui dans certains cas, se fait au détriment des paysages typiques de Bretagne intérieure.



Photo 152 : Prairie humide enfrichée par les ronces

LE VERGER

Au cœur de ce paysage principalement dédié à l'agriculture, on retrouve quelques vergers. Deux vergers sont répertoriés à l'échelle du fuseau retenu.

L'un des deux est principalement perceptible et se situe le long de la rue de Saint-Fiacre.

Cette typologie de végétation permet d'ouvrir un peu les perspectives en direction des parcelles environnantes, et à ce titre, représente un atout pour la découverte du paysage de Le Faouët.

En conclusion, le verger est un élément de végétation intéressant mais peu représenté à l'échelle du fuseau retenu et doit donc faire l'objet d'une préservation dans le cadre du projet.

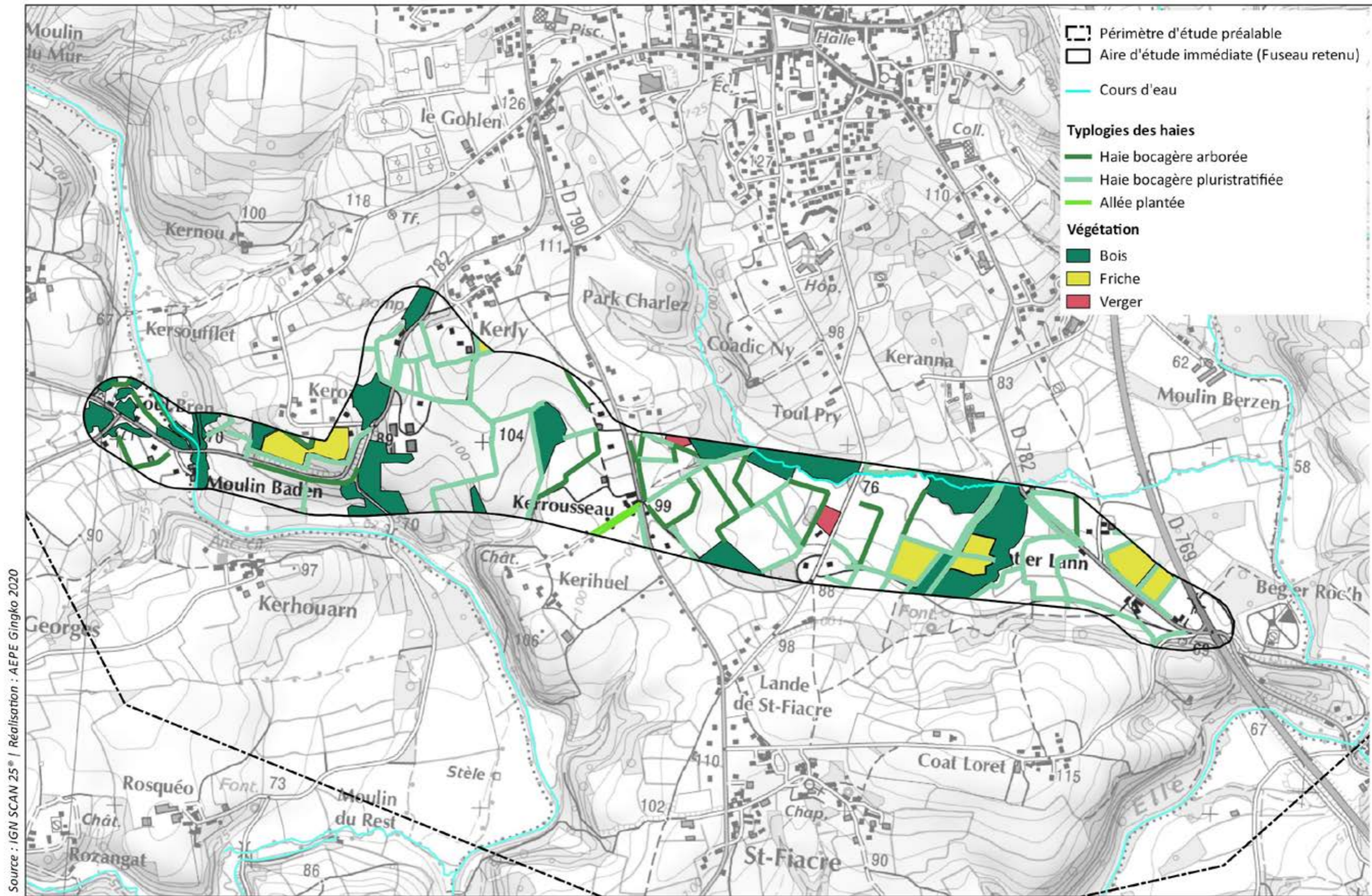


Photo 153 : Verger situé le long de la rue de Saint-Fiacre

Pour conclure, les haies bocagères pluristratifiées et arborées constituent des éléments structurants du paysage de Le Faouët. Elles accompagnent le relief et les liaisons douces, et permet d'alterner les perceptions paysagères au gré de la densité du bocage. Ces haies représentent donc des enjeux à prendre en compte pour l'insertion paysagère du futur projet.

Il est également important de noter l'existence d'un groupement de végétation composé de bois, de bocage et de friches arborées entre Pont er Lann et la Lande de Saint-Fiacre formant ainsi un corridor de végétation très épais que le projet devra franchir. Une attention particulière devra donc être portée pour conserver les éléments de découverte et d'ouverture de ce paysage (chemins agricoles et chemins de randonnée, prairies).

L'allée plantée et le verger représentent des éléments de végétation plus ornementaux et rares à l'échelle du fuseau étudié. Ces typologies végétales présentes le long de la RD790 et de la rue de Saint-Fiacre devront faire l'objet d'une préservation dans le cadre de la réflexion sur l'implantation du projet.

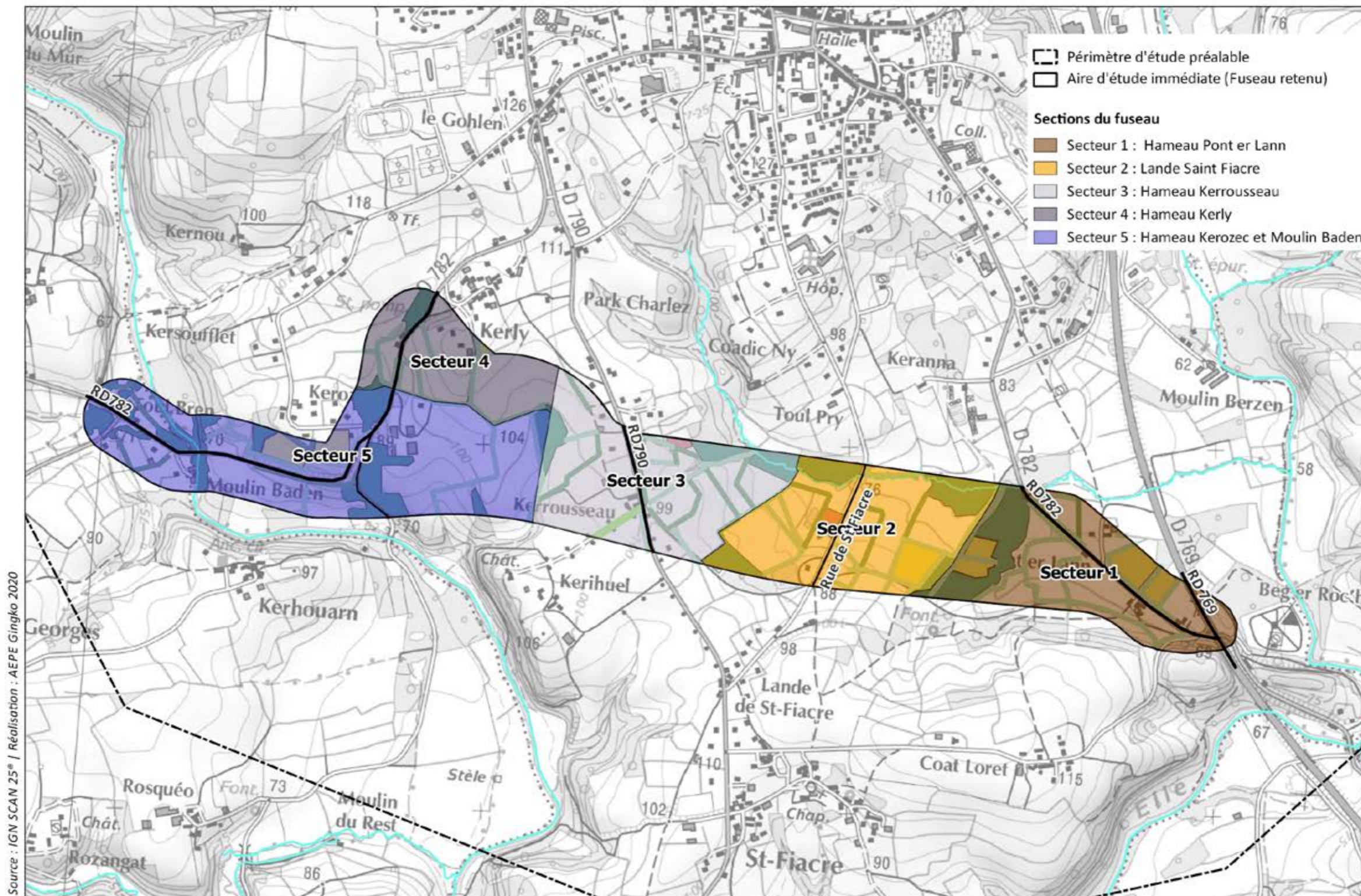


Source : IGN SCAN 25° | Réalisation : AEPE Gingko 2020

Carte 146 : La végétation à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

XII.5.2.3. URBANISATION ET AXES DE COMMUNICATION

Afin d'analyser de façon détaillée les structures anthropiques du fuseau retenu, 5 secteurs ont été déterminés :



Carte 147 : Le découpage en 5 secteurs de l'aire d'étude immédiate

SECTEUR 1 : LE HAMEAU DE PONT ER LANN TRAVERSE PAR LA RD782

Le hameau de Pont er Lann est situé le long de la RD782. Il est constitué de plusieurs habitations principalement localisées le long de l'axe de communication. La présence de l'habitat permet des ouvertures visuelles sur les parcelles proches de la route.



Source : IGIN SCAN 25°, BD ORTHO® / Réalisation : AEPE Gingko 2018



Carte 148 : Le secteur 1 – Hameau de Pont er Lann



Photo 154 : Hameau de Pont er Lann depuis la RD782 en direction de la RD769



Photo 155 : Hameau de Pont er Lann depuis la RD782 en direction du bourg de Le Faouët



Photo 156 : Maison isolée située le long de la RD782 au nord du tronçon étudié

La RD782, à l'échelle du secteur 1, relie la RD769 au bourg de Le Faouët. Cet axe traverse le tissu bocager et boisé de la campagne de Le Faouët, qui en dehors des abords du hameau de Pont er Lann, n'offre pas de vues en direction du paysage environnant.

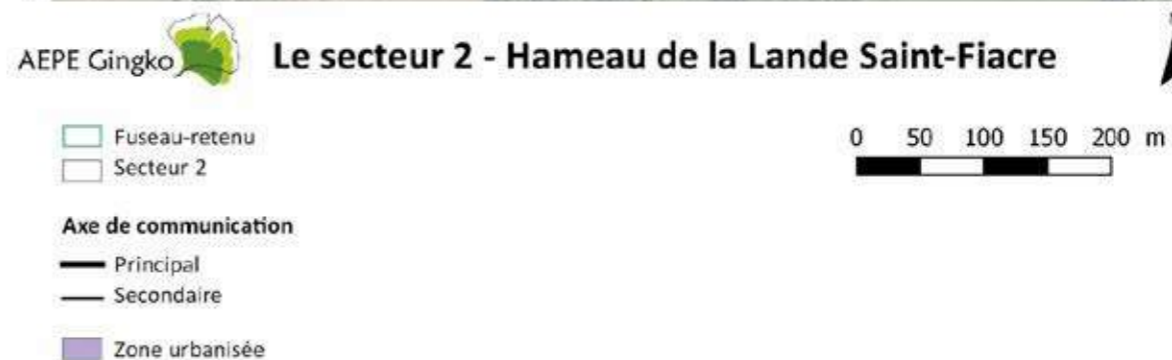


Photo 157 : Abords bocagers et boisés de la RD782 fermant les vues

En conclusion, la présence de l'habitat le long de la RD782 représente un enjeu important à l'échelle du secteur 1. L'insertion paysagère de la future voie de contournement et du carrefour avec la RD782 le sera également.

SECTEUR 2 : LE HAMEAU DE LA LANDE DE SAINT-FIACRE TRAVERSE PAR LA RUE DE SAINT FIACRE

Le secteur 2 du fuseau retenu est concerné par la partie nord du hameau de la lande de Saint-Fiacre. Ces quelques habitations se situent le long de la rue de Saint-Fiacre.



Carte 149 : Le secteur 2 – Hameau de la Lande Saint-Fiacre

En limite sud, le fuseau est traversé par le sentier de randonnée GR38 qui longe deux propriétés privées comme l'illustre les deux photographies suivantes.



Photo 158 : La GR38 longeant l'étang privé d'une des habitations



Photo 159 : La GR38 longeant une habitation située le long de la rue de Saint-Fiacre

La rue de Saint-Fiacre relie la RD790 au bourg de Le Faouët. Cet axe offre quelques ouvertures visuelles en direction des parcelles arborées des habitations. Ces percées visuelles sont peu profondes car filtrées très rapidement par la végétation et le tissu bâti.



Photo 160 : La rue de Saint-Fiacre au niveau de l'intersection de la GR38



Photo 161 : Percées visuelles peu profondes depuis la rue de Saint-Fiacre au nord du fuseau étudié

En conclusion, les enjeux principaux vis-à-vis du projet à l'échelle de la section 2 sont : la préservation du cadre de vie des habitations de la Lande de Saint-Fiacre ; l'éloignement du projet vis-à-vis des sentiers de randonnée ; et l'insertion paysagère du carrefour entre la rue de Saint-Fiacre et la future voie de contournement.

SECTEUR 3 : LE HAMEAU DE KERROUSSEAU TRAVERSE PAR LA RD790

Le hameau de Kerrousseau est composé d'un habitat dispersé le long de la RD790. Le caractère architectural des habitations est divers et principalement résidentiel.



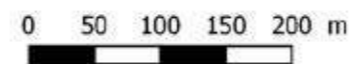
Le secteur 3 - Hameau de Kerrousseau

- Fuseau-retenu
- Secteur 3

Axe de communication

- Principal
- Secondaire

- Zone urbanisée



Carte 150 : Le secteur 3 – Hameau de Kerrousseau



Photo 162 : Habitat résidentiel du hameau de Kerrousseau

Seul un groupe bâti ancien est répertorié le long de l'allée plantée du château de Kerihuel. Cette organisation architecturale typique du paysage de Le Faouët est un point sensible malgré le délabrement des éléments situés près de la RD790, et représente un enjeu en termes d'ambiance paysagère.



Photo 163 : Groupement de bâti ancien situé le long de la RD790

La RD790 qui traverse le secteur 3 relie le hameau de Saint-Fiacre au bourg de le Faouët. À l'échelle du fuseau répertorié, cet axe offre peu d'ouvertures visuelles, et est principalement concerné par une occupation urbaine résidentielle.



Photo 164 : Seule ouverture visuelle du secteur 3 en direction d'un hangar agricole



Photo 165 : Perception d'un paysage fermé depuis la RD790 avec en arrière-plan un habitat résidentiel

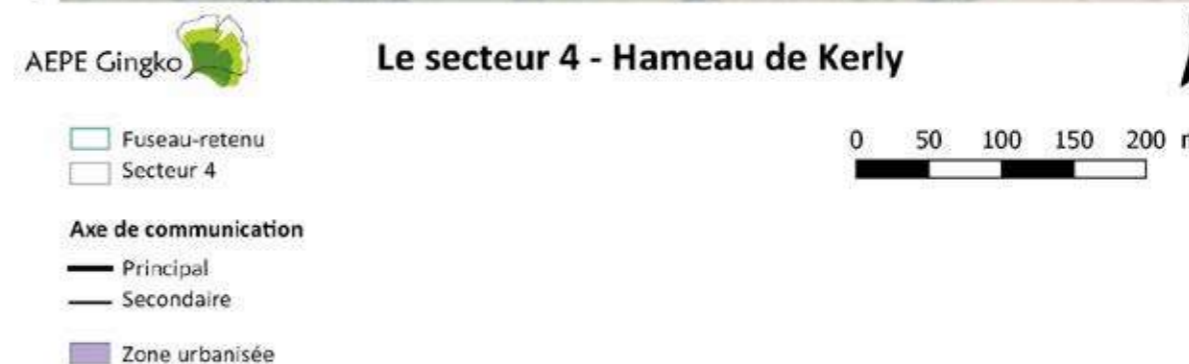


Photo 166 : Maillage bocage et perception d'une maison de Kerrousseau depuis une parcelle agricole

Dans le secteur 3, l'enjeu principal vis-à-vis du projet concerne la préservation du cadre de vie des habitations de Kerrousseau, ainsi que l'insertion paysagère du carrefour entre la RD790 et la future voie de contournement.

SECTEUR 4 : LE HAMEAU DE KERLY LONGE PAR LA RD782

Le hameau de Kerly est un groupement relativement dense d'habitations aux caractères architecturaux anciens et résidentiels. À l'échelle du secteur 4, il s'agit principalement d'une occupation résidentielle avec des maisons situées au milieu de grande parcelle arborée. La végétation qui les entoure est relativement épaisse et filtre les vues.



Carte 151 : Le secteur 4 - Hameau de Kerly

Comme l'illustre les photos suivantes, les vues en directions du hameau de Kerly sont filtrées par la végétation.



Photo 167 : Arrivée sur le hameau de Kerly depuis le sentier de randonnée



Photo 168 : Vue filtrée du hameau de Kerly par la végétation et la topographie depuis la RD782



Photo 169 : Vue filtrée du hameau de Kerly par la végétation et la topographie depuis la RD782

La RD782, située à l'ouest du bourg, relie le bourg de Le Faouët à Scaër. À l'échelle du secteur 4, la route est encaissée et encadrée par une épaisse végétation ne permettant pas de vue ouverte sur le paysage environnant. La route longe deux habitations situées en dehors du hameau de Kerly comme l'illustre la carte suivante et la photo n°2 (localisée sur la carte du secteur 4).

En conclusion, le relief marqué et les habitations représentent les enjeux importants à l'échelle du secteur 4. Les déblais et remblais occasionnés par le potentiel passage du projet et de sa connexion à la RD782 peuvent endommager l'ambiance paysagère pittoresque qui se dégage du bocage. Également, la préservation du cadre de vie des habitations serait à prendre en compte dans le cas du passage de l'ouvrage à l'intérieur de cette section.

SECTEUR 5 : LE HAMEAU DE KEROZEC ET MOULIN BADEN

Le hameau de Kerozec se développe principalement à l'ouest de la RD782. À l'échelle du secteur 5, les habitations les plus proches de l'axe sont perceptibles de façon partielle depuis la route. Tandis que l'exploitation agricole située sur le coteau est de la voie est entièrement masquée par la végétation. Les photographies suivantes sont localisées sur la carte ci-après.

Le hameau de Moulin Baden est situé en contrebas de la RD 782 à proximité de l'Inam. Comme le montre la photographie n°6, on aperçoit l'ancienne structure du moulin et quelques bâtiments anciens. Le projet devra veiller à ne pas occulter ces perceptions sur ce patrimoine local.

À l'extrémité ouest de l'Aire d'Étude Immédiate, au niveau du lieu-dit Toul Bren, quelques maisons sont situées au bord de la RD 782 (photographie n°7). L'accès à ces habitations et l'insertion du projet vis-à-vis de ces lieux de vie devront être facilités et optimales.

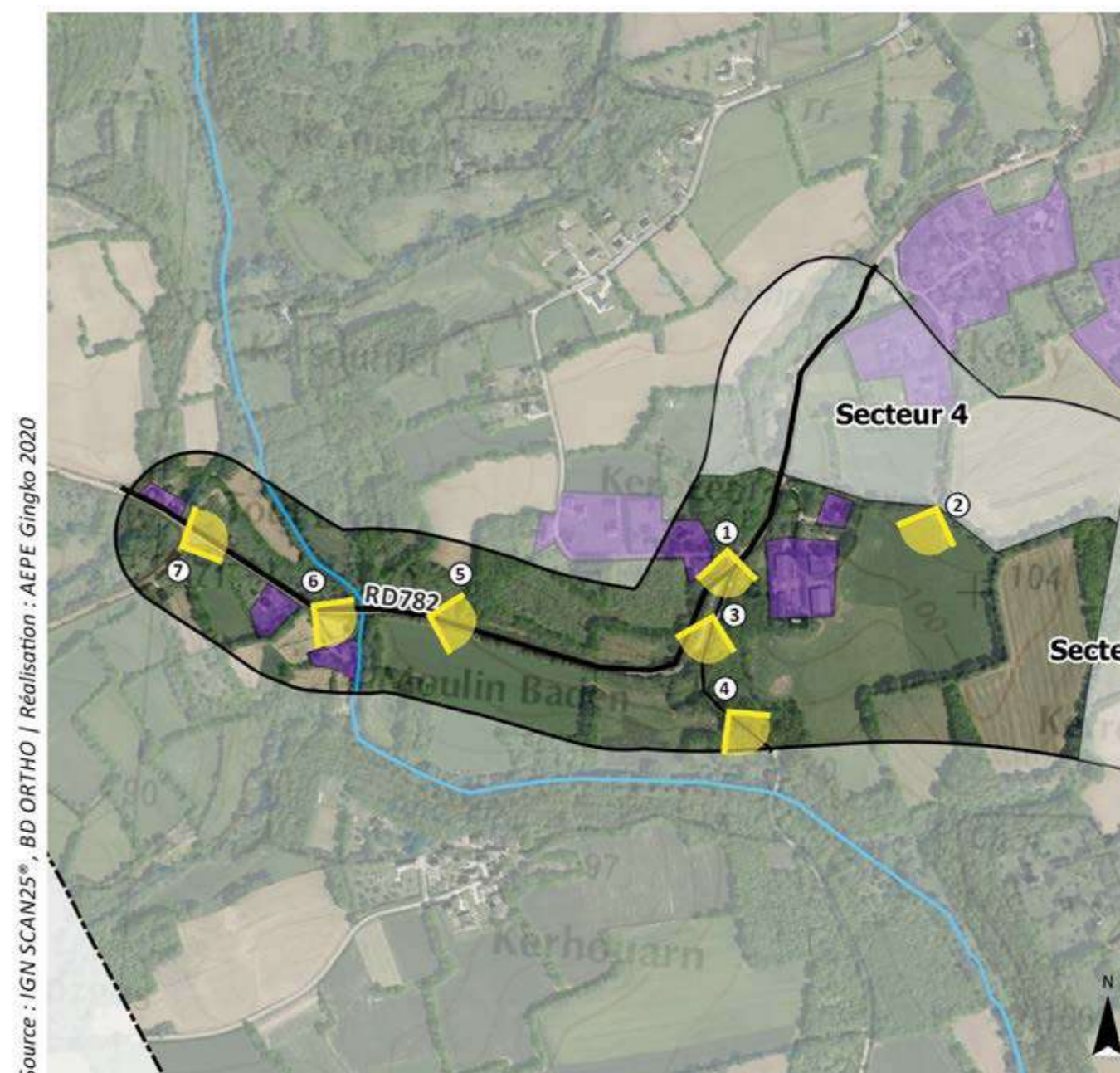


Photo 170 : Habitations de Kerozec les plus proches de la RD782

Située sur les hauteurs du coteau nord de la vallée de l'Inam, l'exploitation agricole de Kerozec est principalement perceptible depuis les parcelles agricoles environnantes comme l'illustre la photographie ci-dessous.



Photo 171 : Les bâtiments agricoles de l'exploitation agricole de Kerozec perceptibles depuis les parcelles agricoles environnantes



Source : IGN SCAN25®, BD ORTHO | Réalisation : AEPE Gingko 2020

Le secteur 5 - Hameau de Kerozec et Moulin Baden

- Périimètre d'étude préalable
- Aire d'étude immédiate (Fuseau retenu)



- Axe de communication**
- Principal
 - Secondaire
 - Zones urbanisées
 - L'Inam

Carte 152 : Le secteur 5 – Hameau de Kerozec et Moulin Baden

Deux axes de communication traversent le secteur 5 : **la RD782 et la route descendant en direction de l'Inam**. La RD782 est bordée d'une végétation dense et arborée qui n'offre pas d'ouvertures visuelles en direction de la vallée de l'Inam proche. La route descendant vers l'Inam est sinueuse et met en exergue la topographie marquée du coteau de l'Inam. Comme l'illustrent les deux photographies ci-dessous, la route serpente sans percée visuelle en direction de la rivière en raison de la présence d'un relief accidenté de part et d'autre de la voie.



Photo 172 : Route descendant vers l'Inam bordée à droite par le coteau boisé et à gauche par le remblai accompagnant la RD782



Photo 173 : En descendant vers l'Inam, le coteau boisé est plus marqué

Puis, la vallée de l'Inam est de nouveau perceptible depuis la RD782 au gré de quelques ouvertures visuelles entre deux haies bocagères.



Photo 174 : Percée visuelle en direction de la vallée de l'Inam depuis la RD782



Photo 175 : Moulin Baden et ses bâtiments témoins d'un patrimoine local



Photo 176 : Au lieu-dit de Toul Bren, une maison est située au bord de la RD 782

En conclusion, le relief marqué et chahuté, notamment dû au passage de la vallée de l'Inam, accompagne les routes de la section 5 et représente un enjeu paysager important à l'échelle du fuseau étudié. Les déblais et remblais, ainsi que les ouvrages d'art potentiellement occasionnés par le passage du futur projet peuvent endommager l'ambiance paysagère remarquable qui se dégage de la vallée de l'Inam.

XII.5.2.4. LES ELEMENTS TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX A L'ECHELLE DU FUSEAU RETENU

LES SENTIERS DE RANDONNEE

Comme l'illustre la carte qui suit localisant les éléments touristiques répertoriés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, la zone d'étude est parcourue à plusieurs reprises par de nombreux sentiers de randonnées. La GR38 traverse le sud du fuseau.

Comme le montre les photographies suivantes, les sentiers de randonnées sont bordés de haies arborées épaisses conférant à ces parcours une dimension paysagère intimiste et préservée.



Photo 177 : La GR38 située à proximité de Pont er Lann



Photo 178 : La GR38 située à proximité du hameau de la Lande de Saint-Fiacre



Photo 179 : Un sentier de randonnée aux abords du hameau de Kerousseau

LES ABORDS DE LA FONTAINE SAINT-FIACRE

L'analyse patrimoniale à l'échelle du périmètre d'étude fait ressortir la fontaine Saint-Fiacre et ses abords comme un élément patrimonial et touristique à préserver du projet.

La carte des éléments touristiques et patrimoniaux qui suit, indique que le fuseau retenu est concerné par les abords nord du lieu patrimonial et touristique. Ils sont notamment traversés par de nombreux sentiers de découverte.

Ainsi, comme l'illustre les photographies ci-après, les sentiers de randonnées qui traversent ce secteur privilégié montrent des ambiances plus intimes et pittoresques. La végétation est plus dense, les reliefs sont plus marqués, créant de ce fait un pincement du paysage au caractère sensoriel.



Photo 180 : Sentier de randonnée à l'ambiance humique au relief marqué



Photo 181 : Perception du relief vallonné des abords de la fontaine Saint-Fiacre

LES PUIITS ET LE DOMAINE DE BEG ER ROC'H

Les deux puits situés aux hameaux de Kerly (au nord) et de Kerhouam (au sud) et précédemment décrits dans le chapitre des « Éléments du patrimoine non protégés » au sein de l'état initial, ne soulèvent pas de sensibilité en raison de leur éloignement à l'Aire d'Étude Immédiate et de leur contexte urbanisé. Ainsi, aucune interaction visuelle ou physique entre le projet et ces deux éléments n'est soulevée.

Il en est de même avec le domaine de Beg er Roc'h (précédemment décrit dans le chapitre sur « l'urbanisation et les axes de communication » du Secteur 1). Le contexte boisé et bocager empêchant toute interaction visuelle entre l'Aire d'Étude Immédiate et ce lieu.

LE MANOIR DE KERIHUEL

Le manoir (ou château) de Kerihuel, précédemment analysé comme ayant une sensibilité paysagère potentiellement faible soulève quant à lui un enjeu. En effet, si le manoir en lui-même est situé dans un écrin boisé dense réduisant les perceptions sur l'Aire d'Étude Immédiate, son allée plantée reste tout de même située au sein du périmètre du projet. Un enjeu paysager est donc soulevé pour cette allée plantée qui devra faire l'objet de toute les attentions lors de la conception du projet.

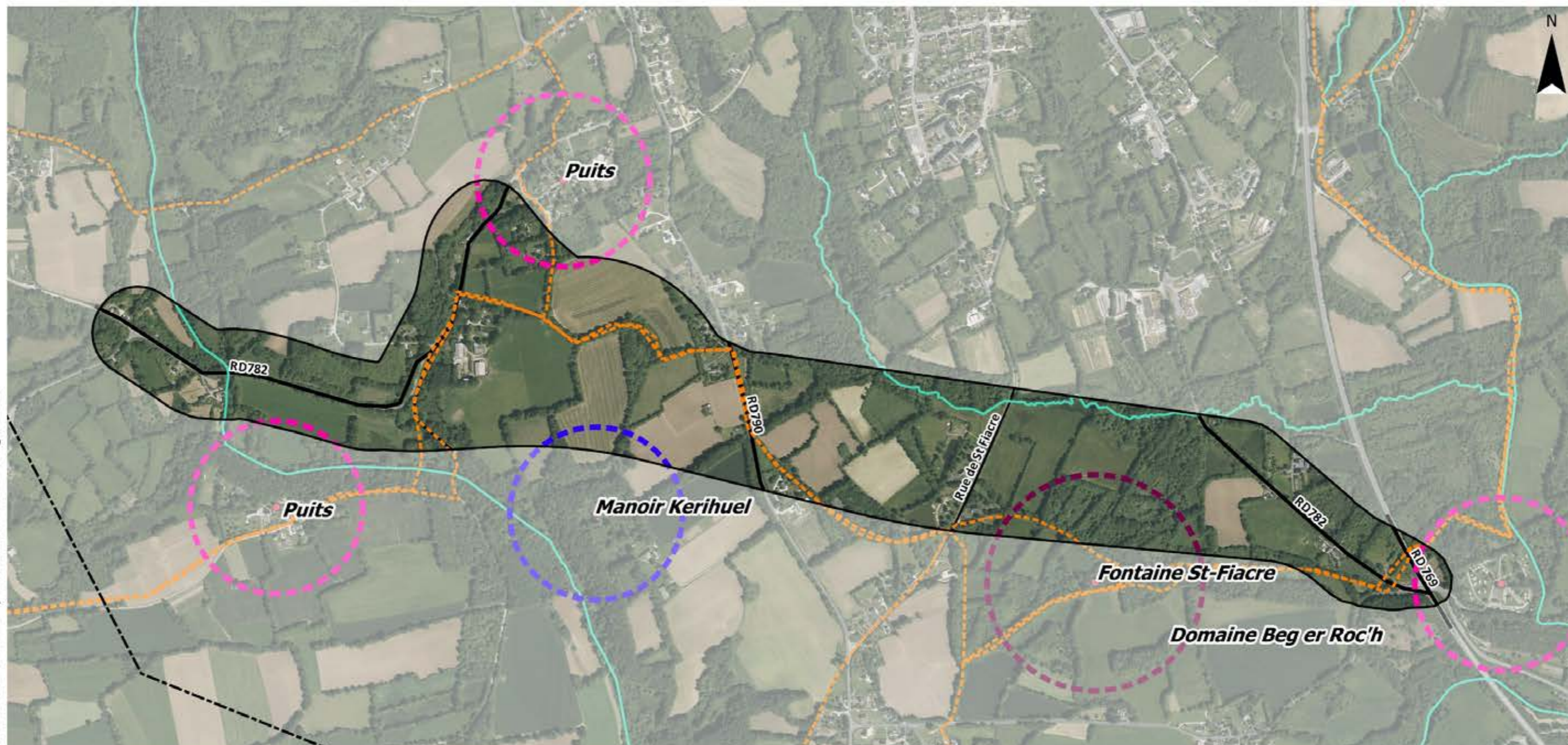


Photo 182 : A droite du cadrage, perception du Manoir de Kerihuel et son allée plantée qui s'étire entre les parcelles cultivées. Source photo : F. Henry

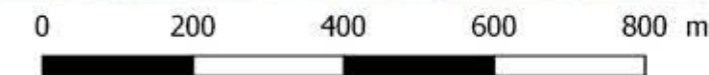
Les sentiers de randonnées à l'échelle du fuseau retenu sont des éléments indissociables du paysage rural et de la structure agricole des parcelles de Le Faouët. Les potentielles traversées de ces parcours par le futur projet devront au maximum être évitées. Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement dans le respect du paysage local.

Les abords de la fontaine Saint-Fiacre représentés à l'échelle du fuseau retenu des espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet.

Source : BD ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les éléments touristiques et patrimoniaux à l'échelle de l'Aire d'Etude Immédiate



- Périmètre d'étude préalable
- Aire d'étude immédiate (Fuseau retenu)
- Sentiers de randonnée
- Cours d'eau

- Lieux touristiques et patrimoniaux
potentiellement sensibles vis-à-vis du projet**
- Zone de préservation des abords des lieux touristiques à la sensibilité potentielle forte
 - Zone de préservation des abords des lieux à la sensibilité potentielle moyenne
 - Zone de préservation des abords des lieux à la sensibilité potentiellement faible

Carte 153 : Les éléments touristiques et patrimoniaux à l'échelle du fuseau retenu

XII.5.2.5. DECOUVERTE DU PAYSAGE ENVIRONNANT DEPUIS LE FUSEAU RETENU

Le fuseau retenu se situe dans un paysage boisé et bocager fermant globalement les vues sur le paysage environnant. Pour autant, il existe quelques ouvertures ponctuelles sur le paysage.

On dénombre 2 types d'ouvertures visuelles :

- Les ouvertures visuelles restreintes par le tissu bocager
- Les ouvertures visuelles lointaines

Comme l'illustre la carte suivante, les ouvertures visuelles restreintes par le tissu bocager sont situées principalement le long des axes traversant le fuseau retenu.

Les photographies n°1 et n°4 ci-après montrent quant à elles des ouvertures visuelles restreinte situées depuis les limites de parcelles agricoles.



Photo 183 : Percée visuelle sur le hameau de Pont er Lann



Photo 184 : Ouverture visuelle en direction du hameau de Kerrousseau

Source : IGN SCAN 25°, BD ORTHO | Réalisation : AEPE Gingko 2020



AEPE Gingko

Les ouvertures visuelles en direction du paysage environnant depuis l'Aire d'Etude Immédiate

- Ouvertures visuelles en direction du paysage environnant
- Haies bocagères filtrant partiellement les vues lointaines
- Haies bocagères bloquant les vues lointaines
- Numérotation des prises de vue



Carte 154 : Les ouvertures visuelles en direction du paysage environnant depuis le fuseau

Les ouvertures visuelles lointaines (photographies n°2 et 3) se situent sur deux lieux ponctuels du fuseau retenu. Elles sont localisées sur la carte précédente.

Depuis la GR38, ces percées visuelles perceptibles sont orientées en direction du bourg de Le Faouët. Plus précisément, on distingue le relief sur lequel se situe le bourg, et les silhouettes des bâtiments localisés sur les hauteurs de la commune.



Photo 185 : Ouverture visuelle en direction du bourg de Le Faouët située à l'est du fuseau



Photo 186 : Ouverture visuelle en direction du bourg de Le Faouët située aux abords du hameau de la Lande de Saint-Fiacre

Situées à l'ouest du fuseau retenu, les ouvertures visuelles lointaines (photographies n°5 et 6) sont orientées en direction de la vallée de l'Inam située plus au sud.

La vallée de l'Inam est marquée par le relief contrasté des coteaux qui l'accompagnent. Ces ondulations topographiques représentent un motif identifiable dans le paysage.



Photo 187 : Percée visuelle en direction de la vallée de l'Inam en direction du hameau de Kerozec



Photo 188 : Percée visuelle en direction de la vallée de l'Inam depuis la trame bocagère



Photo 189 : Courte ouverture visuelle sur les boisements de la vallée de l'Inam en contrebas

En conclusion, les ouvertures visuelles restreintes par le tissu bocager, du fait de leur localisation, représentent un enjeu important vis-à-vis des hameaux et des axes de communication. Dans ce cadre, le tissu bocager devient la maille structurante avec laquelle l'implantation du futur projet doit composer. Ceci afin de préserver les lieux d'habitations proches et de faciliter la lecture des intersections avec les axes existants.

Enfin, les ouvertures visuelles lointaines représentent un enjeu qu'il peut être intéressant de valoriser ponctuellement, dans un contexte où, la découverte du paysage vallonné de Le Faouët est rare en raison de la densité du maillage bocager existant.

XII.5.2.6. DECOUVERTE DU FUSEAU RETENU DEPUIS LE PAYSAGE ENVIRONNANT

Dans un contexte paysager de bocage et de boisements dense, il existe très peu d'ouvertures visuelles lointaines en direction du fuseau retenu.

Comme le localise la carte suivante, on relève deux ouvertures visuelles panoramiques en direction du fuseau étudié.

La première ouverture visuelle (photographie n°7) se situe sur la RD790 et est orientée en direction du château de Kerihuel. La maille bocagère souligne le relief et accentue un effet de profondeur en direction de la vallée de l'Inam.



Photo 190 : Ouverture visuelle en direction du château de Kerihuel depuis la RD790

La seconde prise de vue (photographie n°9) illustre l'ouverture visuelle existante depuis la route de Kerozec. Au premier plan, on distingue les hameaux de Kerly et de Kerozec accompagnés par une végétation arborée. Sur l'horizon, on perçoit la ligne de crête du coteau sud de la vallée de l'Inam.



Photo 191 : Ouverture visuelle en direction des hameaux de Kerly et Kerozec depuis la route de Kerozec

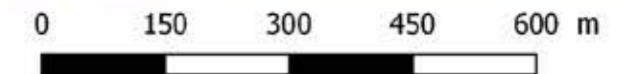
En conclusion, il y a peu de vues ouvertes sur le fuseau retenu depuis le paysage environnant. Pour autant, lorsqu'elles existent, les ouvertures visuelles lointaines génèrent une lecture du paysage et offrent des ambiances qualitatives. Il est donc important de conserver les éléments filtrants (haies bocagères) afin de préserver l'effet visuel perceptible depuis ces points de vue.





De façon ponctuelle, la connexion entre le projet et la RD782 pourra être perceptible depuis la route de Kerozec étant donné la topographie des lieux. Une attention particulière sur ce point d'accroche devra donc être portée lors du choix de l'implantation de l'axe de contournement. Ceci afin de limiter les déblais et les remblais qui peuvent être impactant d'un point de vue paysager.

Source : IGN SCAN 25°, BD ORTHO | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Les ouvertures visuelles en direction du paysage environnant depuis l'Aire d'Etude Immédiate



-  Ouvertures visuelles en direction du fuseau retenu
-  Haies bocagères filtrant partiellement les vues lointaines
-  Haies bocagères bloquant les vues lointaines
-  Numérotation des prises de vue

Carte 155 : Les ouvertures visuelles en direction du fuseau depuis le paysage environnant

XII.5.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS A L'ÉCHELLE DU FUSEAU RETENU

De façon générale, le paysage bocager, boisé et vallonné de Le Faouët représente un paysage typique de la Bretagne intérieure. Ces caractéristiques doivent donc faire l'objet d'une attention particulière voire d'une préservation selon les cas dans le cadre de l'insertion paysagère du futur projet.

À l'échelle du fuseau retenu, les éléments paysagers et patrimoniaux représentant des enjeux vis-à-vis du futur projet sont :

- Le relief marqué avec lequel il sera primordial de composer pour limiter les déblais et remblais ;
- La présence du ruisseau permanent au nord accompagné par une ripisylve dense qu'il est préférable de longer que de traverser ;
- La vallée de l'Inam qui représente un paysage emblématique et une ambiance paysagère remarquable à l'échelle du fuseau.
- Les éléments de végétation structurants comme les haies bocagères, les bois, les friches arborées qu'il faudra traverser tout en préservant les éléments de découverte et d'ouverture de ce bocage ;
- Les éléments de végétation particuliers à l'image de l'allée plantée de Kerihuel et du verger de la rue de Saint-Fiacre qui nécessitent une protection particulière vis-à-vis du projet ;

La carte ci-après localise les éléments de végétation à enjeux forts et moyens

- La préservation du cadre de vie des multiples habitations situées aux abords des axes de communication traversant le fuseau retenu. Comme l'illustre la carte suivante les hameaux de Kerozec, Kerly, Kerrousseau (Parc Charles), La lande de St-Fiacre et de Pont er Lann représentent des enjeux forts. Tandis que la ferme de Kerozec représente un enjeu moyen vis-à-vis du projet.
- L'insertion des potentielles intersections entre les axes existants et le futur projet (RD782, RD790, Rue de St-Fiacre) ;
- Les sentiers de randonnées qui sont des éléments indissociables du paysage rural et de la structure agricole des parcelles de Le Faouët. La traversée de ces parcours par le projet doit être évitée.

Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement dans le respect du paysage local ;

- Les abords de la fontaine Saint-Fiacre représente à l'échelle du fuseau retenu des espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet ;
- Enfin, les ouvertures visuelles sont peu nombreuses et deviennent donc des enjeux importants à préserver et à valoriser pour permettre la lecture des qualités paysagères de ces paysages ruraux bretons.

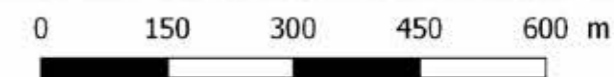
La carte de synthèse de enjeux paysagers et patrimoniaux qui suit localise les différents éléments à enjeu cités précédemment.



Source : IGN SCAN 25®, BD ORTHO | Réalisation : AEPE Gingko 2020



La synthèse des enjeux paysagers à l'échelle de l'Aire d'Etude Immédiate



- | | | |
|--|-------------------------------------|---|
| Fuseau retenu | Urbanisation à enjeu paysager fort | Sentier de randonnée à préserver vis-à-vis du projet |
| Haie bocagère pluristratifiée à enjeu paysager fort | Urbanisation à enjeu paysager moyen | Zone de préservation des abords des éléments à caractère patrimonial |
| Haie bocagère pluristratifiée à enjeu paysager moyen | Boisement à enjeu paysager fort | |
| Haie bocagère arborée à enjeu paysager moyen | Boisement à enjeu paysager moyen | |
| Allée plantée à enjeu patrimonial fort | Zone de relief plus marqué | Ouverture visuelle lointaine sur le paysage environnant à valoriser dans le cadre du projet |

Carte 156 : La synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux à l'échelle du fuseau retenu

XII.5.4. RECOMMANDATIONS POUR L'INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

Thématiques étudiées à l'échelle du fuseau retenu	Enjeux identifiés à l'échelle du fuseau étudié	Recommandations
Relief et Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un ruisseau permanent au nord du fuseau ; Présence d'un relief marqué au sud du fuseau ; Relief marqué et chahuté sur la partie ouest du fuseau. <p style="text-align: center;">FAVORISER UNE IMPLANTATION DU PROJET RESPECTUEUSE DE LA TOPOGRAPHIE ENGENDRANT MOINS DE DÉBLAIS ET DE REMBLAIS</p> <p style="text-align: center;"><i>Figure 32 : Préconisations pour l'insertion du projet de façon respectueuse du relief et de l'hydrographie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une implantation du projet respectueuse de la topographie engendrant moins de déblais et de remblais ; Favoriser une implantation du projet de façon linéaire en longeant les vallées, continuités paysagères principales du territoire.
Les éléments de végétation structurants	<ul style="list-style-type: none"> Présence de haies bocagères pluristratifiées marquant les reliefs et les liaisons douces ; Présence de haies bocagères préservant le cadre de vie des habitations ; Présence d'un corridor de végétation dense et épais implanté du nord au sud du fuseau étudié ; Présence d'un verger et d'une allée plantée qui représentent des types de végétation rares et plus ornementaux à l'échelle du fuseau. <p style="text-align: center;">PRÉSERVER LA MAILLE BOCAGÈRE ET BOISÉE STRUCTURANTE DU PAYSAGE DE LE FAOUËT</p> <p style="text-align: center;"><i>Figure 33 : Préconisations pour la préservation de la maille bocagère et boisée structurante du paysage de Le Faouët</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la maille bocagère et boisée structurant la lecture du paysage et préservant le cadre de vie des habitations ; Prendre appui sur la maille bocagère à enjeu moyen par l'intégration paysagère du projet ; Conserver les éléments de découverte et d'accès du corridor de végétation dense (chemins agricoles et chemins de randonnée) ; Préserver le verger et l'allée plantée de l'implantation du projet <p style="text-align: center;">PRÉSERVER LES ENTITÉS PAYSAGÈRES TRAVERSÉES LE BOIS - VALORISATION DE LA LISIÈRE</p> <p style="text-align: center;"><i>Figure 34 : Préconisation d'aménagement dans le cadre de la traversée d'un bois par le projet</i></p>
L'urbanisation et les axes de communication	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux hameaux le long des axes de communication ; Présence de 4 axes principaux traversant du nord au sud le fuseau étudié. 	<ul style="list-style-type: none"> Éloigner le tracé du projet des lieux de vie groupés à l'ambiance paysagère intimiste Préserver le cadre de vie des lieux d'habitations (conservation des nombreuses haies) ; Faciliter la lecture du paysage au niveau des potentiels carrefours qui seront situés entre les axes existants et le futur tracé.

Thématiques étudiées à l'échelle du fuseau retenu	Enjeux identifiés à l'échelle du fuseau étudié	Recommandations
	<p align="center">FACILITER LA LECTURE DU PAYSAGE AU NIVEAU DES CARREFOURS ENTRE LES AXES EXISTANTS ET LE FUTUR TRACÉ</p>	<p align="center">Recommandations</p>
<p>Les éléments touristiques et patrimoniaux</p>	<p>Présence de nombreux sentiers de randonnées dont la GR38 ;</p> <p>Présence de la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre.</p>	<p>Éviter au maximum les traversées de ces parcours pédestres. Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement paysager ;</p> <p>Les abords de la fontaine Saint-Fiacre sont espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet.</p> <p align="center">AMÉNAGEMENTS ET SIGNALISATION DES SENTIERS DE RANDONNÉES</p>
<p>Ouvertures visuelles en direction du paysage environnant</p>	<p>Présence d'ouvertures ponctuelles retreintes par le tissu bocage</p> <p>Présence d'ouvertures visuelles lointaines qui favorisent la découverte du paysage environnant</p>	<p>Veiller à préserver le cadre de vie des habitations situées à proximité d'une ouverture visuelle restreinte ;</p> <p>Valoriser les ouvertures visuelles lointaines en direction de la silhouette de Le Faouët située au nord et de la vallée de l'Inam située au sud.</p>
<p>Ouvertures visuelles en direction du fuseau retenu</p>	<p>Il existe deux ouvertures visuelles en direction du fuseau depuis le paysage environnant</p>	<p>Préserver la perspective en conservant les haies et les boisements structurants les vues, notamment depuis la route de Kerozec où la perception du futur ouvrage serait impactante.</p>

XIII. MILIEU HUMAIN

XIII.1. CONTEXTE ADMINISTRATIF

L'aire d'étude rapprochée est située en région Bretagne, à l'ouest du département du Morbihan, sur le territoire de la commune de Le Faouët.

La commune de Le Faouët fait partie de Roi Morvan Communauté. Créée au 1er janvier 1999, Roi Morvan Communauté (RMCom), regroupe 21 communes des cantons de Guémené s/Scorff, Gourin et Le Faouët. Le territoire, d'une superficie de 763 km², compte 26 500 habitants. En 2012, la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan change de nom pour devenir Roi Morvan Communauté.

Les communes de l'agglomération sont :

Nom	Superficie (km ²)	Population	Densité (hab./km ²)
Gourin	74,72	3 887 (2016)	52
Berné	34,77	1 518 (2016)	44
Le Croisty	15,88	708 (2016)	45
Le Faouët	34,03	2 811 (2016)	83
Guémené-sur-Scorff	1,17	1 082 (2016)	925
Guiscriff	85,46	2 127 (2016)	25
Kernascléden	9,26	404 (2016)	44
Langoëlan	22,27	380 (2016)	17
Langonnet	85,4	1 808 (2016)	21
Lanvénegen	29,42	1 175 (2016)	40
Lignol	38,43	869 (2016)	23
Locmalo	23,91	906 (2016)	38
Meslan	37,13	1 426 (2016)	38
Persquen	19,96	340 (2016)	17
Ploërdut	75,83	1 216 (2016)	16
Plouray	39,09	1 142 (2016)	29
Priziac	44,63	981 (2016)	22
Roudouallec	24,82	719 (2016)	29
Le Saint	31,03	591 (2016)	19
Saint-Caradec-Trégomel	16,12	476 (2016)	30
Saint-Tugdual	19,97	370 (2016)	19



Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2019

AEPE Gingko

Contexte administratif

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée
- Limites communales
- Communes de Roi Morvan Communauté

0 2 4 6 8 km

Carte 157 : Contexte administratif

Roi Morvan Communauté exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement économique
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Politique de logement social d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

Autres compétences :

- Politique touristique
- Politique culturelle
- Politique environnementale
- Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Agriculture
- Transport communautaire
- Nouvelles Technologies

L'aire d'étude rapprochée du projet concerne 4 communes. Ces communes font l'objet d'une étude plus poussée de leur population, des activités économiques qu'elles accueillent. Les règles d'aménagement qui régissent le territoire de la commune de Le Faouët sont également étudiées dans la suite du rapport.

- Le Faouët
- Priziac
- Lanvéneën
- Meslan

XIII.2. DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

XIII.2.1. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Un SCoT coordonne les différentes politiques publiques de développement local : aménagement, mobilités, développement économique, habitat,

Par son approche transversale, il vise à rendre ces politiques plus efficaces, à aboutir à un projet de territoire cohérent et à des objectifs partagés.

Le SCoT doit organiser l'évolution d'un territoire dans la perspective d'un développement durable, c'est-à-dire équilibré entre développement et préservation du territoire. Il traduit les choix de développement et d'aménagement durables pour les 20 prochaines années.

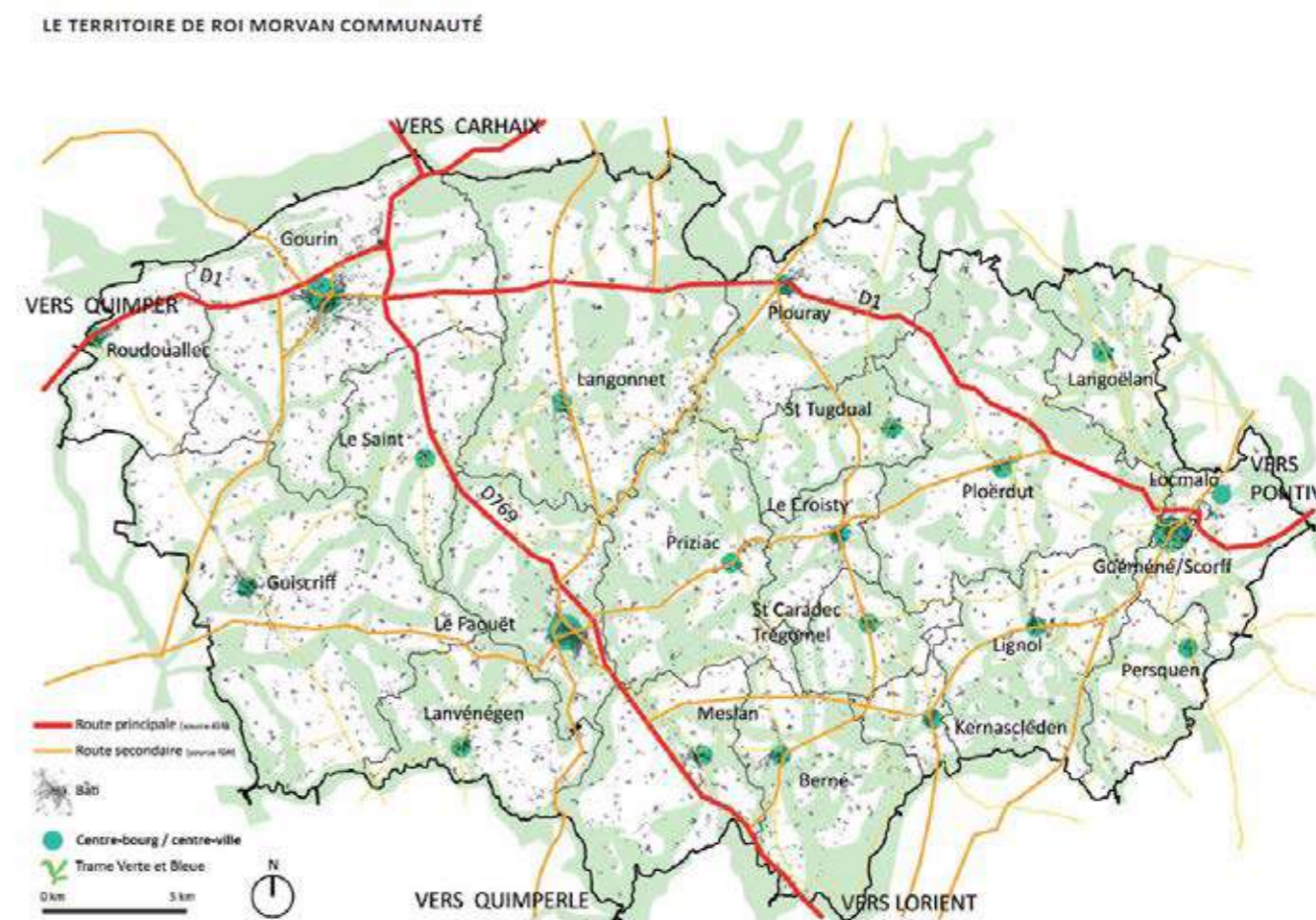


Figure 37 : Périmètre couvert par le SCoT

Le 7 décembre 2018, le conseil syndical du pays du centre ouest de Bretagne a voté l'approbation du SCoT de Roi Morvan Communauté.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est composé des documents suivants :

- **Un rapport de présentation** comprenant un diagnostic, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale ;

- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : Il fixe les objectifs des politiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Il s'agit d'un document politique qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

- **Un Document d'Orientations Générales (DOG)** : Ce document regroupe toutes les dispositions prescriptives du Schéma et en précise la portée juridique. Son contenu s'impose aux autres documents.

Le Document d'Orientations Générales précise les orientations d'aménagement de l'espace permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement.

C'est sur la base de ces orientations que s'établira la compatibilité du projet.

XIII.2.1.1. OBJECTIFS DU PADD EN LIEN AVEC LE PROJET

Le diagnostic du SCOT a retenu 4 grands axes pour guider l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- 1 - Le projet de territoire
- 2- Pour rendre le pays du Roi Morvan plus attractif
- 3- Une économie forte et diversifiée à partir des ressources et savoir-faire locaux
- 4-Un nouvel équilibre entre l'habitat, l'agriculture, la nature et les patrimoines

Le PADD du SCOT affiche plusieurs orientations à prendre en compte dans l'élaboration du projet, celles concernant plus précisément un projet routier sont détaillées.

POUR RENDRE LE PAYS DU ROI MORVAN PLUS ATTRACTIF

- 2-1 Une organisation tricéphale plus efficace
- **2-2 Une palette de solutions aux difficultés de déplacement**

Le constat : La vie dans des communes rurales nécessite un usage quasi systématique de la voiture pour les déplacements, d'autant que l'urbanisation s'est écartée des bourgs. L'offre de solutions alternatives étant faible, il en résulte des coûts importants et des problèmes de mobilité pour les habitants, ainsi que des impacts sur l'environnement et la consommation énergétique.

Les objectifs politiques

1. La question des déplacements s'envisage à différents niveaux : entre Roi Morvan Communauté et les pôles urbains périphériques, entre les villes, bourgs et pôles d'activités du territoire, et enfin au sein de chaque ville ou bourg. Dans chaque cas, une palette de modes de déplacement sera proposée aux habitants avec la volonté de faciliter l'autonomie des personnes non motorisées.

2. Il sera mis un terme à l'étirement des bourgs le long des routes ou sous forme de lotissements à l'écart des bourgs, dans des conditions n'offrant aucune autre possibilité que la voiture pour les déplacements de base.

3. Le service de transport par autocar peut être amélioré de diverses manières, mais une augmentation de la fréquence des dessertes serait très coûteuse et peu efficace. En outre, une réduction des temps de parcours serait difficilement compatible avec une desserte fine du territoire et notamment des bourgs.

4. Les élus souhaitent favoriser un développement de nouveaux modes d'utilisation de la voiture tels que le co-voiturage, l'autopartage et le transport à la demande.

5. La réaffirmation de la place du piéton (bas-côtés aménagés ou trottoirs) et l'identification de cheminements continus et protégés du stationnement sont essentiels à la liberté de se déplacer à pied en sécurité dans bourgs. Des actions seront engagées dans ce sens.

6. Les pôles d'échanges (arrêts de bus, aires de co-voiturage) devront être reliées dans la mesure du possible aux bourgs les plus proches par des cheminements piétons et cyclables.

- 2-3 Des logements pour rapprocher les générations et mieux faire vivre les bourgs
- 2-4 Des équipements et services commodément accessibles pour tous
- 2-5 Des règles d'urbanisme mieux adaptées aux besoins actuels des habitants
- 2-6 L'accès aux réseaux numériques pour tous
- **2-7 Les échanges avec les territoires limitrophes**

UNE ECONOMIE FORTE ET DIVERSIFIEE A PARTIR DES RESSOURCES ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX

- 3-1 Préserver l'outil de travail agricole
- 3-2 Favoriser la diversification agricole
- 3-3 Renouveler le bâti agricole
- 3-4 Tirer parti des ressources locales
- 3-5 Renforcer l'économie touristique
- 3-6 Accueillir les activités sur des sites appropriés

UN NOUVEL EQUILIBRE ENTRE L'HABITAT, L'AGRICULTURE, LA NATURE ET LES PATRIMOINES

- 4-1 La trame verte et bleue est un outil d'aménagement
- 4-2 Des espaces de transition à créer entre espaces agricoles et espaces habités
- 4-3 Une bonne planification pour les bourgs et les villages
- **4-4 Des idées pour faire mieux vivre les bourgs**

Le constat

Le niveau des services publics et privés offerts par les bourgs est souvent minimal et précaire. Cependant, le maillage de ces services reste suffisant pour fixer une population et permettre d'envisager des améliorations de l'offre, pour autant que la proximité entre l'habitat et les services soit assurée.

Les objectifs politiques

1. L'outil "projet de bourg" déjà évoqué, ainsi qu'une analyse des disponibilités foncières, seront mis en œuvre pour aider les bourgs à mieux se développer et à renforcer la proximité des habitants par rapport aux équipements et services.
2. Les documents d'urbanisme arrêteront les étirements d'urbanisation le long des routes.
3. La liberté de pouvoir se déplacer à pied autour de chez soi à tous les âges de la vie doit être garantie. Les communes identifient et protègent des cheminements continus et protégés du stationnement entre les quartiers d'habitat et les centres des bourgs.

- 4-5 Une nature et des patrimoines plus accessibles
- 4-6 Des services écologiques à préserver
- 4-7 Des paysages agréables à vivre
- 4-8 Réussir la transition énergétique
- 4-9 Réduire l'exposition des habitants aux risques

XIII.2.1.2. ORIENTATIONS DU DOO EN LIEN AVEC LE PROJET

Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques. Il constitue le document d'urbanisme réglementaire proprement dit et est la partie opposable du SCOT. Les principales orientations sont listées ci-après :

1- Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté

- 1-1 Les grandes intentions de développement
- 1-2 Les échanges avec les territoires limitrophes
- 1-3 Une organisation autour de trois pôles
- 1-4 Une palette de solutions aux difficultés de déplacement

2- Pour rendre le pays du Roi Morvan plus attractif avec une économie forte et diversifiée

- 2-1 Accueillir les activités sur des sites appropriés
- 2-2 Préserver l'outil de travail agricole et favoriser la diversification
- 2-3 Renouveler le bâti agricole
- 2-4 Tirer parti des ressources locales
- 2-5 Renforcer l'économie touristique
- 2-6 L'accès aux réseaux numériques pour tous

3- Un nouvel équilibre entre l'habitat, la nature et les patrimoines

- 3-1 Une bonne planification pour les bourgs, les villages et les hameaux
- 3-2 Des logements pour mieux faire vivre les bourgs
- 3-3 Des besoins en habitat liés à la dynamique démographique
- 3-4 Des commerces, équipements et services commodément accessibles pour tous
- 3-5 Des règles d'urbanisme mieux adaptées aux besoins actuels des habitants
- 3-6 La trame verte et bleue est un outil d'aménagement
- 3-7 Des espaces de transition à créer entre espaces agricoles et espaces habités
- 3-8 Des paysages agréables à vivre
- 3-9 Des services écologiques à préserver
- 3-10 Une nature et des patrimoines plus accessibles
- 3-11 Réussir la transition énergétique
- 3-12 Réduire l'exposition des habitants aux risques
- 3-12 Réduire l'exposition des habitants aux risques

Parmi les grandes intentions de développement du territoire, l'attractivité est une question centrale.

Les élus affirment leur attachement à un territoire organisé autour des trois pôles de Gourin, Le Faouët et Guéméné-sur-Scorff. Conscients des difficultés de déplacement posées par la dispersion de l'urbanisation, ils souhaitent diversifier le choix des modes de déplacement offerts aux habitants et faire de la proximité une valeur de référence de tous les projets d'aménagement.

L'ensemble des orientations retenues au DOO du SCoT de Roi Morvan Communauté devront être respectées dans le cadre du projet qui devra donc être compatible.

XIII.2.2. ETUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

XIII.2.2.1. DOCUMENT D'URBANISME DE LE FAOUËT

Afin d'étudier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme qui seront en vigueur à la date du dépôt du présent dossier, plusieurs modalités ont été analysées pour convenir au calendrier du projet.

Ainsi, le SCoT, le POS, le RNU et le futur PLUi ont été analysés.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LE FAOUËT

Le POS du Faouët a été approuvé le 27 septembre 1984 puis révisé le 28 février 2002. En attendant une prochaine révision avec la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) le POS est réputé applicable jusqu'à l'approbation du PLUi qui était prévue en 2019 et est actuellement en cours d'élaboration par Roi Morvan Communauté.

DEROGATION AU PRINCIPE DE CADUCITE DES POS

En vue d'accélérer la mise en place d'un urbanisme de projet et la généralisation des PLU, le législateur a imposé, à compter du 1er janvier 2016, la caducité des POS non transformés au 31 décembre 2015 sans remise en vigueur du document antérieur (C. urb., art. L. 174-1), mais avec un retour au règlement national d'urbanisme, dont l'objet est de limiter le développement de l'urbanisation aux abords des bourgs et hameaux existants (C. urb., art. R. 111-1 et s.).

(d'après légibase.fr, article de veille juridique « 27 mars 2017 : dernier délai pour le report de la caducité des POS » Par Jean-Philippe Borel, 28/03/2017).

Le législateur a accordé de nombreuses dérogations au principe de caducité des POS fixé à l'article L. 174-1 du Code de l'urbanisme.

Pour pouvoir suspendre cette caducité, les communes concernées doivent approuver un PLU ou bénéficier de la décision de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme d'élaborer un PLUi au plus tard le 27 mars 2017.

C'est le cas pour la commune de Le Faouët, dont les élus ont amorcé la réalisation d'un PLUi le 15 décembre 2015.

L'élaboration du PLUi de Roi Morvan Communauté ayant été décidée avant le 27 mars 2017, la caducité du POS est suspendue sous réserve de l'approbation du PLUi avant le 31 décembre 2020. (cf. *article 18 de la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique*)

L'avancement du PLUi indique que ce dernier ne sera pas approuvé avant le 31/12/2020. Le POS est donc caduc depuis le 1^{er} janvier 2021.

UNE APPROBATION DU PLUI DE ROI MORVAN COMMUNAUTE RETARDEE

Dans la mesure où :

- l'approbation du PLUi de Roi Morvan communauté est repoussée à une date ultérieure au 31 décembre 2019,
- le présent dossier est déposé depuis 2021,
- la caducité du POS intervient au 1^{er} janvier 2021,

- le Règlement National d'Urbanisme est en vigueur au jour du dépôt du présent dossier.

REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU)

Les dispositions du RNU sont applicables dans les territoires :

- Dotés d'une carte communale – la carte communale définit les modalités d'application du RNU en identifiant les secteurs constructibles et les secteurs inconstructibles (article L.124-2 du code de l'urbanisme) ;
- Dépourvus de carte communale et de tout autre document d'urbanisme – en l'absence de carte communale et de tout autre document d'urbanisme, la construction en dehors des « parties actuellement urbanisées » est interdite, sauf exception (article L.111-1-2 du code de l'urbanisme).

Le RNU s'applique intégralement dans les communes qui ne disposent pas d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme (ou de tout document en tenant lieu) en vigueur. Dans ce cas, en particulier, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune. Peuvent toutefois être autorisés, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme (et non détaillées ci-dessous) :

- Certaines évolutions des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole ;
- Des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des **équipements collectifs** ;
- Des constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes, etc.

Ainsi, d'après le code de l'urbanisme, version consolidée au 1 septembre 2019, Titre Ier : Règles applicables sur l'ensemble du territoire, Chapitre Ier : Règlement national d'urbanisme (Articles L111-1 à L111-2) : le projet devra respecter le RNU sur les aspects suivants.

Section 5 : Préservation des éléments présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique (Articles L111-22 à L111-23)

XIII.2.2.2. DOCUMENT D'URBANISME DE LANVENEGEN

CARTE COMMUNALE DE LANVENEGEN

L'occupation du sol sur la commune de Lanvégen est régie par une Carte Communale (CC) approuvée en 2006. L'aire d'étude immédiate du projet est située en zone non constructible.

Le projet est donc autorisé dans cette zone.

XIII.2.3. PLUI DE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Afin d'avoir des règles d'urbanisme cohérentes et adaptées à l'échelle de l'intercommunalité, les élus de Roi Morvan communauté ont décidé le 15 décembre 2015 d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi concerne le même territoire que celui du SCoT Roi Morvan.

Ce document d'urbanisme détermine les différents zonages (zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) des communes ainsi que les règlements qui y sont applicables. Les dispositions du PLUi seront directement opposables aux autorisations de construire.

Le PLUi de Roi Morvan est en cours d'élaboration :

XIII.2.3.1. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUI

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue le fondement des règles du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Roi Morvan Communauté

Le projet d'aménagement et de développement durables porté par Roi Morvan Communauté

- **Axe 1** - Maîtriser le développement urbain sur l'ensemble du territoire dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux
- **Axe 2** - Proposer une offre de logements suffisante et adaptée à la dynamique socio-démographique
- **Axe 3** - Conforter et développer le tissu économique local
- **Axe 4** - Préserver et valoriser le patrimoine paysager, agro-naturel et bâti, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie
- **Axe 5** - Préserver et valoriser les trames naturelles pour un projet respectueux des ressources du territoire
- **Axe 6** - Soutenir les actions en faveur de la baisse des gaz à effets de serre
- **Axe 7** - Limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques

XIII.2.3.2. REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLUI

En octobre 2019, aucun règlement graphique du PLUi n'est disponible.

ZONAGE

Le fuseau d'étude comprend plusieurs zonages : NB, NCa, NCb, ND, Ua et en limite est, Ubi. Le règlement du PLUi pour ces zonages est étudié ci-après.

REGLEMENT

ZONES NATURELLES :

• Zone NB

Trois secteurs NB de petite surface sont recensés au sein du fuseau : à l'ouest, au sud centre, et à l'est. (Cf. Carte 158)

La zone NB est caractérisée par une desserte partielle par les équipements, réseaux et voiries nécessaires à l'urbanisation. Toutefois, la construction peut y être admise dans la mesure de la capacité des équipements existants. Elle couvre les espaces destinés à l'extension de villages et hameaux en zone rurale.

Le titre I (Dispositions générales) du présent règlement se réfère à des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent à la zone NB.

Sont notamment admis :

- Les constructions à usage d'habitation, d'équipement d'intérêt collectif, de bureaux, de commerces et de services.
- Les aires de stationnement visées à l'article R 442-2-b du Code de l'Urbanisme.
- L'aménagement d'une route étant considéré comme un équipement d'intérêt collectif, l'aménagement d'un projet en zone NB est admis.

Il est à noter les dispositions suivantes en zone NB :

- Les démolitions totales ou partielles de bâtiments devront faire l'objet d'une demande de permis de démolir complétée par des documents photographiques faisant apparaître les conditions de leur insertion dans les lieux environnants, en vertu des articles L 430-1 et R 430-3 du Code de l'Urbanisme dans le champ de visibilité d'un monument historique inscrit ou classé, dans un site inscrit ou classé, et dans les espaces soumis à une protection d'architecture indiqués aux documents graphiques du présent POS.
- Tous travaux ayant pour objet de détruire un élément de paysage identifié par le présent POS et non soumis à un régime spécifique d'autorisation, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable dans les conditions prévues aux articles R 442-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant aux documents graphiques du présent POS (articles L 130-1 et R 130-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

Voiries annexes :

Concernant l'aménagement le cas échéant de voiries annexes au projet :

Voirie Les dimensions, formes et caractéristiques techniques des voies publiques ou privées doivent être adaptées aux usages qu'elles supportent ou aux opérations qu'elles doivent desservir.

Les voies doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile et comporter une chaussée d'au moins 3,50 m de largeur. Toutefois, cette largeur peut être réduite si les conditions techniques, urbanistiques et de sécurité le permettent.

Eaux pluviales

Les aménagements réalisés sur le terrain doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collecteur si celles-ci ne sont pas récupérées. En l'absence de réseau ou en cas de réseau insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales (et éventuellement ceux visant à la limitation des débits évacués de la propriété) sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain.

• Zone NC

L'essentiel de la surface du fuseau est concerné par un zonage NCa (à l'ouest) et NCb.

La zone NC est destinée à la protection des richesses naturelles en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol. Les occupations et utilisations du sol qui y sont admises ne doivent pas compromettre les activités agricoles, aquacoles ou forestières, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrains produisant des denrées de qualité supérieure ou comportant des équipements spéciaux importants. Elle comprend les secteurs :

- NCa, délimitant les parties du territoire affectées aux activités agricoles, sylvicoles ou extractives et au logement d'animaux incompatible avec les zones urbaines ;
- NCb, délimitant les parties du territoire affectées aux activités agricoles et sylvicoles, à l'exclusion des installations classées et de l'ouverture de carrières ou de mines.

Sur ces secteurs sont admis : Les ouvrages techniques ou exceptionnels visés à l'article 8 du titre 1 du présent règlement.

- En secteur NCa : Les constructions ou installations qui ont pour objet la satisfaction d'une mission de service public (par exemple : déchetteries, centre de transit ou d'enfouissement des ordures ménagères, stations d'épuration, lagunages, réservoirs d'eau ...) sous réserve d'une bonne intégration dans le site.
- En secteur NCb : -Les constructions ou installations qui ont pour objet la satisfaction d'une mission de service public (par exemple: déchetteries, stations d'épuration, lagunages, réservoirs d'eau ...), à l'exclusion des centres de transit et d'enfouissement des ordures ménagères, sous réserve d'une bonne intégration dans le site.

⇨ Considérer un projet routier comme ayant pour objet la satisfaction d'une mission de service public.

Les demandes d'autorisation de défrichement sont irrecevables dans les espaces boisés classés figurant aux documents graphiques du présent POS.

Voiries annexes :

Il est à noter les dispositions de recul suivantes par rapport aux routes départementales :

- Le long de la RD 769 : Les constructions et installations doivent respecter une marge de recul de 75 m par rapport à l'axe de la voie.
- Le long de la RD 782 : Les constructions et installations nouvelles doivent respecter une marge de recul de 75 m par rapport à l'axe de la voie. Cette marge est réduite à 35 m pour les extensions d'activités existantes.

• Zone ND

Le quart nord-est du fuseau est concerné par un zonage ND.

La zone ND délimite les parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels, des paysages et des espaces présentant des risques ou des nuisances, ainsi qu'à la protection des captages d'alimentation en eau potable. Le titre I (Dispositions générales) du présent règlement se réfère à des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent à la zone ND.

- Les ouvrages techniques des services concessionnaires des réseaux nécessaires au fonctionnement des équipements et réseaux publics (poste de transformation, pylônes, postes de relèvement ...), sous réserve que leur implantation dans ces secteurs réponde à une nécessité technique impérative et sous réserve d'une bonne insertion dans le site.
- Les constructions et installations strictement liées et nécessaires à la sécurité, à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces et sous réserve d'une bonne insertion dans le site (tels qu'abris pour arrêts de transports collectifs, réalisation de sentiers piétons, installations sanitaires...).
- Les aires de stationnement visées à l'art. R 442-2-b du Code de l'Urbanisme.

• Zone UB

La zone UB est destinée principalement à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Sans caractère central marqué, elle correspond à un type d'habitat en ordre généralement discontinu, disposant des équipements essentiels. Elle comprend les secteurs :

- UBa, affecté à l'extension de la ville sous une forme pavillonnaire peu dense ; une zone UBa est partiellement incluse dans le fuseau à l'ouest au niveau du hameau Kerly.
- UBI, affecté aux équipements sportifs ainsi qu'aux hébergements de plein-air. Le fuseau ne concerne pas ce zonage, présent en bordure est de ce dernier.

Le titre 1 (Dispositions générales) du présent règlement se réfère à des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent à la zone UB. En cas d'aménagement sur ce secteur, les dispositions du règlement devront être respectées.

• Espaces boisés classés (EBC)

Dans les espaces délimités aux documents graphiques du présent POS comme espaces boisés classés en application des articles L. 130-1 et suivants du code de l'urbanisme, sont interdits :

- les défrichements,
- toute coupe et tout abattage d'arbres qui serait de nature à porter atteinte à la conservation du boisement.

PADD

Les enjeux du FAOUËT

- 1. Maîtriser l'urbanisation
- 2. Conforter le cadre de vie
- 3. Conforter l'activité économique et pérenniser l'activité agricole
- 4. Préserver les paysages et protéger l'environnement

Améliorer la circulation des véhicules

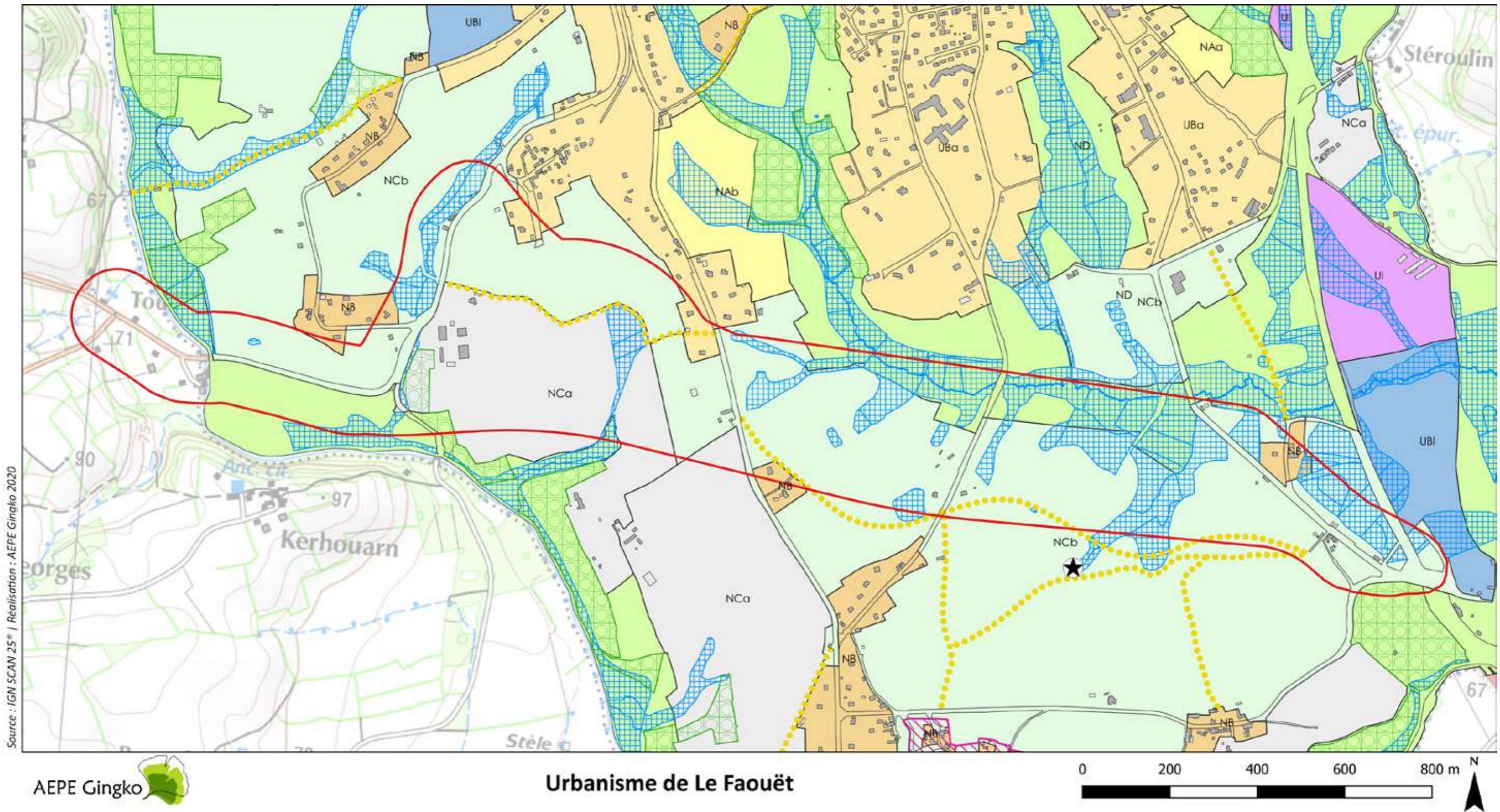
Dans le centre-ville du FAOUËT et ses abords immédiats, plusieurs sites présentent des risques pour les piétons, cyclistes et véhicules. Il s'agit en l'occurrence des entrées de villes (carrefour du Gohlen, rue de Porz-en-Haie, rue de Lorient) et de voies traversantes (rue Poher, Cours Carré...). Afin de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les carrefours et traversées piétonnes, ces sites feront l'objet d'aménagements spécifiques.

LE PADD du PLU de Le Faouët mentionne le présent projet routier :

« Découlant de cette initiative, et dans le but de limiter le transit des poids-lourds dans le centre-ville, un projet de déviation est à l'étude. Cette déviation permettra à terme de relier LE FAOUËT à Scaër sans passer par le centre-ville du FAOUËT.

Conditionné par la réalisation de ce nouvel axe, un itinéraire de contournement nord du centre-ville pourra être réalisé temporairement. Par ailleurs, la RD 769 reliant Lorient à Gourin sera sécurisée. Les carrefours dangereux seront aménagés (notamment entre la RD 769 et la RD 782) et un passage souterrain sous la RD 769 sera réalisé en vue de la continuité de la voie vélo sécurisée. Enfin, sur la zone d'activités de Pont-Min, une aire de stationnement et de covoiturage sera créée. »

Le projet de contournement de Le Faouët devra être compatible avec document d'urbanisme en vigueur de Le Faouët et de Lanvégen et pourra le cas échéant nécessiter une mise en compatibilité de ces documents.



Source : IGN SCAN 25° | Réalisation : AEPE Gingko 2020

AEPE Gingko

Urbanisme de Le Fauët

- | | | |
|--|---------------|-----|
| Aire d'étude immédiate | Zonage | ND |
| Espace Boisé Classé | NAa | UA |
| Protection Architecture | NAb | UBa |
| Zone humide | NAI | UBI |
| Chemin de randonnée | NB | UI |
| Élément de patrimoine rural (puits, font.) | NCa | |
| | Ncb | |

Carte 158 : Plan de zonage du PLU de Le Fauët

XIII.3. DEMOGRAPHIE, POPULATION, HABITAT

Sources : SCoT Roi Morvan Communauté
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Roi Morvan en projet
Données INSEE 2016

A l'échelle du territoire intercommunal, qui connaît un déclin démographique depuis les années 1950, on observe une augmentation de la population sur les communes du sud de l'intercommunalité.

L'aire d'étude rapprochée du projet intersecte 4 territoires communaux dont les données démographiques ont été étudiées. Les communes de Meslan, Priziac et Lanvénegen sont des territoires à densité d'habitants très faible (entre 22 et 40 hab./km²). La commune de Le Faouët est un pôle plus important avec une densité plus élevée que ses communes limitrophes de l'ordre de 80 hab.km², mais qui reste, à l'image des communes du centre Bretagne, relativement faible par rapport à la moyenne régionale (120 hab.km²).

La population de Le Faouët est en baisse régulière (3 149 habitants en 1975 et 2 811 en 2016), avec un solde naturel négatif qui n'est pas entièrement compensé par le solde des entrées et sorties. Les communes de Priziac et Lanvénegen voient leur population baisser notamment en raison d'un solde naturel négatif, tandis que la commune de Meslan est en croissance avec un solde migratoire positif qui peut s'expliquer par une rurbanisation de la commune, située à proximité de Lorient.

Tableau 67 : Population (INSEE)

Commune	Population en 2016	Densité de la population (hab./km²) en 2016	Superficie (en km²)	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	Nombre de ménages en 2016
Bretagne (53)	3 306 529	121,5	27 207,9	0,5	0,1	0,5	1 503 368
Meslan (56131)	1 426	38,4	37,1	0,8	0,1	0,7	639
Priziac (56182)	981	22	44,6	-0,8	-0,4	-0,4	479
Lanvénegen (56105)	1 175	39,9	29,4	-0,7	-0,3	-0,4	558
Le Faouët (56057)	2 811	82,6	34	-0,2	-1,7	1,5	1 368

DONNEES STATISTIQUES

Sur les 4 communes étudiées le nombre de logement est proportionnel au nombre de ménages (entre 1,3 et 1,8 personnes par logement en moyenne).

Tableau 68 : les logements (INSEE)

Commune	Nombre total de logements en 2016	Part des résidences principales en 2016, en %	Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2016, en %	Part des logements vacants en 2016, en %	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2016, en %
Bretagne (53)	1 899 172	79,2	13,1	7,7	66,2
Meslan (56131)	801	79,8	8,4	11,9	84,5
Priziac (56182)	682	70,2	12,7	17,1	80,1
Lanvénegen (56105)	858	65	20,6	14,4	81,4
Le Faouët (56057)	1 760	77,7	7,4	14,8	73,2

La composition du parc de logements de ces communes, comme sur la moyenne Bretonne, repose essentiellement sur les résidences principales (de 65 % à 80%) dont la majorité est constituée de logements occupés par des ménages propriétaires. Le nombre de résidences secondaires est faible à Le Faouët et à Meslan, le nombre de logements vacants est assez important et plus élevé que la moyenne régionale. Sur la commune de Le Faouët, le nombre de résidences principales qui sont essentiellement des maisons est en augmentation légère mais constante, les résidences secondaires en légère baisse depuis 2006, induisant une augmentation de logements vacants.

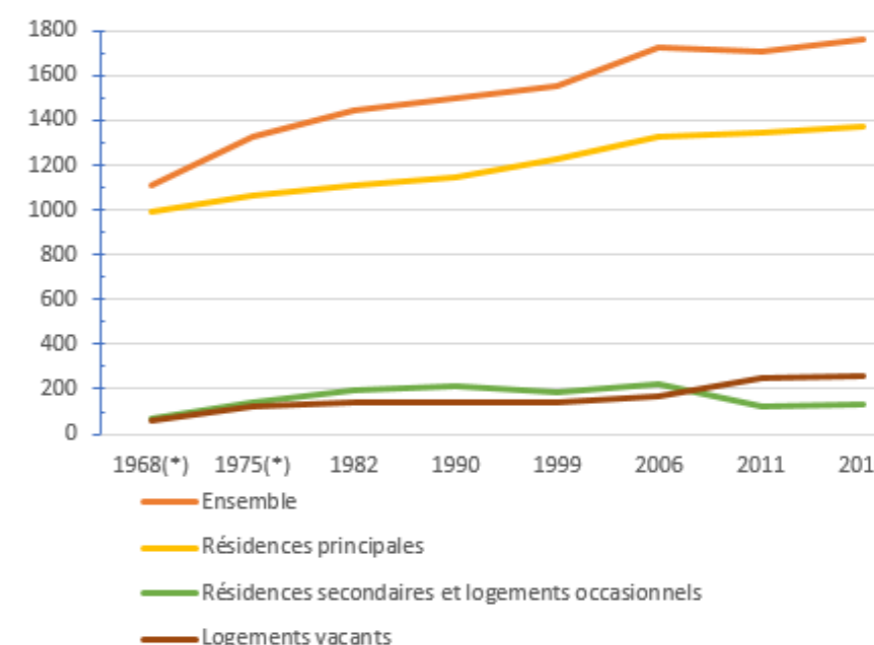


Figure 38 : Evolution du nombre de logements à Le Faouët

XIII.4. RESEAUX DE COMMUNICATION

XIII.4.1. RESEAU ROUTIER

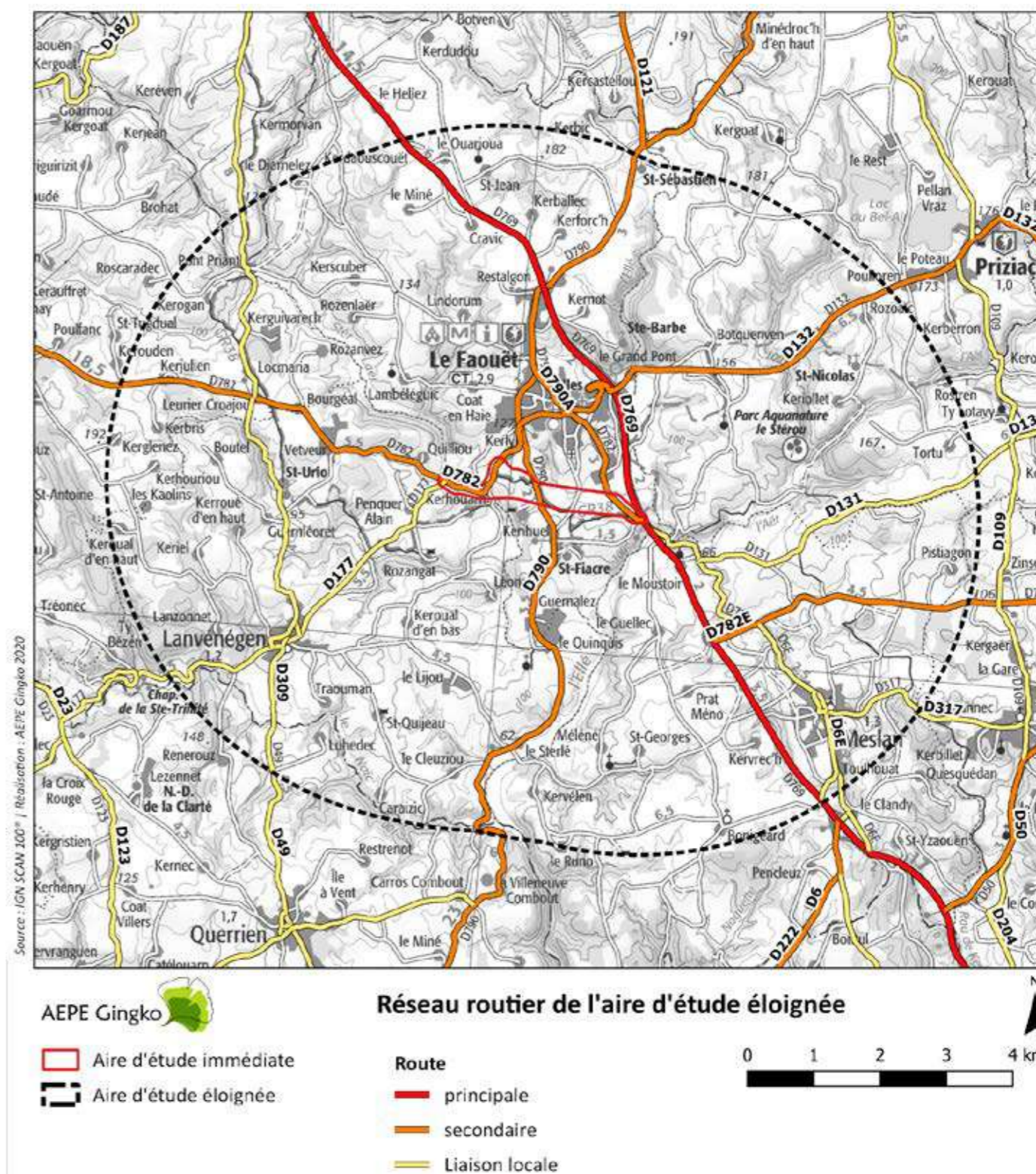
A l'échelle du territoire du SCoT, deux axes routiers principaux desservent le territoire, et notamment les pôles d'échange que sont Gourin, Guémené sur Scorff, le Faouët et Meslan.

- La RD 769 reliant Lorient à Carhaix (selon un axe sud-est vers le nord-ouest) en passant à l'est du bourg de le Faouët ;
- La RD 1 reliant Quimperlé à Pontivy d'est en ouest.

Des routes secondaires relient les bourgs du territoire.

La carte ci-après présente l'organisation actuelle du réseau routier au sein du périmètre d'étude éloigné autour d'un fuseau d'étude.

Ces liaisons routières sont décrites ci-après.



Carte 159 : Réseau routier de l'aire d'étude éloignée

XIII.4.1.1. ROUTE PRINCIPALE : RD 769

L'axe routier principal de l'aire d'étude éloignée est la RD 769 Lorient-Pontivy, qui constitue pour partie, la liaison entre Roscoff et Vannes. Elle traverse à l'est du bourg de Le Faouët selon une orientation nord/sud.

La RD769 est une route bidirectionnelle à deux voies de 3,50 m de large prolongées de bandes dérasées multifonctionnelles de 1,50 m de large puis d'un accotement de 1,75 m de part et d'autre.

D'après les données des études de trafic de l'année 2015, cette route accueille un trafic journalier de l'ordre de 6 881 véh/ jour au sud -est de Le Faouët, 4380 véh/jour au nord-est du bourg.



Photo 1 : La RD769 en contournement du centre-ville de Le Faouët

XIII.4.1.2. ROUTES SECONDAIRES : RD 782 ET RD 790

RD 782

La RD 782 traverse le bourg d'est en ouest. La partie est compte un trafic de l'ordre de 2719 véh/jour et la partie ouest de 1258 véh/jour, portions rejoignant Guiscriff à l'est ayant connu plusieurs accidents (5) entre 2000 et 2016 dont un mortel.

La RD782 est une route bidirectionnelle à deux voies de circulation offrant des caractéristiques différentes selon les sections.

À l'ouest du centre-ville de Le Faouët, la chaussée est constituée de deux voies de 3,00 m de large avec accotements enherbés de largeur variable.



Photo 2 : La RD782 à Moulin Baden



Photo 3 : La RD782 au droit du hameau de Kerly

Dans la traversée urbaine, entre la route de Quimperlé et la rue de la poste, la chaussée a une largeur de 6,00 m et est prolongée de bandes cyclables de 1,20 m de large, d'espaces de stationnement sur chaussée de 2,00 m de large (sur 1 ou 2 côtés) et est bordée de trottoirs de 1,00 à 2,00 m de large.



Photo 192 : La RD782 dans la traversée urbaine, en extrémité ouest de la route de Quimper



Photo 193 : La RD782 dans la traversée urbaine, en partie ouest de Carrefour Market

Au-delà, les bandes cyclables disparaissent et le stationnement est unilatéral, jusqu'à la rue de la poste.



Photo 194 : La RD782 dans la traversée urbaine, entre Carrefour Market et la rue de la poste

Entre la rue de la poste la rue de Saint-Fiacre, les bandes cyclables disparaissent au profit d'une zone 30.



Photo 195 : La RD782 dans la traversée urbaine, entre la rue de la poste et la rue de Saint-Fiacre

De la rue de Saint-Fiacre à la rue Poher, la chaussée est à sens unique, comme le montre la photo ci-après.



Photo 196 : La RD782 au droit de la place Bellanger

Rue Poher, la chaussée de 6,00 m de large est prolongée d'un stationnement unilatéral de 1,50 m de large et de trottoirs de 1,00 m de large, comme le montre la photo ci-après.



Photo 197 : La RD782 rue Poher

En sortie est du centre-ville de Le Fauët, la rue de Lorient a des caractéristiques variables. Ci-après la rue de Lorient au droit du collège Sainte-Barbe et de l'école du Sacré-Cœur.



Photo 198 : La RD782 rue de Lorient au droit du collège Sainte-Barbe et de l'école du Sacré-Cœur

Plus au sud, la RD782 reprend des caractéristiques rurales avec une chaussée de 6,00 m de large prolongée d'accotements enherbés.



Photo 199 : La RD782 au sud de Keranna

LA RD 790

La RD 790 qui traverse le bourg de Le Faouët du nord au sud compte un trafic de l'ordre de 1399 véh/jour au sud et environ 3000 véh/jour au nord.

La RD790 était l'itinéraire de transit historique avant la réalisation de la RD769 ; elle est désormais équipée d'un carrefour giratoire sur la RD769 ; l'accès nord au centre-ville de Le Faouët depuis la RD769 s'effectuait auparavant par une bretelle de sortie qui a été condamnée, comme le montre la Photo 201, pour reporter les accès sur ce carrefour giratoire. Malgré la RD769, la RD790 reste un itinéraire jalonné pour les poids lourds en liaison avec Guisriff ou la Conserverie Morbihannaise, route de Quimperlé.

La RD790 est une route bidirectionnelle à deux voies de circulation offrant également des caractéristiques différentes selon les sections.



Photo 200 : Le carrefour giratoire RD769/RD790



Photo 201 : L'ancienne bretelle de sortie de la RD769 vers le centre-ville de Le Faouët

Au nord du bourg, la RD790 est une route bidirectionnelle à deux voies de 3,00 m de large prolongées de bandes cyclables bilatérales de 1,00 m de large et d'accotement enherbés.



Photo 202 : La RD790 au nord du centre-ville de Le Faouët

En entrée du centre-ville de Le Faouët, la chaussée de 6,00 m est prolongée de larges trottoirs pouvant accueillir du stationnement non matérialisé.



Photo 203 : La RD790 en entrée nord du centre-ville de Le Faouët

Plus au sud, la RD790 se scinde en deux axes, un axe RD790 en direction du Scaër et Quimperlé (itinéraire poids-lourds) et un axe RD790A desservant le centre-ville et reliant la place centrale accueillant les Halles.

Depuis ce carrefour, la RD790 contourne le centre-ville de Le Faouët par l'ouest, pour rejoindre la RD782. Sur cette section, la chaussée de 6,00 m de large est bordée de larges trottoirs et d'un stationnement pour les cars et bus devant le collège Jean Corentin Carré, comme le montre la photo 16 ci-après ; elle est aussi équipée de ronds-points aux différents carrefours. En plus du collège, il est à noter la présence de l'école primaire publique, d'une micro-crèche et d'équipements sportifs (stade, centre aquatique, ...), qui sont longés et/ou desservis par la RD790 Nord (Cours Carré) et qui génèrent un trafic intercommunal spécifique dans le centre-ville de Le Faouët.



Photo 204 : La RD790 en contournement ouest du centre-ville de Le Faouët, au droit du collège Jean Corentin Carré

La RD790 forme un carrefour en croix avec la RD782 qui lui est prioritaire. Ce carrefour présente des difficultés de visibilité et de girations. Il supporte également un trafic poids lourds significatif qui limite actuellement les possibilités d'aménagements.



Photo 205 : Le carrefour en croix RD790/RD782 au sud/ouest du centre-ville de Le Faouët

Au sud du carrefour, RD790/RD782, la chaussée n'est plus bordée de trottoirs et offre ainsi des caractéristiques plus rurales.



Photo 206 : La RD790 au sud de la RD782

La RD790A, quant à elle est, a une chaussée de 6,00 m de large prolongée d'un stationnement bilatéral au nord et unilatéral au sud de 1,50 m de large puis de trottoirs de 1,00 m de large.



Photo 207 : La RD790A, pénétrante nord du centre-ville de Le Faouët

La pénétrante (RD790A), d'orientation nord-sud, contourne les Halles à sens unique en formant une jonction avec la RD782, d'orientation est-ouest. Elle n'est pas autorisée au trafic poids-lourds en transit mais supporte les poids-lourds en livraison des nombreux commerces et services du centre-ville et bordant cette voie urbaine, ou de déménagement qui se croisent avec difficulté. L'étroitesse de la voie et la proximité du bâti n'offre aucune possibilité d'élargissement de celle-ci.



Photo 208 : La RD790A, section à sens unique en contournement des Halles

XIII.4.1.3. LIAISON LOCALE

Une étude de circulation (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.Erreur ! Source du renvoi introuvable.) a été réalisée en janvier 2020.

Selon cette étude, un trafic de transit des poids lourds à environ 210 véh/jour. Le trafic de desserte locale des véhicules légers est prépondérant. Le flux de transit des véhicules légers Est-Ouest est 20% plus important que le flux Nord Sud.

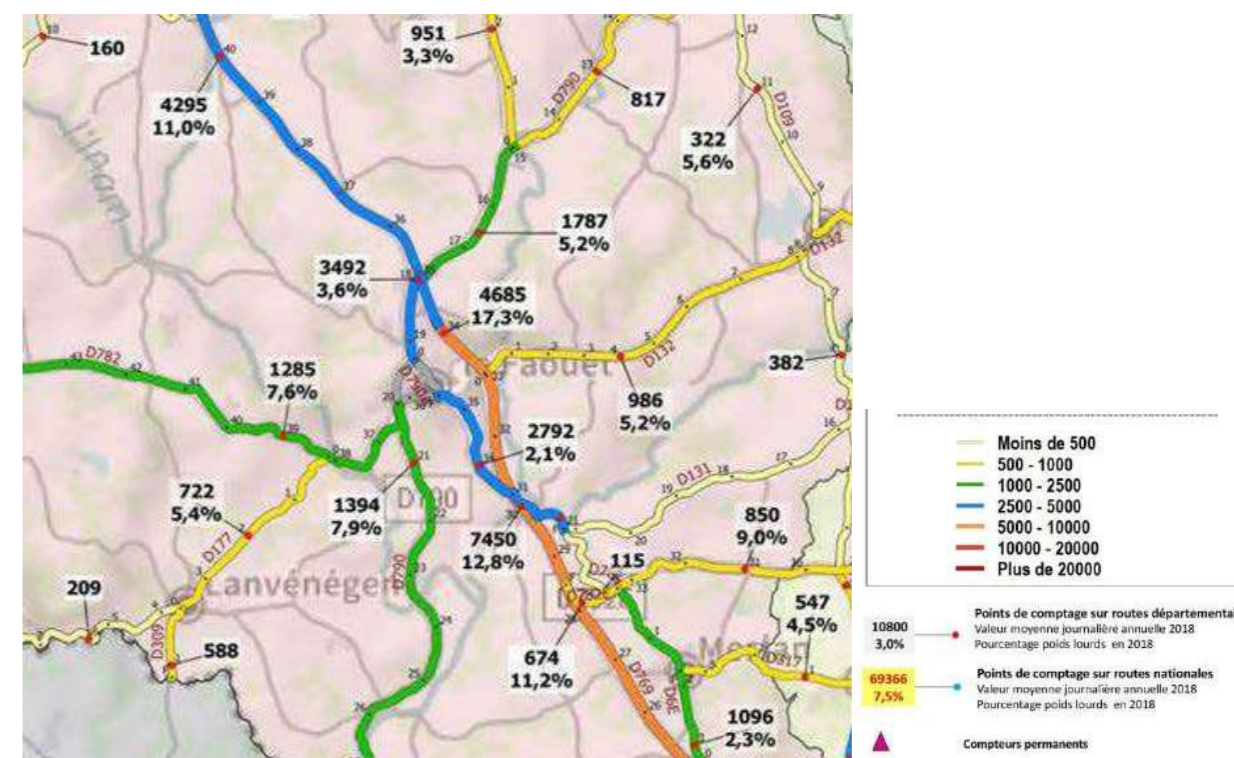


Figure 39 : extrait du schéma de trafic routier mesuré en 2019 autour de Le Faouët

Le Bourg de Le Faouët est donc traversé par un flux de véhicules de tourisme et de poids lourds.

XIII.4.2. RESEAU FERRE

Aucune ligne de voie de chemin de fer n'est présente au droit de l'aire d'étude. L'ancienne ligne liant Plouay à Gourin n'est plus utilisée.

La RD769 contourne le centre-ville par l'Est avec des trafics de l'ordre de 4400 véh/jour au Nord et 6950 véh/jour au Sud qui confirme l'échange important entre la RD769 Sud et Le Faouët.

La RD782 qui traverse le centre-ville présente un trafic d'environ 2750 véh/jour au Sud et 2000 véh/jour à l'Ouest.

La RD790 qui traverse le centre-ville par l'Est présente un trafic de 3000 véh/jour au Nord et 1400 véh/jour au Sud.

Le trafic poids lourds en centre-ville est important notamment sur la RD790 Nord avec en 2017 environ 180 PL/jour.

XIII.5. ACTIVITES ECONOMIQUES

XIII.5.1. PROFIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Le secteur d'étude (aire d'étude éloignée) apparaît essentiellement voué à l'agriculture : le paysage traduit une forte activité agricole avec des pâturages à bovins dans les zones les plus accidentées, ou bien de vastes champs où prédomine souvent la culture de maïs.

De ce fait, les industries agro-alimentaires forment l'essentiel du tissu industriel de la région ; des unités de transformation sont ainsi fortement implantées à Plouay, Lignol et dans une moindre mesure au Faouët.

Le territoire dispose de 17 zones d'activités réparties géographiquement sur le territoire, cela représente une surface de 158 hectares, qui accueille plus de 70 entreprises et 1 300 emplois. Par ailleurs, 10 hectares sont immédiatement disponibles à la commercialisation.

La part d'emplois tertiaires est prépondérante sur le territoire communal.

XIII.5.2. PROFIL ECONOMIQUE DES COMMUNES DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

Les graphiques ci-après présentent sous deux modalités, la répartition des activités économiques des 4 communes de l'aire d'étude rapprochée (basée sur le nombre d'établissements par secteur). Il en ressort que la commune de Le Faouët a un profil essentiellement tourné vers les activités tertiaires. La part d'établissements liés aux domaines du commerce, transport et services est en effet prépondérante (57 %).

L'agriculture tient une place importante à Lanvénehen et Priziac, à plus de 30% d'établissements recensés. Ce qui n'est pas le cas pour la commune de Le Faouët où le nombre d'établissements dans le domaine agricole est minoritaire par rapport aux autres secteurs d'activité.

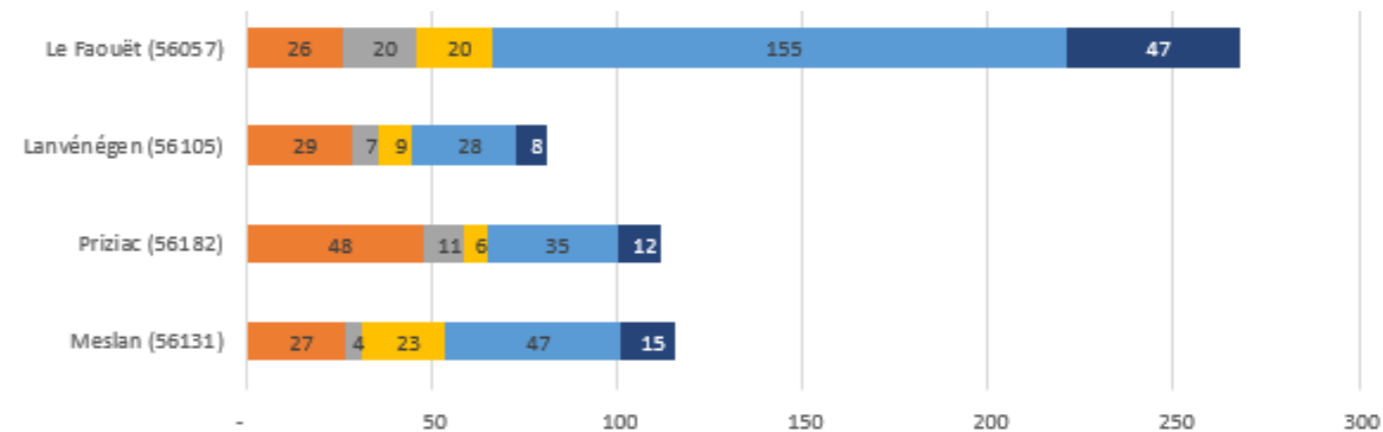


Figure 40 : répartition des secteurs d'activités par commune : en nombre d'établissements

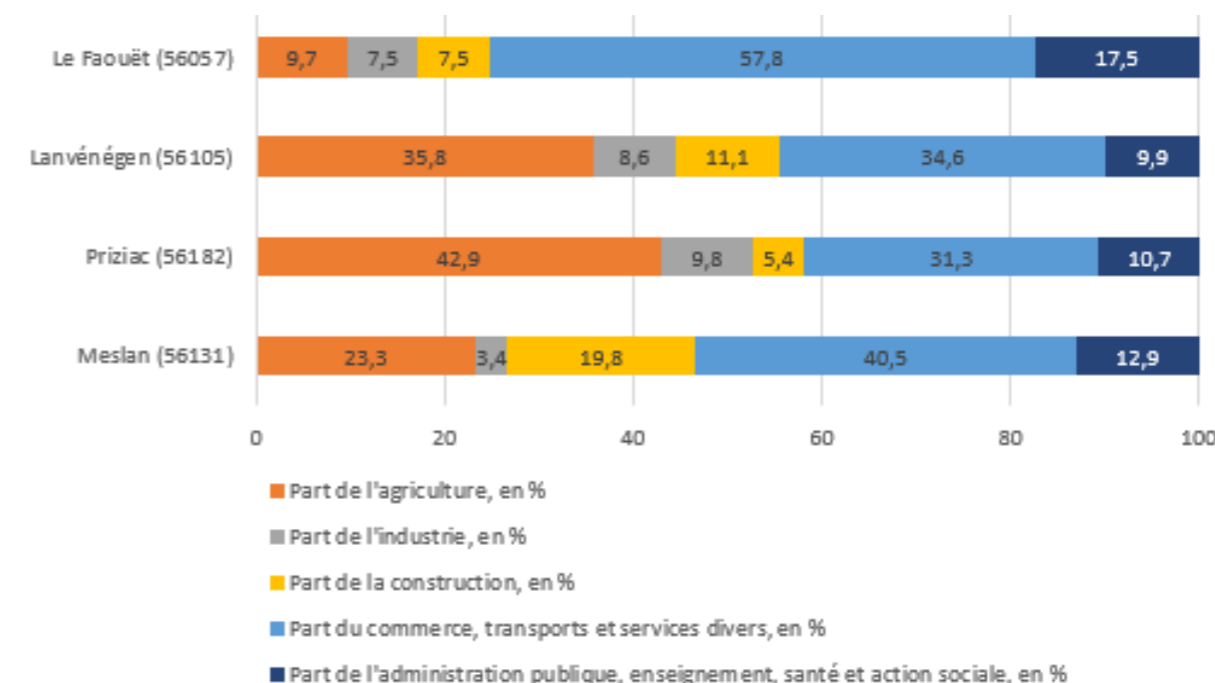


Figure 41 : répartition des secteurs d'activités par commune en %

Le diagnostic économique du territoire, se focalise sur la commune de Le Faouët dont l'activité principale est le commerce/services transports. Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, santé et l'action sociale est l'activité secondaire avec 17,5% des établissements. Arrivent ensuite l'agriculture, l'industrie et la construction qui comptent peu d'établissements (respectivement 26, 20, et 20).

D'après le diagnostic mené pour la réalisation du SCoT Roi Morvan Communauté, il apparaît que les deux grands pôles du territoire sont Lorient et Gourin qui attirent plus de 1000 actifs du Pays du Roi Morvan. Le Faouët est également relativement important dans la mesure où il attire un volume d'actifs similaires. Le Faouët est un pôle d'emploi qui attire environ 1400 emplois (données 2009).

XIII.5.3. EMPLOI

Les principaux indicateurs de l'emploi dans l'aire d'étude rapprochée sont repris dans le tableau suivant.

Comme évoqué précédemment, ces chiffres témoignent de la position de Le Faouët en tant que pôle d'emploi par rapport aux autres communes étudiées. Le taux d'activité est légèrement inférieur à la moyenne régionale. Le taux de chômage de la population active est considéré comme élevé et est supérieur à la moyenne régionale, compris entre 12 et 15,5 %.

Emploi – Chômage au sens du recensement	Bretagne (53)	Meslan (56131)	Priziac (56182)	Lanvéneën (56105)	Le Faouët (56057)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	1 303 606	178	296	215	1 460
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %	85,9	57,9	75,5	71,9	85,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	0,1	2,4	-2,3	-0,7	0,9
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016	73,3	74,3	65,9	72,1	71,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016	12	12,8	14,6	14,5	15,5

XIII.5.4. COMMERCE ET SERVICES

Roi Morvan communauté comporte plusieurs bourgs dits ruraux, dont Gourin et Le Faouët. Ces bourgs possèdent un ensemble d'équipements de proximité attractifs.

Sont recensés sur la commune de Le Faouët :

- 20 commerces de proximité dont 15 bars et restaurants et des chambres d'hôtes ;
- 6 coiffeurs ;
- 1 pharmacie ;
- 1 station-service ;
- 1 garage automobile ;
- une quinzaine de services publics dont : la Poste ; la Sécurité Sociale ; le centre hospitalier ; l'Office de tourisme ; les Urgences ; la Mairie ; la gendarmerie ; le Centre médico-social ; la chambre d'Agriculture ; la Communauté De Communes Du Pays Du Roi Morvan ; le foyer résidence "Les Asphodèles" ; le camping municipal ; le centre aquatique communautaire Kan an Dour ; le cimetière ; une salle des fêtes ;
- une douzaine d'autres services et équipements répondant aux besoins quotidiens : 1 notaire ; 3 banques ; 2 assurances et mutuelle ; 2 pépiniéristes ; 1 clinique vétérinaire et 1 cabinet de médecine alternative animaux de compagnie et d'élevage ; les pompes funèbres ; 1 musée de l'Abeille Vivante et la Cité des Fourmis ;

- plusieurs équipements scolaires publics et privés : le collège Mixte Jean Corentin Carré ; le collège Sainte-Barbe ; les écoles Primaires et Maternelles Publiques.

XIII.5.5. EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Pour le Faouët,

- 4 établissements d'enseignement : 2 écoles élémentaires, 2 collèges ;
- 16 établissements sportifs : 1 salle de combat, 2 Salles ou gymnases multisports, 1 piste d'athlétisme, 2 courts de tennis, 1 bassin de natation, 4 boucles de randonnée, 1 terrain de grands jeux, 1 salle spécialisée, 1 salle non spécialisée, 1 cinéma, 1 boulodrome ;
- 34 établissements sanitaires et sociaux qui disposent de : 1 orthophoniste, 4 chirurgiens-dentistes, 4 médecins omnipraticiens, 10 infirmiers, 3 masseurs kinésithérapeutes, 1 pédicure podologue. Parmi ceux-ci, le centre aquatique Kan an Dour a été construit suite à la démolition de l'ancienne piscine du Faouët. Il est ouvert depuis juillet 2014.

Le Centre Hospitalier de Le Faouët apporte, en tant qu'établissement public sanitaire et médico-social de proximité, une palette de services diversifiés à la population du territoire.

(Source : <http://www.ouest-france.fr/bretagne/le-faouet-56320/statistiques-chiffres-cles>)

XIII.5.6. INDUSTRIE

(Source : <http://www.roimorvancommunaute.com/economie/le-tissu-economique>)

Le territoire de Roi Morvan Communauté (RMCom) possède un territoire riche de 1 744 établissements artisanaux, commerciaux, industriels et agricoles :

- 611 établissements sur la canton de Gourin ;
- 539 établissements sur le canton de Guémené ;
- **594 établissements sur le canton du Faouët.**

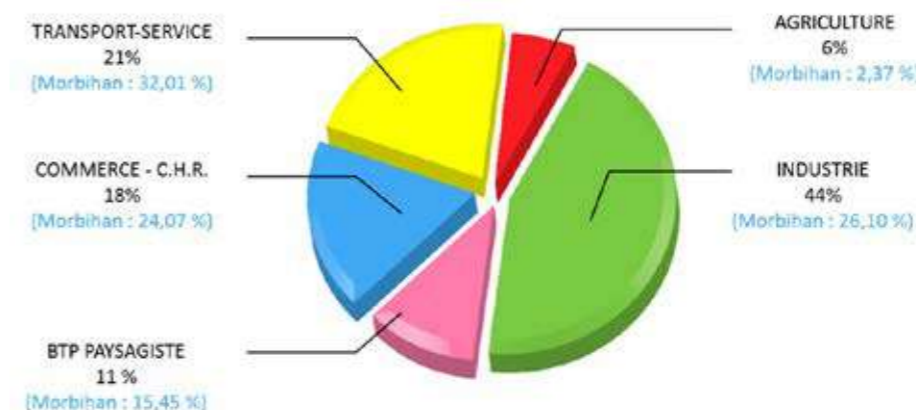


Figure 42 : La répartition des domaines d'activités économiques au sein de Roi Morvan Communauté

Sur le secteur autour du fuseau d'étude sont recensés 3 secteurs susceptibles ou accueillant des activités industrielles. Ces secteurs sont représentés sur la carte ci-après, ils sont issus du zonage UI du POS de Le Faouët.

- sur la zone artisanale de Pont Min à l'est du bourg de Le Faouët, à moins d'1km au nord du fuseau d'étude. Cette zone artisanale s'étend de part et d'autre de la RD769, au sud du carrefour RD769/RD132.

Cette zone d'activités génère des trafics journaliers domicile/travail et un trafic poids-lourds nécessaire au fonctionnement des entreprises présentes.

- la Conserverie Morbihannaise, qui emploie plus de 200 personnes , génère un trafic quotidien important traversant le fuseau d'étude. Cette industrie est située à environ 1,7 km au sud du fuseau d'études, le long de la RD 790 en limite communale de Le Faouët et de Lanvénegen,
- une zone matérialisée en rouge le long de la RD 769 à environ 200 m au nord-est du fuseau, n'est pas aménagée mais est susceptible (d'après les utilisations du sol admises par le POS) : les constructions à usage d'activité, installations classées, entrepôts industriels ou commerciaux, bureaux, commerces et services, transit ou vente d'animaux, équipements d'intérêt collectif, installations visés à l'article R 442-2-b du code de l'urbanisme

XIII.5.7. AGRICULTURE

Ce paragraphe traite de façon succincte la thématique agricole, il est complété par un chapitre à part entière plus poussé, résultat d'une étude menée par la Chambre d'Agriculture.

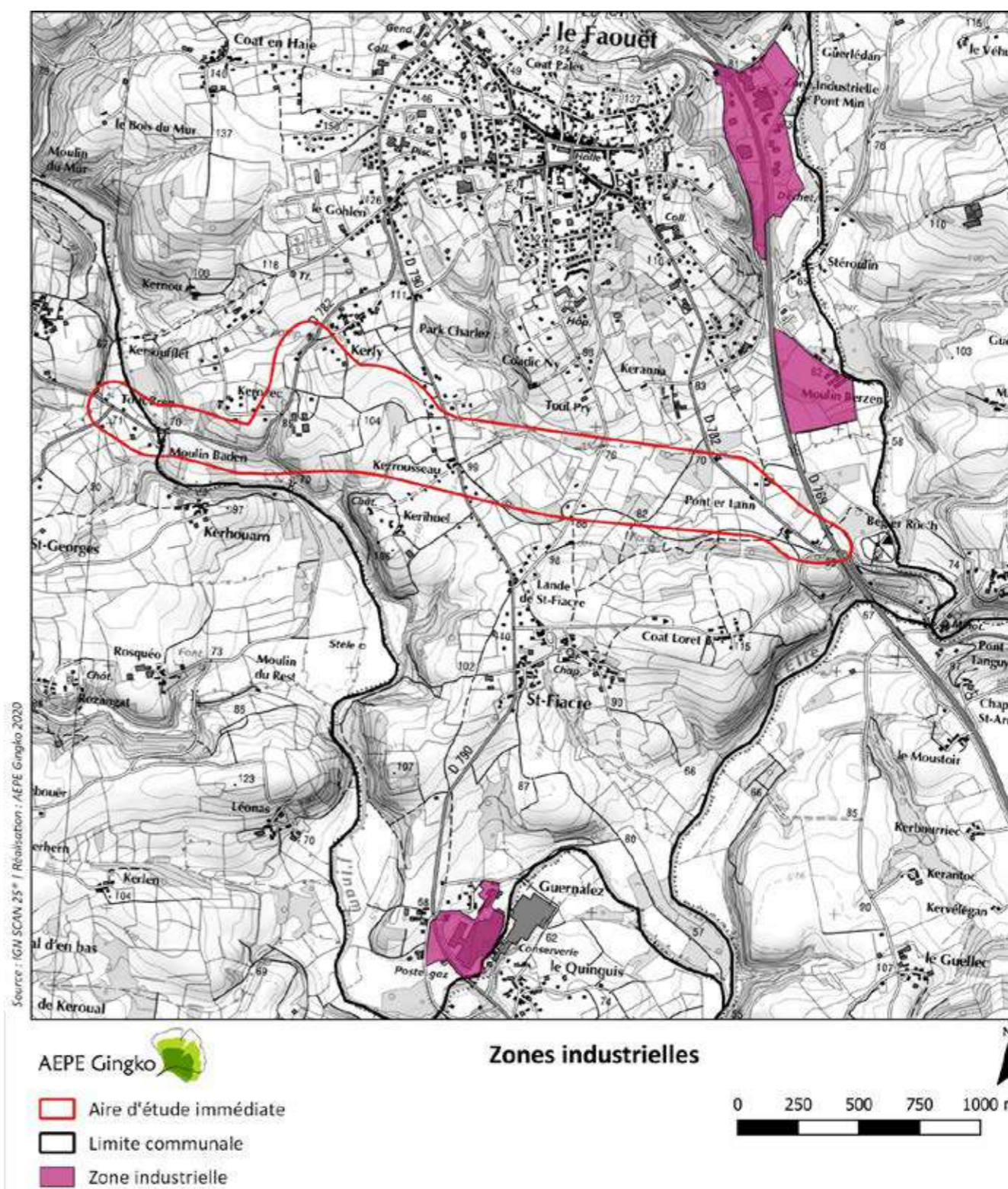
La commune de Le Faouët (d'après le recensement agricole de 2010) a une orientation technico-économique tournée vers la polyculture et poly-élevage. La surface agricole utilisée sur la commune a diminué fortement entre 1988 et 2010, en passant de 1 800 ha, à 1 411 ha. La diminution est du même ordre pour le bétail, le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune, et le nombre d'employés agricole. Cela dénote d'une diminution marquée de l'activité agricole au sien de la commune au fil des années à l'image de la tendance observée dans le département. La commune de Le Faouët reste cependant un territoire au profil rural marqué et dont plusieurs exploitations sont toujours en activité.

Le fuseau d'étude est concerné par quelques parcelles exploitées pour la culture de céréales, essentiellement de maïs destiné à l'alimentation animale et de prairie temporaire. Par ailleurs plus de la moitié de la surface interceptée par ce fuseau concerne des prairies permanentes pâturées.

Les plus grandes parcelles exploitées sont situées en partie ouest du fuseau d'étude.

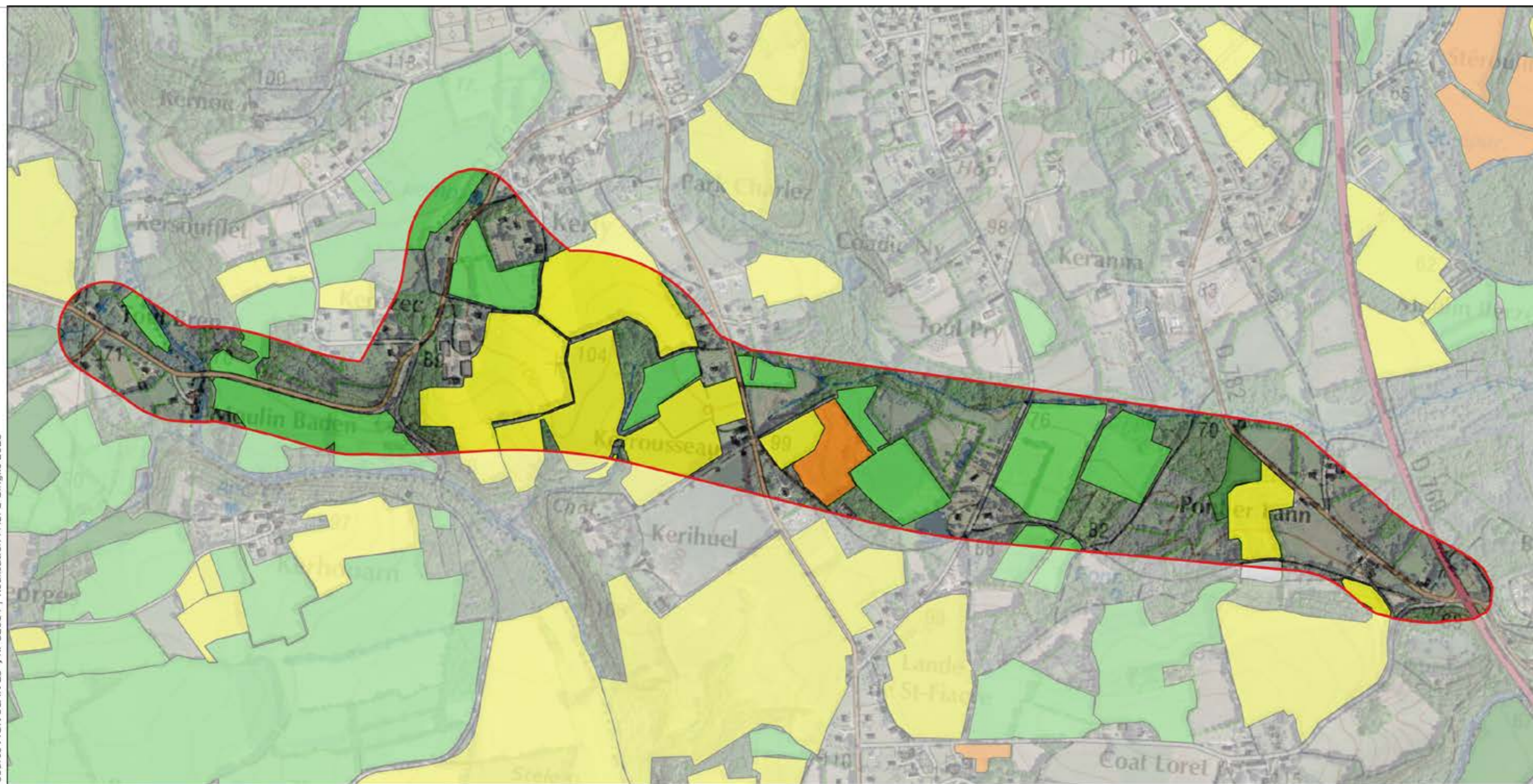
La carte ci-après présente les parcelles exploitées d'après le registre parcellaire graphique de 2012.

Sur le périmètre d'études, les activités industrielles recensées (ZA du Pont Min et la Conserveire) génèrent un trafic de camions associé à leur activité.

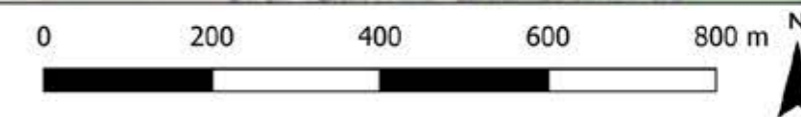


Carte 160 : Zones accueillant ou pouvant accueillir des activités à caractère industriel

Source : IGN SCAN 25®, RPG2014 | Réalisation : AEPE Gingko 2020



Parcelle agricole



Aire d'étude immédiate

Registre parcellaire graphique (2014)

- Céréale
- Oléagineux
- Prairie permanente
- Prairie temporaire

Carte 161 : Occupation agricole des terres (RPG 2012) au sein du périmètre immédiat du projet

XIII.6. ETUDE AGRICOLE ET SYLVICOLE

Source : Etude de la chambre d'agriculture de Bretagne.

XIII.6.1. CONTEXTE AGRICOLE DU BASSIN VERSANT ÉLLE-ISOLE-LAÏTA

Les données sont issues du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) réalisé par Quimperlé Communauté et le Syndicat Mixte Éllé-Isole-Laïta pour les bassins versants Éllé-Isole-Laïta (EIL) et Aven-Bélon-Merrien (janvier 2017).

La commune de Le Faouët est située au cœur du bassin versant EIL.

Le bassin versant EIL compte environ 900 exploitations agricoles en majorité tournée vers la polyculture élevage bovin dans la moitié nord-ouest, la polyculture élevage mixte (porcs et volailles) dans le nord-est et une dominance d'exploitations laitière dans la moitié sud du territoire.

Le dernier recensement agricole (2010) fait état d'environ 60 000 bovins (-5 000 par rapport à 2000), 135 000 porcins (+20 000) et 1 900 000 poulets (+400 000).

Les principales tendances observées sont les suivantes entre 2000 et 2010 :

- Diminution importante du nombre d'exploitations de 33,4% (notamment dans le Morbihan) ;
- Réduction de la SAU de 4,7% (particulièrement sur le Finistère) ;
- Forte augmentation du nombre d'UGB¹ par exploitation : +51 UGB (soit +44%), pour une diminution globale à l'échelle du territoire de 4%.

59% du territoire du bassin versant sont en Surface Agricole Utile (SAU) soit 54 000 ha. Cette SAU se répartit principalement en (Réf. Registre Parcellaire Graphique RPG 2014) :

- 12% de prairies permanentes
- 28% de prairies temporaires
- 34 % de cultures (blé, maïs, orge, autres céréales)

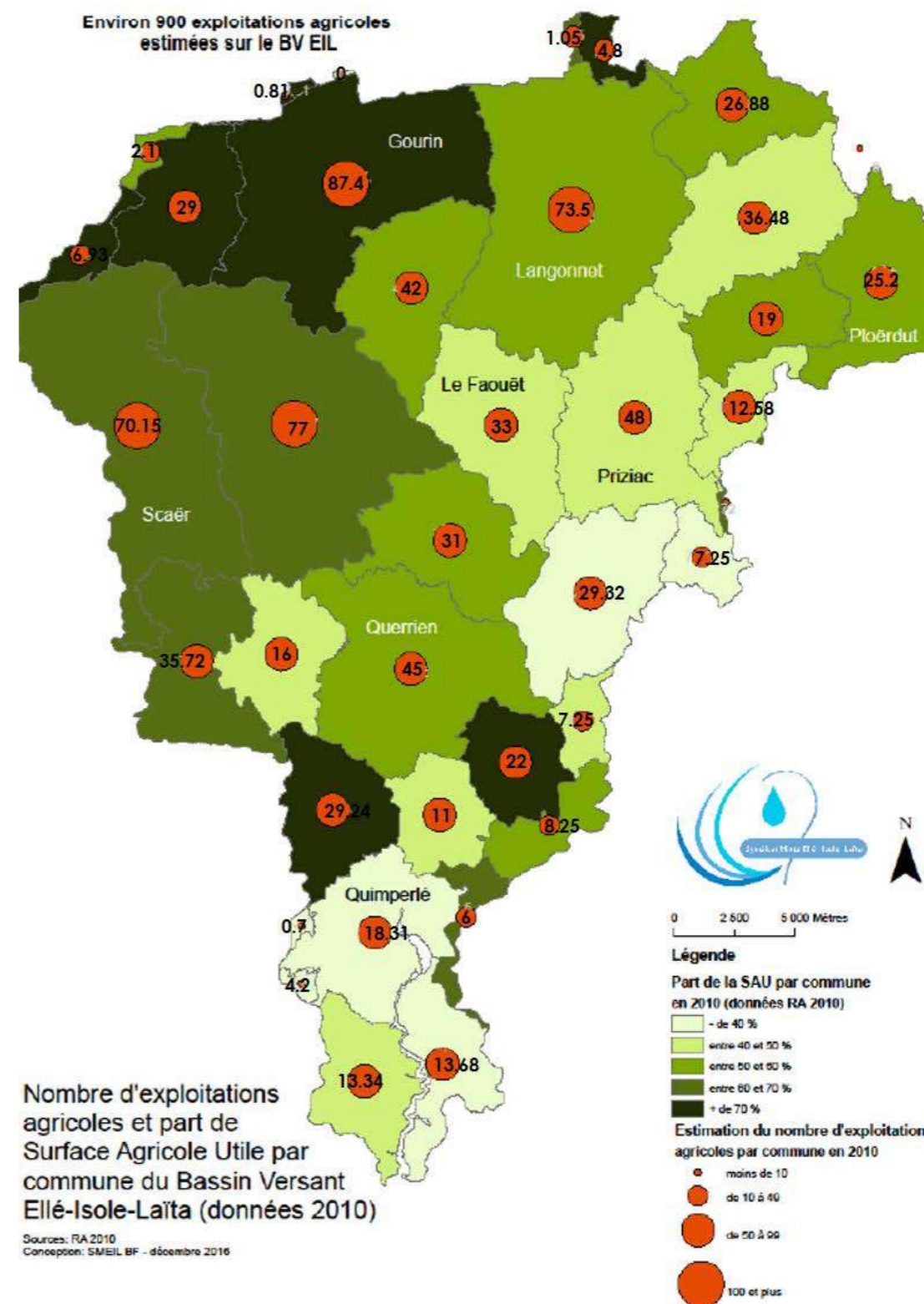


Figure 43 : Nombre d'exploitations agricoles et par de la SAU par commune du BV EIL

¹ UGB : Unité de Gros Bétail (ou Bovin)

Par ailleurs, les recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010 montrent une évolution importante de cette surface toujours en herbe. Ainsi, entre 1988 et 2010, la perte de surfaces en herbe est de 20 et 80% selon les communes du territoire (elle est particulièrement marquée entre 1988 et 2000).

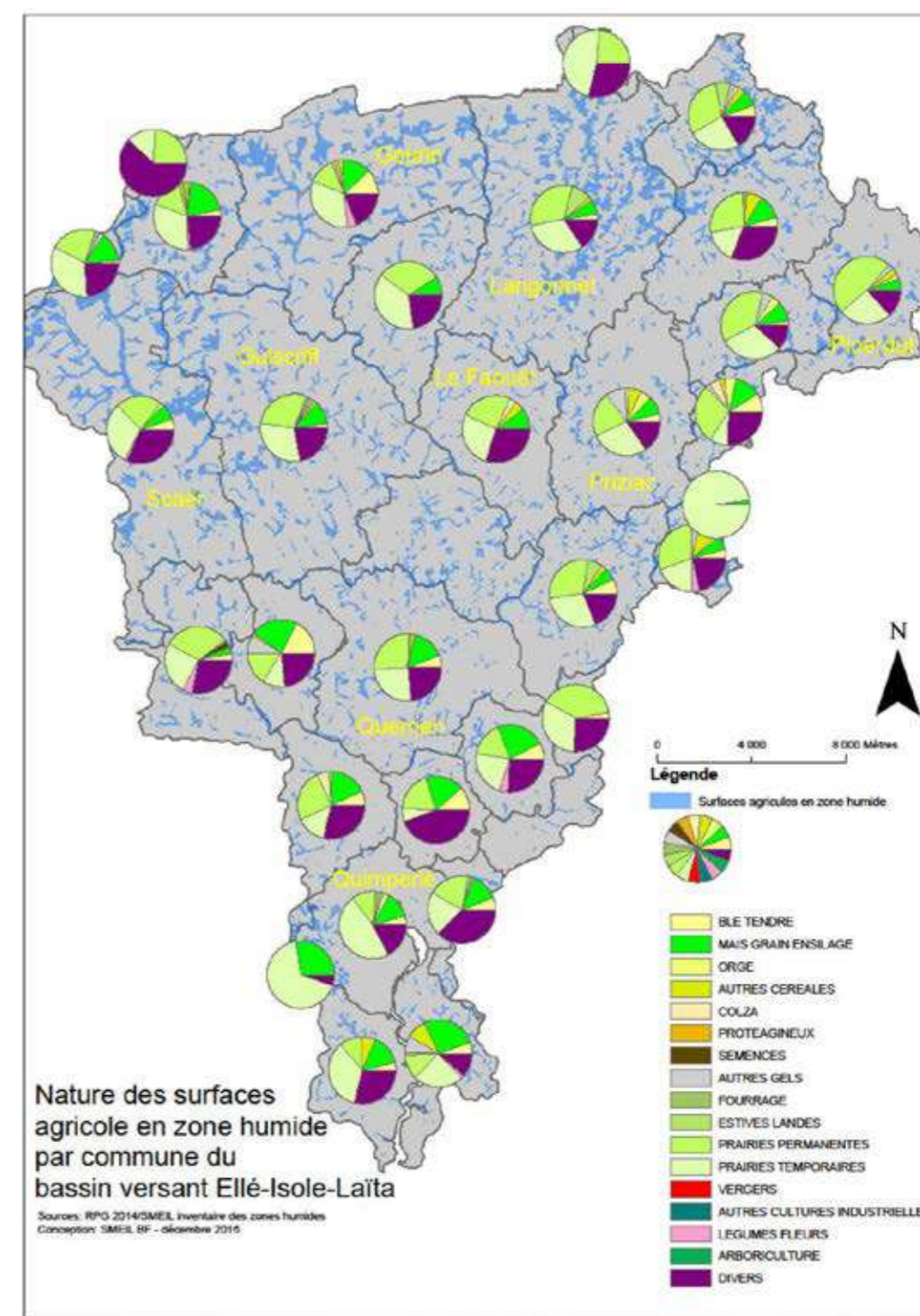
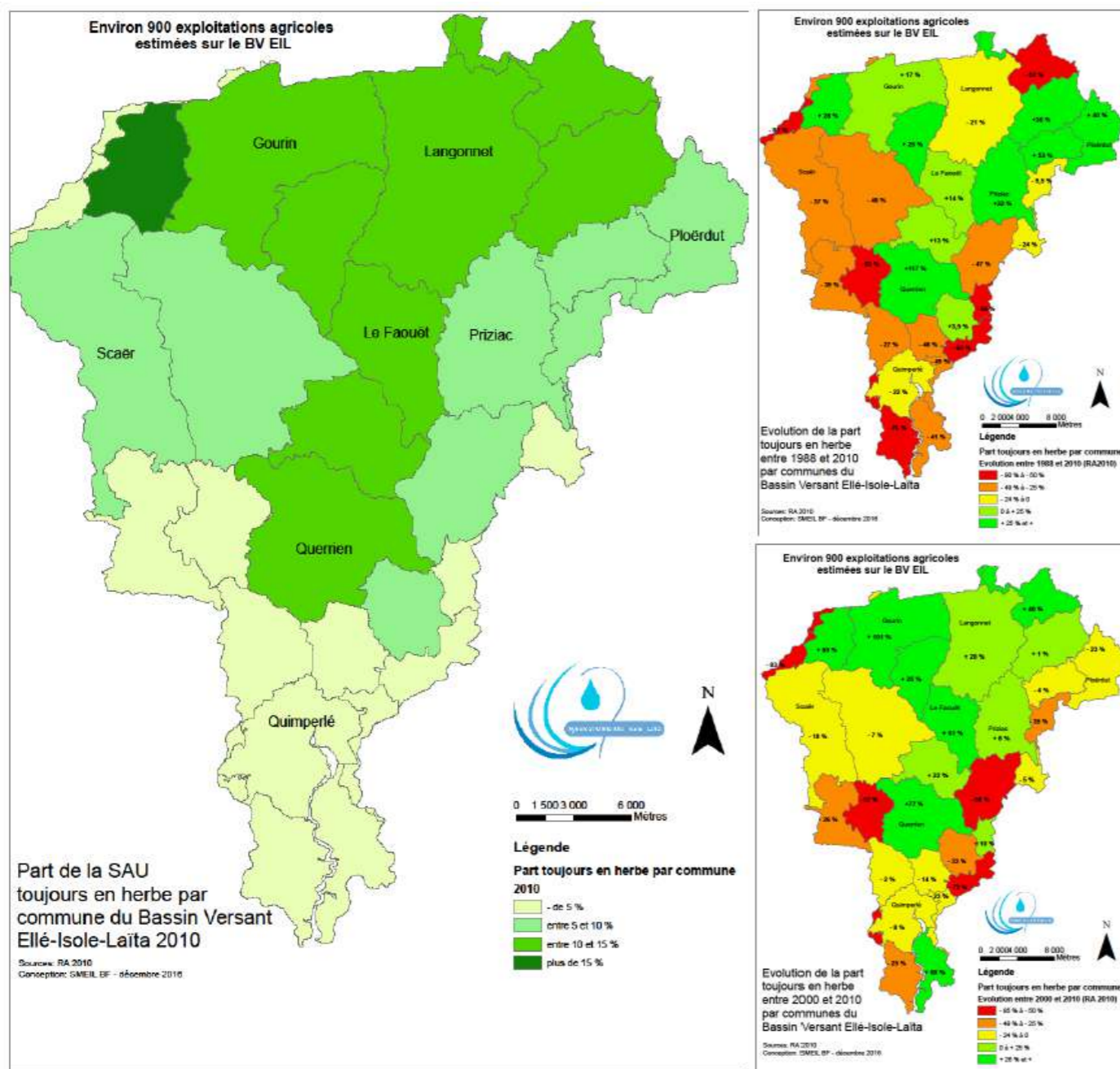


Figure 44 : Nature des surfaces agricoles en zones humides par commune du BV EIL

Enfin, le bassin versant de l'Éllé-Isole-Laita est caractérisé par une forte présence des zones humides, notamment au nord avec un réseau de têtes de bassin versant très dense : au moins 1 600 km de cours d'eau et 15 % du territoire en zone humide (13 722 ha).

Selon le RPG 2014, 45 % des zones humides du bassin versant EIL sont des zones agricoles, 6 145 ha de la SAU sont en zone humide (soit 11% de la SAU en zone humide). Toujours selon le RPG 2014, plus de 50% de ces ZH sont des surfaces en herbe (24% en prairies permanentes et 29 % en prairies temporaires).

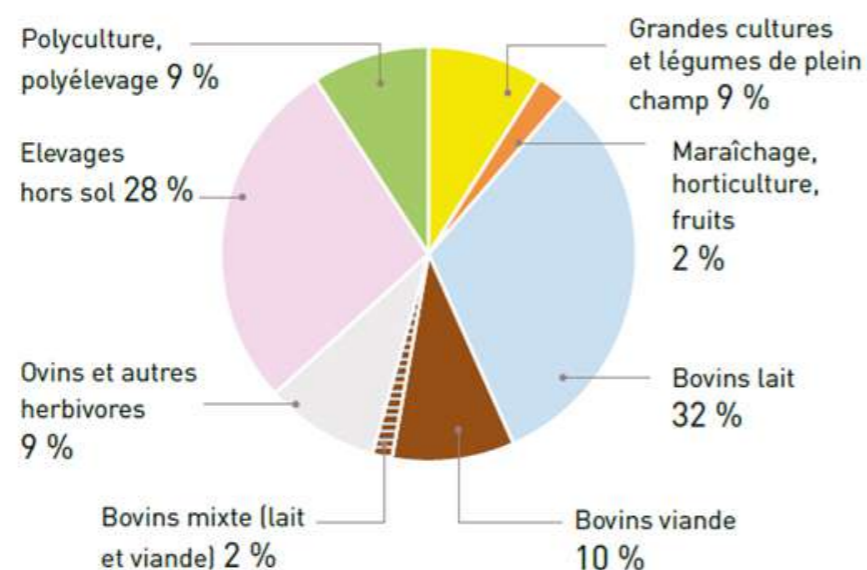
XIII.6.2. CONTEXTE LOCAL

XIII.6.2.1. LE FAOUËT AU CŒUR D'UN TERRITOIRE RURAL

La commune de le Faouët se situe au nord-ouest du Morbihan, au cœur de la Communauté de Commune « Roi Morvan Communauté ». L'agriculture représente 13.3% des emplois (INSEE, 2014). Ce secteur d'activité emploie ainsi 750 chefs d'exploitation et 205 salariés agricoles. Entre 2011 et 2015 on dénombre 117 installations (MSA, Chambre d'Agriculture, 2016).

Dans ce secteur rural, la polyculture élevage prédomine. L'élevage laitier est le plus présent.

La commune de le Faouët, au cœur de ce territoire, présente le même profil agricole, à savoir une agriculture très fortement développée et de nombreuses exploitations en polycultures élevages. Sur la zone d'étude élargie l'élevage bovins lait et viande y est majoritaire, s'y rajoute quelques élevages en hors sol (volaille et porcs). Nous retrouvons ce profil à l'intérieur du fuseau d'étude retenu.



Estimation : Chambres d'agriculture de Bretagne, d'après Agreste - RA 2010

Nombre d'élevages	La Communauté de Communes	Bretagne
Elevages bovins à dominante lait	265	11 968
Elevages bovins à dominante viande	113	4 085
Elevages porcins	64	5 712

Source : EDE de Bretagne 2015

	La Communauté de Communes	Bretagne
Chefs d'exploitation	750	35 245
Dont femmes	188	9 628
Salariés agricoles	205	16 141

Figure 45 : Chefs d'entreprise et salariés agricoles sur le territoire de Roi Morvan Communauté

XIII.6.2.2. L'AGRICULTURE DANS LE FUSEAU D'ETUDE

L'agriculture est très présente dans le tronçon d'étude, situé au sud du bourg.

L'élevage de bovins y est majoritaire. La prédominance de l'élevage bovin conditionne l'assolement et le paysage. Les prairies constituent près de 50 % de l'occupation du sol avec une bonne proportion de prairie permanente présente dans les bas-fonds. Le reste se partage entre maïs et céréales qui servent en majorité à l'alimentation des animaux.

Un réseau de chemin de randonnée (voie verte) est utilisé par les agriculteurs pour rejoindre leurs parcelles en tracteur, et les déplacements d'animaux.

XIII.6.2.3. DES DEMARCHES QUALITES ENVIRONNEMENTALES

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les entreprises en agriculture biologique sont particulièrement présentes sur la zone d'étude (presque 20 % pour 8 % au niveau de la région Bretagne). L'agriculture biologique constitue un mode de production ayant recours à des pratiques culturales et d'élevages soucieux de l'environnement. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

LES MAEC

D'autre part, certains agriculteurs se sont engagés dans des mesures agro-environnementales appelées MAE. La notion de mesures agro-environnementales recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires. Les mesures agro-environnementales permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

L'une des mesures courantes pour les Systèmes Polyculture Élevage à dominante élevage (SPE), comme sur le secteur du Faouët, est la mesure « SPE2 », pour laquelle l'agriculteur s'engage à passer à un minimum de 65 % d'herbe en année 3 (ou 1 selon le niveau d'engagement) et réduire le maïs à 18 % maximum en année 3 (ou 1 selon le degré d'engagement).

Les MAEC mobilisables pour la campagne PAC 2018 sont très réduites par rapport à 2017 du fait de la consommation prématurée des crédits FEADER réservés aux MAEC entre 2015 et 2020 à l'échelle régionale.

Ainsi, les MAEC système Évolution et BIO conversion ont été privilégiées par rapport aux MAEC localisées à la parcelle.

Ci-dessous les MAEC ouvertes sur le territoire Ellé-Isole-Laïta pour 2018 ainsi que les codes mesures.

Tableau 69 : Liste des MAEC ouvertes sur les bassins versants Ellé-Isole-Laïta et Aven-Belon-Merrien

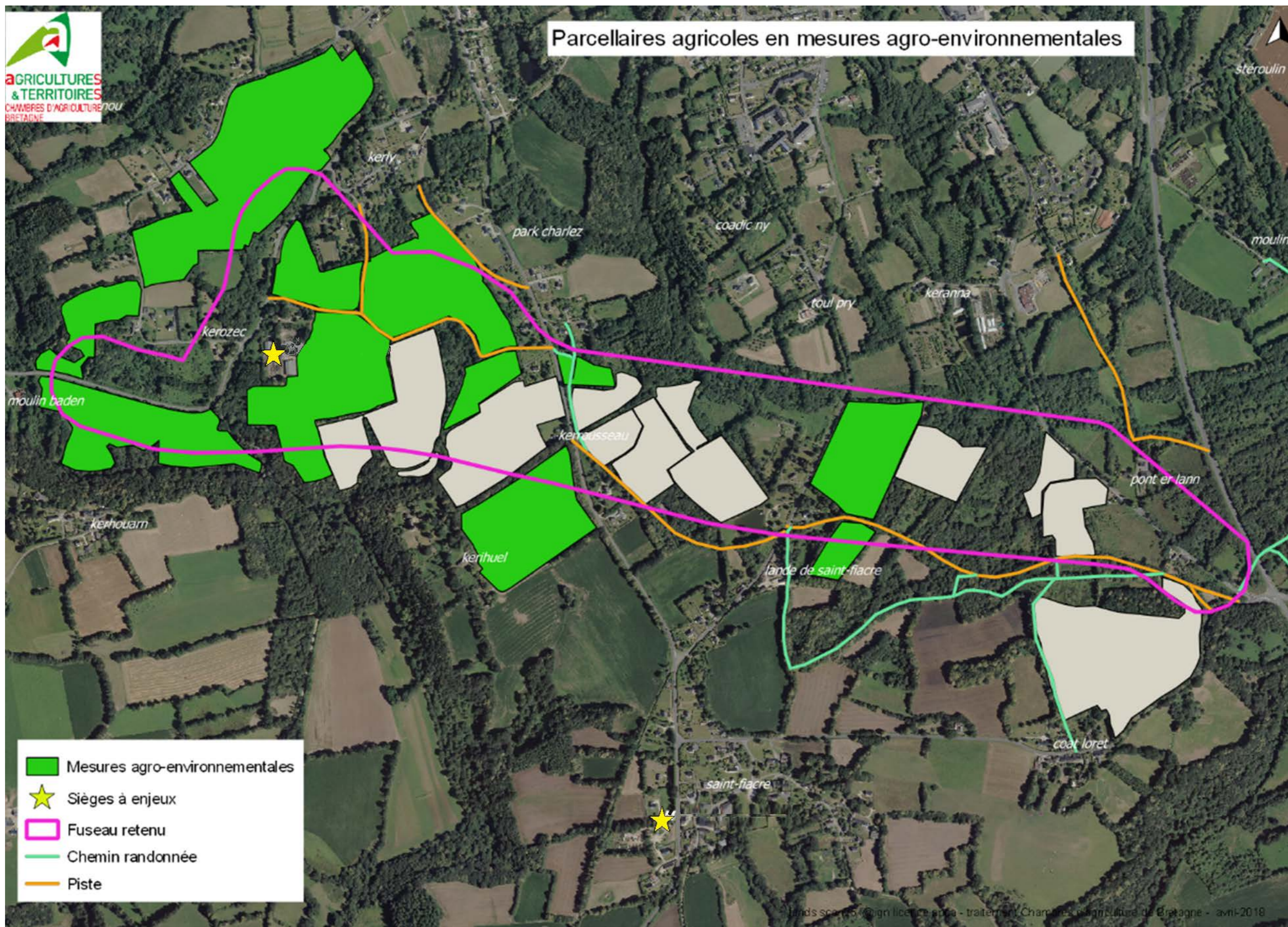
Echelle d'ouverture	Libellé	Code mesure
Toute la Bretagne	Système Polyculture Elevage Evolution SPE1	BR_EIEA_SPE1
	Système Polyculture Elevage Evolution SPE2	BR_EIEA_SPE2
	Système Polyculture Elevage Evolution SPE3	BR_EIEA_SPE3
Toute la Bretagne pour exploitation ayant 1 JA*	Système Polyculture Elevage Maintien SPM1	BR_EIEA_SPM1
PAEC Ellé-Isole-Laïta-Aven-Belon-Merrien	Système Polyculture Elevage Monogastrique SPE9	BR_EIEA_SPE9
	Entretien de haies arborescentes LINEA_09	BR_EIEA_HA03

SPE1 : Mesure système polyculture élevage « ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Évolution »

SPE2 : Mesure système polyculture élevage « ruminants 18 % maïs 65 % herbe – Évolution »

SPE3 : Mesure système polyculture élevage « ruminants 28 % maïs 55 % herbe – Évolution »

SPM1 : Mesure système polyculture élevage « ruminants 12 % maïs 70 % herbe – Maintien »



Carte 162 : Parcelles agricoles en mesures agro-environnementales au sein du fuseau d'étude (Chambre d'agriculture)

XIII.6.3. INVENTAIRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU SEIN DU FUSEAU D'ETUDE

Au total 8 entreprises agricoles exploitent des terres dans le fuseau d'étude. Il existe un seul siège d'exploitation dans le fuseau.

Tableau 70 : Liste des exploitations agricoles au sein du fuseau d'étude

Identifiant	SAU	Surface impactée
1	84	21.57
2	190.58	13.52
3	107.74	4.00
4	20.40	2.04
5	87.38	2.00
6	128.99	1.78
7	80.26	0.86
8	78.00	0.50

Au niveau forestier, 4 exploitants forestiers ont été identifiés.

D'après l'inventaire forestier de 2004, nous sommes majoritairement en présence de futaie de conifères, de taillis ou de mélanges pauvres de feuillus et de taillis.

Nous notons quelques parcelles, non agricoles utilisées pour de l'agriculture de loisirs.

LISTE DES EXPLOITANTS FORESTIERS

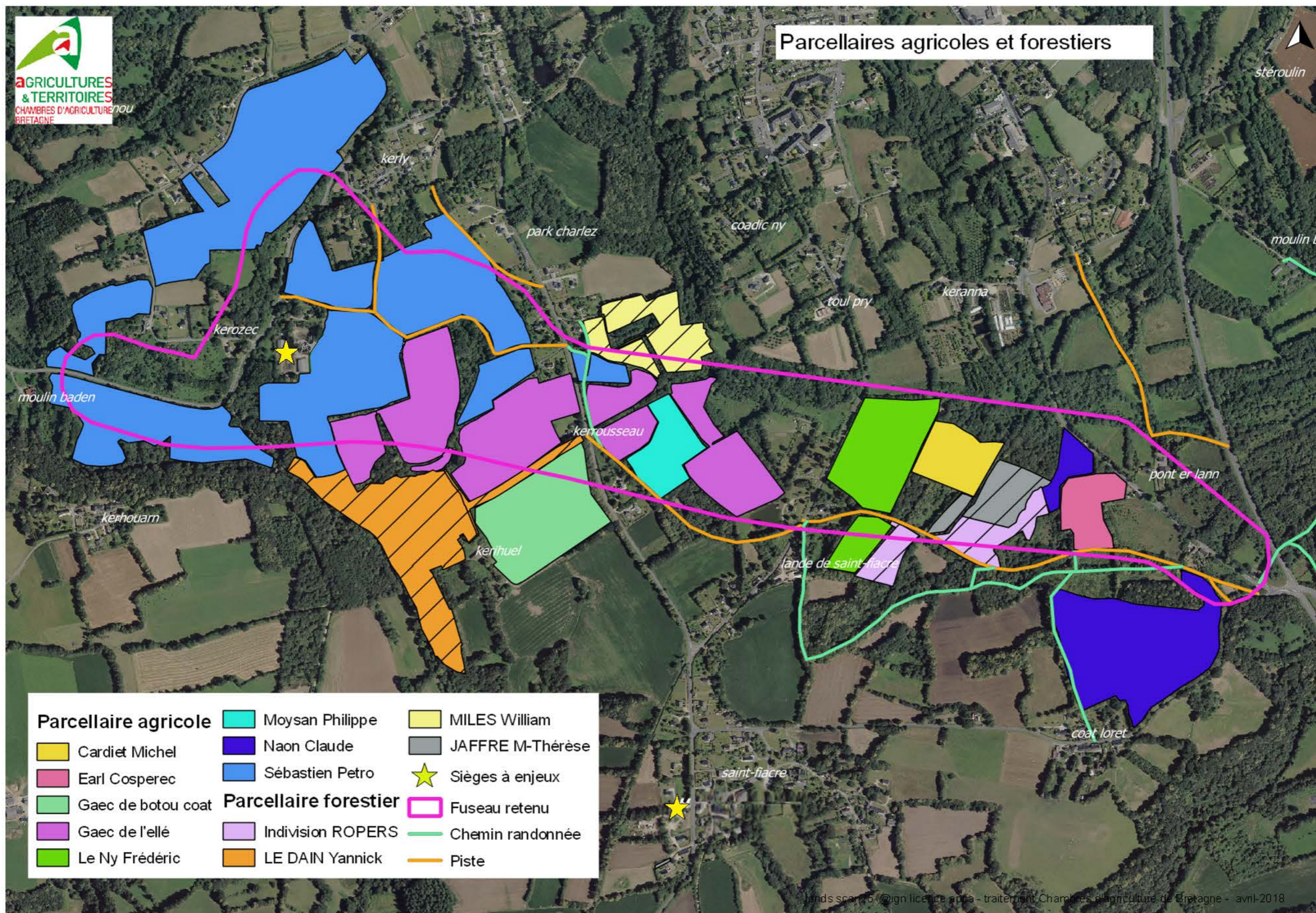
Identifiant	Surface Forestière Totale	Surface Parcelles Impactées
1	2.55	1.86
2	7.46	0.38
3	3.06	0.604
4	17.52	1.36

Tous les agriculteurs ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels entre le 13 février et le 28 mars 2018.

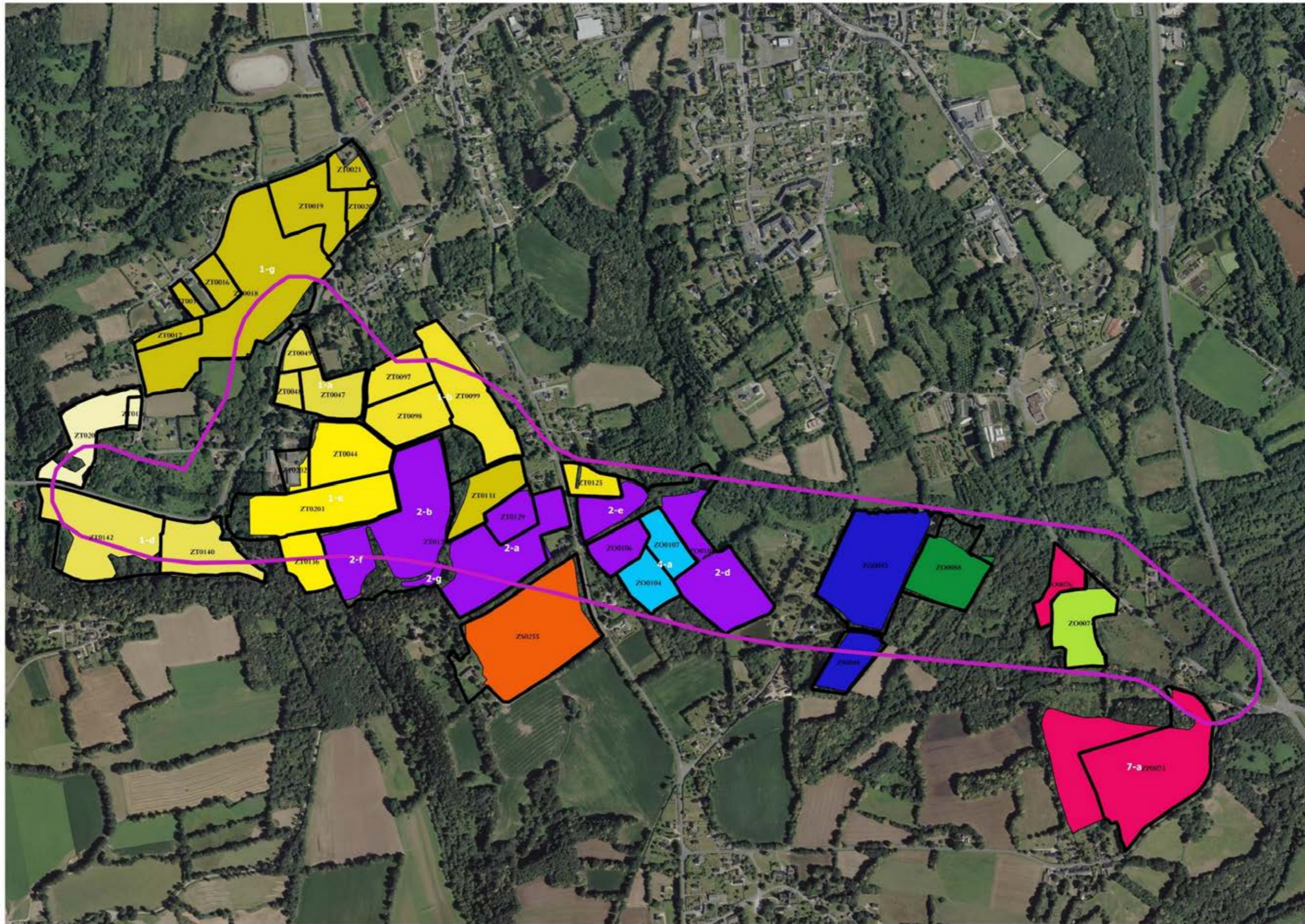
Seules deux personnes n'ont pas souhaité nous rencontrer, les informations ont alors été récupérées par téléphone.

ILOTS ET PARCELLAIRES CADASTRAUX

num	num_ilot	num parcelle		Commentaire
1	1-a	ZT0047	Location familiale	
	1-a	ZT0048	Location familiale	
	1-a	ZT0049	Location familiale	
	1-b	ZT0099	Location familiale	
	1-b	ZT0097	Location	
	1-b	ZT0098	Location	
	1-c	ZT0131	Location familiale	
	1-d	ZT0140	Location familiale	
	1-d	ZT0142	Location familiale	
	1-e	ZT0044	Location familiale	
	1-e	ZT0136	Location familiale	
	1-e	ZT0203	Location familiale	
	1-e	ZT0202	Propriétaire	Parcelle accueillant le bâti
	1-f	ZT0201	Location familiale	
	1-g	ZT0018	Propriétaire	
	2	1-g	ZT0019	Location
1-g		ZT0020	Location	Hors fuseau
1-h		ZT0125	Location familiale	
2-a		ZT0129	Location	
2-b		ZT0128	Location	
2-c		ZO0106	Location	
2-d		ZO0108	Location	
2-e		ZO0108	Location	
2-f		ZT0128	Location	
2-g		ZT0128	Location	
3	3-a	ZO0092	Location	
	3-b	ZS0046	Location	
4	4-a	ZO0107	Location	
	4-a	ZO0104	Propriétaire	
5	5-a	ZO0088	Location	
6	6-a	ZO0074	Location	
7	7-a	ZP0073	Location	Hors fuseau
	7-b	ZO0076	Location	
8	8-a	ZS0255	Propriétaire	



Carte 163 : Parcelles agricoles et forestiers



Carte 164 : Répartition des terres par chef d'exploitation ; Source : Chambre d'agriculture

XIII.7. CONTRAINTES ET SERVITUDES TECHNIQUES

XIII.7.1. RESEAUX ET CANALISATIONS

XIII.7.1.1. RESEAU DE GAZ

D'après la plateforme georisques.gouv.fr, concernant les canalisations de transport de matières dangereuses, une canalisation de Gaz naturel traverse la commune de Le Faouët au niveau de sa limite ouest. Cette canalisation ne concerne pas l'emprise du fuseau d'étude.



Carte 165 : Absence de canalisations de gaz sur la commune de Le Faouët

XIII.7.1.2. RESEAU D'HYDROCARBURES

D'après la plateforme georisques.gouv.fr, concernant les canalisations de transport de matières dangereuses, aucune canalisation d'hydrocarbures ne traverse la commune de Le Faouët.

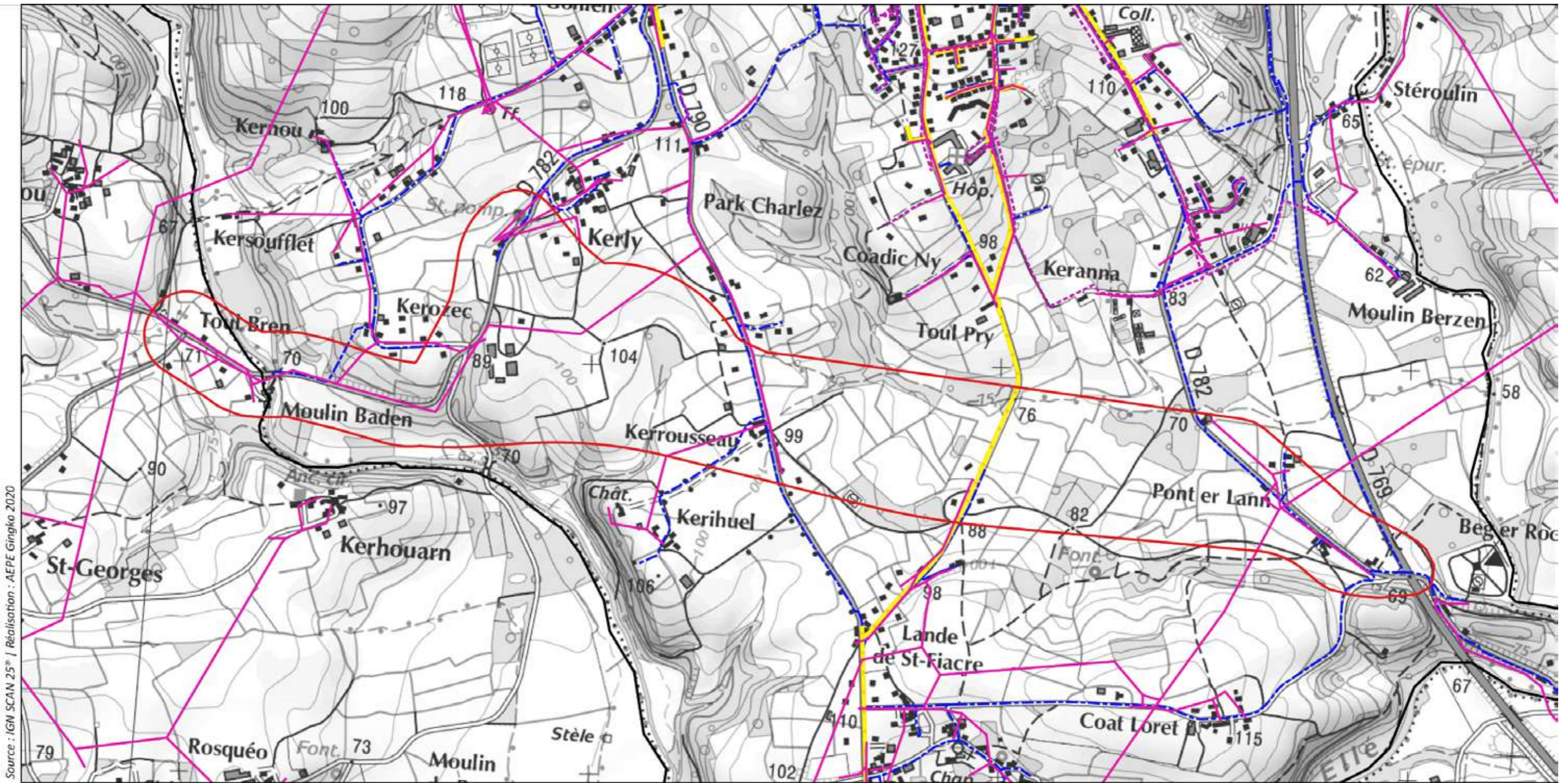
XIII.7.1.3. PRODUITS CHIMIQUES

D'après la plateforme georisques.gouv.fr, concernant les canalisations de transport de matières dangereuses, aucune canalisation de produits chimiques ne traverse la commune de Le Faouët.

XIII.7.1.4. AUTRES RESEAUX ET CANALISATIONS

D'après le document d'urbanisme de Le Faouët, il existe de nombreux réseaux électriques et canalisations de gaz ou d'eau potable sur l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude est traversée par des réseaux électriques et une canalisation de gaz.



Source : IGN SCAN 25® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Réseaux et canalisations de l'aire d'étude immédiate

- | | | |
|------------------------|-------------------|----------------------|
| Aire d'étude immédiate | Réseau électrique | Réseau d'eau potable |
| Limite communale | Aérien | Réseau de gaz |
| | Souterrain | |

Carte 166 : Localisation des réseaux et canalisations

XIII.8. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques majeurs sont engendrés par l'activité humaine. Les risques industriels, nucléaires, liés à la radioactivité, au transport de matières dangereuses (par voie terrestre, fluviale ou maritime), aux exploitations minières et souterraines ou encore la rupture de barrage sont des risques technologiques majeurs. Les risques industriels majeurs sont des événements accidentels se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

La commune de Le Faouët n'est pas soumise à un PPRT Installations industrielles.

XIII.8.1. RISQUE NUCLEAIRE

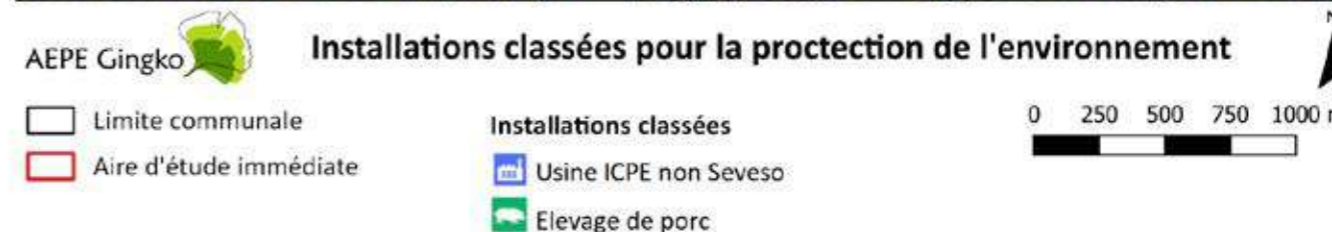
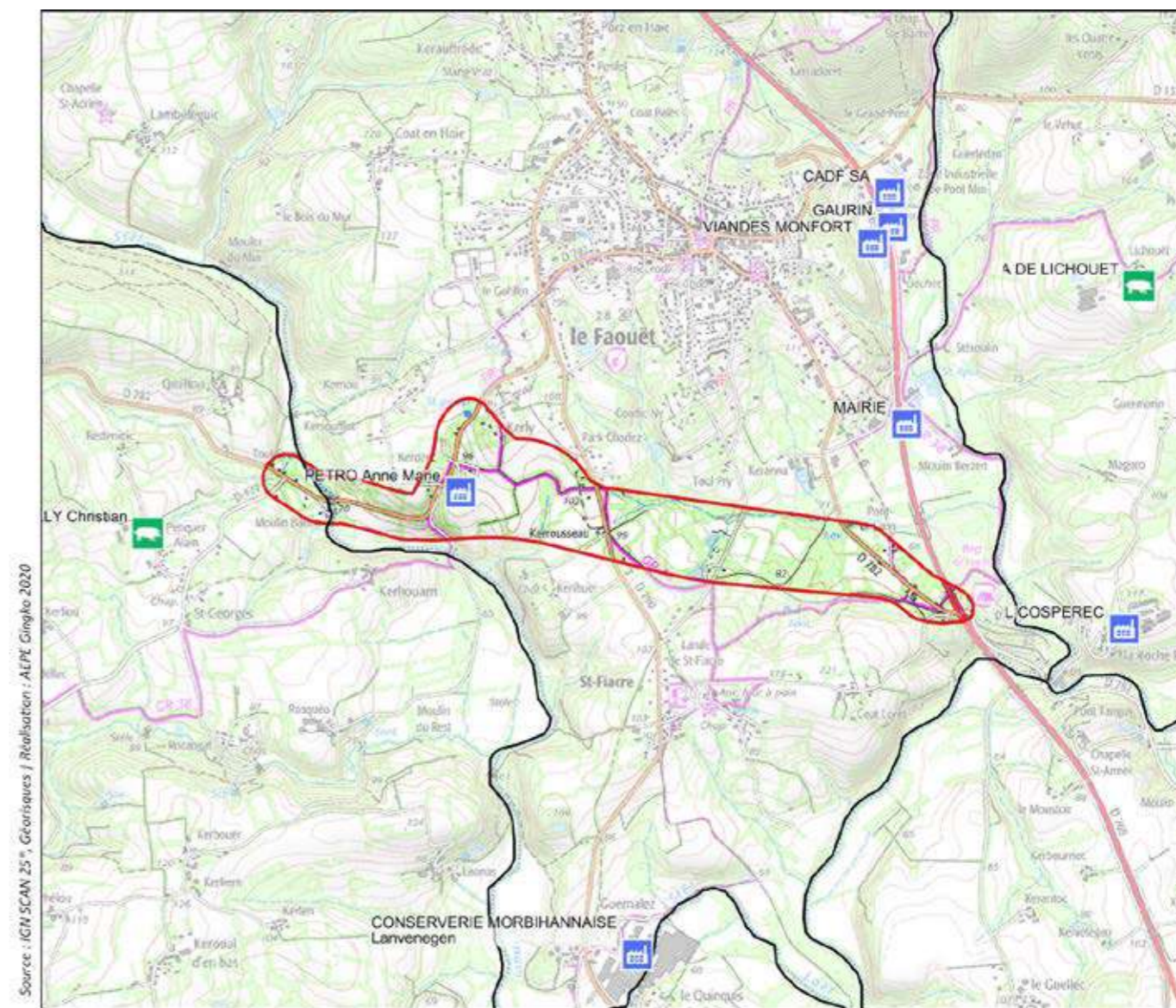
Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 20 km autour de la commune de Le Faouët.

XIII.8.2. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET LES SITES SEVESO

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat.

Tableau 71 : ICPE de la commune de Le Faouët

Nom de l'établissement (1)	Code postal	Commune	Régime en vigueur (2)	Statut SEVESO
CADF SA	56320	LE FAOUE	Autorisation	Non Seveso
CONSERVERIE MORBIHANAISE Lanvénegen	56320	LE FAOUE	Autorisation	Non Seveso
GAEC DE KERANROUE	56320	LE FAOUE	Autorisation	Non Seveso
GAURIN	56320	LE FAOUE	A l'arrêt	Non Seveso
LE BAIL Patrick	56320	LE FAOUE	Enregistrement	Non Seveso
MAIRIE	56320	LE FAOUE	Autorisation	Non Seveso
Nom non-publiable	56320	LE FAOUE	Autorisation	Non Seveso
PETRO Anne Marie	56320	LE FAOUE	Cessation déclarée	Non Seveso
VIANDES MONFORT	56320	LE FAOUE	Enregistrement	Non Seveso



Carte 167 : Localisation des ICPE

D'après la base de données Géorisques, une installation classée pour la protection de l'environnement est située dans l'aire d'étude. Toutefois, celle-ci est déclarée en cessation.

Les installations classées pour la protection de l'environnement ne présentent aucun enjeu pour le projet.

XIII.8.3. SITES ET SOLS POLLUES

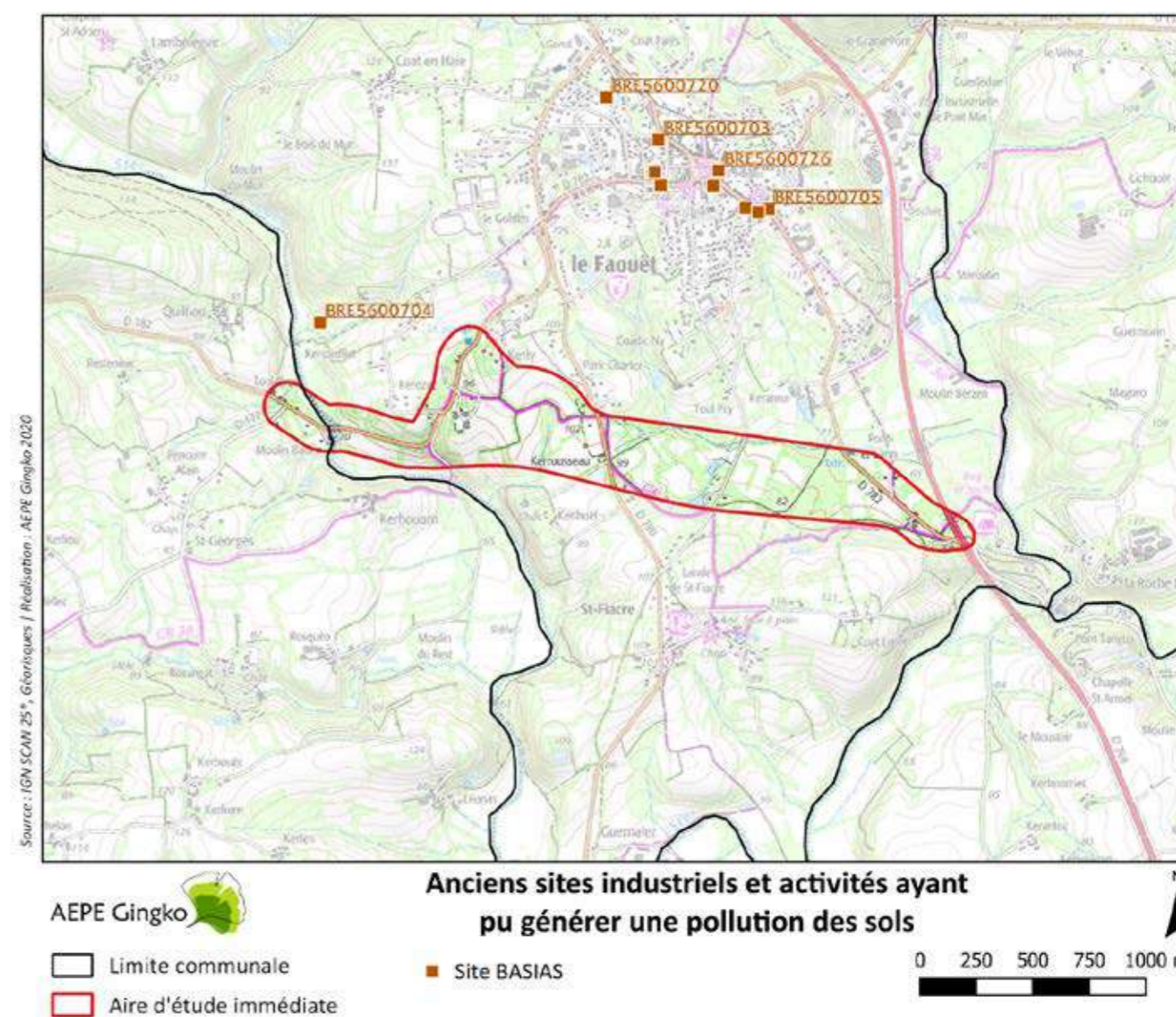
Les sites BASIAS du BRGM ([http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-en-service-basias#/>/](http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-en-service-basias#/)) et BASOL du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>) recensent l'ensemble des sites pollués et des sites industriels historiques du territoire français.

Tableau 72 : Sites de la base BASIAS

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site
BRE5600702	LE HENAFF Léon, station-service, mécanicien		LE FAOUE	G45.21A G47.30Z	Activité terminée
BRE5600703	LE BRIS Francis, DLI, station-service ess, garage	rue Cendres des	LE FAOUE	G45.21A G47.30Z	Activité terminée
BRE5600704	Robin-Champré, fabrique de Bleu de Prusse	Robin Champré Propriété de Kernov	LE FAOUE	C20.12Z	Activité terminée
BRE5600705	FAFFRE Louis, station-service	Route nationale 169	LE FAOUE	G47.30Z	Activité terminée
BRE5600706	LE BRIS Ernest, BORDERREAU-LE BRIS, STEPHANT, BORELLY, VIAUD, LAVOLE, DLI (ess), Garage Renault, station-service	rue Maréchal Leclerc du	LE FAOUE	G47.30Z G47.30Z V89.03Z	En activité
BRE5600707	AUFFRET Jean (mécanicien), station-service	route Baud de ; RN169	LE FAOUE	G47.30Z	Activité terminée
BRE5600708	AUFFRET Jean, DLI (hydroc)	rue Poher de	LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5600712	CRESTEN Alexandre, DLI (ess)		LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5600714	CRESTY Alexandre, DLI (hydroc)	Place Mairie de la	LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5600716	BAHUON, station-service	rue Quimper de	LE FAOUE	G47.30Z	En activité
BRE5600718	SAINDRENAN, DLI (hydroc)	route Quimperlé de	LE FAOUE	V89.03Z V89.03Z	Activité terminée
BRE5600720	LE ROUX Jean, DLI (FOD)	Gare La	LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5600721	LE GOFF Michel, MONTFORT Francis, LE VAILLANT Roger, station-service, garage, atelier mécanique auto	route Lorient de	LE FAOUE	G45.21A G47.30Z G47.30Z	En activité
BRE5600724	HELOU Albert, garage-tôlerie	Porz en Haie	LE FAOUE	G45.21A G45.21B	Activité terminée

N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site
BRE5600725	HELOU Albert, DLI (hydroc) + casse auto	route Gourin de	LE FAOUE	V89.03Z E38.31Z	Activité terminée
BRE5600726	PIMPEC Raymond, DLI (hydroc)	rue Château du ; Place du Marché	LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5600727	POULQUEN Jean, DLI (hydroc)	Rostalgon	LE FAOUE	V89.03Z	Activité terminée
BRE5604037	Commune du Faouët, dépôt d'OM en décharge brute	décharge communale de Kerbloch	LE FAOUE	E38.11Z	Activité terminée
BRE5604038	Commune du Faouët, décharge de Cosquéric (+auto-incinérateur)	Cosquéric	LE FAOUE	E38.11Z	Activité terminée

Au sein du périmètre d'étude immédiat, il n'y a pas de site pollué recensé.



Carte 168 : Localisation des anciens sites industriels ou activités ayant pu générer une pollution des sols

XIII.8.4. RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

Le potentiel de radon sur la commune de Le Faouët est de catégorie 3 (élevé).

Le potentiel radon de votre commune est : potentiel de catégorie 3 (élevé)



La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Source: IRSN

Pour plus de détail

Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

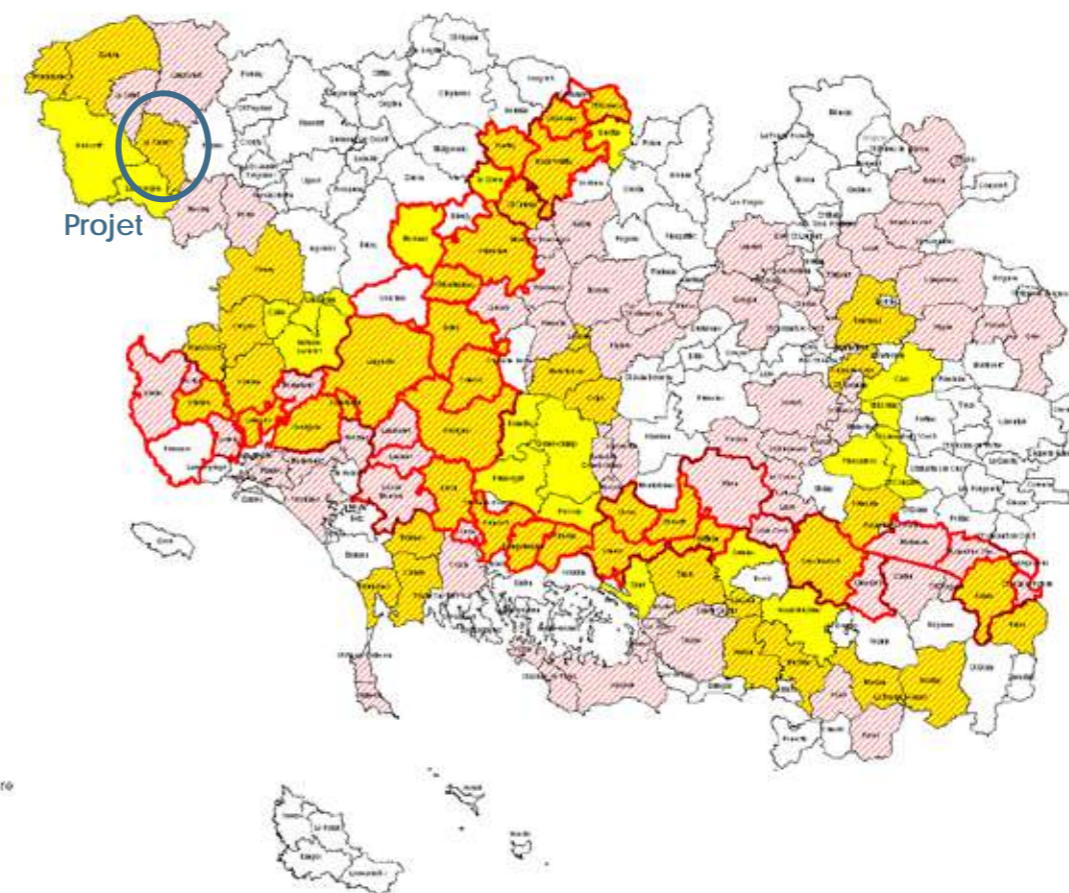
Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 10% dépassent 300 Bq.m⁻³.

XIII.8.5. TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de substances qui, par leurs propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Ce transport peut se faire par voie routière, voie ferroviaire, voie d'eau ou canalisation ou même par voie aérienne.

D'après le dossier départemental des risques majeurs du Morbihan et le site <http://www.georisques.gouv.fr>, la commune de Le Faouët est traversée par la RD769 pouvant faire l'objet de transport de matières dangereuses.

Dossier Départemental des Risques Majeurs du Morbihan
Carte n°17 - Transport de matières dangereuses



Carte 169 : Localisation des risques TDM dans le Morbihan

XIII.8.6. ACCIDENTS DE LA ROUTE

D'après le Scot, le thème des accidents de la route peut être rattaché aux risques technologiques.

D'après les décomptes tenus par la DREAL Bretagne et consultés début 2017, 14 personnes ont été tuées sur la route entre 2012 et 2016 dans neuf des 21 communes du territoire. Ces morts ont eu lieu essentiellement sur des routes départementales (12). Parmi les 14 personnes tuées figuraient deux motards, un cycliste et un piéton.

La RD 769 a été le théâtre d'un grand nombre d'accidents mortels dans les années qui ont suivi son réaménagement. La situation s'est nettement améliorée depuis, des réaménagements de carrefours et l'implantation de radars ayant complété la tendance favorable observée par ailleurs au plan national.

D'après le Conseil Départementale du Morbihan, sur la période 2009-2016, 5 accidents corporels ont eu lieu sur la RD782 faisant 1 tué, et 4 blessés hospitalisés ; 3 d'entre eux ont eu lieu en traversée d'agglomération de Le Faouët et 2 accidents corporels sont recensés sur la RD790.

Sur la période du 1er janvier 2016 au 31 juillet 2020, le recoupement de la permanence téléphonique départementale et des fiches d'intervention de l'Agence Technique Départementale, de la presse et de la base du SDIS (2018-2019) recense 16 accidents dont 2 non localisés.



XIII.8.7. RISQUE DE RUPTURE DE DIGUE OU DE BARRAGE

Le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 régit les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (notamment les digues) afin de garantir leur efficacité et leur sûreté, tant en ce qui concerne le parc d'ouvrages existants que les nouveaux ouvrages à construire.

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département, il n'y a aucun risque de rupture de digue ou de barrage au niveau du périmètre d'étude.

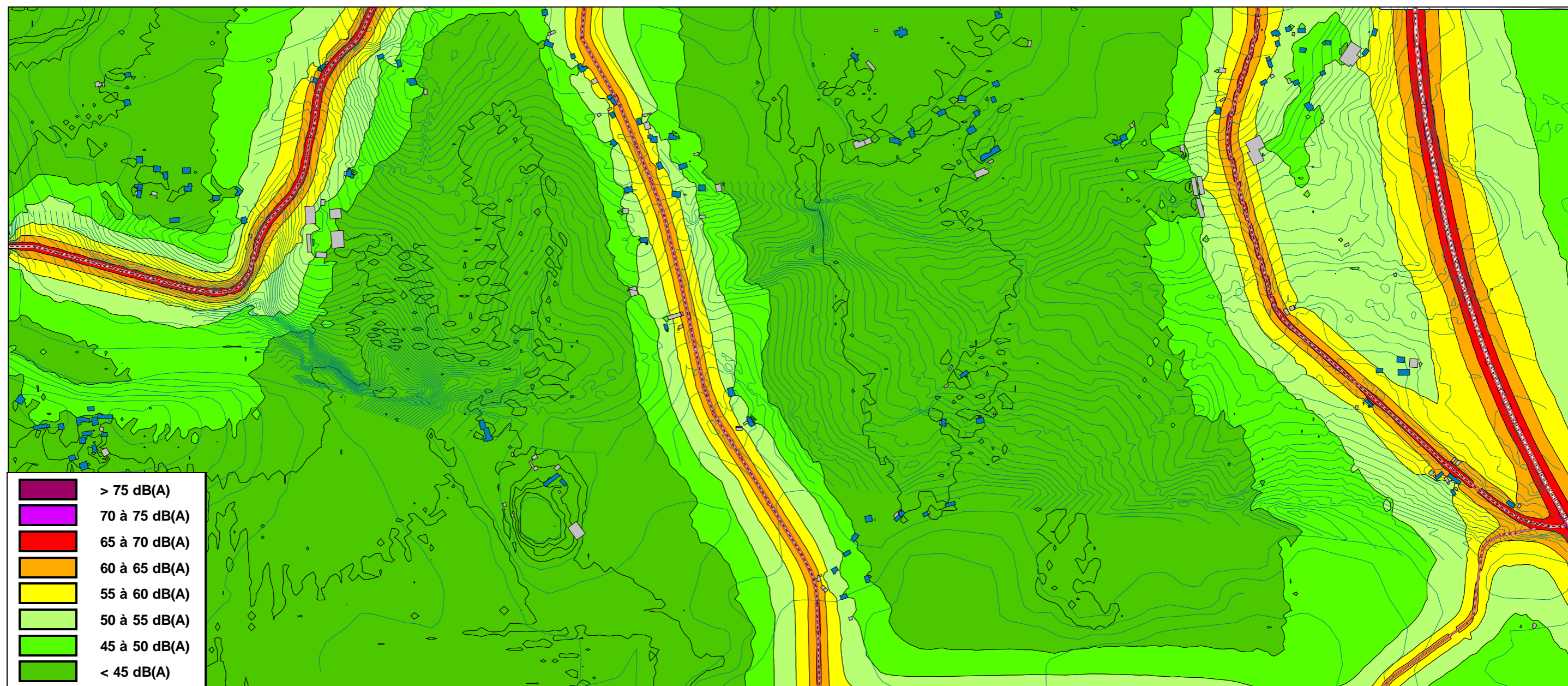
Les risques industriels et technologiques ne présentent pas d'enjeu particulier pour le projet. Seule la présence d'un réseau de transport de matières dangereuses présente des enjeux faibles pour le projet.

XIII.9. CADRE DE VIE ET SANTE HUMAINE

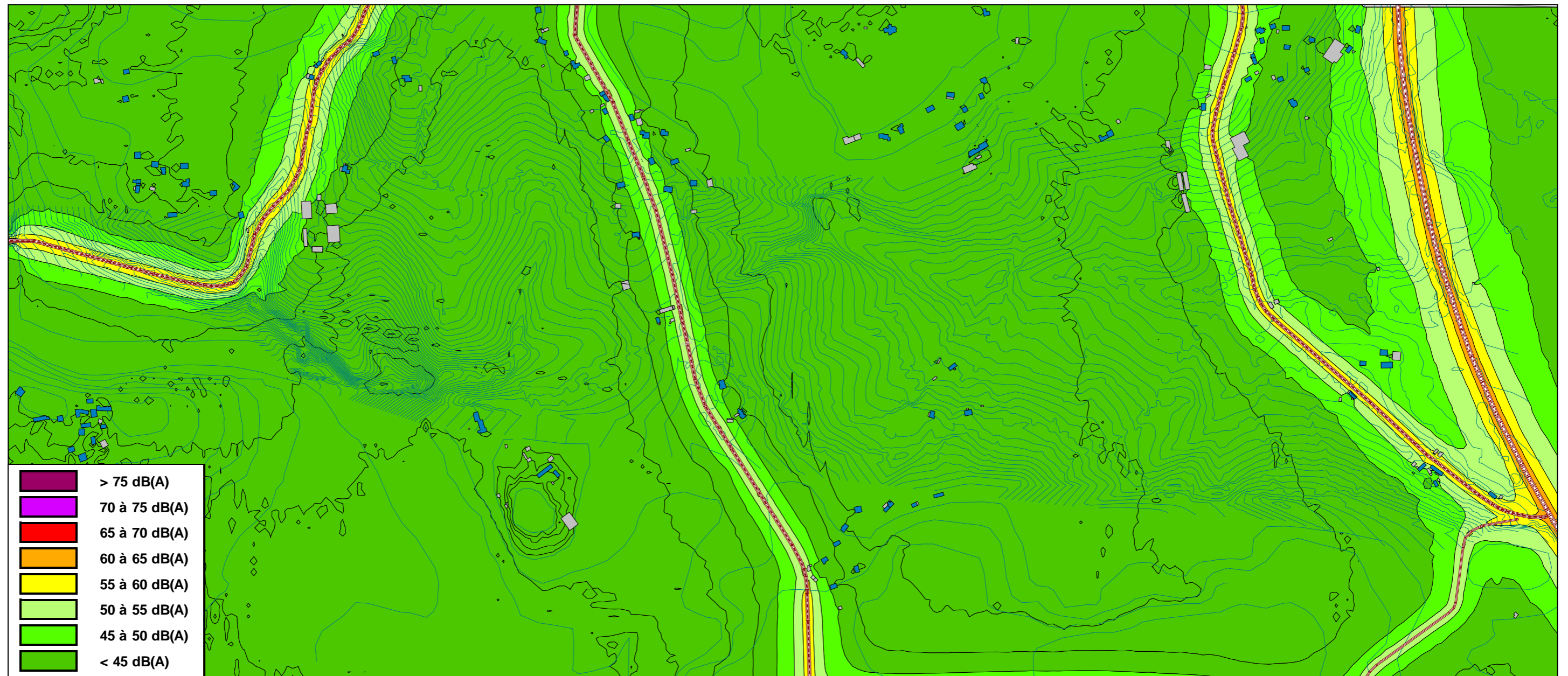
XIII.9.1. AMBIANCE SONORE

Pour chacune des deux périodes réglementaires, des calculs de propagation sonore dans l'environnement sont effectués à l'aide du logiciel CadnaA.

Les résultats de calculs sont présentés aux pages suivantes sous la forme de cartes de bruit diurnes et nocturnes calculées à 4 m au-dessus du sol (équivalent au 1er étage) en contribution des infrastructures de transports terrestres.

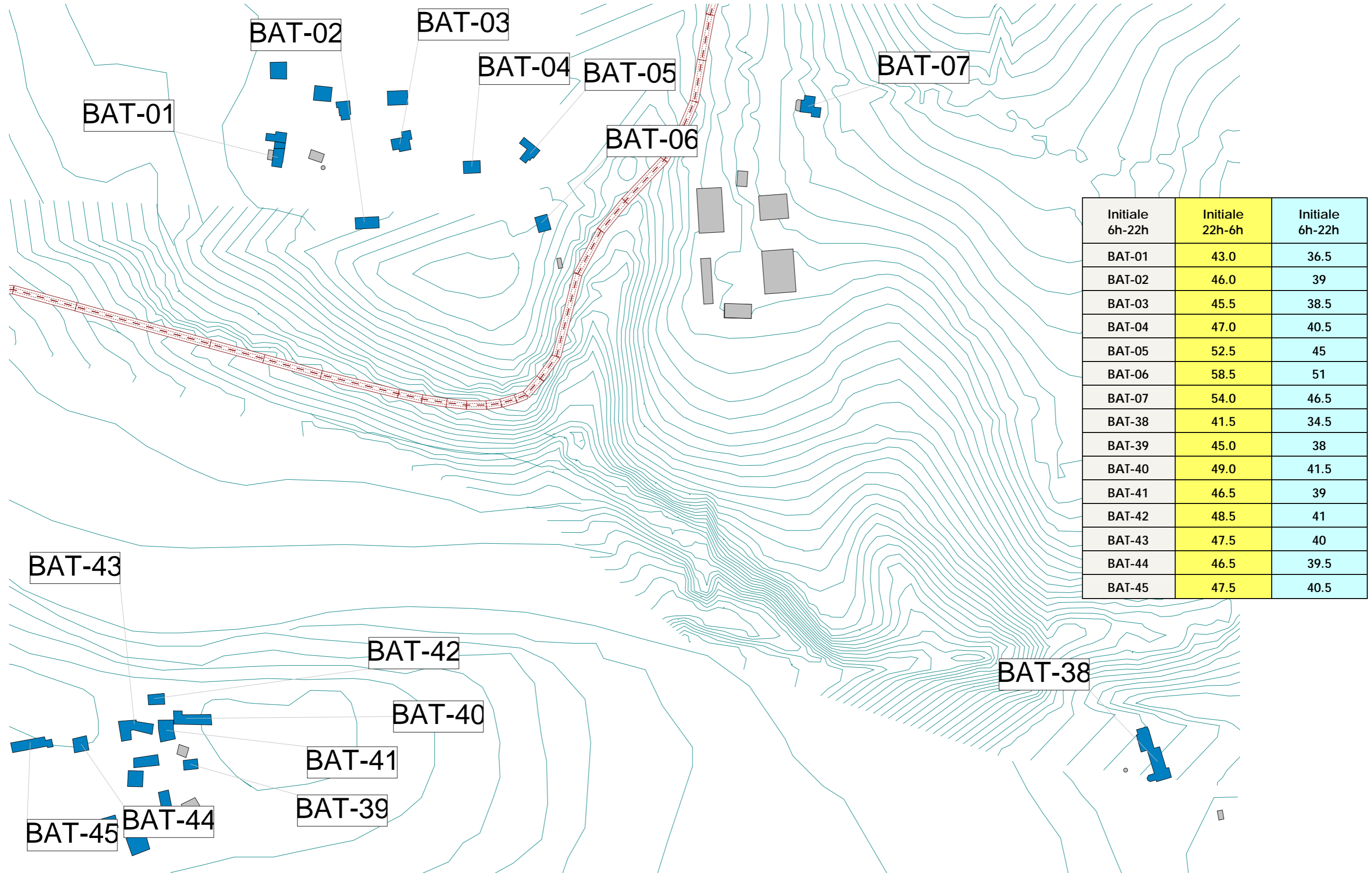


Carte 170 : Carte de bruit à 4 mètres de hauteur en situation initial pour l'indicateur LAeq(6h-22h)

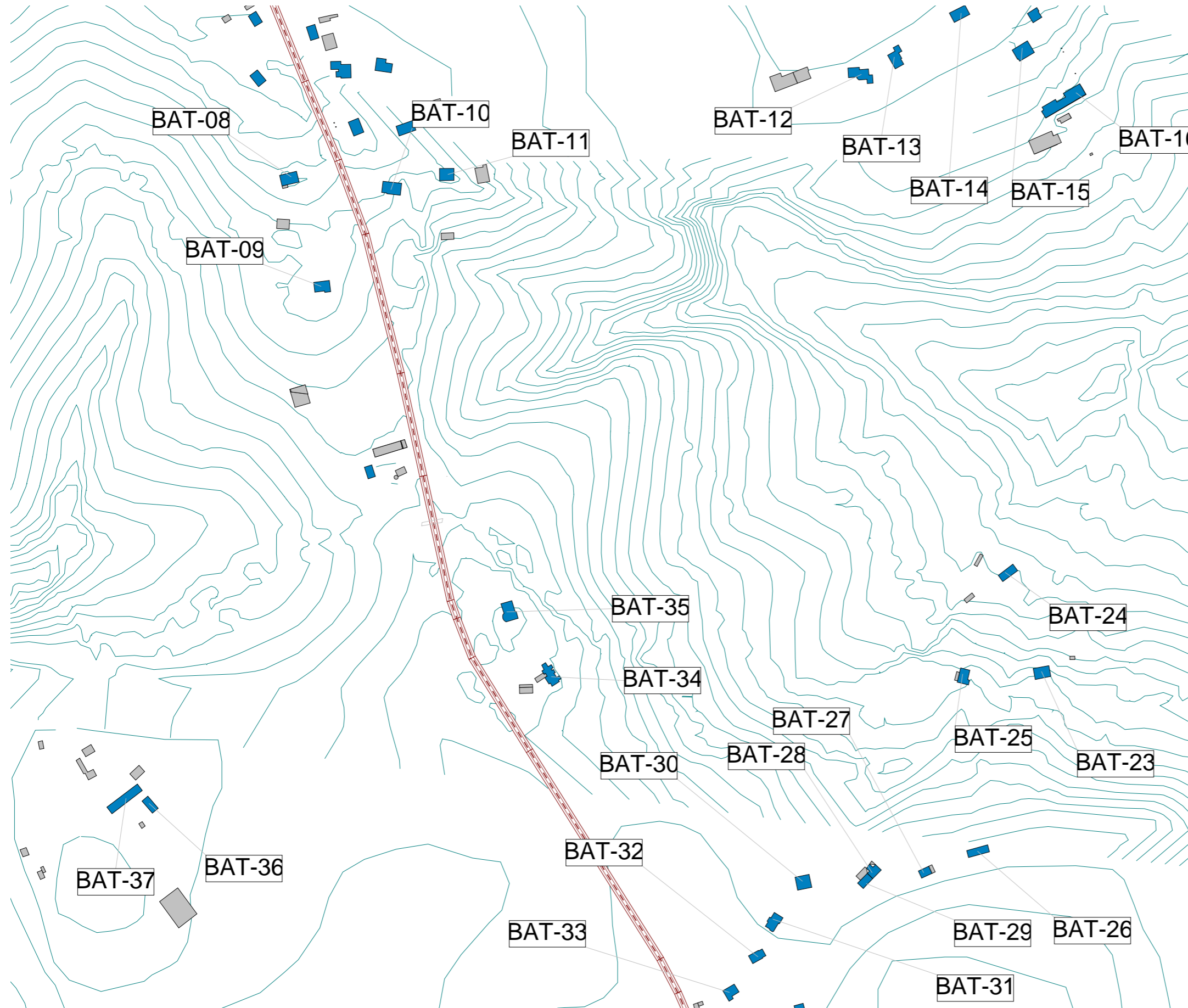


Carte 171 : Carte de bruit à 4 mètres de hauteur en situation initial pour l'indicateur LAeq(22h-6h)

IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 1

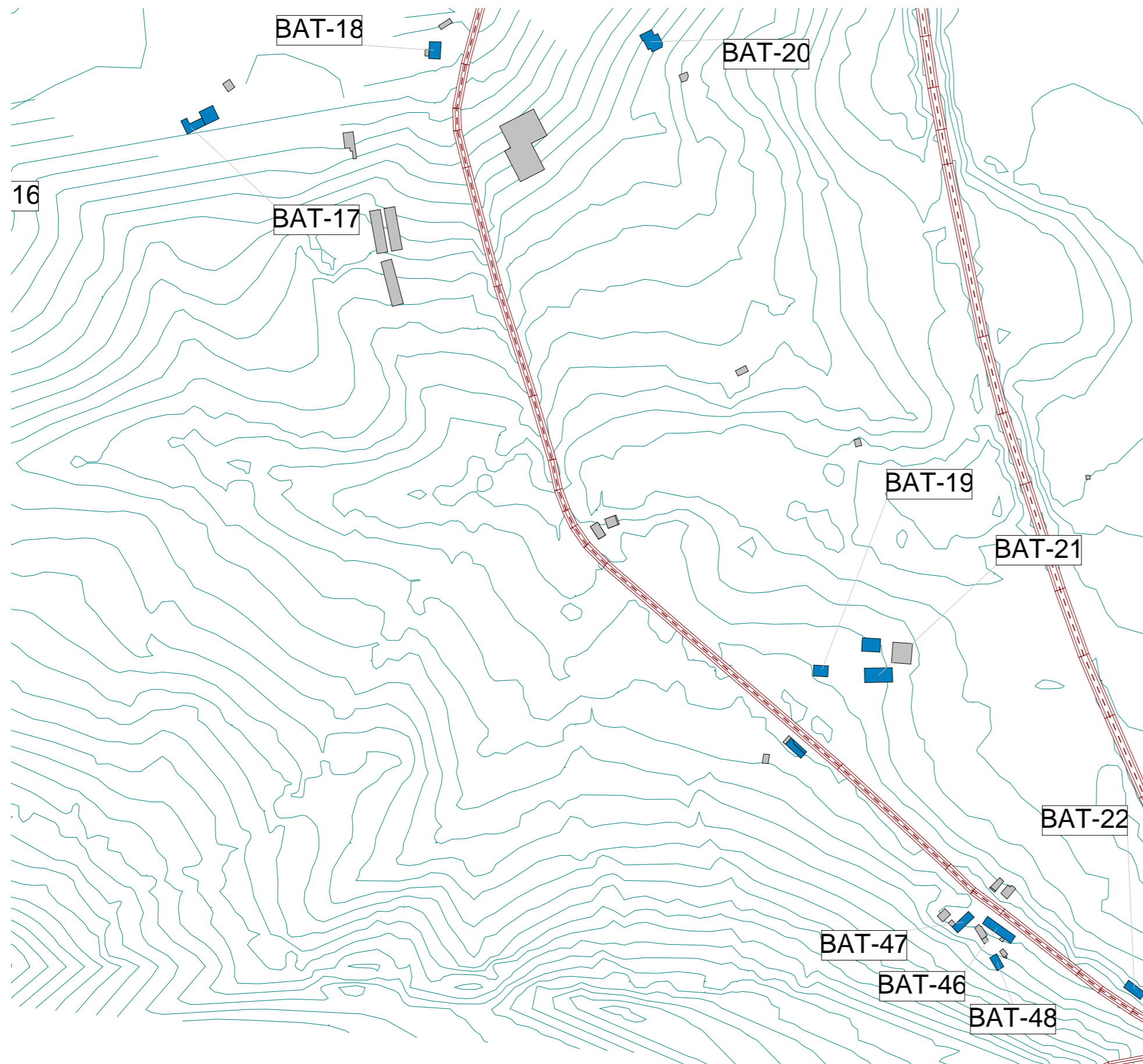


IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 2



Récepteur	Initiale 6h-22h	Initiale 22h-6h
BAT-08	57.0	47.5
BAT-09	56.5	47
BAT-10	58.0	48.5
BAT-11	51.5	42
BAT-12	42.5	33.5
BAT-13	41.5	34
BAT-14	42.0	34.5
BAT-15	42.5	35.5
BAT-16	43.5	36.5
BAT-23	41.5	34.5
BAT-24	40.5	33.5
BAT-25	40.5	33
BAT-26	41.0	32.5
BAT-27	42.0	33.5
BAT-28	40.0	32
BAT-29	44.5	36
BAT-30	45.5	36.5
BAT-31	50.0	40.5
BAT-32	52.0	42.5
BAT-33	55.0	45.5
BAT-34	55.5	46
BAT-35	57.0	47
BAT-36	44.0	35.5
BAT-37	44.5	36
BAT-38	41.5	34.5
BAT-39	45.0	38
BAT-40	49.0	41.5
BAT-41	46.5	39
BAT-42	48.5	41
BAT-43	47.5	40
BAT-44	46.5	39.5
BAT-45	47.5	40.5

IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 3



Récepteur	Initiale 6h-22h	Initiale 22h-6h
BAT-17	46.0	39
BAT-18	62.0	54
BAT-19	57.0	49.5
BAT-20	51.0	44.5
BAT-21	55.0	48
BAT-22	65.5	57.5
BAT-46	66.5	59
BAT-47	64.0	56
BAT-48	59.0	51

Les habitations situées dans l'aire immédiate d'étude sont dans un ambiance sonore qualifiée de modérée, sauf 2 habitations riveraines du hameau de Petit Coat Loret qui sont dans une ambiance sonore modérée de jour (BAT22 et 46).

XIII.9.2. QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air extérieur se mesure par la concentration dans l'air de différents polluants atmosphériques :

- Le dioxyde d'azote (NO₂) essentiellement émis lors des phénomènes de combustion. Les principales sources de NO₂ sont les moteurs de véhicules et les installations de combustion ou encore les pratiques agricoles et industrielles.
- Les particules fines (PM10 et PM 2.5), particules en suspension dans l'air qui se différencient selon leur taille.
- Le dioxyde de soufre (SO₂) principalement émis par les secteurs de la production d'énergie (raffinage du pétrole, production d'électricité) et de l'industrie manufacturière (entreprises chimiques).
- Le benzène (C₆H₆), seul composé organique volatil (COV) réglementé. Il est essentiellement émis par le secteur résidentiel/tertiaire, en particulier du fait de la combustion du bois, suivi du transport routier.
- L'ozone (O₃), polluant secondaire, il se forme sous l'effet catalyseur du rayonnement solaire à partir de polluants émis notamment par les activités humaines.

D'après le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Bretagne, le bilan des émissions de gaz à effet de serre régional est dominé par l'agriculture (40%), secteur qui se singularise par la prépondérance d'émissions de méthane et de protoxyde d'azote, émissions dites non énergétiques. On retrouve également dans le bilan les émissions de gaz à effet de serre des secteurs du transport et du bâtiment (respectivement 26% et 23%) dont les émissions sont liées à l'énergie.

Par rapport à la répartition nationale des émissions de gaz à effet de serre, on note :

- la sous-représentation de la part due à l'industrie ;
- la sous-représentation de la part due à l'activité de production/transformation d'énergie
- la surreprésentation de la part due à l'agriculture
- le poids important du bâtiment résidentiel et du transport.

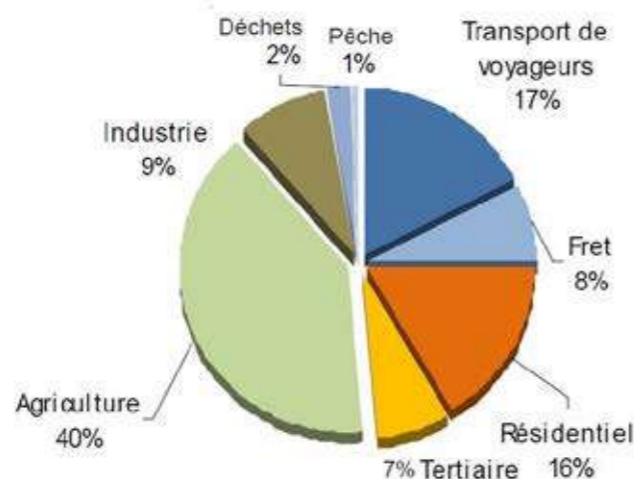


Figure 46 : Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques (source SRCAE)

L'examen des données disponibles sur la qualité de l'air en Bretagne fait apparaître un enjeu principal lié à la maîtrise de la pollution automobile. Cette problématique est accentuée au cœur des plus grandes agglomérations (NO₂ et PM) où les valeurs réglementaires sont dépassées ou approchées de façon préoccupante.

Deux autres sujets doivent également faire l'objet d'une vigilance particulière :

- le poids des émissions de particules, et plus particulièrement les plus fines, émises par le chauffage résidentiel et tertiaire,
- la pollution atmosphérique due aux activités agricoles (NH₃, N₂O, ...).

AIRBreizh est l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) chargée de mesurer et surveiller la qualité de l'Air en Bretagne. La station de mesures la plus proche du projet est la station "CTM" Lorient.

La présence de plusieurs polluants dans l'air est ainsi mesurée quotidiennement : dioxyde d'azote, ozone et particules en suspension. Sur l'année 2016, le seuil d'information pour les particules (PM10) a été dépassé à court terme et pour l'ozone (O₃) sur le long terme. Pour le reste des polluants mesurés, les valeurs réglementaires ont été respectées.

Polluant	Particules fines PM10		Particules fines PM2,5		Dioxyde d'azote (NO2)		Ozone (O3)		Benzène (C6H6)	Benzo(a)pyrene (B(a)P)	Arsenic (As)	Cadmium (Cd)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme						
LORIENT	Non mesuré	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Dépassement	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect
Bissonnet	Dépassement	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect
CTM	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect

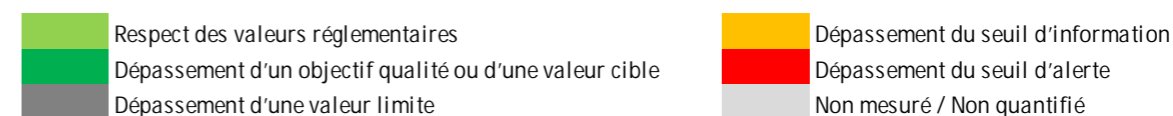


Tableau 73 : Situation des mesures à Lorient par rapport aux valeurs réglementaires en 2016

Aucune donnée plus proche de l'aire d'étude n'est disponible. Toutefois, le site d'étude étant localisé sur un secteur rural, il est possible d'en conclure que les seuils réglementaires pour les polluants listés ci-avant sont respectés.

La zone d'étude est située dans un contexte rural globalement peu concerné par les pollutions atmosphériques.

XIV. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le tableau ci-après synthétise, par thématique abordée, les enjeux qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement.

Tableau 74 : Synthèse des enjeux

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
Milieu physique			
Contexte climatique	Conditions climatiques ne présentant pas de sensibilité particulière dans le cadre du projet.	NUL	/
Topographie et relief	Profil vallonné et relativement contraignant à l'ouest	MODERE	Prendre en compte les conditions topographiques dans l'élaboration du tracé
Géologie	Roches granitiques alternant avec des formations alluviales ne présentant pas d'enjeu particulier pour le projet	NUL	/
Pédologie	Trois Unités cartographiques des sols identifiés sur le site.	NUL	/
Risques naturels	Risque de remontée de nappe à l'ouest de l'aire d'étude présentant un enjeu faible	FAIBLE	/
Milieu aquatique			
Eaux superficielles	Aire d'étude traversée par l'Ellé, le ruisseau de Park Charles, l'Inam et certains affluents de l'Inam.	MODERE	Conserver des continuités hydrologiques
Zones humides	Présence d'environ 29ha de zones humides sur la zone d'étude (boisements, prairies, ripisylves, friches, étangs, cours d'eau et quelques parcelles cultivées)	FORT	Conserver les zones humides
Eaux souterraines	Masse d'eau souterraine du bassin versant de la Laita Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection au sein de l'aire d'étude Source de plusieurs petits écoulements sur la zone d'étude	MODERE	/
Usage de l'eau	Principalement utilisé pour l'agriculture	FAIBLE	/
Document de planification	Zone d'étude concernée par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé - Isolé - Laita, le PAPI Laita et l'AZI Elle Inam	MODERE	Respecter les prescriptions des documents de planification Eviter les zones inondables et zone d'expansion de crue de l'Inam et du Parc Charles
Milieu naturel			
Continuités écologiques	Vallées boisées de l'Ellé et de l'Inam : corridors majeurs à l'échelle inter-communale	TRES FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces 2 vallées
	Vallon de Park Charles : un corridor important à l'échelle locale	FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces cours d'eau
	Ruisseaux et ripisylves : corridors secondaires à l'échelle locale	MODERE	
	Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager	FAIBLE	Conserver les haies et la connectivité du réseau bocager
Flore - Espèces	Aucune espèce patrimoniale	TRES FAIBLE	/
Flore - Habitats	Un habitat avec une correspondance Natura 2000 considéré en bon état de conservation	FORT	Conservation de la rivière Inam et de sa végétation

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
	Deux habitats avec des correspondances Natura 2000 mais considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé	FAIBLE	Conserver les hêtraies atlantiques acidophiles et les mégaphorbiaies hydrophiles
Faune – Habitats	Vieilles haies sur talus avec arbres à cavités (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Lucane cerf-volant, le Lézard vivipare, l'Ecureuil roux et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	FORT	Conserver les vieilles haies de feuillus sur talus
	Bâti (habitats potentiels pour plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	FORT	Conserver le vieux bâti
	Rivières de l'Ellé et de l'Inam : rivières à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer (habitats pour la Loutre d'Europe, le Martin-Pêcheur, la Mulette perlière et plusieurs espèces de Chiroptères et de Poissons dont la Lamproie marine et le Saumon atlantique)	FORT	Conserver les rivières, leurs berges, leurs fonds et leur continuité aquatique
	Boisements et friches en cours de boisement (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Lézard vivipare, l'Ecureuil roux, et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	MODERE	Conserver les boisements et friches boisées
	Jardins et landes (habitats pour plusieurs espèces d'Oiseaux)	MODERE	Conserver les jardins et les landes
	Etangs, ruisseaux (habitats pour la Loutre d'Europe, les Amphibiens et plusieurs espèces de Poissons et de Chiroptères)	MODERE	Conserver les étangs et ruisseaux
	Mares et ornières (habitats pour les Amphibiens)	MODERE	Conserver les mares et ornières
	Prairies humides (habitats pour la Mélitée du Mélampyre, le Lézard vivipare, les Amphibiens et plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	MODERE	Conserver les prairies humides
Faune - Mortalité et dérangement pendant les travaux	Risque de mortalité des Chiroptères présents dans les vieux arbres feuillus	FORT	Conserver les vieux arbres feuillus Réaliser les travaux de défrichage en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères Déplacer avec précaution les arbres abattus favorables
	Risque de mortalité et de dérangement des espèces nichant dans les haies, boisements, landes et jardins (Oiseaux et Ecureuil roux)	FORT	Conserver les haies, boisements, landes et jardins Réaliser les travaux de défrichage en dehors de la période de nidification
	Risque de mortalité des Amphibiens et Reptiles durant les travaux	FORT	Conserver les sites de ponte et de repos (mares, ornières, haies, boisements, talus) Réaliser les travaux de défrichage et décapage des sols en dehors de la période d'hivernage des amphibiens et des reptiles Mettre en place des clôtures petite faune temporaires autour des zones de travaux
	Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères et Oiseaux présents dans les bâtiments	FORT	Conserver les bâtiments Réaliser les travaux de démolition en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères et en dehors de la période de nidification des Oiseaux
	Risque de mortalité des espèces présentes dans les cours d'eau et leurs berges	FORT	Conserver les cours d'eau et leurs berges Réaliser les travaux sur les cours d'eau en période d'étiage
	Risque de mortalité de la Mélitée du Mélampyre	FORT	Conserver les prairies et friches humides

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
	Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper	MODERE	Conserver les haies, boisements et friches en cours de boisement
	Risque de mortalité des Amphibiens présents dans les mares, ornières et étangs	MODERE	Conserver les mares, ornières et étangs Réaliser les travaux de destruction des mares, ornières ou étangs en dehors de la période de reproduction des Amphibiens
	Risque de mortalité des insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant)	MODERE	Conserver les vieux arbres feuillus Conserver les arbres et souches abattus à proximité du site afin que les larves terminent leur cycle
Faune – Mortalité routière	Risque de mortalité par collision pour la Faune volante (Chiroptères et Oiseaux)	FORT	Choisir un tracé limitant la traversée de corridors de déplacement pour les Oiseaux et les Chiroptères Mettre en place des ouvrages hydrauliques limitant le risque de traversée de la Faune volante à hauteur de véhicules
	Risque de mortalité pour collision pour la Loutre d'Europe	MODERE	Choisir un tracé évitant la traversée de cours d'eau Mettre en place des banquettes à l'intérieur des ouvrages hydrauliques
	Risque de mortalité par écrasement des Amphibiens	FAIBLE	Choisir un tracé limitant la traversée des zones humides et autres corridors de déplacement pour les Amphibiens Mettre en place des banquettes des ouvrages hydrauliques
Paysage et patrimoine			
Relief et Hydrographie	Traversée de la vallée de l'Inam	MODERE	Préserver les ambiances paysagères liées au passage de l'Inam et adapter les ouvrages d'art permettant le franchissement de la vallée pour ne pas porter atteinte au caractère intime du lieu
	Présence d'un ruisseau permanent au nord du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet respectueuse de la topographie engendrant moins de déblais et de remblais
	Présence d'un relief marqué au sud du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet de façon linéaire en longeant les vallées, continuités paysagères principales du territoire
	Relief marqué et chahuté sur la partie ouest du fuseau	FAIBLE	
Eléments de végétation structurants	Présence de haies bocagères pluristratifiées marquant les reliefs et les liaisons douces	MODERE	Préserver la maille bocagère et boisée structurant la lecture du paysage et préservant le cadre de vie des habitations
	Présence de haies bocagères préservant le cadre de vie des habitations	MODERE	Prendre appui sur la maille bocagère à enjeu moyen par l'intégration paysagère du projet
	Présence d'un corridor de végétation dense et épais implanté du nord au sud du fuseau étudié	MODERE	Conserver les éléments de découverte et d'accès du corridor de végétation dense (chemins agricoles et chemins de randonnée)
	Présence d'un verger et d'une allée plantée qui représentent des types de végétation rares et plus ornementaux à l'échelle du fuseau	MODERE	Préserver le verger et l'allée plantée de l'implantation du projet
Urbanisation et axes de communication	Présence de nombreux hameaux le long des axes de communication	FORT	Éloigner le tracé du projet des lieux de vie groupés à l'ambiance paysagère intimiste Préserver le cadre de vie des lieux d'habitations (conservation des nombreuses haies)
	Présence de 4 axes principaux traversant du nord au sud le fuseau étudié	MODERE	Faciliter la lecture du paysage au niveau des potentiels carrefours qui seront situés entre les axes existants et le futur tracé
Eléments touristiques et patrimoniaux	Présence de nombreux sentiers de randonnées dont la GR38	MODERE	Éviter au maximum les traversées de ces parcours pédestres. Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement paysager

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
	Présence de la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre	MODERE	Les abords de la fontaine Saint-Fiacre sont espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évité par le passage du projet
Ouvertures visuelles en direction du paysage environnant	Présence d'ouvertures ponctuelles retreintes par le tissu bocage	FAIBLE	Veiller à préserver le cadre de vie des habitations situées à proximité d'une ouverture visuelle restreinte
	Présence d'ouvertures visuelles lointaines qui favorisent la découverte du paysage environnant		Valoriser les ouvertures visuelles lointaines en direction de la silhouette de Le Faouët située au nord et de la vallée de l'Inam située au sud
Ouvertures visuelles en direction du fuseau retenu	Deux ouvertures visuelles en direction du fuseau depuis le paysage environnant	FAIBLE	Préserver la perspective en conservant les haies et les boisements structurants les vues, notamment depuis la route de Kerozec où la perception du futur ouvrage serait impactante
Milieu humain			
Documents d'urbanisme	Projet devant être compatible avec les documents d'urbanisme	FORT	Respecter les zonages et les prescriptions des documents d'urbanisme
Démographie, population, habitat	Dynamique de population en diminution	MODERE	/
Réseaux de communication	Commune de Le Faouët commune non déviée et traversée par RD769 - Trafic poids lourds de 210 véh/jour en transit passant en partie en agglomération et à travers un hameau - Concernant les véhicules légers, la desserte locale est prépondérante. On note cependant un flux Guisriff-Lorient prépondérant. - Difficultés de girations et de visibilités sur le carrefour du Gohlen.	FORT	Améliorer la desserte du territoire en confortant un itinéraire prioritaire Limiter le trafic dans le bourg de Le Faouët Sécuriser la traversée d'agglomération et la traversée des hameaux
Activités économiques	Présence d'activités industrielles (ZA du Pont Min et la Conserverie) générant un trafic important	MODERE	/
Etude agricole et sylvicole	Principale activité de l'aire d'étude. Agriculture tournée vers l'élevage bovin, Présence de parcelle en MAEC	MODERE	Eviter la division des parcelles agricoles
			Limiter la division des parcelles agricoles
			Eviter la multiplication des délaissés
Contraintes et servitudes techniques	Présence de réseaux électriques et d'une canalisation de gaz dans l'aire d'étude	MODERE	Respecter les recommandations des différents gestionnaires des réseaux et servitudes
Risques industriels et technologiques	Présence d'un réseau de transport de matières dangereuses	FAIBLE	Limiter le trafic dans le bourg
Cadre de vie et santé humaine	Ambiance sonore « faible » sur la zone d'étude ; Niveaux sonores inférieurs à 65dB(A) (6h-22h) et 60dB(A) (22h-6h)	FAIBLE	Respecter les seuils réglementaires en mettant en place des aménagements anti-bruit si besoin
	Aire d'étude globalement peu concerné par les pollutions atmosphériques.		/

PARTIE 4 - SCENARIO DE REFERENCE ET COMPARAISON DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

XV. DEMARCHE D'ETUDE DES VARIANTES

I.1. LA DEMARCHE GLOBALE

La démarche d'étude des variantes repose sur le respect de la réglementation. Sont ainsi demandés à l'article R122-5 du code de l'environnement relatif au contenu de l'étude d'impact :

« 3° Un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine. »

Par conséquent, l'étude des variantes est composée de trois étapes principales :

1. L'ANALYSE DE L'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2. L'ANALYSE MULTICRITERES

Elle consiste, dans un premier temps, à présenter chaque variante puis, dans un second temps, à les analyser une par une pour chaque thématique recensée. Le respect par la variante étudiée de chaque recommandation d'aménagement soulevée lors de l'état initial est évalué sur une échelle de 0 à 5, traduisant le niveau de respect de la recommandation par la variante étudiée. Pour attribuer la notation, l'approche consiste à se référer aux notions d'évitement et de réduction des impacts potentiels de la variante vis-à-vis des enjeux définis dans l'état initial de l'environnement.

3. LA COMPARAISON DES VARIANTES

Sur la base de l'évaluation de chaque variante, les résultats sont assemblés dans un même tableau de synthèse de comparaison des variantes afin de définir celle qui présente le moindre impact global et qui sera retenue comme projet définitif.

Dans cette partie il n'est plus question d'évaluer les enjeux, mais de comparer chaque variante au regard du respect des recommandations d'aménagement prescrites à l'état initial.

I.2. LE SYSTEME DE NOTATION

Pour attribuer la notation de chaque variante, l'approche a consisté à se référer aux notions d'évitement et de réduction des impacts potentiels du projet sur les enjeux définis dans l'état initial de l'environnement.

(0 = Recommandation non prise en compte à 5 = recommandation entièrement respectée).

Evitement		Réduction			Non-respect de la recommandation
La recommandation est entièrement respectée	La variante suit une recommandation d'évitement	La variante suit une recommandation de réduction			
5	4	Réduction forte	Réduction moyenne	Réduction faible	0
		3	2	1	

- **Note = 0** : la recommandation n'est pas respectée, la variante ne la prend en compte ni pour réduire l'effet sur l'enjeu soulevé, ni pour l'éviter.
- **Note = 1** : la variante n'évite pas l'enjeu totalement, elle respecte une recommandation de réduction. Elle réduit faiblement l'effet potentiel.
- **Note = 2** : la variante n'évite pas l'enjeu totalement, elle respecte une recommandation de réduction. La variante permet de mieux réduire l'effet sur l'enjeu soulevé par rapport à 1. Elle réduit moyennement l'effet potentiel.
- **Note = 3** : la variante n'évite pas l'enjeu totalement, elle respecte une recommandation de réduction. La variante permet de mieux réduire l'effet sur l'enjeu soulevé par rapport à 2. Elle réduit fortement l'effet potentiel (proche de l'évitement).
- **Note = 4** : la variante suit pour partie la recommandation d'évitement.
- **Note = 5** : la variante respecte totalement la recommandation d'évitement.

Cette notation est effectuée pour les différents enjeux identifiée dans l'état initial de l'environnement et pour chaque variante étudiée.

XVI. SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE PROJET

Tableau 75 : Scénario de référence et évolution probable de l'environnement en l'absence de projet

Aspects pertinents de l'état actuel	Scénario de référence	Evolution du site sans projet
Milieu physique		
Contexte climatique	Conditions climatiques ne présentant pas de sensibilité particulière dans le cadre du projet.	De nombreux rapports nationaux et internationaux, s'accordent sur le fait que la température mondiale devrait augmenter dans les années qui viennent suite à l'augmentation des GES.
Milieu aquatique		
Zone humide / Cours d'eau	6 cours d'eau dont 2 principaux l'Inam et le Park Charles qui présentent des zones d'expansions de crues sur des prairies ou bois humides gérées par le SMEIL.	Peu d'évolution envisagée au regard de la protection de ces espaces par le SAGE et le statut de Natura 2000 pour la vallée de L'Inam. Risque d'assèchement des zones humides lié à l'augmentation des périodes de sécheresse et la diminution des précipitations
Milieus naturels		
Continuités écologiques	Présence des 2 corridors écologiques (cours d'eau, bocage...)	Pas d'évolution significative
Flore	Aucune espèce patrimoniale	
Habitats	Présence de 2 habitats avec des correspondances Natura 2000 mais considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé	Evolution des cortèges végétaux, liée au réchauffement climatique avec un déplacement vers le nord de l'aire de répartition des espèces
Faune	Présence de cortège d'espèce typique des milieux bocagers bretons Aucune espèce patrimoniale	Evolution des cortèges d'espèces, liée au réchauffement climatique avec un déplacement vers le nord de l'aire de répartition des espèces. Les périodes de migration, reproduction, hivernage... risquent également d'évoluer avec les modifications du climat.
Paysage et patrimoine		
Intégration paysagère	Présence de haies bocagères pluristratifiées marquant les reliefs et les liaisons douces et préservant le cadre de vie des habitations	Pas d'évolution significative
Tourisme et patrimoine	Présence de nombreux sentiers de randonnées dont le GR38	Pas d'évolution significative
	Présence de la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre	Pas d'évolution significative
Milieu humain		
Documents d'urbanisme	Projet devant être compatible avec les documents d'urbanisme	
	Présence de zone Nca et Ncb destinée à la protection des richesses naturelles en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol	Mise en place d'en PLUi prévu en 2021
	Présence d'EBC et de zones humides à préserver	
Démographie, population, habitat	Dynamique de population en diminution	D'après l'INSEE, la croissance de la population bretonne devrait se poursuivre sur la période 2018-2040, mais en ralentissant progressivement. La région de Carhaix, dont fait partie Roi Morvan Communauté afficherait une augmentation de 0,16 % de sa population par an, soit 3,6 % entre 2018 et 2040.
	Présence de zone Nb (couvre les espaces destinés à l'extension de villages et hameaux en zone rurale) sur la zone d'étude	
	Plusieurs habitations isolées ou hameaux. 4 habitations en bord immédiat de route existante ne correspondent plus aux attentes de la population et leur accès pose des problèmes de sécurité. Les maisons isolées plus en retrait des routes existantes restent attractives. Le hameau de Pont er Lann s'est reconverti en gîte.	Les maisons en bord de route risquent de ne plus être occupées.

Aspects pertinents de l'état actuel	Scénario de référence	Evolution du site sans projet
Réseaux de communication	Le jalonnement des poids lourds par la RD790 en traversée du centre-ville de Le Faouët et par la VC11 en traversée des hameaux de Coat Loret et de Saint Fiacre dégrade les conditions de sécurité de circulation. Le réseau viaire étoilé du centre-ville de Le Faouët facilite la desserte locale qui représente le flux principal, les carrefours de Beg er Roch et du Golhen sont peu adaptés au trafic actuel.	Le maintien du trafic poids lourds en centre-ville limite les possibilités d'aménagement urbain et constitue un frein au développement des déplacements doux et au développement économique.
Etude agricole et sylvicole	Les surfaces agricoles situées à l'Ouest de la RD790, sont réparties entre culture et prairie, principalement pour l'exploitation implantée sur le hameau de Kerly. Les surfaces agricoles situées à l'Est sont moins nombreuses, où l'on constate un enrichissement. Les circuits d'exploitation empruntent la RD782, un accident avec a été constaté en 2011 avec une vache.	Tendance à l'abandon des terres ou la sous-utilisation de certaines parcelles (déprise agricole)
Cadre de vie et santé humaine	Une ambiance réglementairement qualifiée de modérée (inférieure à 65dB de jour) avec les mesures in situ. Certaines habitations dépassent cependant le seuil de 60dB de jour retenu pour une infrastructure neuve et certaines dépassent même le seuil de 65dB. Une bande de 100m est définie de part et d'autre de la RD769 et fait l'objet d'un arrêté de classement sonore. Le public a exprimé lors de la concertation des ambiances dégradées aux abords de la RD790 route de Quimperlé avec le trafic poids lourds ainsi qu'aux abords de la RD769.	Les ambiances sonores se dégradent avec l'augmentation de trafic, pour une habitation le seuil réglementaire des points noirs (70dB) est atteint. Cf. paragraphe ci-dessous

AMBIANCE SONORE

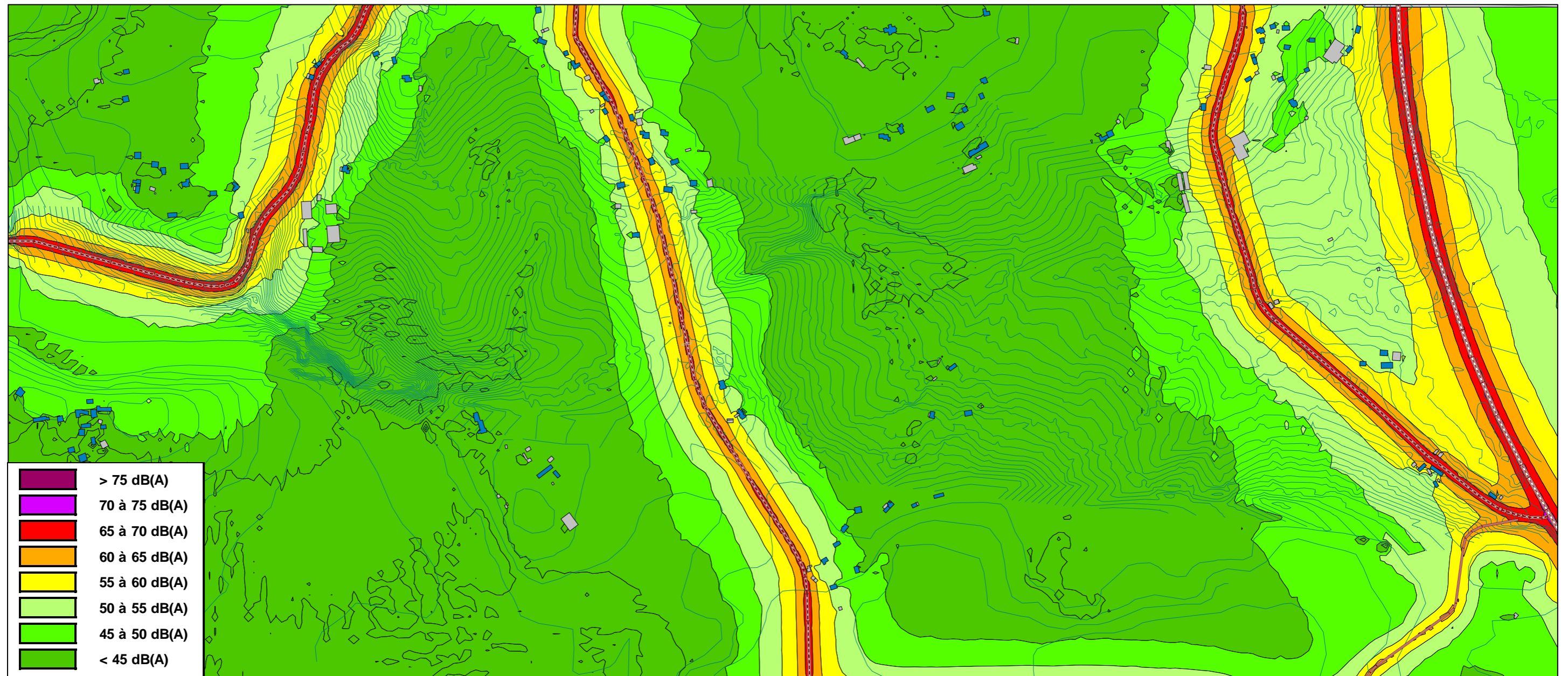
Les **données de trafics routiers** sur la voie nouvelle sont issues des trafics moyens journaliers (TMJA) et des pourcentages de poids lourds fournis par le département du Morbihan. Nous les avons convertis en trafic moyen horaire sur les périodes 6h-22h et 22h-6h. Pour cette conversion nous avons suivi la note 77 du guide du SETRA en considérant les routes comme des routes interurbaines à fonction régionale.

Le tableau ci-dessous présente les trafics routiers retenus pour la situation long terme sans aménagement du projet.

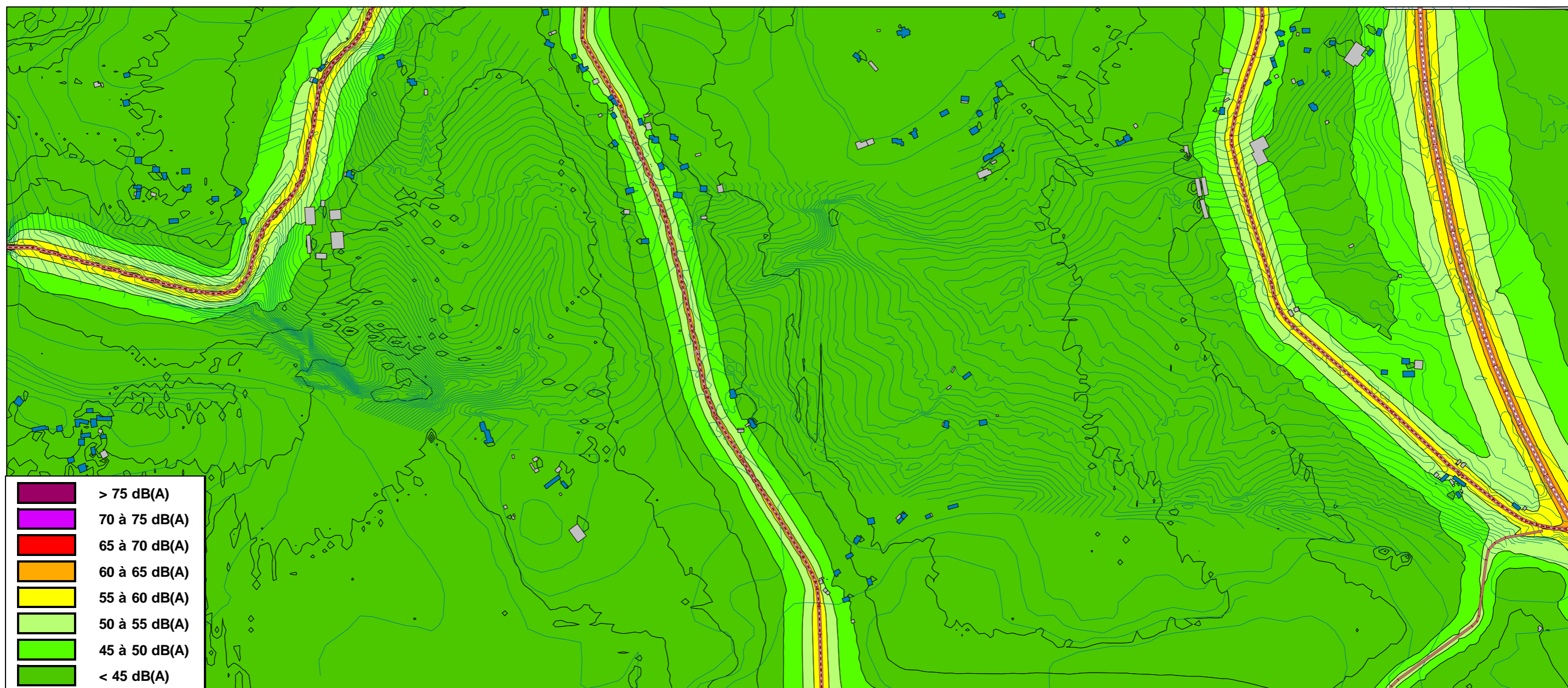
ID	TMJA TV	%PL	TMH 6h-22h	TMH 22h-6h	%PL 6h-22h	%PL 22h-6h
RD782ouest	2674	4.4	157	23	4.2	7.1
Rd790 sud gohlen	1858	5.6	109	16	5.3	8.9
RD790 sud	2306	6.5	135	20	6.2	10.3
RD782 est	3582	2.5	210	30	2.4	4.1
RD769 B7	5787	10.2	338	51	9.7	15.7
Vc11	752	0.0	44	6	0.0	0.0

Les **vitesse de circulation** sont estimées à partir des vitesses réglementaires suivantes :

- Vitesse à 80 km/h pour les voies suivantes : RD790, RD782 ouest, VC11
- Vitesse à 70 km/h pour les voies suivantes : RD 769 et RD 782

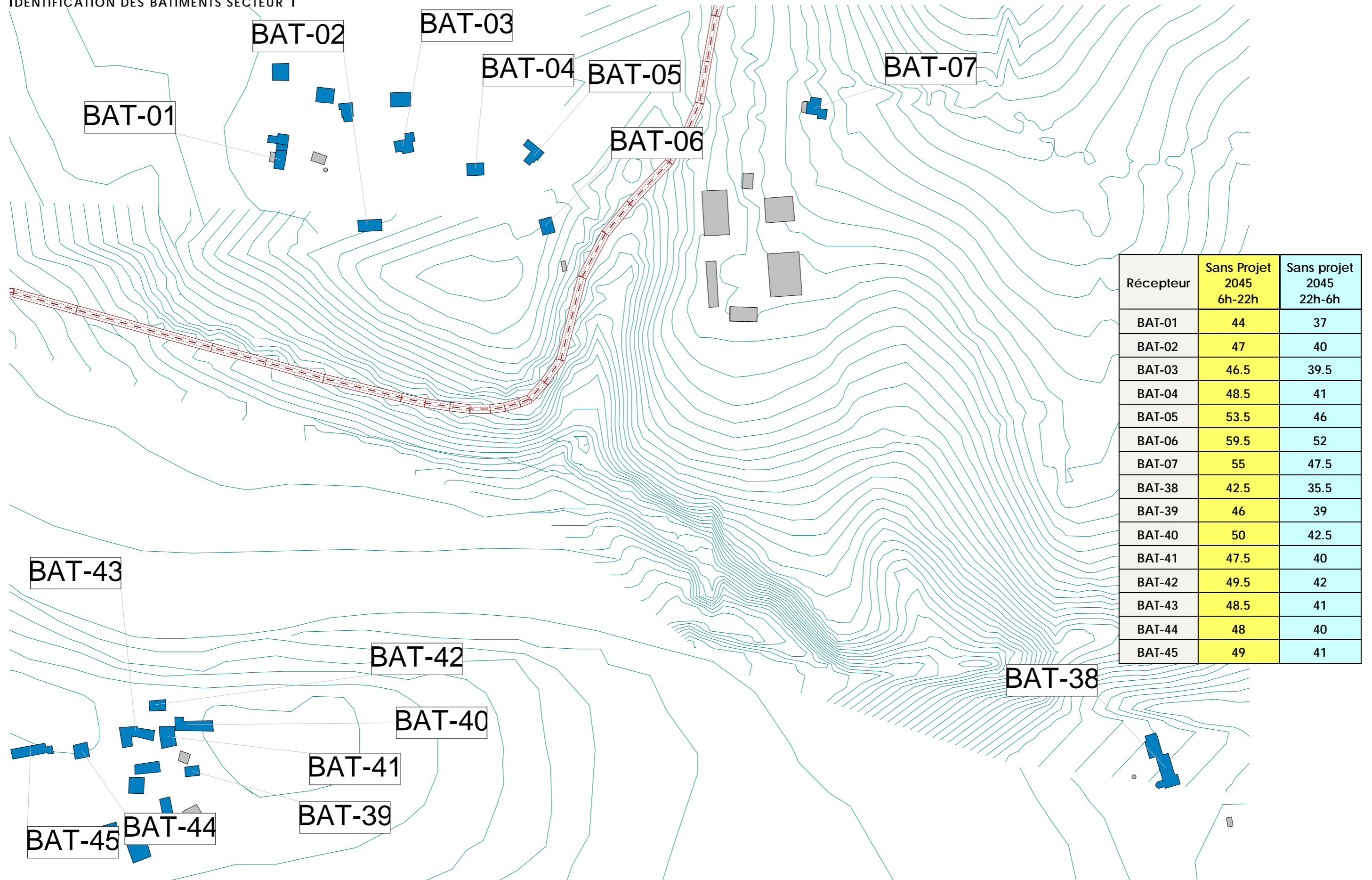


Carte 172 : Carte de bruit à 4 mètres de hauteur sans projet à long terme pour l'indicateur LAeq(6h-22h)

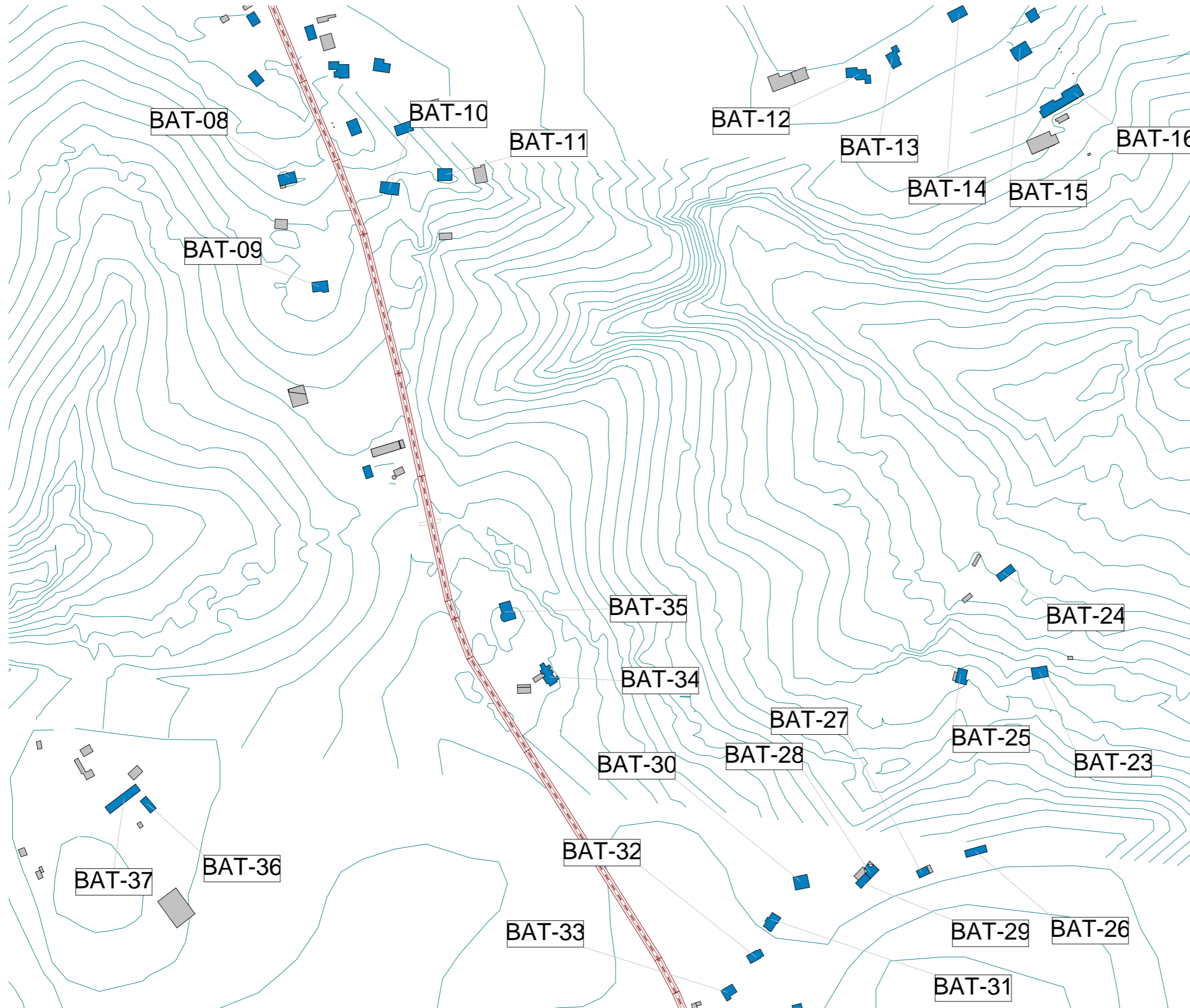


Carte 173 : Carte de bruit à 4 mètres de hauteur sans projet à long terme pour l'indicateur LAeq(6h-22h)

IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 1

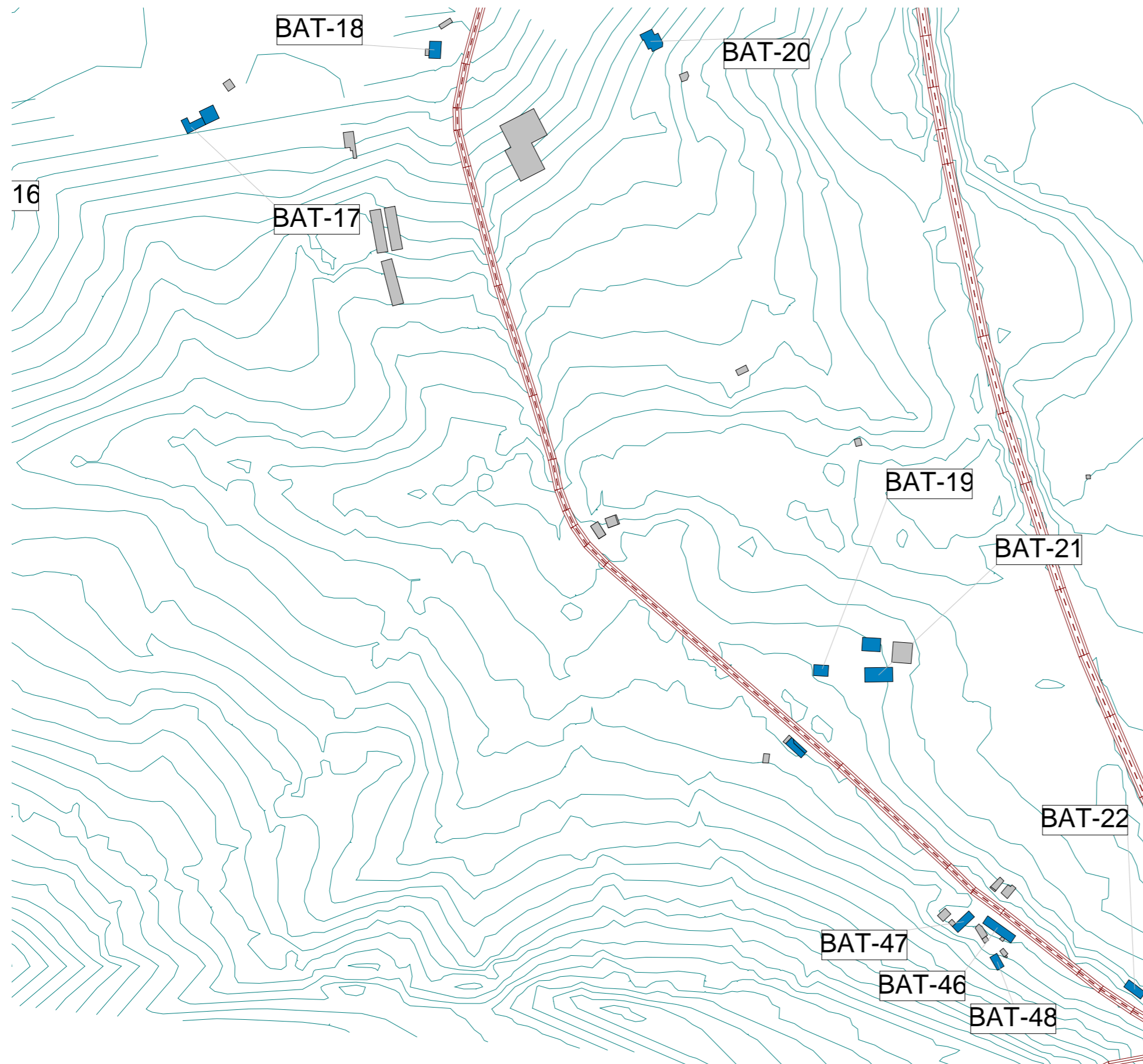


IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 2



Récepteur	Sans Projet 2045 6h-22h	Sans projet 2045 22h-6h
BAT-08	58.5	49
BAT-09	58	48
BAT-10	59.5	50
BAT-11	52.5	43
BAT-12	43.5	34.5
BAT-13	42.5	34.5
BAT-14	43	35
BAT-15	43.5	36
BAT-16	44.5	37
BAT-23	42	34.5
BAT-24	41.5	34
BAT-25	41	34
BAT-26	42	33.5
BAT-27	43.5	35
BAT-28	41.5	32.5
BAT-29	45.5	37
BAT-30	46.5	37.5
BAT-31	51	41.5
BAT-32	53	43.5
BAT-33	56	46.5
BAT-34	56.5	47
BAT-35	58	48.5
BAT-36	45.5	36.5
BAT-37	45.5	37

IDENTIFICATION DES BATIMENTS SECTEUR 3



Récepteur	Sans Projet 2045 6h-22h	Sans projet 2045 22h-6h
BAT-17	47	39.5
BAT-18	63	55
BAT-19	57.5	49.5
BAT-20	51	44
BAT-21	55.5	48
BAT-22	66.5	58.5
BAT-46	68	60
BAT-47	65	57
BAT-48	59.5	52

XVII. JUSTIFICATION DU PROJET

XVII.1. JUSTIFICATION DE L'INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET

Dans le cadre d'une dérogation au titre des espèces protégées, le demandeur doit démontrer qu'il se situe bien dans un des 5 cas de dérogation prévus au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

L'article L. 411-2 du code de l'environnement prévoit que l'on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces de la faune et de la flore sauvages « à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens. »

Le projet de contournement de Le Faouët s'inscrit dans le cas c), à savoir pour « raisons impératives d'intérêt public majeur ».

XVII.1.1. OBJECTIFS DE SECURITE PUBLIQUE

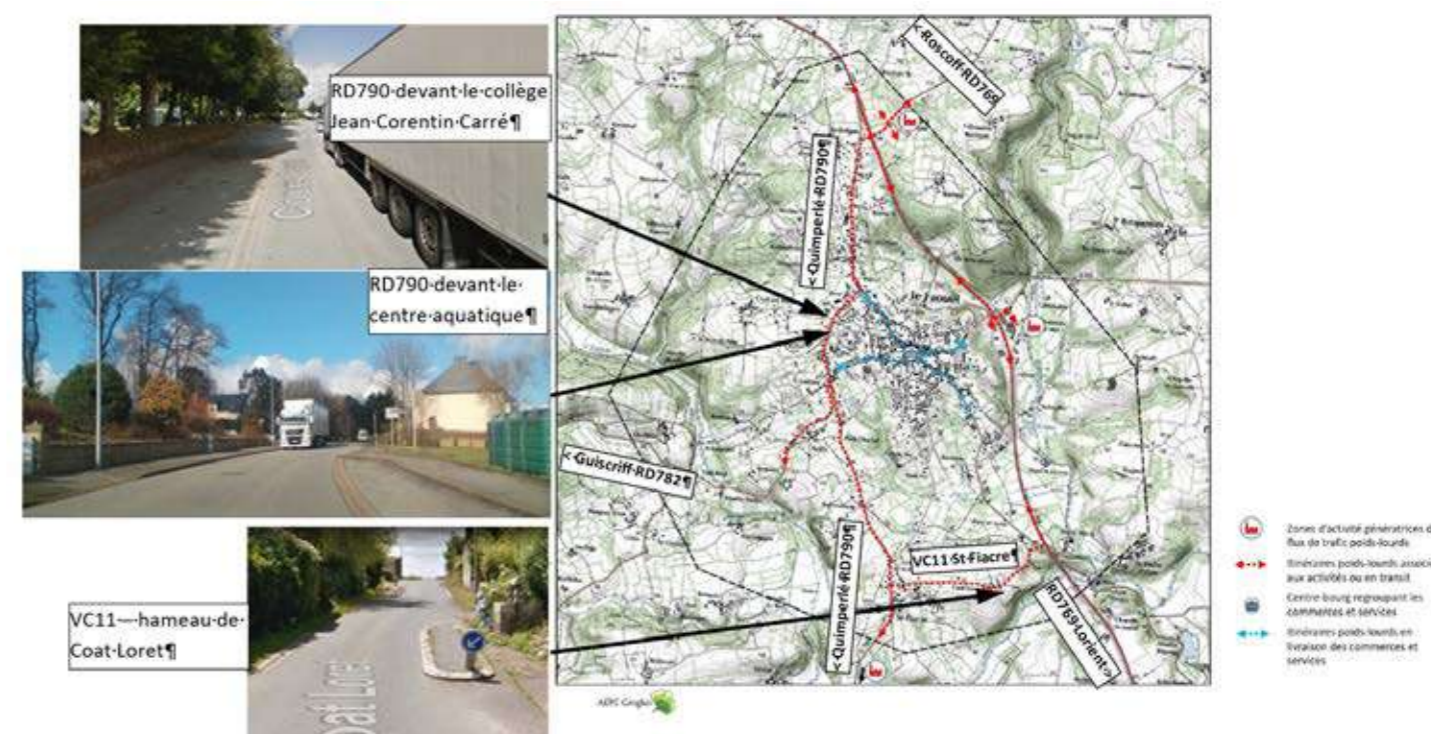
L'opportunité du contournement a été confirmée en 2017 en concertation avec les élus locaux (conseillers départementaux du canton de Gourin, maire de Lanvénegen et maire de Le Faouët) et en concertation avec le public. Cette concertation a fait l'objet d'un bilan mis à disposition du public en novembre 2019.

L'enjeu principal du projet est la sécurisation de la traversée d'agglomération et des hameaux, notamment en sortant le **trafic poids lourds** en transit de l'agglomération, estimé à **210 véhicules par jour**.

Une partie de ce trafic passe devant le **collège Jean Corentin Carré** et emprunte un carrefour urbain contraint. Ce trafic emprunte la RD790 sur un linéaire d'environ 2,5km en agglomération ; Cette circulation de transit est incompatible avec les usages d'une voie située en cœur de bourg.

Une autre partie du trafic emprunte une déviation partielle mise en place au Sud du centre-ville de Le Faouët, via une **voie communale inadaptée** d'1,4km de linéaire qui traverse les hameaux de Coat Loret et Saint Fiacre. Un aménagement de sécurité au niveau du hameau de Coat Loret a été réalisé pour réduire les vitesses et éviter le croisement des poids lourds dans le hameau.

Comme le précise le document d'orientation de la Directive « Habitats », la sécurité publique fait partie des considérations qui peuvent être évoquées pour justifier de la raison impérative d'intérêt public majeur.



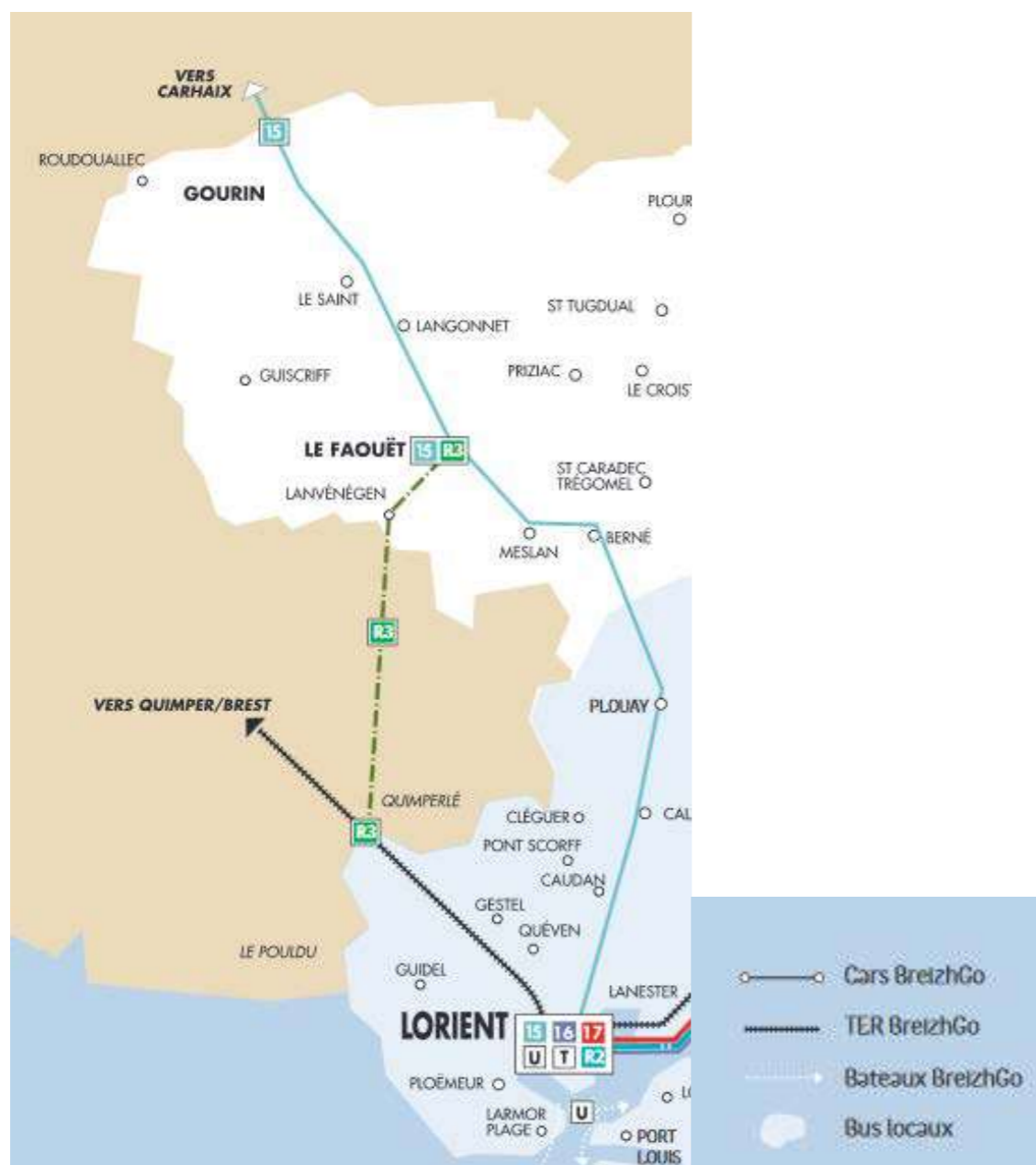
Carte 174 : Les pôles générateurs de trafic à Le Faouët et les flux de trafic poids-lourds associés

XVII.1.2. OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA DESSERTE DU TERRITOIRE

On l'a vu, le jalonnement des poids lourds est contraint entre la RD769, route à grande circulation d'intérêt régional entre Roscoff et Lorient, la RD782 à l'Ouest de Le Faouët vers Guiscriff et la RD790 au sud vers Quimperlé.

Si 2 lignes de cars régionales desservent Le Faouët sur des axes Nord –Sud, aucune ligne ne dessert Guiscriff (sauf un service à la demande).

De plus, le réseau ferré n'offre pas d'alternative, la gare ferroviaire la plus proche étant celle de Quimperlé.

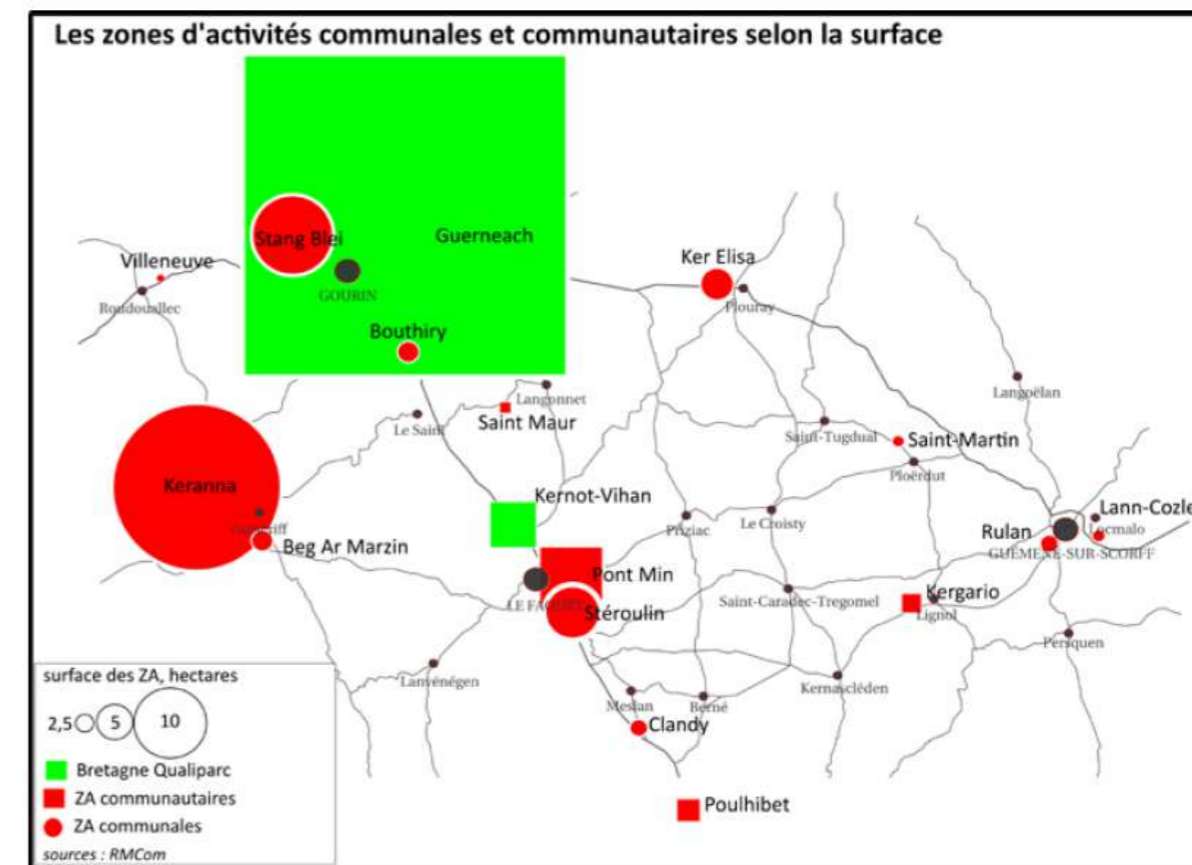
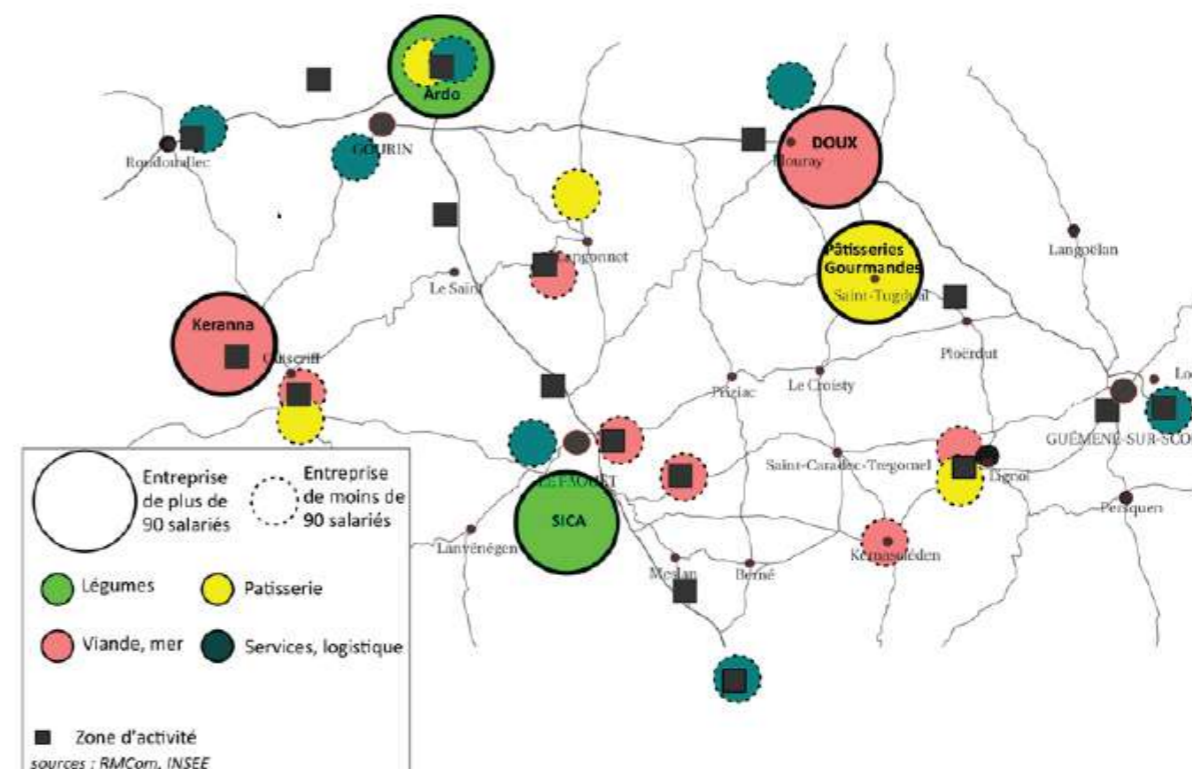


Carte 175 : Carte extraite de BreizhGo datant de l'automne 2020

Le contournement va contribuer à relier des territoires excentrés du centre Bretagne à de grands axes de communication, en confortant un itinéraire prioritaire.

Les entreprises principales concernées par le projet sont les zones situées à Guiscriff et le site de La Conserverie Morbihanaise située à Lanvénégen en bordure de RD790.

Les entreprises de l'industrie agro-alimentaire



Carte 176 : Entreprises de l'industrie agro-alimentaire et zones d'activités communales et communautaires autour de Le Faouët

Le SCOT de Roi Morvan Communauté précise dans son rapport de présentation que plus de la moitié des « surfaces viabilisées disponibles à utiliser en priorité » se situe à Guisriff. En effet, sur les 190 000m² disponibles à l'échelle de Roi Morvan Communauté, plus de 96 000m² sont localisés à Guisriff (cf. tableau p155 « Etat (en 2017) de l'occupation et de la disponibilité des zones d'activités aménagées »).

Le site industriel de la Conserverie Morbihannaise a réalisé une extension qui vise à augmenter la transformation de légumes de 45 000 t à 102 000t de produits finis par an (données issues du résumé non technique du dossier d'extension de 2014). A terme le site générera un trafic maximal de 60 poids lourds par jour et 450 véhicules du personnel.

Le caractère impératif et l'intérêt public majeur d'une amélioration de la desserte du territoire sont défendus par les entreprises locales et les élus locaux.

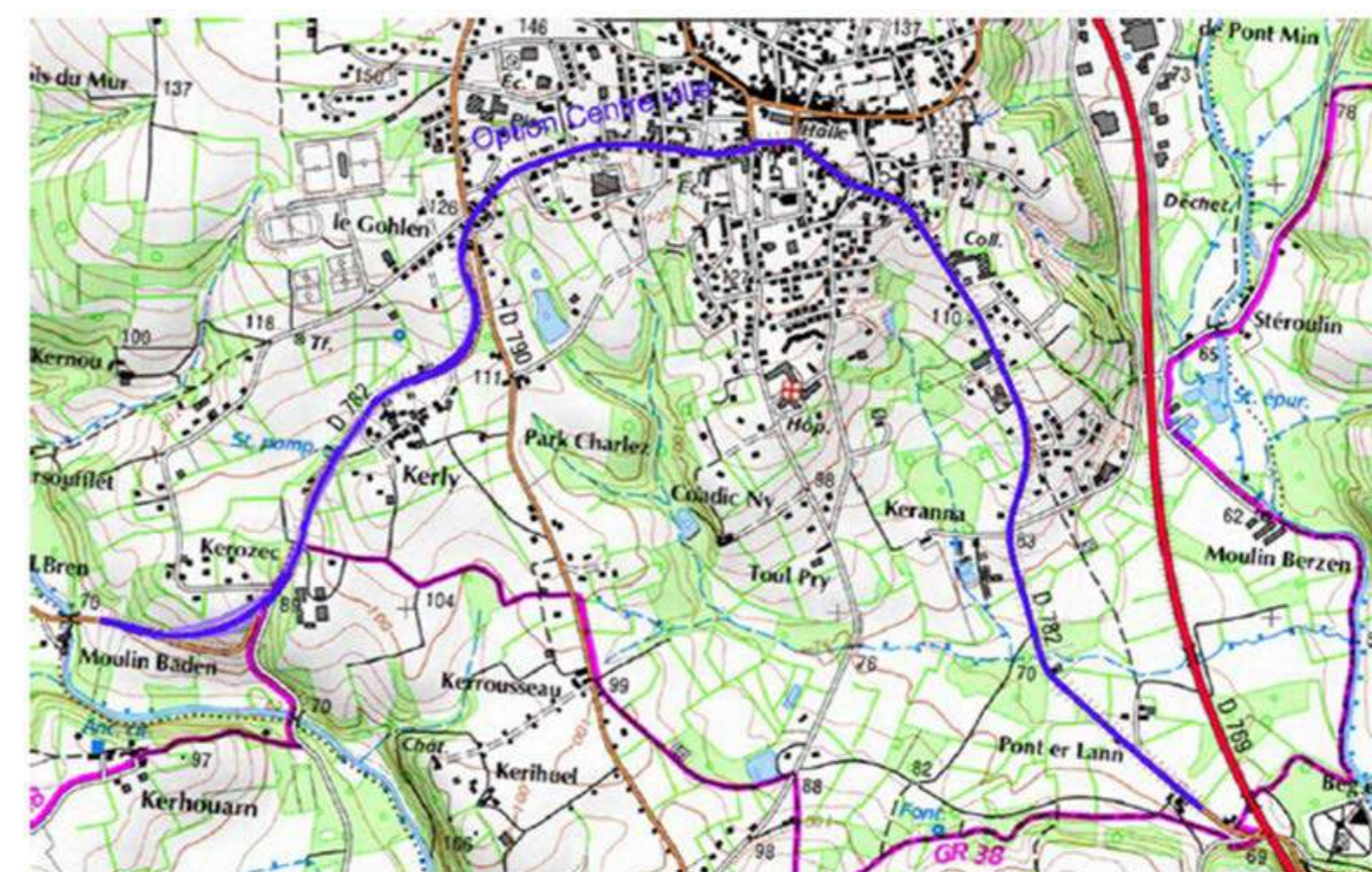
XVII.2. JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE SATISFAISANTE AU PROJET

Le présent chapitre présente une synthèse des différents scénarios et variantes étudiés depuis l'étude d'opportunité jusqu'au dossier avant-projet.

Il démontre l'absence d'alternative satisfaisante à la solution retenue et la démarche suivie tout au long des études pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet.

XVII.2.1. AMENAGEMENTS EN PLACE

L'aménagement en place de la RD782, aujourd'hui interdite au trafic poids lourds de transit, conduirait à augmenter l'insécurité et les difficultés de circulation en centre-ville, particulièrement autour des halles. Ce scénario est contradictoire avec les objectifs du projet.



Carte 177 : La solution en aménagement en place (extrait de l'étude d'opportunité)

L'aménagement en place de la RD790 et de la VC11 qui traverse le hameau de Coat Loret, conduirait à :

- maintenir des accès riverains sur la RD790, amenés également à se multiplier au vu du zonage d'urbanisme actuel ;
- impacter les hameaux de Saint Fiacre et de Coat Loret, et conserver un profil en long très contraint.



Photo 209 : Voie communale VC11 en traversée du hameau de Coat Loret

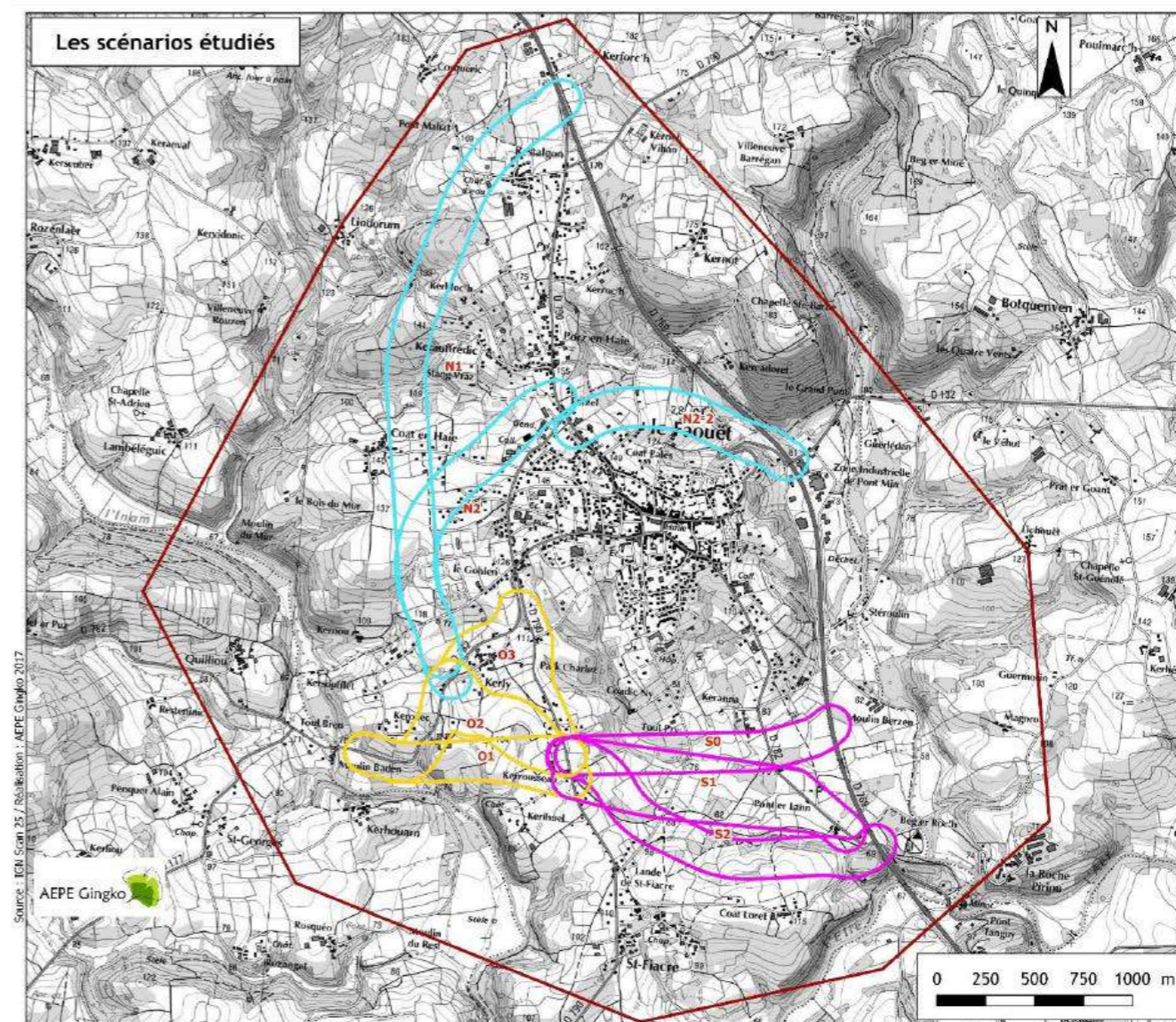
Ce scénario n'est pas compatible avec le niveau de service défini par les objectifs du projet lors de l'étude d'opportunité, notamment en termes de sécurité. Les fuseaux de tracés neufs S2 et S3 développés au chapitre suivant et qui s'inspirent de cet itinéraire ont d'ailleurs également été écartés pour les mêmes raisons techniques.

Tableau 76 : Synthèse des appréciations techniques et fonctionnelles développées pour chaque scénario (extrait du tableau 29 de l'étude d'opportunité)

	Situation actuelle au fil de l'eau	Aménagement en place RD782	Scénario Nord N1+O2	Scénario Nord N2-1+O2	Scénario Nord N2-2+O2	Scénario Sud S0+O1	Scénario Sud S0+O2	Scénario Sud S1+O1	Scénario Sud S1+O2	Scénario Sud S2+O1	Scénario Sud S2+O2	Scénario Sud S3a+O1	Scénario Sud S3b+O1
Objectifs													
Améliorer la desserte des territoires en confortant un itinéraire prioritaire	0	0	2	1	4	4	4	4	4	4	4	1	1
Améliorer la sécurité des usagers en agglomération	0	0	4	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4
Améliorer le cadre de vie	0	0	4	2	3	4	4	4	4	4	4	3	3
Améliorer la sécurité des usagers dans les hameaux	0	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1
Total Objectif	0	0	14	9	13	16	16	16	16	16	16	9	9
Contraintes / effets													
Technique			4	8	5	5	8	5	8	1	4	1	1
Niveau de service			1	2	1	8	5	8	5	5	2	5	5
Coût			0	4	0	2	2	3	3	3	3	0	0

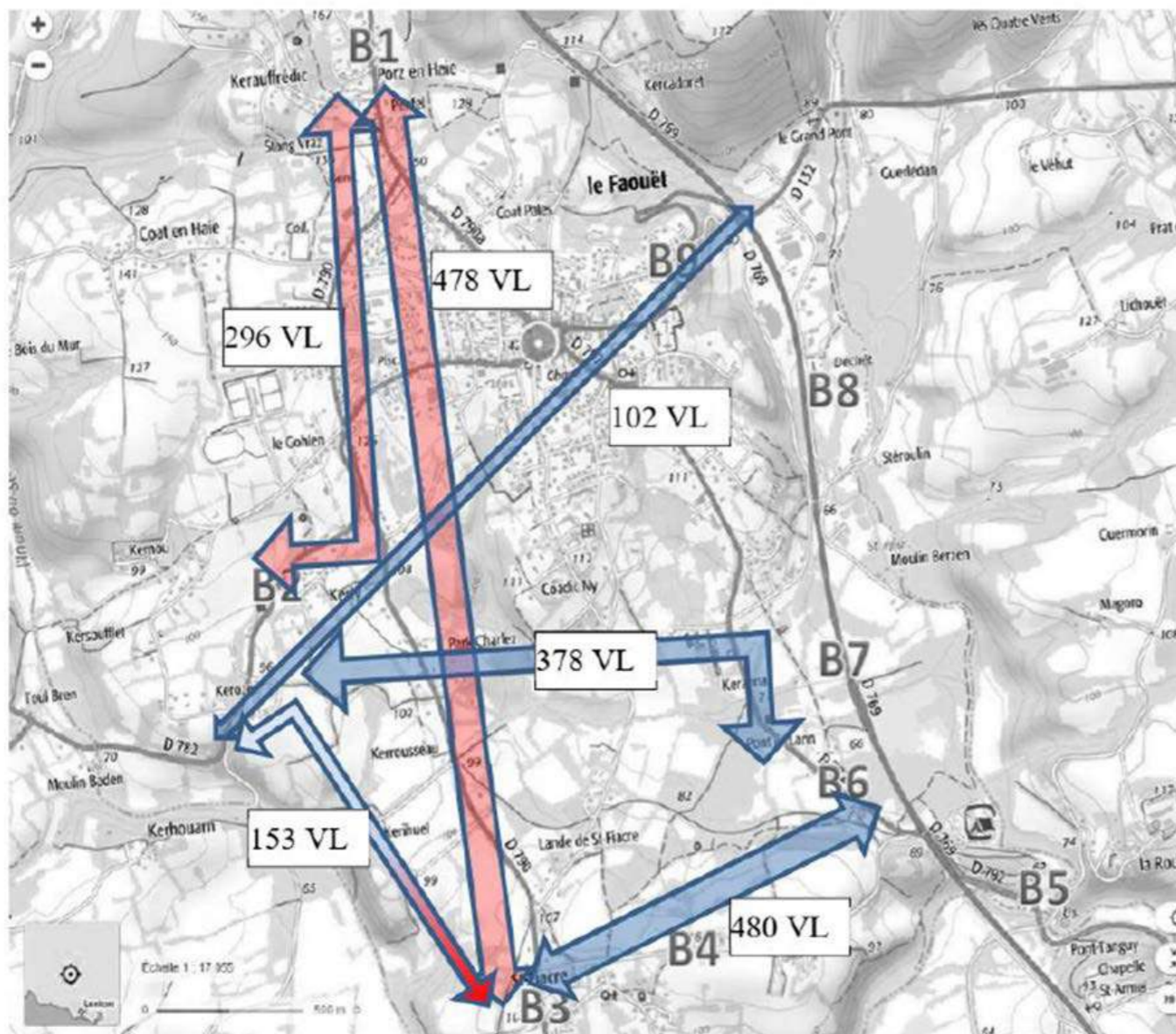
Ces deux scénarios auraient bien constitué des alternatives à la solution retenue pour éviter d'impacter les espèces protégées mais ces alternatives ne répondent pas aux objectifs définis par le maître d'ouvrage, et n'ont pas pu être retenues.

XVII.2.2. SCENARIOS EN TRACES NEUFS



Carte 178 : Scénarios en tracés neufs

L'étude d'opportunité menée en 2017 a démontré que des scénarios Nord Sud reliant le giratoire de Restalgon sur la RD769 au Nord de Le Fauët à la RD782 Ouest étaient environnementalement plus impactantes et ne répondaient pas non plus aux flux de transit principaux.

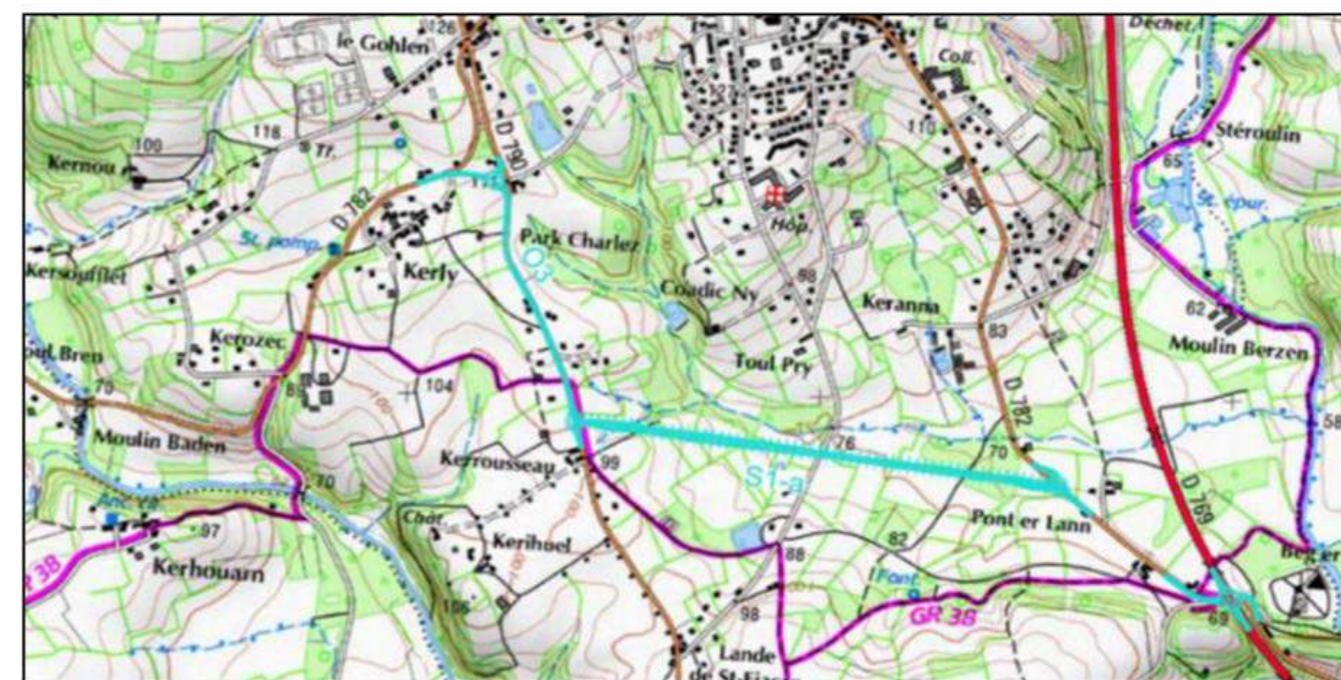


Carte 179 : Estimation des flux de transit principaux (extrait de l'étude de circulation présente en annexes)

Des scénarios reliant la RD782 Ouest au carrefour de Beg er Roch sur la RD769 au sud de Le Faouët ont également été étudiés en deux tronçons Ouest et Sud.

Parmi les scénarios Ouest O1 et O2, c'est O1 qui a été retenu pour son impact plus faible sur l'exploitation agricole dont le siège est à proximité immédiate du projet.

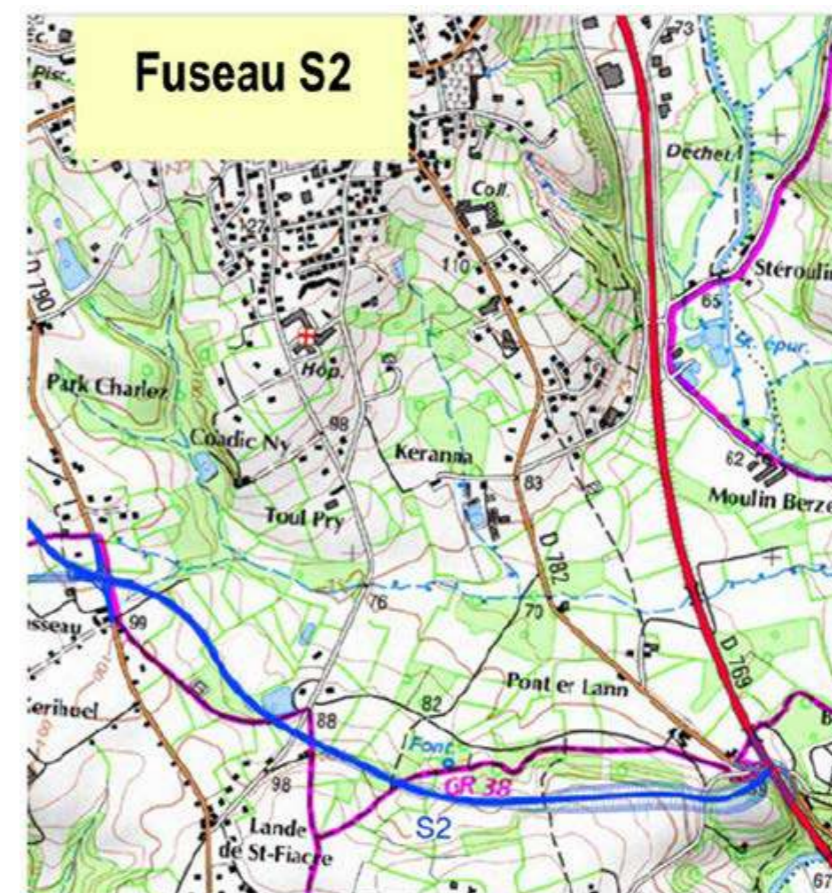
Le scénario O3, avec une partie d'aménagement en place a été proposé par une association pendant la phase de concertation. Il n'a pas été retenu car il ne répondait pas à tous les objectifs du projet. Il conduisait notamment à maintenir des accès riverains existant sur la RD790, amenés également à se multiplier au vu du zonage d'urbanisme actuel.



Carte 180 : Scénario O3 (extrait du bilan de concertation présent en annexes)

Le scénario S0, calé sur les emprises du précédent projet a été écarté pour des raisons environnementales.

Deux autres scénarios plus au Sud S2 et S3 ont été écartés pour des raisons techniques semblables à celles rencontrées pour l'aménagement en place de la VC11.





Carte 181 : Fuseaux S2, S3a et S3b (extraits de l'étude d'opportunité de 2017)

Tableau 77 : Analyse multicritère des scénarios de l'étude d'opportunité et de faisabilité de 2017

Thème	Comparaison des fuseaux							
	Contournement nord			Contournement sud			Raccordement ouest	
	N1	N2-1	N2-2	S0	S1	S2	O1	O2
Les difficultés techniques potentielles	0	4	1	4	4	0	1	4
Le niveau de service	0	1	0	4	4	1	4	1
Le milieu physique	1	4	4	4	4	4	4	4
	1	2	1	1	1	3	2	2
Le milieu naturel	4	4	4	4	4	4	3	3
	1	1	1	0	1	2	1	1
	3	3	3	3	3	3	2	2
	1	2	1	2	2	2	2	2
Le paysage et le patrimoine	2	3	1	1	2	2	2	2
	0	2	1	2	3	1	1	3
	4	2	2	3	3	1	2	1
	3	4	3	4	2	1	4	4
Le milieu humain	4	4	4	4	4	4	4	4
	1	2	1	2	2	2	2	3
Le bâti	4	1	2	4	3	4	3	3

À la suite de l'analyse multicritère, c'est le scénario O1+S1 qui a été retenu à l'issue de l'étude d'opportunité pour définir un nouveau fuseau d'étude.

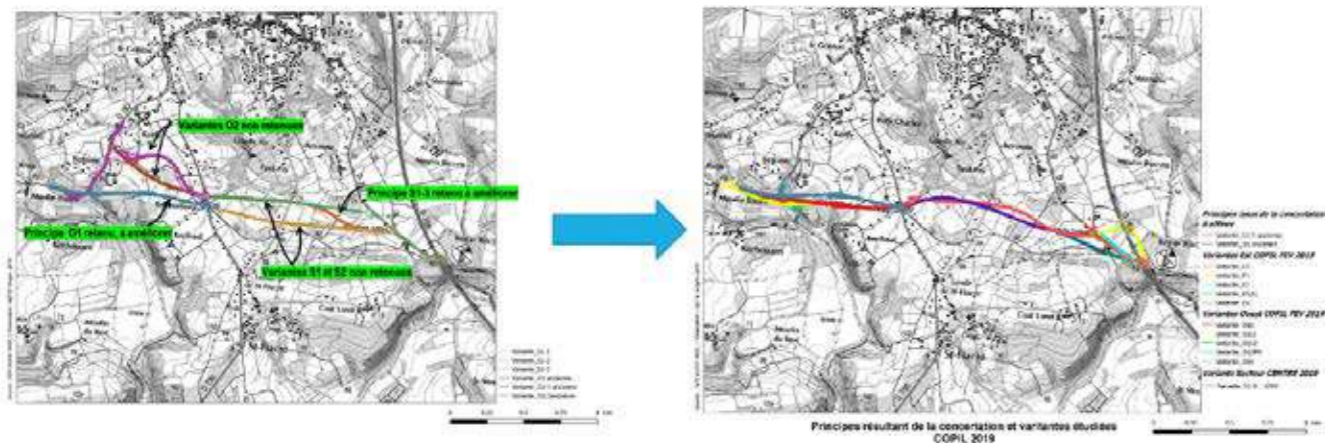
Ces scénarios en tracés neufs ont permis de démontrer l'absence d'alternative satisfaisante sur une large aire d'étude autour de Le Fauouët.

XVII.2.3. VARIANTES AU SEIN DU FUSEAU RETENU

A l'issue de l'étude d'opportunité, plusieurs variantes au sein du fuseau retenu ont été étudiées dans le cadre de l'avant-projet et de la concertation du public.

Avant la concertation

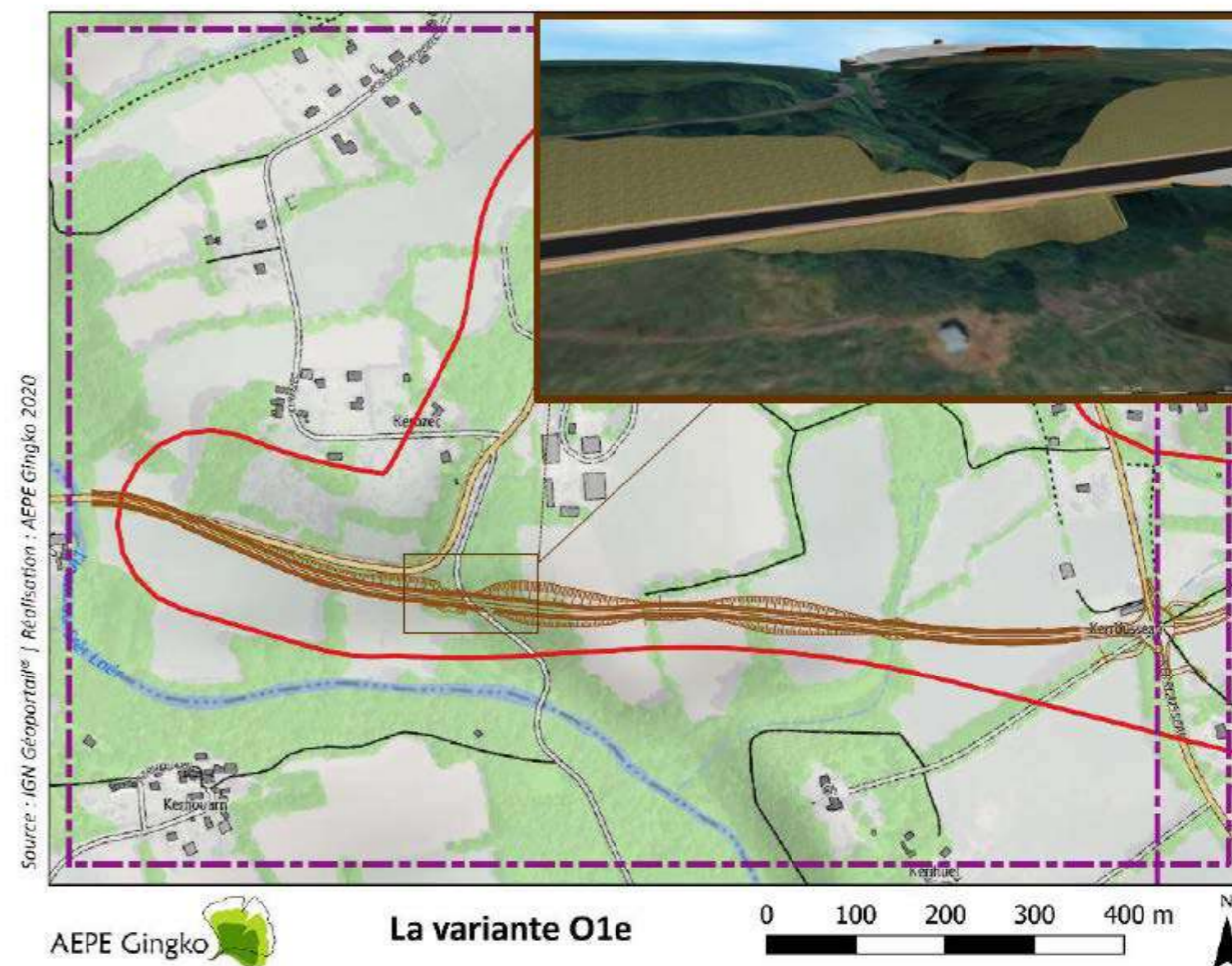
Après la concertation



Ces variantes ne permettent pas d'éviter tous les impacts sur les espèces protégées, mais ce travail au sein du fuseau a permis des évitements ponctuels, notamment de haies et de zones humides, et des réductions d'impacts, notamment sur un corridor.

VARIANTE O1E

- Rétablissement à niveau de la branche sud de la VC sécurisé avec une voie de tourne à gauche ;
- Rétablissement à niveau de la branche nord conduit à augmenter la pente de la VC à plus de 7%, ce rétablissement n'est donc envisageable que pour les engins agricoles ;
- Non rétablissement de la RD 782 actuelle avec la future RD 782 (report du trafic sur la RD 790) ;



Carte 182 : Exemple de la variante O1e avec abaissement du profil en long permettant de réduire des remblais sur le corridor écologique d'un affluent de l'Inam.

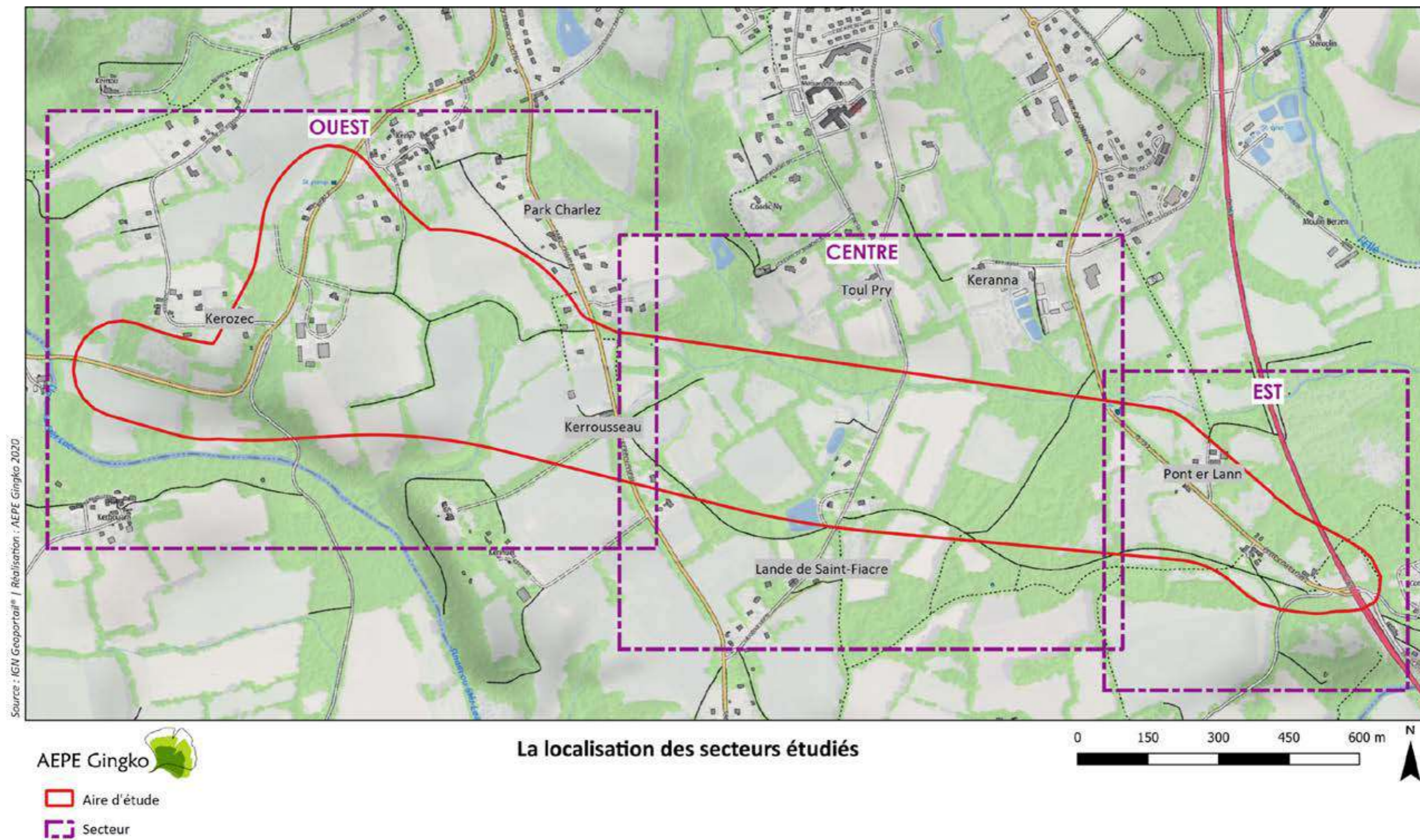
L'analyse multicritère de ces variantes est présentée ci-après et démontre la démarche suivie tout au long des études pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet.

XVIII. COMPARAISON DES VARIANTES

XVIII.1. PRESENTATION DES VARIANTES

Trois secteurs ont été définis pour la comparaison des variantes :

- Le secteur Ouest
- Le secteur Centre
- Le secteur Est



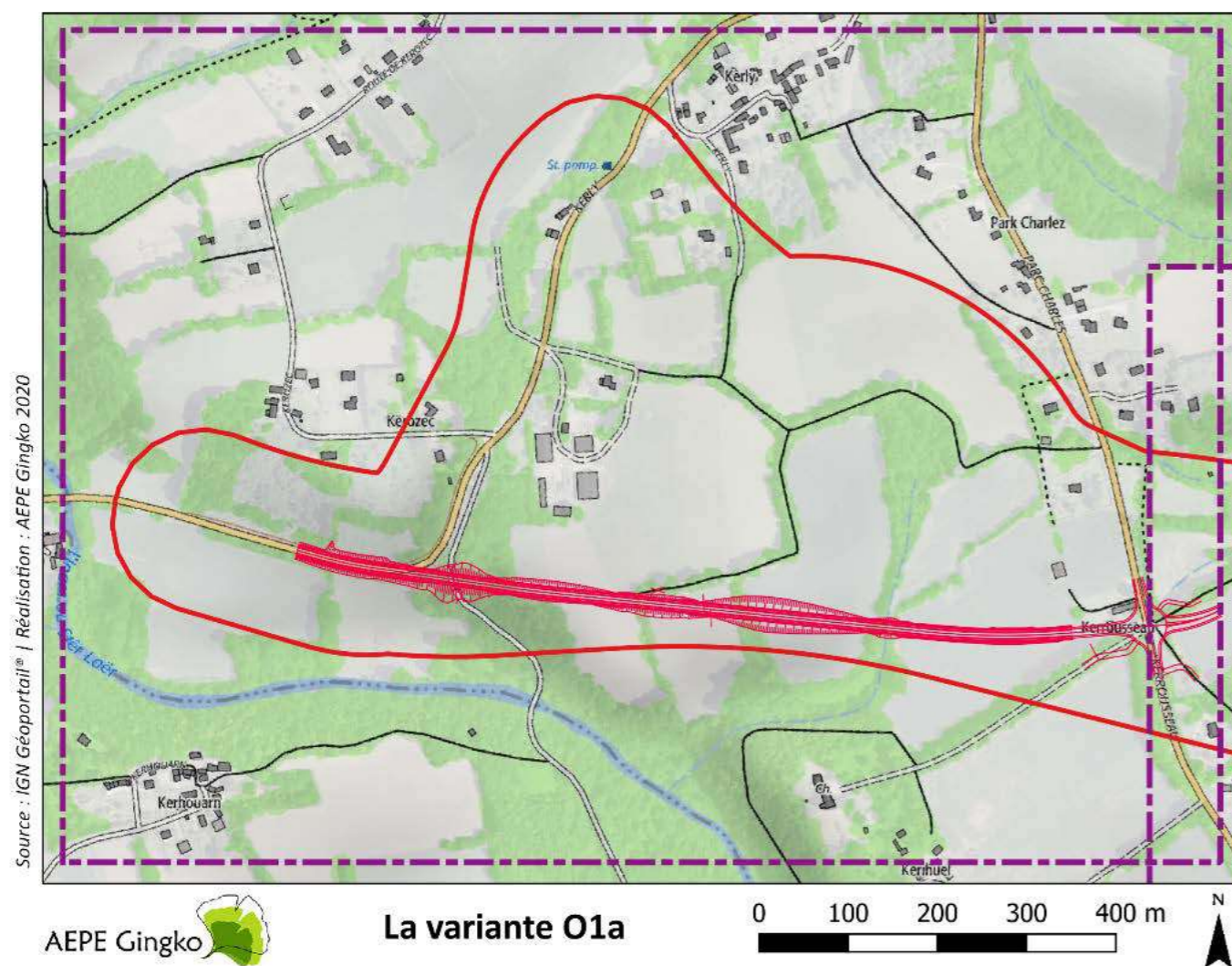
Carte 183 : Localisation des secteurs étudiés

XVIII.1.1. SECTEUR OUEST

Six variantes sont étudiées dans le secteur Ouest.

VARIANTE O1A

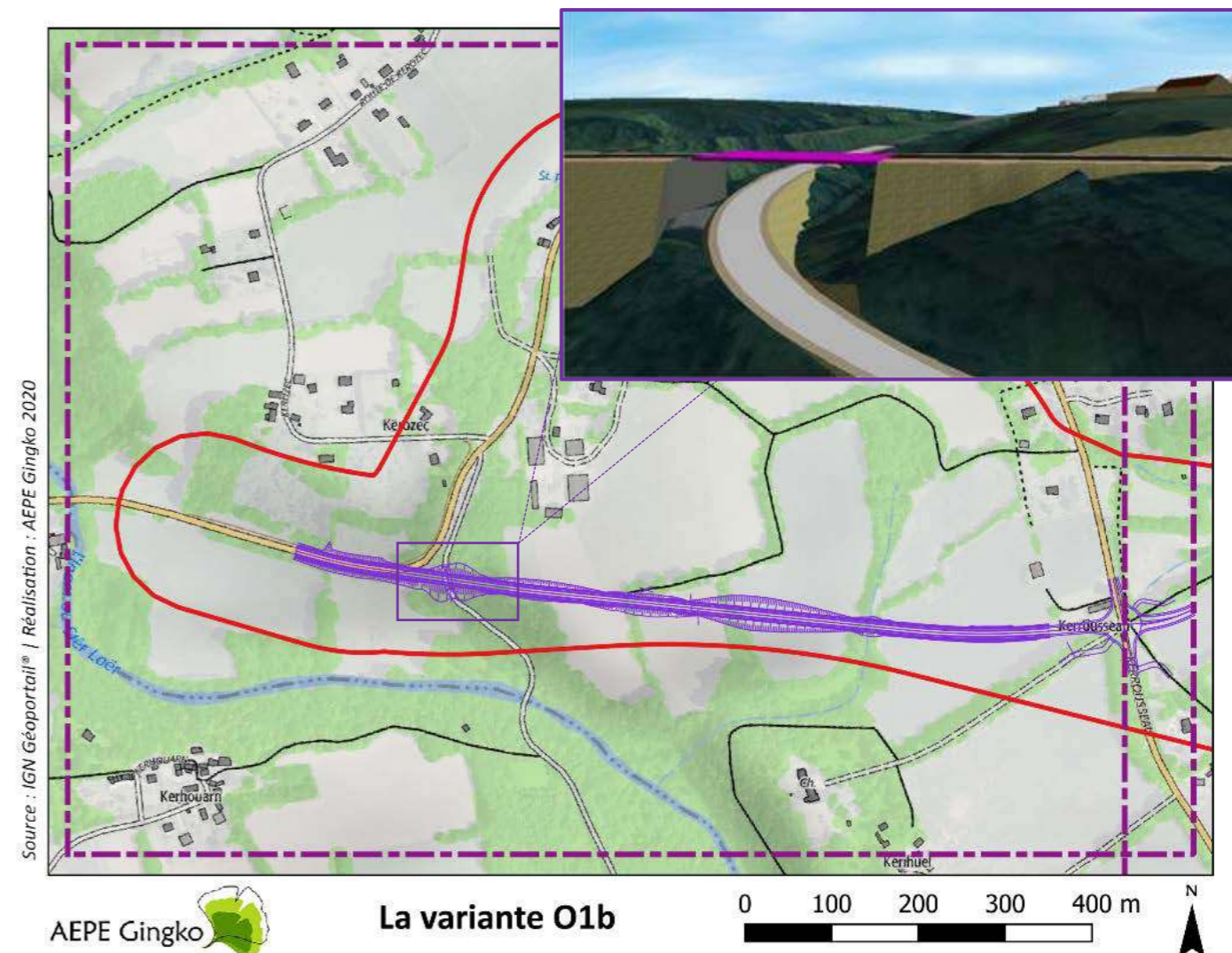
- Création d'un giratoire entre la RD 790 et la future RD 782 ;
- Création d'un ouvrage cadre complexe pour rétablir la VC ;



Carte 184 : La variante O1a

VARIANTE O1B

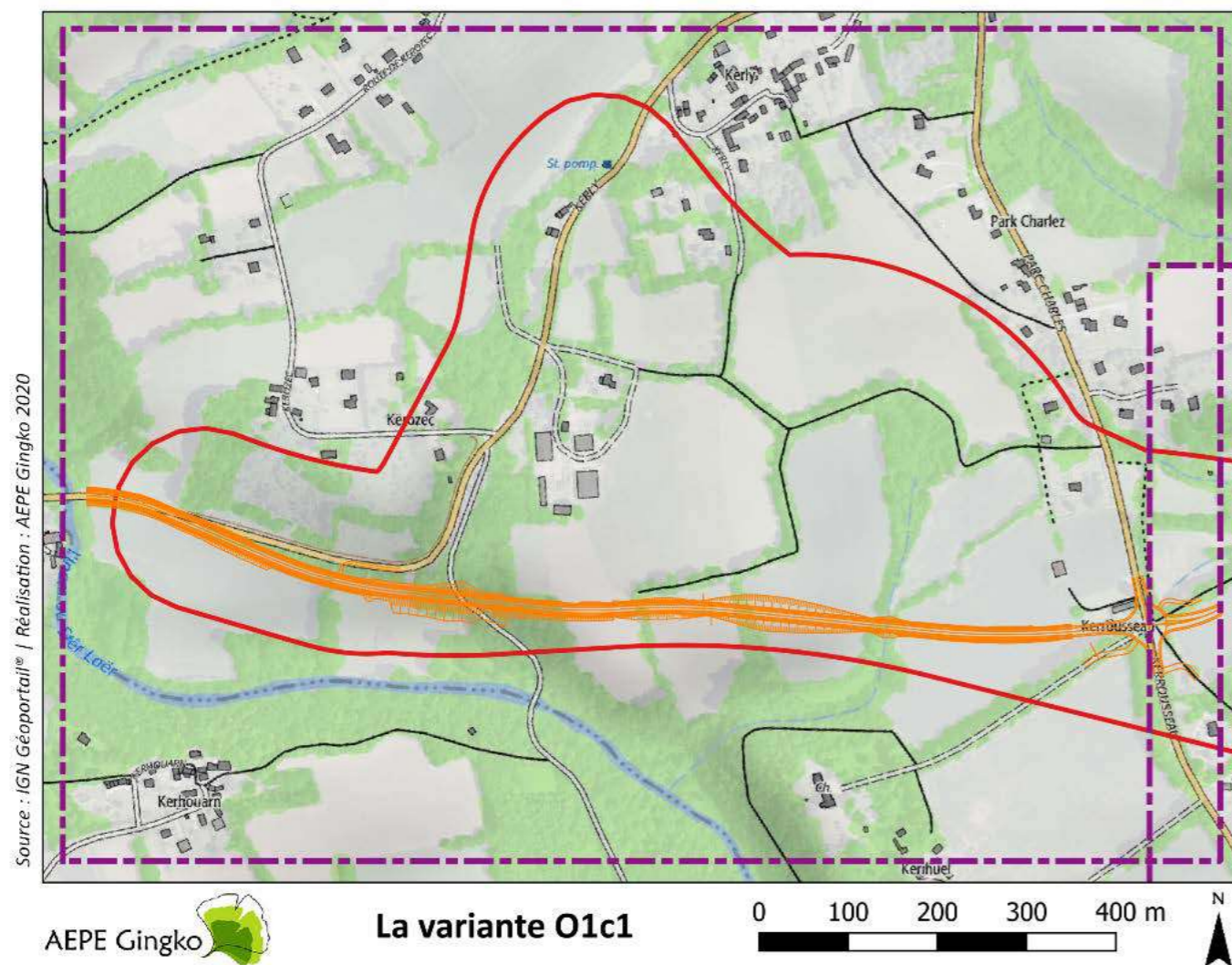
- Création d'un giratoire entre la RD 790 et la future RD 782 ;
- Non rétablissement de la RD 782 actuelle avec la future RD 782 (report du trafic sur la RD 790) ;
- Création d'un ouvrage d'art complexe de type viaduc "non courant" pour rétablir la VC ;



Carte 185 : La variante O1b

VARIANTE O1c1

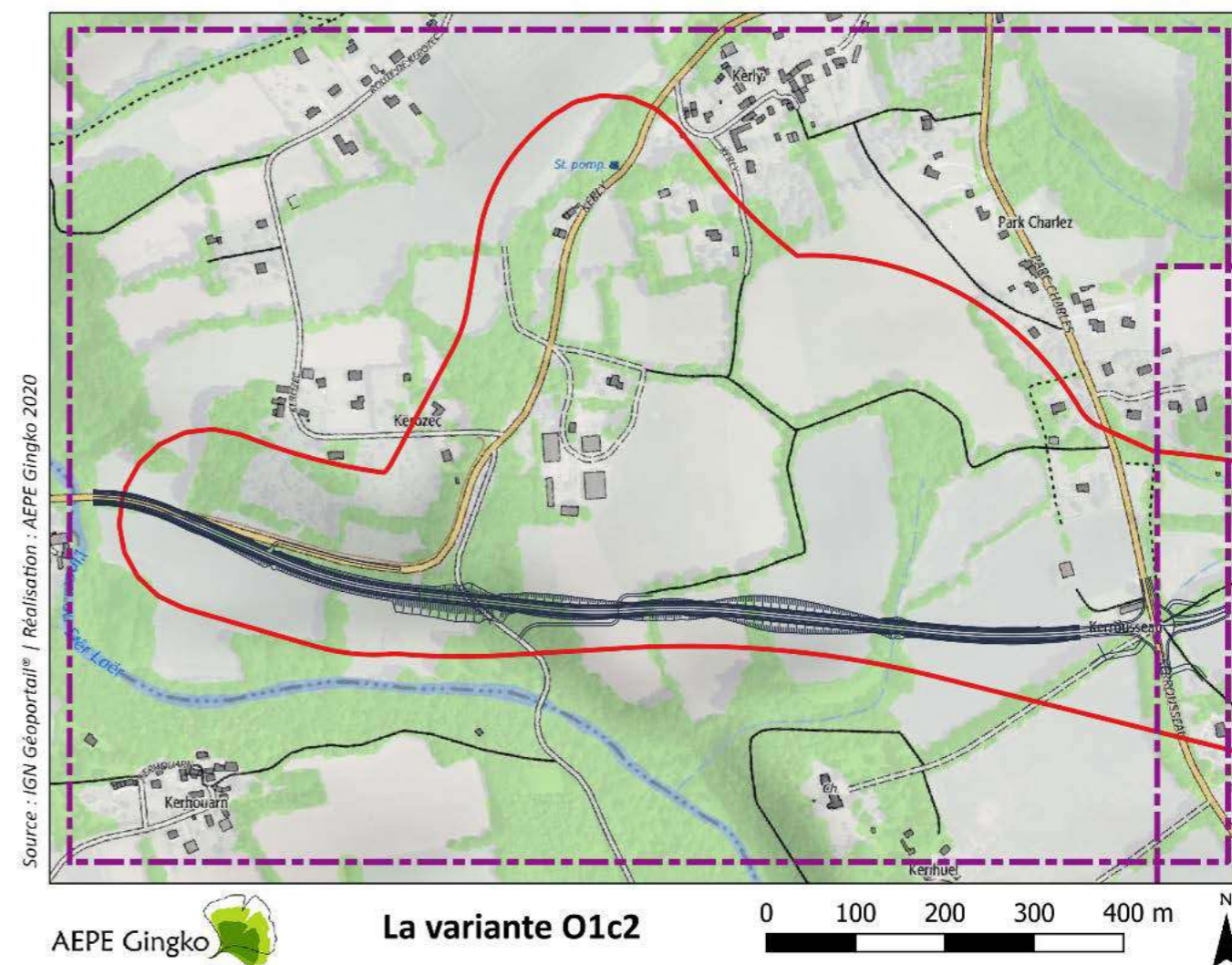
- Création d'un giratoire entre la RD 790 et la future RD 782 ;
- Création d'un ouvrage d'art complexe de type viaduc "non courant" pour rétablir la VC ;
- Rétablissement à niveau de la RD782 côté Le Fauët à l'Ouest de l'ouvrage.



Carte 186 : La variante O1c1

VARIANTE O1c2

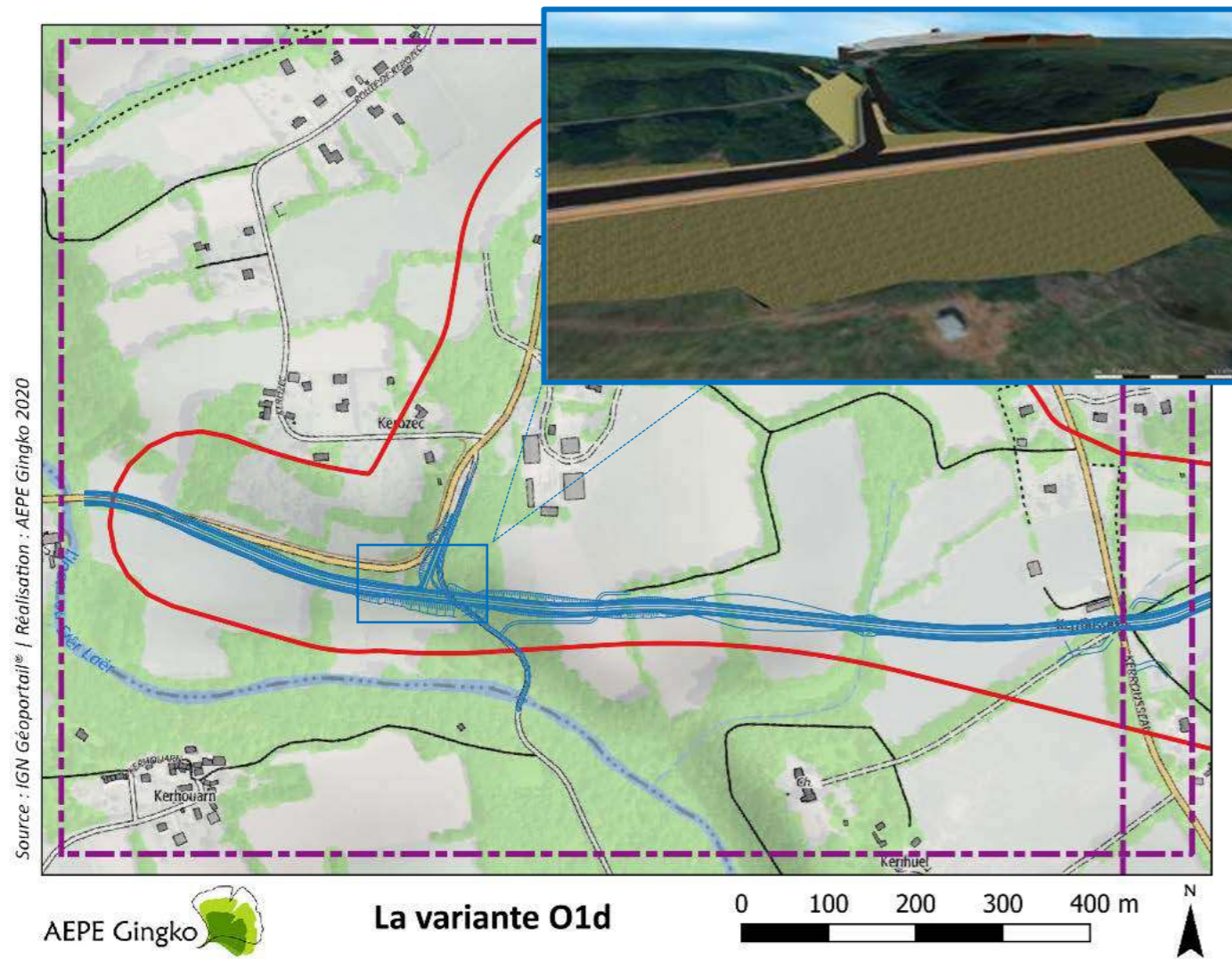
- Création d'un giratoire entre la RD 790 et la future RD 782 ;
- Rétablissement de la RD 782 actuelle directement sur la RD 782 future plus à l'ouest ;
- Rétablissement de la VC directement sur la RD 782 future ;
- Abaissement du profil en long du projet.



Carte 187 : La variante O1c2

VARIANTE O1d

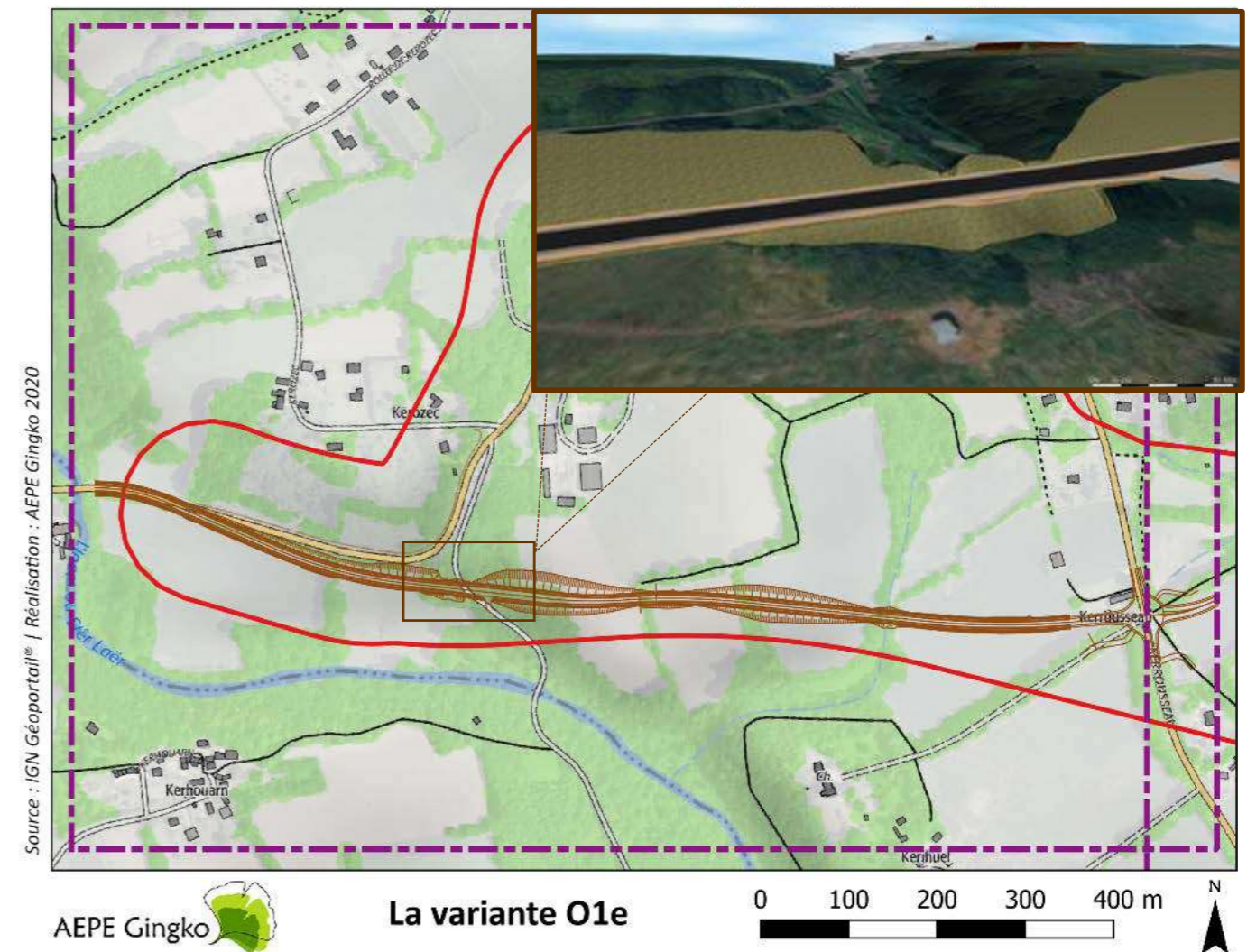
- Rétablissement de la RD 782 actuelle avec la RD 782 future à niveau, en élargissement de la VC ;
- Rétablissement de la VC par un ouvrage inférieur ;



Carte 188 : La variante O1d

VARIANTE O1e

- Rétablissement à niveau de la branche sud de la VC sécurisé avec une voie de tourne à gauche ;
- Rétablissement à niveau de la branche nord conduit à augmenter la pente de la VC à plus de 7%, ce rétablissement n'est donc envisageable que pour les engins agricoles ;
- Non rétablissement de la RD 782 actuelle avec la future RD 782 (report du trafic sur la RD 790) ;



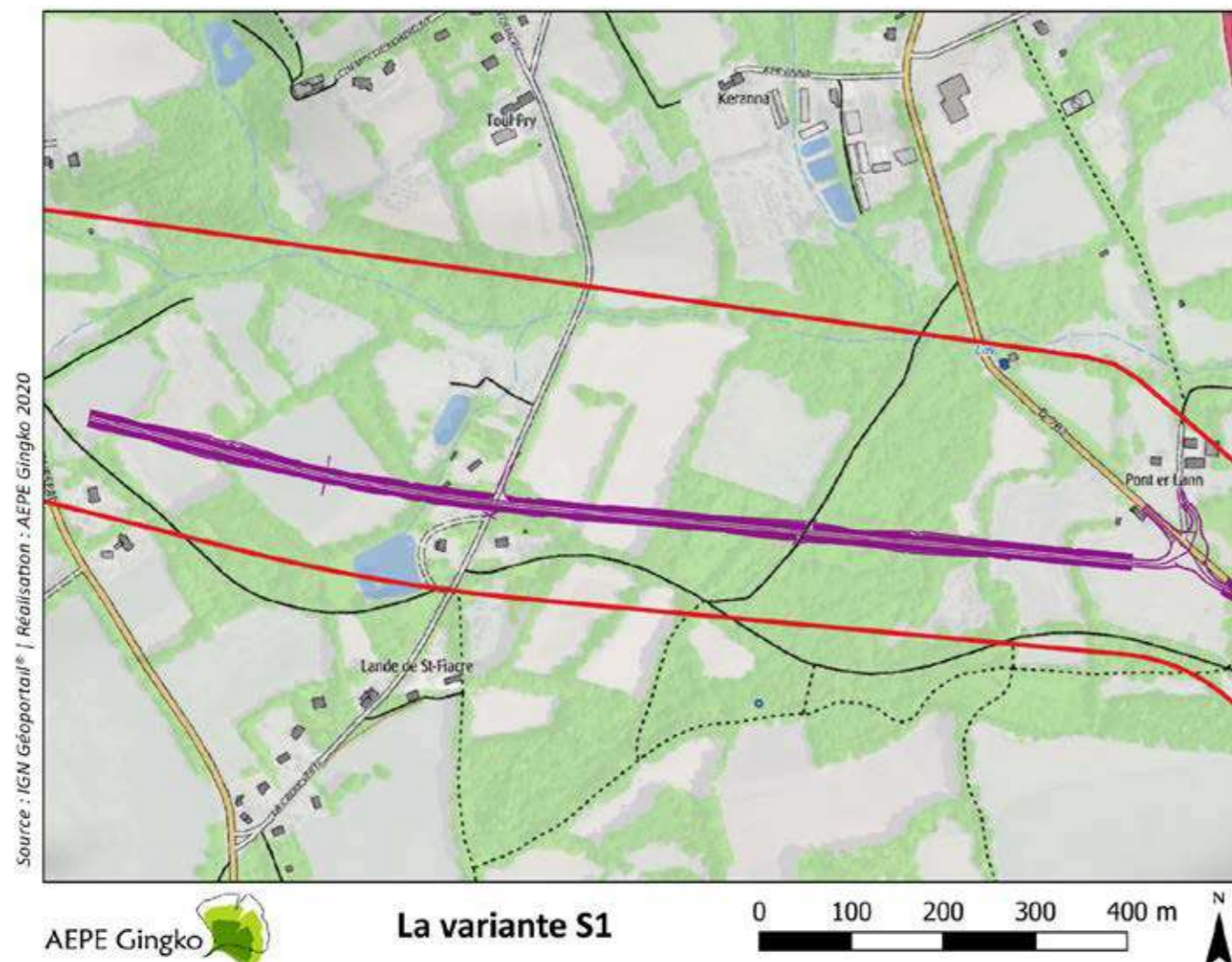
Carte 189 : La variante O1e

XVIII.1.2. SECTEUR CENTRE

Deux variantes sont étudiées dans le secteur Centre.

VARIANTE S1-1

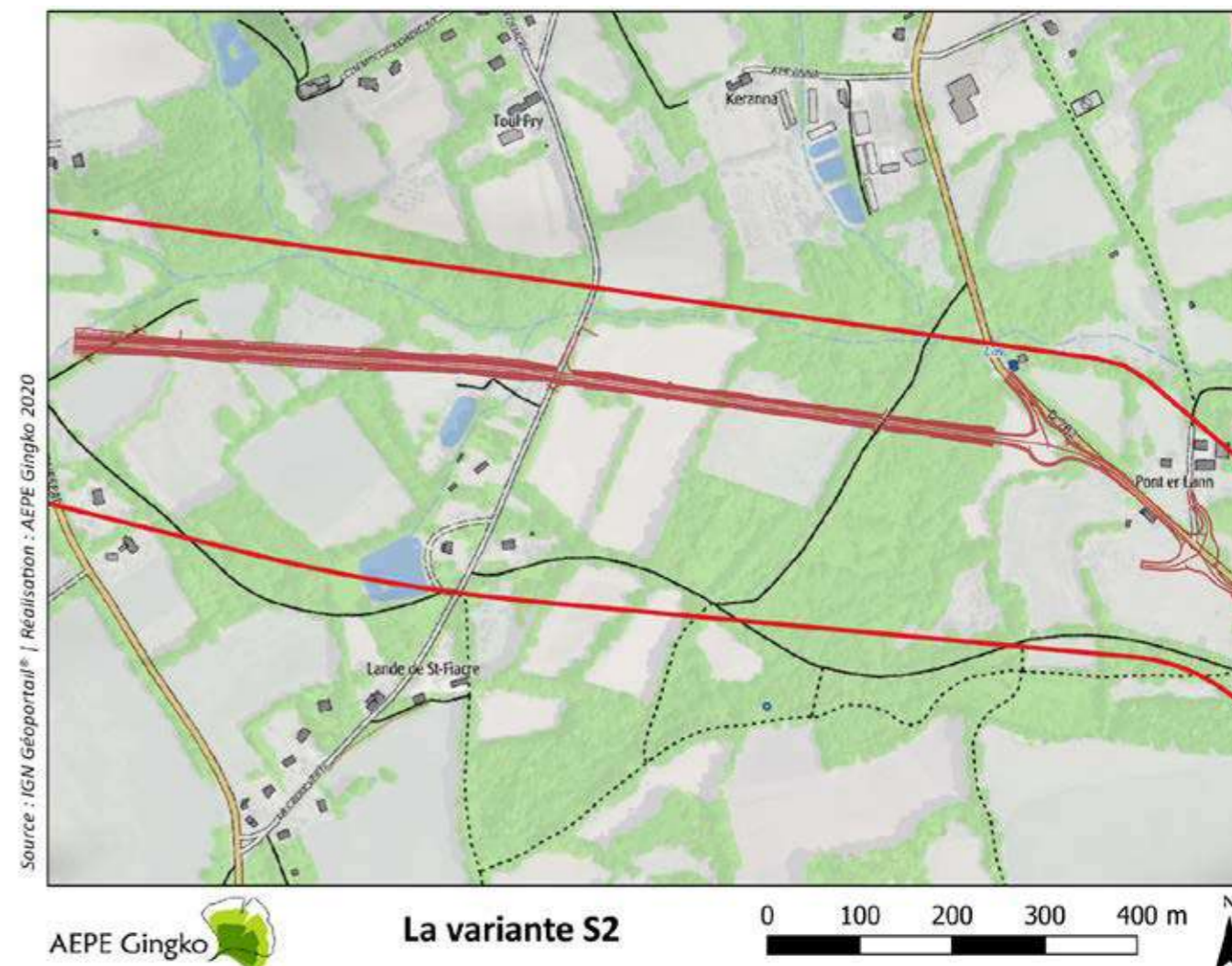
- Passage au sud du fuseau ;
- Tracé relativement rectiligne qui traverse entre deux habitations isolées de la rue St-Fiacre ;



Carte 190 : La variante S1

VARIANTE S1-2

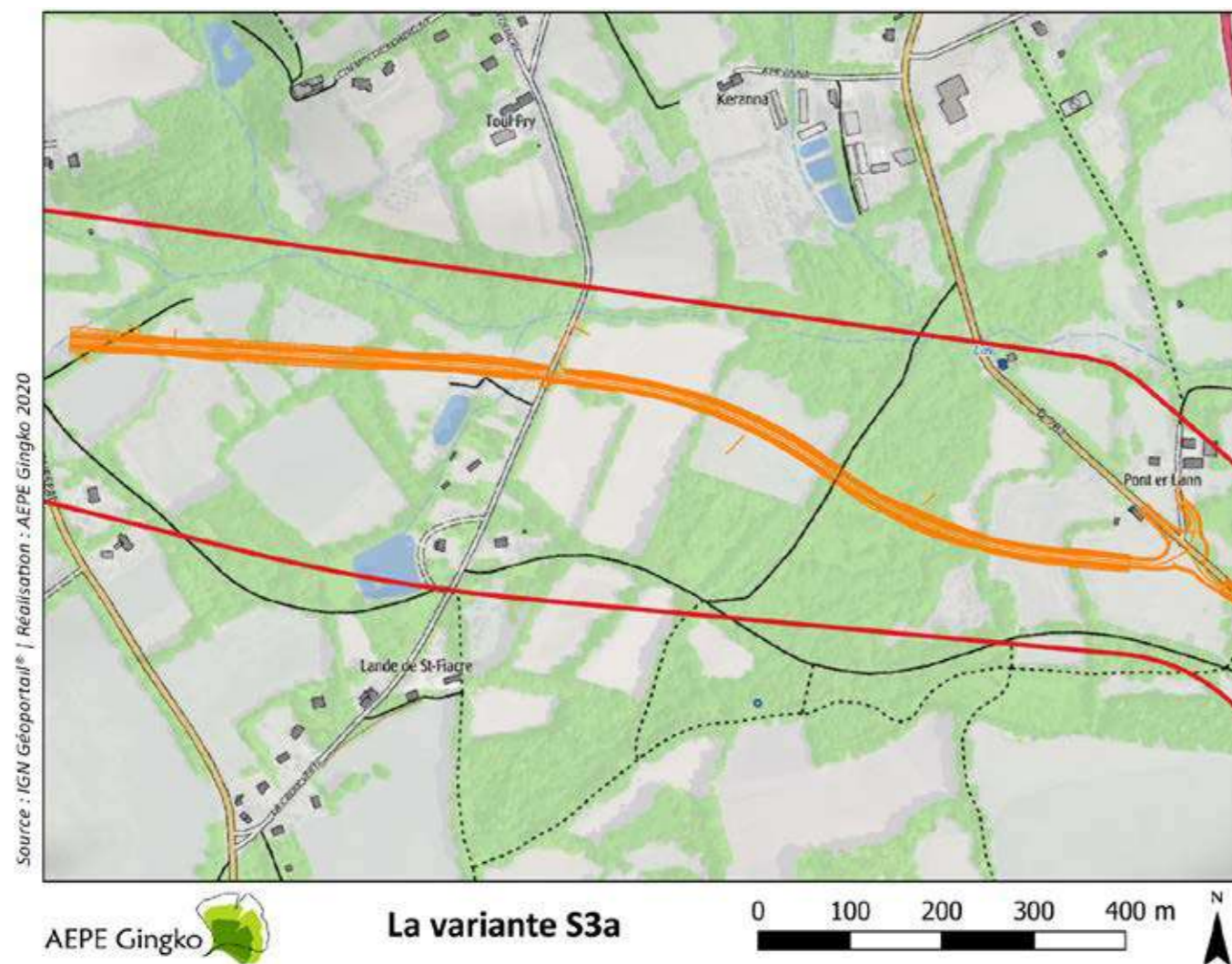
- Passage au nord du fuseau ;
- Tracé relativement rectiligne qui traverse entre deux habitations isolées de la rue Saint-Fiacre ;



Carte 191 : La variante S2

VARIANTE S1-3A

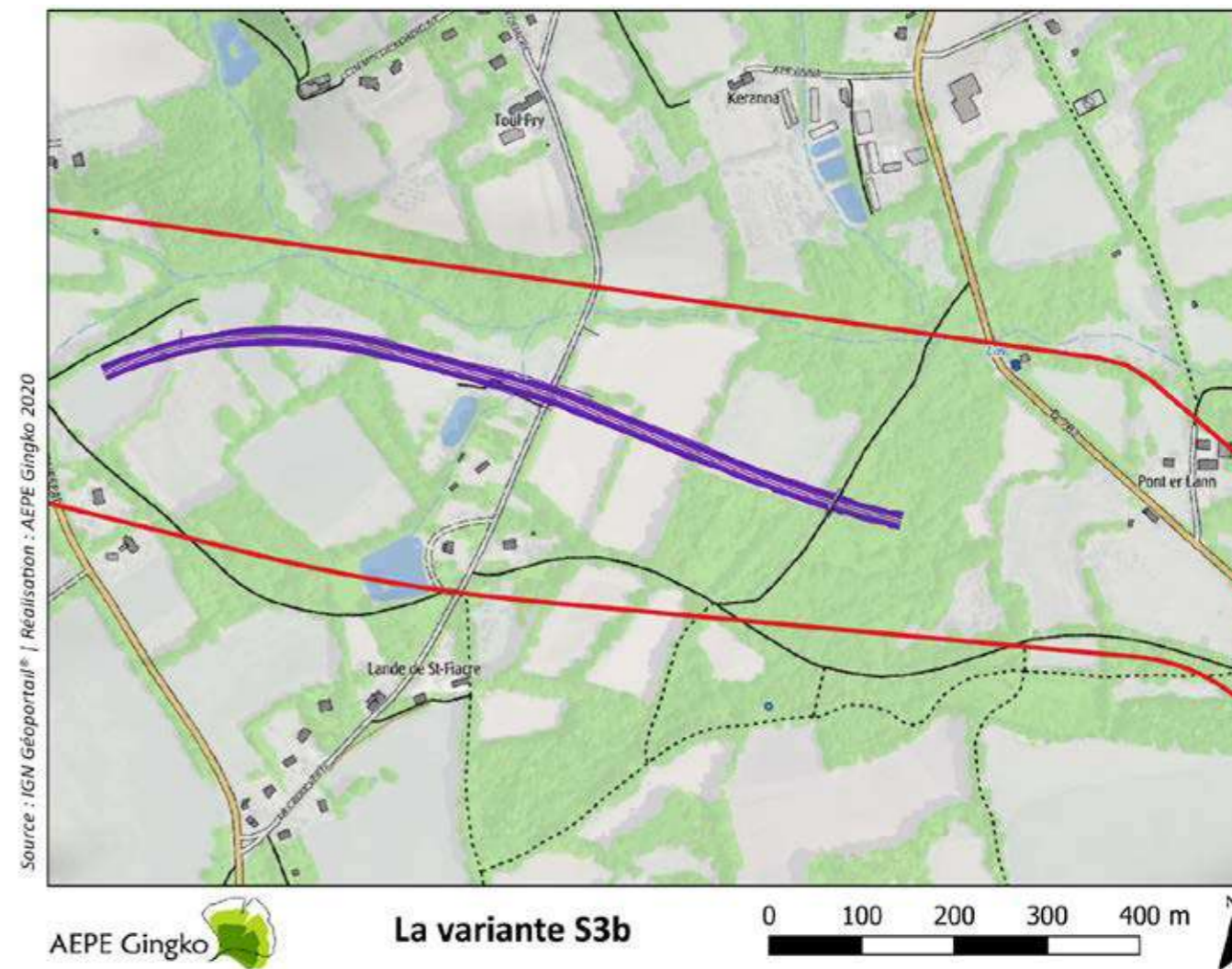
- Tracé adapté qui suit le tracé S2 pour sa partie ouest, et qui rejoint la RD 782 au niveau du hameau de Pont-er-Lann ;
- Variante adaptée suite à la concertation afin de tenir compte du rétablissement d'une desserte vers l'hôpital en positionnant des « tourner à droite » au nord de l'axe vers la rue Saint-Fiacre. Les mouvements de tourne à gauche sont reportés sur les 2 giratoires encadrant ce demi-carrefour ;



Carte 192 : La variante S3a

VARIANTE S1-3B

- Variante adaptée afin de les impacts sur les zones humides du secteur et les haies bocagères ;



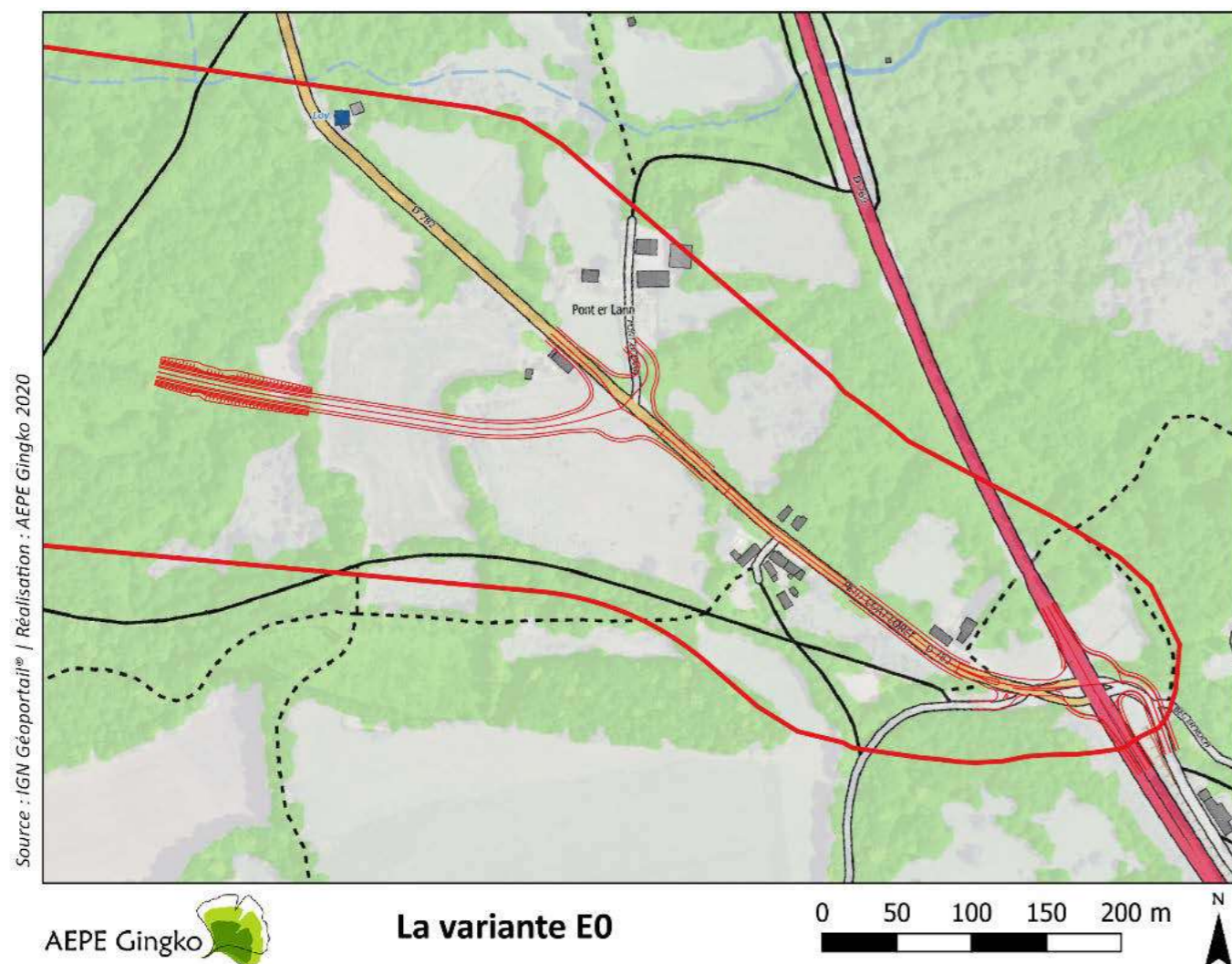
Carte 193 : La variante S3b

XVIII.1.3. SECTEUR EST

Cinq variantes sont étudiées dans le secteur Est. L'enjeu principal de ce secteur est le bâti.

VARIANTE E0 :

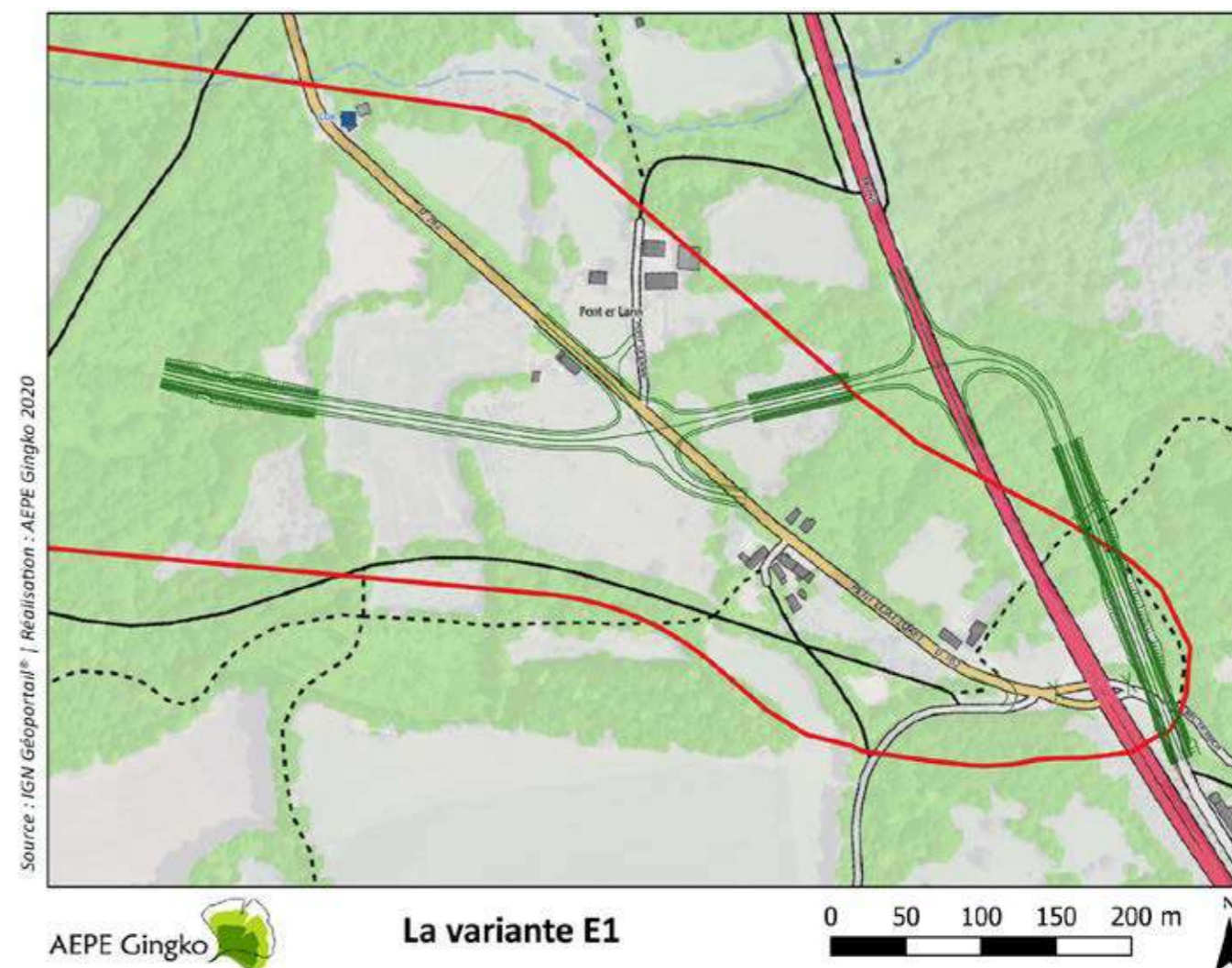
- Conservation de la RD 782 ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 et la RD 769 ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 actuelle et la RD 782 future, pour desservir le hameau de Pont er Lann ;



Carte 194 : La variante E0

VARIANTE E1

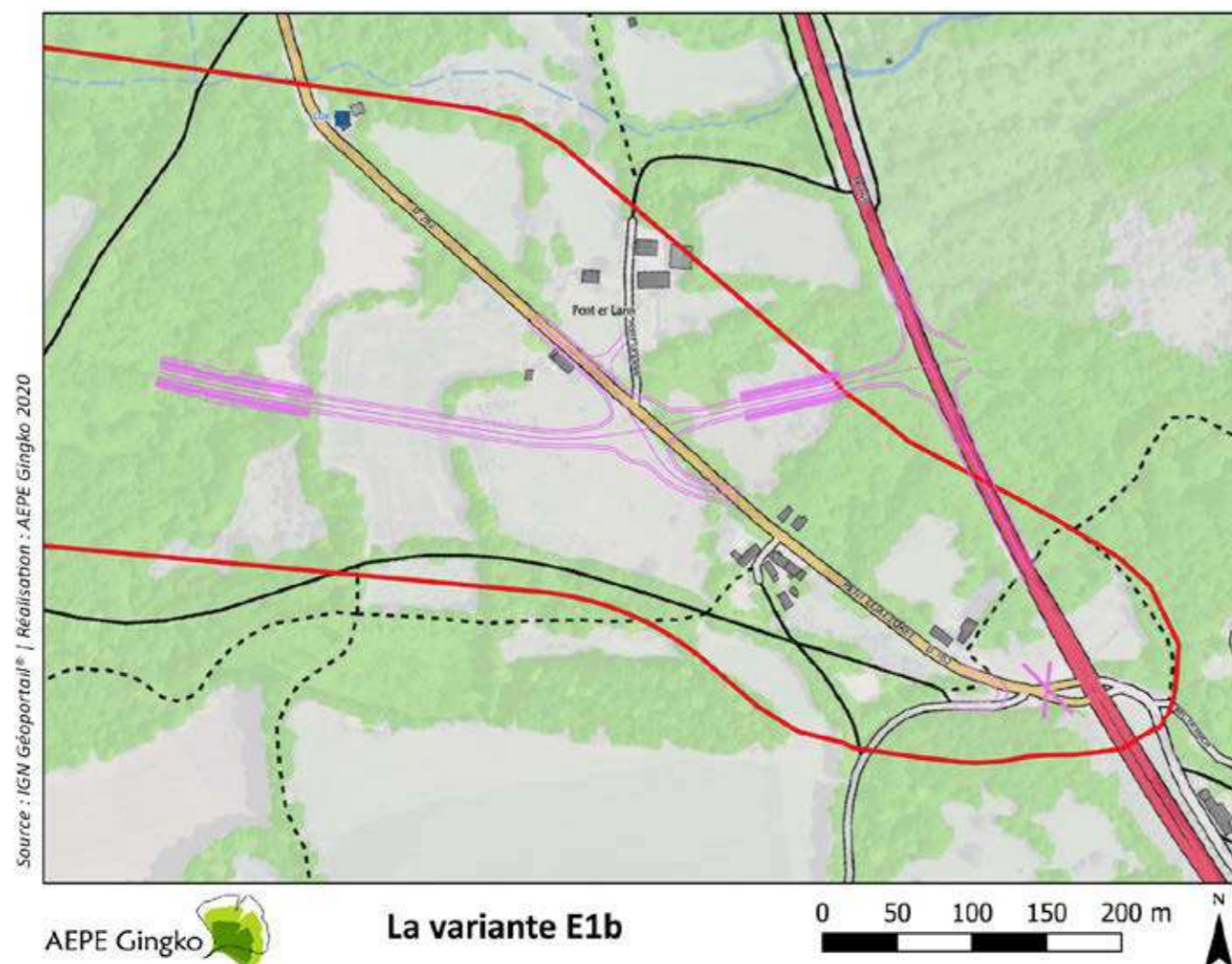
- Evitement des habitations par le nord ;
- Suppression du carrefour entre la RD 782 et la RD 769 ;
- Création d'un giratoire entre la RD 769 et la future RD 782 plus au nord, pour desservir le hameau de Pont Tanguy et le camping ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 actuelle et la RD 782 future, pour desservir le hameau de Petit Coat Loret et le bourg de Le Fauët ;



Carte 195 : La variante E1

VARIANTE E1B

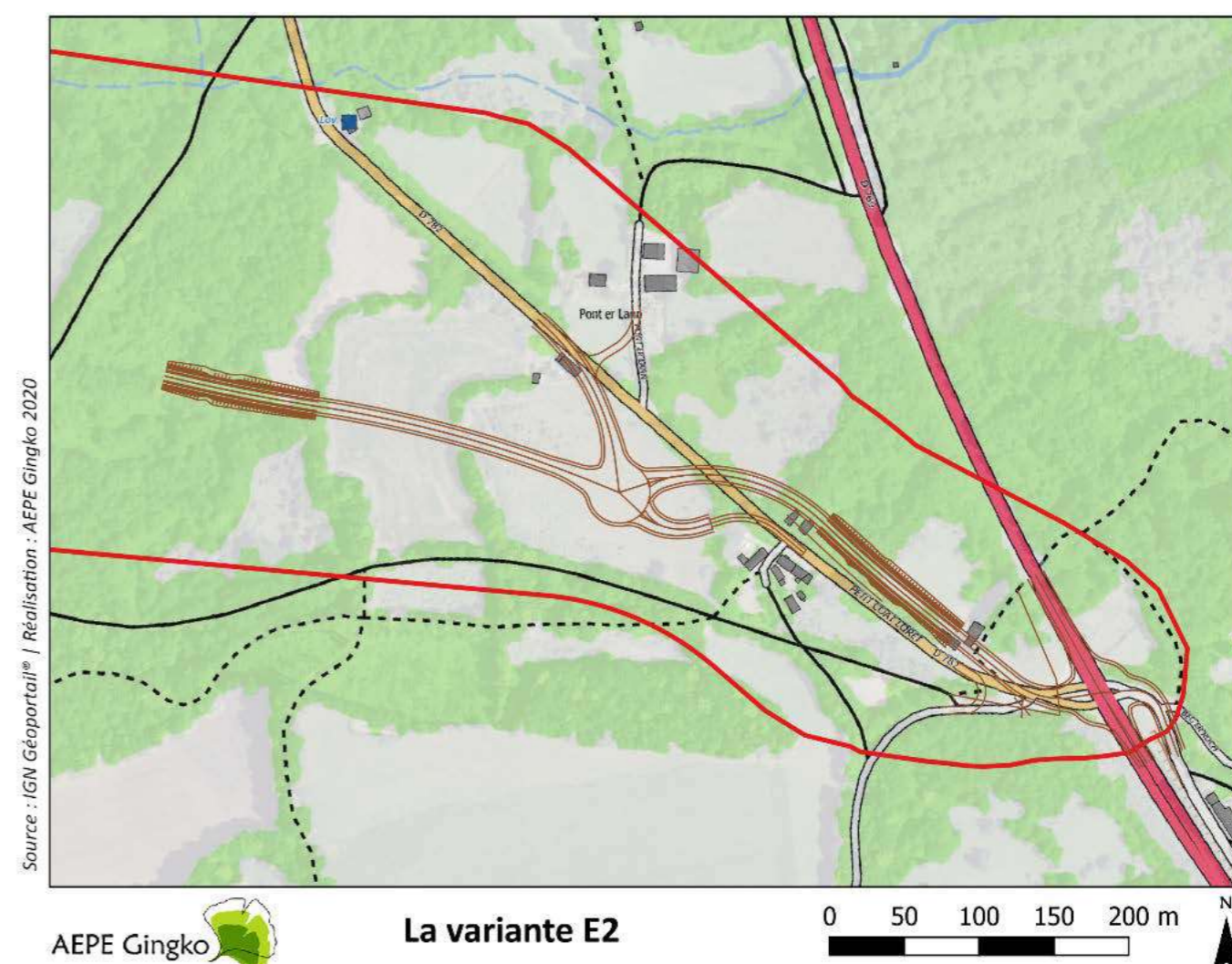
- Evitement des habitations par le nord ;
- Conservation d'un demi- carrefour entre la RD 782 et la RD 769 pour desservir le hameau de Pont Tanguy et le camping ;
- Création d'un giratoire entre la RD 769 et la future RD 782 plus au nord ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 actuelle et la RD 782 future, pour desservir le hameau de Petit Coat Loret et le bourg de Le Fauët ;



Carte 196 : La variante E1b

VARIANTE E2

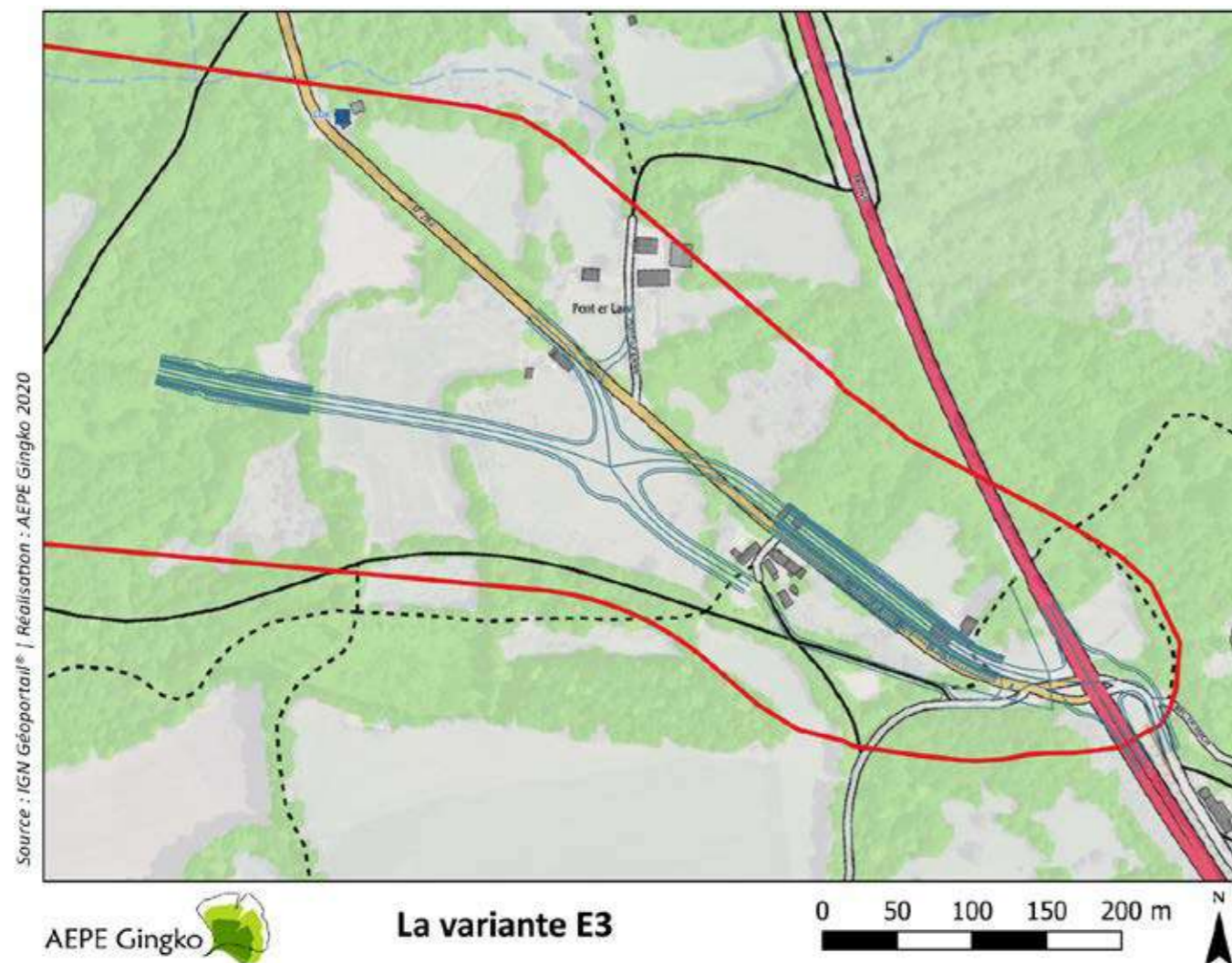
- Création d'un tracé neuf en parallèle de la RD 782 actuelle (déclassée en voie communale) et en continuité avec la VC 11 ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 et la RD 769 ;
- Création d'un giratoire pour desservir le hameau de Petit Coat Loret, le hameau de Pont er Lann et le bourg de Le Fauët ;



Carte 197 : La variante E2

VARIANTE E3

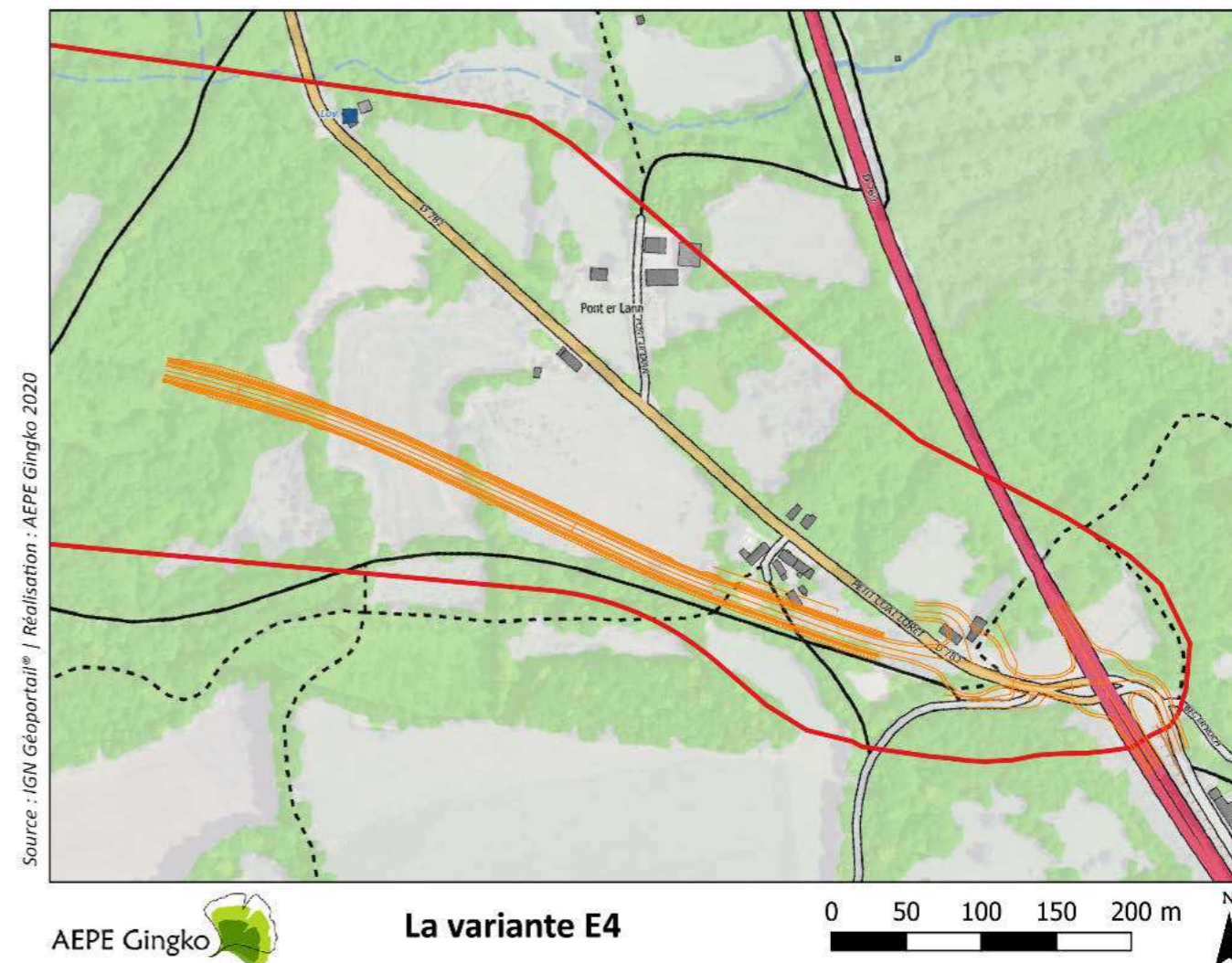
- Elargissement de la RD 782 actuelle ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 et la RD 769 ;
- Création d'un giratoire pour desservir le hameau de Petit Coat Loret, le hameau de Pont er Lann et le bourg de Le Fauët ;



Carte 198 : La variante E3

VARIANTE E4

- Evitement des habitations par le sud ;
- Création d'un giratoire entre la RD 782 et la RD 769 ;



Carte 199 : La variante E4

XVIII.2. ANALYSE DE CHAQUE VARIANTE

XVIII.2.1. SECTEUR OUEST

XVIII.2.1.1. MILIEU PHYSIQUE

Les critères physiques sont ici non discriminants.

Milieu physique	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Relief et mouvement de terre	2	4	4	2	2	3
Continuités hydrauliques	2	4	4	2	3	3
Total	2	4	4	2	2,5	3

XVIII.2.1.2. HUMAIN

Un impact agricole réduit et identique pour toutes les variantes.

Un impact sonore qui reste à apprécier pour les variantes qui reporte le trafic de la RD782 sur la RD790 (O1b et O1e).

Les critères humains sont ici non discriminants.

Milieu humain	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Ambiance sonore pour les riverains	4	4	4	4	4	4
Surfaces agricoles	3	3	3	3	3	3
Bâti/Habitations	4	4	4	4	4	4
Total	3,33	3,33	3,67	3,67	3,67	3,33

XVIII.2.1.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE

La variante O1b avec remblais propose une portion en remblais hauts qui impactent une perspective identifiée à l'échelle du grand paysage et ferme le vallon encaissé du Kerozec.

La variante O1b avec viaduc réduit la proportion de remblais au niveau de la traverser du vallon, ce qui induit un aménagement plus intégré au paysage existant.

La variante O1c1 implique également une route en remblais génératrice d'emprises importantes mais qui ouvre aussi plus longuement sur la vallée de l'Inam.

Les nombreux terrassements nécessaires à la variante O1c2 créent une route majoritairement en remblais avec une ouverture plus longue et plus franche sur la vallée de l'Inam.

La variante O1d implique également une route en remblais génératrice d'emprises importantes mais qui ouvre aussi plus longuement sur la vallée de l'Inam.

La variante O1e implique une route en déblais génératrice d'emprises plus importantes impactant de façon plus marquée la perspective identifiée depuis la RD782 ouest. A l'image des variantes O1c et O1d, cette variante ouvre aussi plus longuement sur la vallée de l'Inam.

Paysage et patrimoine	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Paysage et patrimoine vues sur la vallée de l'Inam	3	3	4	4	4	4
Paysage vue sur vallon et route depuis axes nord	1	3	3	1	1	2
Découverte paysage depuis la perspective majeure à l'ouest	2	3	2	1	2	2
Perception du relief depuis la RD 782	2	3	2	1	2	1
Total	2,00	3,00	2,75	1,75	2,25	2,25

XVIII.2.1.4. MILIEU NATUREL

La variante O1b avec remblais engendre un impact moyen sur les zones humides en fond de vallon et les haies bocagères. Son impact est fort sur la continuité pour la faune volante (remblais), terrestre et aquatique (ouvrage inférieur)

La variante O1b avec viaduc réduit la proportion de remblais au niveau de la traversée du vallon, ce qui induit un très faible impact sur les zones humides et un impact faible sur les haies bocagères. L'impact est également faible sur la continuité écologique du vallon (absence d'ouvrage inférieur et de remblais). Les variantes avec viaduc sont les moins impactantes pour les milieux naturels.

La variante O1c1 avec viaduc réduit la proportion de remblais au niveau de la traversée du vallon, ce qui induit un très faible impact sur les zones humides et un impact faible sur les haies bocagères. L'impact est également faible sur la continuité écologique du vallon (absence d'ouvrage inférieur et de remblais). Les variantes avec viaduc sont les moins impactantes pour les milieux naturels.

La variante O1c2 avec remblais engendre un impact moyen sur les zones humides en fond de vallon et les haies bocagères. Son impact est fort sur la continuité pour la faune volante (remblais), terrestre et aquatique (ouvrage inférieur)

La variante O1d avec remblais engendre un impact faible sur les zones humides du fait de remblais moins importants (mur de soutènement) et un impact sur les haies bocagères. Son impact est fort sur la continuité pour la faune volante (remblais), terrestre et aquatique (ouvrage inférieur)

La variante O1e avec déblais engendre un impact faible sur les zones humides du fait d'un déblais peu important en fond de vallon et un impact moyen sur les haies bocagères. Son impact est faible sur la continuité pour la faune volante (absence de remblais) mais fort pour la faune terrestre et aquatique (ouvrage inférieur). C'est la variante la moins impactante sans viaduc.

Milieu naturel	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Zones humides	2	4	4	2	3	3
Haies bocagères	2	3	3,5	2	2	2

Continuités écologiques pour la faune volante	1	3	3	1	1	3
Continuités écologiques pour la faune terrestre et aquatique	1	3	3	1	1,5	1,5
Total	1,50	3,25	3,38	1,50	1,88	2,38

XVIII.2.1.5. REPONSES AUX OBJECTIFS ET ANALYSE FONCTIONNELLE

Les variantes avec viaduc O1b et O1c1 présentent un coût qui remet en cause la faisabilité du projet.

La variante Oc2 présente une visibilité rédhitoire.

Pour ces thèmes, les variantes O1d et O1e ressortent comme les plus intéressantes, avec une variante O1d techniquement contrainte.

Objectifs	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Améliorer la desserte des territoires en confortant un itinéraire prioritaire	4	4	4	4	4	4
Améliorer la sécurité des usagers en agglomération	3	3	4	4	4	3
Améliorer le cadre de vie	3	3	4	4	4	3
Améliorer la sécurité des usagers dans les hameaux	4	4	4	4	4	4
Total	3,5	3,5	4	4	4	3,5

Analyse technique	O1a	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Technique	0	0	1	2	2	4
Niveau de service voie principale	4	4	3	3	3	2
Niveau de service desserte locale	4	4	3	0	3	3
Coût	1	0	0	1	2	4
Total	9	8	7	6	10	13

XVIII.2.1.6. CONCLUSION

VARIANTE O1A

Cette solution présentée en concertation publique présente un ouvrage cadre complexe pour rétablir la VC. L'impact sur le vallon de Kerozec est très important avec des remblais de 11m et une fermeture du vallon. Les riverains de la RD790 sont impactés par le report de trafic de la RD782 Ouest.

La complexité de l'ouvrage à mettre en place rend rédhitoire cette variante.

VARIANTE O1B

Cette solution présente un tracé en plan qui préserve mieux les haies existantes. Un ouvrage d'art complexe de type viaduc "non courant" pour rétablir la VC permet d'éviter l'impact sur le vallon de Kerozec. Mais le coût et la complexité de l'ouvrage deviennent rédhitoires. Les riverains de la RD790 sont impactés par le report de trafic de la RD782 Ouest.

La complexité et le coût de l'ouvrage à mettre en place rendent rédhitoire cette variante.

VARIANTE O1C1

Cette solution présente toujours un ouvrage d'art de type viaduc avec un coût rédhitoire. Un élargissement du tablier serait nécessaire pour garantir les conditions de visibilité du rétablissement du flux sortant de Le Fauët.

Ce rétablissement du flux sortant de Le Fauët contraint le tracé en plan. La géométrie du rétablissement décale le tracé en plan du projet au Sud avec création d'un remblai important.

Le coût de l'ouvrage à mettre en place rend rédhitoire cette variante.

VARIANTE O1C2

Le rétablissement du flux sortant de Le Fauët présente une géométrie en plan encore plus contrainte. **La mauvaise visibilité du rétablissement de la RD782 est rédhitoire.** Le profil en long est optimisé pour limiter la hauteur des remblais et l'impact naturel. L'ouvrage d'art reste complexe.

VARIANTE O1D

Le rétablissement du flux sortant de Le Fauët est à niveau en élargissement de la VC existante avec une géométrie contrainte. La VC est rétablie par un ouvrage inférieur qui reste à détailler. Les engins agricoles pourraient être rétablis à niveau par un chemin contraint.

La proximité du rétablissement avec les dénivelés importants générés par l'ouvrage et la présence du ruisseau complique l'implantation d'un dispositif de retenue. Un aménagement en axe du projet serait nécessaire et conduit à allonger l'ouvrage.

Le profil en long est optimisé pour limiter la hauteur des remblais et l'impact sur le vallon.

VARIANTE O1E

Le rétablissement à niveau de la branche sud de la VC est sécurisé avec une voie de tourne à gauche. Le rétablissement à niveau de la branche Nord conduirait à augmenter la pente de la VC à plus de 7% (6% actuellement), ce rétablissement n'est donc envisageable que pour les engins agricoles.

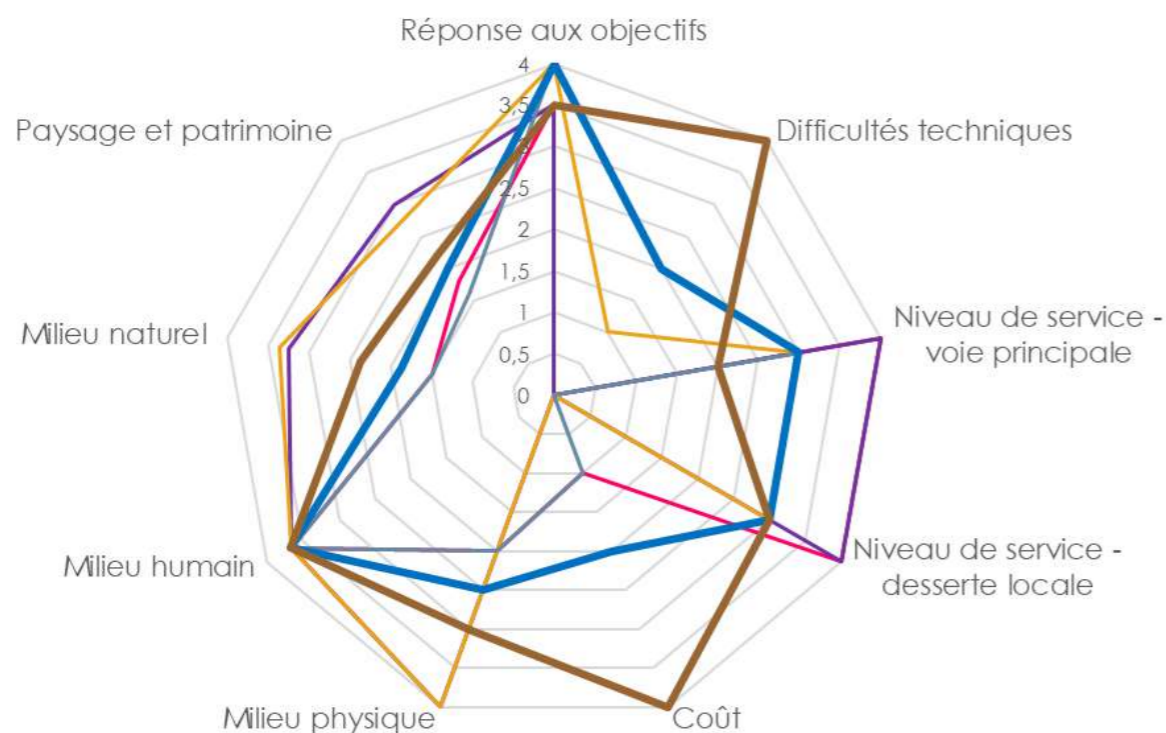
Les riverains de la RD790 sont impactés par le report de trafic de la RD782 Ouest.

Le profil en long est abaissé en deçà du niveau actuel de la VC pour faciliter son raccordement et limite au mieux l'impact naturel.

Un grand déblai est nécessaire en aval de l'exploitation agricole, le profil en long y présente ponctuellement une pente en long de 6 % qui, avec la configuration tourne à gauche, pénalise un peu le niveau de service de la voie principale.

	O1b	O1b	O1c1	O1c2	O1d	O1e
Réponse aux objectifs	3,5	3,5	4	4	4	3,5
Difficultés techniques	0	0	1	2	2	4
Niveau de service - voie principale	4	4	3	3	3	2
Niveau de service - desserte locale	4	4	3	0	3	3
Coût	1	0	0	1	2	4
Milieu physique	2	4	4	2	2,5	3
Milieu humain	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Milieu naturel	1,5	3,3	3,4	1,5	1,9	2,4
Paysage et patrimoine	1,8	3	2,8	1,6	2	2,2

— O1b — O1b — O1c1 — O1c2 — O1d — O1e



Six variantes ont été étudiées de façon à répondre au mieux aux enjeux environnementaux du vallon et aux rétablissements tout en tenant compte des contraintes topographiques très fortes dans ce secteur avec 3 niveaux altimétriques distincts (RD782, voie communale, ruisseau en fond de vallon) et une pente en long de la voie communale de 6% et tout en respectant des recommandations géométriques et des dispositifs de sécurités.

Les variantes avec viaducs si elles réduisent l'impact sur le milieu naturel et le paysage (meilleure transparence de l'ouvrage, luminosité, continuité hydrologique et écologique...), conduisent à un coût qui remet en cause la faisabilité de l'opération.

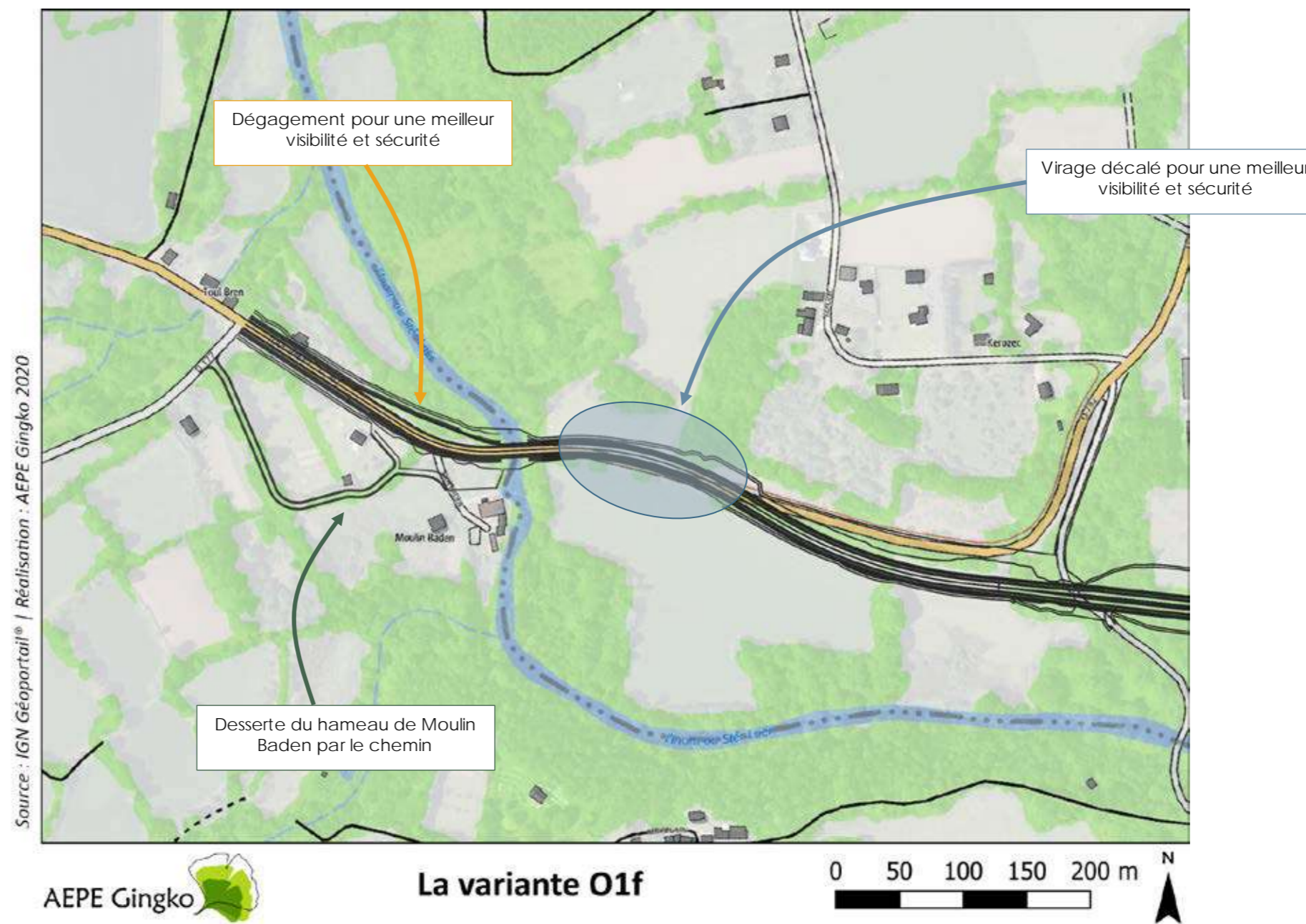
Les variantes avec remblai important au niveau du vallon ne sont pas satisfaisantes du point de vue du respect de la continuité écologique au droit du vallon.

La variante O1e avec un profil en long abaissé au niveau de la voie communale :

- limite l'impact sur le milieu naturel (surface d'emprise sur la zone humide réduite, réduction de remblais au droit du vallon permet de réduire la longueur de l'ouvrage, constitue un obstacle moins important aux corridors écologiques et facilite la possibilité de mise en place de dispositifs permettant aux espèces de survoler l'aménagement),
- constitue un bon compromis pour le paysage (car moins visible sur les zones en déblai),
- mais ne permet pas de rétablir le flux sortant de Le Faouët.

Elle ressort de l'analyse avec un écart final (positif) significatif par rapport aux autres variantes.

La variante O1e est donc retenue. Pour des raisons de visibilité et de sécurité, le projet s'étendra plus à l'ouest que prévu, O1f.



Carte 200 : Les principe de la variante O1f

XVIII.2.2. SECTEUR CENTRE

L'enjeu principal du secteur Centre est la desserte logistique de l'hôpital de Le Faouët pour les poids lourds, qui actuellement se traduit par des échanges avec Quimperlé par la rue Saint-Fiacre.

La question du rétablissement de la rue Saint-Fiacre a fait l'objet de réflexions poussées en concertation avec les communes. Il est ressorti que les difficultés de giration des véhicules de logistique pour accéder à l'hôpital par le centre-ville nécessitent de rétablir à minima un demi-carrefour avec des « tourner à droite ».

Ainsi, la concertation a permis de travailler sur un tracé tenant compte du rétablissement d'une desserte vers l'hôpital en positionnant des « tourner à droite » au nord de l'axe vers la rue Saint-Fiacre. Les mouvements de tourne à gauche sont reportés sur les 2 giratoires encadrant ce demi-carrefour.

Ce compromis entre sécurité et desserte locale permet également de limiter le trafic sur cette voie communale dont le gabarit réduit ne permettrait pas d'envisager une augmentation de trafic.

La Variante S3a a dans le même temps été améliorée en une seconde variante S3b afin de limiter les impacts sur les zones humides du secteur et les haies bocagères.

La variante S1-3b est donc retenue.

XVIII.2.3. SECTEUR EST

XVIII.2.3.1. MILIEU PHYSIQUE

Milieu physique	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Relief et mouvement de terre	5	2	3	2	2	2
Continuités hydrauliques	5	1	3	2	2	4
Total	5	1,5	3	2	2	3

XVIII.2.3.2. MILIEU HUMAIN

Pour répondre aux objectifs, la variante E0 nécessite une expropriation d'au minimum 1 habitation et de 2 garages. Les seuils des habitations sécurisés derrière des dispositifs de sécurité resteront peu satisfaisant. Les accès et stationnements seront reportés à l'arrière du bâti.

La variante E4 ne nécessiterait pas d'expropriation d'habitation mais l'impact visuel et sonore est très important.

Les variantes E1 et E1b présentent un impact humain moindre, mais l'évitement de Petit Coat Loret conduit à se rapprocher du hameau de Pont er Lann avec un impact visuel et sonore.

La variante E3 présente toujours un impact humain fort de par sa proximité avec Petit Coat Loret, avec des modifications d'accès à étudier.

La variante E2 présente un éloignement visuel et maintient les accès actuels sur une voie déclassée.

Milieu humain	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Ambiance sonore pour les riverains	1	2	2	1,5	1	0
Surfaces agricoles	4	2	3	4	4	3
Bâtis/Habitations	0	4	4	2	1	4
Total	0	2,67	3	2,5	2	0

XVIII.2.3.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE

En restant sur le tracé initial, la variante E0 modifie peu les qualités paysagères des lieux.

La variante E1 implique des travaux de terrassement conséquents et consomme plus d'espaces agricoles.

La variante E1b présente un compromis intéressant entre l'appui sur les lignes de force paysagères et la préservation des ambiances fermées du paysage proche. La variante E1b est la variante la moins impactante vis-à-vis des enjeux paysagers et patrimoniaux.

Les variantes E2 et E3 présentent un compromis intéressant entre l'appui sur les lignes de force paysagères mais impacte plus la topographie et les éléments de végétation structurants du secteur et modifiera les perceptions du paysage proche.

La variante E4 implique des travaux de terrassement assez conséquents et ne s'appuie pas sur les lignes de force paysagères dommageable pour la perception de l'axe depuis l'extérieur.

Paysage et patrimoine	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Cohérence avec les lignes de forces	3	1	3	2	2	1
Éléments touristiques et patrimoniaux	3	4	4	3	3	2
Découverte du paysage environnant depuis le fuseau retenu	<i>Le paysage reste fermé. Les variantes sont équivalentes</i>					
Découverte du tronçon retenu depuis le paysage environnant	4	3	3	4	4	4
Total	3,33	2,67	3,33	3	3	2

XVIII.2.3.4. MILIEU NATUREL

La variante E0 présente peu d'impacts du fait de la réutilisation de la RD782. C'est la variante la moins impactante concernant les milieux naturels.

La variante E1 implique beaucoup d'impacts du fait de la destruction de nombreuses zones humides et haies à enjeux. De plus il fragmente la zone humide située au nord de la RD782. C'est la variante la plus impactante concernant les milieux naturels

La variante E1b impacte et fragmente également la zone humide située au nord de la RD782 mais impacte moins de zones humides et haies à enjeux du fait de la suppression de la bretelle à l'est de la RD769

La variante E2 longe légèrement au nord la RD782 existante. Elle impacte des zones humides et haies à enjeux mais fragmente peu la zone humide située au nord de la RD782

La variante E3 longe la RD782 existante. Elle impacte des zones humides et quelques haies à enjeux mais fragmente peu la zone humide située au nord de la RD782

La variante E4 présente peu d'impacts sur les zones humides et ne fragmente pas du tout la zone humide située au nord de la RD782. Cependant, elle impacte quelques haies à enjeux. Il s'agit de la variante ne réutilisant pas la RD782 la moins impactante pour les milieux naturels

Milieu naturel	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Zones humides	3,5	0	1,5	1	1,5	3,5
Haies bocagères	3,5	1,5	3	2,5	2	2,5
Continuités écologiques	4	2	2	3,5	3,5	4
Total	3,67	0	2,17	2,33	2,33	3,33

XVIII.2.3.5. REPONSES AUX OBJECTIFS ET ANALYSE FONCTIONNELLE

En maintenant une circulation devant les habitations de Petit Coat Loret et en créant le projet à l'arrière, la variante E4 dégrade le cadre de vie actuel. Les variantes E1 et E1b en évitant ce hameau améliore globalement le cadre de vie.

Le maintien d'un demi-carrefour sur la RD769 (E1b) pénalise le niveau de service.

Le rétablissement de la VC11 sur un giratoire améliore le niveau de service (E2)

Objectifs	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Améliorer la desserte des territoires en confortant un itinéraire prioritaire	4	4	4	4	4	4
Améliorer la sécurité des usagers en agglomération	4	4	4	4	4	4
Améliorer le cadre de vie	3	3,5	3,5	3	3	2
Améliorer la sécurité des usagers dans les hameaux	4	4	4	4	4	4
Total	3,75	3,875	3,875	3,75	3,75	3,5

Analyse technique	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Technique	4	3	3	4	4	3
Niveau de service voie principale	4	4	4	4	4	3
Niveau de service desserte locale	3,5	4	3	4	3,5	4
Coût	4	2	2	2	3	2
Total	15,5	13	12	14	14,5	12

XVIII.2.3.6. CONCLUSION

VARIANTE E0

La solution E0 telle que présentée en concertation n'est pas satisfaisante car elle maintient des accès directs sur le projet. Elle n'est envisageable qu'avec l'acquisition par expropriation si nécessaire de 3 maisons (impact humain très fort).

VARIANTE E1

La variante E1 qui évite les riverains actuels de la RD782, présente un impact visuel et acoustique plus important sur le hameau de Pont Er Lann.

L'impact sur les zones humide est très fort.

VARIANTE E1B

La variante E1b qui évite les riverains actuels de la RD782, présente un impact visuel et acoustique plus important sur le hameau de Pont Er Lann. Elle maintient un demi-carrefour sur la RD769 qui diminue le niveau de sécurité/service.

L'impact SH est fort.

VARIANTE E2

La variante E2 impacte moins la zone humide que la E1b. Elle permet de conserver les haies de la RD782 existante. Les accès actuels des riverains sont maintenus sur la RD782 déclassée en voirie communale en continuité avec la VC11, le tout raccordé au giratoire. Le niveau de service est donc amélioré par rapport à E0.

L'impact humain (bruit) est fort mais le projet est visuellement plus éloigné que E0 et que E3.

VARIANTE E3

La variante E3 nécessite à minima, l'acquisition ou l'expropriation d'une maison ainsi que le report de 2 garages et de leur accès sur une contre allée raccordée au giratoire. Le carrefour avec la VC 11 est identique à E0 avec un tourne à gauche réduit.

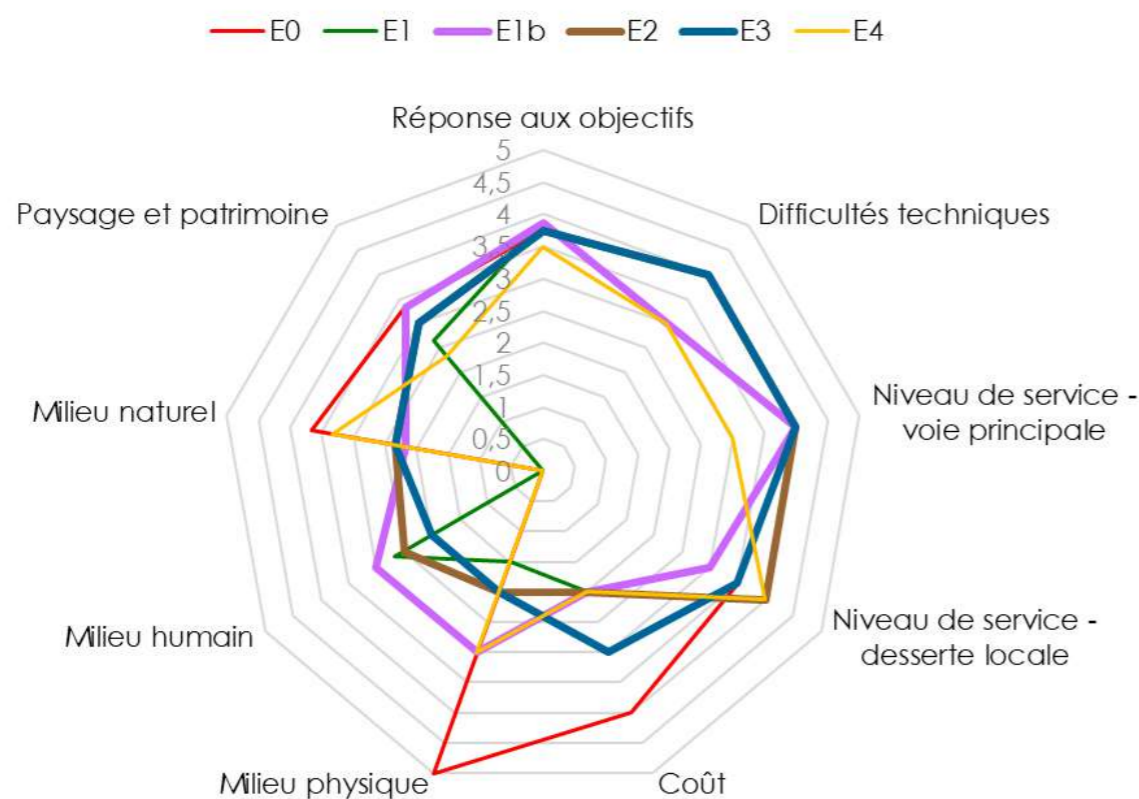
L'impact du projet sur les haies longeant la RD782 constitue un impact sur la continuité écologique.

L'impact humain est fort avec une proximité immédiate avec les riverains.

VARIANTE E4

La variante E4 présente toujours un impact humain fort, évite la zone humide mais se rapproche de la voie verte.

	E0	E1	E1b	E2	E3	E4
Réponse aux objectifs	3,75	3,875	3,875	3,75	3,75	3,5
Difficultés techniques	4	3	3	4	4	3
Niveau de service - voie principale	4	4	4	4	4	3
Niveau de service - desserte locale	3,5	4	3	4	3,5	4
Coût	4	2	2	2	3	2
Milieu physique	5	1,5	3	2	2	3
Milieu humain	0,0	2,7	3	2,5	2	0,0
Milieu naturel	3,7	0,0	2,2	2,3	2,3	3,3
Paysage et patrimoine	3,3	2,7	3,3	3	3	2,3



Six variantes ont été étudiées.

La comparaison des variantes conduit à 3 variantes très proches E1b, E2 et E3 :

La variante E1b qui présente un impact sur le milieu naturel légèrement plus important que E2 et E3 (en termes de fractionnement de corridor et rupture de la continuité hydro de la zone humide), tandis que les aménagements envisagés en place ou en bordure de la route existante, ne créent pas d'effet rupture de corridor.

La variante E2 et E3 sont considérés comme équivalentes.

Les principaux enjeux et contraintes qui ont guidé les réflexions de définition du tracé du secteur Est sont :

- la limitation des impacts sur les habitations : bruit, accessibilité, sécurité ;
- le raccordement du chemin de randonnée et de cyclisme au giratoire qui sera créé,
- la préservation des haies à fort enjeu pour la faune ;
- la préservation des zones humides au nord de la RD 782 existante ;
- l'éloignement du giratoire vis-à-vis du hameau de Pont-er-Lann

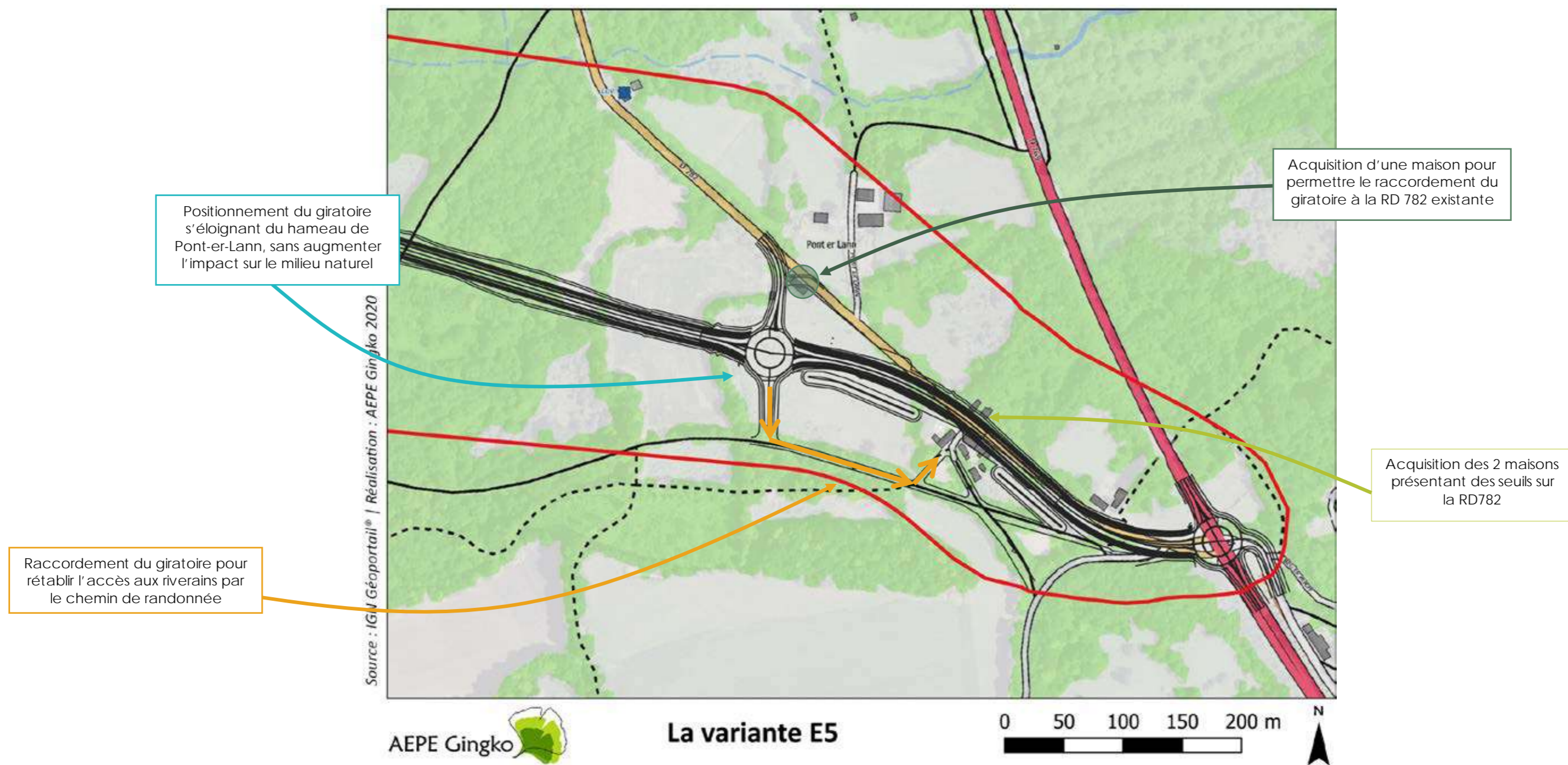
Dans le cadre de la recherche d'un impact minimum sur le bâti, des contacts ont été pris par le Conseil Départemental avec les propriétaires et occupants des maisons riveraines les plus proches des variantes envisagées et situées dans le fuseau d'étude.

Cela a permis l'acquisition d'une maison au sud de Pont-er-Lann, en vue de sa démolition. D'autres acquisitions de propriétés bâties dans ce secteur sont en cours de négociation. La libération de ces espaces bâtis permettra de limiter l'impact humain et de positionner de façon optimale, les connexions des routes départementales (RD) au giratoire.

Pour les habitations conservées, la recherche de solutions de raccordement direct au giratoire et de sécurisation des accès restent prioritaires et sont à l'étude.

Toutes les habitations feront l'objet d'une étude acoustique assortie de mesures compensatoires, si cela s'avère nécessaire.

La variante retenue repose sur le principe de E2-E3. Suite à la recherche d'un compromis, une variante E5 est proposée et retenue.



Carte 201 : Les principe de la variante E5

XIX. DESCRIPTION DE LA SOLUTION RETENUE

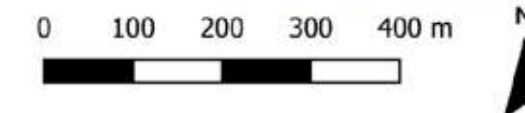
La variante retenue repose sur les variantes O1e - S1-3b - E5.



Source : IGN Géoportail® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



Le projet retenu



- | | | | |
|-------------------|---------|---------------------|-------------------|
| Voie à créer | Déblai | Bassin de rétention | Modelé paysager |
| Voie non rétablie | Remblai | Ouvrage hydraulique | Merlon anti-bruit |

Carte 202 : Le projet retenu

Le projet routier de contournement de Le Faouët s'étend sur un linéaire d'environ 3 km au sud de la commune. Il permet de raccorder la RD 782 au niveau de Moulin Baden à l'ouest à la RD 769 au niveau de Beg er Roc'h à l'est en évitant le passage dans le centre bourg de Le Faouët.

Trois giratoires seront construits : le premier au niveau de Kerrousseau, un second entre Pont er Lann et le Petit Coat Loret et un troisième sur la RD 769 à proximité de Beg er Roc'h. Le franchissement de la vallée de l'Inam est à noter à proximité de Moulin Baden. Enfin, deux bassins de gestion des eaux pluviales sont prévus, l'un à proximité directe de l'Inam et le second à l'extrémité est du tracé au niveau du carrefour entre le RD 769 et la RD 782.

Des aménagements concernant la desserte des habitations sont envisagés au niveau des hameaux de Toul Bren/ Moulin Baden et des hameaux de Pont er Lann / Petit Coat Loret.

Le profil de la route oscille entre déblai et remblai pour coller au mieux à la topographie parfois chahutée du site de projet. Des zones de dépôt (matériaux de déblais mis en remblai) sont toutefois envisagées afin de répartir au mieux localement les excédents de terre. L'intégration paysagères de ces merlons doit être étudiée.